



ESNEUX

COMMUNE D'ESNEUX

Programme Communal de Développement Rural



RÉGION WALLONNE



Service public de Wallonie



GREOA asbl, place de Chézy 1, 4920 Harzé. Tel. 04 384 67 88 - fax 04 384 74 37
pcdr.esneux@ourthe-ambleve.be - www.pcdr.be



COMMUNE D'ESNEUX

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Auteur de projet: GREOA asbl
Organisme accompagnateur: GREOA asbl



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 6 MAI 2004

Sont présents:

Mme J. LEVEQUE, Bourgmestre-Présidente,
LAMALLE Philippe, RUIZ Gaston, DETROZ Philippe, C. DUBOIS et Fr. MAGIS, Echevins,
VEILLESSE Michel, DOCQUIER Alfred, MARLIER Bernard, IKER Laura, GAUTHIER André, BUCCO Philippe, FLAGOTHIER Anne-Catherine, MARTIN
Léon, DE JAEGER Luc, PISSART David, WISLEZ-HORVATH Hona, FLAGOTHIER Denise, KARIGER Chantal, LALLEMAND Michel, PEIGNEUX Marcelle,
SENTERRE Géraldine et HAYART Didier, Conseillers.
C. DBRENNE-JACOBS, Secrétaire communale,

OBJET : Programme communal de développement rural

LE CONSEIL,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu le décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural ;

Attendu que la commune d'Esneux n'a pas encore réalisé de Programme Communal de Développement Rural ;

Attendu que le développement rural est une opération communale qui tend à améliorer les conditions de vie économiques, sociales et culturelles de tous les habitants à partir des potentialités locales spécifiques ;

Attendu que cet outil de gestion communal amène une vision globale et à long terme des projets à réaliser sur le territoire tout en permettant de définir les priorités de ceux-ci ;

Attendu que ce programme suppose la participation des habitants et suscite dès lors une citoyenneté responsable par la prise en charge effective des habitants ;

Attendu qu'à bien des égards, notre Commune connaît des problématiques et aspire à des projets générés par l'évolution de son caractère rural (agriculture, gestion des forêts, vie villageoise des hameaux et des centres, tourisme rural, plan HP, ...) ;

Attendu que le PCDR viendrait utilement compléter le travail déjà réalisé dans le cadre du schéma de structure et permettrait de gérer de manière plus harmonieuse les projets à mettre en œuvre sur le territoire de la commune;

Attendu que, selon le décret précité cette décision entraînerait le choix d'un organisme accompagnateur afin d'assister la commune dans l'opération de développement rural ;

Attendu que cette mission est traditionnellement confiée à la FRW mais que l'Asbl GREOA active en région Ourthe-Amblève et plus particulièrement sur le territoire communal possède les compétences requises pour mener à bien l'accompagnement d'une commune dans l'élaboration de son PCDR ;

.../...

Vu le rapport fait au Collège du 30.03.2004, par Monsieur Bernard CHARUE, Premier Attaché, Direction Générale de l'Agriculture et Madame Françoise RAHIER, Service du Développement Rural, Responsable de la province de Liège ;

Sur proposition du collège échevinal ;

Par 20 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,
DECIDE :

Article 1. Du principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2. De charger le collège Echevinal de prendre les dispositions nécessaires pour désigner un auteur de projet chargé d'élaborer le programme dans sa globalité

Article 3. De désigner la Fondation Rurale de Wallonie comme organisme accompagnateur pour assister la commune dans l'élaboration de son programme de développement rural et le cas échéant, si la Fondation ne peut assumer cette mission dans des délais raisonnables, de confier celle-ci au GREOA, organisme qui accompagne déjà deux autres communes en Ourthe-Ambève.

Article 4. De transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre ayant le développement rural dans ses attributions et à Monsieur le Gouverneur de la Province

Par le Conseil,

La Secrétaire,
C. DERENNE-JACOBS

La Bourgmestre,
J. LEVEQUE

Pour expédition conforme,

La Secrétaire,

La Bourgmestre,

C. DERENNE-JACOBS.



J. LEVEQUE.



Province et Arrondissement de LIEGE

COMMUNE D'ESNEUX

Place Jean D'Ardenne, 1

4130 ESNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Sont présents : Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente ;
Mesdames et Messieurs Jenny LEVEQUE, Michel VEILLESSE, Philippe DETROZ, Léon MARTIN, Christie MORREALE, Bernard MARLIER, Membres du Collège communal ;
Mesdames et Messieurs Philippe LAMALLE, Cécile DUBOIS, Freddy DOCQUIER, Denise FLAGOTHIER, Géraldine SENTERRE, André GAUTHIER, François MAGIS, Anne-Catherine FLAGOTHIER, Marie-Dominique-SIMONET-URBIN-CHOFFRAY, Sophie LERSON, Pierre GEORIS, Pascal CROUGHS, Adeline FRAIPONT, Hervé BECHOUX, Pauline WARNOFFE, Anne DISTER, Conseillers ;
Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

SEANCE A HUIS-CLOS DU 29 AOUT 2007

14. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR) – DESIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL,

Vu le code de la démocratie locale ;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu sa décision du 6 mai 2004 approuvant le principe de mener une opération de développement rural ;

Vu l'appel à candidatures lancé par la commune dont la clôture était prévue le 30 juin dernier ;

Vu les candidatures reçues suite à cet appel ;

Sur proposition du Collège,

A l'unanimité, DECIDE

- de réaffirmer sa décision du 6 mai 2004 de mener une opération de développement rural
- d'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) à 34 membres (17 effectifs et 17 suppléants) dont 5 conseillers communaux et la Bourgmestre (6 élus au total), qui, de droit, en est la présidente ;
- d'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) comme suit :

Conseillers communaux

Membres effectifs

- Laura IKER (Présidente)
- Philippe DETROZ
- Philippe LAMALLE

Membres suppléants

- Pierre GEORIS
- Cécile DUBOIS
- Denise FLAGOTHIER

Particuliers

Membres effectifs

- Isabelle POUSSART
- François BELLIERE
- Pierre JEGHERS
- Philippe ATERIANUS

Membres suppléants

- David WINAND
- Benoît WATHIEU
- Paul CLAESSENS
- Robert PEETERS

- Suzanne LEMMENS
- Freddy TIMMERMANS
- Catherine ARCHAMBEAU
- Philippe HAMOIR
- Alfred FROMENT
- Lucien CARLIER
- Daniel DEFECHEREUX
- Christian AKKERMANS
- Astrid BACKES
- Félix VERRECHIA

- Nadine HUBIN
- Jean-Paul LIBOTTE
- Danielle PLOUVIER
- Michelle LEMPEREUR
- Benoît DUPRET
- Jacqueline MAURISSEN
- Claudine CHARLIER
- Jean-Louis DELGES
- Magali NELISSE
- Jacques MULLENDERS

Par le Conseil,

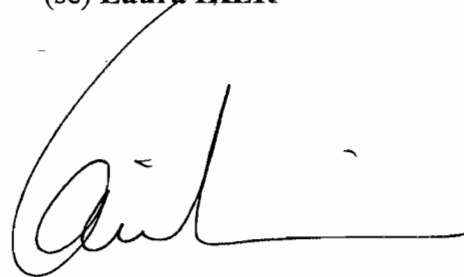
Le Secrétaire communal,
(sé) **Stefan KAZMIERCZAK**

La Présidente,
(sé) **Laura IKER**

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK



La Bourgmestre,
Laura IKER



Province et Arrondissement de LIEGE

COMMUNE D'ESNEUX

Place Jean D'Ardenne, 1
4130 ESNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUILLET 2007

Sont présents : Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente ;
Mesdames et Messieurs Jenny LEVEQUE, Michel VEILLESSE, Philippe DETROZ, Léon-MARTIN, Christie MORREALE, Bernard MARLIER, Membres du Collège communal ;
Mesdames et Messieurs Philippe LAMALLE, Cécile DUBOIS, Freddy DOCQUIER, Denise FLAGOTHIER, Géraldine SENTERRE, André GAUTHIER, François MAGIS, Anne-Catherine FLAGOTHIER, ~~Marie-Dominique SIMONET-URBIN-CHOFFRAY, Sophie-LESON,~~ Pierre GEORIS, Pascal CROUGHS, Adeline FRAIPONT, Hervé BECHOUX, Pauline WARNOTTE, ~~Anne-DISTER,~~ Conseillers ;
Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

3. Règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural

LE CONSEIL,

A l'unanimité, PREND CONNAISSANCE du règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural ci-dessous :

TITRE I - Missions

Article 1 :

Conformément au décret de l'Exécutif Régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural, la Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.) de la commune de Esneux a été approuvée par le Conseil communal, en sa séance du 18 juillet 2007

Article 2 :

Conformément au décret susmentionné, la mission générale de la C.L.D.R est d'avoir un rôle permanent d'information, de concertation, de relais entre la population et le pouvoir communal pour tout ce qui concerne l'opération de développement rural.

Les membres sont chargés de faire écho dans leur milieu des débats de la C.L.D.R. et de recueillir l'avis de leurs concitoyens.

La Commission joue ainsi un rôle d'organe consultatif du Conseil communal, maître d'œuvre de l'opération. Elle répond à toute demande d'avis de sa part et s'exprime au besoin, d'initiative.

Article 3 :

Plus particulièrement, la C.L.D.R. est chargé :

- de représenter le mieux possible l'ensemble de la population ;
- de cerner les besoins de la population.
- de définir, avec l'aide de l'auteur de P.C.D.R., les objectifs d'un développement global de la Commune ;
- de retenir et d'affiner les projets d'actions mis en œuvre ;
- de concevoir avec l'aide de l'auteur du P.C.D.R., un avenant – projet de Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) devant être soumis au Conseil communal, présentant de manière harmonisée et globale des objectifs et des projets d'actions et fixant parmi ces projets un ordre de priorité ;
- de proposer au Conseil communal des demandes de convention – exécution de développement rural à passer avec le Ministre concerné ;
- d'assurer le suivi des projets du P.C.D.R. approuvé ;
- de participer à la mise à jour ou à la révision du P.C.D.R.

Article 4 :

Le C.L.D.R. adopte au plus tard le 1^{er} mars de chaque année, un rapport d'activités à destination du Conseil communal.

Ce rapport décrit les activités de la C.L.D.R. et l'avancement de l'opération de développement rural au cours de l'année civile écoulée, ainsi que les propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.

Article 5 :

Pour remplir ses missions, le C.L.D.R. peut mettre en place des groupes de travail, conformément au décret relatif au développement rural, pour étudier certains thèmes ou certains points.

Les groupes de travail mis sur pied comprendront au moins un membre de la C.L.D.R.

Mais c'est à la Commission plénière qu'il appartient de faire des propositions au Conseil communal.

TITRE II – Sièges et durée**Article 6 :**

La C.L.D.R. a son siège à l'Administration communale d'ESNEUX, Place Jean d'Ardenne, 1 à ESNEUX, où toute correspondance officielle lui sera adressée.

Elle pourra cependant décider de se réunir en tout endroit qu'elle choisit.

Article 7 :

La C.L.D.R. est constituée pour la durée de l'opération de développement rural.

TITRE III – Composition**Article 8 :**

La C.L.D.R. est composée conformément aux conditions établies par le décret relatif au développement rural ; elle se veut représentative de la population d'ESNEUX.

Elle se compose d'habitants volontaires intéressés par le développement rural qui sont prêts à mettre leur compétence et leur temps disponible au service de cette cause.

Article 9 :

La C.L.D.R. d'ESNEUX comprend entre 10 et 30 membres effectifs et un nombre égal de suppléants. Le Conseil communal les choisit de manière à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'à assurer la représentativité des tranches d'âge, des hommes et des femmes, des catégories socio-économiques, de la vie associative, culturelle et sportive.

Article 10 :

La C.L.D.R. ne peut comporter plus d'un quart de conseillers communaux.

Article 11 :

Conformément au décret du 6 juin 1991, la Présidence est assurée par le Bourgmestre de la Commune ou son représentant.

Article 12 :

Le secrétariat de la C.L.D.R. est assuré par un agent communal qui a voix consultative.

Article 13 :

Le renouvellement des membres démissionnaires sera assuré dans le respect des différents critères de représentativité susmentionnés.

Article 14 :

Tout membre de la C.L.D.R. peut démissionner en informant par écrit le Président qui en avisera la C.L.D.R. au cours de la réunion suivante.

S'il s'agit d'un membre effectif, son suppléant est alors prioritaire pour occuper la place vacante.

Article 15 :

Les membres du Conseil communal sont renouvelés lors d'une nouvelle législature.

Article 16 :

Tout membre absent et non excusé à trois réunions successives reçoit une lettre du Président pour savoir s'il est démissionnaire ou pas.

Si dans les quinze jours à dater de l'envoi, aucune réponse n'est pas parvenue au Président, la démission sera effective et actée par le Conseil communal.

Tout membre absent et non excusé à six réunions successives sera automatiquement réputé démissionnaire et la démission sera actée par le Conseil communal.

Le Secrétariat tiendra à jour un registre de présence.

Article 17 :

Tout membre empêché d'assister à une réunion de la C.L.D.R. doit en avvertir le secrétariat ou un membre de la C.L.D.R.

Article 18 :

Un représentant de la Région Wallonne peut assister de droit aux réunions de la C.L.D.R. et y avoir une voix consultative.

TITRE IV – Fonctionnement

Article 19 :

La C.L.D.R. se réunira au minimum quatre fois l'an et chaque fois que l'opération de développement rural le requerra.

Article 20 :

Hormis le cas d'urgence, le Président convoque les membres effectifs et suppléants par écrit au moins huit jours ouvrables avant la date de réunion. La convocation mentionnera les dates, lieu et heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Article 21 :

Le Président ouvre, conduit et clôt les débats.

Il veille au respect du présent règlement.

Il fixe les réunions et arrête l'ordre du jour.

Article 22 :

Le Secrétariat assiste le Président dans l'animation de la réunion, rédige le compte-rendu de chaque réunion.

Article 23 :

Les comptes-rendus des réunions de la C.L.D.R. seront envoyés à tous les membres effectifs et suppléants.

Article 24 :

A l'ouverture de chaque réunion, le Secrétariat soumettra le compte-rendu de la réunion précédente à l'approbation de la C.L.D.R. et le corrigera en fonction des remarques suggérées.

Article 25 :

Les archives de la C.L.D.R. seront conservées, en double exemplaires, l'un par le secrétariat, l'autre par le fonctionnaire communal plus particulièrement chargé du suivi de l'opération.

Rapports et comptes-rendus peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Article 26 :

La commission peut inviter des consultants choisis en raison de leur compétence ; ils assistent aux réunions avec voix consultative.

TITRE V – Procédure de décision.

Article 27 :

Les décisions se prennent généralement par consensus.

Toutefois, en cas de désaccord, la décision est prise à la majorité simple des membres présents ayant voix délibérative, Président compris.

Article 28 :

Les membres effectifs ont voix délibératives.

Les membres suppléants ont voix consultatives.

En cas d'absence de son effectif, le suppléant à voix délibérative.

TITRE VI – Modification du présent règlement.

Article 29 :

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu par le présent règlement, la C.L.D.R. applique les règles ordinaires des assemblées délibératives.

Article 30 :

Le présent règlement peut être modifié sur proposition faite au Conseil communal par la C.L.D.R. elle-même.

Pour être recevable par le Conseil communal, la proposition doit recueillir les deux tiers des voix délibératives avec un quorum des deux tiers des membres de la C.L.D.R.

Article 31 :

Les membres de la Commission reçoivent chacun un exemplaire du présent règlement.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
(sé) **Stefan KAZMIERCZAK**

La Présidente,
(sé) **Laura IKER**

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK



La Bourgmestre,
Laura IKER

Province et Arrondissement de LIEGE

Commune d'Esneux

Place Jean D'Ardenne, 1
4130 ESNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance à huis-clos du 25 novembre 2009

Sont présents : Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente ;
Mesdames et Messieurs Jenny LEVEQUE, Michel VEILLESSE, Philippe DETROZ, Christie MORREALE, Léon MARTIN, Bernard MARLIER, Membres du Collège communal ;
Mesdames et Messieurs Philippe LAMALLE, Alfred DOCQUIER, Denise FLAGOTHIER, Géraldine SENTERRE, André GAUTHIER, François MAGIS, Anne-Catherine FLAGOTHIER, Marie-Dominique SIMONET, Adeline FRAIPONT, Pierre GEORIS, Pascal CROUGHS, Hervé BECHOUX, Pauline WARNOTTE, Anne DISTER, Chantal KARIGER, Carine BOSQUELLE, Conseillers ;
Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

1. Programme communal de développement rural – Composition de la CLDR - Modification

LE CONSEIL,

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière ;
Vu sa décision du 6 mai 2004 approuvant le principe de mener une opération de développement rural ;
Vu sa décision du 29 août 2007 d'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et désignant ses membres ;
Vu les modifications intervenues dans la composition de la CLDR suite :
- aux démissions de certains de ses membres, à savoir Mesdames LEMPEREUR, MAURISSEN, DUBOIS et Monsieur FERREIRA MARUM ;
- aux déménagements de Madame PLOUVIER et Monsieur DELGES
Attendu qu'un nouvel appel à candidatures sera lancé prochainement mais qu'il convient d'arrêter la nouvelle liste de la CLDR suite aux modifications intervenues ;

Sur proposition du collège communal ;
Après en avoir délibéré ;
Procédant au vote par appel nominal ;
A l'unanimité ;

DECIDE

Article 1

D'arrêter la composition de la Commission Locale de développement Rural (CLDR) à 30 membres (16 effectifs et 14 suppléants) dont 5 conseillers communaux et la Bourgmestre (6 élus au total), qui, de plein droit, en est la présidente.

Article 2

D'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural modifiée comme suit :

Conseillers communaux

Membres effectifs

Laura IKER (Présidente)
Philippe DETROZ
Philippe LAMALLE

Membres suppléants

Pierre GEORIS
Pascal CROUGHS
Denise FLAGOTHIER

Particuliers

Membres effectifs

Isabelle POUSSART
François BELLIERE
Pierre JEGHERS
Philippe ATERIANUS
Suzanne LEMMENS
Freddy TIMMERMANS
Catherine ARCHAMBEAU
Philippe HAMOIR
Alfred FROMENT
Lucien CARLIER
Daniel DEFECHEREUX
Christian AKKERMANS
Astrid BACKES
Félix VERRECHIA

Membres suppléants

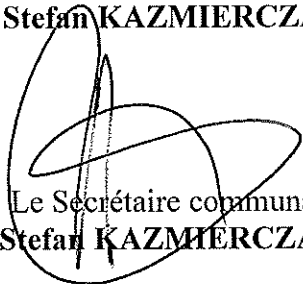
David WINAND
Benoît WATHIEU
Paul CLAESSENS
Robert PEETERS
Nadine HUBIN
Jean-Pol LIBOTTE
Benoît DUPRET
Claudine CHARLIER
Magali NELISSE
Jacques MULLENDERS

Article 3

De charger le Collège communal de lancer un nouvel appel aux candidats à la Commission Locale de Développement Rural et de soumettre ces candidatures à une prochaine séance du Conseil communal.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK


Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Laura IKER


La Bourgmestre,
Laura IKER

Province et Arrondissement de LIEGE

Commune d'Esneux

Place Jean D'Ardenne, 1
4130 ESNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance publique du 25 novembre 2009

Sont présents : Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente ;
Mesdames et Messieurs Jenny LEVEQUE, Michel VEILLESSE, Philippe DETROZ, Christie MORREALE, Léon MARTIN,
Bernard MARLIER, Membres du Collège communal ;
Mesdames et Messieurs Philippe LAMALLE, Alfred DOCQUIER, Denise FLAGOTHIER, Géraldine SENTERRE, André
GAUTHIER, François-MAGIS, Anne-Catherine FLAGOTHIER, Marie-Dominique SIMONET, Adeline FRAIPONT, Pierre
GEORIS, Pascal CROUGHS, Hervé BECHOUX, Pauline WARNOTTE, Anne DISTER, Chantal KARIGER, Carine
BOSQUELLE, Conseillers ;
Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

1. Programme communal de développement rural - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du
6 juin 1991 relatif au développement rural ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière ;
Vu sa décision du 6 mai 2004 approuvant le principe de mener une opération de développement rural ;
Vu sa décision du 29 août 2007 d'arrêter la composition de la Commission Locale de Développement Rural
(CLDR) et désignant ses membres ;
Vu le processus de consultation populaire coordonné par le GREOA conformément à la législation et les
réflexions menées par les groupes de travail et la commission (CLDR) ;
Vu le projet de programme de développement rural présenté au conseil, tel que repris au dossier, projet
présenté et approuvé par la CLDR ;
Sur proposition du Collège communal ;
Considérant que l'approbation de ce projet permettra le développement de la commune ;
Après en avoir délibéré ;
Procédant au vote par appel nominal ;
A l'unanimité ;

DECIDE

Article 1

D'approuver le projet de Programme Communal de Développement Rural tel qu'élaboré au cours du
processus prévu par la législation en la matière et tel que présenté et approuvé par la CLDR ;

Article 2

De solliciter l'approbation du projet de PCDR par le Gouvernement wallon ;

Article 3

De charger le Collège communal de solliciter l'intervention des pouvoirs subsidiaires pour la mise en œuvre
du PCDR ;

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK

Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Laura IKER

La Bourgmestre,
Laura IKER

Province et Arrondissement de LIEGE

Commune d'Esneux

Place Jean D'Ardenne, 1

4130 ESNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance publique du 25 novembre 2009

Sont présents : Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente ;
Mesdames et Messieurs Jemy LEVEQUE, Michel VEILLESSE, Philippe DETROZ, Christie MORREALE, Léon MARTIN,
Bernard MARLIER, Membres du Collège communal ;
Mesdames et Messieurs Philippe LAMALLE, Alfred DOCQUIER, Denise FLAGOTHIER, Géraldine SENTERRE, André
GAUTHIER, François MAGIS, Anne-Catherine FLAGOTHIER, Marie-Dominique SIMONET, Adeline FRAIPONT, Pierre
GEORIS, Pascal CROUGHS, Hervé BECHOUX, Pauline WARNOTTE, Anne DISTER, Chantal KARIGER, Carine
BOSQUELLE, Conseillers ;
Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

**2. Programme communal de développement rural – PCDR – Introduction d'une
demande de première convention - Approbation**

LE CONSEIL,

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;
Vu l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du
6 juin 1991 relatif au développement rural ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu les dispositions légales et réglementaires en la matière ;
Vu sa décision du 6 mai 2004 approuvant le principe de mener une opération de développement
rural ;
Considérant qu'il y a lieu d'envisager au plus tôt l'exécution des projets repris dans le projet de
PCDR ;
Vu le projet de PCDR présenté au conseil, tel que repris au dossier, projet présenté et approuvé par
la Commission Locale de Développement Rural et en particulier la proposition retenue par la CLDR
en première place des Lots 1 ;
Vu la décision de ce jour approuvant le Programme Communal de Développement Rural ;
Sur proposition du Collège communal ;
Après en avoir délibéré ;
Procédant au vote par appel nominal ;
A l'unanimité ;

DECIDE

Article 1

De solliciter auprès du Ministre compétent une première demande de convention en Développement
rural reprenant le projet suivant :

Fiche 1.1. – FONTIN – Aménagement du village afin d'y développer la convivialité et de faciliter
l'accessibilité à la cité du Hamay pour y développer du logement favorisant la mixité sociale.

Le projet se décline en deux phases:

1. Le projet consiste à aménager le centre du village afin de le rendre plus convivial, depuis la *place du
Vieux Tilleul* en passant par la *place « Au bâti »* (sur base de l'esquisse qui avait été réalisée par Qualité-
Village-Wallonie en 2000) jusqu'à la *place de l'église* et l'école, y compris le début de la *rue de la
Fontaine* et de la *rue Laide Voie* en veillant aux éléments suivants:

- valorisation des éléments du petit patrimoine (fontaines, potales...);

- verdurisation;
- conservation d'un emplacement suffisant pour l'organisation des fêtes du village;
- renforcement de la sécurité dans le village, aux abords de l'école et sur les voies d'accès, pour les piétons et les cyclistes.

2. Cet aménagement est à compléter par la création d'une voirie (assurant la sécurité des piétons), comme préconisé dans le schéma de structure, afin de désenclaver la cité et de pouvoir y développer du logement favorisant la mixité sociale et de réduire la circulation au centre du village. Différents accès sont envisagés.

Pour un montant total estimé à 1.894.875 €, TVAc, honoraires et coordination de chantier compris.

Par le Conseil,

Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK

La Présidente,
Laura IKER

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK

La Bourgmestre,
Laura IKER

TABLE DES MATIERES GENERALE

PARTIE I: ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE.....	5
PARTIE II: RESULTATS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE.....	169
PARTIE III: OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....	207
PARTIE IV: PROJETS.....	223
PARTIE V: TABLEAUX RECAPITULATIFS.....	407

PARTIE I

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

QUELQUES SIGLES ET ABREVIATIONS	11
PREAMBULE	13
1. IDENTITE HISTORIQUE.....	14
1.1. QUELQUES JALONS DU PASSE.....	14
1.1.1. Ancienne commune d'Esneux.....	14
1.1.2. Ancienne commune de Tilff.....	15
1.1.3. Fusion des communes.....	16
1.2. QUELQUES PERSONNAGES HISTORIQUES.....	16
2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.....	17
2.1. LOCALISATION.....	17
2.2. ETENDUE DU TERRITOIRE, STRUCTURE PHYSIQUE.....	17
2.2.1. Géologie, relief et sol.....	18
2.2.2. Hydrographie.....	20
2.3. OCCUPATION DU SOL.....	24
2.4. CLIMAT.....	25
TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	26
3. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE	27
3.1. SITES ET ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL PROTÉGÉS PAR UN STATUT LÉGAL.....	27
3.1.1. Sites NATURA 2000.....	27
3.1.2. Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique (CSIS).....	29
3.1.3. Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB).....	29
3.1.4. Réserves naturelles.....	30
3.1.5. Arbres et haies remarquables.....	31
3.1.6. Patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne.....	33
3.1.7. Remarque.....	33
3.2. SITES ET ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE NATUREL RECONNUS.....	34
3.2.1. Sites de la liste Collard et al.....	34
3.2.2. ISIWAL.....	35
3.2.3. Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB).....	36
3.3. RESSOURCES AQUIFÈRES, PRESSION ENVIRONNEMENTALE ET GESTION.....	36
3.3.1. Impact de différentes activités.....	36
3.3.2. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH).....	37
3.3.3. Contrat de rivière Ourthe.....	39
3.4. RESSOURCES FORESTIÈRES, PRESSION ENVIRONNEMENTALE ET GESTION.....	41
3.4.1. Menaces planant sur le milieu forestier, sa faune et sa flore.....	41
3.4.2. Plan d'aménagement forestier.....	42
3.4.3. Certifications pour une gestion durable des forêts.....	45
3.4.4. Remarque.....	45
3.5. QUALITÉ DE L' AIR.....	46
3.6. OPÉRATION « BORDS DE ROUTE - FAUCHAGE TARDIF ».....	46
3.7. OPÉRATION « COMBLES ET CLOCHERS ».....	47
3.8. DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2007-2012.....	47
TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	48
4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PATRIMOINE BATI – ANALYSE DU PAYSAGE	49
4.1. STRUCTURATION DES VOIES DE COMMUNICATION.....	49
4.1.1. Réseau routier, chemins et sentiers.....	49
4.1.2. Réseau ferroviaire.....	50
4.2. PLAN DE SECTEUR ET SON ANALYSE.....	50
4.3. OUTILS DE GESTION DU TERRITOIRE.....	51
4.4. LES LOCALITES ET LEURS SPECIFICITES.....	52
4.4.1. Esneux.....	53
4.4.2. Fontin.....	54
4.4.3. Hamay.....	55
4.4.4. Flagothier et La Haze.....	56

4.4.5.	Montfort.....	57
4.4.6.	Souverain-Pré.....	57
4.4.7.	Amostrenne et Les Crêtes	58
4.4.8.	Ham	59
4.4.9.	Avister.....	60
4.4.10.	Fêchereux	60
4.4.11.	Hony	61
4.4.12.	Méry.....	61
4.4.13.	Tilff.....	62
4.4.14.	Sur le Mont	63
4.4.15.	Sur Cortil – Bois des Chevreuils.....	63
4.5.	PATRIMOINE BATI	64
4.5.1.	Patrimoine protégé par un statut juridique	64
4.5.2.	Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie	66
4.5.3.	Petit Patrimoine Populaire Wallon	66
4.6.	ANALYSE DU PAYSAGE	66
4.6.1.	Concepts et définitions importantes.....	67
4.6.2.	ESNEUX et ses paysages	67
4.7.	DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2007-2012	70
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	71
5.	POPULATION- DEMOGRAPHIE – STRUCTURE FAMILIALE.....	72
5.1.	SITUATION ACTUELLE.....	72
5.2.	EVOLUTION DE LA POPULATION.....	74
5.3.	PERFORMANCES DÉMOGRAPHIQUES DES COMMUNES VOISINES	76
5.4.	VILLAGES DE PRÉDILECTION DES NOUVEAUX HABITANTS	76
5.5.	STRUCTURE D'ÂGE DE LA POPULATION	77
5.5.1.	Population par grands groupes d'âges – Pyramides des âges.....	77
5.5.2.	Coefficients de sénilité et de dépendance	80
5.6.	POPULATION ETRANGERE	80
5.7.	MENAGES, ETAT-CIVIL.....	81
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	83
6.	LOGEMENT	84
6.1.	PARC DE LOGEMENTS.....	84
6.2.	SECONDES RÉSIDENCES	85
6.3.	ANCIENNETÉ DES BÂTIMENTS	85
6.4.	PERMIS DE BÂTIR POUR NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET RÉNOVATIONS DE BÂTIMENTS	87
6.5.	QUALITE DU LOGEMENT, SUPERFICIE ET COMMODITES	87
6.6.	STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS.....	89
6.7.	MARCHÉ ACQUISITIF.....	89
6.7.1.	Terrains à bâtir.....	90
6.7.2.	Habitations ordinaires.....	91
6.7.3.	Appartements.....	91
6.7.4.	Scénario du prix de l'immobilier pour le futur	92
6.8.	MARCHÉ LOCATIF.....	92
6.9.	SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT	92
6.10.	LOGEMENTS SOCIAUX.....	92
6.10.1.	Secteur locatif.....	92
6.10.2.	Secteur acquisitif.....	93
6.11.	LOGEMENTS DE TRANSIT ET D'INSERTION	93
6.12.	RESIDENCE PERMANENTE DANS LES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET PLAN HABITAT PERMANENT (HP).....	94
6.12.1.	Ampleur du phénomène	94
6.12.2.	Plan Habitat Permanent	95
6.13.	PROGRAMME COMMUNAL D' ACTIONS EN MATIERE DE LOGEMENT	96
6.14.	DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2007-2013 DE LA COMMUNE	96
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	97
7.	NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE.....	98

7.1.	REVENUS	98
7.2.	EMPLOIS ET ACTIVITÉS	99
7.3.	DEMANDEURS D'EMPLOI	101
7.4.	REVENU D'INTÉGRATION DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS).....	102
7.5.	ENTREPRISES EN GENERAL.....	102
7.6.	SECTEUR COMMERCIAL	107
7.7.	SECTEUR AGRICOLE ET SYLVICOLE	107
7.8.	SECTEUR TOURISTIQUE	110
7.8.1.	<i>Historique</i>	110
7.8.2.	<i>Patrimoine naturel et tourisme</i>	111
7.8.3.	<i>Attractions</i>	113
7.8.4.	<i>Patrimoine immatériel</i>	113
7.8.5.	<i>Maison du Tourisme Ourthe-Amblève</i>	114
7.8.6.	<i>Syndicats d'initiative</i>	115
7.8.7.	<i>Offre d'hébergement et nuitées</i>	115
7.8.8.	<i>HoReCa</i>	117
7.9.	DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2007-2013 DE LA COMMUNE	118
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	118
8.	SERVICES - ENSEIGNEMENT-VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE	120
8.1.	SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ	120
8.1.1.	<i>Centre Public d'Action Sociale (CPAS)</i>	120
8.1.2.	<i>Maison de l'Emploi</i>	120
8.1.3.	<i>Agence Locale pour l'Emploi (ALEm) Esneux-Tilff</i>	120
8.1.4.	<i>Aides pour le logement</i>	121
8.1.5.	<i>Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI)</i>	121
8.1.6.	<i>La Noria</i>	122
8.1.7.	<i>Vivre à domicile</i>	122
8.1.8.	<i>Mutuelles</i>	122
8.1.9.	<i>Croix-Rouge</i>	122
8.1.10.	<i>Consultation Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)</i>	122
8.1.11.	<i>Remarques</i>	122
8.2.	ENSEIGNEMENT, FORMATION	123
8.2.1.	<i>Enseignement maternel, primaire et secondaire</i>	123
8.2.2.	<i>Enseignement de promotion sociale</i>	124
8.2.3.	<i>Enseignement artistique</i>	124
8.3.	BIBLIOTHÈQUES	124
8.4.	DISCOBUS	125
8.5.	INFRASTRUCTURES ET ASSOCIATIONS SPORTIVES	125
8.6.	INFRASTRUCTURES CULTURELLES, DE LOISIRS ET ASSOCIATIONS CULTURELLES	126
8.7.	JUMELAGES	126
8.8.	PETITE ENFANCE, JEUNESSE	127
8.8.1.	<i>Accueil de la petite enfance et extrascolaire</i>	127
8.8.2.	<i>Mouvements et association de jeunes, activités spécifiques</i>	127
8.9.	ASSOCIATIONS TOURNÉES PLUS SPÉCIFIQUEMENT VERS LES SENIORS	129
8.10.	ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	129
8.11.	DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2007-2013 DE LA COMMUNE	130
	TABLEAU AFOM ET SYNTHÈSE	130
9.	MOBILITE - SERVICE DE POLICE - CRIMINALITE - SECURITE ROUTIERE.....	132
9.1.	RÉSEAU ROUTIER, PARC DE VÉHICULES, TRAFIC AUTOMOBILE	132
9.2.	TRANSPORTS EN COMMUN	134
9.2.1.	<i>Réseau ferroviaire</i>	134
9.2.2.	<i>Transports publics routiers</i>	134
9.3.	STATIONNEMENT	134
9.4.	CHEMINEMENT POUR LES USAGERS DOUX	135
9.5.	ZONE DE POLICE (5283).....	135
9.5.1.	<i>Organisation</i>	136
9.5.2.	<i>Plan zonal de sécurité 2009-2012</i>	136
9.6.	SÉCURITÉ ROUTIÈRE – FAITS INFRACTIONNELS	137

9.6.1.	<i>Accidents de circulation</i>	137
9.6.2.	<i>Outils utilisés en faveur d'une meilleure sécurité routière</i>	138
9.6.3.	<i>Quelques faits infractionnels</i>	138
9.7.	DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2007-2013 DE LA COMMUNE	140
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE	141
10.	GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS	143
10.1.	ADMINISTRATION COMMUNALE.....	143
10.2.	COLLÈGE COMMUNAL, CONSEIL COMMUNAL	143
10.3.	MOYENS HUMAINS DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE	144
10.4.	AFFILIATIONS AUX INTERCOMMUNALES ET AUX AUTRES ORGANISMES	147
10.5.	FINANCES	147
10.5.1.	<i>Taxes et redevances communales</i>	147
10.5.2.	<i>Primes communales</i>	151
10.5.3.	<i>Moyens financiers et pouvoir d'emprunt</i>	151
10.6.	EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES.....	152
10.6.1.	<i>Patrimoine communal</i>	152
10.6.2.	<i>Distribution d'eau</i>	153
10.6.3.	<i>Distribution de gaz et d'électricité</i>	154
10.6.4.	<i>Programme triennal</i>	154
10.6.5.	<i>Travaux financés en tout ou en partie par des pouvoirs subsidants</i>	155
10.6.6.	<i>Travaux financés par la Commune seule</i>	155
10.7.	COLLECTE ET GESTION DES DECHETS.....	155
10.8.	LA POSTE.....	157
10.9.	DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2007-2013 DE LA COMMUNE	157
	TABLEAU AFOM ET SYNTHESE	157
11.	CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE	159
11.1.	CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET NATURELLES	159
11.2.	PATRIMOINE BATI ARCHITECTURAL ET HISTORIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	160
11.3.	POPULATION	160
11.4.	LOGEMENT	161
11.5.	CONTEXTE ECONOMIQUE	161
11.6.	VIE SOCIO-SPORTIVO-CULTURELLE, SANTE, LOISIRS, SERVICES ET GESTION COMMUNALE	162
11.7.	MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE	163
	CONCLUSION	164
	SOURCES	165

Quelques sigles et abréviations

ADL: Agence de Développement Local
ADEL: Allocation de Délocalisation Et de Logement
AIDE: Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton
AFOM: Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces
AISOA: Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève
ALE: Association Liégeoise d'Electricité
ALEm: Agence Locale pour l'Emploi
ALG: Association Liégeoise du Gaz
AMO: Aide en Milieu Ouvert
APIC: Action Pilote Intégrée Campings
ARPI: Action Régionale de Prévention Intégrée

CA: Chiffre Absolu
CGT: Commissariat Général au Tourisme
CILE: Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
CPAS: Centre Public d'Action Sociale
CPDT: Conférence Permanente du Développement Territorial
CSIS: Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique
CSL: Crédit Social Logement
CWATUP: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine

DGATLP: Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DGO: Direction Générale Opérationnelle
DGRNE: Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

GREOA: Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève

HoReCa: Hôtels Restaurants Cafés
HP (Plan): Habitat Permanent

INASTI: Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants
INS: Institut National de Statistique
INTRADEL: Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise

Microrégion: ensemble des communes d'Anthisnes, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, ESNEUX, Neupré, Sprimont, Seraing

OAL: Ourthe-Amblève Logement
ODR: Opération de Développement Rural
OFFH: Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats

ONE: Office de la Naissance et de l'Enfance
ONSS: Office National de Sécurité Sociale

PASH: Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
PCDR: Programme Communal de Développement Rural

PCDN: Plan Communal de Développement de la Nature
PCGE: Plan Communal Général d'Egouttage
PCM: Plan Communal de Mobilité
PPT: Petites Propriétés Terriennes (fusionnées en CSL)

RAVeL: Réseau Autonome de Voies Lentes
RESI: Réseau Interurbain
RGG: Réseau de Grand Gabarit
RNOB: Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique

SAU: Surface Agricole Utilisée
SDER: Schéma de Développement de l'Espace Régional
SETHY: Service d'Etudes Hydrologiques
SGIB: Site de Grand Intérêt Biologique
SGR: Sentier de Grande Randonnée
SNCB: Société Nationale des Chemins de fer Belge
SPF: Service Public Fédéral
SPW: Service Public de Wallonie

TEC: Transports En Commun

UVCW: Union des Villes et Communes de Wallonie

ZHIB: Zone Humide d'Intérêt Biologique
ZPS: Zone de Protection Spéciale
ZSC: Zone Spéciale de Conservation

PREAMBULE

Les autorités communales ont décidé en date du 6 mai 2004 de lancer une première **O**opération de **D**éveloppement **R**ural (**ODR**) afin de constituer un nouveau **P**rogramme **C**ommunal de **D**éveloppement **R**ural (**PCDR**). Leur souhait est donc d'élaborer un outil stratégique pour l'avenir d'ESNEUX¹.

Afin de disposer d'une vision extérieure, le Conseil communal a désigné le 25 novembre 2003 le **G**roupement **R**égional **E**conomique **O**urthe-**A**mbève (**GREOA**)² comme Auteur de projet pour dresser ce cliché communal et pour élaborer le document final à présenter au Gouvernement wallon. Bien qu'intimement liée, la mission d'Auteur de projet n'est pas à confondre avec l'accompagnement de la Commune dans ce processus participatif qui est effectué par les agents de développement dont les tâches sont décrites dans la Partie II intitulée *Résultats de la participation citoyenne*. Ces derniers sont également employés par le GREOA via une Convention signée avec la Région wallonne. Le dialogue constant entre les différents acteurs du GREOA œuvrant à l'élaboration du PCDR a facilité la transmission des données.

La présente étude socio-économique, Partie I du PCDR, va permettre de brosser un premier portrait de la Commune dans son contexte Eurégional. Cette étude est le fruit d'une actualisation d'un prédiagnostic utilisé dans le processus de l'ODR.

Les informations en notes de bas de page comprennent des liens vers des sites Internet qui ont été consultés durant le quatrième trimestre 2009 ainsi que diverses sources utilisées pour la réalisation de cette étude.

Le dernier chapitre, intitulé *Caractéristiques générales de la Commune*, donnera au lecteur pressé une carte d'identité résumée d'ESNEUX. A la fin des chapitres, un tableau synthétique de type **A**touts, **F**aiblesses, **O**pportunités, **M**enaces (**AFOM**) permet également de mettre en exergue les éléments essentiels de chaque chapitre.

Bonne lecture...

¹ Afin de distinguer l'entité d'ESNEUX résultant de la fusion des communes et le village en tant que tel, l'entité sera écrite en majuscules tandis que le village en tant que tel sera présenté en minuscules. Ajoutons que lorsque l'on parle d'Esneutois, cela concerne l'ensemble des habitants de l'entité.

² Une présentation détaillée du GREOA sera effectuée dans la Partie II du PCDR, p. 173.

1. IDENTITE HISTORIQUE

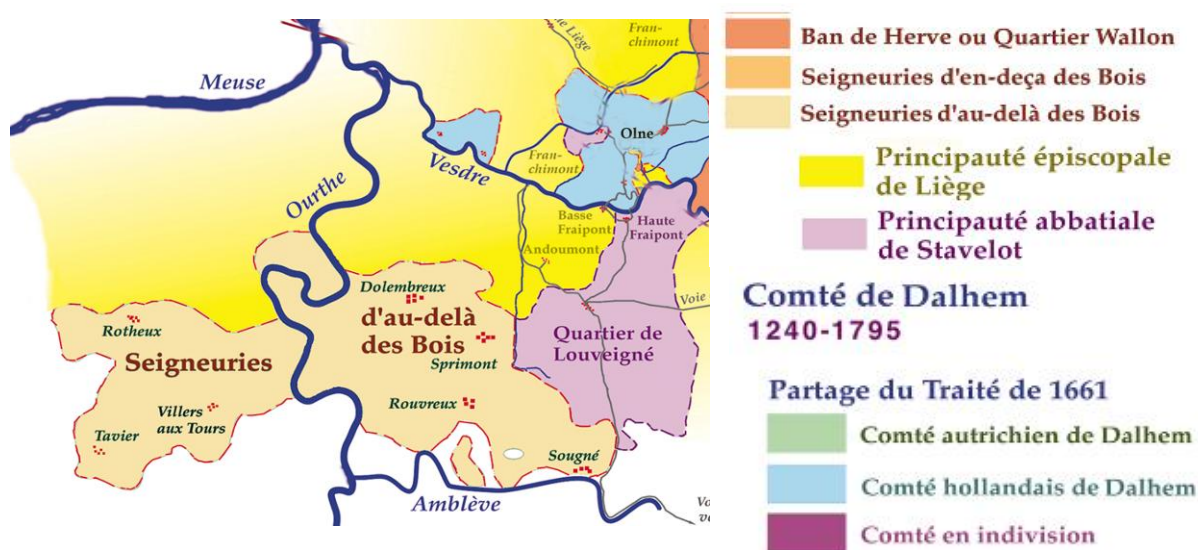
Les villages constituant l'entité d'ESNEUX bénéficient d'un riche passé comme en témoignent des bâtisses et éléments du petit patrimoine encore existants. Très anciens, les événements parfois authentiques ou teintés d'exagération voire simplement imaginaires ont influencé d'une manière ou d'une autre l'évolution des villages. Il aurait été dommage de limiter l'approche historique à une compilation de faits dans un seul chapitre. Par conséquent, en fonction des sujets traités, des éléments d'antan seront injectés au fil des paragraphes. Le lecteur intéressé plus particulièrement par la *formation du territoire communal* peut également se reporter à l'article de Monsieur André BALTIA publié à la page 9 du Bulletin Communal d'ESNEUX n°54 de décembre 2008.

1.1. Quelques jalons du passé

1.1.1. Ancienne commune d'Esneux

A l'époque préhistorique, comme de nombreuses cavités le long de l'Ourthe et de l'Amblève, la Grotte de la Roche aux Faucons a été habitée par les premières populations de nos régions³.

Esneux est, pour la première fois, citée en 814 dans un document officiel. L'étymologie d'Esneux reste un mystère. Certains y voient, à l'origine, le nom des peuplades habitant les bords de l'Ourthe-Amblève au temps de Jules César, les *Segnes*, où des tireurs à l'arc contrant les troupes romaines s'appelaient les *Assêneux*. D'autres y voient l'évocation des mines de fer qui y furent exploitées, le terme *eichnach* signifiant *vers le fer*. Enfin, Jules Feller y reconnaît le terme *Astanetum* qui indiquerait un arbuste servant à fabriquer des lances, des piques ou des flèches.



Comme le montre l'extrait de carte ci-dessus, dès le Moyen-âge, la Seigneurie d'Esneux était une des sept Seigneuries d'au-delà des Bois, relevant du Duché de Limbourg, enclave dans la Principauté de Liège⁴.

³ MONSEUR J.-R., *Sur la route de l'Histoire par l'Histoire locale*, p.15

⁴ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Esneux> et <http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Carte-Duche-limbourg.jpeg>

Fontin a été rattaché à Esneux⁵ en 1879. Il était au début du siècle le plus important hameau de la Commune⁶.

Déjà cité en 1250-1280, le hameau de Fontin dépendait durant l'Ancien Régime de deux juridictions différentes, d'une part du Ban de Sprimont et d'autre part de la Seigneurie d'Esneux, relevant heureusement tous deux du Duché de Limbourg. Notons d'ores et déjà l'importance économique du travail de la pierre dans la région puisque l'on parlait déjà des carrières de Montfort en 1477.

Le 18 septembre 1794 représente une date marquante car une bataille aux lourdes pertes en vies humaines, appelée selon les auteurs *bataille de Sprimont*, *bataille d'Esneux* ou *bataille de l'Ourthe*, a opposé les Autrichiens occupant le plateau et les troupes françaises qui sortirent victorieuses, scellant la fin de l'Ancien Régime⁷.

L'industrie du fer a eu une importance capitale pour la région où du minerai était extrait. Avant l'avènement du chemin de fer, l'Ourthe a été une voie navigable importante ayant fait l'objet d'un projet industriel baptisé: le *canal de l'Ourthe*. Entreprise au début du XIX^{ème} siècle, cette voie d'eau aurait permis de relier les bassins de la Meuse et du Rhin, en utilisant notamment de petites embarcations appelées Bêchêtes⁸. Mais, l'entreprise, lancée en 1827, sera affectée par des problèmes de financement. Les incertitudes liées à l'avenir géopolitique de la région et l'invention du chemin de fer mineront le projet. L'indépendance reconnue du Grand-duché du Luxembourg en 1839 provoquera son arrêt définitif⁹. Le développement d'Esneux, tant sur le plan démographique qu'économique, s'est vraiment initié à partir du XIX^{ème} siècle. C'est à cette époque qu'Esneux s'ouvre au monde extérieur via de nombreux aménagements, la construction de routes, du chemin de fer, de ponts... La première route digne de ce nom, reliant Liège à Esneux, est décidée dès l'achèvement du pont; les travaux entamés en 1848 sont terminés en 1852. La route d'Esneux-Hamoir est construite en 1865. C'est la mise en exploitation du chemin de fer en 1865 qui change réellement la vie du village d'Esneux. Dès ce moment, Esneux connaît un réel essor et devient un centre de villégiature très renommé, recherché par de nombreux écrivains et artistes qui créeront la première *Fête des Arbres*¹⁰ en 1905. Cette situation occasionne une extension rapide du village. Pour Esneux une nouvelle ère commence; elle constitue le début d'une période de prospérité et la transformation de la mentalité des habitants.

1.1.2. Ancienne commune de Tilff¹¹

La première désignation écrite connue de *Tilves* date de 1235, elle est contenue dans une Charte du 14 mai donnée à Pérouse¹² par le Pape Grégoire IX.

⁵ Loi du 31 juillet 1879 portant érection de la commune de Dolembreux et modifiant la délimitation entre les communes d'Esneux et de Sprimont, Province de Liège.

⁶ <http://www.skene.be/RWJP96TXT/esneuxF.html>

⁷ De plus amples informations dans le livre du Dr Louis Thiry, *La Bataille de Sprimont*, 1936, (Falk fils Ed).

⁸ Bateau de rivière long à fond plat, de taille variable, utilisé pour le transport des marchandises et des personnes. Paul de Ré a notamment édité un roman historique en quatre tomes intitulé "La Dernière Bêchète".

⁹ Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Canal_de_l'Ourthe.

¹⁰ STASSEN Benjamin, *La Fête des arbres*, Editions A. Degive, 2005.

¹¹ Ce paragraphe reprend de nombreuses données présentées par le Syndicat d'Initiative de Tilff <http://www.sitilff.be/wp/historique>

¹² Pérouse, en italien Perugia, est une ville italienne, chef-lieu de la province de même nom et capitale de la Région Ombrie.

Toutefois, les lieux sont habités par l'homme depuis beaucoup plus longtemps; les découvertes archéologiques au *Trou des Nutons* en sont témoins. En celtique, *Tilves* signifie un lieu planté de tilleuls, le mot étant composé de *til*, le tilleul et de *wez* ou *vez*, l'arbre.

La découverte de céramiques au lieu-dit *Au Plope* et un trésor de trois cents pièces à *Sur Cortil* témoignent de l'occupation romaine.

Repris dans la Principauté de Liège, Tilff vit un Moyen-âge troublé et il faut attendre le XVIII^{ème} siècle et la domination française pour qu'une paix durable s'installe.

Tout comme à Esneux, l'Ourthe, l'exploitation des ressources naturelles notamment par l'extraction des gisements ferrugineux ont participé au développement de Tilff. L'industrie métallurgique s'est notamment développée à Méry. En 1994, à l'occasion des journées du Patrimoine, le Royal Syndicat d'Initiative de Tilff a édité une plaquette intitulée *A la découverte du passé industriel de Méry*; cette brochure présente aussi l'industrie de la pierre et la fabrication de la chaux qui étaient également des activités florissantes. Au XIX^{ème} siècle, Tilff devint une localité industrielle en même temps qu'un lieu de villégiature très fréquenté. Ces nouvelles activités entraînèrent une transformation profonde de la localité et un accroissement marqué de sa population.

Plus récemment, la construction de l'autoroute dans les années 1970 a influencé le développement de ce village.

1.1.3. Fusion des communes

Esneux et Tilff fusionnent en 1977 pour former une seule entité communale ESNEUX s'étendant sur 3.405 ha.

Même si plus de 30 années se sont écoulées depuis cet évènement, il persiste encore une certaine *guerre de clochers* entre les deux principales composantes de cette Commune bicéphale. Cependant, les mentalités évoluent progressivement avec les nouvelles générations.

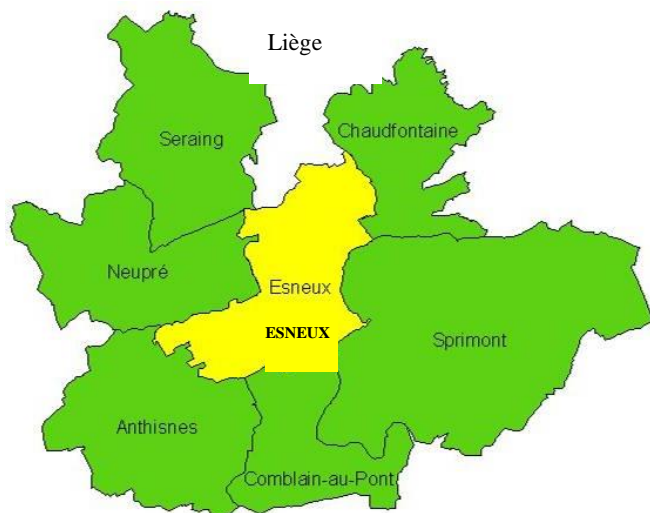
1.2. Quelques personnages historiques

Les quelques noms cités le sont à titre illustratifs car de nombreux personnages ont marqué ESNEUX, berceau de célébrités.

En effet, au début du XX^{ème} siècle, Esneux eut le privilège d'être le lieu de séjour et de prédilection de nombreux artistes et écrivains. Certains éléments du petit patrimoine leur ont été consacrés: Léon Souguenet, Jean d'Ardenne, Orthense Montéfiore-Bischoffsheim, Robert Dalem, Camille Lemonnier... En août 2005, un livret intitulé *Art et Nature, temps et espace – Esneux*, édité par la Commune, commente une promenade à travers le site de la Boucle de l'Ourthe, le plateau de Beaumont et le hameau de Ham en invitant le promeneur à découvrir certains personnages célèbres. En ce qui concerne Tilff, citons par exemple, le peintre Auguste Donnay qui s'est installé à Méry.

2. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET GÉOGRAPHIQUES

2.1. Localisation¹³



ESNEUX, au cœur du Pays d'Ourthe-Ambève, se situe en Province de Liège et appartient à l'Arrondissement de Liège.

Un découpage géographique appelé dans le reste du document *Microrégion*, illustré par la carte ci-contre, a été déterminé pour des comparaisons statistiques intégrant ESNEUX dans son contexte transcommunal.

La Commune s'inscrit également dans le contexte de l'Euregio Meuse-Rhin¹⁴ ce qui offre la possibilité de bénéficier de différents services (insertion d'informations dans un magazine transfrontalier de la culture et des loisirs également distribué en néerlandais et en allemand...). L'influence de Liège est particulièrement importante puisque la frontière nord de l'entité est commune avec la cité ardente.

2.2. Etendue du territoire, structure physique

Son territoire de 3.405 ha résulte de la fusion en 1977 des anciennes communes d'Esneux et de Tilff. ESNEUX se situe à la 183^{ème} place¹⁵ par rapport à sa surface en Région wallonne qui compte 262 communes; il s'agit donc d'une commune de petite superficie¹⁶ par rapport à la moyenne des entités.

¹³ Cf. Annexes Partie I; carte n°1: *Situation générale*

¹⁴ Créé en 1976 en tant que groupe de travail, l'*Euregio Meuse-Rhin* est l'un des plus anciens partenariats de coopération transfrontalière. En 1991, l'Euregio s'est dotée d'un statut juridique en devenant une Fondation de droit néerlandais dont les membres sont la Province du Limbourg (Pays-Bas), les Provinces du Limbourg et de Liège (Belgique), la Communauté germanophone (Belgique), la Regio Aachen e.V. (Allemagne).

Source: <http://www.euregio-mr.org>

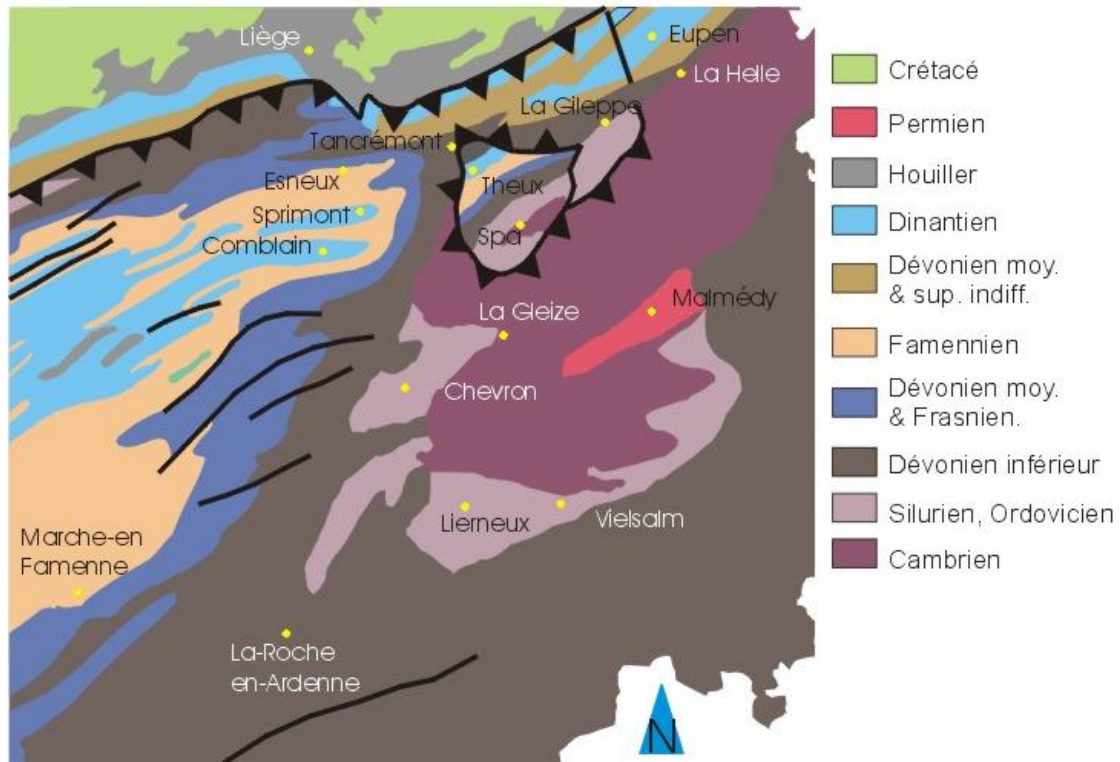
¹⁵ Service Public Fédéral (SPF) Economie, *Chiffres clés pour la commune d'Esneux*, 2007.

¹⁶ Pour l'aménagement du territoire et l'occupation du sol, cf. point 4, p. 49 et suivantes.

2.2.1. Géologie, relief et sol

Le point le plus bas est le fond de la vallée de l'Ourthe (70 m à Sainval) alors que le point culminant se situe sur les hauteurs de Beauregard (270 m).

Les roches cohérentes primaires, formant le soubassement de la région, ont été fortement plissées et faillées par les mouvements hercyniens de la fin de l'ère primaire. Cette structure plissée a ensuite été nivelée par l'érosion jusqu'à la formation d'une surface au relief peu accidenté: le synclinorium de Dinant constitué d'une succession de plis synclinaux et anticlinaux suivant des bandes parallèles de direction Ouest-Sud-Ouest - Est-Nord-Est.



Carte géologique simplifiée de l'est de la Wallonie ¹⁷

La partie septentrionale de la Commune, au Nord d'un axe Ham-Hony-Méry appartient à l'Ardenne condruzienne où affleurent les roches schisto-gréseuses. Cette zone est traversée par une bande de roches calcaires et schisto-calcaires passant par Nomont, Sainte-Anne et la vallée de la Chawresse.

Au Sud de l'axe précité et jusqu'à une ligne Amostrenne-passage à niveau-Avionpuits, on retrouve une large bande de calcaires, de schisto-calcaires et de schistes qui forme la transition entre l'Ardenne condruzienne et le Condroz.

Le Sud du territoire communal fait partie du Condroz oriental où alternent des roches gréseuses correspondant aux crêtes et des roches calcaires correspondant aux dépressions. Certaines dépressions sont cependant établies dans des roches gréseuses. Au Sud de la Commune, on retrouve deux petits synclinaux calcaires près de Fontin et de Flagothier, ainsi que le long de la route de Villers-aux-Tours. Des nappes assez étendues de sédiments sableux

¹⁷ <http://www.ulg.ac.be/geolsed/excu/excursions.htm#Vallée%20de%20l'Ourthe>

d'âge tertiaire subsistent sur les plateaux de Boncelles-Sart Tilman et de Beaufays et dont les parties Sud recouvrent une partie du territoire esneutois.

L'Ourthe, ayant un cours général Nord-Sud, a creusé sa vallée perpendiculairement aux différents plis géologiques, mettant à nu les roches de l'ère primaire. L'encaissement de la vallée, lié à une alternance de phases froides et de périodes de réchauffement, s'est réalisé par étapes successives matérialisées par des niveaux de terrasses. Durant le Quaternaire, les dépôts alluviaux ont recouvert le fond de la vallée.¹⁸

Le sol, pouvant se définir comme une couche superficielle d'épaisseur variable résultant en partie de l'altération de la roche mère sous-jacente et de matière organique (humus), diffère en fonction de la situation sur la Commune.

En Ardenne condruzienne, au Nord de l'axe Ham-Hony-Méry, on retrouve essentiellement des sols limoneux à charge schisto-gréseuse et des limons plus homogènes.

Au centre de la commune, entre l'axe Ham-Hony-Méry et Amostrenne-Avionpuits, ce sont surtout les sols limoneux à charge calcaire, argilo-calcaire et schisto-calcaire qui dominent. Le Sud du territoire communal, qui fait partie du Condroz oriental, est couvert de sols majoritaires limoneux à charge psammitique, schisto-psammitique ou schisteuse.

Outre l'aspect minéralogique, le milieu biologique, tant au niveau de la faune que de la flore, dépend également de la composition du sol qui est le substrat de différentes espèces.

Les phénomènes karstiques, résultats de la dissolution des roches carbonatées, peuvent se



manifestent de différentes manières telles que chantoirs, résurgences, cours d'eau souterrains, effondrements... La plupart des phénomènes karstiques d'ESNEUX se situent dans les bandes calcaireuses passant par Nomont, Sainte-Anne et la vallée de la Chawresse. Comme le montre le cliché photographique de Monsieur Ph. MEUS¹⁹, un effondrement karstique assez spectaculaire s'est produit en novembre 2001 à Amostrenne. La cartographie des zones revêt donc une importance capitale. La Commission Wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains (CWEPS)

édite un atlas du karst²⁰. La composition du sous-sol explique également le fait qu'ESNEUX est une commune relativement peu exposée à la problématique du radon dans les habitations²¹. Des mesures ont été effectuées dans 25 habitations de l'entité et l'Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire a relevé une concentration²² moyenne de 88 Bq/m³. Cependant, un logement sur les 25 est tout de même exposé à un taux supérieur de 400 Bq/m³. Pour tout renseignement complémentaire, le lecteur est invité à se référer au site

¹⁸ Artau SCRL, *Schéma de Structure d'Esneux*, octobre 1998.

¹⁹ <http://www.continent7.be/index.php-page=20050416222249241.htm>

²⁰ <http://www.cwepss.org/atlasKarst.htm>

²¹ Le radon est un élément chimique du tableau périodique de symbole Rn et de numéro atomique 86. C'est un gaz rare, radioactif, d'origine naturelle, qui est principalement formé par la désintégration du radium.

²² Le Becquerel est une unité de mesure de la radioactivité qui correspond à une désintégration par seconde du noyau atomique.

<http://www.fanc.fgov.be>. L'aération des pièces est donc une mesure préconisée pour éviter l'accumulation du gaz.

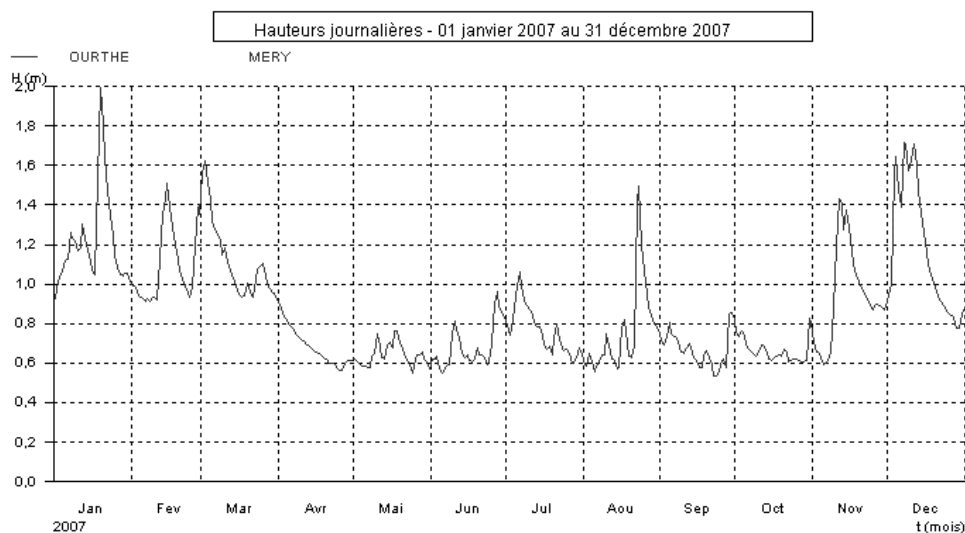
2.2.2. Hydrographie

Ruisseaux et eaux de surface

L'Ourthe, cours d'eau navigable traversant ESNEUX du Sud vers le Nord sur 23.205 mètres, et ses affluents font partie du bassin versant de la Meuse. *Le cours supérieur est formé de l'Ourthe occidentale (53 Km) et de l'Ourthe orientale (46 Km) qui confluent dans le lac de Nisramont. Après un parcours de 133 Km, les cours moyen et inférieur confluent avec la Meuse à Liège. L'Ourthe interviendrait pour environ 25 % dans le débit de la Meuse*²³. La Vesdre est un affluent important de l'Ourthe (les deux rivières confluent à Chênée). Un élément important pour ESNEUX est le parcours remarquable de cette rivière au niveau du site nommé La Boucle de l'Ourthe²⁴.

Historiquement, l'Ourthe était utilisée comme voie de transport pour écouler des marchandises produites localement comme le bois, les pierres de tailles... Les bateaux pouvaient approvisionner les villages bordant la rivière. Ce type de transport fut progressivement abandonné avec l'apparition du chemin de fer. Comme évoqué dans le paragraphe sur l'identité historique²⁵, au XIX^{ème} siècle, un projet de canalisation permettant de relier La Meuse avec le Rhin via l'Ourthe et la Moselle avait été projeté et ne se concrétisa pas. De nombreuses traces existent encore et sont à valoriser dans une optique de développement touristico-culturel.

Le problème des crues touche l'Ourthe et la mesure du débit de celle-ci revêt une importance capitale car cela permet de donner l'alerte en cas de risque de débordement. L'inondation de 1993 a marqué les esprits comme l'atteste cet extrait d'un article de presse publié dans la Libre Belgique le 3 janvier 2003: *...en région liégeoise, un dispositif similaire a commencé à être mis en place vendredi matin le long de la Meuse et, surtout, de l'Ourthe. On redoutait des inondations comparables à celles qui avaient gravement touché la région durant l'hiver 1993-1994.*



²³ A. MARIAGE, *PCDR de la Commune de HAMOIR*, août 1996, p.10

²⁴ Cf. pages 33, 64.

²⁵ Cf. page 14.

Le débit de l'Ourthe est mesuré en m³/s par différentes stations, dont une est située à Méry à proximité du pont, comme le montre le graphique ci-dessus. En effet, la Région wallonne a mis au point un système intégré de gestion hydrologique baptisé **Water CONTROL DATA** system for **Hydrology and water management (WACONDAH)** qui permet de surveiller les cours d'eau pour notamment annoncer les crues. Les valeurs sont consultables en temps réels; un historique existe également depuis 1995 sur le site <http://voies-hydrauliques.wallonie.be> .

Les ruisseaux de l'entité non navigables se répartissent en trois catégories. Le tableau suivant reprend des données fournies par la **Direction Générale Opérationnelle (DGO)** Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement du **Service Public de Wallonie (SPW)**. Bien entendu, des tronçons de cours d'eau peuvent changer de catégorie.

Cours d'eau non navigables	1 ^{ère} catégorie ²⁶	2 ^{ème} catégorie ²⁷	3 ^{ème} catégorie ²⁸	non classé
Ruisseau de Bihet				*
Ruisseau de Gobry (2.056 m)		*		
Ruisseau de Houte si Plout			*	*
Ruisseau de la Haze (4.294 m)		*		*
Ruisseau de la Pisserotte			*	*
Ruisseau de la Tannerie			*	*
Ruisseau de Tavier (621 m)		*		
Ruisseau de Rothys			*	
Ruisseau de Trawe l'Aiwe				*
Ruisseau des Chavresses (2.763 m)		*		
Ruisseau d'Evieux			*	
Ruisseau du fond de Martin (4.655 m)	*			
Ruisseau du fond du Moulin (1.648 m)		*		
Ry d'Oneux (2.406 m)		*		

Parmi les eaux de surfaces, il existe disséminés dans la Commune des étangs de plus ou moins grandes importances comme dans le Parc du Mary. Ces ressources aquifères sont propices au développement de la faune et de la flore²⁹. Citons une ancienne carrière du côté de La Gombe où un club de plongée y développe maintenant ses activités et le site des carrières de Montfort classé depuis 1989.

²⁶ Les cours d'eau de 1^{ère} catégorie se caractérisent par un bassin hydrographique d'au moins 5.000 hectares, une largeur comprise entre 5 et 35 mètres et une vitesse d'écoulement, en période normale, de moyenne à rapide (0.25 à 1 mètre par seconde). Afin de mieux appréhender la gestion des cours d'eau, la Direction des cours d'eau non navigables a développé un réseau de mesures en continu des hauteurs d'eau et des débits sur l'ensemble de la Wallonie. <http://aqualim.environnement.wallonie.be>

²⁷ Sont classés en 2^{ème} catégorie les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.

²⁸ Il s'agit des cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha) n'ayant pas encore atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des communes). Ils sont gérés par les communes sous tutelle provinciale.

²⁹ En ce qui concerne la protection et les éventuelles pollutions des ressources aquifères, le lecteur est invité à se référer au point 3.3, pages 36 et suivantes.

Les aléas d'inondation

Une première définition des zones inondables a été réalisée en 1986 par le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) et par le Services d'Études Hydrologiques (SETHY). Un vaste plan gouvernemental, voté le 9 janvier 2003 et intitulé Plan global de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés (Plan PLUIES), a été mis en place et une cartographie des aléas d'inondation a été commanditée. En effet, en fonction de l'urbanisation et des conséquences de certains travaux, une évolution sur le terrain peut être constatée. Partant de l'étroite dépendance qui existe entre un cours d'eau, ses affluents et leurs bassins versants respectifs qui sont des drains naturels, toute action sur un de ces trois éléments a des répercussions sur le régime du cours d'eau. Les actions les plus courantes sont la création de barrage, l'endiguement, le dragage, le drainage des zones humides, la déforestation des berges, le changement d'occupation du sol, l'imperméabilisation du sol... Il convient dès lors d'être prudent lors de l'exploitation de ces zones, pour quelle que destination que ce soit.

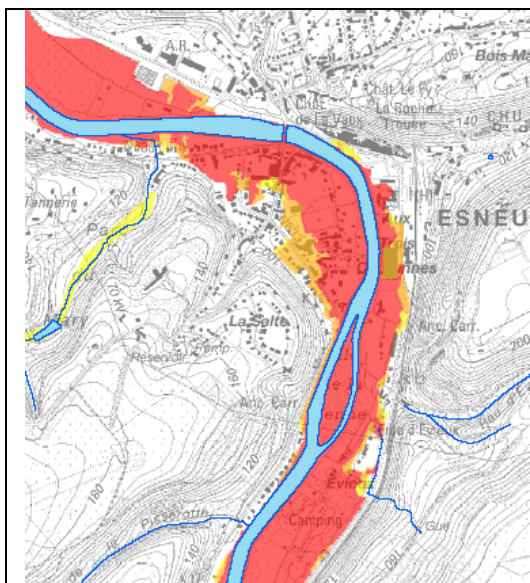
La nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation de l'Ourthe a été adoptée par l'Arrêté ministériel du 13 juillet 2006³⁰. Comme mentionné dans le document explicatif de la Région wallonne qui accompagne la carte, *l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau comprend les zones dans lesquelles des inondations sont susceptibles de se produire, de façon plus ou moins importante et fréquente, suite au débordement « naturel » de cours d'eau.*

La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones où il existe un risque d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa sur la carte ne peut garantir qu'une inondation ne s'y produira jamais³¹. Il est également précisé que les données ne sont pas figées dans le temps. En fonction de facteurs comme l'évolution climatique, des mises à jour sont donc prévues.

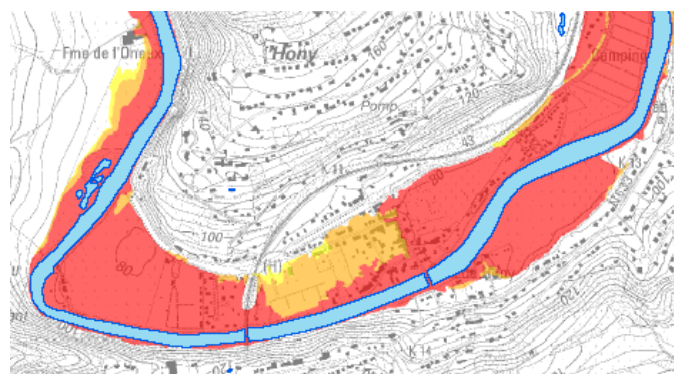
Trois valeurs ont été déterminées en fonction de la récurrence de l'inondation et de son importance. Sur la carte, les zones rouges ont une valeur élevée, l'orange indique une valeur moyenne et enfin, le jaune une valeur faible. En fonction de la zone où l'on se situe, les conséquences seront différentes notamment par rapport aux activités que l'on peut développer.

³⁰ Moniteur Belge 11/08/2006.

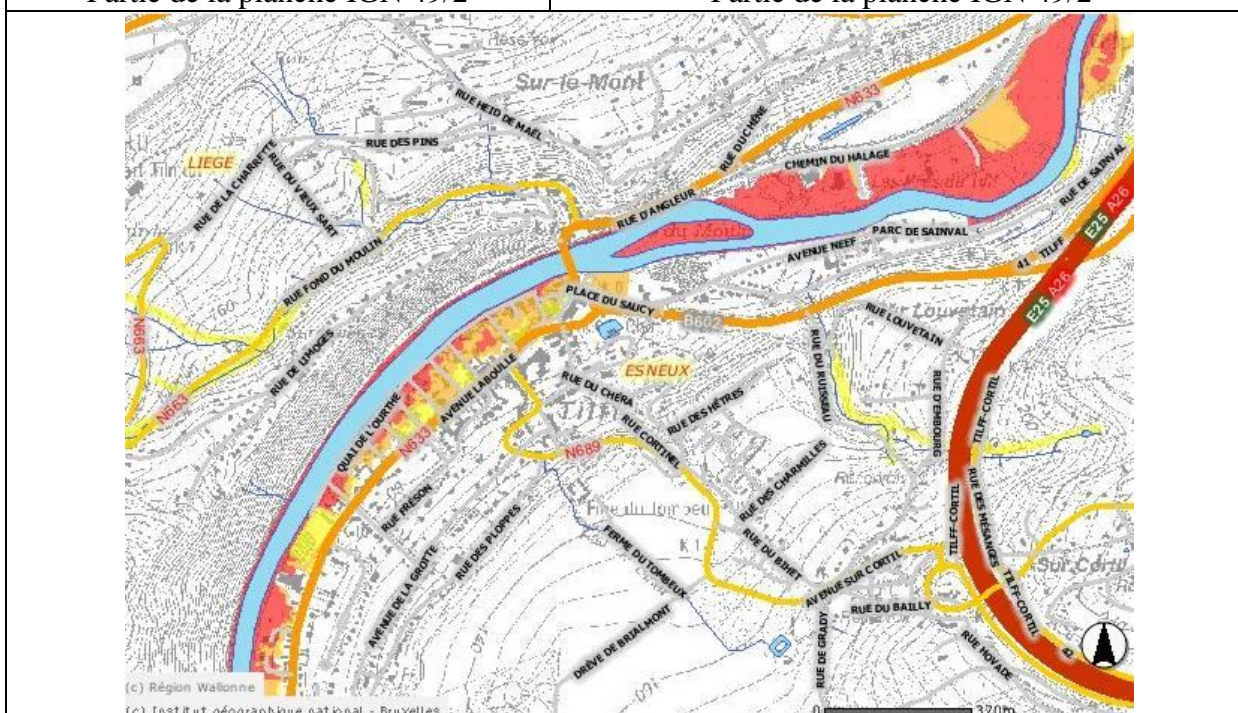
³¹ [http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/Inondations/notice_pdf/Carto_ZI - Annexe 2 - Notice explicative - Ourthe.pdf](http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/Inondations/notice_pdf/Carto_ZI_-_Annexe_2_-_Notice_explicative_-_Ourthe.pdf)



Partie de la planche IGN 49/2



Partie de la planche IGN 49/2



Partie des planches IGN 42/5 et 42/6

Comme les différents extraits de la carte le montrent, Esneux, Tilff et Méry sont particulièrement touchés. En plus des habitations, de nombreux campings sont situés dans des zones assez exposées; ce point sera également abordé dans le paragraphe consacré à l'habitat permanent dans les équipements touristiques. Les aléas d'inondation ont également une répercussion sur l'aménagement du territoire et le nombre de terrains effectivement constructibles est donc réduit par rapport à la vue donnée par le plan de secteur.

Eaux souterraines

Depuis longtemps les eaux souterraines et leurs cheminements ont été étudiées sur ESNEUX comme le prouve un rapport datant de 1910 sur les *Cavernes et les rivières souterraines de la Belgique* dont les deux premiers tomes sont consacrés aux calcaires du Bassin de Dinant; un

chapitre entier est consacré à la région de la double Boucle de l'Ourthe à Esneux et de ses tributaires. Cette partie étudie:

- le massif de l'Est, ou de Dolembreux-Esneux;
- le massif de l'Ouest, ou de la Magrée;
- le massif septentrional de l'Est, ou de la Grotte de Tilff;
- le massif septentrional de l'Ouest, ou du vallon de Beauregard.

Comme le montre cet extrait, les eaux souterraines jouent un rôle essentiel dans la formation d'éléments du cadre naturel visible de l'entité: *A la circulation externe primitive ayant amené naguère le creusement et l'érosion profonde du vallon de Beauregard, s'est peu à peu substitué une circulation interne sans cesse descendante, qui par voie de corrosion principalement, mais aussi d'érosion et de transport détritique s'est frayé des galeries partiellement accessibles à l'homme, sous forme de grottes, et de voies plus étroites aboutissant aux résurgences observables le long de l'Ourthe*³².

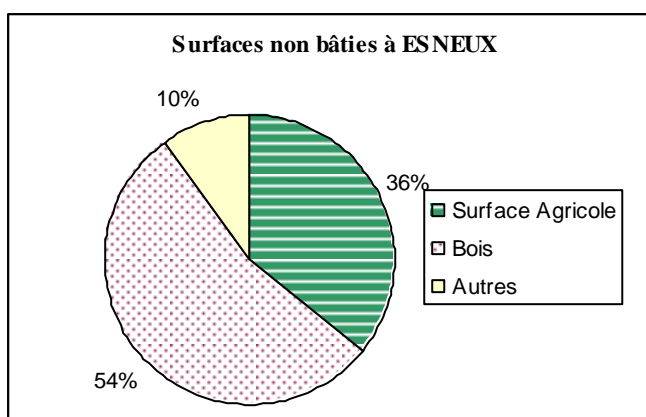
2.3. Occupation du sol

Etroitement liée à l'histoire, l'occupation du sol a évolué et est corrélée avec l'affectation des différents terrains disponibles. Des outils³³ ont été développés afin de gérer au mieux cette occupation humaine en tenant compte de l'environnement naturel. Le territoire est donc en constante évolution et il importe de gérer ce cadre de vie avec parcimonie.

	1987	1997	2007
ESNEUX	81,19	77,74	76,15
Microrégion	81,39	78,57	76,55
Région wallonne	89,86	88,54	87,45

Le tableau³⁴ ci-contre montre qu'ESNEUX présente un pourcentage de surfaces non bâties inférieur à la Microrégion et à l'ensemble de la Région wallonne. Au sein de la Microrégion, deux communes tirent la moyenne vers le bas: Seraing (52,80 % de non bâti en 2007) et Chaudfontaine (57,29% de non bâti en 2007); tandis qu'Anthisnes est la commune présentant le pourcentage le plus haut avec 90,80%.

Dans les surfaces non bâties, la *Surface Agricole*, qui comprend les terrains de culture, les prés, les vergers, représente une large part du sol non bâti. En analysant de manière plus fine et en descendant l'échelle d'observation, les prés et pâtures sont largement majoritaires³⁵. La rubrique *Autre* comprend les terrains vagues, les chemins cadastrés, les surfaces d'eau cadastrées, les jardins et parcs.



³² E. VAN DEN BORCK, E.-A MARTEL, *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, Tome premier, pages 654 et 655, 1910.

³³ *Le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), les plans de secteurs...*

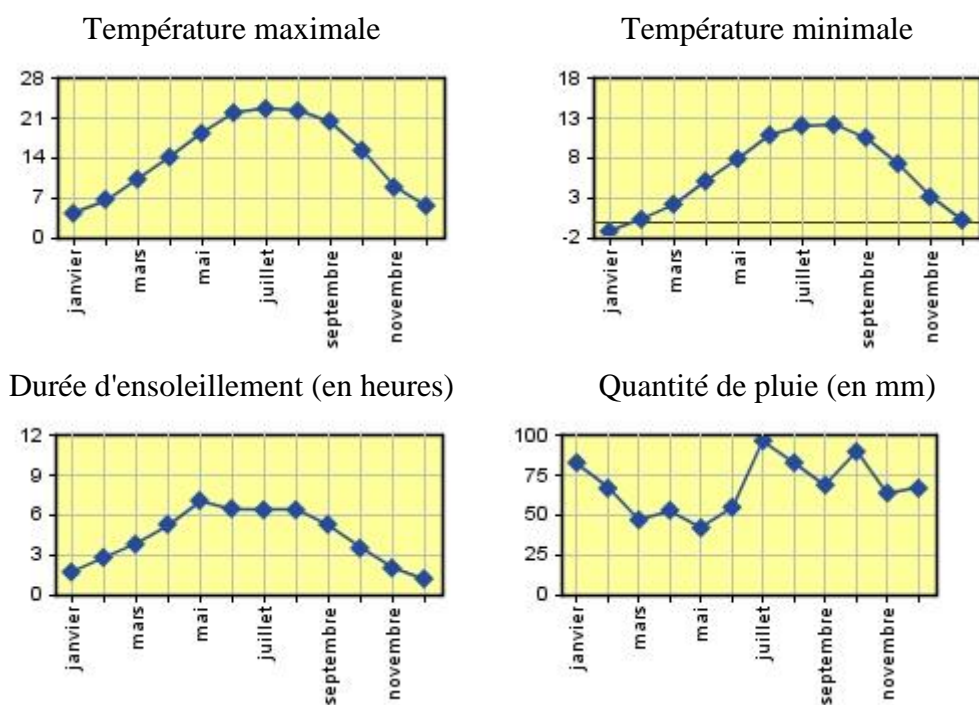
³⁴ En fonction des données fournies par l'Institut National de Statistique (INS) et collectées sur le site <http://ecodata.mineco.fgov.be> (SPF Economie).

³⁵ Cf. le point 7.7 traitant de l'agriculture pages 107 et suivantes.

Il apparaît également que la surface boisée couvre une part non négligeable du territoire car si elle représente plus de la moitié de la surface non bâtie, elle couvre en fait 41,18 % des 3.405 ha d'ESNEUX. En sommant *l'occupation verte* du sol, soit forêt, agriculture et jardin, on totalise 71 % de la surface du territoire.

2.4. Climat

Comme dans l'ensemble du pays, le climat peut être qualifié de tempéré et humide. L'Institut Royal Météorologique (IRM) indique: *notre climat «tempéré» se caractérise normalement par des étés relativement frais et humides et des hivers relativement doux et pluvieux. On peut toutefois connaître des exceptions remarquables: un été particulièrement chaud comme celui de 1947 avec une température qui est montée jusqu'à 38°C dans l'abri couvert à Uccle, ou celui de 1976, au cours duquel les maxima ont été supérieurs à 30°C pendant quinze jours consécutifs et qui ressemblait plus à un été de région tropicale. Des hivers rigoureux, comme celui de 1963 au cours duquel la mer a gelé, feraient penser que la Belgique appartient aux régions polaires. Depuis le début des relevés, les températures extrêmes ont pu atteindre jusqu'à environ +40°C en Campine ou descendre jusqu'à -30°C dans la vallée de la Lesse.* Les données pour ESNEUX sous format de climatogrammes sont présentées ci-dessous³⁶.



Le climat montre une tendance continentale assez prononcée. En effet, le régime pluviométrique est caractérisé par un maximum en juillet. La moyenne des précipitations annuelles est d'environ 800 mm tandis que le nombre de jours de gel est compris entre 75 et 80.

Ces données peuvent montrer de fortes variations entre les plateaux et la vallée de l'Ourthe. Ainsi, le fond de vallée est généralement 1°C plus chaud que le plateau, mais les inversions de température peuvent atteindre 5 à 6°C certains jours. Ceci prouve l'existence de ce que l'on

³⁶ Les données sont fournies par Meteoservices NV via le site Internet www.7sur7.be.

pourrait qualifier de microclimats³⁷. La modification du climat général peut être expliquée par des éléments du milieu physique comme la présence de forêts, d'étendues aquifères...

Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ESNEUX intégré dans le Pays d'Ourthe-Ambrière et l'Eurégio en périphérie de Liège ▪ Relief intéressant (paysage) de la Commune influencé par la structure géologique ▪ Présence structurante de l'Ourthe et ses affluents ▪ Système WACONDAH permettant de suivre en temps réel le débit de l'Ourthe ▪ Surface boisée importante 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Débordements de l'Ourthe touchant les habitations, les campings... ▪ Instabilité du sol avec des zones karstiques
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité d'introduire des dossiers européens dans le cadre de l'Eurégio Meuse-Rhin 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement climatique et risque accru d'inondation si augmentation des précipitations

Au sein de l'Eurégio, ESNEUX est limitrophe à la ville de Liège et est traversée par l'Ourthe dont les débordements réguliers induisent des conséquences fâcheuses pour les riverains. Des outils ont été mis en place afin de prévenir et gérer au mieux les inondations (plan PLUIES).

Deux régions naturelles principales peuvent être distinguées sur l'entité communale. Elles sont séparées par une large bande de roches calcaires et schisto-calcaires:

- le Condroz oriental au Sud-Est d'Esneux;
- l'Ardenne condruzienne, au Nord-Ouest.

La structure géologique de l'entité implique aussi l'existence de phénomènes karstiques intéressants à observer mais dont il faut tenir compte en raison des risques d'effondrements des formations calcaires fragilisées.

La première approche de l'étude de l'occupation du sol montre que la couverture forestière est une caractéristique importante de la Commune.

Le climat tempéré humide général est décliné différemment car de petites différences sont constatées en fonction de facteurs tels que l'altitude à laquelle on se situe.

³⁷ Le microclimat désigne généralement des conditions climatiques limitées à une région géographique très restreinte, significativement distinctes du climat général de la zone où se situe cette région.

3. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre est intimement lié au précédent; l'analyse va s'attacher plus particulièrement aux biotopes de l'entité se développant sur la structure physique décrite précédemment. Un inventaire prospectif des menaces sur l'environnement, tout en mettant en exergue les efforts et outils mis en place pour gérer ce patrimoine naturel sera dressé. La problématique des déchets ménagers et la collecte de ceux-ci, sera abordée au point 10.7 pages 155 et suivantes. Le lecteur est également invité à consulter la carte n°4: *Contraintes biologiques* (cf. annexes à la Partie I).

3.1. Sites et éléments du patrimoine naturel protégés par un statut légal

La question des sites naturels bénéficiant d'un statut de protection légal wallon ou national voire européen est tout d'abord traitée puisque des obligations particulières en découlent.

3.1.1. Sites NATURA 2000

Historique

Face à la dégradation de la biodiversité en Europe, les directives *Oiseaux* (1979) et *Habitats* (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation, en prévoyant notamment la mise en place, à l'échelle de l'Union Européenne, d'un réseau écologique cohérent composé de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** d'une part, destinées à préserver des habitats d'oiseaux, de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** d'autre part, destinées à protéger les milieux naturels et semi-naturels où se développent certaines espèces particulières. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques. A partir de 1998, le Gouvernement wallon a entamé une réforme de la Loi sur la conservation de la nature de 1973 en vue de transposer et d'appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats pour lesquelles, jusque-là, aucune mesure d'application n'avait été prise. Cette réforme a pris la forme du Décret du 6 décembre 2001 (publié au Moniteur Belge le 22 janvier 2002) et a créé un nouveau statut de protection, celui de *site Natura 2000*.

Philosophie et but

*Natura 2000 entend replacer l'Homme au milieu de la Nature. A charge pour lui de comprendre celle-ci, de la respecter et de l'aider lorsque le cas se présente. Nous avons démontré à maintes reprises que nous, humains, étions capables du pire comme du meilleur. L'objectif de Natura 2000 est de faire en sorte que nous en ayons à jamais terminé avec le pire*³⁸. Plus concrètement, il s'agit de sélectionner et de conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.

³⁸ Extrait du site <http://natura2000.wallonie.be/humain.html> de la Région wallonne.

Sites retenus

Les deux sites retenus sur ESNEUX couvrent une superficie de 702.47 ha.

a) Bois d'Anthisnes et d'Esneux (BE33015)³⁹

D'une surface totale de 906 ha, le site concerne les communes d'Anthisnes (384,67 ha), d'ESNEUX (377,28 ha), d'Ouffet (47,19 ha), de Nandrin (45,66 ha), de Comblain-au-Pont (26,93 ha), de Neupré (23,43 ha) et de Tinlot (1 ha).

En continuité avec les bois du Sart-Tilman et les massifs forestiers de Ferrières, le Bois d'Anthisnes et d'Esneux constitue le plus grand massif forestier du Condroz. Sa géologie particulière composée d'alternance de crêtes psammitiques et de dépressions calcaires confère au site une belle diversité biologique propice à la présence d'espèces comme le pic mar, le pic noir ou la bondrée apivore.

Cette zone avait déjà été mentionnée dans le **Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)** d'Anthisnes comme un massif forestier de première importance abritant des espèces telles que la cigogne noire, le milan royal, le busard Saint-Martin, le martin pêcheur d'Europe, la pie-grièche écorcheur, l'autour des Palombes, le chat sauvage et le blaireau.

Le réseau écologique pourrait subir des dommages si des extensions des périmètres d'exploitation des *carrières dites du bois d'Anthisnes* voyaient le jour.

b) Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur (BE33014)⁴⁰

D'une surface totale de 705 ha, le site concerne les communes d'ESNEUX (317,8 ha), de Comblain-au-Pont (106,22 ha), de Liège (86,83 ha), de Neupré (71,79 ha), de Chaudfontaine (67,09 ha) et de Sprimont (54,91 ha).

Outre les pelouses calaminaires et les massifs forestiers à flancs de coteaux (Bois de Nomont-Famelette, Bois Saint-Jacques, Bois des Manants, partie du Bois d'Esneux...), ce site présente une diversité ornithologique importante avec notamment plusieurs couples de hiboux grands-ducs, le pic noir, la bondrée apivore, le martin pêcheur et l'alouette lulu.

Les menaces sur ce site sont multiples comme les pollutions des eaux, la modification des berges, les plantations de résineux au détriment de feuillus...

Si ces deux sites représentent un atout naturel pouvant attirer des promeneurs, il est nécessaire de veiller à gérer cette présence humaine qui peut être néfaste pour le biotope en tant que tel.

³⁹ <http://biodiversite.wallonie.be/sites/natura2000/carto/BE33015.htm>

⁴⁰ <http://biodiversite.wallonie.be/sites/natura2000/carto/BE33014.htm>

3.1.2. Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique (CSIS)

Le 26 janvier 1995, le Gouvernement wallon a pris un nouvel arrêté de protection des milieux. Sa particularité est qu'il protège spécifiquement les cavités souterraines d'intérêt scientifique. Cet arrêté permet d'augurer un avenir meilleur pour les chauves-souris, intimement dépendantes de ces sites pour leur hibernation. Les chauves-souris ne sont pas les seules à bénéficier de l'application de cet arrêté. Outre la présence d'une biodiversité élevée, d'espèces vulnérables, endémiques, rares ou adaptées à la vie souterraines, une cavité souterraine peut aussi être reconnue d'intérêt scientifique pour des motifs plus généraux: originalité, diversité et vulnérabilité de l'habitat, présence de témoins préhistoriques ou encore de formations géologiques, pétrographiques ou minéralogiques rares. Autant dire que le sous-sol wallon regorge d'un nombre particulièrement important de sites qui méritent de recevoir ce statut de protection.

L'arrêté précise également qu'une CSIS ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une destruction, même partielle, ou d'une détérioration par exploitation directe de matière première, par exploitation touristique ou sportive, par pollution ou par toute autre forme d'intervention volontaire conduisant à une réduction sensible de l'intérêt scientifique de la cavité.



A ESNEUX, la **Grotte de Brialmont**⁴¹ dont des concrétions remarquables, représentées ci-contre, est reprise comme CSIS. Outre l'aspect géologique et minéralogique, une faune cavernicole d'invertébrés et de chiroptères⁴² est présente. La Grotte de Brialmont, si elle est bien protégée, peut devenir un site de référence pour la conservation des chauves-souris. Cette grotte est située à la verticale de la Grotte Sainte-Anne de Tilff.

3.1.3. Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB)

Considérant les fonctions écologiques fondamentales des zones humides en tant que régulatrices des régimes des eaux et en tant qu'habitats d'une flore et d'une faune spécifiques, l'Exécutif régional wallon adoptait, le 8 juin 1989, un nouvel arrêté destiné à assurer la protection des Zones Humides d'Intérêt Biologique. C'était la première fois que l'Exécutif prenait des mesures particulières pour un milieu déterminé. L'arrêté a été modifié le 10 juillet 1997: il assure une protection restrictive de la faune et de la flore tout en autorisant la chasse et la pêche. La **Grotte de Brialmont** (Tilff) est donc doublement protégée comme le montre le paragraphe précédent.

⁴¹ <http://environnement.wallonie.be/csis/Aspnet/index.aspx?idPage=csis&page=interet&id=228>

⁴² Plus communément appelés chauves-souris, il existe plus de 950 espèces différentes.

3.1.4. Réserves naturelles

Réserves naturelles privées

Un seul site est repris sous ce statut; il s'agit de la **réserve naturelle privée du Sart-Tilman** qui couvre 240 ha dont environ 14 ha se trouvent sur la commune d'Esneux⁴³.



Cette réserve transcommunale comprend deux zones principales:

- au nord, le versant gauche de l'Ourthe, entre Colonster et Angleur, les vallons de la Sordeye et du Blanc Gravier, affluents de l'Ourthe, et la lande de Streupas;
- au sud, le bois de Famelette sur le versant gauche de l'Ourthe et du ruisseau d'Avister.

Le schéma ci-contre, extrait du site Internet de la Ville de Liège⁴⁴, montre la situation des superficies concernées.

Notons dès à présent que l'île Rousseau à Tilff est intégrée dans cette réserve.

Le Gouvernement wallon a porté agrément⁴⁵ de cette réserve en date du 16 octobre 1997. L'Université de Liège (ULg) gère cette réserve naturelle de manière concertée à l'aide d'un plan directeur plus général qui couvre une zone dite des 2.000 ha.

Réserves naturelles domaniales

Un seul site est repris sous ce statut; il s'agit de la **réserve naturelle domaniale de la Grotte de Monceau**, à Tilff. Cette réserve, propriété de la Région wallonne, a été reconnue par un Arrêté ministériel⁴⁶ du 10 juillet 2001. Cette grotte abrite des chauves-souris en hivernage dont certaines sont rares. De plus, une microfaune riche et diversifiée s'y est développée. L'accès est interdit au public, seules des visites annuelles de comptages sont effectuées. En dehors de cela, les visites "sauvages" représentent un risque pour la faune de ce site protégé.

⁴³ 2^{ème} division, section A/4, parcelles n° 494t, 494, 875°.

⁴⁴ <http://www.liege.be/reserve-naturelle-sart-tilman/intro0a.htm>.

⁴⁵ <http://www.staatsbladclip.be/lois/1997/11/04/loi-1997027593.html>.

⁴⁶ <http://www.staatsbladclip.be/lois/2001/10/26/loi-2001027608.html>.

3.1.5. Arbres et haies remarquables

Les arbres et les haies remarquables⁴⁷ dans les communes constituent un listing officiellement reconnu puisque paru au Moniteur belge. Actuellement, le **D**épartement **N**ature et **F**orêt (**DNF**) complète et cartographie la liste établie depuis 1998.

A ESNEUX, pas moins de **730 fiches** ont été réalisées, correspondant chacune à un arbre ou une haie. On retrouve l'essentiel de ces arbres sur l'ancienne commune d'Esneux, Tilff étant moins verte. Ces arbres et haies remarquables se répartissent comme suit:

Ancienne commune d'Esneux	
Localisation	Nombre d'arbres
Rond-Chêne	371
Arboretum de Tessenire	27
Grand Fosse	21
Château Le Fy	17
Parc du Mary	17
Route de Dolembreux	16
Château d'Avionpuits	15
Rue Iris Crahay	13
Autres	63

Ancienne commune de Tilff	
Localisation	Nombre d'arbres
Château de Sainval	26
Rue du Boubou	13
Avenue de Beaufays	9
Rue d'Angleur	8
Chemin du Grand Maître	7
Rue Fréson	7
Brialmont	7
Domaine Brunsode	6
Avenue de la Grotte	6
Rue Blandot	5
Rue d'Angleur	5
Rue du Grand Pré	5
Autres	66

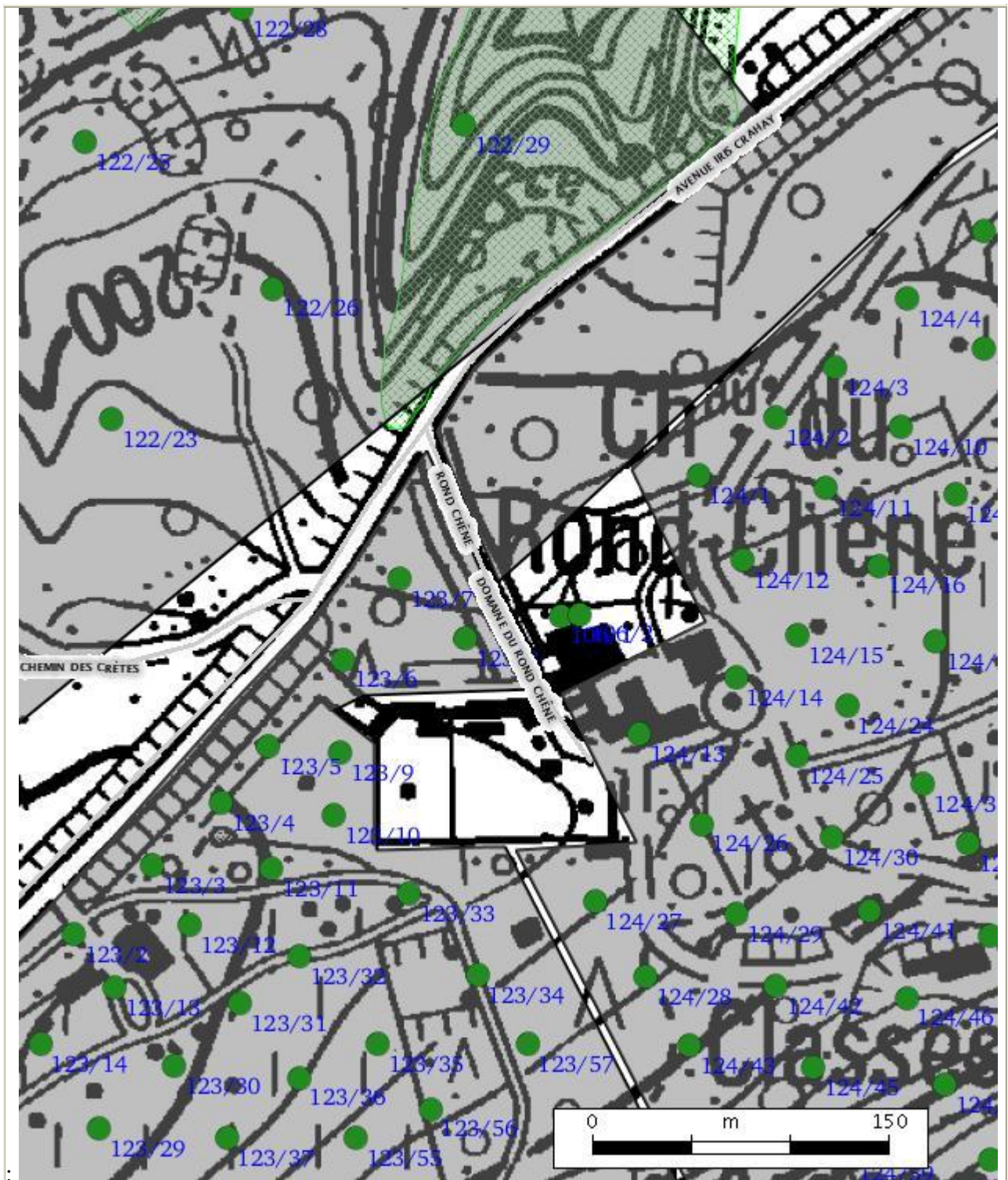


Parmi la liste figurant dans les annexes de la Partie I du PCDR, un séquoia géant du Rond de Chêne est le plus gros de son espèce en Belgique et sa circonférence de plus de 894 cm le classe comme le 7^{ème} arbre le plus gros répertorié en 2008 en Wallonie⁴⁸. Les arbres et haies remarquables sont protégés juridiquement. Comme le montre la capture d'écran reprise à la page suivante, la Région wallonne offre la possibilité via son portail cartographique de repérer les arbres et haies remarquables sur une carte. Chaque point permet également de sortir une fiche signalétique de chaque arbre ou haie repéré.

L'arboretum de Tessenire rassemble quant à lui une collection impressionnante d'essences.

⁴⁷ Les articles 266 et 267 du CWATUP définissent cette notion.

⁴⁸ http://environnement.wallonie.be/dnf/arbres_remarquables/10grosarbres.pdf



Cartographie de base - © Institut Géographique National - Bruxelles (www.ngi.be)

3.1.6. Patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne

La liste comprend des monuments, ensembles architecturaux, sites et sites archéologiques qui, bénéficiant d'une mesure de protection, présentent un intérêt majeur (CWATUP, art. 345, 10°). Elle est déterminée et revue tous les trois ans par arrêté du Gouvernement wallon, après avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. La dernière mise à jour correspond à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2009. La commune d'ESNEUX partage un site avec Neupré: la **Boucle de l'Ourthe**.



Ce site discontinu du méandre de Fêchereux est constitué de la vallée de l'Ourthe (lit, berges, chemins et sentiers le longeant) depuis le pont de Neuray à Esneux jusqu'au pont d'Hony, de la Roche aux Faucons à Plainevaux, du plateau de Beaumont et de ses pentes, du hameau de Ham. *L'Ourthe y dessine une large boucle (en un trajet de six kilomètres depuis le pont d'Esneux jusqu'à Hony), enserrant une presque île que couronne le village de Ham. L'harmonie et le calme de ce site pittoresque ont conquis les amoureux de la nature⁴⁹...*

3.1.7. Remarque

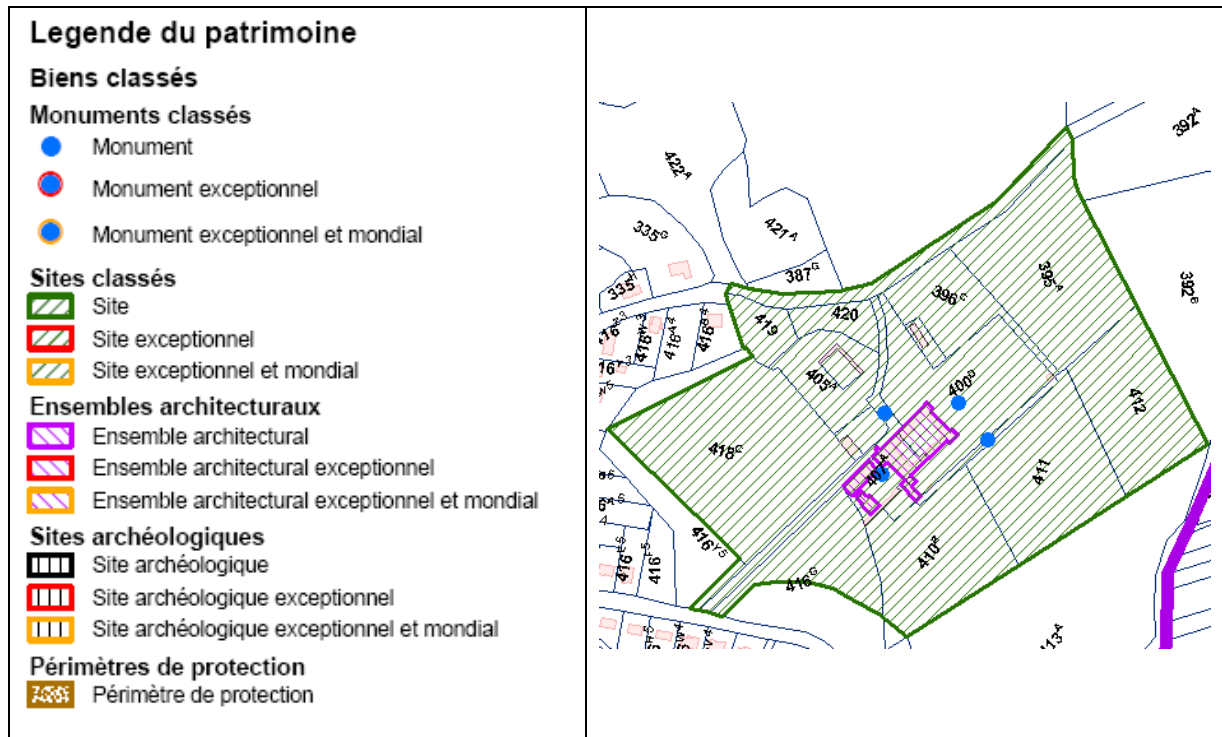
Il existe également une liste de biens classés émanant de la DGO Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Les biens classés relevant purement de l'immobilier seront traités dans l'analyse du bâti⁵⁰. Cependant, des éléments du patrimoine naturel sont repris dans des sites classés et méritent donc d'être d'ores et déjà mentionnés dans ce chapitre.

Date de classement	Lieux	Description
16/03/1936	Beaumont	Plateau de Beaumont et pentes
17/01/1941	Esneux	Parc du Mary
08/02/1946	Tilff	Bois, dit le Boubou
23/10/1947	Avionpuits	Deux tilleuls dans le bois d'Avionpuits
04/12/1958	Esneux	Château le Fy (façades, toitures, rez-de-chaussée et cage d'escalier); rocher, dit la Roche Trouée et alentours, dans le parc du château et le Vieux Thier
06/11/1961	La Vaux	Château de La Vaux (M) et parc
23/05/1972	Tilff	Château (façades et toitures) et parc (partie, dont trois tulipiers de Virginie)
21/01/1977	Tilff	Vallée de la Chawresse, bois entourant le mémorial A. Donnay et terrains entre le bois des Manants et le bois du Boubou
03/01/1978	Tilff	Ourthe
29/05/1981	Esneux	Vallée de l'Ourthe (lit, berges, chemins et sentiers la longeant), depuis le pont Neuray à Esneux jusqu'au pont d'Hony
04/12/1984	Esneux	Presbytère (sans les annexes) et mur d'enceinte; jardin , rue du Mont, n° 213
24/08/1989	Montfort	Carrières
09/12/1991	Avionpuits	Château d'Avionpuits: château, partie de la ferme et de ses dépendances; deux tours d'angle vers le parc, mur d'enceinte du parc (à l'exclusion de la gloriette), mur de soutènement de l'étang, ferronneries; château, ferme, dépendances, parc , drève

⁴⁹ MINGUET J.-P. et BLONDIEAU Ph., *Chemins de l'Ourthe*, Ed. du Perron, juin 2006, p.123

⁵⁰ A partir de la page 49.

Les éléments composant cette liste montrent que l'Ourthe, les parcs et jardins de nombreux châteaux, les massifs forestiers et arbres constituent des atouts reflétant, dans une certaine mesure, la richesse du cadre naturel de la Commune. Une application cartographique⁵¹ de la Région wallonne permet de visualiser le patrimoine susmentionné et il est possible de zoomer jusqu'à obtenir des renseignements sur le parcellaire concerné comme illustré par la capture d'écran concernant le domaine du Château d'Avionpuits.



3.2. Sites et éléments du patrimoine naturel reconnus

Les sites présentés ci-dessous sont reconnus comme étant des composants essentiels du maillage écologique et ont été repris à ce titre dans divers inventaires couvrant l'ensemble de la Région wallonne. Le fait de figurer dans une de ces listes ne prodigue pas **une protection juridique des sites et éléments**. Présentées par ordre chronologique de parution, les listes sont souvent complémentaires, même s'il existe parfois une certaine redondance. Outre l'intérêt historique de ces inventaires, ils permettent de focaliser l'attention du lecteur sur différentes zones de l'entité présentant des écosystèmes parfois particuliers. L'observation de l'évolution de la faune et la flore, qui se développent ou disparaissent, peut servir d'indicateur sur l'état de l'environnement.

3.2.1. Sites de la liste Collard et al.

Dès le début des années 60, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a voulu se lancer dans une action efficace en faveur de la conservation de la nature en général, et plus spécialement d'identifier des sites et des paysages dignes d'intérêt au point de vue scientifique, esthétique et culturel, tant ruraux qu'urbains, qui sont tout aussi dignes

⁵¹ http://carto6.wallonie.be/WebGIS/viewer.htm?APPNAME=BC_PAT: en cliquant sur les biens et sites concernés, il est possible de télécharger les décisions de classement scannées.

d'intérêt que les sites classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites⁵². Cet inventaire est nommé "Inventaire des sites". Il a conduit à la réalisation de 5 volumes pour les provinces wallonnes, dont celui de M. Collard relatif à la Province de Liège⁵³.

Pour ESNEUX on trouve les sites suivants:

- l'ensemble formé par les bois de hautes futaies feuillues de la Famelette et les rochers calcaires du Monceau avec des grottes profondes à chauves-souris, dominant la vallée de l'Ourthe;
- le parc du Mary (site classé);
- le vaste ensemble formé par le domaine du château du Rond-Chêne et les bois environnants (pelouses, grandes variétés de feuillus et de résineux, essences exotiques);
- les anciennes carrières de sable dans les bois de Nomont (insectes typiques des sables tertiaires, coléoptères, abeilles et guêpes solitaires, nidification abondante);
- le tronçon de la vallée du ruisseau du Fond du Moulin aux versants couverts de feuillus et d'une plantation de pins sur la rive gauche (batraciens et salamandres dans le ruisseau);
- le complexe formé par le domaine boisé du château de Brialmont, les rochers et la grotte de Sainte-Anne et enfin la profonde vallée du ruisseau de la Chawresse portant les beaux massifs de feuillus et de résineux du Bois des Manants (bois riche en champignons, carabidés⁵⁴ dans la Chawresse, Grotte de Brialmont).

3.2.2. ISIWAL

Un inventaire de sites de très grand intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie à la fin des années 70 (ISIWAL I). L'évaluation a été basée sur cinq critères: la rareté des espèces présentes dans le site, la diversité et l'abondance de ces espèces, l'originalité du site, la vulnérabilité du site et la complexité du site.

Une convention passée avec le Centre de Recherches Écologiques et Phytosociologiques de Gembloux a permis d'en réaliser une mise-à-jour en 1992 (ISIWAL II). Pour ESNEUX, voici les sites retenus:

- vallée de l'Ourthe (Esneux);
- lieu-dit 'Roche aux Faucons' et vallée de l'Ourthe environnante (Esneux-Neupré);
- bois dit 'le Boubou' et alentours (Esneux);
- carrières de la Gombe et de Montfort (Esneux);
- rocher dit de la Roche Trouée et alentours dans le parc du château Le Fy et le Vieux Thier (Esneux).

⁵² <http://biodiversite.wallonie.be/sites/collard.txt.html>

⁵³ COLLARD J., *Inventaire des sites de la Province de Liège*, Survey National, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, 1961, 162 pp.

⁵⁴ *La famille des Carabidés (Carabidae) rassemble des Coléoptères. Ces insectes sont répartis dans plus de 1800 genres qui comprennent près de 40 000 espèces dont la classification est encore discutée, certaines bases de données taxinomiques reconnaissant l'existence de sous-familles, d'autres non.* [<http://fr.wikipedia.org/wiki/Carabidae>]

3.2.3. Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

L'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats (**OFFH**) a lancé le programme SGIB afin de rassembler et d'intégrer dans un système standardisé les informations qui concernent les sites recelant des espèces et des habitats d'un grand intérêt biologique. Comme les paragraphes précédents le démontrent, *de nombreux projets d'inventaires des données relatives à des sites d'intérêt biologique ont été lancés depuis plusieurs années en Wallonie. Les nombreuses données accumulées sont toutefois dispersées dans des rapports dont la diffusion est souvent restée confidentielle. Actuellement, il existe une demi-douzaine d'inventaires de sites d'intérêt biologique qui sont loin d'être comparables les uns aux autres*⁵⁵. Ceci permettra certainement de voir plus clair dans les nombreux inventaires existants qui parfois se superposent ou se complètent. Plusieurs sites à ESNEUX sont d'ores et déjà répertoriés:

- Sart-Tilman-Lande de Streupas;
- Carrières du Laveu-Carrières de Méry;
- Carrières de Montfort-Carrières de la Gombe;
- Grotte de Brialmont;
- Grotte de Monceau, sablière de Beauregard.

3.3. Ressources aquifères, pression environnementale et gestion

L'Ourthe et ses affluents sur le territoire communal sont des biotopes méritant une attention particulière pour la biodiversité qui s'y développe. Les activités humaines sont sources de pollutions et une gestion réfléchie s'inscrivant dans une optique de durabilité est nécessaire si l'on souhaite préserver un environnement de qualité pour la faune et la flore.

3.3.1. Impact de différentes activités

Eaux usées

Les eaux usées rejetées se retrouvant dans le circuit hydrographique menacent l'équilibre de l'écosystème aquatique. Dans l'optique de gérer cette problématique, des **Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)** ont été mis en place en Région wallonne. Cet outil de gestion sera analysé au point 3.3.2.

Pollutions chimiques

Bon nombre de composants chimiques se retrouvent dans les sols mais également dans les eaux. L'industrie, le secteur agricole mais aussi les particuliers en utilisant certains désherbants contribuent à leur échelle à introduire des concentrations en produits chimiques. Des actions de sensibilisation sont notamment entreprises par le Contrat de rivière Ourthe⁵⁶.

Dans l'optique de mesurer la qualité physico-chimique de l'Ourthe, la Région wallonne a mis en place des stations d'analyse; aucune n'est installée sur ESNEUX mais il en existe une à Chênée (Station n°4325)⁵⁷. A l'adresse Internet mentionnée en note de bas de page, il est

⁵⁵ <http://biodiversite.wallonie.be/organisations/OFFH/progSGIB/home.html>

⁵⁶ Cf. point 3.3.3 page 39.

⁵⁷ <http://aquaphyc.environnement.wallonie.be/Station.do?method=displayDataCatalog&oper=selected>

possible de disposer des données annualisées relatives à la composition de l'eau comme la teneur en métaux, en molécules participant à l'eutrophisation⁵⁸...

La qualité de l'eau est également surveillée sur d'autres ruisseaux comme l'illustre le tableau repris-ci-dessous⁵⁹.

Qualité physico-chimique des cours d'eau

N° station	Cours d'eau	Altération	Qualité	
			2005	2006
40212	Ruisseau du Fond de Martin	Matières azotées hors nitrates	Bonne	Bonne
		Matières organiques et oxydables	Très bonne	Très bonne
		Matières phosphorées	Bonne	Moyenne
		Nitrates	Moyenne	Moyenne

Malheureusement, une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau semble s'être manifestée en 2006.

Activités de détente et de loisirs (camping, pêche...)

Le développement d'activités de loisirs induit également une pression sur l'environnement car, comme toute activité humaine, des nuisances sont constatées notamment en raison de certains comportements inadéquats qu'il est important d'encadrer afin de limiter l'impact négatif sur l'environnement. Une éducation citoyenne permet de réduire certains comportements inciviques comme l'abandon de détritux. Ce point est d'autant plus important qu'ESNEUX, aux portes de l'Ardenne, draine de nombreux touristes d'un jour.

3.3.2. Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH)

Les Programmes Communaux d'Égouttage (PCGE) ont été créés sur base de l'Arrêté du 19 septembre 1991 et ont longtemps constitués les outils réglementaires de la mise en œuvre de l'épuration en Wallonie. Toutefois, d'une commune à l'autre, leur analyse comparée montrait une grande disparité. Les zones d'épuration individuelle étaient nombreuses et représentaient des situations diverses tant sur le plan du nombre d'habitants concernés que de la densité de population. Réunis, les 261 PCGE prévoyaient la mise en place de 1.200 stations d'épuration dont près de 1.000 de moins de 2.000 Equivalents Habitants (EH) et regroupant près de 3.000 km de collecteurs.

Ces outils cartographiques ont donc rapidement montré leurs limites vis-à-vis d'une gestion intégrée par sous-bassin hydrographique ainsi que des situations parfois illogiques à cause d'une frontière communale. De plus, l'ensemble était financièrement irréalisable dans les délais imposés par l'Europe.

En date du 21 mars 2002, le Gouvernement wallon a adopté les grandes orientations de la révision des PCGE et l'élaboration de 14 PASH pour la Wallonie. L'élaboration des PASH est confiée aux organismes d'épuration agréés territorialement concernés, soit les intercommunales de traitement des eaux. La responsabilité de la supervision des PASH est du

⁵⁸ L'eutrophisation est l'expression du déséquilibre qui résulte d'un apport excessif de nutriments: azote (des nitrates par exemple), carbone (carbonates, hydrogencarbonates, matières organiques...) et phosphore notamment. Une diminution de la biodiversité est une conséquence de ce phénomène.

⁵⁹ http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/v6/content/index.cfm?goto=intro.cfm&ins=62032

seul ressort de la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE). Plus de $\frac{3}{4}$ des zones urbanisées d'ESNEUX sont en zone d'épuration collective. L'importance relative et absolue des modes d'assainissement sur la commune est reprise dans le tableau ci-dessous.

Modes d'assainissement des eaux usées des zones urbanisées d'ESNEUX (PASH 2004-SPGE)		
	Superficie (ha)	%
Régime d'assainissement collectif \geq 2000 EH	918,6	73,4
Régime d'assainissement collectif $<$ 2000 EH	39,7	3,2
Régime d'assainissement autonome	257,5	20,6
Régime d'assainissement transitoire	7,5	0,6
Zone ne nécessitant pas d'épuration	1,1	0,1
Non encore défini	27,9	2,2

Les zones reprises en épuration autonomes sont: rue de Limoges (en partie), rue du Vieux Sart Beauregard, rue de la Roche aux Faucons (partie), Le Boubou, rue des Rochettes, rue des Heids, Evieux, Souverain – Pré, Chaply, Montfort, Flagothier, rue des Trois Mêlées (partie), Ham, Fêchereux hameau.

Pour assurer l'assainissement collectif, plusieurs stations seront utilisées:

- la station d'Esneux (7.500 EH)⁶⁰, située près du hall omnisports qui fonctionne d'ores et déjà, traite les eaux usées d'une partie de l'entité;
- la station située à proximité de la Chapelle N.-D. de Chawresse (2.100 EH, existante) traite les eaux usées des quartiers au Grand Air, aux Oies ainsi qu'une partie du quartier aux Bruyères de Beaufays (Chaudfontaine) et les quartiers Sur Cortil et Bois des Chevreuils de Tilff. Elle est érigée sur le terrain bordé par la rue Large voie et la rue des Nutons à Tilff.
- la station du Rond Chêne (200 EH, existante);
- une station privée à l'Athénée d'Esneux (existante);
- la station de Fontin (600 EH, à réaliser) est programmée entre 2010 et 2014.

Ceci correspond à l'ensemble des stations qui seront utilisées sur ESNEUX. Toutefois, rappelons qu'un PASH s'intéresse aux sous-bassins hydrographiques et donc a souvent une vision transcommunale. Ainsi, pour compléter le système d'assainissement, certains quartiers de la Commune seront raccordés aux stations suivantes:

- la station de Sclessin (17.000 EH, en étude préalable);
- la station d'Embourg (27.000 EH, existante);
- la station de Villers-aux-Tours (600 EH, à réaliser) sur la commune d'Anthisnes.

La répartition de l'épuration des eaux usées de zones habitées s'effectue comme suit:

Surface habitée épurée par chaque station (PASH 2004)		
Station d'épuration	Surface habitée gérée (ha)	%
Villers aux Tours	0,3	0,0
Embourg	592,1	61,3
ESNEUX	227,2	23,5
Chapelle N.-D. de Chawresse	51,3	5,3
Fontin	39,4	4,1
Sclessin	55,4	5,7

⁶⁰ http://www.aide.be/step_serv_am/esneux.html

L'essentiel de l'épuration des eaux d'ESNEUX s'effectue dans une commune voisine, à la station d'Embourg (61 %), la station d'Esneux épurant 23 % des zones urbanisées.

Le réseau d'égouttage est évidemment un élément déterminant pour les zones d'épuration collective. En 2006, la longueur d'égouts existants⁶¹ par rapport à la longueur d'égouts prévus était de 68% des 84 km prévus par le PASH. Depuis des travaux se sont concrétisés: égouttage chemin de Rotheux, rue Hayette, tronçons supplémentaires rue de la Chawresse. Une cartographie précise, consultable sur le site de la SPGE⁶², montre bien ce qui est d'ores et déjà réalisé en matière d'égouttage. Le programme triennal proposé par la Commune contient l'égouttage:

- des avenues Nandrin, du Midi et d'un tronçon de la rue d'Avister, du chemin des Crêtes, de la liaison rue Parc du Mary – traversée de l'Ourthe via l'avenue Montéfiore, du thalweg du ruisseau de Baoufontaine (en contrebas de la rue du Ruisseau);
- du quai Sainte-Anne.

En fonction de la densité relativement forte de la population sur le territoire communal, cette matière d'épuration des eaux usées est un élément important pour la "santé de l'Ourthe".

3.3.3. Contrat de rivière Ourthe⁶³

Cet outil mis en place par la Région wallonne depuis 1993 permet la concrétisation d'actions autour des rivières et s'occupe de différents aspects liés à l'eau. Le terme "contrat" revêt toute son importance car il consiste en un engagement volontaire de la part des signataires qui souhaitent y participer. Tous les usagers⁶⁴ des cours d'eau sont invités à se mettre autour de la table. Tous les deux ans, un programme d'actions est établi afin de remplir des objectifs déterminés. Les domaines sont vastes: la qualité des eaux de surface et souterraine, les risques liés aux inondations, la restauration des cours d'eau et la gestion concertée de ceux-ci, la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques, l'aspect pédagogique, le tourisme...

Différentes concrétisations figurant dans un programme d'actions 2005-2007 ont été réalisées et concernent ESNEUX comme:

- organiser une journée sur le terrain sur le thème de l'assainissement autonome communal;
- diffuser des informations sur les méthodes de désherbage qui limitent l'impact sur le milieu aquatique, sur l'existence et la mise en œuvre de revêtements perméables, les camps Scouts...;
- élaborer et diffuser auprès des gestionnaires de camping une plaquette les incitant à une meilleure intégration de leurs infrastructures dans le paysage de la vallée;
- coordonner les opérations rives propres à l'échelle du bassin pour renforcer l'impact des actions sur le public;
- réaliser un document de vulgarisation des caractéristiques du bassin de l'Ourthe ("Atlas")⁶⁵...

⁶¹ http://environnement.wallonie.be/fiches_enviro/v5/content/index.cfm?goto=intro.cfm&ins=62032

⁶² <http://carto.spge.be/AvpPash/login.do?method=submit>

⁶³ <http://users.skynet.be/cr.ourthe/>

⁶⁴ Riverains, associations de pêcheurs...

⁶⁵ <http://www.ourthe-ambleve.be/pcdr/Atlas%20de%201%27Ourthe%202005.pdf>

Un inventaire de terrain de 2007 sur ESNEUX montre que les plantes invasives comme la Berce du Caucase, la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya sont encore bien présentes. Des déchets divers (pneus, canettes, tontes de pelouses) jonchent parfois les berges de l'Ourthe et ses affluents. De plus, quelques rejets d'eau usée non traitée sont encore constatés.

Le programme d'actions 2008-2010, en plus des actions transcommunales contient des projets spécifiques à ESNEUX présentés dans le tableau ci-dessous

Actions	Echéances
<i>Réaliser une cartographie précise des sources et points d'eau accessibles</i>	2008
<i>Organiser une action de sensibilisation au respect du milieu aquatique avec le conseil communal des enfants</i>	2008
<i>Veiller à la conservation paysagère de la boucle de l'Ourthe.</i>	
<i>Voir les possibilités de dégagement de point de vue depuis la rue de Lincé vers le site naturel protégé de l'ancienne carrière</i>	
<i>Voir les possibilités de restauration de l'ancienne écluse de Fêchereux</i>	
<i>Informers des ouvriers communaux pour lutter contre la renouée (ne pas couper en bord de route, éviter de passer dessus avec des engins lourds)</i>	
<i>Résoudre la problématique de dépôt important de déchets sur le rau du Fond du Moulin (2^{ème} catégorie) à Tilff</i>	
Actions	Echéances
<i>Nettoyer les cours d'eau qui le nécessitent (déchets anthropiques) dans le cadre de l'opération « communes et rivières propres »</i>	2008 2009 2010
<i>Lutter contre la berce du Caucase sur les cours de 3^{ème} catégorie et sur les non classés</i>	
<i>Rétablir la qualité des eaux de l'étang du château de Tilff</i>	2010
<i>Protéger la colonie d'hirondelles de rivage localisée en aval de la station d'épuration - Veiller à ce que la berge à hirondelles de rivage située dans la boucle de l'Ourthe à l'aval de la station d'épuration d'Esneux soit clôturée entre début mars et août</i>	2008 2009 2010
<i>Evacuer progressivement les résidents permanents des parcs résidentiels situés en zone d'inondation et achat des parcelles libérées par la Commune afin que personne d'autre ne puisse s'y installer</i>	2008 2009 2010
<i>Réparer le mur de protection de berge du rau de la Tannerie (3^{ème} catégorie) à Esneux</i>	
<i>Résoudre le rejet d'hydrocarbures sur la zone de dépôt de Fêchereux</i>	
<i>Rappeler aux riverains que l'usage des herbicides est interdit à proximité des cours d'eau</i>	
<i>Organiser l'assainissement autonome communal du village de Ham</i>	2009
<i>Résoudre le rejet Point Noir Prioritaire (PNP) situé au bout de la rue des Hayettes, à Nomont</i>	
<i>Résoudre le rejet PNP vers le rau du Fond du Moulin à la limite communale avec Liège (lg25). Les eaux usées proviennent de la rue de Limoges.</i>	
<i>Résoudre le rejet PNP situé rue du Laveu, à Méry (rau de Gobry)</i>	
<i>Résoudre le rejet PNP situé au camping de Souverain Pré (Ourthe)</i>	

Ce programme est ambitieux et une articulation avec d'éventuels projets prévus dans le PCDR est nécessaire.

3.4. Ressources forestières, pression environnementale et gestion

La forêt couvre une large part du territoire et cet atout pour la Commune demande une attention particulière afin de préserver ce biotope tout en valorisant le potentiel d'un point de vue touristique et économique. La forêt remplit des fonctions essentielles puisqu'elle offre un habitat pour une flore et une faune diversifiées, fournit du bois rentrant dans un circuit économique, peut être un lieu de détente et de loisirs favorisant également le secteur touristique. Tous ces éléments montrent que la forêt est multifonctionnelle ce qui renforce la complexité de sa gestion et multiplie les risques d'une atteinte à cet écosystème.

La forêt soumise totale couvre 488 ha dont 59 % de feuillus et 31 % de résineux. Selon le **plan d'aménagement forestier** établi en 2003 par le Département Nature et Forêt (DNF), les essences présentes sur la commune d'ESNEUX se répartissent selon le tableau repris ci-dessous.

Répartition des essences	
Essences	%
Résineux	36,2
Epicéas	12,2
Pins	14,1
Douglas	5,5
Mélèzes	3,1
Divers	1,2
Feuillus	59,7
Chênes	19,2
Hêtres	17,2
Erables	1,6
Frênes	1,7
Chênes rouges	1,7
Aulnes glutineux	1
Divers	16,9
Vides	4,1

Les feuillus sont principalement représentés par le chêne. Bien qu'il existe peu de peuplements de chêne de haute qualité, celui-ci se trouve souvent mélangé à d'autres essences telles que le hêtre et le bouleau. Sur les assises calcaires, on le trouve notamment associé au charme, à l'érable, au merisier ou au frêne. Le hêtre est également bien représenté, toutes les conditions optimales à son développement (climax) sont en effet rencontrées. Dans les aménagements futurs, cette essence doit d'ailleurs voir sa présence augmenter, notamment en association avec des essences nobles. Les érables et les frênes sont essentiellement présents dans les fonds de vallée.

Les résineux sont principalement représentés par l'épicéa qui a été massivement planté dans les années 1940-1950 et qui atteint donc aujourd'hui sa période d'exploitabilité. Les Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

(**FEOGA**) accordés dans les années 1960-1970 ont aussi occasionné une vague de plantations d'épicéas. Le pin sylvestre est le plus souvent installé sur des sols pauvres et en pente. Le douglas constitue une essence tout à fait adaptée au climat présent avec de nombreux avantages; outre sa haute production, il est moins sensible que l'épicéa au chablis et est épargné par les scolytes. Il constitue dès lors une essence de choix pour remplacer l'épicéa.

3.4.1. Menaces planant sur le milieu forestier, sa faune et sa flore

Il existe bien entendu des **menaces dites naturelles** provenant des conditions climatiques comme les sécheresses, le développement non contrôlé d'espèces végétales ou animales comme le sanglier, les incendies, les maladies...

L'exploitation forestière visant à récolter du bois doit être encadrée car différents dégâts peuvent être occasionnés. Un déboisement mal géré peut entraîner la disparition de certains biotopes et par voie de conséquences de certaines espèces de la faune et de la flore. S'ajoute à cela le risque de pollution du sol par perte d'hydrocarbures des machines utilisées notamment pour le débardage.

Le tourisme est également un facteur de nuisance environnementale car outre certains comportements inciviques de promeneurs qui déjettent des détritiques ou prélèvent au cours de leur promenade des espèces végétales, les véhicules à moteurs comme les quads et motos représentent également une menace pour la quiétude des lieux avec le risque de perte d'hydrocarbures polluant les sols.

Le braconnage est un comportement pouvant mettre en danger des espèces présentes sur le territoire.

3.4.2. Plan d'aménagement forestier⁶⁶

Le principe du **développement durable** est de s'appuyer de manière équitable sur trois piliers qui, dans le cadre d'un aménagement forestier, peuvent être définis comme suit:

- écologique (protection du sol, de l'eau, de la faune et de la flore);
- économique (production de bois essentiellement, la chasse étant cédée dans le cas d'Esneux);
- social (tourisme et chasse).

En vertu de diverses contraintes et de la multiplicité des fonctions de la forêt, l'ensemble de celle-ci ne peut pas être consacré à la production. Selon le schéma établi, 385 ha (79 %) seront dits productifs. Le solde sera entièrement consacré à l'intérêt biologique (Natura 2000, intérêt paysager...) et aux improductifs purs comme les chemins, les quais de chargement, carrières...

Fonction écologique

Par ses capacités d'épuration et son rôle de réservoir faunistique et floristique, la forêt doit pouvoir s'acquitter naturellement d'un rôle écologique. Toutefois, l'impact trop marqué de notre société actuelle est parfois trop lourd pour être compensé immédiatement, l'inertie d'une forêt étant trop importante pour notre rythme de vie. Afin de prévenir et de préparer au mieux la forêt, divers aménagements permettent d'accroître cette faculté sans compromettre les opportunités économiques. Afin de garantir son rôle écologique, le plan d'aménagement forestier définit plusieurs objectifs:

- adopter une gestion forestière appropriée dans les sites où les risques de dégradation des sols ou de la qualité de l'eau sont importants;
- préserver les habitats forestiers typiques;
- aménager les lisières dans un but de protection des espèces animales sauvages;
- créer, lors des coupes de régénération des feuillus, des clairières propices au développement de la succession des essences (bouleau, saule, sorbier, chêne, érable) et ainsi favoriser la biodiversité;

⁶⁶ Ce paragraphe reprend les grandes lignes de MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE, DGRNE, DIVISION DE LA NATURE ET DES FORÊTS, *Aménagement de la série 1 mixte de la commune d'Esneux*, 2003.

- augmenter le mélange des essences;
- conserver une proportion d'arbres sénescents, morts sur pieds ou au sol afin de protéger les espèces animales et fongiques inféodées à ces essences et à ce milieu;
- préserver, voire restaurer, certaines formations forestières ou autres parce qu'elles sont garantes du maintien de la diversité biologique ou parce qu'elles sont menacées de disparition;
- Appliquer les mesures de l'avifaune dans le cadre des Zones de Protection Spéciales (ZPS);
- adopter une démarche protectrice et de sauvegarde des habitats à l'échelle européenne (Natura 2000);
- entretenir un sous-bois abondant et diversifié de sorbier, charme, sureau, coudrier, cornouiller, pommier, poirier, ... pour protéger l'avifaune et la faune sauvage sans qu'il soit pour cela un frein pour la régénération naturelle.

Fonction économique

Les revenus de la forêt soumise contribuent aux revenus de la Commune. Il convient donc qu'ils soient réguliers et soutenus. Le plan d'aménagement forestier prévoit les objectifs suivants:

- assurer la transformation progressive et sans tarder des blocs d'épicéas les plus âgés en se fixant un terme d'exploitabilité pas trop élevé au vu du marché du bois actuel (en moyenne 60 ans) et orienter une sylviculture résineuse basée sur le douglas accompagnée de l'épicéa;
- associer le plus possible dans les secteurs à vocation feuillue future le retour aux associations "climax" (hêtraies majoritairement) sans pour autant négliger un certain enrichissement en essence comme le chêne rouge d'Amérique (essence à gros rendements et à révolution plus courte que nos chênes indigènes) ou en érable sycamore;
- transformer progressivement les peuplements de pin sylvestre et de pin de Corse les plus âgés en réorientant la production des stations vers des essences à plus gros revenus comme le douglas ou le mélèze hybride mais en tenant compte bien entendu de l'aptitude des essences;
- assurer une sylviculture d'essences nobles à gros revenus individuels (alisier, noyer, merisier, frêne ...) dans les endroits d'exploitabilité difficile en futaie feuillue;
- introduire d'avantage d'essences feuillues dans les plantations résineuses permettant de toucher des subsides (50 % pour le douglas et le mélèze) et de diminuer ainsi les coûts d'investissement;
- dynamiser la sylviculture, pratiquer des tailles de formation et privilégier la sylviculture d'arbres "objectifs" afin d'augmenter la qualité, la stabilité, les dimensions et le rendement des peuplements;
- développer un réseau de voiries suffisant dans les endroits d'exploitabilité difficile;
- assurer un entretien régulier des voiries et des fossés d'écoulement d'eau;
- transformer une partie des mauvaises conversions feuillues soit en résineux de grosse production, soit en feuillus de qualité;
- tendre vers une forêt résineuse régulière;
- diversifier les essences et les adapter aux stations;
- dynamiser la sylviculture pour augmenter la qualité en un temps plus court qu'auparavant;
- assurer un équilibre sylvo-cynégétique afin de rendre possible ce qui précède;
- planifier les investissements.

Fonction sociale, culturelle, récréative

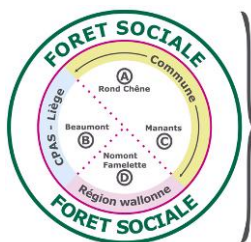
La fonction sociale, culturelle et récréative d'une forêt dépasse les limites communales. Ainsi, d'un point de vue supra-communal, le massif boisé constitué de la forêt d'Esneux et de la forêt d'Anthisnes est un des plus importants du Condroz. Depuis le début des années 1900, les alentours du Parc du Mary et du Rond Bâti sont des lieux privilégiés de promenades et d'activités touristiques reprises notamment dans le réseau de promenade TARPAN Anthisnes-Esneux.

Sachant que la forêt n'est pas un lieu adapté au tourisme de masse, l'adage est de privilégier la qualité à la quantité. La gestion forestière tente donc de remplir les objectifs suivants:

- respecter le paysage en:
 - conservant de vieux bois à valeur esthétique le long des promenades pour autant que ceux-ci ne représentent pas un danger;
 - conservant certaines pineraies remarquables;
 - privilégiant des mises à blanc de faible taille et de forme adaptée au paysage le long des promenades;
 - traitant les peuplements feuillus en futaies irrégulières par petits groupes;
 - valorisant le mélange d'essences feuillues afin de diversifier les couleurs durant les différentes saisons;
- éviter les chemins balisés lors des exploitations;
- mettre en évidence les arbres remarquables, les points de vue, le patrimoine historique, culturel et social;
- éviter une pénétration excessive du public en forêt, respecter les zones de quiétude du gibier, orienter les mouvements de jeunesse vers les zones d'accès libre et réaliser des aménagements particuliers le long des sentiers de promenade sans y développer des équipements lourds.

Grâce à l'organisation régulière de la Fête des arbres et de l'enthousiasme manifeste qui en découle, un accent particulier se devait d'être mis sur la fonction sociale des forêts et des zones boisées qui sont, depuis plus d'un siècle, les piliers de l'attrait touristique d'Esneux. A ce titre, des actions ont été proposées pour les bois communaux du Rond Chêne⁶⁷ (Esneux) et le Bois des Manants (Tilff). Outre les dispositions qui ont été citées préalablement, des actions en faveur de l'accueil des visiteurs seront menées, depuis l'aménagement d'aires de stationnement jusqu'à l'implantation d'infrastructures informatives. Afin d'éviter la banalisation de l'ensemble, un accent particulier a été porté sur le renforcement des identités de ces sites aux vocations toutes différentes.

En juin 2005, dans l'optique de traiter de manière plus approfondie la fonction sociale de la forêt un **schéma directeur** a été établi car il s'agit de mener une politique explicite de valorisation du capital *Nature de la Commune*.



Comme l'illustre le graphique ci-contre établi par Monsieur A. FROMENT, la forêt sociale est un concept qui a fait l'objet d'actions d'information vers le citoyen via le **Bulletin d'Informations Communal (BIC)**. Le lecteur est donc invité à consulter ces publications.

⁶⁷ Trois sites privilégiés sont concernés dans le domaine du Rond Chêne: le Parc du Mary, la Heid des Corbeaux, l'Arboretum de Tessenire.

Fonction cynégétique

Vu les contraintes actuelles de l'équilibre homme-forêt-gibier, la chasse est devenue un moyen privilégié pour assurer la régulation des populations de gibier dans les forêts. Outre l'aspect loisir et la composante économique non négligeable, la chasse est ainsi devenue un outil indispensable de la gestion des forêts. Sur la commune d'ESNEUX, la non location des chasses durant plusieurs années a permis la prolifération du sanglier. Il s'ensuit une augmentation des dégâts en forêts et sur les terres agricoles. Outre la hausse des dégâts, l'augmentation de la densité de population de gibier peut être à l'origine de maladies telles que la peste porcine chez le sanglier, la bronchite vermineuse du chevreuil...

3.4.3. Certifications pour une gestion durable des forêts

La gestion durable⁶⁸ des forêts passe aussi par des outils comme la certification. En Wallonie, deux instruments sont utilisés.

Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)⁶⁹

Cette certification est devenue depuis sa création en 1999 la plus importante en terme de superficie. Suivre les règles édictées garantit que la gestion des forêts est *respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable*. Une vérification de la bonne application des règles par le propriétaire est assurée par un organisme indépendant. Les entreprises de transformation qui arborent un tel label doivent posséder une attestation de Chaîne de Contrôle afin de permettre la traçabilité du bois utilisé. Selon le site de référence sur le sujet, en avril 2008, 48% (267.182 ha) de la surface forestière wallonne dispose de cette certification.

A ESNEUX, pour les bois communaux, la superficie de 488,1443 ha disposait de cette certification (PEFC/07-21-1/1-39). L'entreprise Merybois à Tilff dispose également de cette labellisation.

Forest Stewardship Council (FSC)⁷⁰

Le label FSC apposé sur un produit garantit que celui-ci est fabriqué avec du bois issu d'une forêt gérée selon 10 principes du FSC repris dans une charte dont la philosophie s'inscrit dans la gestion durable des forêts au niveau mondial.

3.4.4. Remarque

Une publication telle que *Biodiversité et gestion forestière: un nouveau guide pour la forêt privée* est un outil de sensibilisation utile pouvant être fourni gratuitement par l'asbl Société Royale Forestière de Belgique en format papier ou en téléchargement⁷¹ en format pdf.

⁶⁸ *Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable, afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures.* Définition provenant du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

⁶⁹ PEFC Belgium asbl: <http://www.pefc.be/fr/default.asp>

⁷⁰ Fair Timber asbl est le représentant du FSC en Belgique.

⁷¹ <http://www.srfb.be/internet/fr/page.asp?SM=366&SM2=366&AI=80&niv=2&Sid=&doss=NEWS>

3.5. Qualité de l'air

Le 15 mars 2007, le Gouvernement wallon a adopté un Plan Wallon Air-Climat qui reprend notamment une série d'actions afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. L'activité humaine influe sur la qualité de l'air: des polluants peuvent affecter de manière négative la santé des personnes les plus fragilisées. Par exemple, en cas de pic d'ozone (O₃), certains problèmes respiratoires peuvent apparaître.

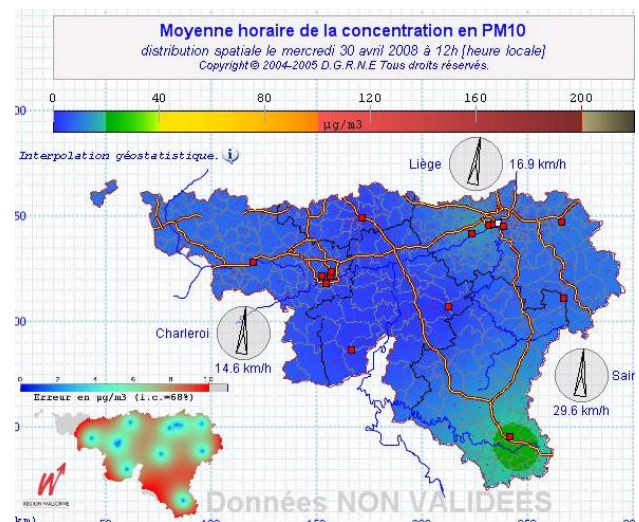
Afin de prévenir la population en cas de pic de pollution par différents composés chimiques, il existe un réseau téléométrique qui a été mis en place par la Région afin de communiquer des indices de qualité de l'air ainsi que des cartes de la Wallonie reprenant la situation en temps réel. Ces deux captures d'écran proviennent du site <http://air.wallonie.be/>.

Indicateurs mis à jour le : 30/04/2008 09:30:34

Code	Adresse	O3 (µg/m3)	NO2 (µg/m3)	SO2 (µg/m3)	PM10 (µg/m3)
TMCH01	Charleroi, Marchienne -au -Pont, Quai du Sud		40	1	9
TMCH02	Charleroi, Marcinelle, rue de la Bruyère				7
TMCH03	Charleroi, av Général Michel		57	1	8
TMCH04	Charleroi, Lodelinsart, pl de l'Abattoir	73	24	2	8
TMCH05	Chatelet, Châtelineau, rue Gendebien			0	
TMEG01	Engis, rue du Marly	71	27	7	18
TMLG03	Liège, Parc de la Boverie				
TMLG04	Liège, Angleur, rue Canal de l'Ourthe				8
TMLG05	Liège, Herstal, bd Zénobe Gramme			2	
TMLG06	Liège, 200 rue du Chéra	68	30	3	
TMM001	Mons, av du Grand Large	69	57	1	13
TMNT01	Viroinvai, Dourbes, rue du Centre Géophysique 1	80	6	2	5
TMNT02	Chaumont-Gistoux, Corroy-le-Grand, rue de l'Eglise	76	11	1	5
TMNT03	Andenne, Ville-en-waret, rue de Ville en Waret	68	20		
TMNT04	Bertrix, Offagne, Croix Dominique	72	6		
TMNT05	Somme-Leuze, Sinsin, rue Tige de Netinne	76	12	3	0
TMNT06	Sainte-Ode, Réservoir de Tillet	75			
TMNT07	Habay, Habay-la Vieille, rue du Vivier 9	67	32	8	5
TMNT08	Eupen, rue Overoth		6	1	7
TMNT09	Vielsalm, Blanche-Fontaine, Domaine de Tinseubois	66	8	2	2
TMSG01	Seraing, Jemeppe-st-Meuse, rue du Gosson		43	21	65
TMSG02	Saint-Nicolas, rue Bois St-Gilles			9	12

Indice qualité de l'air : 4 = assez bon (O3)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----



Certains faits comme l'incinération de déchets par des privés, la circulation des véhicules à moteur à explosion ou le chauffage de bâtiments contribuent à la pollution de l'air. Des efforts doivent être consentis afin de diminuer le rejet de polluants dans l'air. La Commune a d'ores et déjà débuté un audit énergétique de ses bâtiments. Cet outil permet donc de réfléchir, dès à présent, aux investissements à consentir pour diminuer à la fois le rejet de gaz à effet de serre mais également pour diminuer la dépendance énergétique aux produits fossiles.

3.6. Opération « Bords de route - Fauchage tardif »

Dans l'optique d'utiliser des outils protégeant et favorisant la biodiversité, ESNEUX a signé le 7 juin 1995, une convention avec la Région wallonne. La Commune s'est donc engagée à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive.

3.7. Opération « Combles et Clochers »

ESNEUX a signé une Convention le 27 mars 2006 pour favoriser l'occupation des combles et des clochers de certains bâtiments par les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets noirs et donc de maintenir, restaurer ou créer un vaste réseau de gîtes favorables à la reproduction. Le tableau⁷² ci-contre reprend les sites aménagés sur l'entité.

Village	Edifice
Esneux	église Saint-Hubert
Fontin	église Immaculée-Conception
Hony	église Saint-Léonard
Méry	église Saint-Pierre
Tilff	église Saint-Léger

3.8. Déclaration de politique générale 2007-2012

Désormais, le Collège communal est tenu de déposer un programme de politique générale, endéans les 3 mois suivant l'élection des échevins (art. 242bis de la Nouvelle Loi Communale). Cette déclaration couvre la durée du mandat et comporte au moins les principaux projets politiques du Collège. Ce document est intéressant car il permet de visualiser concrètement quels sont les axes préconisés pour la législature communale. Un article présenté sur le site Internet de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) explique l'intérêt d'une telle note: *ces évolutions procèdent d'un souci commun: celui d'améliorer la transparence de la politique locale, celui d'assurer mieux la communication entre les "décideurs", les représentants des citoyens et les citoyens eux-mêmes.*⁷³

L'environnement est un des grands axes développé dans ce document qui comprend un paragraphe sur le développement durable et la préservation de l'environnement: *ceci passe aussi par le niveau communal. La lutte contre les gaspillages et la recherche d'économies d'énergie sont à la fois des priorités et des nécessités. Des aides parfois importantes sont disponibles pour les investissements économiseurs d'énergie. Ceux-ci ne sont pas toujours connus de l'ensemble de la population. Un effort régulier d'information sera entrepris. La Commune doit aussi s'appliquer ce réflexe d'économie et d'investissement ayant les plus faibles conséquences énergétiques et environnementales. Enfin, favorable à la production d'électricité verte, ESNEUX examinera toutes les possibilités de soutien, d'aide ou de partenariat susceptibles d'apporter une plus-value en la matière à la Commune et aux habitants.*

⁷² <http://environnement.wallonie.be/dnf/comblesetclochers/esneux.htm>

⁷³ VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006.

Tableau AFOM et synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Richesse du patrimoine naturel et couverture forestière importante, partie intégrante de l'identité communale avec une optique de développement important de la fonction sociale de la forêt ▪ La Boucle de l'Ourthe (patrimoine exceptionnel) ▪ Existence d'outils de gestion: PASH, Contrat de rivière Ourthe, Plan d'aménagement forestier, Schéma directeur pour la forêt sociale, audit énergétique, certification PEFC de bois sur l'entité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de conflits d'usage des rivières ▪ Pollutions du milieu naturel en raison des activités humaines (eaux usées, déchets, circulation automobile...) → risque pour la faune et la flore locale ▪ Développement d'espèces invasives et prolifération des sangliers
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre d'actions (parfois subventionnées) programmées dans les outils de gestions évoqués en atouts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accroissement des rejets de polluants du à un développement non contrôlé de l'entité

ESNEUX présente un patrimoine naturel extrêmement riche avec principalement deux éléments qui forgent l'identité communale: l'Ourthe et la forêt. Cet attachement particulier aux ressources forestières ne date pas d'hier comme en témoigne la première Fête des Arbres qui s'est déroulée en 1905. La fonction sociale de la forêt est un axe fort qui se développe notamment au travers d'un schéma directeur complétant le plan d'aménagement forestier.

Le réseau hydrographique irriguant la Commune permet le développement d'une flore et d'une faune diversifiées méritant une attention particulière. Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de l'Ourthe permet d'améliorer la situation quant au rejet des eaux usées. De plus, le Contrat de rivière Ourthe est un outil transcommunal de qualité qui porte son attention sur les ressources aquifères d'ESNEUX.

Porter son attention sur la consommation énergétique est un point important à la fois pour son impact sur l'environnement (rejets de gaz à effet de serre) et d'un point de vue économique (investissement permettant à terme une réduction des dépenses).

Pour préserver la qualité de l'environnement et assurer la pérennité des biotopes présents à ESNEUX, il est important que la Commune s'inscrive dans une politique de développement durable.

4. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PATRIMOINE BATI – ANALYSE DU PAYSAGE⁷⁴

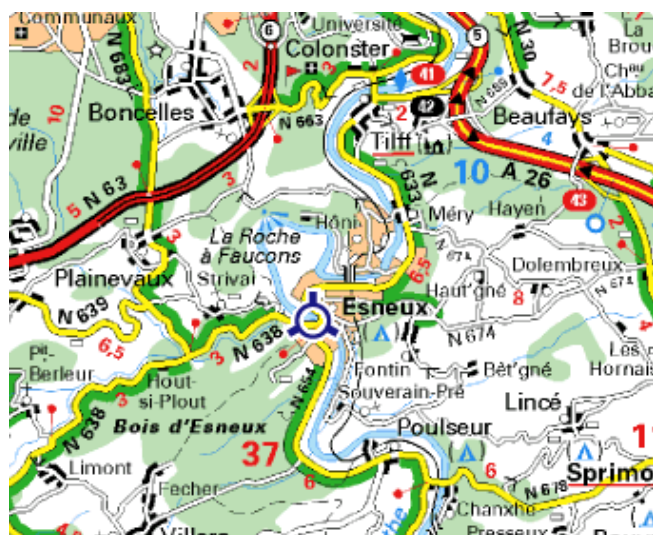
L'aménagement du territoire est lié aux activités humaines se développant sur la Commune. La structuration des voies de circulation est également un élément constitutif de ce diagnostic. Des éléments d'analyse paysagère seront également évoqués car les activités humaines ont un impact certain sur la perception visuelle des paysages.

4.1. Structuration des voies de communication

Ce paragraphe se focalise sur la structuration des voies de communication influençant l'aménagement du territoire. L'aspect mobilité et sécurité routière sera abordé au point 9 de cette analyse⁷⁵. Le **Plan interCommunal de Mobilité (PiCM)** Amblève-Condroz-Ourthe est un document qui sera utilisé à diverses reprises: un des avantages de ce plan stratégique réside dans son optique transcommunale permettant ainsi d'aborder la question d'ESNEUX dans son contexte régional. Le **Plan Urbain de Mobilité (PUM)** à l'échelle de l'agglomération liégeoise est également un document dont les lignes directrices touchent l'entité.

4.1.1. Réseau routier, chemins et sentiers

Le PiCM définit quatre secteurs et ESNEUX est intégré dans le "secteur de la Vallée de l'Ourthe" tout comme Comblain-au-Pont et Hamoir. Les contraintes physiques résultant de la présence de versants escarpés, tout comme la concentration des infrastructures (voiries, chemin de fer, RAVeL) sont des éléments mis en exergue dans ce plan.



Le réseau des voiries desservant la Commune s'est adapté aux contraintes topographiques, si bien que les axes principaux suivent généralement les fonds de vallées. La Région wallonne a structuré son réseau sur base de deux fonctions spécifiques de la route: la mobilité et l'accessibilité. Selon ces critères, il se répartit en deux grandes catégories de voiries: le **Réseau à Grand Gabarit (RGG)**, qui donne la priorité à la mobilité des usagers et à la fluidité du trafic, et le **RESeau Interurbain (RESI)** favorisant l'accessibilité, le potentiel de desserte local et se caractérise par le mélange des circulations (autos, motos, vélos...).

L'E25 et la descente aménagée vers le centre de Tilff sont repris comme RGG. Notons au passage que cet accès permet de sortir à Tilff en venant de Liège ou de se diriger vers Liège. Pour emprunter l'autoroute en direction de Bastogne, il faut alors recourir aux bretelles d'accès de Sur Cortil qui permettent un accès dans toutes les directions.

⁷⁴ Cf. Annexes Partie I; carte n°5: Analyse du bâti

⁷⁵ Cf. pages 132 et suivantes.

Le RESI se compose de 3 classes définies selon l'importance du réseau et l'urbanisation adjacente. Le réseau de liaisons régionales (RESI 1) regroupe les routes de liaison entre deux centres urbains d'importance relative, moyenne ou grande pour les sous-régions. Il s'agit généralement de routes à deux voies, où la vitesse réglementaire de 90 km/h peut être atteinte en toute sécurité vu la configuration générale de la chaussée, le peu de riverains et d'autres types d'usagers. Ces voiries sont:

- la RN 633 Liège-Hamoir qui traverse la Commune du Nord au Sud en suivant le cours de l'Ourthe;
- la RN 638 Esneux-Ouffet qui suit le vallon du Ry de Martin en longeant dans un premier temps l'Ourthe depuis le pont d'Esneux;
- la RN 674 de Méry vers Dolembreux;
- la RN 689 Tilff-Beaufays qui dessert une partie de Tilff, de Sur Cortil, ainsi que les lotissements dans la direction du Bois des Chevreuils;
- la RN 663 Tilff-Boncelles qui emprunte le vallon du ruisseau du Fond du Moulin.

Toutes les autres voiries de la Commune, lorsqu'elles ne sont pas privées, ont le statut de routes communales. Aucune voirie n'est renseignée comme voirie agricole. Par contre les voiries entretenues par le département des Eaux et Forêts sont reprises comme des voiries forestières dans les bois d'Esneux, des Manants et de Famelette.

4.1.2. Réseau ferroviaire

La Commune est traversée par la ligne ferroviaire 43, composée de deux voies électrifiées, qui suit approximativement l'Ourthe, à l'exception de la boucle. Pour ce faire, un tunnel assure la liaison entre la gare d'Esneux et celle d'Hony.

4.2. Plan de Secteur et son analyse

La commune d'ESNEUX se trouve sur les planches 42/5, 42/6, 49/1 et 49/2, du Plan de Secteur approuvé par l'Arrêté de l'Exécutif wallon du 26 novembre 1987.

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) a publié une fiche d'occupation et d'affectation du sol pour la Commune reprenant des tableaux et graphiques⁷⁶ dont un sera analysé dans le cadre de ce diagnostic.

Le tableau ci-dessous montre clairement qu'une large part de superficie communale n'est pas dédiée à l'urbanisation (2.305 hectares). En ce qui concerne les 1.085 hectares des zones destinées à l'urbanisation, près de 82 % sont destinés à de l'habitat. L'espace destiné aux activités économiques est relativement faible. Par contre, les zones forestières et agricoles cumulées témoignent de l'aspect rural et vert de la Commune avec une prédominance marquée pour la superficie boisée.

⁷⁶ <http://139.165.29.109/telechargement/observatoire/fiches2/esneux.pdf>

Affectations du plan de secteur		Terrains artificialisés		Terrains non artificialisés		Autres		Total (ha)
		Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Zones destinées à l'urbanisation	Zones d'habitat	440	49,5	311	35,0	139	15,6	889
	Zone de services publics et d'équipements communautaires	9,7	26,3	20	53,6	7,4	20,1	37
	Zone de loisirs	19	36,2	27	49,7	7,6	14,2	53
	Zones d'activité économique	10	71,3	0,9	6,5	3,2	22,2	14
	Zone d'aménagement communal concerté à caractère industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Zone d'extraction	5,0	5,5	85	92,5	1,9	2,0	91
	<i>Sous-total</i>	<i>484</i>	<i>44,6</i>	<i>443</i>	<i>40,8</i>	<i>159</i>	<i>14,6</i>	<i>1.085</i>
Zone d'aménagement communal concerté		5,0	22,0	17	73,9	0,9	4,1	23
Zones non destinées à l'urbanisation	Zone agricole	30	4,8	559	88,5	43	6,7	632
	Zone forestière	27	2,7	976	94,5	29	2,8	1.033
	Zone d'espaces verts	28	8,5	222	68,8	73	22,7	323
	Zone naturelle	10	4,7	198	91,5	8,1	3,7	216
	Zone de parc	3,9	14,1	11	39,6	13	46,3	27
	Plan d'eau	2,0	2,8	8,6	11,7	63	85,5	73
	<i>Sous-total</i>	<i>101</i>	<i>4,4</i>	<i>1.975</i>	<i>85,7</i>	<i>229</i>	<i>9,9</i>	<i>2.305</i>
Zone blanche		0,8	35,5	0,2	10,3	1,1	54,2	2,1
Total		591	17,3	2.435	71,3	389	11,4	3.415

La catégorie « autres » correspond aux infrastructures de transport, terrains non cadastrés et/ou de nature inconnue.

Il ressort clairement que des espaces à urbaniser existent en théorie. Cependant la carte des aléas d'inondation⁷⁷ montre que certains terrains sont situés dans des zones où la construction de bâtiments est problématique.

4.3. Outils de gestion du territoire

ESNEUX est une commune en décentralisation car elle est dotée d'un Schéma de Structure Communal (SSC)⁷⁸, d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU)⁷⁹ et d'une Commission Consultative en Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM).

Le SSC contient des informations utiles dans le cadre de cette analyse; les descriptions présentées dans le paragraphe suivant s'inspirent du SSC et ont été confirmées par des visites de terrain.

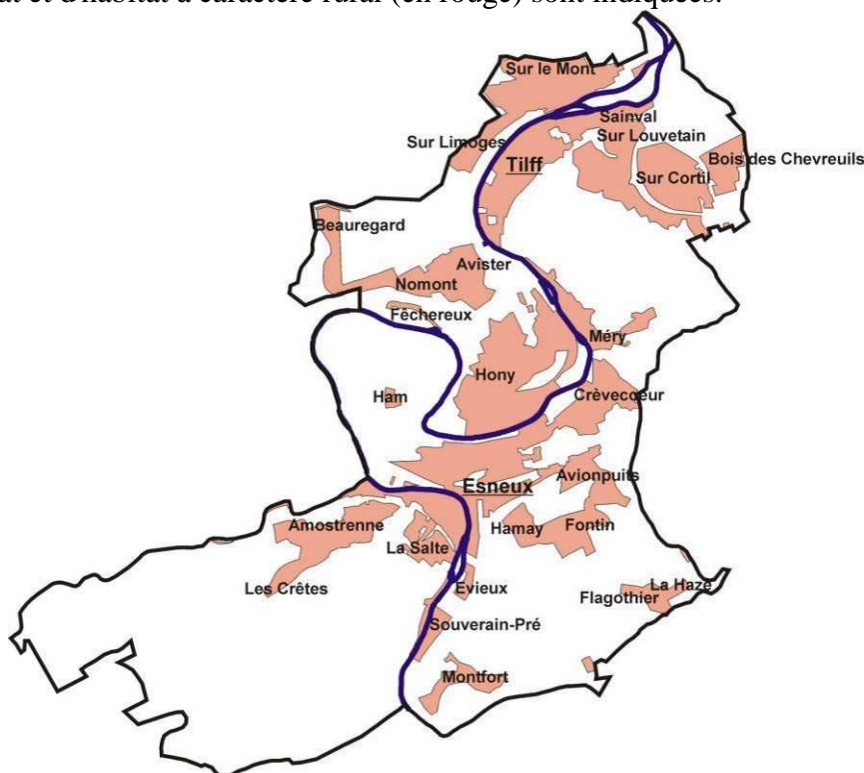
⁷⁷ Cf. point 2.2.2, pages 20 et suivantes.

⁷⁸ Le SSC est un document d'orientation et d'options qui fixe pour l'avenir les principales options en matière d'aménagement du territoire communal. Le schéma de structure a été adopté définitivement par le Conseil communal le 27 juin 2000 (http://www.esneux.be/site/vie_politique/commissions/index.php?ref_annu=328).

⁷⁹ Le Règlement Communal d'Urbanisme détermine un ensemble de prescriptions générales en matière d'urbanisme et de règles particulières aux différents ensembles urbanistiques concernés. Il a été adopté définitivement par le Conseil communal en date du 14 septembre 2000 et approuvé par le Gouvernement wallon le 22 janvier 2001 (Moniteur belge du 28.02.2001).

4.4. Les localités et leurs spécificités

La carte simplifiée ci-dessous permet de localiser, sur le territoire communal, les villages qui seront décrits plus loin. Afin de ne pas charger inutilement cette carte, seules l'Ourthe, les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural (en rouge) sont indiquées.



A l'instar de beaucoup d'autres communes, l'habitat se groupait jadis sur des lieux favorables. Approvisionnement en eau, abris naturels vis-à-vis des rigueurs climatiques, voies de communication... étaient autant de raisons de fixer, ci ou là, un hameau. Ponctuellement, des fermes isolées ou d'autres activités telles que des moulins par exemple pouvaient être rencontrées.

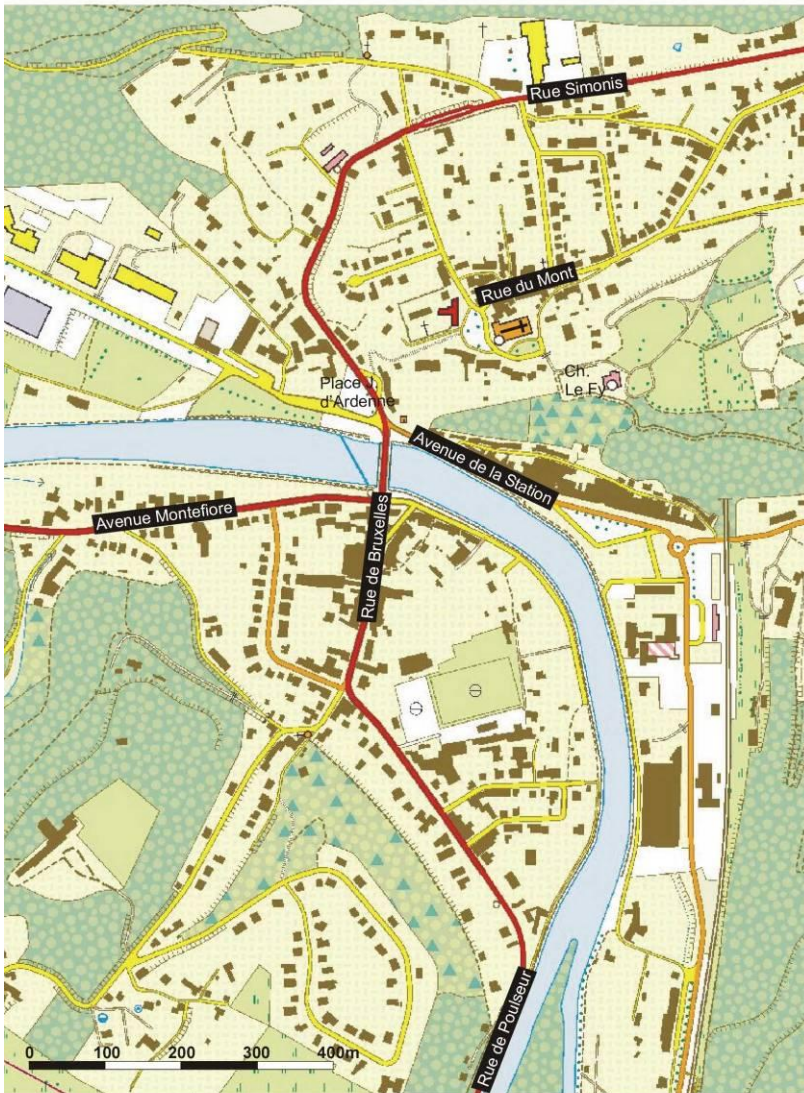
ESNEUX répondit parfaitement à cette implantation type jusqu'au XIX^{ème} siècle où le développement de Liège par la vallée de l'Ourthe et l'apparition d'activités économiques au bord de l'Ourthe ont entraîné une occupation importante du fond de la vallée. La création du chemin de fer, le développement du tourisme, les systèmes de distribution d'eau et d'énergie, le Sart-Tilman et, plus récemment, la création de l'E25 ont encore amplifié le développement de la Commune. Dès lors, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un habitat périurbain a gagné la Commune et la demande croissante d'habitations à la campagne, dans un cadre vert, a provoqué un éclatement des villages qui se prolongent désormais par des lotissements en ruban le long des voiries ou sous forme de nouveaux quartiers à part entière. En outre, ce type d'implantation est peu favorable à l'environnement, à la mixité sociale et s'avère plus coûteux pour la collectivité en termes de services, d'équipements, d'entretien...

La répartition et les groupements de villages employés ci-dessous sont justifiés par des caractéristiques d'urbanisme, d'aménagement ou de proximité. Elle n'est donc pas à mettre en rapport avec la répartition en quartiers de l'Institut National de Statistique (INS) ou la

répartition proposée par les pouvoirs locaux à la Direction Générale des Pouvoirs Locaux de la Région wallonne.

4.4.1. Esneux

Le développement d'Esneux a été fortement conditionné par les époques économiques qui ont été traversées. Déjà connu à l'époque médiévale, Esneux reste assez pauvre jusqu'au début du XIX^{ème} siècle. Ses ressources proviennent essentiellement de quelques cultures agricoles et de



quelques revenus de la pêche, de l'exploitation des carrières, des coupes de bois et de l'extraction du minerai de fer. La localité est fort isolée: les chemins carrossables sont rares et mal entretenus, la rivière constituant la principale voie de communication.

Entité déjà développée de part et d'autre de l'Ourthe au XVIII^{ème} siècle, un pont est construit en 1783. Ecrasé l'année suivante, il est seulement remplacé en 1843. La canalisation de l'Ourthe prévue pour joindre la Meuse liégeoise à la Moselle est entreprise dès 1828. Le projet complet ne sera jamais réalisé mais les écluses restent en service entre Liège et Esneux jusqu'en 1918. De même, l'arrivée du chemin de fer suite au percement du tunnel en 1865 provoque un développement du fond de vallée.

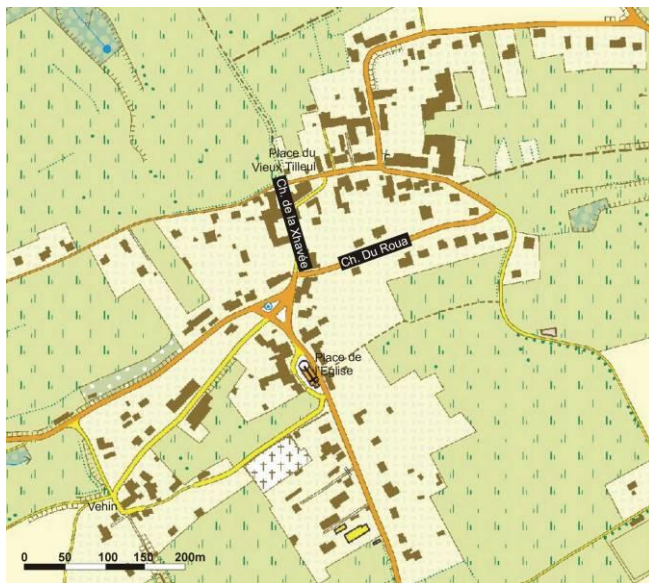
Source: Fonds IGN 1.10 000

Après la seconde guerre, un nouveau pont remplace celui détruit en 1940 et nécessite la disparition de l'îlot du Lavaux. L'espace central devient dès lors très ouvert. L'élargissement de la plaine alluviale permet un développement important d'Esneux en fond de vallée, de part et d'autre de l'Ourthe. Au XX^{ème} siècle, la rue de la Station conduisant à la gare se développe le long du canal dans la direction de la gare. L'espace entre le canal et l'Ourthe est alors occupé par des terres agricoles. Aujourd'hui, des parkings et des plantations y ont été implantés simultanément à la construction de murs anti-crues le long de l'Ourthe. La rue de la Station présente toujours un aspect de quai alors qu'elle est située à plusieurs dizaines de mètres du cours d'eau. Une centaine de mètres en moyenne séparent les deux fronts bâtis des rives gauche et droite.

C'est en partie haute, surplombant directement la vallée, que se dressent la maison communale, l'église Saint-Hubert et le château Le Fy. Cette morphologie très particulière constitue la principale caractéristique du village. Le quartier de l'église est resté résidentiel et traditionnel, peu de nouvelles constructions s'y sont intercalées. La place J. d'Ardenne, noyau du quartier, est caractérisée par sa forme triangulaire, la présence en continu de bâtiments traditionnels, sa situation en pente sur plusieurs niveaux et ses tilleuls. Elle est directement liée avec le bas d'Esneux par l'escalier du Vieux Thier. La place J. d'Ardenne et la rue du Mont constituaient jusqu'en 1928 le passage obligé des liaisons entre Esneux et Liège. Ce n'est qu'en 1928 que la rue Simonis fut créée afin d'éloigner la circulation des rues étroites du quartier. En rive gauche, la rue de Bruxelles s'est développée au niveau commercial entraînant d'importants problèmes de circulation et de stationnement liés à son étroitesse. Elle est bordée de part et d'autre de fronts de bâtisse continus avec quelques reculs exceptionnels de bâtiments d'habitation remarquables.

Au début du XX^{ème} siècle, de grosses villas sont construites le long des principales voies d'accès au village d'Esneux, soit en bordure de l'Ourthe (avenue Montefiore ou route de Poulseur), soit avec vue sur l'Ourthe (rue Simonis, versant sous Beaumont, rue Grandfosse), ou sur les hauteurs à proximité du quartier de l'église. Ces villas imposantes sont implantées souvent en hauteur au milieu d'un parc boisé. L'espace public est dès lors bordé de végétation, ponctué çà et là de porches d'entrées ouvragés.

4.4.2. Fontin



Fontin est implanté à cheval sur le ruisseau d'Evieux et sur une tige typiquement condruzienne.

On peut distinguer trois ensembles dans le village: Chemin de Roua et la Xhavée, Place de l'Eglise, Vehin au Sud-Ouest.

La petite place centrale est implantée dans le creux du vallon, donnant ainsi au village sa morphologie particulière: une rue principale en double pente vers la place. La place du Vieux Tilleul et le chemin du Roua sont au Nord, en partie haute sur la crête. Ce chemin du Roua est bordé de part et d'autre de fermes de type long quasi jointives.

Source: Fonds IGN 1.10 000

Ces fermes sont implantées en léger recul délimitant ainsi un « devant de porte » (environ 20 m). L'ensemble est homogène par les teintes (ocre-jaune) et les gabarits.

La Xhavée est implantée perpendiculairement aux courbes de niveau. L'espace est étroit et l'implantation des bâtiments, imbriqués les uns aux autres, y est variée étant donné les difficultés liées au relief naturel du sol (implantation en retrait, parallèle, oblique, perpendiculaire aux courbes de niveau). L'espace est délimité par les constructions, les talus et les murs de soutènement.

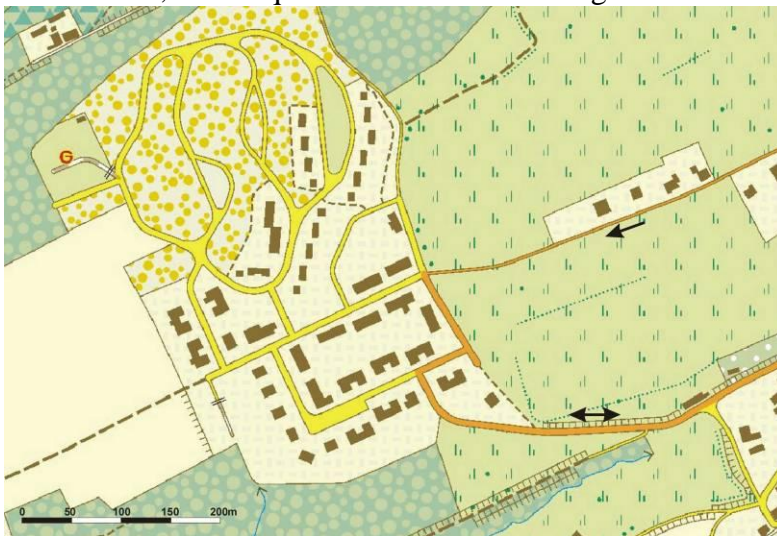
La place centrale avec sa vieille croix est délimitée par son encaissement. L'église la surplombe au Sud et appelle le visiteur. Autour de l'église sont concentrés des bâtiments souvent jointifs et imbriqués.

Le quartier "Vehin" est isolé du côté Sud-Ouest. Les espaces publics y sont très étroits et leur tracé est irrégulier. Les bâtiments sont à nouveau imbriqués l'un à l'autre. L'ensemble est très dense.

Le village d'aspect homogène se caractérise donc par des densités importantes de bâtiments, parfois de surface réduite, imbriqués les uns aux autres. Des servitudes de passage sont quelquefois nécessaires pour arriver à l'espace public. Malheureusement, le village de Fontin se dénature par les extensions pavillonnaires récentes le long de toutes ses voies d'accès. Le caractère dense et la fermeture des espaces publics ne sont pas conservés.

4.4.3. Hamay

Le village de logements groupés à Hamay est tout à fait inattendu à cet endroit. Son accès ne correspond d'ailleurs pas à son importance. L'importance réelle ne correspondant pas non plus à l'importance projetée du village puisqu'à l'examen des voiries réalisées sa capacité pourrait être quasi doublée. Il se compose de deux entités différentes sur le plan de l'aspect. Tout en présentant un caractère très répétitif, la première de teinte générale claire est de style pavillonnaire, tandis que la seconde de teinte générale sombre est plus dense. L'accès se fait



obligatoirement par Fontin occasionnant de ce fait des problèmes de sécurité dans le village. Cet accès est constitué d'une route communale étroite à sens unique et d'une route à deux sens de circulation.

Source: Fonds IGN 1.10 000

4.4.4. Flagothier et La Haze



Ces deux hameaux peu modifiés ces dernières années du fait de leur isolement sont implantés à quelques centaines de mètres l'un de l'autre sur le haut du versant orienté vers le Sud du ruisseau de La Haze. Comme Fontin, ils sont implantés sur une tige condruzienne. L'un et l'autre existaient déjà tels quels, sauf extensions, au XVIII^{ème} siècle.

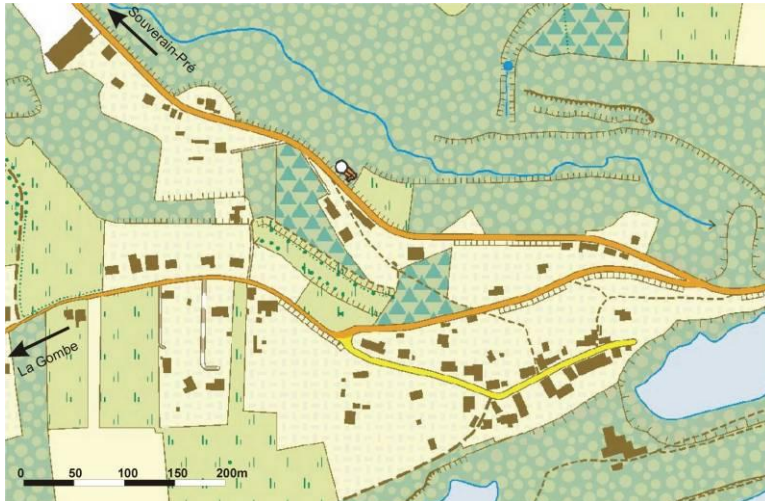
Source: Fonds IGN 1.10 000

Le moulin de La Haze situé dans la vallée remonte au Moyen-Age. Flagothier est caractérisé par la compacité et l'homogénéité de sa dizaine de bâtiments. Les volumes secondaires sont articulés aux volumes principaux de manière très équilibrée tout en s'accrochant au relief accidenté. Des murs de clôture et de soutènement complètent cet accrochage. Aucune parcelle n'est libre dans le hameau même. Les espaces extérieurs sont pavés ou aménagés en petits jardins. L'ensemble des maçonneries est en moellons de calcaire avec encadrements et pierres d'angles calcaires. La route actuelle évite le hameau mais malheureusement dévoile localement l'arrière des bâtiments transformés parfois sans souci d'intégration.

La Haze est également caractérisée par la compacité et l'homogénéité de la quinzaine de bâtiments formant son noyau. Les fermes en long sont implantées perpendiculairement ou parallèlement en recul à la route délimitant ainsi des cours. Les bâtiments sont imbriqués les uns aux autres. L'élément minéral est prédominant. Les espaces publics sont très privatisés étant donné leur étroitesse. Quelques fermes ont été réhabilitées dans un souci d'intégration à l'ensemble. Quelques nouvelles villas sont implantées sur les voies d'accès souvent encaissées de ces hameaux. Sur la route venant de Fontin, elles sont cependant accrochées au terrain de manière traditionnelle (parallèles aux courbes de niveau). Malheureusement, elles ne respectent pas le caractère très compact des deux hameaux.

4.4.5. Montfort

Montfort est un hameau implanté au bord de l'ancienne carrière de grès de Montfort. Il surplombe directement le village de Pouleur. Sa silhouette se découpe sur la crête vue de Pouleur. Le noyau traditionnel est implanté de part et d'autre d'une rue parallèle au front de la carrière.



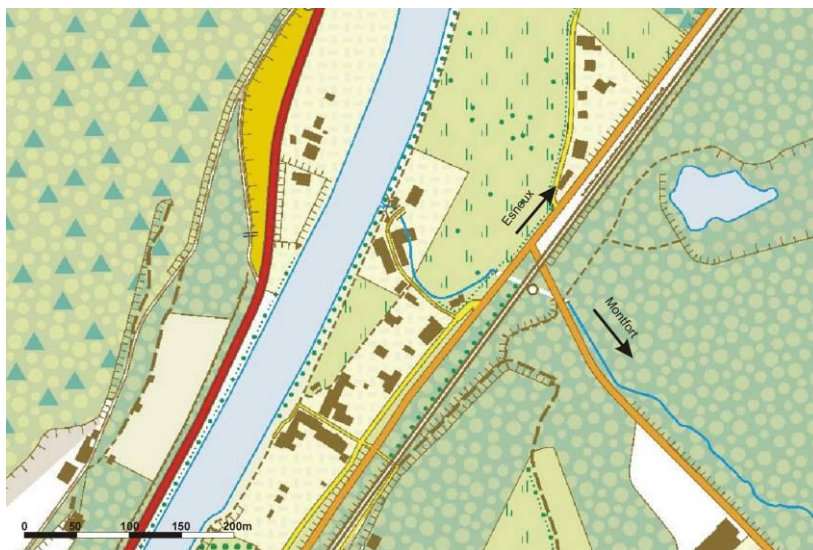
Source: Fonds IGN 1.10 000

Les bâtiments, pour la majorité d'anciennes fermes en long transformées, sont implantés en recul, parallèlement à la rue. L'espace délimité présente une largeur de l'ordre de 15 m. En deux endroits, l'espace est élargi en placettes par des implantations perpendiculaires à la voirie. La rue est brutalement interrompue à son extrémité Est par le trou de la carrière.

Le reste du hameau s'est développé sans ordre en se dispersant le long des routes vers la Gombe et vers Souverain-Pré. Alors que les bâtiments traditionnels sont implantés parallèlement aux courbes de niveau, les bâtiments récents n'ont pas toujours cherché à s'intégrer au relief très marqué à cet endroit.

4.4.6. Souverain-Pré

Souverain-Pré est un hameau composé de quelques bâtiments traditionnels implantés en ordre



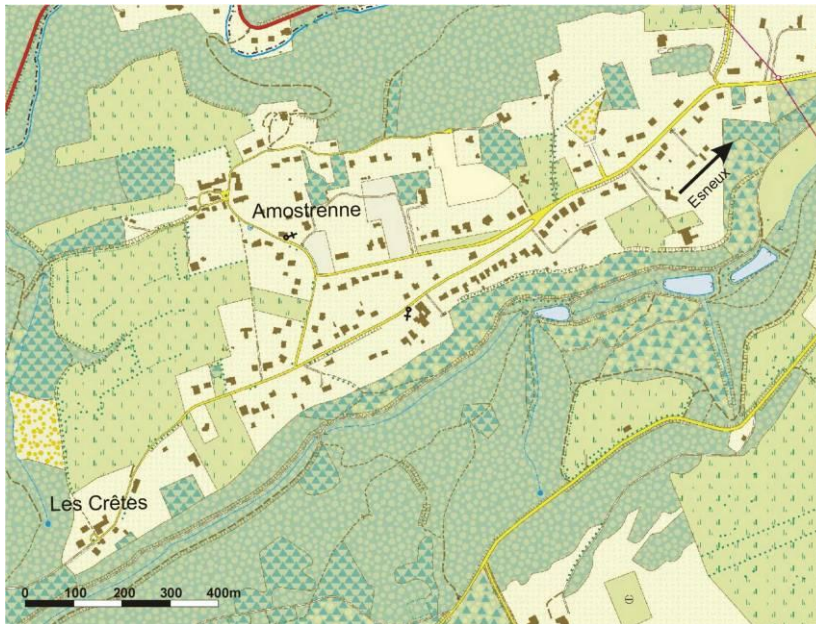
compact sur la rive droite de l'Ourthe, en pleine zone inondable et à l'écart de la liaison La Gombe - Esneux. Malgré les nombreuses transformations, une certaine homogénéité due aux implantations et aux gabarits subsiste du côté de l'Ourthe. La proximité de l'Ourthe et les arbres alignés sur la berge confèrent à l'ensemble beaucoup de charme. Il n'en est pas de même pour la partie tournée vers la route de La Gombe.

Source: Fonds IGN 1.10 000

Pour accéder depuis Poulseur à Souverain-Pré ou à La Gombe en voiture, il est nécessaire de passer par Esneux. Seule une liaison piétonne et cycliste est possible en empruntant le pont du chemin de fer sur l'Ourthe.

4.4.7. Amostrenne et Les Crêtes

Le noyau d'Amostrenne comprend une quinzaine de bâtiments traditionnels regroupés autour



d'une petite place avec, en son milieu, un vieux tilleul. Ces bâtiments sont pour la plupart d'anciennes petites fermes transformées en logements. L'implantation est pour la majorité orientée Est-Ouest. Le recul par rapport à la voirie est varié: certains bâtiments sont implantés sur l'alignement, d'autres sont en recul. Une homogénéité se dégage par la volumétrie générale: bâtière en ardoises sur des façades en moellons de calcaire ou de grès de deux niveaux.

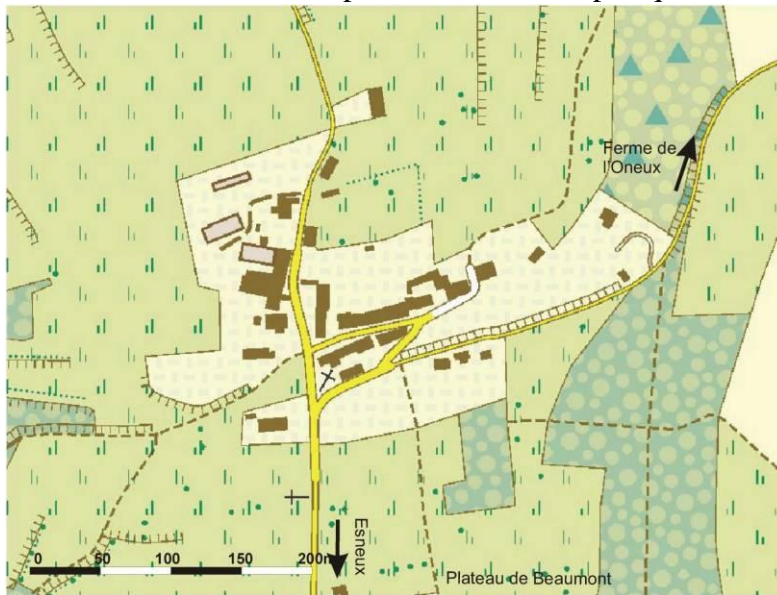
Source: Fonds IGN 1.10 000

Quelques façades en briques plus récentes rompent cependant cette homogénéité. Le noyau de ce hameau est aujourd'hui relié au centre d'Esneux par un lotissement qui s'est développé en longueur d'Est en Ouest. Heureusement, le noyau est resté isolé visuellement des extensions contemporaines. L'arrivée dans le noyau est marquée par la présence d'une petite chapelle et par un resserrement entre deux hautes haies de la voirie déjà étroite, marquant ainsi le passage entre les quartiers.

Non loin de là, également à l'orée du Bois d'Esneux, se dresse le hameau des Crêtes. L'implantation de nouvelles villas et la fermeture de l'auberge ont détruit le caractère pittoresque et convivial du lieu.

4.4.8. Ham

Le hameau de Ham occupe le centre de la presqu'île formant la boucle de l'Ourthe. Il est



implanté derrière la crête sur le versant orienté vers le Sud du promontoire. Ce dernier est occupé par des pâturages et des cultures, recoupés par des petits bois. Au sommet du promontoire, le décor est grandiose sur 360°: la vue n'est limitée qu'à quelques centaines de mètres par les versants abrupts et boisés extérieurs à la boucle de l'Ourthe, hauts de 100 m par rapport à celle-ci et constituant un amphithéâtre naturel.

Source: Fonds IGN 1.10 000

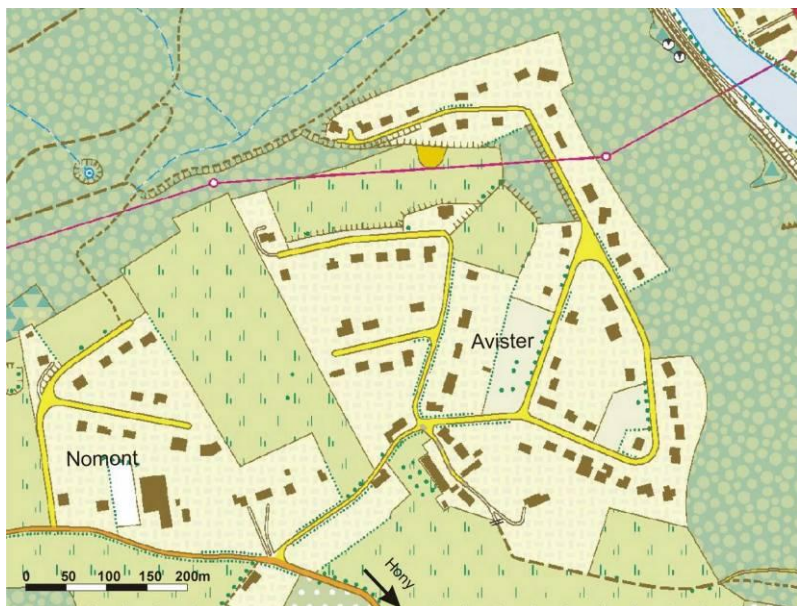
Le hameau, classé depuis le 2 juillet 1991, est constitué de bâtiments, petites fermes bicellulaires ou tricellulaires de part et d'autre de deux voiries perpendiculaires. Il est remarquable par son caractère particulièrement compact, homogène et intégré au site:

- compact car les bâtiments sont implantés souvent en mitoyenneté et pratiquement aucune parcelle libre ne subsiste dans le centre du hameau. Les rues sont étroites et les bâtiments sont implantés sur l'alignement ou en léger recul, permettant ainsi de tenir compte du relief naturel et d'organiser une grande variété d'espaces articulés sur la voirie. De nombreuses échappées permettent de découvrir l'espace interne et les abords verdoyants;
- homogène car tous les bâtiments présentent des gabarits et des matériaux semblables: bâtières en ardoises ou en tuiles noires sur des façades en moellons de calcaire d'une hauteur de deux à deux niveaux et demi sous corniche. Les volumes sont restés simples et dépouillés. Des variations de hauteur de toiture animent la rue;
- intégré au site car chaque bâtiment est installé individuellement sur le terrain naturel et a été conçu en fonction du relief. Des espaces privatisés sont d'ailleurs remarquablement aménagés et permettent le passage entre les niveaux de manière progressive et non brutale.

Des pompes et potales sont des éléments du petit patrimoine qui sont présents dans les diverses rues du village. N'étant pas implanté en ligne de crête, l'ensemble du hameau est discret. Il n'est d'ailleurs visible de loin que depuis la partie haute du village d'Esneux. L'accès n'est possible que depuis une petite route sinueuse qui grimpe depuis le village d'Esneux, rentre dans un bois, passe le col de Beaumont (site classé depuis le 16 mars 1936) et redescend sur la presqu'île au travers de pâtures plantées d'arbres fruitiers.

4.4.9. Avister

Le hameau actuel est formé d'une sorte de cour entourée de trois ailes de bâtiments, semblable



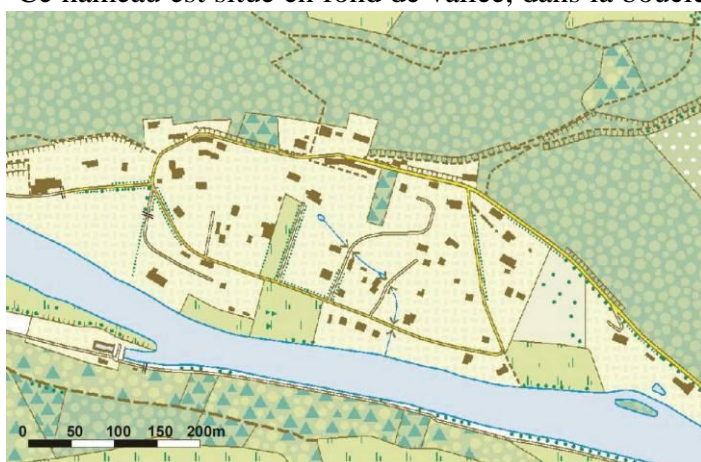
à une exploitation agricole traditionnelle. Il est implanté sur le haut du plateau, dans un cul-de-sac, face au plateau de Brialmont qui est situé sur l'autre rive de l'Ourthe. Le terrain est quasi plat et plusieurs propriétés sont mitoyennes sur chacune des ailes. L'espace central est bien délimité et présente un aspect convivial. Des aménagements récents sont intervenus à chaque fois avec discrétion (garages, baies...).

Source: Fonds IGN 1.10 000

L'ensemble présente un caractère très homogène par les gabarits et les matériaux: bâtières en ardoises ou tuiles noires sur façades en moellons mêlés de calcaire et de grès d'une hauteur de deux niveaux sous corniche. Les baies sont traitées comme des percements dans la maçonnerie. Elles sont encadrées de calcaire et sont à proportions verticales. Le hameau est depuis peu prolongé par des lotissements contemporains ne présentant ni la morphologie ni la typologie du noyau traditionnel à tel point que le hameau apparaît à présent anachronique à cet endroit tellement il contraste avec son environnement. La voie d'accès au hameau et aux lotissements, de par son étroitesse et sa végétation, garde cependant un caractère typiquement rural.

4.4.10. Fêchereux

Ce hameau est situé en fond de vallée, dans la boucle de l'Ourthe, sous le versant abrupt de la



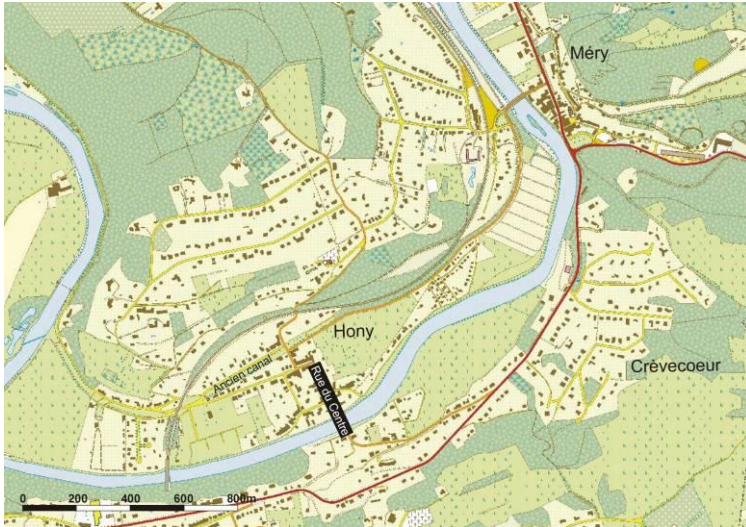
Roche aux Faucons. Le noyau traditionnel constitué de quelques bâtiments est accroché au versant, en hauteur par rapport à l'Ourthe. Les bâtiments sont situés ponctuellement de part et d'autre de la voirie à flanc de coteau. En contrebas, en zone inondable, sont implantés légalement et non légalement des bungalows, pavillons résidentiels, caravanes tractables et résidentielles qui transforment complètement le site en lui donnant un caractère hétérogène.

Source: Fonds IGN 1.10 000

Heureusement, ce site est en partie caché par une abondante végétation et n'est visible de l'autre rive que depuis un tronçon très limité.

4.4.11. Hony

Le noyau du village est situé rue du Centre. Les bâtiments y sont implantés en mitoyenneté



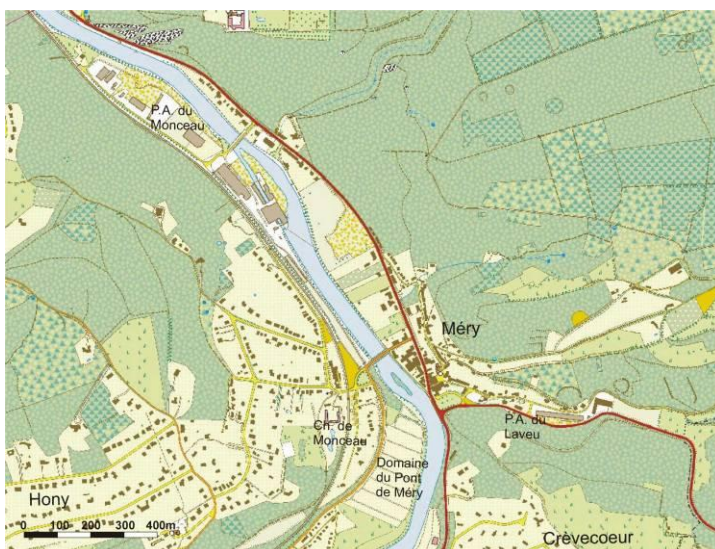
(type urbain) côté Ouest alors qu'à l'Est ils sont implantés isolément (type rural). L'extension de Hony s'est réalisée le long du canal au début du XX^{ème} siècle et ensuite en lotissements successifs sur le versant orienté vers le Sud. L'accès est réalisé par un passage supérieur à la ligne de chemin de fer. La rue du Centre reste particulièrement homogène malgré les diverses transformations qui ont été opérées essentiellement en partie haute des façades à rue.

Source: Fonds IGN 1.10 000

Les façades sont constituées pour la plupart de moellons mêlés de calcaire et de grès. La rue du Canal aligne quelques villas implantées au milieu de petits parcs privés arborés. Une double rangée d'arbres marque l'emplacement de l'ancien canal. La partie Ouest dans la direction de Fêchereux et de la ligne de chemin de fer est restée déstructurée après le remblayage du canal.

4.4.12. Méry

Le village de Méry s'étend essentiellement sur la rive droite de l'Ourthe, en fond de vallée, et



sur le versant orienté vers l'Ouest jusqu'à Crèvecoeur. Une extension sur la rive gauche comprend le château-ferme de Monceau, la gare et, depuis quelques années, divers lotissements. L'espace situé entre l'Ourthe et le tracé de l'ancien canal est occupé par le domaine résidentiel "Domaine du Pont de Méry" qui contraste avec le cadre naturel du site. Le Quai des pêcheurs comprend des habitations perpendiculaires et parallèles à l'Ourthe établies depuis le XVII^{ème} siècle. Les bâtiments sont en moellons de grès et de calcaire.

Source: Fonds IGN 1.10 000

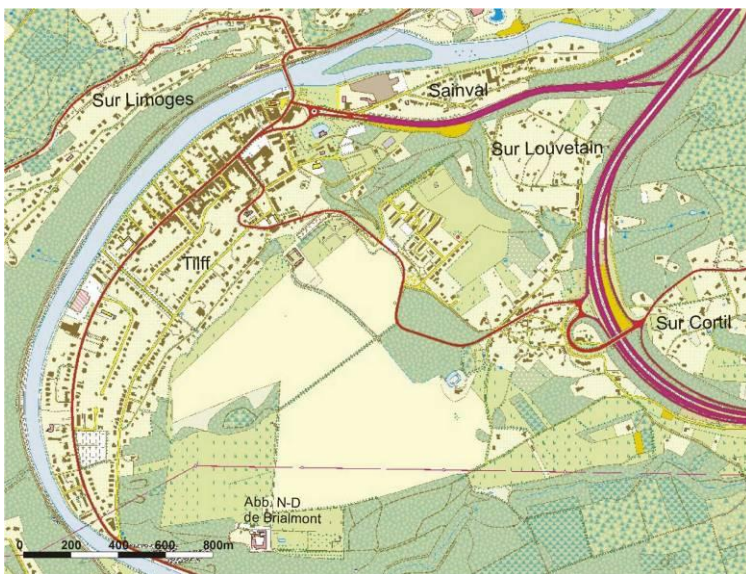
L'articulation des volumes a dessiné des cours et des espaces privatifs rendant l'ensemble remarquable. Face à ce quai, sur l'autre versant, le village s'est développé de manière déstructurée avec la création du chemin de fer, sacrifiant ainsi le panorama sur le château de Monceau. Sur le versant orienté vers l'Est, des lotissements résidentiels ont été créés.

C'est à Méry que se sont développés les deux zonings artisanaux de la Commune: Laveu et Monceau.

Méry constitue un territoire de contrastes: sur les hauteurs sont implantées de riches propriétés boisées alors qu'en fond de vallée se trouvent des caravanes ou des chalets occupés par des personnes démunies. Entre Crèvecœur et Esneux, se sont développés divers lotissements sur le versant orienté vers l'Ouest de la rive droite de l'Ourthe. On peut souligner les intéressantes implantations de maisons unifamiliales, du type ferme en long. La végétation, les matériaux (moellons) et les gabarits rendent l'ensemble de bonne qualité. Il faut souligner le remarquable espace de transition de Crèvecœur où la voirie régionale pénètre dans un tunnel de verdure avant d'entrer à Méry.

4.4.13. Tilff

A l'instar d'Esneux, Tilff est implanté en fond de vallée de l'Ourthe. Ici, l'implantation s'est réalisée en longueur sur la rive droite. Face à Tilff, se dresse la rive gauche constituée par un



Source: Fonds IGN 1.10 000

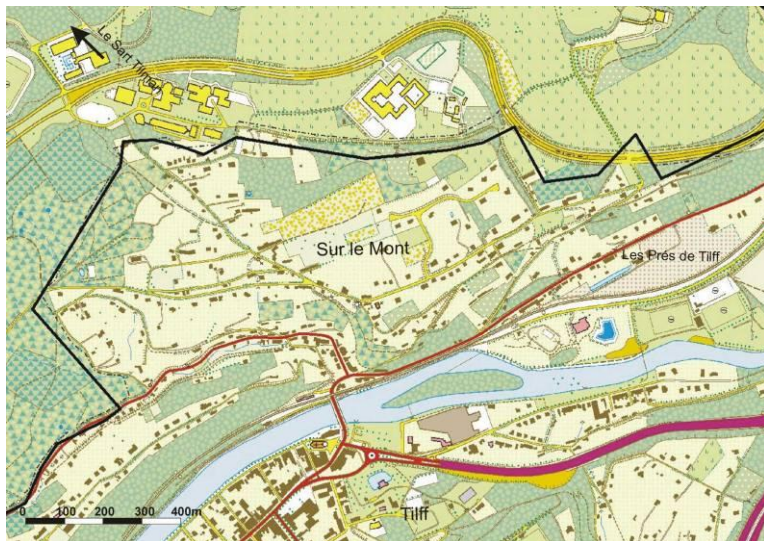
versant très abrupt couvert de végétation. La plaine alluviale n'y est plus occupée que par le chemin de fer. Un premier pont est construit en 1853 et traverse l'Ourthe. Un second est construit en 1930 mais sera détruit ainsi que de nombreux bâtiments en mai 1944.

La structure actuelle de Tilff est constituée de plusieurs voiries parallèles à l'Ourthe dont deux continues coupées par des rues transversales et perpendiculaires aux courbes de niveau.

Le bâti est continu et mitoyen côté Est. Il devient discontinu au fur et à mesure que l'on progresse vers l'Ouest. De même, le bâti n'est pas continu sur le chemin de halage qui longe l'Ourthe. De nombreuses villas sont construites début 1900 au milieu de jardins arborés. Ces villas sont toujours présentes à proximité de l'Ourthe ou sur les versants. L'extension s'est produite dans toutes les directions possibles sur les versants jusqu'à des lieux difficilement accessibles et constructibles si bien qu'actuellement les terrains non construits sont devenus très rares à Tilff même. L'implantation de l'autoroute E25 modifie non seulement le paysage mais aussi la vie à Tilff. Si l'on y ajoute l'implantation de l'Université de Liège au Sart-Tilman tout proche, on comprend pourquoi le phénomène de périurbanisation est à ce point présent à Tilff. La construction de nouvelles maisons unifamiliales a connu un développement très important pendant ces dernières dizaines d'années. Le caractère rural a tendance à disparaître au profit du caractère périurbain.

4.4.14. Sur le Mont

Implanté sur le versant orienté vers le Sud de la rive gauche de l'Ourthe, ce quartier est



dispersé parmi une végétation abondante et le long de voiries étroites et pentues. Autrefois, le site était essentiellement occupé par des modestes fermes en long implantées en parallèle aux courbes de niveau et accrochées au terrain. Ces fermes subsistent mais sont perdues au milieu de constructions contemporaines. Aujourd'hui, toutes les parcelles se construisent progressivement, chacun voulant profiter de la vue superbe et du soleil abondant.

Source: Fonds IGN 1.10 000- la ligne noire sur la carte correspond à la limite communale

La situation est cependant altérée sur son côté Est par les nuisances visuelles et auditives de l'autoroute E25 située sur l'autre versant. La proximité immédiate du Sart-Tilman a entraîné une demande en terrains à bâtir mais aussi une demande en logements destinés aux étudiants. Cette demande a actuellement tendance à s'inverser en offre abondante. Les conditions de location et d'accès à la propriété deviennent difficiles pour les habitants locaux. Des bâtiments dépassant la typologie de maisons unifamiliales commencent à s'implanter.

4.4.15. Sur Cortil – Bois des Chevreuils

Implanté sur le versant orienté vers le Nord de la rive droite de l'Ourthe, ce quartier est



dispersé le long de voiries étroites, sinueuses et parfois très encaissées. Autrefois, le site était essentiellement occupé par de modestes fermes en long accrochées au terrain. Aujourd'hui, l'autoroute et ses bretelles ont sectionné le versant. L'abondante végétation et le relief très marqué permettent à ce quartier de conserver son identité. Les lotissements du Bois des Chevreuils sont implantés en zone boisée et en partie en zone résidentielle au plan de secteur.

Source: Fonds IGN 1.10 000 - la ligne noire sur la carte correspond à la limite communale.

La grande surface de certaines parcelles, la préservation d'importants espaces verts non construits et le tracé des voiries ont permis d'éviter l'accentuation du caractère pavillonnaire propre aux lotissements classiques.

4.5. Patrimoine bâti

Témoin du passé, ce patrimoine est à préserver. Le lecteur aura d'ores et déjà relevé dans la description morphologique des villages différentes pièces intéressantes. Ce paragraphe apporte donc des éléments complémentaires pour disposer d'une vue plus globale.

4.5.1. Patrimoine protégé par un statut juridique

Le classement de biens est assuré par les Régions et dépend pour la Wallonie de la Direction Générale Opérationnelle (DGO) Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie. Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) traite notamment de cette matière dans les articles 196 à 205 et 207 à 209. Cette liste rassemble des monuments mais aussi des sites qui sont présentés de manière synthétique dans ce tableau.

Sites et biens classés ⁸⁰ sur la commune d'ESNEUX		
Date de classement	Lieux	Description
16/03/1936	Beumont	Plateau de Beumont (Site)
17/01/1941	Esneux	Parc du Mary (Site)
10/09/1943	Evieux	Ferme d'Evieux: échauguette, n° 29 (Monument)
8/02/1946	Tilff	Bois, dit le Boubou (Site). Remarque: extension du site le 03/02/1953
23/10/1947	Avionpuits	Deux tilleuls dans le bois d'Avionpuits (Site)
31/12/1948	Beumont	Les pentes du Plateau de Beumont (Site)
6/11/1961	Lavaux	Château de Lavaux (Monument) et parc (Site)
23/05/1972	Tilff	Château avec façades et toitures (Monument) et parc: partie, dont trois tulipiers de Virginie (Site)
21/01/1977	Tilff	Vallée de la Chawresse, bois entourant le mémorial A. Donnay et terrains entre le bois des Manants et le bois du Boubou (Site)
3/01/1978	Tilff	Ourthe (Site)
29/05/1981	Esneux Hony	Vallée de l'Ourthe (lit, berges, chemins et sentiers la longeant), depuis le pont Neuray à Esneux jusqu'au pont d'Hony (Site)
4/12/1984	Esneux	Presbytère sans les annexes et mur d'enceinte (Monument); jardin, rue du Mont, n° 213 (Site)
01/04/1986	Esneux	Les façades et toitures, le rez-de-chaussée et la cage d'escalier du château le Fy sis au lieu-dit Bois Madame (Monument) et les abords de la Roche-Trouée (premier classement le 24/12/1958), le parc du Château "Le Fy" et le Vieux Thier (Site)
14/05/1986	Méry	Maison, quai des Pêcheurs, n° 2 (Monument)
24/08/1989	Montfort	Carrières (Site)
2/07/1991	Ham	Hameau de Ham (Site, Ensemble Architectural)
9/12/1991	Avionpuits	Château d'Avionpuits: château, partie de la ferme et de ses dépendances (Ensemble Architectural); deux tours d'angle vers le parc, mur d'enceinte du parc (à l'exclusion de la gloriette), mur de soutènement de l'étang, ferronneries (Monument); château, ferme, dépendances, parc, drève (Site)
18/05/1992	Hony	Maison (façade à rue et totalité de la toiture) et à l'intérieur: cheminée et table d'affinage des fromages, rue du Centre, n° 43 (Monument)
30/06/1999	Esneux	Orgue Clérinx (classé le 25 janvier 1977) transféré de la chapelle Sainte-Agathe de Liège vers l'église Saint-Hubert, place Jean d'Ardenne

Les éléments en gras dans le tableau font partie du Patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne de "la Boucle de l'Ourthe". Une application cartographique de la région

⁸⁰ http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Patrimoine/Dwnld/BiensClasses/Liste%20biens_Lg.pdf

Wallonne (http://carto6.wallonie.be/WebGIS/viewer.htm?APPNAME=BC_PAT) permet de visualiser le patrimoine susmentionné comme le montre l'extrait de carte ci-dessous.

Legende du patrimoine

Biens classés

Monuments classés

- Monument
- Monument exceptionnel
- Monument exceptionnel et mondial

Sites classés

- Site
- Site exceptionnel
- Site exceptionnel et mondial

Ensembles architecturaux

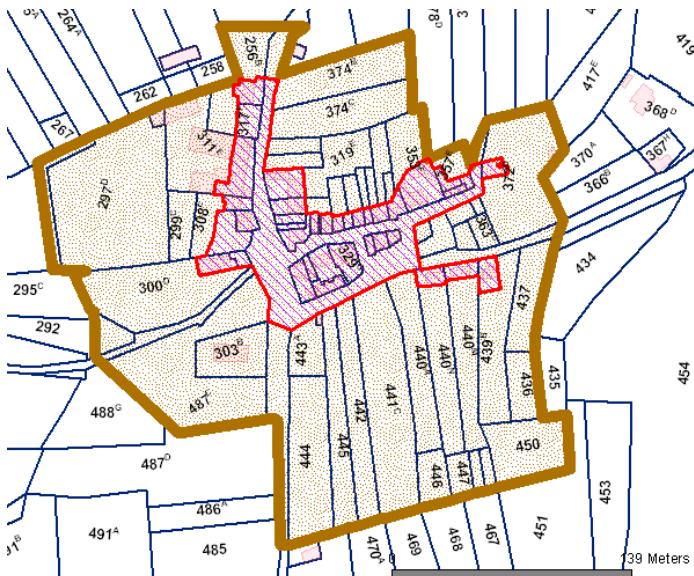
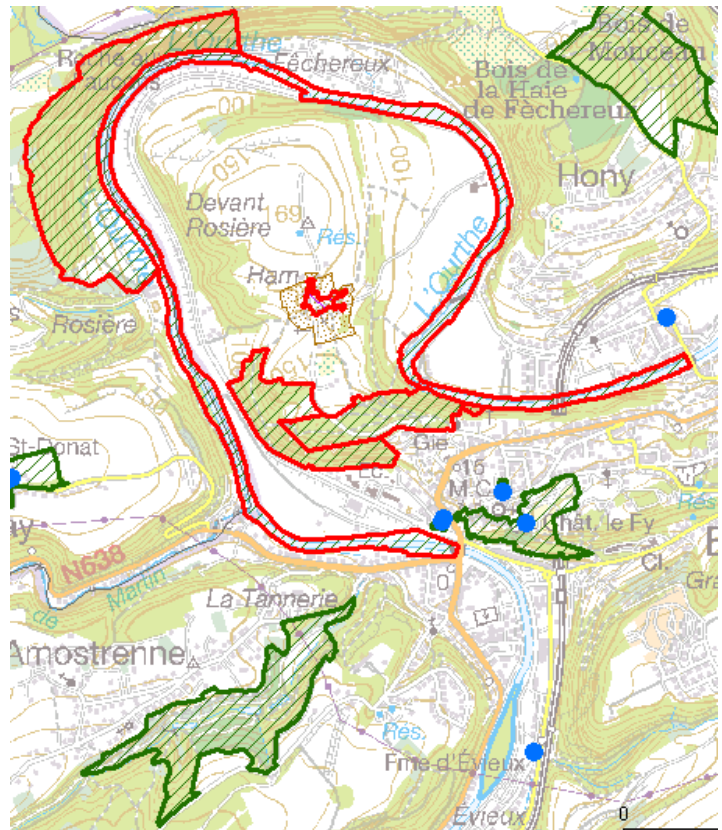
- Ensemble architectural
- Ensemble architectural exceptionnel
- Ensemble architectural exceptionnel et mondial

Sites archéologiques

- Site archéologique
- Site archéologique exceptionnel
- Site archéologique exceptionnel et mondial

Périmètres de protection

- Périmètre de protection



Il est d'ailleurs possible de zoomer et d'arriver à des renseignements sur le parcellaire concerné. L'exemple repris est un agrandissement du village de Ham.

4.5.2. Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie

Le Gouvernement wallon dresse, tient à jour et publie un inventaire du patrimoine immobilier. Entamé en 1965, l'inventaire du patrimoine monumental est un recensement de toutes les constructions dignes d'intérêt qui constituent notre héritage architectural. Chaque bien repris à l'inventaire est renseigné par arrondissement, entité, commune et adresse administrative. Il est décrit succinctement et si possible daté. L'approche de certains biens est rendue plus aisée grâce à une abondante illustration: photos, dessins, plans, coupes, cartes... La mention d'un bien au Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie lui reconnaît un intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social ou technique. Cet important travail n'a aucune valeur réglementaire. La liste des biens recensés dans cet inventaire est reprise en annexe. Une actualisation de cet inventaire par la DGO 4 sera publiée pour la commune d'ESNEUX en 2010 dans la nouvelle collection intitulée *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie* chez l'éditeur Mardaga.

4.5.3. Petit Patrimoine Populaire Wallon

Conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre 1998, des subventions peuvent être accordées par la Région wallonne pour la rénovation, la restauration et la valorisation du petit patrimoine public ou privé.

Sont notamment repris dans le Petit Patrimoine Populaire Wallon les éléments suivants: les pompes de Montfort, la taille du tilleul d'Amostrenne et la grille d'enceinte, la rambarde et la pompe place Jean d'Ardenne...

Des actions se sont concrétisées notamment avec l'aide de l'asbl Qualité-Village-Wallonie⁸¹ comme la création du panneau didactique retraçant l'histoire du passeur d'eau sur l'Ourthe à Tilff, l'édition d'une brochure explicative de la Promenade des Artistes (Art et Nature)...

4.6. Analyse du paysage

Une analyse paysagère pourrait à elle seule constituer une étude de plusieurs centaines de pages car la notion même est complexe. Pour preuve, lors des Journées du Patrimoine de 2003, dans un dépliant concernant les alentours d'Avionpuits⁸², un encart traite des visions du paysage:

Variabilité de la vision et de la perception en fonction de paramètres:

- *différents facteurs environnementaux (météo, lumière) et personnels*
- *différentes positions de l'observateur: soit dominante, soit stratégiquement intéressante (voir sans être vu): en position de lisière ou de crête militaire, soit en zone de refuge, par exemple dans un bois, soit en zone de découverte, par exemple en campagne ouverte.*

Le Schéma de Structure Communal consacre un chapitre entier au sujet. Cependant cette analyse date de 1998 et la situation sur le terrain a évolué depuis. Par conséquent, ce paragraphe se basera notamment sur une étude plus récente commanditée par la Région

⁸¹ <http://www.qualitevillagewallonie.be>

⁸² Dépliant réalisé en collaboration avec *Qualité-Village-Wallonie* et Madame Andrée Schaus.

wallonne: *Analyse Paysagère du Plan de Secteur de Liège (mars 2004)* par l'asbl Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et des ses Affluents ADESA⁸³.

4.6.1. Concepts et définitions importantes

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il est important de s'accorder sur certaines notions afin de bien comprendre l'esprit des analyses paysagères. Le mot paysage est défini dans le dictionnaire Larousse comme: *une étendue de "pays" qui présente ou représente une vue d'ensemble*. Il s'agit d'une perception visuelle par conséquent, dans la suite du paragraphe, le **paysage** sera compris comme *une image d'un lieu tel qu'il est perçu par un observateur qui, du sol, regarde cet espace*⁸⁴,

Outre les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP)⁸⁵, il existe également les Points de Vue Remarquables (PVR) qui sont ponctuels. Si les endroits sont linéaires on parlera de Lignes de Vue Remarquables (LVR). De plus, l'étude souligne aussi l'existence de points de vue ou de lignes de vue d'intérêt communal.

Bon nombre de détracteurs vont arguer l'aspect subjectif de l'esthétisme d'un paysage. Cependant, une méthode d'analyse a été mise au point par l'ASBL ADESA après un examen minutieux de la littérature spécialisée et la rencontre avec des experts en la matière. La méthodologie est expliquée dans un document de ladite ASBL d'une dizaine de pages contenant un guide pratique avec une fiche de terrain pour effectuer une analyse paysagère en atténuant au maximum la subjectivité. Pour ce faire, trois étapes sont nécessaires:

- sélectionner des critères de qualité⁸⁶;
- délimiter des unités paysagères;
- analyser la qualité paysagère au sein de chaque unité.

La suite du paragraphe va donc synthétiser les éléments mis en avant dans le document réalisé par ADESA.

4.6.2. ESNEUX et ses paysages

*Le territoire de la commune d'ESNEUX, particulièrement découpé, se situe à la limite entre l'Ardenne Condruzienne au nord-ouest et le Condroz Oriental au sud-est*⁸⁷ donnant une variété de points de vue et de paysages différents. Le découpage de l'analyse par planche du plan de secteur est l'option retenue par ADESA ce qui explique l'ordre de présentation du présent point.

Boucle de l'Ourthe

Selon cette analyse, *il serait judicieux de maintenir et étendre le Périmètre d'Intérêt Paysager de la Boucle de l'Ourthe*⁸⁸ en y intégrant le hameau de Ham et les sites classés de l'Ourthe et

⁸³ Le siège social se situe rue de Charleroi 25 à 1400 Nivelles

⁸⁴ MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage (1996)* p.11.

⁸⁵ Espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement.

⁸⁶ Six critères ont été retenus par ADESA dont l'importance variera en fonction des paysages rencontrés: la profondeur de champs ou longueur de vue, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté. Chaque critère est décrit de manière précise dans une note introductive de la méthode utilisée.

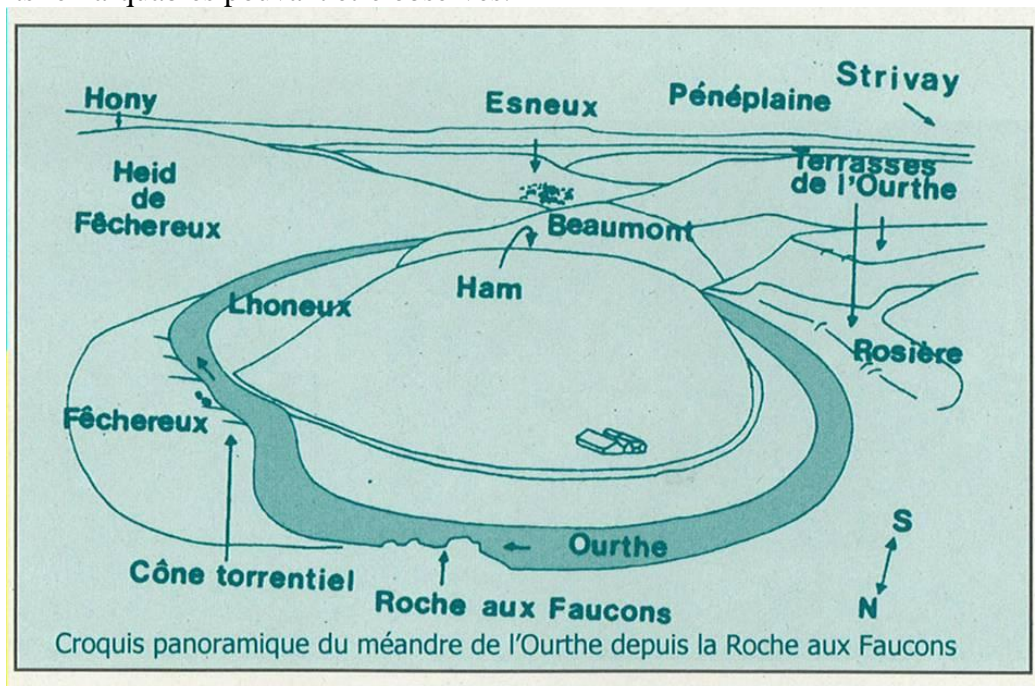
⁸⁷ ARTAU Scrl, *Schéma de Structure d'Esneux*, novembre 1998.

⁸⁸ Outre la planche 42/5 du Plan de Secteur, il faut également tenir compte des planches 49/1 et 49/2.

de certaines parties de ses versants. Cette option est également reprise dans le Schéma de Structure Communal.

En 1980, le Livre Blanc pour la sauvegarde de la boucle de l'Ourthe abondait également dans ce sens. Actuellement, le lit de l'Ourthe et ses berges depuis le pont de Neuray jusqu'au pont d'Hony, ainsi que le hameau de Ham, le plateau et les pentes de Beaumont, la Roche aux Faucons, sont des sites classés ayant été repris en 1996 (AR du 25/07/96) dans la liste du patrimoine exceptionnel de la Région wallonne (extrait du Schéma de Structure - structure paysagère).

La Roche aux Faucons située sur la commune de Neupré donne une vue particulièrement intéressante de la Boucle de l'Ourthe et le croquis extrait du Livre Blanc⁸⁹ met en exergue les éléments remarquables pouvant être observés.



Ligne de Vue Remarquable à Beauregard

Malgré la présence de pylônes au sein de cette zone, il est possible de voir à plus de 10 km vers Xhoris. Beauregard occupe une position dominante ce qui implique que des constructions à cet endroit auraient un impact paysager important.

Point de vue Remarquable au sommet du Rocher Sainte-Anne

Malgré quelques éléments qui impactent le paysage de manière négative comme la présence de hangars entre l'Ourthe et la voie ferrée, on observe une jolie vue de Méry, de l'Ourthe et de ses versants boisés

Point de Vue Remarquable au Boubou

De ce point, une vue panoramique permet d'observer l'Ourthe, de Méry à Esneux avec comme point d'appel le château le Fy.

Point de Vue Remarquable à Sur le Mont

Une belle vue de Tilff est possible de cet endroit facilement accessible.

⁸⁹ ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT A ESNEUX ASBL, *Pour la sauvegarde du site de la Boucle de l'Ourthe à Esneux. Livre blanc*, Odonates, 1980.

Versants boisés de l'Ourthe participant à la qualité du paysage à Tilff, Avister et Méry

Il est souhaité d'inscrire en PIP ces versants car ils font partie intégrante du paysage que l'on découvre tant depuis les hauteurs d'Esneux et notamment de Fontin et Avionpuits que des points de vue du Boubou, du Rocher Sainte-Anne, de Sur le Mont et des hauteurs de Tilff.

Vallée du Ri de Gobry⁹⁰

Il serait utile d'étendre le PIP inscrit au plan de secteur sur les clairières et bois comme évoqué au sein du Schéma de Structure car on les aperçoit notamment de la ligne de vue du château d'Avionpuits.

Vallée du ruisseau de Houte-Si-Plout

Ici l'action préconisée est la suppression d'un PIP à cheval sur ESNEUX et Anthisnes car, selon les critères de l'étude ADESA, cette qualité ne se justifie pas.

Bois d'Esneux

Tout comme pour le point précédent, l'analyse préconise une modification du PIP actuel car seule la partie boisée qui borde l'Ourthe est visible d'un Point de Vue Remarquable au château le Fy.

Ligne de Vue Remarquable à Amostrenne

Il est possible de voir le village de Strivay sur une crête tout en ayant une vue dominante sur l'aval de la vallée du ruisseau de Martin.

Ligne de Vue Remarquable Sur les Tiers

Des vues panoramiques sur la vallée de l'Ourthe mais aussi on aperçoit en fonction de la direction observée le village de Montfort, La Roche aux Faucons, la clairière de Beaugard, Fontin, le CHU du Sart-Tilman...

Point de Vue Remarquable au lieu dit Chera de la Gombe

Il existe une superbe vue dominante sur Poulseur et la vallée de l'Ourthe, valorisée par le lac qui occupe l'ancienne carrière de Montfort.

Ancienne Carrière de Montfort

Tout comme mentionné dans le Schéma de Structure, l'inscription en PIP est préconisée car le paysage a été influencé par l'ancienne exploitation de la carrière où se développe maintenant une végétation importante.

Point de Vue Remarquable à l'pic du front de l'ancienne carrière de Montfort

Une vue sur le lac est possible mais le paysage est moins ouvert qu'à la Chera de la Gombe.

Boisements de l'aval du ruisseau d'Evieux et le versant boisé de l'Ourthe en face du château le Fy

Ici aussi le Schéma de Structure et l'analyse ADESA stipulent qu'il est nécessaire de les inscrire en PIP car cette zone contribue à la beauté du paysage depuis la vallée.

Point de Vue Remarquable au pied du Château Le Fy

Une jolie vue plongeante sur une partie d'Esneux mais qui n'est pas nécessairement superbe car la présence de hangars dénature le paysage.

⁹⁰ Se poursuit aussi sur les communes de Chaudfontaine et de Hamoir.

Ligne de Vue Remarquable à Hony se situant à l'opposé du belvédère du mini-golf

Cela permet de disposer d'une vue vers *le centre ancien d'Esneux situé sur le sommet du versant opposé de l'Ourthe correspondant au pédoncule du grand méandre qui encercle le hameau de Ham. Le château Le Fy et l'église d'Esneux qui dominent le village, valorisent beaucoup ce paysage de même que les boisements qui tapissent le versant abrupt de l'Ourthe et dissimulent les nouvelles constructions situées au sommet du versant. Cette LV se situe à l'opposé du belvédère du mini-golf.*

Avionpuits

Outre une Ligne de Vue Remarquable depuis la route d'accès à Avionpuits vers le château-ferme du même nom, il est préconisé d'étendre le PIP existant jusqu'à la voirie et sur la partie de la zone urbanisable que le Schéma de Structure déconseille d'urbaniser.

Comme ce paragraphe le démontre à suffisance, ESNEUX bénéficie de paysages remarquables et il est primordial de tenir compte de l'impact paysager des projets qui pourraient se développer à l'avenir. Etablir une charte paysagère comme cela se pratique dans certains Parcs naturels⁹¹ est une piste à explorer.

Points d'appels et sites impactant de manière négative les paysages

Des points d'appels, appelés parfois plus communément *repères*, sont présents et visibles de différents endroits d'ESNEUX, que ceux-ci soient situés sur la Commune ou non. Voici quelques points cités par le Schéma de Structure Communal: le Centre Hospitalier Universitaire du Sart-Tilman, l'abbaye de Brialmont, le château Le Fy et l'église Saint Hubert d'Esneux.

Cependant, dans certains cas, il existe des sites influençant de manière négative les paysages: les hangars déjà précités mais il y a également l'autoroute E25 à Tilff, les lignes à haute tension, des campings et parcs résidentiels...

4.7. Déclaration de politique générale 2007-2012

Outre des aspects d'aménagement du territoire comme l'illustre l'extrait de l'axe *environnement et propreté*, repris ci-dessous, des actions concrètes de valorisation et d'embellissement des villages sont préconisées.

Notre commune offre un cadre de vie accueillant à ses habitants. Son caractère semi-rural est réaffirmé. Les projets urbanistiques seront étudiés à l'aune de cette volonté politique constante...

Il transparait également que les rédacteurs de cette déclaration de politique générale sont conscients de l'existence d'un patrimoine bâti et paysager à utiliser de manière optimale notamment par le biais du tourisme.

⁹¹ http://www.parcnaturel.be/fr/projets/charte_paysagere.html

Tableau AFOM et synthèse

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de nombreuses superficies non artificialisées ▪ SSC, RCU et CCATM → Décentralisation en Aménagement du Territoire ▪ Disponibilité de terrains dans des zones constructibles ▪ Nombreux atouts patrimoniaux: Boucle de l'Ourthe (avec le village de Ham), Châteaux, éléments du Petit Patrimoine Populaire Wallon... ▪ Paysages de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité nette de terrain moindre que ce qui transparaît sur le Plan de Secteur car zones inondables, contraintes physiques... ▪ Pression foncière avec développement pas toujours harmonieux dans le noyau villageois initial (construction en ruban le long de voiries...) ▪ Des constructions dont l'intégration dans le paysage est parfois mauvaise
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profiter de ce patrimoine riche pour développer le secteur touristique ▪ L'introduction de Plans Communaux d'Aménagement pour gérer au mieux l'aménagement du territoire ▪ Etablissement d'un Charte paysagère 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisation pas suffisamment contrôlée risquant d'aboutir à une rurbanisation⁹² trop importante ▪ Urbanisation extensive réduisant les zones de liaison nécessaires au maintien de la biodiversité ▪ Perte de la qualité du caractère exceptionnel de la Boucle de l'Ourthe

ESNEUX, compte de nombreux villages dont les caractéristiques propres sont décrites dans le présent chapitre. Le patrimoine bâti, reflet de leur histoire, apporte une certaine identité à chacun des villages dont les atouts sont éventuellement valorisables d'un point de vue touristique.

Dans un écrin de verdure, les paysages d'ESNEUX sont attrayants mais peuvent être mis en danger par les activités humaines dont l'impact peut parfois dégrader la vision.

En fonction de ces constatations, les outils d'aménagement du territoire revêtent une importance capitale car l'artificialisation non contrôlée de terrains est un danger menaçant notamment le cadre de vie des habitants. Le développement de l'habitat de cette Commune en périphérie de Liège s'est parfois effectué par la construction en bande le long des voiries ce qui est à éviter à l'avenir.

⁹² Phénomène de peuplement des villages en périphérie d'une grande ville par les personnes qui y travaillent.

5. POPULATION- DEMOGRAPHIE – STRUCTURE FAMILIALE

5.1. Situation actuelle

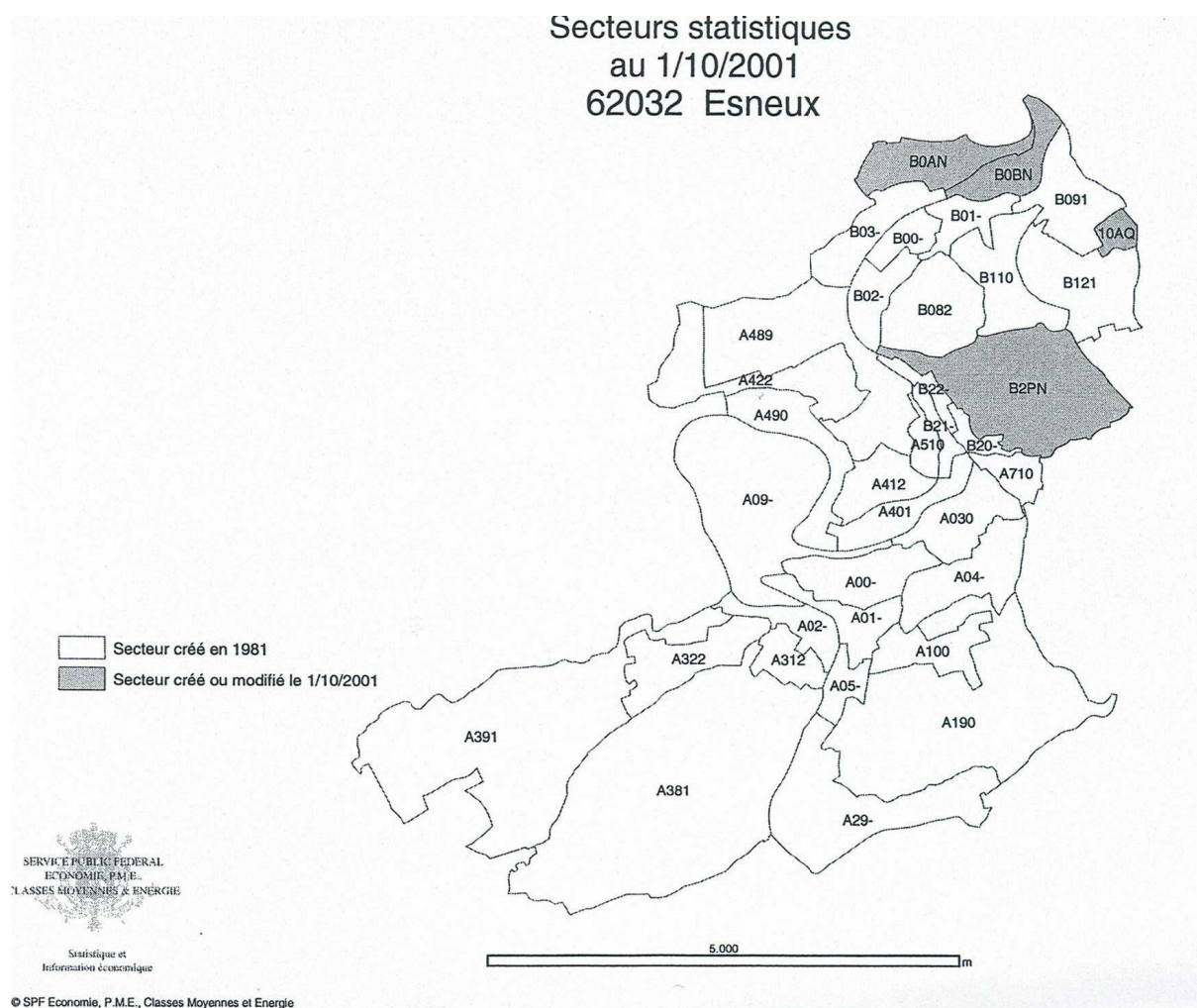
Au 1^{er} mai 2009, ESNEUX comptait 13.069 habitants⁹³.

Répartition spatiale de la population d'Esneux (2004)		
	Chiffre absolu	%
Esneux	7.416	56
Tilff	5.765	44
Non localisable	3	0
<i>TOTAL</i>	<i>13.184</i>	

Grâce aux données de l'INS de 2004, il est possible d'observer la distribution des habitants sur le territoire.

La répartition de la population sur ESNEUX se ventile de manière presque équitable entre les anciennes communes de Tilff et d'Esneux, avec un léger avantage pour Esneux.

Afin d'affiner l'analyse, il est nécessaire d'observer la répartition en fonction des secteurs statistiques. La carte ci-dessous représente les secteurs statistiques déterminés par l'INS et qui restent valables pour les données de 2004.



⁹³ Données disponibles sur le site http://www.ibz.rn.fgov.be/fileadmin/user_upload/Registre/fr/statistiques_population/stat_1_f.pdf

Le tableau suivant détaille la répartition de population selon les secteurs statistiques en 2004.

Code INS	secteur statistique	Chiffres absolus	%
A	<i>Esneux (total)</i>	7.416	56,25
A00-	Esneux –Mont	1.046	7,93
A01-	Esneux - rive droite	495	3,75
A02-	Esneux - rive gauche	870	6,60
A030	Crèveœur	472	3,58
A04-	Avionpuits	303	2,30
A05-	Evieux	145	1,10
A09-	Ham	101	0,77
A100	Fontin - centre	597	4,53
A190	Fontin - habitations dispersées	216	1,64
A29-	Montfort –Souverain Pré	559	4,24
A312	La Salte	215	1,63
A322	Amostrenne	411	3,12
A381	Rond-Chêne	8	0,06
A391	Houte-si-Plout	5	0,04
A401	Hony - bas	662	5,02
A412	Hony - haut	392	2,97
A422	Avister	461	3,50
A489	Bois de Monceau	43	0,33
A490	Fêchereux	108	0,82
A510	Monceau	255	1,93
A710	Méry	52	0,39
B	<i>Tilff (total)</i>	5.765	42,55
B0AN	Sur le Mont	550	4,17
B0BN	Prés de Tilff	152	1,15
B00-	Tilff - centre	996	7,55
B01-	Rive droite - aval	450	3,41
B02-	Rive droite - amont	847	6,42
B03-	Fond du moulin	500	3,79
B082	Brialmont	106	0,80
B091	Vallons de Sainval	6	0,05
B110	Sur Cortil	662	5,02
B121	Bois des Chevreuils	725	5,50
B2PN	Bois des Manants	52	0,39
B20-	Méry - centre	303	2,30
B21-	Méry–Monceau	107	0,81
B22-	Méry–Chawresse	154	1,17
10AQ	Château d'eau	155	1,18
Z	<i>Non localisable</i>	3	0,02

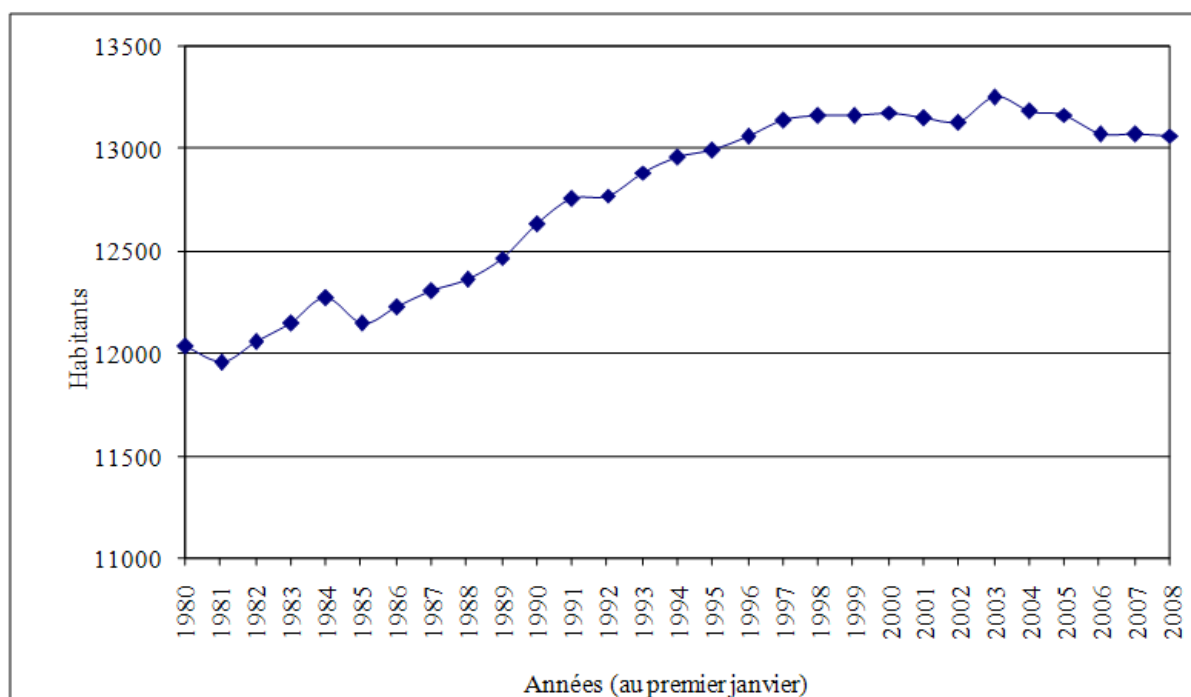
Il apparaît que les deux secteurs Esneux-Mont et Tilff-centre rassemblent plus de 2.000 habitants sur les 36 secteurs statistiques représentant ainsi 15,48 % des Esneutois. Cette répartition décrite dans le tableau montre que les centres de Tilff et d'Esneux sont fortement urbanisés et que la densité de population y est donc importante. Cette remarque est

particulièrement importante car les besoins des habitants sont fondamentalement différents par rapport à des villages comme Fontin, Ham, Montfort...

Depuis 2005, la **Direction Générale des Pouvoirs Locaux (DGPL)** de la Région wallonne tente de définir une nouvelle division des territoires communaux en quartiers. Tout en restant proche de la méthodologie développée par la Région, le Collège communal d'Esneux a proposé une adaptation de cette division en y incluant les contraintes de terrain aboutissant à la définition de 15 quartiers:

- Mary – Amostrenne – Les Crêtes;
- Esneux bas rive gauche – La Salte – Rond Chêne;
- Esneux bas rive gauche;
- Esneux Mont – Ham;
- Fontin – La Haze;
- Evieux – Souverain-Pré – Montfort – Chaply;
- Hony – Fêchereux;
- Avister – Beaugard;
- Crèveœur;
- Méry;
- Tilff centre;
- Saucy – Sainval;
- Sur le Mont;
- Cortil;
- Bois des Chevreuils.

5.2. *Evolution de la population*



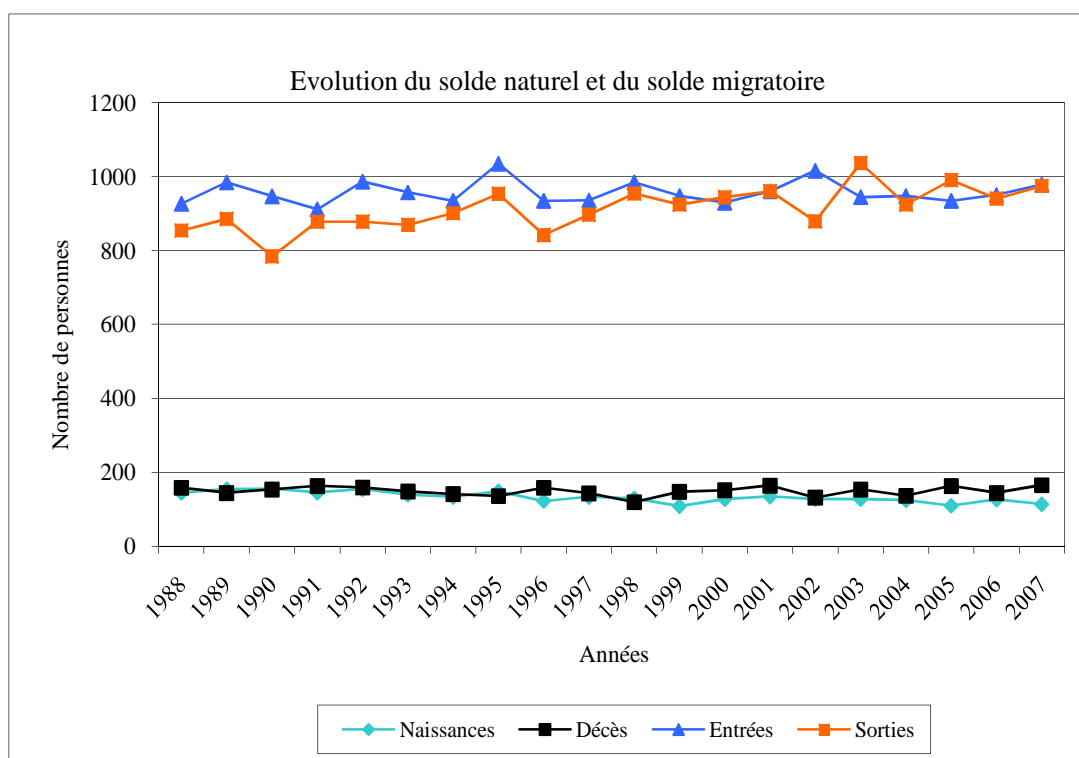
A la lecture du graphique ci-dessus, représentant le nombre d'habitants par année, trois périodes dans l'évolution démographique apparaissent.

La première phase prend fin en 1984; ce sont les années où la croissance représentée par la pente de la courbe est la plus forte. Cet élan est stoppé net par une baisse significative de la population (environ 130 personnes) pour l'année 1985.

De 1985 à 1997, l'évolution démographique retrouve une période ascensionnelle mais sans pouvoir atteindre la croissance du début des années 80.

Cette évolution tend même à s'essouffler, ce qui marque le début de la troisième phase qui couvre les années 1998 à nos jours. Il s'agit d'une période de stabilité, la population n'évoluant pratiquement pas. Après le pic de population de 2003, une décroissance s'est amorcée. On peut raisonnablement penser que cet effectif va rester stable à court, voire à moyen terme vu les faibles disponibilités de zones encore réellement habitables sur ESNEUX. Entre 1980 et 2008, la Commune a vu sa population augmenter de 1.035 habitants.

Pour perdre ou acquérir des habitants, deux types de mouvements sont possibles. Le solde naturel correspond à la différence entre les naissances et les décès tandis que le solde migratoire correspond à la différence entre les immigrations et les émigrations de population vis-à-vis du territoire. Cette évolution pour la commune d'ESNEUX est présentée dans le graphique ci-dessous.



Comme bien des communes situées en périphérie des grandes villes, ce sont les entrées de nouveaux habitants qui ont provoqué l'évolution de population ces dernières années. En effet, les courbes de natalité et de décès se superposent et, donc, s'annulent pratiquement. Bien que la tendance aille en décroissant, jusqu'à la fin des années 90, les entrées l'emportaient sur les sorties, ce qui transparaît dans le graphique de l'évolution de la population comme ce qui a été appelé la "deuxième phase". Par la suite, ces deux courbes ont eu tendance à se superposer. La forte diminution des sorties au cours de l'année 2002 se marque très bien sur le graphique d'évolution de la population par la hausse de population au 1^{er} janvier 2003. L'inversion de

tendance qui s'ensuit en 2003 (plus de sorties que d'entrées) a d'ailleurs provoqué la diminution de population observée en 2004. Au vu du phénomène longtemps observé de rapprochement des courbes d'entrées-sorties, il conviendra d'être attentif, au cours des prochaines années, à une inversion de tendance, à savoir plus de sorties que d'entrées, comme en 2003 et 2005.

5.3. Performances démographiques des communes voisines

ESNEUX marque une transition entre les communes à forte évolution de population (Sprimont, Anthisnes et Neupré) et celles qui ont une faible évolution (Comblain-au-Pont et Chaudfontaine).

Evolution de la population entre 1981 et 2008 (INS)			
	1981	2008	%
Sprimont	9.660	13.211	36,8
Anthisnes	3.213	4.003	24,6
Neupré	8.009	9.685	20,9
ESNEUX	11.559	13.065	13,0
Comblain-au-Pont	4.960	5.401	8,9
Chaudfontaine	19.608	20.940	6,8
Seraing	64.543	61.657	-4,5

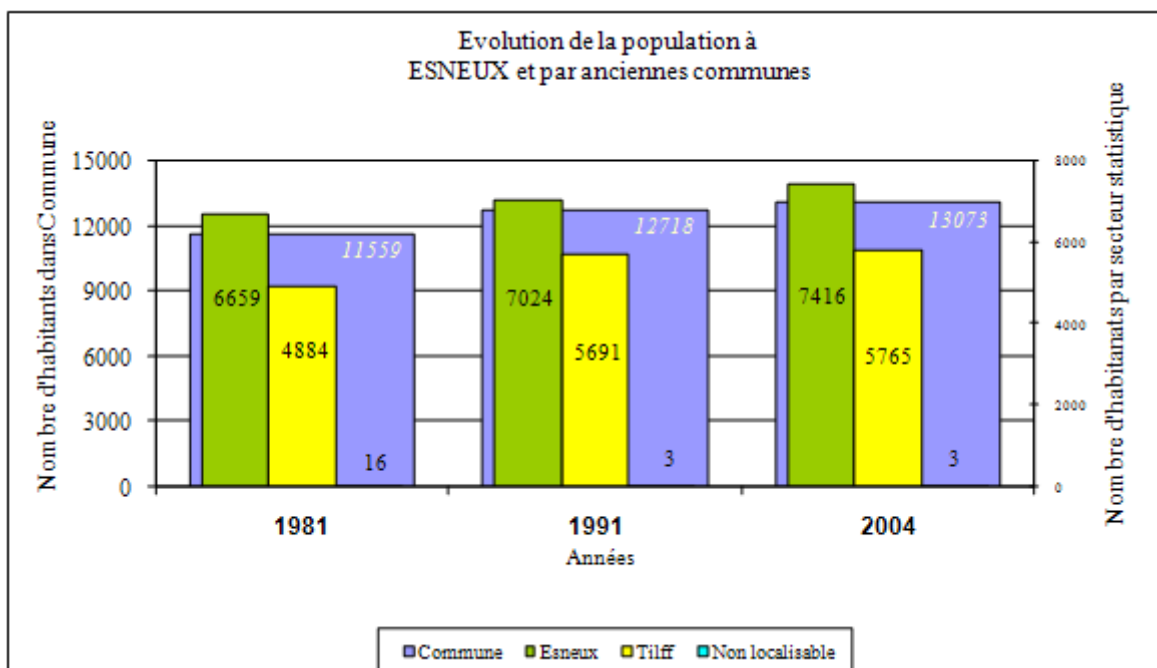
Dans une Wallonie connaissant un faible accroissement de sa population, le gain démographique réalisé par certaines communes se fait donc au détriment d'autres, et plus spécialement des villes comme Seraing par exemple.

ESNEUX appartient à cette catégorie de communes encore vertes, situées en périphérie des grands centres,

attractives pour les populations du vieux sillon industriel liégeois en quête d'un meilleur espace de vie.

5.4. Villages de prédilection des nouveaux habitants

Les observations réalisées précédemment l'ont bien montré: l'immigration depuis d'autres communes constitue la principale source de l'augmentation démographique, les naissances ne représentant qu'un apport marginal. Le graphique ci-dessous montre comment l'évolution s'est déroulée sur le territoire.



Si nous considérons les anciennes communes, l'évolution de population s'est répartie de manière un peu plus marquée sur l'ancienne commune d'Esneux par rapport à Tilff. Afin de préciser cette observation, la comparaison de l'évolution du nombre d'habitants par secteurs statistiques va permettre de montrer quels sont les lieux d'implantation privilégiés des nouveaux habitants. En synthèse depuis 1981, il existe une régression marquée de la population du noyau central d'Esneux (-136) ainsi que de Monceau (-107) et d'Avionpuits (-15). Par contre, des hameaux périphériques tels qu'Avister (+208), Montfort - Souverain Pré (+202), Fontin (+197), Amostrenne (+108) ou encore Hony (+122) semblent être des quartiers appréciés. Un relief accidenté, une surface disponible à la construction limitée, le développement commercial du centre et les nouvelles exigences du concept de vie et d'habitat sont les raisons principales de cette observation de chute démographique du centre de l'entité.

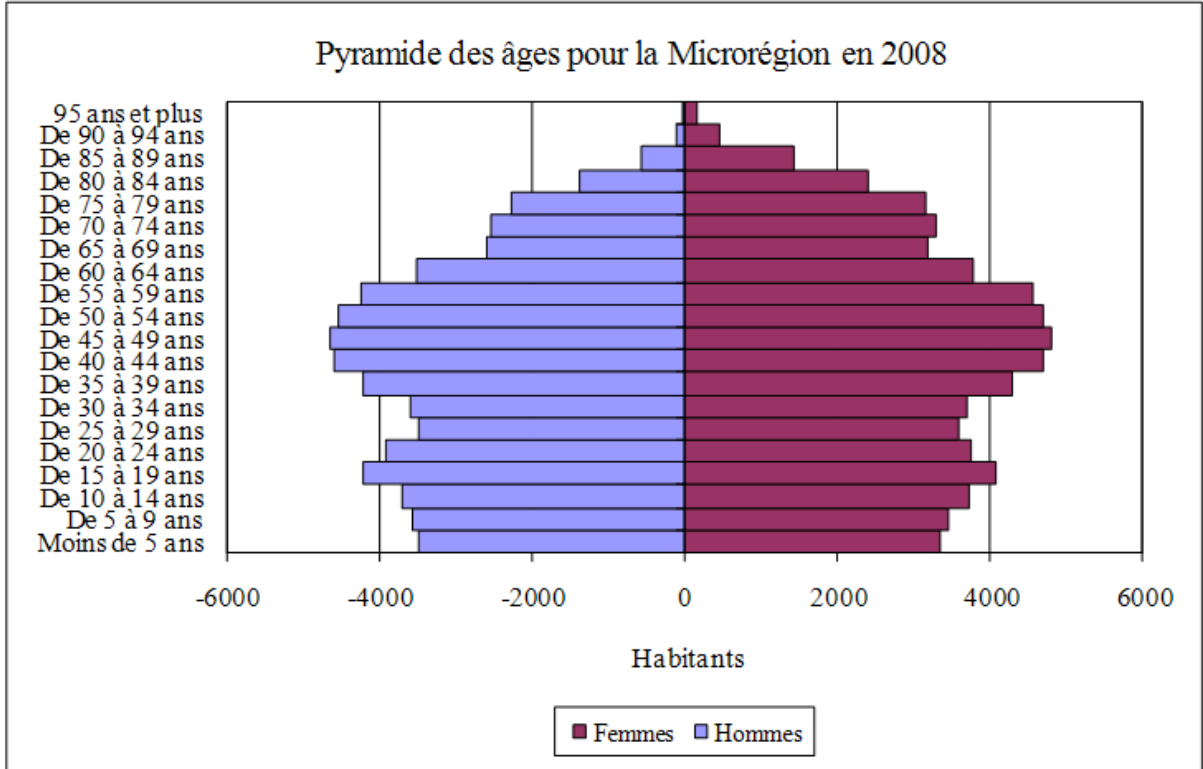
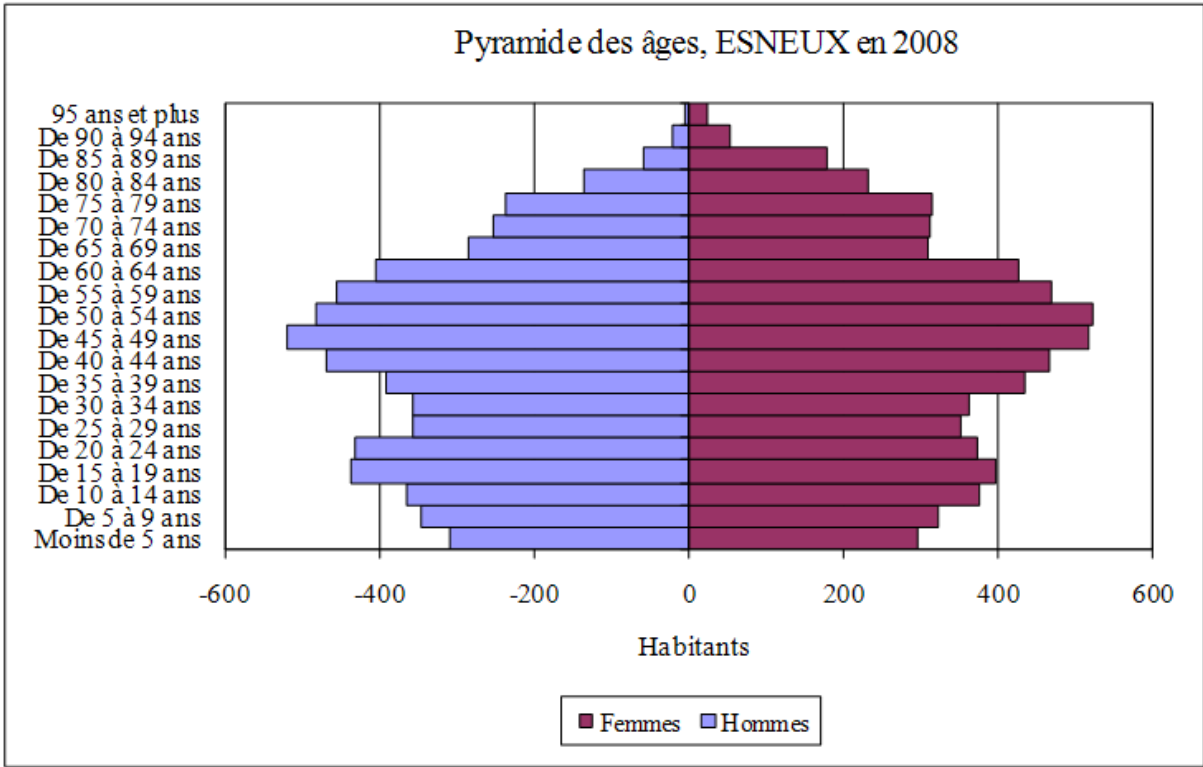
Contrairement à Esneux, le centre de Tilff (rive droite et rive gauche incluses) a gagné des habitants (+139) mais la hausse la plus importante de la population s'est produite au Bois des Chevreuils (+424). Le quartier qui s'inscrit le plus en baisse est Sur-Cortil (-53). Il apparaît clairement que le Bois des Chevreuils est une zone particulièrement recherchée par des habitants souhaitant un cadre verdoyant.

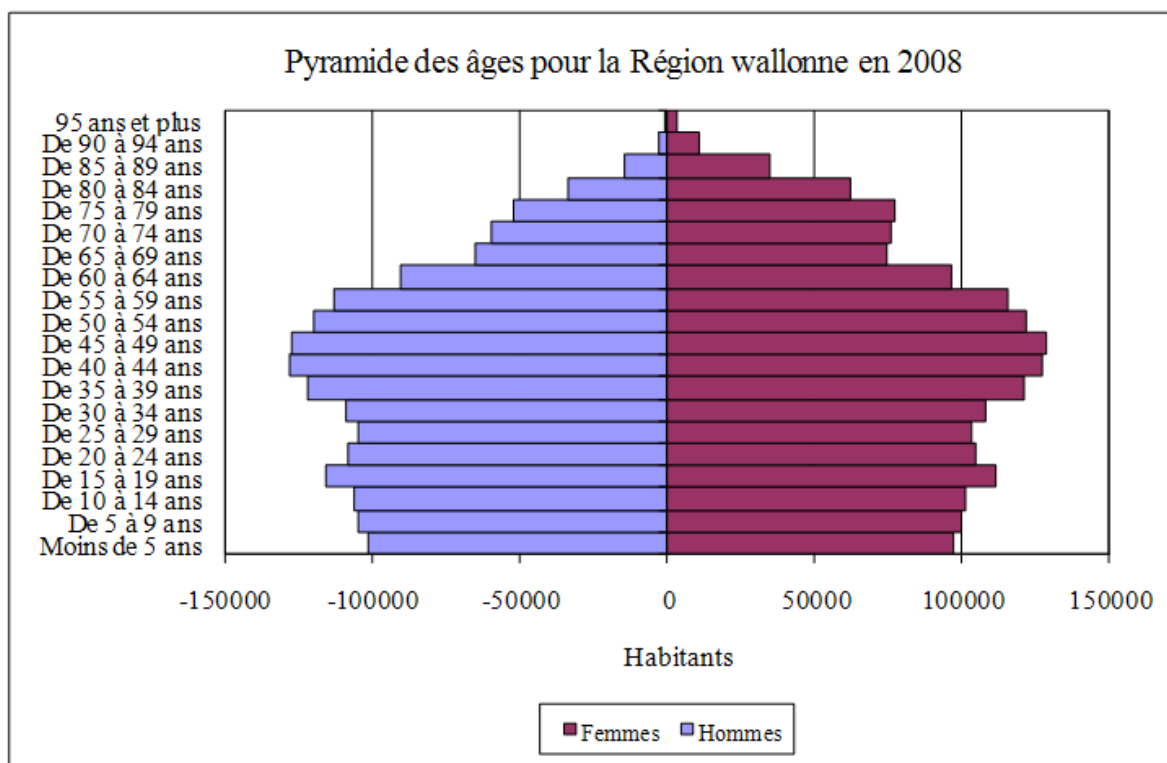
5.5. Structure d'âge de la population

5.5.1. Population par grands groupes d'âges – Pyramides des âges

Les classes d'âges exprimées en % de la population en 2008			
	ESNEUX	Microrégion	Région wallonne
Moins de 20 ans	21,8	23,1	24,3
De 20 à 64 ans	59,7	58,4	59,3
Plus de 65 ans	18,5	18,5	16,4

La structure des âges de la population esneutoise n'est pas fort différente de celle de la Microrégion et de la Région wallonne. Cependant, un déficit de jeunes semble de mise. Les pyramides des âges tracées à partir des données de l'INS permettent d'affiner l'analyse.





A première vue, l'examen des pyramides des âges conduit au même constat pour ESNEUX, la Microrégion et la Wallonie; les groupes d'âges les plus représentés sont ceux des générations du baby-boom, soit les personnes ayant actuellement de 40 à 60 ans. Pour les personnes âgées, la règle selon laquelle les femmes vivent plus longtemps que les hommes est respectée. S'ensuit un problème de succession qui pourra être difficile à assurer du fait d'une population jeune moins nombreuse. Dans une certaine mesure, cet état de fait pourrait faire diminuer le nombre de demandeurs d'emploi puisque moins de personnes arriveront sur le marché du travail mais le problème d'assurer la charge du papy-boom avec moins d'actifs persiste.

Toutefois, il convient d'apporter quelques nuances car la situation d'ESNEUX et de la Microrégion n'est pas tout à fait la même que celle de la Wallonie. Tout d'abord, la tranche d'âge 40-60 ans ressort plus de la pyramide d'ESNEUX que des deux autres signifiant que, proportionnellement, les personnes de ce groupes sont plus nombreuses et que le papy-boom sera donc plus marqué. Ensuite, si on observe les tranches d'âges 25-35 ans, soit la majorité des "parents actuels", on observe pour ESNEUX et la Microrégion un étranglement assez prononcé de la pyramide. Ce dernier, bien que présent également, est moins marqué sur la pyramide de la Région wallonne. Ce "déficit" actuel de parents, avec en sus une faible natalité, a provoqué les bases fragiles (moins de 5 ans) de ces pyramides et surtout de celle d'ESNEUX. On peut espérer que la tranche 10-24 ans, bien représentée sur l'entité, et correspondant aux "futurs parents potentiels" parvienne à compenser le déficit, pour peu que la natalité suive. Cependant, ces tranches d'âge correspondent surtout aux étudiants et on peut raisonnablement penser que nombre d'entre eux, pour des raisons professionnelles et/ou économiques, ne resteront pas dans la commune.

Le vieillissement de population va nécessiter des changements dans l'organisation de la société actuelle tant au niveau social qu'au niveau culturel. En effet, de nombreux services et équipements collectifs devront s'adapter à une population âgée; il faudra probablement plus de maisons de repos, des loisirs adaptés...

5.5.2. Coefficients de sénilité et de dépendance

Le coefficient de sénilité représente le rapport entre la population de plus de 65 ans et la population de moins de 20 ans. Au plus faible est ce rapport, au mieux sont les perspectives de renouvellement de la population.

Coefficient de sénilité	
ESNEUX	0,85
Microrégion	0,80
Wallonie	0,68

Comme le montre le tableau ci-contre, les résultats obtenus pour ESNEUX et la Microrégion sont semblables mais tout de même en net retrait par rapport à la Wallonie.

Le coefficient de dépendance mesure le poids des moins de 19 ans et des plus de 65 ans pour la classe d'âge entre 19 et 65 ans; il représente la charge sociale pesant sur les actifs. Au plus faible est le rapport, au plus mince est cette charge.

Coefficient de dépendance	
ESNEUX	0,68
Microrégion	0,71
Wallonie	0,69

La combinaison de ces deux coefficients montre donc que la commune d'ESNEUX, à l'instar de la Microrégion, compte assez peu de jeunes et qu'à terme la population risque de vieillir. Cela aurait pour résultat de voir augmenter sensiblement les deux coefficients présentés ci-dessus.

Notons toutefois que certains quartiers présentent toutefois un schéma différent comme Fontin, Avister, Sur le Mont, Sainval et le Bois des Chevreuils. Rappelons qu'il s'agit de quartiers qui ont vu leur population fortement augmenter ces 20 dernières années. A l'inverse, les centres d'Esneux et de Tilff comptent une population âgée légèrement supérieure.

5.6. Population étrangère

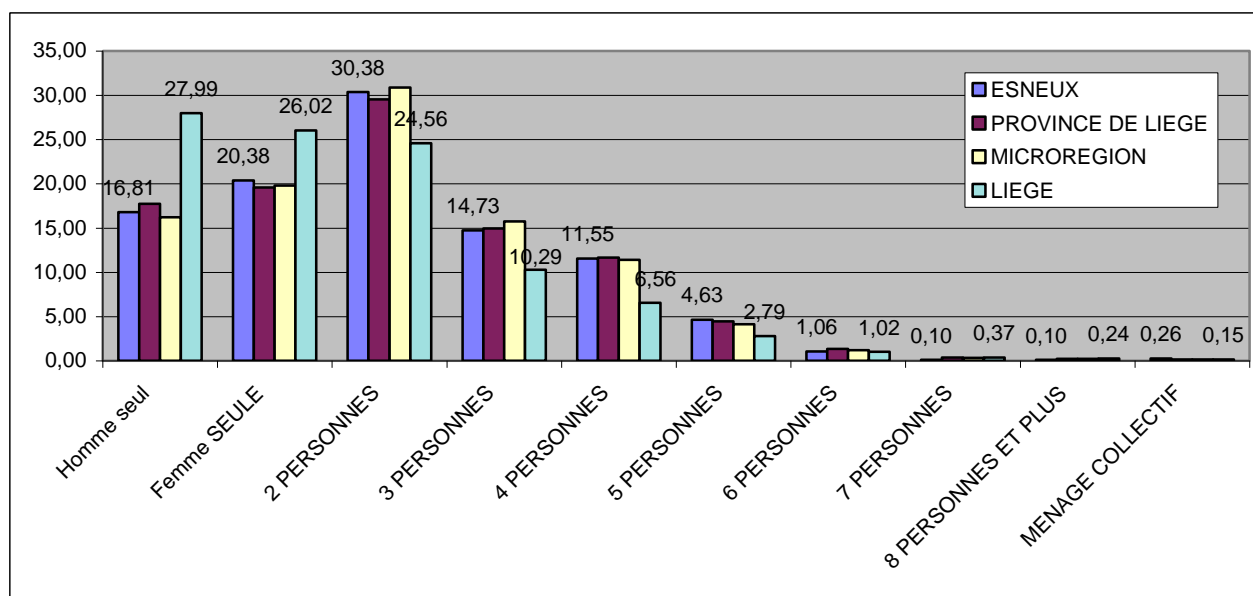
	Population étrangère	%
2000	523	3,97
2001	484	3,68
2002	513	3,91
2003	540	4,07
2004	534	4,05
2005	546	4,15
2006	525	4,02
2007	531	4,06

Selon l'INS, en 2007, ESNEUX comptait 531 personnes de nationalité étrangère domiciliées sur son territoire. Par rapport à la population de nationalité belge, cela représente environ 4%, c'est-à-dire un taux très faible par rapport à la Wallonie (>10%) et ne pouvant affecter d'une manière significative les observations établies ci-contre.

Plus de 90% des étrangers sont d'origines européennes dont 199 Français, 130 Italiens, 25 Hollandais, 35 Espagnol. Le nombre de Français est fortement lié à la quantité d'étudiants venant de France pour suivre des études à l'Université de Liège principalement en médecine vétérinaire ou en kinésithérapie.

5.7. Ménages, état-civil

Les chiffres présentés pour l'année 2006 proviennent de l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS)⁹⁴ qui utilise les chiffres de l'INS. Le nombre de "ménages privés", c'est-à-dire les personnes qui vivent sous un même toit, s'élève à 1.542 pour ESNEUX. Le graphique ci-dessous illustre, de manière comparative, la composition des ménages.



L'analyse de ce graphique permet de montrer que la structure des ménages est fondamentalement différente en milieu rural par rapport à une cité urbaine comme Liège. En effet, les ménages constitués d'une seule personne sont majoritaires en ville (54,01 % des ménages contre 37,19 % à ESNEUX). Contrairement à la ville de Liège, il est également patent que les ménages de deux personnes sont les plus représentés en Province de Liège, dans la Microrégion et à ESNEUX. Il est clair que cet état de fait revêt une importance sur différents secteurs comme l'offre de services mais aussi pour le domaine du logement. En effet, il est toujours plus facile pour une personne seule de trouver un logement adapté dans un centre urbain que dans une commune rurale.

L'évolution de la taille des ménages dans le temps se base sur les données du site CYTYSE COMMUNE qui rassemble des statistiques relatives aux communes wallonnes pouvant être interrogées de manière interactive. La base de données est développée par le Groupement de Démographie APpliquée (GÉDAP) de l'Université Catholique de Louvain.

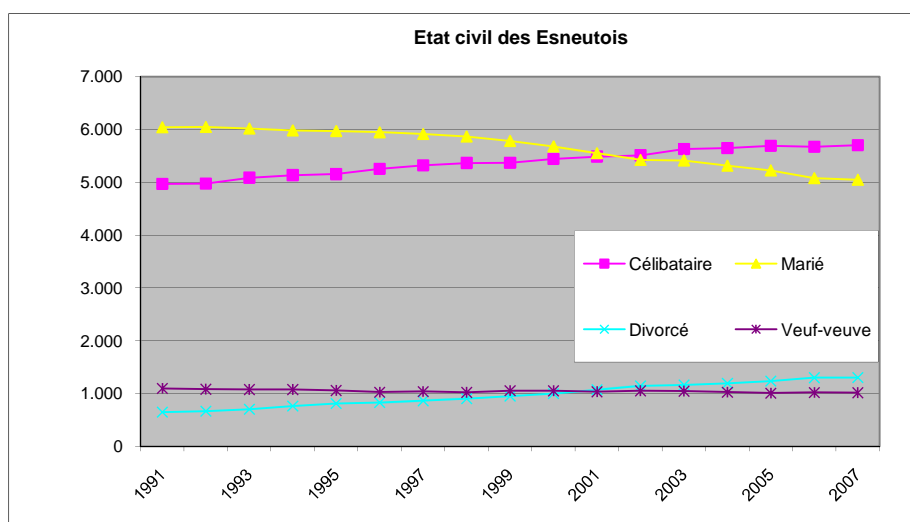
Taille moyenne des ménages privés		
Années	ESNEUX	Région wallonne
1991	2.48	2.54
1995	2.43	2.51
2000	2.36	2.43
2005	2.27	2.36
2006	2.24	2.35

Tout comme l'illustre le tableau ci-contre, dans l'ensemble de la Région wallonne, la taille des ménages se réduit au cours du temps.

⁹⁴ <http://statistiques.wallonie.be>

Examinons le noyau familial qui est défini par l'INS comme *la cellule privilégiée du ménage dont il fait partie. Il est formé par un couple marié légalement avec ou sans enfants non mariés ou par un père ou une mère avec un ou plusieurs enfants non mariés*. Le tableau ci-dessous se base sur les chiffres extraits de la base de données de la Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de **R**uralité (CAPRu).

	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Père avec enfants	Mère avec enfants	Ménages à plusieurs noyaux	Total des noyaux
2000	1.134	1.500	203	578	24	3.439
2001	1.125	1.443	218	612	23	3.421
2002	1.106	1.402	236	625	27	3.396
2003	1.125	1.377	248	636	31	3.417
2004	1.121	1.320	267	646	38	3.392
2005	-	-	-	-	-	-
2006	1.108	1.252	300	690	-	3.350



Une première remarque s'impose afin d'interpréter les données de manière correcte: Père *avec enfants* et mère *avec enfants* recouvre des réalités parfois différentes de ce que le tableau peut laisser transparaître à première vue puisque parmi ces derniers, le parent reconnu légalement est parfois en ménage avec une autre personne en plus de l'enfant non encore marié. L'évolution constatée sur les quatre années présentées va vers une croissance de parents non-mariés avec des enfants ainsi que de couples sans enfant au détriment de couples avec enfants. Dans l'optique d'affiner l'interprétation, il est utile d'observer parallèlement l'évolution de l'état civil des Esneutois. En effet, il apparaît une diminution du nombre de personnes mariées avec une croissance du nombre de divorces et de célibataires. Cette situation est-elle propre à ESNEUX? La réponse à cette question est négative car ces glissements sociétaux sont observés à différents échelons du pays avec des amplitudes différentes et plus marquées dans les grandes villes.

Tableau AFOM et synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croissance démographique relativement lente avec une certaine stabilisation ces dernières années ▪ Structure des ménages protégeant plus de l'isolement que dans les villes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pyramide des âges déséquilibrée de manière plus importante qu'en Région wallonne ▪ Baisse du nombre d'habitants dans les centres d'Esneux et Tilff
OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation de jeunes ménages avec enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vieillissement de la population

Entre les anciennes communes d'Esneux et de Tilff, la différence quant au nombre d'habitants n'est pas flagrante. Depuis les années 80, ESNEUX présente une croissance modérée du nombre d'habitants pour une commune en périphérie liégeoise. L'évolution de ces dernières années montre que les personnes ont tendance à s'installer de préférence dans des endroits plus verts comme la zone du Bois des Chevreuils plutôt que dans les centres plus urbanisés d'Esneux et de Tilff.

L'analyse de la structure des âges montre un vieillissement de la population de plus grande ampleur qu'en Wallonie. Il est nécessaire de tenir compte de ce constat inquiétant et à l'avenir un remaniement de l'offre de services est à envisager. L'installation de jeunes ménages est donc à favoriser afin d'assurer un brassage intergénérationnel bénéfique.

La structure familiale d'ESNEUX est, comme dans de nombreuses communes rurales, fondamentalement différente de celle des villes comme Liège: la proportion des Esneutois vivant seuls est moindre. N'échappant pas aux mouvements sociétaux, le nombre de mariages est en constante baisse depuis plus de 10 ans avec aussi une augmentation du nombre de divorces.

6. LOGEMENT

6.1. Parc de logements

Ce tableau issu des chiffres de l'INS illustre l'offre totale de logements en date du 1^{er} janvier 2008 à ESNEUX ainsi que dans les communes avoisinantes. Il est également intéressant de

	Logements 2007	Population 2007	Proportion nb. habit. /nb. de logements en 2007
Anthisnes	1.691	4.011	2,37
Chaufontaine	9.082	20.928	2,30
Comblain-au-Pont	2.330	5.366	2,30
ESNEUX	6.395	13.073	2,04
Neupré	4.001	9.748	2,44
Seraing	29.317	61.237	2,09
Sprimont	5.224	12.950	2,48

mettre en parallèle ces données sur le logement avec le nombre d'habitants domiciliés dans les différentes communes.

La proportion entre la quantité de logements et le nombre d'habitants a donc été calculée afin de tirer des hypothèses à valider.

Les villes dites touristiques ont généralement un taux inférieur à deux: l'exemple de Durbuy est frappant avec un taux de 1,48 et la même observation peut être faite sur des villes côtières en Flandre comme Knokke-Heist où la proportion est de 1,84. En Ourthe-Ambève, citons également la commune de Stoumont où la proportion s'établit à 1,74: cette entité compte de nombreuses résidences secondaires. ESNEUX présente un rapport légèrement supérieur à 2 et il s'agit du taux le plus faible de la microrégion.

	Logements 1981	% évolution 1981-2007
Anthisnes	1.187	42,46
Chaufontaine	6.931	31,03
Comblain-au-Pont	1.833	27,11
ESNEUX	4.465	43,23
Neupré	2.709	47,69
Seraing	25.418	15,34
Sprimont	3.317	57,49

Comme le tableau l'illustre, la croissance de l'offre de logements est relativement forte et malgré une certaine stagnation du nombre d'habitants sur ESNEUX, l'offre continue à croître. Seraing illustre bien ce décalage car malgré une chute du nombre d'habitant de plus de 5%, le nombre de logements a augmenté de plus de 15%.

Le changement du mode de vie est une hypothèse pouvant expliquer ce décalage avec l'évolution démographique du nombre d'habitants. Si l'on se réfère au point traitant de la structure familiale et des ménages⁹⁵, il est patent que le nombre de personnes vivant dans un même logement diminue (plus de personnes vivant seules notamment en fonction de l'augmentation du nombre de divorces).

⁹⁵ Cf. point 5.7, p. 81

6.2. *Secondes résidences*

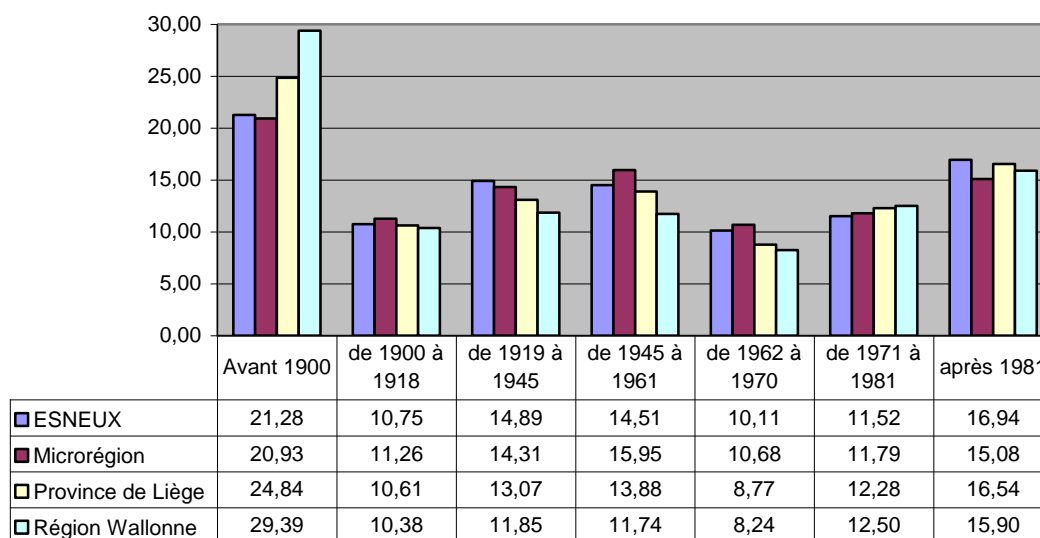
L'attrait touristique d'ESNEUX remonte au début du siècle précédent et c'est aussi à ce moment que le phénomène des secondes résidences, composées de riches villas, s'est amorcé sur la Commune. Par la suite, dans les années 1960, la création de parcs résidentiels permettait aux revenus plus modestes d'acquérir un petit terrain pour la construction d'un chalet ou l'implantation d'une caravane. Au 1^{er} janvier 2007, la Commune comptait 239 infrastructures déclarées comme résidences secondaires dont de nombreuses caravanes et chalets.

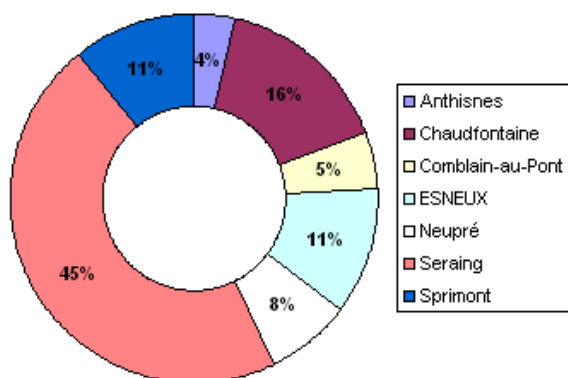
Bien entendu, il convient d'être prudent quant à la réelle affectation de seconde résidence de ces habitations, plus particulièrement des chalets et des caravanes. Environ un tiers des chalets repris ci-dessus sont situés dans des endroits où la problématique de la résidence permanente est sensible.

Il est à mentionner qu'en 2007, 203 logements sont des meublés de superficie réduite car, comme évoqué précédemment, la proximité de l'ULg implique la présence de nombreux kots d'étudiants.

6.3. *Ancienneté des bâtiments*

Il ne faut pas confondre ancienneté et vétusté car de nombreuses bâtisses ont été entretenues voire restaurées. Bien entendu, certains logements sont dégradés en raison notamment d'un manque d'entretien, le bâtiment se transforme alors en un élément négatif où des actions s'avèrent parfois nécessaires. En outre, l'isolation parfois défectueuse des anciens logements les rend assez énergivores. Le graphique reprenant les années de construction des bâtiments, selon l'INS, est ramené en pourcentage afin de mieux se rendre compte de la situation au 1^{er} janvier 2007.





Bien entendu, le poids statistique des communes au sein de la Microrégion est différent; la pondération en pourcentage en fonction du nombre de bâtiments est illustrée par le graphique ci- contre.

L'influence de Seraing est particulièrement importante sur la Microrégion; cette Commune présente la particularité d'avoir un taux particulièrement faible de constructions (depuis 1962: 26,57 %). Par contre, pour Neupré, le pourcentage de bâtiments construits depuis 1962 est de 64,65 % mais cela influence la Microrégion que pour 8%. Il est donc nécessaire de manier la comparaison entre ESNEUX et la Microrégion avec prudence.

ESNEUX présente donc un bâti plus récent par rapport à la moyenne régionale et provinciale avec, à l'instar de communes rurales comme Anthisnes et Comblain-au-Pont, un pourcentage de bâtiment de 46,92% construits avant 1945.

Il est possible de descendre au niveau des secteurs statistiques pour les données fournies par l'INS sur base du recensement décennal de 2001 en analysant l'année de construction et/ou de transformation des logements privés. Il ressort que par anciennes communes le profil est identique. Par contre certaines zones présentent un bâti particulièrement ancien comme par exemple à Ham (A09). Le Bois des Chevreuil, quant à lui, présente des logements datant d'après 1970 (76% du nombre de bâtiments). Ces constats sont à mettre en rapport avec ce qui a été étudié auparavant au niveau de l'aménagement du territoire et de la démographie.

De source communale, pour 2007, il y a eu 36 constats de logements considérés comme insalubres dont 24 constats dans le cadre du Plan **Habitat Permanent (HP)**⁹⁶. Sur les 36 constats d'insalubrité, 27 sont des logements améliorables. Neuf dossiers (tous relatifs au Plan HP) ont été constitués concernant des insalubrités non améliorables ayant abouti à autant d'arrêtés de démolition pris par le Bourgmestre.

⁹⁶ Cf. point 6.12.2 pages 95 et suivantes.

6.4. Permis de bâtir pour nouvelles constructions et rénovations de bâtiments

En fonction de ce qui précède, il est intéressant d'analyser les permis de bâtir octroyés pour les constructions et rénovations pour le secteur résidentiel. Les chiffres absolus sont repris dans les deux tableaux suivants.

	Nombre de permis de bâtir octroyés pour des nouvelles constructions													
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	de 1996 à 2008
Anthisnes	18	15	8	14	13	8	11	16	14	8	11	15	15	166
Chaufontaine	62	76	80	66	76	50	62	40	60	51	44	50	32	749
Comblain-au-Pont	8	10	4	18	11	15	11	7	6	9	10	6	12	127
ESNEUX	51	23	27	33	45	16	17	11	21	17	28	21	20	330
Neupré	42	51	60	59	58	35	23	16	15	33	20	15	20	447
Seraing	80	101	71	88	81	93	43	63	63	72	74	63	60	952
Sprimont	49	68	42	58	78	42	42	37	56	69	84	98	55	778

	Nombre de permis de bâtir octroyés pour des rénovations													
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	de 1996 à 2008
Anthisnes	20	15	14	17	9	13	12	10	11	18	17	14	21	191
Chaufontaine	73	68	75	96	81	64	55	75	77	75	71	79	59	948
Comblain-au-Pont	14	20	27	16	21	16	10	15	16	13	18	14	17	217
ESNEUX	40	47	58	75	47	38	46	37	42	42	58	53	33	616
Neupré	35	42	47	42	45	42	32	38	31	40	48	39	37	518
Seraing	125	131	95	156	128	121	98	130	109	83	131	102	91	1.500
Sprimont	33	50	46	53	44	39	32	28	19	37	52	49	55	537

Une première lecture permet de montrer que la rénovation représente une bonne part des permis octroyés sur ESNEUX.

Cependant, certaines disparités transparaissent au sein des communes de la Microrégion car la

Anthisnes	0,87
Chaufontaine	0,79
Comblain-au-Pont	0,59
ESNEUX	0,54
Neupré	0,86
Seraing	0,63
Sprimont	1,45

proportion calculée entre les nouvelles constructions et les rénovations montre qu'entre 1996 et 2008, ESNEUX présente le chiffre le plus faible: il s'agit donc de l'entité où l'on rénove le plus par rapport à la construction de nouvelles habitations. Cela peut s'expliquer par les nombreux logements datant d'avant 1945 que les propriétaires modernisent aux standards actuels.

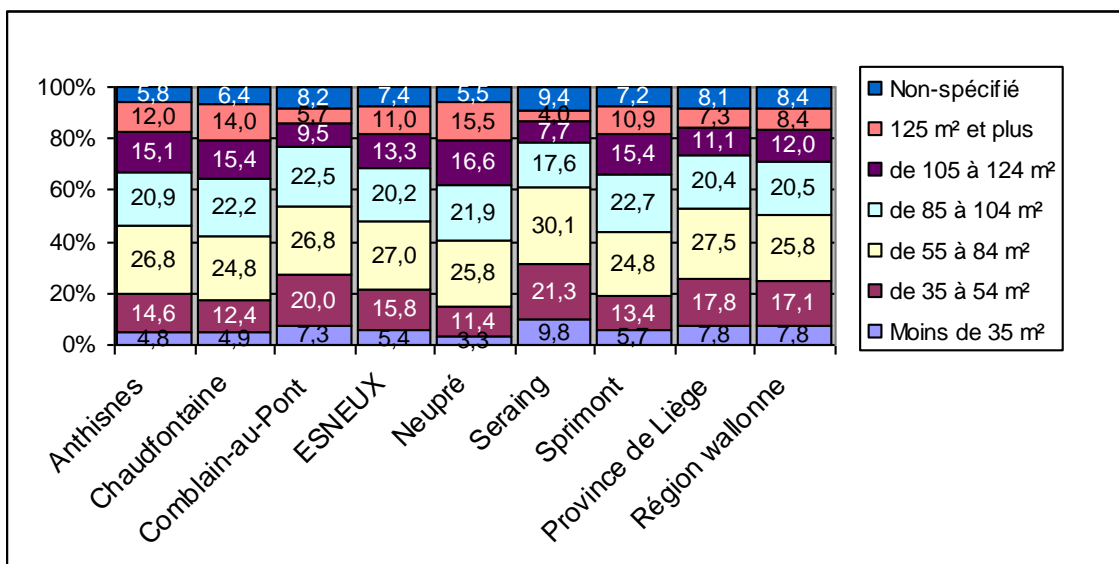
6.5. Qualité du logement, superficie et commodités

Une statistique relativement classique sur la qualité du logement est généralement proposée par l'INS dans le cadre des recensements décennaux. Les données sont à interpréter avec prudence en sachant qu'un biais principal est présent. En effet, lors des recensements, les réponses fournies par les citoyens ne reflètent pas toujours la réalité. Agissant de manière comparative, ces inexactitudes sont considérées comme semblables d'une zone géographique à une autre. Le tableau ci-dessous est repris en pourcentage et amène quelques commentaires.

Qualité des logements en % (recensement 2001)					
	grand confort	moyen confort	petit confort	sans petit confort	inconnus
Anthisnes	59	8	23	8	2
Chaufontaine	63	12	16	5	3
Comblain-au-Pont	47	13	29	8	4
ESNEUX	59	13	18	6	4
Neupré	69	9	15	5	2
Seraing	38	18	31	9	4
Sprimont	59	9	23	6	3
Province de Liège	49	17	23	8	4

Petit confort = eau + WC intérieur + sdb
Moyen confort = petit confort + chauffage central
Grand confort = moyen confort + cuisine 4 m² + téléphone + auto

Depuis l'établissement de ces critères, le mode de vie en société a évolué et les indicateurs proposés semblent bel et bien obsolètes; d'autres facteurs sont à introduire. Il est quand même intéressant de constater que seulement 6% des logements n'offrent pas de petit confort et près de 60% offrent le grand confort, classant ainsi ESNEUX, à l'instar d'Anthisnes, Chaufontaine, Neupré et Sprimont comme des communes avec un habitat de qualité sensiblement supérieure à la moyenne provinciale; celui-ci étant fortement influencé par les communes de l'ancien bassin industriel comme Seraing par exemple. Le graphique ci-dessous illustre la superficie habitable. Les données sont issues du recensement décennal de 2001.



A première vue, comparativement aux autres zones géographiques, ESNEUX présente une structure relativement semblable à la majorité des communes de la Microrégion hormis pour Seraing où le pourcentage d'habitations dont la superficie est inférieure à 54 m² est plus grand.

D'autres données pourraient être corrélées afin de développer une grille d'analyse permettant de revoir ce concept de petit, grand et moyen confort. Le tableau ci-dessous reprend les pourcentages des logements disposant de la commodité reprise en titre de la colonne sur base des données du recensement décennal de 2001.

	Jardin	Garage	Au moins une salle de bain	Ordinateur	Connexion Internet	Téléphone portable (GSM)
Anthisnes	88.03	77.85	93.95	39.75	24.48	62.31
Chaufontaine	83.4	75.69	96.31	42.67	28.88	67.21
Comblain-au-Pont	78.32	64.5	94.38	28.66	15.53	59.86
ESNEUX	82.81	66.45	96.61	41.77	27.24	67.68
Neupré	91.69	86.76	97.4	47.45	32.02	72.24
Seraing	63.24	44.27	93.23	24.41	12.63	63.13
Sprimont	84.72	78.41	96.16	42.28	27.27	68.57
Province de Liège	68.59	57.3	93.73	31.43	17.82	61.82
Région wallonne	73.6	59.1	93.39	32.13	18.36	61.65

Par rapport à d'autres communes comme Seraing où l'aspect urbain est prédominant, les logements d'ESNEUX possèdent souvent un jardin comme d'autres communes de la Microrégion. En ce qui concerne les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), depuis 2001, la présence informatique n'a cessé de croître et le chiffre de plus ou moins 73% pour ESNEUX de logements sans connexion Internet n'est plus de mise. Cependant, gardons à l'esprit que de nombreux ménages n'ont pas d'accès à l'Internet depuis leur domicile.

Bien entendu, la qualité du logement et des commodités est corrélée aux moyens financiers des habitants. Cet aspect sera abordé dans le chapitre suivant.

6.6. Statut d'occupation des logements

Evolution de la part de logements occupés en location selon les recensements décennaux de l'INS			
	1981 (%)	1991 (%)	2001 (%)
Anthisnes	24	21	16
Chaufontaine	28	22	20
Comblain-au-Pont	34	33	29
ESNEUX	37	30	26
Neupré	19	18	14
Seraing	47	42	41
Sprimont	26	21	19

La part de logements occupés en location sur ESNEUX (26%) est légèrement supérieure aux communes voisines, outre Comblain-au-Pont et Seraing qui sont fort concernées par ce mode d'occupation (41%). Des communes comme Anthisnes, Chaufontaine, Neupré et Sprimont ont peu de logements en location, plus de $\frac{3}{4}$ étant occupés en propriété. Tout comme dans l'ensemble de la Région wallonne, on voit clairement une tendance générale à la baisse du secteur locatif immobilier, les gens préférant devenir propriétaires de leur logement.

Cependant, depuis 2001, les prix du secteur immobilier se sont envolés rendant l'accès à la propriété de plus en plus difficile. Le prochain paragraphe étudie cette évolution des prix.

6.7. Marché acquisitif

L'INS établit des statistiques des prix de vente des maisons, basées sur les déclarations rentrées à l'administration fiscale par les acheteurs. Afin de se prémunir des appétits du fisc, certaines déclarations sont probablement sous-estimées dans des proportions difficiles à évaluer. Cependant, ces erreurs doivent être valables pour toutes les communes et on peut tout

de même établir des comparaisons. De même, un bien immobilier n'est pas l'autre et il existe certainement de grandes disparités de taille, confort... influençant les prix. A nouveau, on peut considérer que ces erreurs sont présentes pour chaque commune et établir des comparaisons.

6.7.1. Terrains à bâtir

	Prix moyen en €/m ² selon l'INS								% d'augmentation entre		
	2008	2007	2006	2005	2000	1995	1985	1975	2008 et 1975	2008 et 2000	2008 et 2007
Anthisnes	23,8	34,7	25,8	19,7	10,6	10	7,1	4	494,6620423	124,4	-31,45
Chaufontaine	69,3	70,1	62,3	46	24,1	21,5	19,8	9,5	629,4366619	187,54	-1,146
Comblain-au-Pont	48,1	29,2	26,3	18	11,6	11,3	9,5	4,4	992,1327395	314,26	64,568
ESNEUX	46,8	38,8	41,1	33,5	21,4	15,5	14,8	9,2	408,9538986	118,8	20,68
Neupré	21,0	59,9	35,9	41	20,6	14,2	11,4	7,4	184,1436058	2,071	-64,9
Seraing	35,2	30,9	33,8	31	26,5	25,3	17,3	11,5	205,8362443	32,721	13,823
Sprimont	50,1	44,5	39,4	35,1	17,5	13,3	8,7	4,7	966,933087	186,55	12,687
Province de Liège	35	36,1	32,03	27,8	15,1	14,8	12,6	6,5	438,4615385	131,79	-3,047
Région wallonne	39,6	38,4	34,9	32,4	18,3	15,5	11,5	6,6	499,7439765	116,3	3,081

Depuis de nombreuses années, Chaufontaine est la commune où les prix pratiqués sont particulièrement élevés. En ce qui concerne ESNEUX, le terrain à bâtir est en moyenne plus cher qu'en Province de Liège et en Région wallonne. La croissance des prix du terrain à bâtir est manifeste.

Années ou indice=100	Décembre 2008
1974-1975	326,94
1981	212,29
1988	156,92
1996	127,86
2004	111,25

En ce qui concerne le pourcentage d'augmentation, il est nécessaire de tenir compte de l'inflation permettant de relativiser l'importance de la croissance. En effet, l'indexation automatique des salaires et allocations compense en partie l'inflation. Comme le montre le tableau⁹⁷ ci-contre, un produit acheté à 100 € en 1975 sans augmentation de prix vaut 326,94 € en 2008. Cet élément sera donc à intégrer pour les autres biens analysés. Donc si l'on compare 1975 à 2008 en tenant compte de l'inflation, on obtient les chiffres repris dans le tableau ci-dessous.

	2008	1975	%
Anthisnes	11,09	4	81,9
Chaufontaine	22,40	9,5	123
Comblain-au-Pont	9,33	4,4	234
ESNEUX	12,38	9,2	55,7
Neupré	19,13	7,4	-13
Seraing	9,86	11,5	-6,5
Sprimont	14,20	4,7	226
Province de Liège	11,53	6,5	64,7
Région wallonne	12,27	6,6	83,4

Si on annualise l'augmentation, sur 32 ans, en ce qui concerne ESNEUX, la croissance est de 1,75% par an alors que pour la Province de Liège le chiffre s'établit à 2,02%.

⁹⁷ Il est possible d'obtenir des informations complémentaires et d'utiliser le calculateur à l'adresse http://statbel.fgov.be/indicators/cpi_base_fr.asp?y=2007&m=12.

6.7.2. Habitations ordinaires

Dans le tableau repris ci-dessous sont reprises les données du prix de vente moyen des maisons ordinaires, selon les derniers chiffres de l'INS.

	Prix moyen par habitation en €								% d'augmentation entre		
	2008	2007	2006	2005	2000	1995	1985	1975	2008 et 1975	2008 et 2000	2008 et 2007
Anthisnes	178.979	139.457	136.005	116.345	76.952	51.352	34.199	17.342	932,05	132,58	28,34
Chaufontaine	167.675	163.613	156.491	129.841	74.652	62.049	32.861	19.699	751,19	124,61	2,48
Comblain-au-Pont	118.614	113.481	110.214	94.732	62.144	49.416	20.127	14.347	726,75	90,87	4,52
ESNEUX	174.215	162.252	154.607	134.086	85.582	63.089	29.825	25.418	585,40	103,56	7,37
Neupré	101.713	156.078	141.197	121.838	97.269	75.639	40.185	23.463	333,51	4,57	-34,83
Seraing	164.775	92.382	84.079	70.938	48.309	34.855	19.764	14.195	1060,80	241,09	78,36
Sprimont	163.817	150.979	144.106	133.561	78.896	62.119	28.237	18.595	780,97	107,64	8,50
Province de Liège	134.720	125.370	112.858	99.239	67.198	50.263	28.191	17.080	688,76	100,48	7,46
Région wallonne	135.454	127.135	114.787	100.744	68.559	52.391	28.651	17.637	668,01	97,57	6,54

Comme pour le prix du terrain à bâtir, si l'on compare 1975 à 2008 en tenant compte de l'inflation, on obtient les chiffres repris dans le tableau suivant.

	2008	1975	%
Anthisnes	54.744	17.342	215,67
Chaufontaine	51.286	19.699	160,35
Comblain-au-Pont	36.280	14.347	152,87
ESNEUX	53.286	25.418	109,64
Neupré	31.111	23.463	32,59
Seraing	50.399	14.195	255,05
Sprimont	50.106	18.595	169,46
Province de Liège	41.206	17.080	141,25
Région wallonne	41.431	17.637	134,91

En 2008, le prix moyen des maisons d'habitation sur ESNEUX est comparable à celui de d'Anthisnes. De manière générale, on remarque aussi que les prix des maisons d'habitation de la commune d'ESNEUX ont augmenté de manière plus modérée que dans d'autres zones géographiques présentées car le prix des habitations en 1975 était le plus élevé de la Microrégion.

6.7.3. Appartements

Il est difficile d'établir des conclusions et des comparaisons sur le marché de l'appartement à ESNEUX car celui-ci n'est pas très représentatif de l'immobilier sur la Microrégion. Cependant, le nombre de transactions ne cesse de croître pour ce type de bien. Le tableau ci-dessous présente les chiffres du prix moyen des appartements tout en sachant que les prix ne sont pas mentionnés s'il y a moins de trois ventes (Source: INS).

	Prix moyen en €								% d'augmentation entre		
	2008	2007	2006	2005	2000	1995	1985	1975	2008 et 1975	2008 et 2000	2008 et 2007
Anthisnes	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Chaufontaine	155.910	155.652	112.159	119.936	49.525	71.074	45.997	27.369	469,66	214,81	0,17
Comblain-au-Pont	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
ESNEUX	126.060	131.656	115.161	102.369	43.353	54.847	41.212	xx	xx	190,78	-4,25
Seraing	111.343	113.474	103.494	93.087	53.423	60.383	27.868	25.716	332,97	108,42	-1,88
Sprimont	145.399	132.576	122.270	96.738	xx	xx	xx	xx	xx	xx	9,67
Neupré	132.675	175.106	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx	xx
Province de Liège	123.441	115.397	101.623	85.800	62.870	54.754	34.576	29.589	317,19	96,34	6,97
Région wallonne	138.228	130.224	116.020	102.713	68.640	60.114	34.747	28.195	390,26	101,38	6,15

Pour ESNEUX tout comme pour Seraing, le prix moyen des appartements semble diminuer. Le graphique suivant extrait d'un module du site du journal l'Echo qui se base sur les mêmes chiffres INS illustre la tendance sur 10 ans.



Cependant, le nombre de transactions immobilières est largement inférieur à celui des habitations ordinaires. En effet, en 2008 il y a eu 10 ventes d'appartements contre 94 pour des habitations ordinaires.

6.7.4. Scénario du prix de l'immobilier pour le futur

Accéder à la propriété devient de plus en plus difficile, mais le secteur immobilier, après une croissance continue depuis de nombreuses années amorce un ralentissement ce qui pourra se traduire par une baisse des prix.

6.8. *Marché locatif*

Il n'est pas simple de connaître le prix moyen des locations dans les différentes communes et en l'absence de données suffisamment fiables, il est difficile d'avancer des chiffres pour en tirer des conclusions pertinentes.

6.9. *Service communal du logement*

Ce service accessible depuis 2009 assure notamment une mission d'information de la population sur toutes les questions relatives au logement (primes, prêts régionaux, qualité de l'habitat...). De plus, d'autres tâches lui sont dévolues: tenue d'inventaires permanents, appui et suivi du programme communal d'actions en matière de logement ainsi qu'une mission d'enquêteur communal agréé par la Région (salubrité, permis de location...).

6.10. *Logements sociaux*

6.10.1. Secteur locatif

Deux acteurs se partagent le secteur locatif: la société **Ourthe Amblève Logement (OAL)**, Place Leblanc 26 A, 4170 Comblain-au-Pont et l'**Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA)**, avenue de la Libération à 4920 AYWAILLE.

Ourthe Amblève Logement

Contrairement à l'AISOA qui utilise des logements privés, l'OAL (anciennement HBM, Habitat Bon Marché) est une société de logements du service public. Elle englobe les communes du Pays d'Ourthe-Amblève à l'exception de Stoumont et de Lierneux. A l'instar des autres Sociétés de Logement de Service Public (SLSP), les missions de l'OAL sont:

- d'acquérir et de rénover des logements avant de les louer;
- d'acquérir et de rénover des bâtiments pour les transformer en logements destinés à la location;
- de construire ou de gérer des logements destinés à la location ou à la vente.

Suite au remembrement des SLSP locatives mis en place depuis 2001, un transfert de patrimoine depuis la société "Logis Social de Grivegnée" a permis à l'OAL d'acquérir 127 logements sur Tilff. L'OAL louait 181 logements sur Esneux en janvier 2009. La rénovation de bâtiments à des fins de logements sociaux est en cours de réalisation (aménagement d'un appartement au premier étage de la maison Goffart, rue de Bruxelles et transformation du vicariat de la fabrique d'Eglise d'Esneux, Place Jean Dardenne en trois appartements).

Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève

La Commune participe à la gestion de l'AISOA en collaboration avec 8 autres communes de la région, selon l'adoption par le Gouvernement wallon de l'Arrêté du 04/07/1996 permettant le regroupement de communes qui, ensemble, totalisent au moins 50.000 habitants au sein d'une AIS.

L'AISOA est une asbl agréée par le Ministre du Logement. Elle prend en gestion des immeubles salubres qui lui sont confiés par des propriétaires privés et elle se charge de les louer à des ménages en état de précarité, tout en fournissant un accompagnement social aux locataires. L'objectif poursuivi est de proposer aux citoyens les plus démunis un accès locatif à un maximum de logements salubres. L'AISOA louait 11 logements⁹⁸ en 2008.

6.10.2. Secteur acquisitif

La sclr Crédit Social Logement (CSL) (rue des Minières, 4800 Verviers) gère une enveloppe destinée à l'octroi de prêts sociaux. Résultat de la fusion des anciennes Petites Propriétés Terriennes (PPT) d'Esneux et de Verviers, la CSL a abandonné les activités de vente de terrains et de bâtiments.

6.11. Logements de transit et d'insertion

Depuis 2003, ESNEUX dispose d'un logement de transit situé rue de Bruxelles et d'un logement d'insertion rue de Poulseur.

L'appartement de transit a pour vocation d'héberger les ménages en difficulté pour une période maximale de 6 mois. Si, à l'expiration de cette période, le ménage est toujours privé

⁹⁸ AISOA, Rapport d'activités 2007.

de logement pour un motif de force majeure ou est encore en état de précarité, le bailleur peut lui accorder une nouvelle période d'occupation de 6 mois maximum.⁹⁹

Le logement d'insertion est un logement réhabilité ou restructuré grâce à une subvention de la Région wallonne et destiné à l'hébergement des ménages en état de précarité. Contrairement au logement de transit, le logement d'insertion donne lieu à un bail de 3 ans minimum. L'immeuble doit conserver cette affectation pendant 9 ans minimum.¹⁰⁰

6.12. Résidence permanente dans les équipements touristiques et Plan Habitat Permanent (HP)

6.12.1. Ampleur du phénomène

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de personnes domiciliées dans des équipements à vocation touristique. Il s'agit d'une population qui peut être très mouvante et pouvant sensiblement varier selon le moment du recensement. De plus, une méthode de comptage plus précis doit être mise en place car tous les résidents présents ne sont pas nécessairement domiciliés ce qui implique un nombre plus important de personnes vivant de manière annuelle dans les équipements. Les chiffres proviennent de la cellule Action Pilote Intégrée Campings (APIC) jusqu'en 2004. Pour ce qui concerne 2007, la source des données est communale.

Evolution du nombre de personnes domiciliées dans les équipements à vocation touristique					
Nom	Adresse	2000	2002	2004	2007
		(01/00)	(01/02)	(30/09)	(01/01)
Aval de l'Ourthe	chemin communal 63,	41	68	106	72
Enclos Fleuri	Evieux 19	8	15	13	2
Gonda	sentier de Méry 54	10	14	13	8
Halleux	sentier de Méry 55	11	32	19	10
Pont de Mery	rue du Canal	98	86	138	103

Il n'est pas simple de tirer des conclusions. On remarque que la population des équipements touristiques semble décroître depuis 2004.

Cependant, nous disposons malheureusement de peu de données pour les rues à caractère de seconde résidence comme le Sentier de Méry, la rue Profonde Forrière, le chemin d'Enonck, la rue de la Résistance, la rue des Castors.

La résidence permanente pose un réel problème en termes de logements car les sites occupés par les domaines à vocation touristique sont tous situés dans des zones inondables. La conception des logements situés dans ces domaines ne permet pas toujours d'assurer à leurs

⁹⁹ http://www.esneux.be/site/vie_pratique/logement/index.php?ref_annu=442

¹⁰⁰ <http://www.uvcw.be/articles/33,232,34,34,272.htm>

occupants un endroit de vie salubre et confortable. Des recherches de solutions à long terme sont à l'étude.

6.12.2. Plan Habitat Permanent

L'habitat permanent dans les campings, parcs résidentiels de week-end et autres équipements à vocation touristique interpelle, depuis plusieurs années, tant les Régions que les Pouvoirs locaux et l'Etat fédéral. C'est ainsi qu'à partir de 1992, diverses expériences, études et initiatives ont été soutenues et/ou mises en place à l'initiative de la Région wallonne (projets pilotes dont l'Action Pilote Intégrée Campings menée en Ourthe-Ambève, inventaire réalisé par "Habitat et Participation" à la demande de la Région wallonne et de la Fondation Roi Baudouin, travaux d'un groupe de travail intercabinets ...). Nourries d'écoute réciproque, de témoignages et de propositions diverses, ces expériences ont largement enrichi la réflexion menée par la Région wallonne et l'ont amenée à élaborer un plan visant à rencontrer la problématique de l'habitat permanent en équipements touristiques.

Ce plan intitulé "Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques" (Plan HP) a été adopté par le Gouvernement wallon le 13 novembre 2002 et comporte notamment des aides financières visant à favoriser le relogement des résidents permanents dans un logement salubre situé en zone d'habitat¹⁰¹. La région Ourthe-Ambève, son cachet indéniable et la proximité de la ville tout en étant à la campagne constituent un pôle d'attraction qui explique largement le coût élevé des loyers.

Si des logements sociaux sont présents, ils le sont en proportion variable d'une commune à l'autre et, en tout état de cause, ils sont insuffisants. Toutes les pistes disponibles se doivent dès lors d'être exploitées sachant que les aides prévues par la Région devraient rendre accessible une certaine part du parc de logements privés.

ESNEUX dispose d'une antenne sociale qui fournit un travail de proximité sur le terrain afin:

- d'informer les résidents permanents sur leurs droits et devoirs ainsi que sur les aides dont ils peuvent bénéficier dans le cadre du Plan HP;
- d'encourager l'adhésion des résidents permanents au Plan HP de manière à favoriser leur réinsertion dans le tissu socio-économique;
- de relayer les résidents vers les structures locales susceptibles d'assurer leur accompagnement et dès lors de les aider.

Ce point concerne aussi l'aménagement du territoire¹⁰² car au vu de la destination des zones de loisirs devenues des lieux de vie permanente, il est possible que des **Plans Communaux d'Aménagements Dérogatoires (PCAD)** soient introduits. Pour ce faire et afin d'accompagner les communes dans leurs décisions, un modèle mathématique, disponible sur un CD, a été réalisé en concertation avec différents services de la Région wallonne. Il convient toutefois de rester prudent et de confronter les résultats du modèle avec la connaissance et les éléments particuliers dont la Commune dispose pour ses équipements touristiques. En effet, un modèle mathématique, de par sa définition, est une interprétation simplifiée et ne peut tenir compte de toutes les variables impliquées. L'orientation donnée par le modèle ne doit donc pas être considérée comme un objectif devant impérativement être atteint, mais comme une analyse destinée à alimenter la réflexion des autorités communales. Enfin, il ne faut pas écarter la possibilité d'une reconversion mixte (ex: zone urbanisable-zone non urbanisable), cette

¹⁰¹ http://cohesionsociale.wallonie.be/spip/rubrique.php3?id_rubrique=19

¹⁰² Cf. p. 49 et suivantes.

possibilité devant être encore plus envisagée pour la reconversion d'équipements touristiques de grande superficie ou alors d'équipements touristiques qui sont durement sanctionnés pour des contraintes qui ne concernent qu'une petite partie de leur superficie.

6.13. Programme communal d'actions en matière de logement

*Les pouvoirs locaux prennent toutes les mesures tendant à diversifier les types de logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux assimilés, d'insertion, de transit et moyens ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements. Chaque commune est tenue d'établir **un programme bisannuel d'actions en matière de logement**. Dès après l'approbation de ces programmes par le gouvernement, la direction de la DGATLP en assure le suivi et l'évaluation¹⁰³.*

6.13.1. Programme 2007-2008

Ce document de base constate et souligne différentes problématiques dont il est nécessaire de tenir compte pour l'élaboration d'une stratégie efficace en matière de logement. Le programme 2007-2008 contient un projet concernant le village de Fontin avec la construction de trois logements unifamiliaux par la société Ourthe-Amblève Logement.

6.13.2. Programme 2009-2010

Les efforts pour augmenter l'offre locative à bas prix vont se poursuivre avec comme principal opérateur l'OAL puisque 8 logements supplémentaires sont à construire.

De plus, une partie des terrains des réserves foncières de l'OAL à Cortil pourraient être valorisée par le biais d'une action de construction en partenariat public-privé sur les terrains de Tilff. Cette action sera étudiée (en collaboration avec la SPI+) pour être proposée dans le prochain plan d'ancrage communal.

6.14. Déclaration de politique générale 2007-2013 de la Commune

Au sein de la déclaration d'ESNEUX, téléchargeable sur le site Internet communal, le point de l'axe 7 (Solidarité) concerne le logement:

en matière de logements sociaux, la Commune créera des logements de transits et d'insertion. Elle procédera à un inventaire des immeubles abandonnés en vue de leur réquisition et de leur réhabilitation. Elle poursuivra également la politique entamée dans le cadre du Plan HP.

¹⁰³ <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/Log/Pages/Ancrage/ancrage.asp>

Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc de logements important avec de nombreuses rénovations et constructions ▪ Les organismes actifs sur l'entité: AISOA, OAL, CSL ▪ Nombreux logements sociaux et existence d'un logement d'insertion et d'un logement de transit 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune dont les prix du secteur acquisitifs sont particulièrement élevés ▪ Anciens logements nombreux ▪ Phénomène de l'habitat permanent dans des équipements touristiques ▪ Nombreux kots d'étudiants ▪ Nombre de personnes occupant un même logement de plus en plus faible
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'actions biennal en matière de logement ▪ Le Plan Habitat Permanent ▪ Mise en œuvre des Zones d'Aménagements Communes Concertées (ZACC) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vieillesse de la population avec une offre de logement inadéquate ▪ Exode des jeunes du crû n'étant pas en mesure de se loger en fonction des prix du marché

A de nombreux égards vis-à-vis du logement, ESNEUX apparaît comme une commune intermédiaire, coincée entre l'urbanisation de l'ancien bassin liégeois et les communes rurales qui vivent actuellement une forte majoration de leur parc immobilier. Bien que près de la moitié des habitations soient antérieures à la seconde guerre mondiale, la qualité des résidences en termes de commodités est bonne.

Le statut d'occupation des logements suit l'air du temps et de nombreux habitants sont propriétaires de leur habitation malgré le prix relativement élevé du secteur acquisitif. La croissance des prix est inférieure à celle de la Microrégion car depuis de nombreuses années ESNEUX est une entité où l'immobilier est cher mais d'autres communes en périphérie de Liège ont rattrapé cet écart de prix.

Le secteur du logement social est conséquent sur la commune d'Esneux. Avec plus de 180 maisons ou appartements répartis sur le territoire et de nouveaux projets, c'est près de 4% du parc immobilier communal qui sont entièrement dédiés à du logement du service public.

La problématique de la résidence permanente dans des équipements à vocation touristique est importante vu le nombre de personnes concernées. De plus, la domiciliation de quasiment la totalité d'entre elles se situe dans des zones d'aléas d'inondation. Le Plan HP est donc un outil particulièrement utile.

Le Programme communal bisannuel d'actions en matière de logement est un outil intéressant dont la stratégie est en adéquation avec la déclaration de politique générale de la Commune.

7. NIVEAU DE VIE - VIE ECONOMIQUE

Après l'analyse des constats résultant de différentes données objectives, un premier bilan sera tiré et certaines suggestions seront émises afin de s'inscrire dans une optique prospective.

7.1. Revenus

Les données présentées dans le tableau ci-dessous couvrent les exercices fiscaux 2006, 2005 et 2004. Ces données chiffrées sont à prendre avec précaution car le montant fiscalement déclaré ne correspond pas toujours aux sommes effectivement perçues par le contribuable. La clé de tri des communes de la Microrégion s'effectue sur l'indice de richesse¹⁰⁴ calculé par l'INS pour l'exercice 2006.

	Exercice 2006 Revenu 2005			Exercice 2005 Revenu 2004			Exercice 2004 Revenu 2003		
	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse	Revenu moyen	Revenu médian	Indice richesse
Neupré	31.547	22.601	125,24	30.409	21.933	124,35	33.358	24.090	127,29
Chaufontaine	29.801	19.975	122,23	28.166	19.189	119,79	31.606	22.091	117,95
ESNEUX	25.897	18.876	111,59	24.806	18.084	109,97	28.377	20.878	110,61
Sprimont	26.009	19.211	104,75	25.102	18.623	103,59	24.895	18.321	104,49
Anthisnes	25.562	19.548	104,29	24.194	18.726	101,02	26.774	20.575	101,50
Comblain-au-Pont	21.301	16.339	89,72	20.551	15.783	90,13	22.526	18.588	87,46
Seraing	19.173	15.222	83,00	18.936	15.110	83,07	21.344	17.504	78,02
Province de Liège	22.459	17.117	93,06	21.951	16.804	92,88	23.509	18.464	90,62
Région wallonne	22.797	17.041	93,79	22.230	16.671	93,46	23.244	17.815	92,55

Le *revenu moyen* est simplement le revenu total net imposable divisé par le nombre total de déclarations tandis que le *revenu médian*¹⁰⁵ se définit comme le revenu se situant au centre de la série. Les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur du revenu, cela permet de dire que 50 % des déclarations des Esneutois sont supérieures à 18.876 € pour l'exercice 2006.

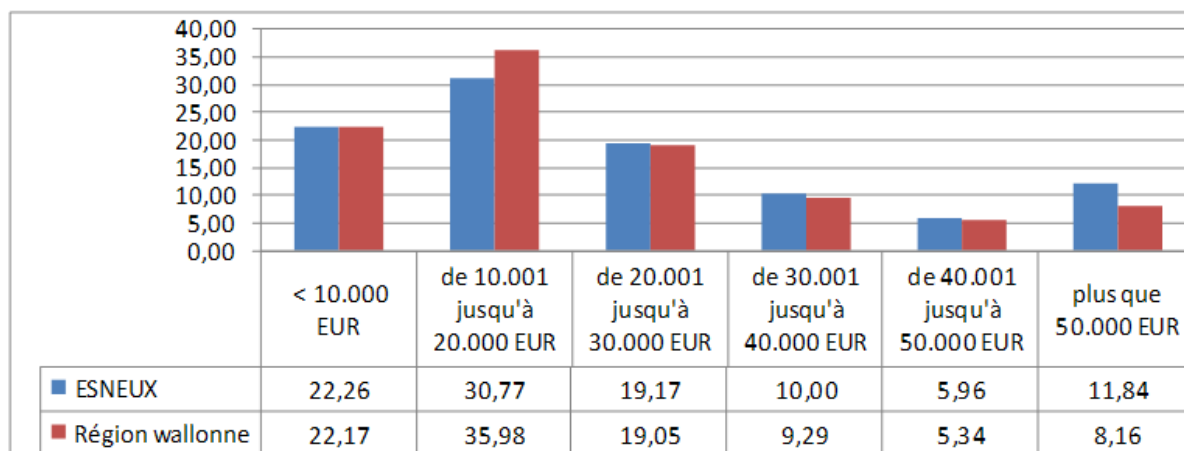
L'*indice de richesse* est un indicateur intéressant. L'INS en explique la signification et son mode de calcul: *l'indice de richesse est le rapport entre le revenu moyen par habitant d'une commune, d'un arrondissement, d'une province ou d'une région et le revenu moyen par habitant à l'échelle nationale. L'indice de richesse de la Belgique est de 100. Dès lors, un indice de richesse de 105 signifie que le revenu moyen par habitant étudié est supérieur de 5 % à la moyenne nationale.*

ESNEUX est particulièrement bien classée dans la Microrégion et surclasse largement l'indice de la Province de Liège et de la Région wallonne. Force est de constater que pour les revenus 2005 l'indice de richesse par rapport à l'année 2004 progresse pour les zones géographiques étudiées à l'exception de Comblain-au-Pont et Seraing où la situation se dégrade.

¹⁰⁴ Notice méthodologique de l'INS: http://mineco.fgov.be/entreprises/atlasproject/Atlas2007_methode_fr.htm

¹⁰⁵ L'intérêt réside dans le fait que ce montant est moins influencé par les extrêmes que le revenu moyen.

Plus la différence entre la moyenne et la médiane est importante plus la disparité de revenus au sein de la population est élevée. Afin de mesurer cette distribution, le graphique ci-dessous reprend en pourcentage les fourchettes déclarées pour l'exercice fiscal 2006.



Cette distribution montre bien qu'il existe bel et bien une grande disparité des revenus déclarés par rapport à la Région wallonne puisqu'il existe une plus grande proportion de déclarations supérieures à 50.000 € alors que pour les revenus inférieurs à 10.000 € le pourcentage est légèrement supérieur à la Région wallonne.

Il ressort d'une analyse par secteur statistique (chiffres disponibles à l'INS pour les revenus de 2003) que des zones géographiques sont particulièrement privilégiées quant au revenu moyen et médian: Brialmont (B082), Avister (A422), Hony-haut (A412), Bois des Chevreuils (B121), La Salte (A312).

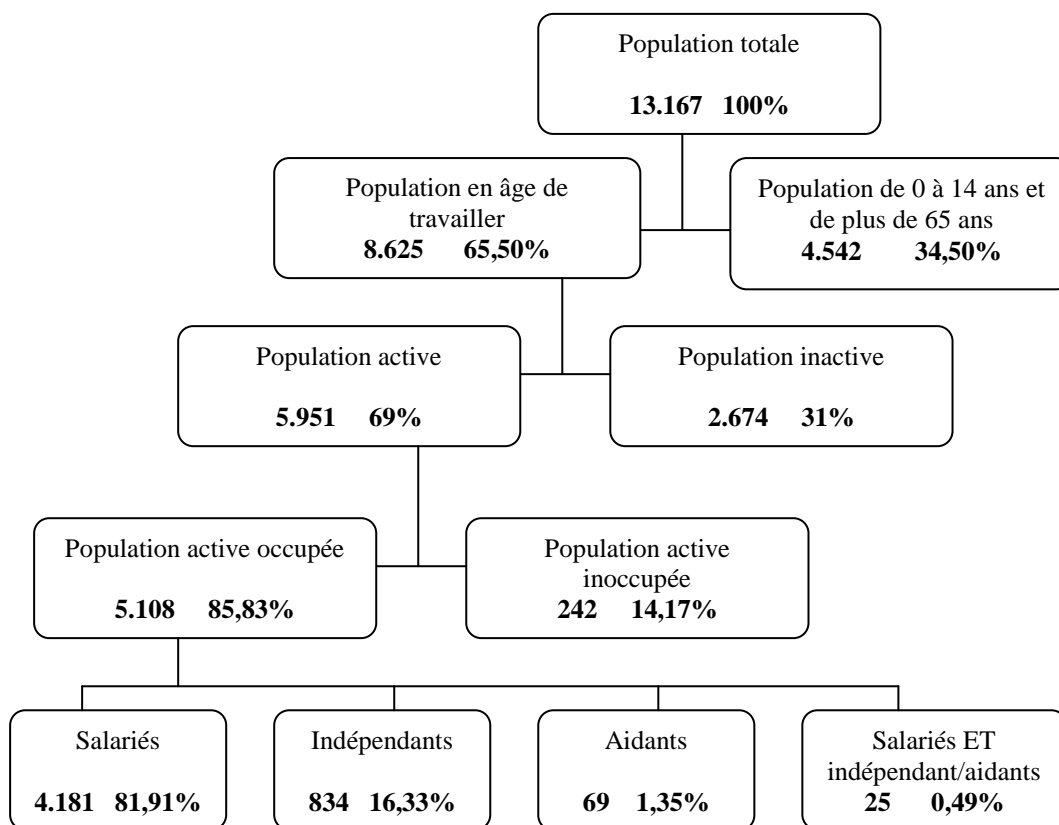
Par contre, d'autres secteurs rassemblent des revenus plus modestes: Esneux Rive-droite (A01), Evieux (A05), Hony-bas (A401), Méry-Chawresse (B22). De plus, 131 déclarations particulièrement modestes (revenu médian de 13.289 €) n'ont pas été attachées à un secteur statistique particulier.

ESNEUX est donc une commune avec un contraste entre les plus modestes (dont de nombreux résidents permanents dans des équipements touristiques) et une frange importante de personnes relativement aisées.

7.2. *Emplois et activités*

Le schéma suivant se base sur une étude de l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique¹⁰⁶ (IWEPS) et permet une visualisation de la situation d'ESNEUX. Les données sont notamment issues de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) et l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI), du FOREM et de l'IWEPS. Les chiffres reflètent la situation au 30 juin 2005.

¹⁰⁶ IWEPS, *Les estimations de la population active par Commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail*, Août 2007.



Il est important de préciser qu'au niveau des indépendants, il s'agit des personnes domiciliées à ESNEUX et dont l'activité ne s'exerce pas nécessairement sur l'entité.

Dans l'optique de comparer avec la Microrégion et la Région wallonne, il est intéressant d'analyser le *taux d'activité* se définissant comme le rapport entre la population active sur la population en âge de travailler, multiplié par 100, le *taux d'emploi* étant le rapport entre la population active occupée sur la population en âge de travailler multiplié par 100.

	Taux d'activité hommes	Taux d'activité femmes	Taux d'activité total	Taux d'emploi homme	Taux d'emploi femme	Taux d'emploi total
Anthignes	78,7	66,3	72,6	72,6	58,3	65,6
Chaufontaine	73,2	61	66,9	66	48	56,8
Comblain-au-Pont	75	61,8	68,3	66	48	56,8
ESNEUX	73,9	64,1	69	64,9	53,6	59,2
Neupré	73,8	64,4	69	70,7	56,8	62,7
Seraing	72,1	57,8	64,8	55,6	40,1	47,7
Région wallonne	74,5	61,3	67,9	63,5	48,3	55,9

Tout d'abord il ressort que le taux d'activité total en 2005 est supérieur par rapport au taux régional, cependant les chiffres de l'IWEPS montrent également la disparité entre hommes et femmes puisque le taux attaché à la gente féminine est assez élevé en comparaison au taux masculin. Par contre le taux d'emploi est supérieur à ce qui est mesuré en Wallonie, pour les deux sexes. Comparativement, la situation de Seraing et de Comblain-au-Pont est relativement mauvaise. Ce constat se répercute au niveau du revenu moyen des habitants analysé au paragraphe précédent.

7.3. Demandeurs d'emploi

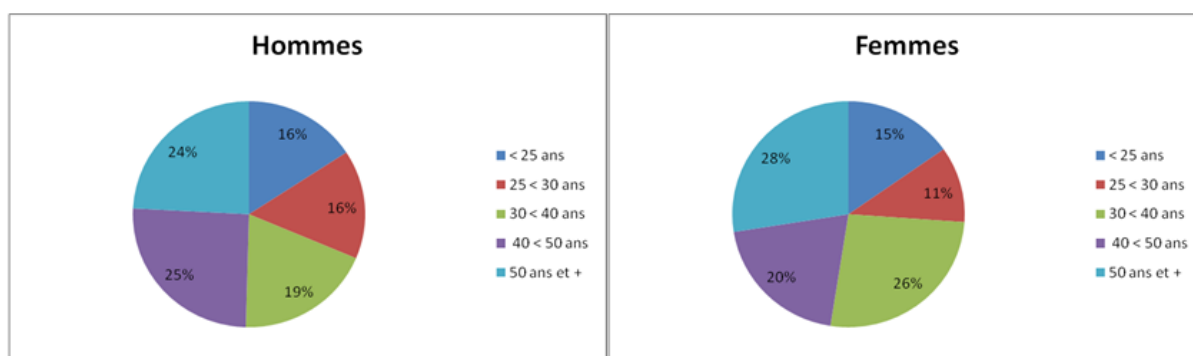
Le FOREM communique mensuellement des statistiques sur le nombre de demandeurs d'emploi. Le FOREM attire également l'attention sur l'effet de la suppression du pointage: *la suppression du pointage, intervenue fin décembre 2005, a provoqué une rupture dans les statistiques de la demande d'emploi. Les effets ne seront pas limités aux seules statistiques de janvier mais vont influencer l'ensemble des données de 2006 avec des effets variables selon les mois. 2006 sera donc une année de transition et les comparaisons d'un mois à l'autre en début d'année et d'une année à l'autre pour l'ensemble de 2006 ne seront pas pertinentes. Les valeurs des années précédentes ne sont donc là que pour mémoire*".

	DEI ¹⁰⁷	Population active	Taux DEI
Juin -2005	791	5.930	13,34%
Juin -2006	819	5.953	13,76%
Juin -2007	733	5.941	12,34%
Juin -2008	701	5.941	11,80%
Juin -2009	740	5.941	12,46%

Comme indiqué dans le tableau ci-contre, le taux de **Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI)** se situe pour ESNEUX à 12,46% de la population active en juin 2009 ce qui est inférieur à la moyenne wallonne, qui est de 16%. Bien entendu, ces chiffres constituent une évaluation grossière de par le simple fait que la population active communiquée par l'IWEPS est de 2007 pour les années 2007, 2008 et 2009. A la date de la rédaction de ce paragraphe, la décrue du taux de DEI est un phénomène enregistré de manière globale en Région wallonne. Cependant, la situation évolue de mois en mois et est à observer avec attention pour que des mesures adéquates soient prises en la matière.

Répartition des DEI par sexe et tranches d'âge

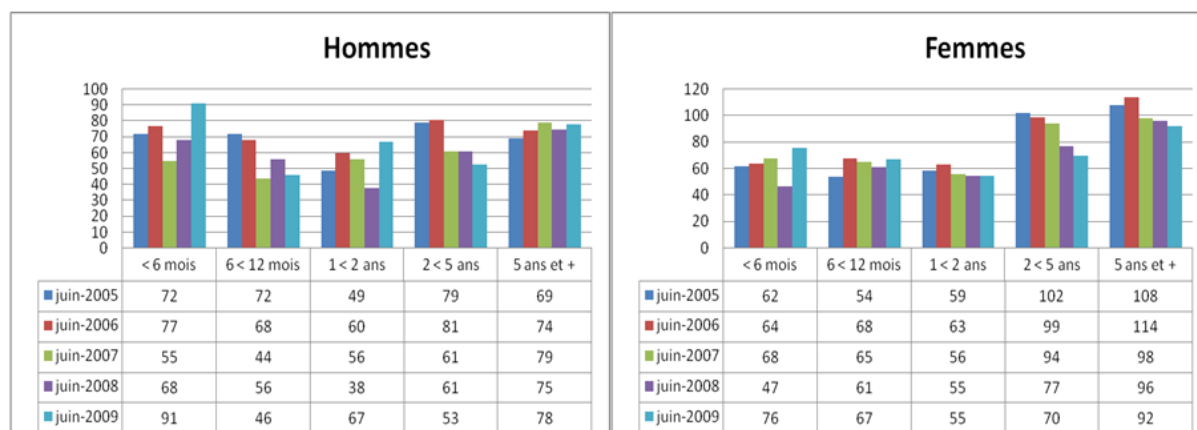
En juin 2009, selon les chiffres du FOREM, la répartition est légèrement différente d'un sexe à l'autre avec une surreprésentation des femmes qui constituent 52% des DEI. Ce phénomène est également constaté en Région wallonne. Les graphiques ci-dessous montrent la répartition par tranches d'âges et par sexe pour ESNEUX.



Les graphiques par tranches d'âges laissent transparaître une légère différence dans la répartition avec un pourcentage plus important de femmes entre 30 à 40 ans par rapport aux hommes de la même tranche. Ce phénomène est également observable en Région wallonne.

¹⁰⁷ Les **Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI)** sont des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi salarié et immédiatement disponible pour un emploi. Il s'agit: des chômeurs complets indemnisés, des jeunes inoccupés en période d'attente (demandeurs en attente); des demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement qui sont à la recherche d'un emploi, des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations, des chômeurs renonçant aux allocations, des chômeurs admis sur base d'un travail à temps réduit volontaire (ont perdu leur travail qui consistait en un temps réduit volontaire), des bénéficiaires d'allocations de transition (étudiants à horaire réduit); des demandeurs d'emplois à charge du CPAS.

Une autre donnée pertinente à analyser est le temps passé comme DEI et son évolution par sexe.



Il apparaît clairement que les femmes restent proportionnellement plus longtemps inscrites comme DEI avec une plus forte proportion pendant plus de 5 ans.

La Maison de l'Emploi¹⁰⁸ est un outil intéressant développé pour les communes de Comblain-au-Pont, ESNEUX et Hamoir pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

7.4. Revenu d'intégration du Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration varie de mois en mois selon divers éléments tels que l'arrivée dans la Commune, les possibilités d'emploi, la situation familiale...

Recensement des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale au 31 décembre (http://www.mi-is.be/themes/egov/stats/index_fr.htm)	
2001	91
2002	91
2003	90
2004	86
2005	80
2006	72
2007	67
2008	67

La référence la plus souvent utilisée est donc le nombre au 31 décembre. Le tableau ci-contre montre que depuis 2002, une décreue du nombre de bénéficiaires semble se confirmer. En juin 2009, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration s'établissait à 59. Comme le lecteur le constatera au point 8.1.1 le CPAS offre d'autres services intéressants aux Esneutois.

7.5. Entreprises en général

Les statistiques de l'INS donnent des indications intéressantes sur la structure du tissu entrepreneurial d'ESNEUX qui a évolué au cours du temps. Le tableau ci-dessous reprend les activités suivant une nomenclature dénommée NACEBEL¹⁰⁹. Sur le site Ecodata, les

¹⁰⁸ Cf. point n°8.1.2 page 120

¹⁰⁹ Cette nomenclature a été révisée en 2008: *La Nomenclature européenne des activités économiques (NACE) constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Europe. Une nouvelle version - NACE Rév. 2 - a été établie par le Règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 (Journal officiel de l'Union européenne du 30 décembre 2006). La NACE-BEL 2008 est la nouvelle version de la nomenclature NACE-BEL, alignée exactement sur la NACE Rév. 2. Elle a été élaborée dans le cadre d'un Groupe de travail du Conseil supérieur*

dernières données sont datées du 31 décembre 2005 et le tableau suivant présente également l'évolution depuis 1999.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Autres services fournis aux entreprises	161	181	169	188	178	176	179
Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles	155	149	138	133	136	131	130
Construction	87	87	91	97	87	92	92
Hôtels et restaurants	62	60	54	57	61	60	70
Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles	68	74	67	65	61	59	60
Services personnels	44	45	47	47	47	47	45
Commerce et réparation de véhicules automobiles et de motocycles; commerce de détail de carburants	35	38	39	40	35	38	37
Activités récréatives, culturelles et sportives	30	30	29	32	34	38	34
Activités immobilières	20	20	21	26	28	29	33
Agriculture, chasse et services annexes	28	22	25	24	21	20	22
Santé et action sociale	22	24	24	29	27	26	21
Travail des métaux	14	13	13	15	16	15	17
Activités informatiques	14	16	16	13	18	15	16
Fabrication de meubles; industries diverses	12	10	11	13	11	14	15
Industries alimentaires	13	12	11	13	13	13	13
Auxiliaires financiers	8	7	7	9	10	9	10
Édition, imprimerie, reproduction	10	10	12	9	9	9	9
Postes et télécommunications	2	6	5	7	8	8	8
Location sans opérateur	8	7	6	6	6	5	7
Éducation	1	5	7	6	6	6	7
Sylviculture, exploitation forestière et services annexes	6	7	7	6	5	6	6
Services auxiliaires des transports	7	5	4	4	4	6	6
Transports terrestres	7	6	6	4	7	4	4
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	9	6	5	5	5	4	4
Activités associatives diverses	2	2	2	1	1	1	3
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie	2	2	1	1	1	2	2
Intermédiation financière	1	1	1	2	1	2	2
Industrie de l'habillement et des fourrures	2	2	2	2	2	2	2
Recherche et développement	.	1	1	1	1	1	1
Métallurgie	2	1	1	1	1	1	1
Industrie du cuir et de la chaussure	.	.	.	1	1	1	1
Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	1	1	1	1	1	1	1
Fabrication de machines et équipements	3	2	2	2	2	2	1
Fabrication de machines et appareils électriques	3	3	3	.	1	1	1
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	2	0	.	.	.	1	1

de statistique composé de membres de la communauté académique, des représentants des organisations du monde socio-économique et de l'administration. La NACE-BEL 2008 sera intégrée dans le répertoire des entreprises et des unités d'établissements de la Direction générale Statistique et Information économique début janvier 2008; les enquêtes et indices concernés par la nouvelle nomenclature seront adaptés conformément à la réglementation européenne.

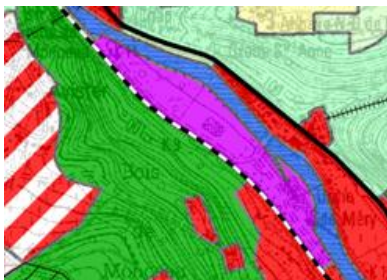
(http://statbel.fgov.be/figures/nacebel2008_fr.asp).

Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques	1	1	1	1	1	1	1
Industrie textile	.	1	1	1	0	.	.
Industrie du papier et du carton	.	1	0
Industrie du caoutchouc et des plastiques	0
Industrie chimique	2	2	1	1	.	.	.
Fabrication d'autres matériels de transport	1	1
TOTAL DES ACTIVITES	845	861	831	863	846	846	862

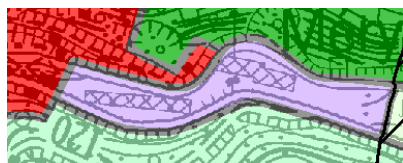
La première catégorie reprise dans le tableau est *Autres services aux entreprises*. Il est intéressant de comprendre ce que recouvre cette notion. Si l'on se réfère à la classification répartie en 800 activités, il s'agit notamment pour ESNEUX: bureau d'architectes (49), autres conseils pour les affaires et le management (27), comptables (15), bureau de géomètres (10), bureau de relation publique (7)...

Le commerce de détail, la construction et l'HoReCa sont trois secteurs bien représentés à ESNEUX. Il est utile d'observer la démographie des entreprises au cours du temps. Le secteur commercial a entamé une baisse continue depuis 1999 (-16%) alors que de manière globale le nombre d'entreprises, pour cette même période, a cru de 2%.

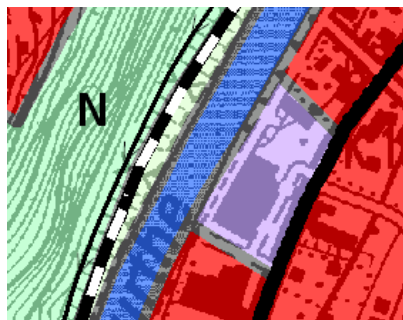
Bien que répartis un peu partout sur le territoire de la Commune, quelques pôles géographiques d'activités se distinguent: le parc artisanal du Monceau, le parc artisanal du Laveu ainsi que les centres d'Esneux et Tilff qui comptent une grande proportion de commerces.



Au plan de secteur, le parc artisanal du Monceau est repris comme une zone d'activité économique industrielle (en mauve foncé sur la carte) et compte quelques entreprises dont: MERY BOIS sa, MERYTHERM sa, Menuiserie J WILLEM sprat, MERY Châssis...



Une zone d'activité d'économie mixte appelée parc artisanal du Laveu rassemble également quelques entreprises à caractère non industriel: CETEOR K&K Europe, EURO DRINK sprl, IMMOVINIER sa, BRAIN sa EMBALLAGES



A proximité du centre de Tilff, une zone d'activité d'économie mixte est aussi inscrite au Plan de secteur en mauve clair. Installée le long de l'avenue des Ardennes, elle rassemble une moyenne surface (CARREFOUR), une station service et un car-wash.

7.5.1. Salariés

Le tableau ci-dessous extrait des données ONSS transmises en octobre 2008 montre la situation au 1^{er} janvier 2007.

Intitulé	Nombre de postes
Activités d'action sociale avec hébergement	182
Enseignement fondamental	180
Activités hospitalières	165
Administration publique générale	135
Commerce de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire	84
Enseignement secondaire général	79
Restaurants	66
Activités d'action sociale sans hébergement	47
Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	36
Pharmacies	36
Autres intermédiations monétaires	34
Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	27
Sélection et fourniture de personnel	27
Plomberie	26
Entretien et réparation des véhicules automobiles	24
Commerce de détail de quincaillerie, de peintures et verre	22
Travaux d'installation électrique	22
Travaux de construction y compris ouvrages d'art	21
Activités d'architecture et d'ingénierie	19
Commerce de détail sur marchés et éventaires	16
Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	15
Cafés	14
Autres commerces de détail en magasins spécialisés	12
Plâtrerie	12
Activités juridiques	11
Coiffure et soins de beauté	11
Commerce de détail de viandes et produits à base de viande	11
Commerce de détail d'habillement	11
Opérations de mécanique générale	10
Construction d'autoroutes, de routes, d'aérodromes et d'installations sportives	9
Réalisation de charpentes et de couvertures	9
Commerce de gros d'autres machines utilisées dans l'industrie, le commerce et la navigation	8
Exploitation de taxis	8
Traiteurs	8
Activités comptables	7
Commerce de détail de meubles, d'appareils d'éclairage et d'équipements du foyer n.d.a.	7
Commerce d'équipements automobiles	7
Fabrication de charpentes et menuiseries métalliques	7
Pratique dentaire	7
Culture de légumes; horticulture, pépinières	6
Formation permanente et autres formes d'enseignement n.d.a.	6
Location de biens immobiliers propres	6
Peinture et vitrerie	6
Services annexes à la culture; aménagement des paysages	6
Fabrication de constructions métalliques et de leurs parties	5
Autres commerces de détail alimentaires en magasins spécialisés	4
Autres travaux de construction spécialisés	4
Organisations religieuses ou philosophiques	4
Télécommunications	4
Traitement et revêtement des métaux	4
Autres activités de réalisation de logiciels	3
Autres activités pour la santé humaine	3
Autres activités sportives	3
Autres commerces de détail spécialisés (suite)	3
Auxiliaires d'assurances et des caisses de retraite	3
Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	3
Gestion d'installations sportives et de stades	3
Pratique médicale	3
Revêtement des sols et des murs	3
Art dramatique et musique	2
Autres réparations n.d.a.	2

Commerce de détail de boissons	2
Commerce de détail de textiles	2
Commerce de gros de produits chimiques	2
Commerce de gros d'habillement et de chaussures	2
Conseil pour les affaires et la gestion	2
Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie	2
Forge, emboutissage, estampage et profilage des métaux; métallurgie des poudres	2
Promotion immobilière	2
Activités de gestion et d'administration de holdings et de centres de coordination	1
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
Activités d'organisations économiques et patronales	1
Activités photographiques	1
Activités vétérinaires	1
Auberges de jeunesse et refuges	1
Autres commerces de gros de biens de consommation	1
Autres intermédiations financières n.d.a.	1
Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	1
Commerce de détail de carburants	1
Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir	1
Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	1
Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie	1
Commerce de gros de métaux et minerais	1
Commerce de gros de produits pharmaceutiques	1
Commerce de gros de quincaillerie et de fournitures pour plomberie et chauffage	1
Conseil en systèmes informatiques	1
Ecoles de conduite	1
Jeux de hasard et d'argent	1
Moyens d'hébergement divers n.d.a.	1
Postes nationales	1
Transports routiers de marchandises et déménagement	1
TOTAL	1556

Rappelons que le recensement ONSS peut fortement varier d'une année à l'autre. Contrairement aux indépendants, la cessation d'activité ou la délocalisation d'une entreprise peut toucher plusieurs dizaines de personnes. La santé et l'action sociale emploient le plus de personnes. L'administration publique et l'enseignement offrent également de nombreux postes.

L'hôpital d'Esneux, anciennement géré par l'Intercommunale des Oeuvres médico-sociales d'Ourthe-Ambève, fait partie du CHU de Liège depuis la fusion, le 1^{er} janvier 1993. Après la disparition des urgences en 2005, la gériatrie va également déménager vers Chênée. Ce faisant, le secteur de la révalidation va être renforcé avec des investissements qui vont s'étaler sur plusieurs années. De même l'activité de consultation polyclinique perdure. Le docteur Bouffioux s'exprimant dans le journal "Le Soir" affirme que: *Actuellement, l'activité polyclinique d'Esneux représente 6 %. Nous comptons monter à 10 % avec notamment l'accueil de deux nouveaux pôles d'excellence: la prise en charge ambulatoire de patients atteints de la sclérose en plaques et d'affections neuro-urologiques*¹¹⁰.

7.5.2 Indépendants

L'INASTI a communiqué les données arrêtées au 31 décembre 2007.

Branche d'activité	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	34	12	46
Pêche	1	0	1
Industrie	197	46	243
Commerce	285	180	465
Professions libérales	256	194	450
Services	41	42	83
Divers	5	3	8
Total	819	477	1.296

¹¹⁰ <http://www.lesoir.be/regions/liege/sante-un-chantier-de-13-2008-05-15-598373.shtml>

Les professions libérales et le commerce représentent une partie importante des citoyens installés à ESNEUX. Il est cependant important de signaler que le recensement de l'INASTI comptabilise les indépendants en fonction de leur domicile et non du lieu où les personnes exercent. Ceci signifie, par exemple, qu'une personne comptabilisée comme commerçant à ESNEUX a peut-être son magasin à Liège.

7.6. *Secteur commercial*

Comme mentionné ci-dessus, le commerce de détail, qui ne représente pas moins de 61% des entreprises présentes sur l'entité, constitue donc un secteur essentiel de l'activité. Il existe deux pôles importants:

- à Tilff, les avenues des Ardennes, d'Esneux et Laboulle;
- à Esneux, l'avenue de la Station et la rue de Bruxelles.

Au sein de ces deux zones, le secteur HoReCa est également bien représenté.

Sur base des données de l'INS mais aussi du bottin d'Esneux édité en 2008, le pôle commercial le plus important se situe sur Tilff. En dehors des centres d'Esneux et de Tilff où tous les types de commerces peuvent être trouvés, il existe peu de magasins de proximité dans les différents hameaux. Méry présente toutefois quelques commerces de base: boulangerie, pharmacie, librairie. A Fontin, on compte notamment un petit magasin d'alimentation générale.

Ces dernières années, la concurrence s'est accrue. Des nouveaux complexes commerciaux attirent de plus en plus de clients qui trouvent en un même endroit de nombreux magasins, des facilités de stationnement. Belle-île, Boncelles et le développement commercial de la route du Condroz représentent également des pôles d'attraction pour les Esneutois. Pour éviter la poursuite du déclin du secteur commercial d'ESNEUX et pour ne pas se laisser surprendre, les commerçants ont intérêt à se projeter dans l'avenir car la concurrence ne cesse de croître.

Ce secteur, tout comme l'HoReCa est également en étroite relation avec le secteur touristique

7.7. *Secteur agricole et sylvicole*

Selon le recensement agricole de 2007, les agriculteurs exploitent 433,83 hectares sur ESNEUX et il fait état de 14 exploitations agricoles alors qu'elles étaient 29 en 1980. Cette

Nombre d'exploitations agricoles à ESNEUX selon le recensement de 2007	
Exploitations à titre principal	7
Exploitations à titre secondaire	7

chute de plus de 50% montre bien que ce secteur est en déclin. La question de la succession éventuelle des exploitations est intéressante à analyser et le premier tableau reprend les tranches d'âge des exploitants tandis que le second examine la présence ou non d'un successeur pour les exploitants de 50 ans et plus.

Age des agriculteurs en 2007		
Moins de 35 ans	2	14,3 %
De 35 à moins de 45 ans	1	7,1 %
De 45 à moins de 55 ans	2	14,3 %
De 55 à moins de 65 ans	7	50 %
De 65 ans et plus	2	14,3 %

Présence d'un successeur en 2007 (pour les exploitants de 50 ans et +)			
Oui	Non	Ne sait pas	Sans objet
1	4	2	0

Cette situation n'est pas propre à ESNEUX. Elle est toutefois inquiétante pour le devenir de l'exploitation agricole dans la Commune. La recherche d'un successeur n'est pas chose aisée en raison notamment des réticences liées à la rentabilité et des sommes financières à engager pour reprendre une exploitation. Il est également clair qu'auprès des jeunes l'image du métier d'agriculteur ne semble pas très positive car s'occuper d'une exploitation est particulièrement exigeant quant aux heures à prester dans des conditions difficiles. Dès lors, se pose la question du devenir des terres agricoles exploitées par ceux-ci. On peut craindre que les emplois agricoles ainsi que le nombre d'exploitations vont encore diminuer au cours des prochaines années.

Au niveau de la Région wallonne, il existe des Aides à Investir pour Développer l'Agriculture (AIDA)¹¹¹ pour s'installer en tant qu'agriculteur ou pour moderniser une exploitation.

Main d'œuvre agricole régulière			
Recensement	Exploitants	Conjoints	Autres
1981	29	16	19
1991	21	7	13
2004	10	3	9
2007	11	4	9

Malgré une très faible croissance de la main-d'œuvre entre 2004 et 2007, la tendance baissière à long terme est confirmée. A ESNEUX, le nombre d'emplois générés est faible.

La participation de ce secteur à la vie économique ne cesse de baisser comme le confirme l'atlas de la Wallonie qui déjà en 1999 constatait: "*La part du secteur primaire (agriculture) n'a cessé de se réduire, passant de 3,1 % en 1985 à 1,8 % en 1995. L'importance du secteur secondaire a également tendance à diminuer (sa part est passée de 33,7 % à 28,4 % dans la période 85-95).*"

Le mode de faire valoir de la Surface Agricole Utile (SAU)¹¹² et la taille des exploitations sont des données permettant d'affiner la photographie locale de ce secteur.

¹¹¹ Arrêté du Gouvernement wallon du 24 mai 2007.

¹¹² La SAU est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de: terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Mode de faire-valoir de la SAU à ESNEUX (ha)			
Recensement	Exploitée en propriété	Exploitée en location	Métayage et autres modes
1991	96,36	301,96	1,1
2004	192,74	246,69	0
2007	214,93	218,90	0
1991 (%)	24,1	75,6	0,3
2004 (%)	43,9	56,1	0,0
2007(%)	49,5	50,5	0,0

Répartition des exploitations agricoles d'ESNEUX selon la taille (2007)	
Sans terres	0
De 0,01 à moins de 5 ha	3
De 5 ha à moins de 10 ha	1
De 10 à moins de 15 ha	2
De 15 à moins de 20 ha	-
De 20 à moins de 30 ha	1
De 30 à moins de 50 ha	3
De 50 ha et plus	4

Le métayage, qui n'est plus utilisé sur ESNEUX, est un système tendant à disparaître de manière générale sur l'ensemble du territoire wallon. L'exploitation de terres louées est en forte régression par rapport au début des années 1990 ce qui est assez particulier car, de manière générale en Wallonie, le pourcentage des terres exploitées en propriété n'est que de 31%. Par contre, la croissance du nombre d'hectares par exploitation suit la tendance régionale et s'explique par une nécessité de rentabilité.

Comme il existe 7 exploitants à titre principal à ESNEUX, on peut raisonnablement penser que ceux-ci représentent les exploitations les plus étendues, soit à partir de 30 ha. Communément, on considère que le seuil de rentabilité d'une exploitation agricole est aux alentours de 30 ha, ce qui est le cas pour 7 exploitations sur la Commune. Il convient toutefois de rester prudent car la rentabilité d'une exploitation agricole dépend de son orientation technico-économique. Ainsi, pour peu qu'un exploitant pratique de l'élevage hors-sol par exemple, son exploitation peut être rentable avec une surface moindre.

En analysant les données des recensements agricoles, il apparaît que les terres agricoles sont principalement utilisées pour le pâturage. L'élevage est donc bien l'activité agricole principale sur la Commune. Comme le montre le tableau ci-dessous, le cheptel est principalement constitué de bovins dans 11 exploitations sur 14 concernées. Les volailles sont élevées dans 5 exploitations et les ovins font partie du cheptel de 2 agriculteurs. Les exploitations sur l'entité sont toutes axées sur la production; on ne trouve pas, comme parfois, des fermes pédagogiques dont la production n'est pas le but final.

Evolution de l'élevage sur la commune d'ESNEUX						
Recensement	Bovins	Porcins	Ovins	Caprins	Equidés	Volailles
1981	1.282	13	33	1	12	582
1991	1.276	0	13	0	2	305
2004	890	0	12	0	24	250
2007	839	0	53	0	19	236

Cependant, il convient d'interpréter avec prudence les statistiques agricoles relatives aux animaux. En effet, celles-ci sont basées sur les déclarations des agriculteurs qui y recensent leur source de revenu. Ainsi, les quelques poules, chevaux, cochons ne sont pas systématiquement repris. De plus, il s'agit de déclarations sur parole qui ne sont pas contrôlées. Comme ce recensement ne concerne que les agriculteurs, les animaux détenus par les non-agriculteurs ne sont pas repris dans ces statistiques.

Quelques agriculteurs vendent directement leurs produits aux particuliers. Par contre, il n'y a pas d'exploitation reconnue comme biologique sur la commune d'Esneux. On observe une évolution progressive de certaines exploitations vers le logement touristique ou vers la vente de produits de bouche.

En ce qui concerne l'exploitation sylvicole, le lecteur est invité à se référer au point 3.4 qui traite des différentes fonctions de la forêt dont la fonction économique. Il est important de signaler que la Commune favorise davantage la fonction sociale de la forêt ce qui développe l'axe touristique.

7.8. Secteur touristique

Intégrés dans le Pays d'Ourthe-Amblève, Tilff et Esneux ont depuis longtemps été des endroits appréciés par les touristes.

7.8.1. Historique

Ancienne commune d'Esneux

Par le passé, Esneux était déjà le lieu de prédilection des promeneurs à la recherche du calme et de la détente dans un cadre verdoyant. Ainsi, les propriétaires du Parc du Mary autorisaient l'accès au site certains jours de la semaine dès 1882. Outre les fréquents concerts, expositions, manifestations sportives ou nautiques du début du XX^{ème} siècle, citons encore le *Corso Fleuri* qui était parmi les plus renommés. Des artistes et personnalités de renom avaient choisi Esneux comme lieu de villégiature. La Ligue des Amis des Arbres, siégeant à Bruxelles avait sélectionné Esneux pour la première *Fête des arbres* de Belgique en 1905. La Commune est restée fidèle à la tradition et perpétue encore aujourd'hui cette célébration.

L'entre deux guerres fut une période de marasme touristique pour Esneux, les manifestations devinrent rares et l'attrait de la Commune déclina. Ce n'est qu'aux alentours de 1935 qu'un Comité de propagande touristique, sorte de Syndicat d'Initiative, mit tout en œuvre pour redonner à Esneux son éclat d'antan. Malheureusement, la seconde guerre bloqua net cet élan d'enthousiasme.

L'après-guerre fut l'avènement d'un nouveau mode de vie: semaine de 45 heures, généralisation de la voiture, révolution touristique grâce au train et à l'avion notamment. Esneux réussit la difficile adaptation à ce tourisme moderne grâce à une habile gestion de ses ressources naturelles, point fort du territoire. Dès 1970, le Syndicat d'Initiative d'Esneux acquiert un local le long de l'Ourthe.

Ancienne commune de Tilff

A l'instar d'Esneux, le tourisme à Tilff remonte à la fin du XIX^{ème} siècle. A l'époque, l'Hôtel du Casino proposait chaque semaine des concerts symphoniques et le propriétaire avait même mis en service un bateau mouche qui faisait la navette Tilff-Liège. Concours hippiques et défilés de mode étaient autant d'occasion de rassembler la haute société liégeoise à Tilff. Dès 1905, la "Plaine de Sports de Tilff" s'était équipée d'un vélodrome dont la piste, longue de 404

mètres, était une des plus belles d'Europe. Le centre gazonné de cette piste permettait de multiples démonstrations sportives.

Le Syndicat d'Initiative de Tilff naquit en 1929 sous l'impulsion de quelques habitants pour devenir une association sans but lucratif dès 1938.

Après la guerre, le Syndicat d'Initiative investit beaucoup d'efforts dans l'organisation d'évènements sportifs et nautiques et créa notamment l'organisation "Le Vélo Club Tilffois", qui organise depuis le rallye cyclotouriste annuel "Tilff-Bastogne-Tilff".

De 1955 jusqu'à la fin des années 60, le Syndicat d'Initiative s'essouffle, ayant peine à adapter ses activités et son organisation au néotourisme. Il faut attendre le début des années 70 pour accomplir la transition, marquée notamment par la création du Parc Saucy, l'aménagement d'une grange du château Brunsode en l'actuel Musée de l'abeille, la gestion d'un camping, une nouvelle promotion des activités nautiques le long du quai de l'Ourthe et la création de plusieurs circuits de promenades, tant automobiles que cyclistes et pédestres. Assurant avant tout des missions de propagande touristique, le Syndicat d'Initiative continue à soutenir et à coordonner des manifestations, laissant l'organisation proprement dite à d'autres associations.

7.8.2. Patrimoine naturel et tourisme

Comme évoqué à de multiples reprises, l'attrait touristique d'Esneux réside dans un cadre naturel particulièrement riche et renforcé par l'encaissement de la vallée de L'Ourthe. Une grande facilité d'accès et sa localisation aux portes de Liège sont autant d'éléments qui favorisent la venue des touristes.

La multitude de sites naturels et de points de vue remarquables est accessible par un vaste réseau de promenades. Les promenades TARPAN offrent aux visiteurs 16 tracés pédestres (114,4 Km) et 4 circuits VTT-VTC (72 Km). Le RAVeL traverse le territoire communal sur plus ou moins 12.500 mètres. La Commune est également traversée par le réseau de sentiers pédestres Ourthe-Néblon (20,8 Km), actuellement gérés par l'association "Les godasses en folie". A l'instar du RAVeL qui est une initiative du MET, ces sentiers offrent des possibilités de promenades intercommunales. ESNEUX est également le carrefour des sentiers de grandes randonnées (SGR) 57, 576 et 577 et des chemins de Saint Jacques de Compostelle qui font un passage de 8,5 Km sur la Commune. La "route buissonnière" traverse l'entité sur 9,8 Km. De très nombreux sites, châteaux et paysages sont remarquables.

La Boucle de l'Ourthe (depuis le pont de Neuray jusqu'au pont d'Hony)

A hauteur d'Esneux, l'Ourthe décrit un méandre dont le développement est d'environ 6 kilomètres alors que la distance entre les 2 bases est de 600 mètres. Cette boucle ceinture une butte sur laquelle est bâti le hameau de Ham, remarquable par son architecture traditionnelle et classé comme ensemble architectural depuis le 2 juillet 1991. Au nord, dominant la boucle, la Roche aux Faucons est un point de vue célèbre alors qu'au sud, situé dans l'étranglement de la boucle, le Bois de Beaumont présente un intérêt historique, esthétique et biologique.

Le Parc du Mary, l'Arboretum de Tessenire

Le Parc du Mary faisait autrefois partie du domaine du Rond-Chêne qui, avec le bois d'Esneux, le bois de la Chapelle, le bois d'Halleux et le bois d'Anthisnes, représente le plus grand massif boisé du Condroz. Actuellement propriété communale de 100 hectares et adjacent à l'arboretum, il est composé de bois, de clairières, de vallons, de ruisseaux et d'étangs. De multiples chemins sillonnent ce parc à la faune et à la flore remarquables.

Contrairement à un parc, un arboretum se caractérise par la concentration d'un grand nombre d'espèces ligneuses et par une plus forte densité de plantations. La promenade Delsaux a été spécialement tracée pour profiter pleinement des collections rares et des plantations boisées environnantes.

Le Parc du Mary et l'Arboretum de Tessenire forment avec le Pavillon de la Heid des Corbeaux et ses barbecues une dynamique touristique de plein air alliant parfaitement possibilités de détente et de découvertes.

La Roche Trouée

Site classé en 1958, il s'agit d'un éperon rocheux de forme singulière situé dans la colline sur la rive droite de l'Ourthe. Par la suite, en 1986, le château Le Fy a été classé étendant ainsi le site.

La vallée de la Chawresse

Cette vallée très pittoresque constitue une succession de chantoirs et de résurgences particuliers aux zones calcaires et faisant disparaître un cours d'eau sous terre pour le faire réapparaître en aval. La région de la Chawresse compte de nombreux trous, cavités et cavernes. Les plus connus sont: la grotte dite " Sans Nom ", le Trou Victor, le Trou des Manants, la grotte Véronika, l'Abîme de la Chawresse.

La Grotte de Tilff (grotte de Sainte-Anne)

Il s'agit d'une grotte de quatre étages qui s'étend sur une distance de plus ou moins 675 m et qui compte plus de 2.000 m de couloirs. En plus d'une faune cavernicole rare, la grotte offre des conditions climatiques particulières.

Le Rocher Sainte-Anne

Il s'agit d'une falaise calcaire à fossiles. Sa paroi verticale est caractérisée par un anticlinal faillé, c'est-à-dire un plissement avec une cassure au sommet. Ce site est notamment utilisé pour l'escalade.

La Carrière de la Gombe

Il s'agit d'une ancienne carrière actuellement sous eaux où les clubs de plongée peuvent venir régulièrement s'entraîner.

Le territoire communal est aussi parsemé de points de vue dont certains sont mentionnés dans l'analyse paysagère du point 4.6 pages 66 et suivantes. L'attractivité du territoire réside aussi dans son passé historique riche.

7.8.3. Attractions

Le Musée de l'abeille est installé dans l'ancienne grange de la ferme du Château de Tilff. Entre différents montages audio-visuels, le musée présente une grande diversité de ruches, une collection d'instruments employés en apiculture et deux ruches vitrées en activité.

Citons également, le centre de loisirs "Les Prés de Tilff"¹¹³, propriété de la Région wallonne et tourné vers le tourisme social. Cependant, des aléas divers ont émaillés la vie de ce site car l'équilibre financier n'était pas assuré. Des nouveautés dès 2008 ont été mises en place: stages d'été (cirque, magie, langues...), prix d'entrée remboursé en cas de mauvaise météo, plaine de jeux réaménagée, possibilité de location du site...

7.8.4. Patrimoine immatériel

Chaque année, différentes manifestations drainent de nombreuses personnes intéressées par les activités événementielles. Il est donc primordial de soigner plus particulièrement l'accueil afin de susciter auprès des visiteurs l'envie de revenir dans cette région verdoyante.

Certaines manifestations récurrentes attirent un large public. Outre la Fête des Arbres commémorée tous les cinq ans, le carnaval de Tilff, les Beach Days et la fête de la Bètchète sont des manifestations annuelles majeures de la Commune.

La Fête des Arbres¹¹⁴

C'est à Esneux, que fut célébrée, le 21 mai 1905, la première Fête des Arbres organisée en Belgique. Des personnalités et artistes célèbres avaient alors prêté leur concours à cette manifestation: des écrivains, notamment Jean d'Ardenne, Camille Lemonnier, Léon Souguenet, Maurice des Ombiaux ou Oscar Berchmans, Albert Mockel et Edmond Picard et des peintres tels Auguste Donnay et Richard Heintz. Ce qui ne promettait alors rien de plus qu'une petite manifestation rurale provoqua, à la stupeur générale, un rassemblement de foule et un élan pour le "culte de l'arbre et de la nature" qui gagna aussitôt d'autres communes: Spa, Verviers, Liège, Huy, Frameries, Marcinelle, Saint-Gilles, Boisfort, Lummen, Wenduyn, Anvers, et d'autres encore. Outre le fait d'avoir eu la primeur, la Fête des arbres d'Esneux en 1905 traduisait l'effervescence intellectuelle qui agitaient une certaine élite écœurée par l'impact dramatique de l'essor industriel et les conséquences d'une gestion forestière trop longtemps, et toute entière, soumise au dictat de la productivité. Sous cet angle, la première Fête des Arbres constitue bel et bien le premier manifeste public concerté en faveur de la conservation de la nature. Par après fut créé à l'échelon national une section dédiée à la protection des sites au sein de la Commission des Monuments, institution où fut appelé à siéger Jean d'Ardenne, l'âme pensante du mouvement artistique et intellectuel en faveur de la nature et des arbres. Esquisser la naissance et l'évolution de la Fête des Arbres à Esneux, c'est donc retrouver les racines d'une institution et du mouvement associatif qui, de nos jours encore, forment deux des piliers de la protection de la nature. De toutes les communes belges, et a fortiori

¹¹³ <http://www.presdetilff.be/>

¹¹⁴ STASSEN B., *Album commémoratif de la Fête des Arbres*, 2005.

wallonnes, seule Esneux a maintenu la tradition durant un siècle, disposant d'un mémorial en souvenir des grands disparus (Léon Souguenet, Camille Lemonnier, Louis Gavage, Auguste Donnay, Emile Clicheroux), le plus souvent flanqué d'un arbre promis à un bel avenir, ou plantant tout simplement un arbre dont la seule beauté suffirait à manifester l'attachement des Esneutois à une tradition dont leurs pères et mères avaient si chaleureusement accueilli la première manifestation. Avec l'année 2005 et le centenaire de la première Fête des Arbres à Esneux, la tradition demeure non seulement intacte, mais vivace et inventive. En témoigne l'élan d'adhésion suscité par l'initiative: artistes, enseignants, membres des associations touristiques, gestionnaires forestiers, commerçants ou simples citoyens amoureux de leur terroir, il semble que tous aient choisi d'enrichir un programme de festivités tel qu'Esneux n'en a plus connu depuis des décennies. La Fête des arbres 2005 a rassemblé une grande variété de manifestations, plantations, expositions, conférences, concerts, promenades guidées... qui se dérouleront tout au long de l'année. En sus, cette édition a initié l'édition de cartes postales, d'un calendrier et d'un album de prestige.

Le carnaval de Tilff (carnaval du Laetare)¹¹⁵

Ce carnaval se déroule à la mi-carême dans une ambiance folklorique relevée par la présence des "Porais" tilffois et des "Djoyeus Djales Di So Corti"¹¹⁶. Plus qu'un simple carnaval, cette manifestation est une grande fête qui rassemble de nombreux chars et groupes folkloriques.

Les Beach Days¹¹⁷

Le dernier week-end de juin, 4 jours de sports sur sable sont organisés à Esneux. En outre, des démonstrations, des animations, du théâtre de rue ainsi que des concerts et des soirées rythment cet avant-goût des vacances.

La fête de la bètchète¹¹⁸

Chaque année au mois d'août, entre Esneux et Tilff, dans le joli petit village de Honny la fête de la bètchète bat son plein: brocante, animations musicales, fête foraine, bal, feu d'artifice et bien sûr descente de l'Ourthe à bord d'une barque typique, la bètchète.

7.8.5. Maison du Tourisme Ourthe-Amblève

ESNEX fait partie de la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève, inaugurée en 2000 et regroupant dix communes, implantée sur le territoire de la commune d'Aywaille, à Remouchamps. Celle-ci est située juste à côté de la Grotte, rue de Louveigné n° 3. Gérée par le Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA), elle est ouverte les jours en semaine de 8h30 à 17h00 ainsi que le week-end de 10h00 à 17h00 d'octobre à mars. D'avril à septembre, les heures d'ouvertures sont de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h30 le vendredi et de 9h00 à 18h00 le week-end. L'accueil y est assuré par une équipe au minimum bilingue ayant une formation spécifique dans le Tourisme. Cette équipe gère la diffusion de l'information touristique pour la Région Ourthe-Amblève, majoritairement synthétisée, mise en forme et éditée par le GREOA. Le Pays d'Ourthe-Amblève dispose donc

¹¹⁵ <http://carnavaldetilff.be/index.php>

¹¹⁶ <http://www.djales.be>

¹¹⁷ <http://www.beachdays.net/index.html>

¹¹⁸ http://www.esneux.be/site/outils/agenda/?ref_actu=346

là d'une structure professionnelle mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs affirmant de ce fait que le Tourisme n'est plus maintenant considéré comme un simple complément saisonnier mais bien comme un véritable outil de développement économique. Son site Internet www.ourthe-ableve.be permet aux internautes de planifier leur séjour dans l'entité car le système informatique permet la mise en avant des attraits du Pays d'Ourthe-Amblève.

La fréquentation annuelle montre une proportion encore plus grande de néerlandophones (54 % de Hollandais et 14% de Flamands). Bien entendu, l'information fournie aux clients couvre l'ensemble du Pays d'Ourthe-Amblève. Les germanophones sont également proportionnellement plus nombreux (8%).

7.8.6. Syndicats d'initiative

Comme signalé dans l'historique, deux Syndicats d'initiative disposent chacun d'un local d'accueil ouvert principalement pendant la période touristique:

- Royal Syndicat d'Initiative d'Esneux¹¹⁹, Pavillon du tourisme (près du Pont d'Esneux);
- Royal Syndicat d'Initiative de Tilff¹²⁰, Esplanade de l'abeille (près du château Brunsode).

Les deux structures, outre la promotion d'évènements locaux, participent activement à l'élaboration d'activités se déroulant au sein des anciennes communes. Il est à noter que les deux Syndicats d'initiative fonctionnent de manière bénévole. Afin d'optimiser le travail et d'augmenter les synergies entre les deux Syndicats d'initiative; une structure professionnelle baptisée *Office du Tourisme communal* a été créée en 2009, à l'issue de réflexions notamment menées dans le cadre du PCDR¹²¹.

7.8.7. Offre d'hébergement et nuitées

Dans ce paragraphe, les secondes résidences ne sont pas prises en compte car il est impossible de mesurer le nombre de nuitées passées par les propriétaires de ces résidences. Il reste également une inconnue par rapport à la location de ces logements à d'autres personnes pour des courts séjours car ces biens ne sont pas nécessairement déclarés comme gîte.

L'offre fluctue également au cours de l'année car certaines infrastructures ne sont pas nécessairement accessibles toute l'année. La capacité est supérieure en été par rapport à la période hivernale. Selon les chiffres de l'INS présentés sur le site du Service Fédéral Economie, la capacité par jour est presque multipliée par un facteur supérieur à 160. Cependant, la prudence s'impose dans l'interprétation des chiffres car cette capacité théorique, qui date de 2003, inclut les campings où le phénomène de résidence permanente dans les équipements touristiques ampute la disponibilité réelle sur le terrain.

Structure hôtelière

Une seule infrastructure de ce type existe sur la Commune: l'Hôtel de l'Ourthe à Tilff (une étoile) d'une capacité maximale de 16 personnes. Il est étonnant qu'une entité comme

¹¹⁹ <http://www.rsiesneux.be>

¹²⁰ <http://www.sitilff.be>

¹²¹ Cf. Partie IV, Lot 0, page 232.

ESNEUX ne dispose que d'un seul hôtel incapable d'accueillir un nombre important de personnes. Si l'optique du développement touristique de l'entité est une priorité, il serait utile de trouver des investisseurs pour augmenter la capacité hôtelière. On notera tout de même la présence à proximité de Tilff du complexe Millenium Village à Bonnelles. Ce complexe propose deux discothèques, deux bars, du bowling et des salles de jeux ainsi que **l'hôtel Ibis (3 étoiles) avec 66 chambres** et un garage couvert.

Hébergements de Terroir (chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme, gîte à la ferme)

L'offre fluctue au cours du temps et certaines structures sont reconnues par le Commissariat Général au Tourisme (CGT): les critères de reconnaissance¹²² permettent de garantir une certaine qualité. Le listing transmis par le CGT est daté de 2008.

Chambres d'hôtes			
	Epis	Capacité maximale	Village
Le Pré en Bulles	☹☹☹	2 - 4	Hony
Gîte			
	Epis	Capacité	
La Ruissière (rural)	☹☹	1X9 + 1X 4+ 1X17	La Haze
Meublé de tourisme			
	Epis	Personnes max	
Fleurs d'Irlande	☹	2 - 5	Méry
Fermette de Méry	☹☹	2X4	
Autre hébergement			
Auberge de jeunesse de Tilff		34	Tilff
Giwal		15	Esneux

Hébergement de groupes

Il existe une Auberge de Jeunesse située à Tilff¹²³: *la Ferme du Château*. La capacité est de 34 personnes. Cependant, cette structure semble peu utilisée.

Campings

Le CGT reconnaît actuellement les campings repris dans le tableau ci-dessous:

	Etoiles	Emplacements totaux	Emplacements de passage	Village
Camping communal du SI de Tilff	☆	38	15	Tilff
Camping Les Evieux	☆☆	56		Esneux
Camping Les Murets	☆	92		Hony

Il est à noter que d'autres infrastructures touristiques existent mais ne sont pas reconnues par le CGT, notamment des parcs résidentiels. En l'espèce, il s'agit d'infrastructures où les touristes sont propriétaires d'une parcelle et de la caravane ou du chalet qui y est installé. Ce mode de tourisme était très populaire il y a une quarantaine d'années pour les habitants du

¹²² Le CGT a édité un Vade-mecum sur la réglementation relative aux hébergements touristiques de terroir et meublés de vacances:

http://commissariat.tourisme.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/vade_mecum_new_reglementation.pdf

¹²³ http://www.laj.be/html/fr/auberges/tilff/aubergestilff_01.htm

bassin industriel liégeois qui pouvaient ainsi s'évader à la campagne le week-end et les jours de vacances. L'ensemble de ces parcs est actuellement touché par une problématique de résidence permanente, il s'agit des parcs: Aval de l'Ourthe, Enclos fleuri, Gonda, Halleux, Pont de Méry.

Nombre de nuitées déclarées

Il existe à l'INS des statistiques sur les arrivées et nuitées déclarées. Cependant, les chiffres sont à interpréter avec prudence. Selon l'explication fournie par l'institut: "*Ces chiffres incluent les vacances; les congrès, séminaires et conférences et les autres raisons professionnelles*".

	Arrivées			Nuitées		
	Total	Belges	Étrangers	Total	Belges	Étrangers
2007	4.476	1.629	2.847	12.784	5.163	7.621
2006	-	-	-	-	-	-
2005	6.470	2.353	4.117	17.835	6.126	11.709
2004	6.749	2.043	4.706	21.508	5.934	15.574
2003	7.353	2.642	4.711	22.164	6.480	15.684
2002	6.919	2.215	4.704	25.324	5.993	19.331
2001	6.772	2.335	4.437	20.368	5.848	14.520

En fonction de ce tableau, force est de constater que la courbe est descendante ce qui semblerait indiquer que de moins en moins de touristes séjourneraient dans les équipements touristiques susmentionnés.

7.8.8. HoReCa¹²⁴

Le paragraphe précédent nous a déjà permis d'aborder la part "hébergement" de l'HoReCa. Reste les lieux de restauration et les cafés qui, contrairement à l'hébergement, sont bien représentés à ESNEUX. Issue des inventaires communaux, la situation telle qu'elle existait début 2008 s'établit comme suit: 31 restaurants, 19 cafés et/ou tavernes, 7 sandwicheries, 7 glaciers, 5 friteries.

Le secteur de la restauration peut être considéré comme très développé, c'est la résultante d'une réelle qualité/attractivité vis-à-vis des communes voisines et des touristes. L'essentiel des activités ci-dessus étant concentrée aux centres d'Esneux et de Tilff, le nombre de brasseries est aussi révélateur d'une Commune où l'on aime s'arrêter.

¹²⁴ Les "buvettes" des halls sportifs et d'autres lieux tels que celles des manèges par exemple ne sont pas reprises dans le décompte ci-dessus.

7.9. Déclaration de politique générale 2007-2013 de la Commune

La commune entend favoriser et s'impliquer dans un dialogue constructif, débouchant sur des actions concrètes, avec les associations de commerçants. Le développement d'opportunités dans le cadre du PCDR et la recherche de subsides seront activement soutenus. De même, la majorité s'engage à déposer un projet d'Agence de Développement Local (ADL) auprès du Ministre compétent afin qu'elle soit agréée.

Il est clair que cette volonté de mise en place d'une ADL est une opportunité pouvant aboutir à un renforcement de l'économie locale. Le tourisme apparaît comme ayant impact important sur l'activité économique de l'entité. Le secteur HoReCa, l'artisanat et le commerce voient leurs activités favorisées par l'afflux de visiteurs.

Tableau AFOM et synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indice de richesse des habitants d'ESNEUX élevé ▪ Maison de l'emploi active sur le territoire ▪ Tourisme bien présent avec de nombreux commerces et secteur HoReCa développé ▪ Parcs artisanaux du Monceau et du Laveu 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baisse de l'activité commerciale ▪ Secteur agricole en perte de vitesse ▪ Absence d'une structure hôtelière correcte ▪ Problème des personnes habitant de manière permanente dans des équipements touristiques
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets de type Agence de Développement Local ▪ Nouveaux investissements au CHU Ourthe-Amblève (centre de revalidation) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégradation de la situation économique globale ayant un impact sur les différents secteurs d'activités ▪ Agriculteurs en recherche de successeurs

ESNEUX présente un indice de richesse bien supérieur à la moyenne régionale avec une frange de la population relativement aisée et une autre présentant des difficultés certaines dont une large part des résidant permanents dans les équipements touristiques.

Le commerce, première activité économique de l'entité, est grandement dépendant du tourisme qui est un secteur relativement développé grâce aux attraits patrimoniaux naturels de la Commune considérée comme un poumon vert de la métropole liégeoise. Enfin, notons que la commune d'ESNEUX est au cœur d'une région touristique dépassant largement les frontières communales et qui s'étend sur toute l'Ourthe-Amblève voire au-delà. Il faut donc penser le tourisme à une échelle plus étendue que ses strictes limites administratives. Le secteur HoReCa est également bien représenté. Cependant, la baisse du nombre de commerces revêt un caractère inquiétant dont il est primordial de tenir compte afin d'endiguer ce phénomène. L'agriculture sur ESNEUX ne peut pas se comparer à celle de communes plus étendues et au passé agricole évident. De plus, ce secteur qui occupe peu de personnes est en déclin.

L'existence de deux parcs artisanaux est soulignée, mais des efforts sont à consentir afin d'optimiser le fonctionnement de ces derniers.

8. SERVICES - ENSEIGNEMENT-VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

8.1. Services sociaux et de santé

8.1.1. Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Ce service qui octroie notamment le revenu minimum d'intégration¹²⁵ est situé au n°1 Place du Souvenir à Tilff. Des permanences sont assurées quotidiennement par 4 assistants sociaux.

Les missions confiées au CPAS sont diversifiées, comme le montre la liste des services rendus: médiation de dettes, accueil des candidats réfugiés politiques, distribution de repas chauds, aides financières comme l'octroi d'une allocation de chauffage et le rechargement de compteurs à budget. De plus, travaillant avec les autres acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, le CPAS aide aussi, via deux programmes, la remise à l'emploi de certaines personnes:

- **Le Fonds social européen (FSE)** dont l'objectif est de favoriser l'accès au marché du travail aux personnes les plus défavorisées en augmentant leur employabilité et ce, en les dotant ou en actualisant chez elles, les compétences professionnelles et sociales adéquates, accroissant ainsi leur confiance en elles et leur capacité d'adaptation sur le marché du travail. Durant la programmation 2004-2006, 38 personnes ont bénéficié d'un contrat du travail dans ce cadre et 25 personnes ont suivi une formation. Actuellement, la mise en place de la programmation 2007-2013, en collaboration avec le CPAS de Grâce-Hollogne, est en cours.
- **Convention cadre Forem-CPAS (PST3)** dont le but est de consolider le service d'insertion sociale et professionnelle et de procéder aux suivis: job-coaching de 40 usagers du CPAS pour répondre à une demande spécifique de ce public en terme d'accompagnement vers l'emploi.

8.1.2. Maison de l'Emploi

Il s'agit d'un partenariat entre la Commune, son CPAS et le FOREM. Il s'agit d'un service ouvert à tous les demandeurs d'emploi qui conseille, accompagne l'intéressé dans sa démarche et joue également un rôle dans la formation. Structurée de manière transcommunale avec Hamoir et Comblain-au-Pont, le siège central de la Maison de l'emploi est située rue Grand Pré à Comblain. Il est possible d'accéder aux différents services de cette dernière en se rendant à la Maison de la Laïcité à Tilff (avenue d'Esneux, n°216).

8.1.3. Agence Locale pour l'Emploi (ALEm) Esneux-Tilff

L'ALEm permet aux chômeurs complets indemnisés (CCI) et aux bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ou d'aide sociale de prester un nombre restreint d'heures de travail. Les employeurs potentiels sont les particuliers, les asbl, les autorités communales et les établissements d'enseignement. Les activités autorisées sont définies par la loi. Ce service est

¹²⁵ Cf. point 7.4 page 102.

situé rue de Poulseur au n°7. Depuis 2007, une centrale de repassage est également disponible à cette adresse.

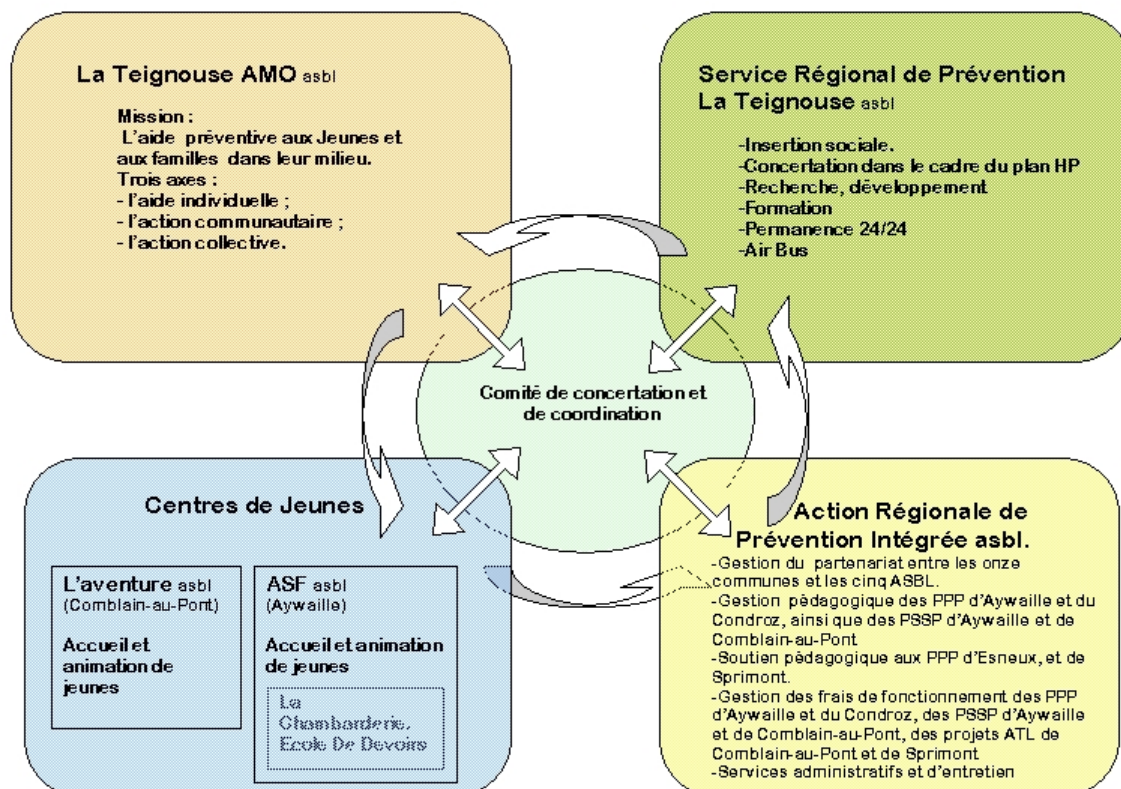
8.1.4. Aides pour le logement

Le lecteur est invité à se référer au point 6.9. où l' OAL, l' AISOA et le CSL sont décrits.

8.1.5. Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI)

Le siège social se trouve Place Leblanc n°13 à Comblain-au-Pont et le secrétariat est situé au n°61, avenue François Cornesse à Aywaille. L'asbl œuvre de manière transcommunale.

Les objectifs d'ARPI sont principalement: de mettre en place des programmes de prévention destinés prioritairement aux jeunes et aux enfants; de répondre aux besoins individuels et de groupes liés aux situations de paupérisation, d'exclusion, de marginalisation, de délinquance; d'organiser des séances et des modules de sensibilisation et de formation; de créer des lieux d'accueil et d'écoute, essentiellement à destination d'un public de jeunes; d'organiser la rencontre de jeunes au travers du travail d'éducateurs de rue. ARPI regroupe La Teignouse Aide en Milieu Ouvert (AMO), le Centre de Jeunes asf, le Service Régional Prévention (SRP) La Teignouse et le Centre de Jeunes l'Aventure. Les communes concernées sont celles d'Aywaille, Anthisnes, Clavier, Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières et Sprimont. Un schéma issu du site Internet <http://www.lateignouse.be/organigramme.htm> montre bien les articulations entre les différentes asbl.



8.1.6. La Noria

La Noria est un service d'encadrement de mesures judiciaires alternatives qui couvre les communes d'Esneux, Chaudfontaine, Aywaille, Sprimont, Fléron, Visé, Soumagne, Waremme et Trooz. Une des tâches de La Noria est de dégager des modules d'activités, et ce principalement au sein des communes, mais aussi avec d'autres organismes publics ainsi qu'avec des asbl. Le siège social se situe à Chaudfontaine et l'antenne d'ESNEUX est installée rue de Bruxelles 71.

8.1.7. Vivre à domicile

Cette asbl a été créée à l'attention des personnes malades, âgées, hospitalisées et seules souhaitant rester à domicile. Il s'agit d'un service agréé et subsidié par la Région wallonne couvrant l'ensemble de l'Arrondissement de Liège. Une équipe se partage le territoire en lot de plusieurs communes, ESNEUX faisant partie de la coordination Aywaille-Comblain-au-Pont-Esneux-Sprimont. Ces personnes coordonnent avec le médecin traitant, les soignants habituels (kiné, infirmière ...) et les aides à domicile (aide ménagère, repas, garde de nuit ...) le maintien à domicile dans des conditions de qualité et de sécurité optimales.

8.1.8. Mutuelles

Les mutuelles proposent de nombreux services à leurs affiliés avec la possibilité de disposer notamment de soins à domicile (Centrale de Services à Domicile, Aides et Soins à Domicile...), de services de transports de personnes (Solidarité Entraide Services...), de prêt de matériels sanitaires... Même si les mutuelles ne disposent pas toutes d'un siège à ESNEUX, leurs services sont disponibles sur l'entité.

8.1.9. Croix-Rouge

La section locale de la Croix-Rouge ne dispose plus d'un lieu de réunion (auparavant situé rue de Bruxelles). Il est cependant possible d'accéder à plusieurs services à caractère social: service de secours, cours de secourisme, don de sang (tous les 3 mois), prêt de matériels sanitaires (béquilles, lits, chaises roulantes ...). Elle gère aussi la bibliothèque et la ludothèque d'hôpital (CHUOA)¹²⁶.

8.1.10. Consultation Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

L'ONE est un service public de la Communauté française avec une mission de prévention médico-sociale proposée à chaque future mère pour elle et son enfant. Des consultations gratuites sont organisées via un car qui sillonne les communes, pour leur assurer un développement médical, social et affectif harmonieux. Il existe des permanences¹²⁷ à Esneux le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 11h et à Tilff le jeudi et vendredi de 9 à 10 heures.

8.1.11. Remarques

Il existe également de nombreuses associations, asbl et services dans de nombreux domaines afin de répondre aux problèmes auxquels les citoyens peuvent être confrontés dont le champ

¹²⁶ Le CHUOA est décrit au point 7.5.1 page 106.

¹²⁷ http://www.esneux.be/site/vie_pratique/sante/index.php?ref_annu=121

d'action couvre ESNEUX comme par exemple: Association Parkinson asbl, Ligue des Familles, Parents secours, Sourire d'enfants asbl... Pour plus de renseignements, le lecteur peut consulter le guide social du secteur psycho-médico-social qui est un annuaire de référence édité tous les 18 mois (<http://www.guidesocial.be>). En ce qui concerne les seniors, 7 maisons de repos sont présentes sur l'entité.

8.2. Enseignement, formation

8.2.1. Enseignement maternel, primaire et secondaire

L'ensemble des établissements scolaires d'ESNEUX couvre l'enseignement maternel, fondamental et secondaire. Quatre écoles maternelles et primaires relèvent de l'enseignement communal: l'école de Fontin, l'école de Montfort en immersion de langue anglaise, l'école de Hony, l'école de Tilff. L'enseignement libre est représenté par l'institut Saint-Michel à Esneux (enseignement maternel et fondamental) et l'école Sainte-Marie à Tilff (enseignement maternel et fondamental). L'enseignement de la Communauté française via l'Athénée Royal d'Esneux dispense un enseignement maternel, primaire et secondaire. Les deux tableaux suivant montrent, par intervalle de 5 ans, la population scolaire.

	1990	1995	2000	2005
Fontin				
Maternel	31	31	41	32
Primaire	48	44	61	67
Hony				
Maternel	27	27	31	25
Primaire	40	53	53	56
Montfort				
Maternel	10	10	11	34
Primaire	33	18	15	51
Ecole de Tilff				
Maternel	51	47	58	95
Primaire	123	125	120	142
Ecole Sainte-Marie				
Maternel	132	80	90	73
Primaire	268	240	220	184
Institut Saint-Michel				
Maternel	106	112	120	86
Primaire	214	221	223	187
Athénée Royal				
Maternel	38	35	40	57
Primaire	101	87	91	113

Athénée Royal				
	1990	1995	2000	2005
Secondaire	425	442	414	444

Il ressort clairement que de nombreux enfants et jeunes fréquentent les établissements scolaires de la Commune. Dans l'évolution de la population scolaire, le point le plus

remarquable concerne l'école de Montfort qui propose depuis 2000 un enseignement en immersion de langue anglaise.

La vie d'un établissement permet souvent aux villageois de tisser des relations interpersonnelles de proximité entre les parents. Souvent, pour les nouveaux habitants s'installant dans l'entité et ayant des enfants en bas âge, l'école peut devenir un facteur d'intégration dans la vie du village. Il existe également des associations et comités parascolaires notamment constitués de parents participant ainsi à leur niveau à la vie scolaire: Association des Parents de l'Ecole Communale de Hony (APECH), Association des parents de l'école de Montfort, Association des parents de l'école communale de Tilff, Association des parents de l'Institut Sainte-Marie, Association des parents de l'Institut Saint-Michel, Comité scolaire de l'Enseignement Officiel Tilffois, Comité des œuvres scolaires de Fontin, Comité des œuvres scolaires de Montfort, Comité de gestion « Saint-Michel Esneux », Comité de gestion « Sainte-Marie Tilff », Amis de l'Athénée Royal d'Esneux...

8.2.2. Enseignement de promotion sociale

Ce type d'enseignement est dispensé en association avec des communes de l'Ourthe-Vesdre-Amblève (Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Sprimont et Trooz). Les formations se déroulent en journée ou en soirée, l'âge minimal requis étant de 15 ans. Les domaines sont diversifiés: langues (anglais, néerlandais, allemand, italien, espagnol, portugais), informatique, gestion informatisée, dactylographie et traitement de texte, français, cuisine et oenologie. Il existe également des formations à caractère social: aide soignante en maison de repos ou à domicile, garderie en milieu scolaire et connaissance de gestion.

8.2.3. Enseignement artistique

L'Académie Ourthe-Vesdre-Amblève, centre régional artistique agréé par la Communauté française, est abrité dans les locaux du centre récréatif de Sougné-Remouchamps (Aywaille). Plusieurs antennes décentralisées existent sur la commune d'ESNEUX (écoles communales de Fontin, de Hony, de Montfort et de Tilff).

8.3. Bibliothèques

On relève deux bibliothèques communales, l'une à Esneux, l'autre à Tilff ainsi qu'une bibliothèque libre à Esneux. L'inscription et les prêts sont gratuits dans les bibliothèques communales et le coût des prêts est symbolique (0,05 €) à la bibliothèque libre.

La bibliothèque communale d'Esneux est située à l'ESCALE (avenue de la Station 80) et est accessible le mardi de 17h30 à 19h00, le mercredi de 14h30 à 16h00, le jeudi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 10h30.

La bibliothèque communale de Tilff est située au 1, Esplanade de l'Abeille. Elle est accessible le lundi de 17h30 à 19h00, le mercredi de 16h30 à 18h00, le jeudi de 17h30 à 19h00 et le samedi de 11h00 à 12h30.

La bibliothèque libre est située au 19, place Jean d'Ardenne. Elle est accessible le lundi de 17h00 à 19h00, le mercredi de 15h00 à 17h00 et le jeudi de 18h00 à 20h00.

Le Biblibobus ne désert pas ESNEUX.

8.4. *Discobus*

En ce qui concerne les supports audio et vidéo, le Discobus¹²⁸ de la Médiathèque s'arrête tous les mercredis de 12h00 à 13h30 sur la place du Roi Chevalier à Esneux et permet la location de CD musicaux, films, documents multimédias et de cours de langues. A l'heure actuelle avec le développement de l'Internet, à titre expérimental et pour les membres de la médiathèque, une plate-forme de téléchargement est disponible.

8.5. *Infrastructures et associations sportives*

L'offre sportive par l'intermédiaire des clubs locaux est importante et, pour s'en convaincre, il suffit de consulter la liste des clubs actifs sur ESNEUX qui en compte plus de 50. La diversité des sports est de mise en passant du football aux arts martiaux. La pratique sportive est à promouvoir car cela permet à toute personne de s'épanouir et cela renforce également les liens interpersonnels.

La commune d'ESNEUX dispose de deux halls omnisports:

- Complexe sportif Adrien Herman, rue de l'Athénée, 5, Esneux
- Hall omnisports de Tilff, rue du Chera, 9, Tilff.

Ceux-ci présentent un taux d'occupation important et il n'est pas toujours facile de trouver des disponibilités. La salle sportive Saint-Michel située rue Simonis permet de pratiquer le basket.

Cependant, les halls mériteraient certains travaux car les infrastructures vieillissent.

Bien entendu, il existe aussi d'autres infrastructures permettant de pratiquer du sport. Outre les terrains de football dans les villages (Hony, Fontin, Esneux et Tilff¹²⁹), des terrains de tennis sont aussi présents sur le territoire à proximité des Prés de Tilff et rue de Poulseur à Esneux.

Le skate-park de Tilff est aussi un lieu important pour la pratique sportive des jeunes qui, comme le lecteur s'en apercevra à la lecture du paragraphe spécifique qui leur est consacré, bénéficient de nombreuses possibilités pour occuper leurs loisirs avec un encadrement professionnel. A Tilff, il est également possible de pratiquer du bowling ou du fitness.

Le site des Prés de Tilff dispose d'une piscine extérieure chauffée mais qui n'est ouverte qu'à certaines périodes de l'année.

Une infrastructure privée, Pré-en-Bulles à Hony permet de bénéficier d'une petite piscine pour la pratique de l'AquaGym et permet également aux enfants de pouvoir suivre des cours de natation.

A Hony, il existe une infrastructure multisports qui permet de pratiquer des sports de rue et de la pétanque; une piste est également accessible rue du Laveu à Méry.

¹²⁸ <http://www.lamediatheque.be/inf/loc/discobus.php>

¹²⁹ Stade Hubert Colleye

Un manège nommé le "Le Paddock" rue de la Roche aux Faucons et le centre équestre de Fontin permettent aux cavaliers à s'adonner à leur sport favori. Le site de La Gombe, ancienne carrière permet quant à elle de pratiquer la plongée.

En plus de l'offre sur la Commune attirant aussi des personnes n'habitant pas ESNEUX, des habitants effectuent leur sport favoris en dehors de la Commune soit parce que l'offre n'y existe pas (ex.: parachutisme...) ou pour d'autres raisons inhérentes, par exemple, à la proximité d'une salle de sport par rapport au lieu de travail...

8.6. Infrastructures culturelles, de loisirs et associations culturelles

Outre les bibliothèques déjà évoquées qui sont des points culturels importants, L'ESCALE est devenu un lieu incontournable pour la culture et les associations. Ce bâtiment polyvalent est composé de différentes salles de classe et d'une salle acoustique. La première phase de l'élaboration de ce bâtiment est effectuée. Dans un second temps, un auditorium à construire de plus grande capacité permettra la tenue d'évènements culturels plus importants. Cependant quelques points sont à revoir car l'insonorisation des classes est très mauvaise ce qui est assez gênant pour leurs utilisations.

ESNEUX dispose de plusieurs autres endroits propices aux expositions et manifestations culturelles: le Kiosque (Avenue Montéfiore), la salle de l'Amirauté (Avenue Laboulle), la salle communale de Méry (Avenue d'Esneux) le Château Brunsode (Parc Brunsode).

En complément, à titre exceptionnel, il est possible d'utiliser des salles privées comme la salle Saint-Michel, les deux halls omnisports ou la Maison de la laïcité.

Le dynamisme culturel se manifeste au travers des nombreuses associations culturelles touchant des domaines variés comme le théâtre, la musique, le folklore local... La liste des associations répertoriées est présentée en annexe.

8.7. Jumelages

La commune d'ESNEUX est jumelée avec les villes suivantes: Slawa en Pologne, Ratzeburg en Allemagne, Châtillon/Seine en France, Walcourt en Belgique.

Chaque année l'une des villes reçoit ses soeurs jumelles pour leur faire découvrir ses activités propres mais aussi et surtout pour créer des liens humains entre personnes différentes et pourtant si semblables. D'une année à l'autre des amitiés se sont tissées entre citoyens jumeaux et le Comité de jumelage espère pouvoir encore développer bien plus ses activités.¹³⁰

¹³⁰ http://www.esneux.be/site/loisirs_et_dec/jumelage/index.php?ref_annu=13

8.8. Petite enfance, jeunesse

8.8.1. Accueil de la petite enfance et extrascolaire

Le CPAS de l'entité gère une crèche à Tilff: " Les Marmousets" accueille les enfants de 7 heures 30 à 18 heures pour les enfants de 0 à 3 ans. Cependant, une nouvelle crèche de 32 places verra le jour dans les années à venir non loin du château Brunsode. Cette structure sera cofinancée à 60% par la Région wallonne car la Commune a répondu à un appel à projets auprès du Ministère des Affaires Intérieures et de la fonction publique. Il existe d'autres lieux d'accueils (crèches et garderies) sur l'entité comme l'école buissonnière d'Ourthe-Amblève, la boîte à bébés, la crèche Pierrot et Bobine...

Selon les statistiques INS en date du premier janvier 2007, 295 enfants avaient moins de 2 ans et demi. En fonction de l'offre globale, le taux de couverture est de 24,1% dont 8,1% via des offres subventionnées.

La Commune est engagée, depuis 2003, dans un processus de coordination des activités extrascolaires. Ce projet a permis d'une part d'engager une coordinatrice (mi-temps), et de bénéficier de subventions destinées à améliorer la coordination au sein de la Commune, d'autre part. Le développement de ce projet a permis de remplir les missions suivantes:

- *acquisition de matériel, de mobilier et de jeux pour l'accueil extrascolaire;*
- *réalisation et diffusion d'un répertoire des activités extrascolaires;*
- *mise en place d'activités spécifiques (stages,...);*
- *réalisation d'une enquête auprès des parents et des enfants en vue de déterminer les besoins en matière d'accueil;*
- *coordination entre les différents partenaires (clubs sportifs, associations,...).*

Depuis 3 ans, des plaines de vacances pour les enfants de 2,5 à 14 ans se déroulent durant deux semaines. Un ramassage est effectué par le car communal. Les plaines sont coordonnées par le Service Régional de Prévention "La Teignouse"¹³¹.

8.8.2. Mouvements et association de jeunes, activités spécifiques

De nombreux jeunes sont inscrits dans des clubs sportifs et des associations culturelles. Il existe également des structures qui leur sont totalement dédiées. Bien entendu, la définition de jeunesse implique de nombreuses tranches d'âges avec des besoins assez différents et les activités développées doivent donc être adaptées et encadrées de manière adéquate.

Commission consultative communale des jeunes

Cette commission qui rassemble une quinzaine de jeunes se réunit de manière régulière afin de mettre en place différentes initiatives en tenant compte des besoins qui sont spécifiques aux jeunes de l'entité. A l'actif de la Commission, il y a par exemple la réalisation du Skate-Park à Tilff ainsi que l'organisation du Little Rock Festival. Un forum de discussion

¹³¹ Extrait du site Internet de la Commune:

http://www.esneux.be/site/vie_pratique/enfants/activites_para/index.php?ref_annu=563

rassemble les comptes-rendus de ladite Commission et laisse une large part au débat: <http://ccje.exprimetoi.net>.

Conseil communal des enfants

Vu la volonté d'impliquer les enfants dès le plus jeune âge dans la vie communale, des écoliers de 5^{ème} et 6^{ème} primaires sont élus par leurs pairs. Cette structure permet de renforcer la prise de conscience de l'importance du rôle de citoyen d'un Commune.

Mouvements de jeunesse et comités

De nombreux mouvements de jeunesse sont présents dans l'entité avec plusieurs tranches d'âges pour les garçons et filles: 13^{ème} unité Ourthe-Amblève Hony-Esneux, 9^{ème} unité des Guides Catholiques Hony-Esneux, 55^{ème} unité des Guides Catholiques-Esneux, 6^{ème} unité Ourthe-Amblève de Tilff, Faucons Rouges Esneux-Tilff (mixte de 6 à 16 ans). Il existe également un Comité de jeunes à Hony. Notons que le Kiosque situé à Esneux est devenu le lieu où est hébergée la Maison des jeunes.

Educateurs de rue

L'éducateur de rue a un rôle important d'écoute des jeunes ne s'intégrant pas nécessairement dans une structure comme les clubs, mouvements de jeunesse... L'éducateur engagé à la Commune n'est pas isolé dans son travail car il peut s'appuyer sur La Teignouse qui met aussi des ressources humaines à disposition avec notamment le projet de l'AirBus¹³².

Activités, stages

Chaque années des stages, ateliers et activités sont proposés sur l'entité dont certains sont organisés par l'accueil extrascolaire déjà évoqué: atelier graffiti, atelier communal, stage de théâtre, de hip-hop...L'offre est particulièrement diversifiée et les activités se déroulent à différents endroits de la Commune avec une concentration plus importante sur Esneux et Tilff.

¹³² Un local mobile (« l'Air Bus ») est également utilisé pour des animations, informations, et rencontres dans les milieux de vie. Les éducateurs de rue rencontrent les jeunes là où ils se réunissent et avec eux élaborent des projets. http://www.esneux.be/site/vie_pratique/services_socia/index.php?ref_annu=102

8.9. Associations tournées plus spécifiquement vers les Seniors

Au vu du vieillissement de la population, cette branche du secteur associatif a un bel avenir devant elle.

Conseil consultatif des Aînés

Le Conseil consultatif des Aînés est particulièrement dynamique. Il œuvre dans différents secteurs de la vie quotidienne (mobilité, convivialité, social...). L'optique intergénérationnelle est également privilégiée dans les activités qu'il développe: Fête des Seniors, lectures intergénérationnelles avec les personnes âgées en maison de repos, dans les écoles, dans les bibliothèques, en collaboration avec le Conseil Consultatif de Promotion de la Lecture...

Afin de renforcer la participation intergénérationnelle et la participation des aînés à la vie active, ce Conseil a décidé de mettre en place l'Agence des Aînés volontaires. Il s'agit:

- *d'informer les personnes âgées qui souhaitent investir du temps dans une activité locale ciblée, dans les écoles, les institutions de soins, les associations socioculturelles, les clubs sportifs;*
- *d'encadrer et d'encourager des activités bénévoles pour une participation plus active des seniors à la vie politique locale ou associative;*
- *de favoriser les projets de mobilité, de pratique de sports, de culture et de convivialité des aînés;*
- *d'orienter en recevant des demandes de personnes extérieures, d'institutions ou d'associations qui feraient appel à des bénévoles;*

C'est donc permettre aux aînés de participer davantage à la vie sociale politique et familiale (implication personnelle), de promouvoir leur maintien à domicile dans de bonnes conditions (soutenir l'entourage de la personne âgée dépendante et améliorer leur qualité de vie quand elle choisit un lieu d'hébergement hors domicile familial, améliorer la qualité de vie en maison de repos, les rendre accessibles à tous financièrement et lutter contre la maltraitance).¹³³

Citons également le club la Bonne Humeur de "Méry-Tilff", l'Amicale des Aînés d'Esneux, l'Amicale des pensionnés et pré-pensionnés socialistes de Tilff, Comité des Oeuvres Sociales d'Esneux-Tilff (COSET).

8.10. Associations patriotiques

Les sections locales des associations patriotiques Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre (FNAPG) de toute l'entité, la Fédération Nationale des Combattants de Belgique (FNC) de Tilff et Esneux, la Résistance Unifiée Ourthe-Amblève, la Résistance Unifiée Tilff-Méry, la Royale Union Nationale des Anciens des Armées de l'Occupation et des Forces Belges en Allemagne et la Fédération Nationale des Casques Bleus et Opérations Humanitaires jouent notamment un rôle essentiel dans la commémoration des combattants qui ont participé aux deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1940-1945.

¹³³ http://www.esneux.be/site/vie_politique/commissions/index.php?ref_annu=329

8.11. Déclaration de politique générale 2007-2013 de la Commune

A la lecture de ce document plusieurs axes traités dans ce chapitre sont présentés. La poursuite des efforts à l'égard de la jeunesse: *à côté du travail qui sera poursuivi au travers du Conseil Communal des Enfants et de la Commission Communale Consultative des Jeunes, la majorité souhaite offrir aux jeunes de notre commune un lieu, un espace, une maison, ..., qui leur soit dédié. Lieu où ils pourront se retrouver et se voir proposer des activités encadrées.* Ce dernier point est d'ores et déjà entamé puisque le Kiosque est le lieu qui a été choisi pour la Maison des Jeunes.

Outre des intentions concernant la solidarité au sens large du terme, la vie culturelle, sportive et associative y est également traitée en souhaitant amplifier la mise en valeur des artistes locaux, l'amélioration des infrastructures sportives et le développement de l'ESCALE en s'appuyant sur une aide financière pour réaliser les travaux.

Comme depuis de nombreuses années la Commune poursuivra son soutien au monde associatif en offrant notamment une aide logistique appréciable.

Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">▪ Nombreux services d'aides œuvrant sur l'entité▪ Présence d'un enseignement avec différents niveaux: maternel, primaire et secondaire▪ ESCALE, lieu devenant un point central de la culture▪ Infrastructures sportives variées et présence de nombreux clubs▪ Commissions communales des jeunes, Conseil consultatif des aînés, Conseil communal des enfants: des outils participatifs intéressants▪ Le Kiosque devenu une infrastructure destinée aux jeunes▪ Tissu associatif important avec des activités culturelles et sportives dans l'ensemble de l'entité	<ul style="list-style-type: none">▪ Manque de place pour l'accueil de la petite enfance▪ Certaines infrastructures sportives vieillissantes▪ ESCALE non achevé avec des défauts de conception

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides régionales pour l'amélioration de certaines infrastructures ▪ Développement d'activités culturelles, sportives drainant aussi de nouvelles personnes visitant la Commune → valeur ajoutée pour l'économie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Non renouvellement de bénévoles dans les structures associatives ▪ Non investissement dans des infrastructures à améliorer sous peine de dégradation de ces dernières

La commune d'ESNEUX est pourvue ou impliquée dans de nombreuses associations à vocation sociale, aussi bien que dans les domaines du logement, de l'emploi, de la santé ou des services aux citoyens.

L'enseignement maternel et primaire est assuré par sept établissements et l'enseignement secondaire est possible dans un Athénée Royal. Trois bibliothèques sont présentes, deux à Esneux et une à Tilff.

Le sport n'est pas en reste puisque de nombreuses infrastructures sportives, dont deux halls omnisports à améliorer, sont présentes sur la Commune. Ainsi, outre les classiques clubs de football ou de basket, ESNEUX offre un éventail très large de disciplines.

Au niveau culturel, les activités sont variées et l'ESCALE est amenée à devenir un point important pour ce domaine. Cependant, de nombreux efforts sont encore à consentir pour cette infrastructure afin qu'elle réponde adéquatement aux besoins culturels.

Le tissu associatif est important et cible parfois plus spécifiquement différentes tranches d'âges comme les jeunes et les seniors. Si cette dernière catégorie a un avenir rayonnant en raison du vieillissement de la population, il est important de ne pas négliger d'impliquer la jeunesse. L'encadrement des jeunes par les mouvements de jeunesse, associations et éducateurs de rue est relativement important.

9. MOBILITE - SERVICE DE POLICE - CRIMINALITE - SECURITE ROUTIERE

9.1. Réseau routier¹³⁴, parc de véhicules, trafic automobile

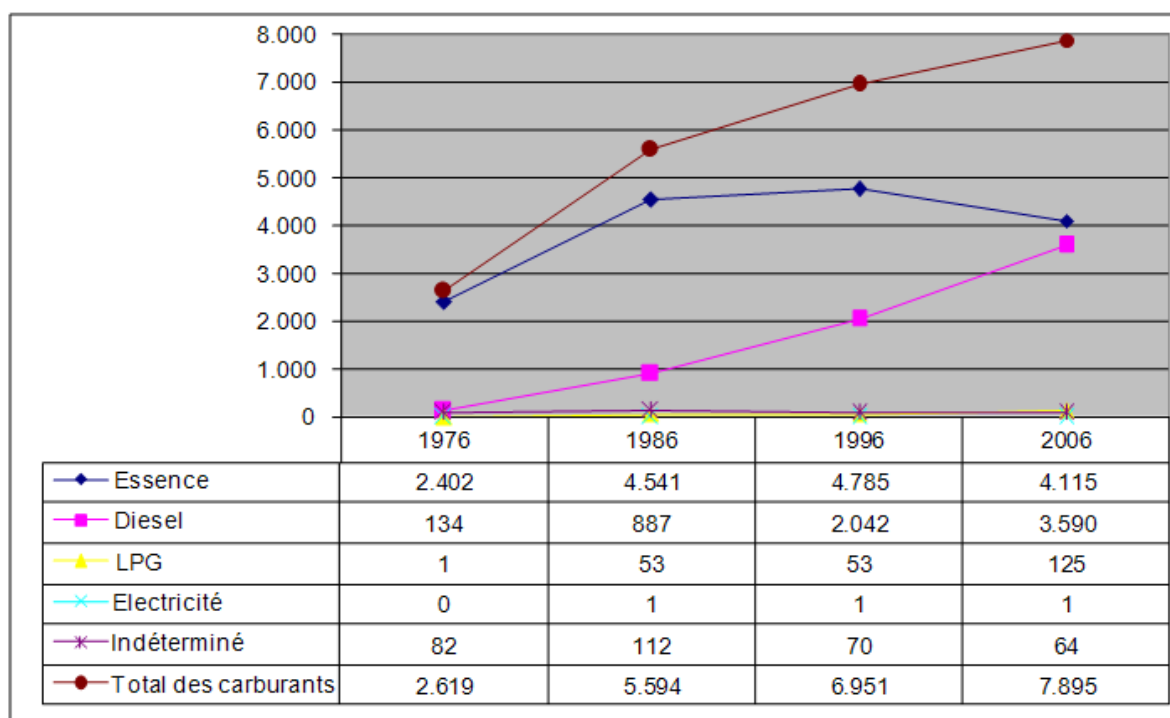
	Réseau autoroutier en km	Réseau régional et provincial en km	Réseau communal en km	Total en km
Anthisnes	0,0	8,7	134,0	142,6
Chaufontaine	6,1	24,3	139,3	169,7
Comblain-au-Pont	0,0	15,1	112,9	128,0
ESNEUX	5,1	27,9	143,2	176,3
Neupré	0,0	25,6	95,6	121,3
Seraing	1,3	39,1	219,4	259,8
Sprimont	8,2	43,6	350,8	402,6

Le tableau ci-contre reprend des données de l'INS pour 2005 et mesure le nombre de kilomètres de voiries qui traversent les entités de la Microrégion.

Selon l'Administration communale, le chiffre du réseau communal serait sous-estimé d'au moins 20 km. En tout cas, plus d'une

vingtaine de kilomètres fait partie du réseau régional et provincial dépendant de ce fait du SPW. Pour mieux comprendre la structuration des voiries régionales, le lecteur peut se référer au point 4.1 de la présente étude.

Il est intéressant d'analyser le parc automobile de l'entité sur base des données communiquées par l'INS.



De manière générale et comme dans l'ensemble du Pays, le nombre de véhicules n'a cessé de croître depuis plusieurs décennies. Cette tendance à la croissance est cependant contrastée par rapport au type de moteur car les véhicules au diesel se multiplient au détriment de l'essence.

¹³⁴ Cf. carte n°2: Espaces publics et voies de communication

En fonction de cet élément, il est possible d'induire que le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules est également en croissance. En effet, par hypothèse, pour que l'achat d'une voiture diesel se justifie par rapport à un véhicule essence, il est nécessaire de parcourir un plus grand nombre de kilomètres. Cette conclusion est confirmée par les statistiques du **Service Public Fédéral (SPF) Mobilité et Transport** qui montrent qu'en moyenne le nombre de kilomètres parcourus par voiture personnelle a augmenté en 2006 de plus de 33 %¹³⁵ depuis 1975. Cette inflation du nombre de kilomètres parcourus se stabiliserait depuis 2000.

Des comptages réguliers du Services Public de Wallonie (précédemment appelé MET) sur l'autoroute et certains tronçons de voiries régionales donnent quelques indications sur l'évolution du trafic journalier. Ces données sont accessibles via le site portail <http://routes.wallonie.be> . Sur l'autoroute E25 entre Tilff-Cortil [42] et Beaufays [43], en 2006 en moyenne 32.137 véhicules étaient comptabilisés sur 24H alors qu'en 1999 le chiffre s'établissait à 28.120. Le trafic s'est donc accru et ce phénomène est également observable sur les routes régionales: par exemple sur la N633 entre Esneux et Tilff, le nombre de véhicules passe, de 9.343 véhicules en 24H en 1999 à 10.057 en 2006.

Les principales caractéristiques relevées pour ESNEUX au sein du Plan interCommunal de Mobilité Condroz Ourthe-Amblève sont les suivantes:

- *Un axe structurant en fond de vallée (N633) joue un rôle fondamental en termes de transit et d'accès aux villages;*
- *Hormis la liaison Dolembreux-Esneux, la hiérarchisation du réseau routier local est bien marquée;*
- *Des axes routiers permettant des vitesses élevées et pouvant s'avérer ponctuellement dangereux. Conjugués à une mixité des usagers et à un tracé sinueux, des axes comme la N633 sont particulièrement sensibles en termes de sécurité routière. Ce fait est d'autant plus marqué les week-ends de beaux temps avec une hausse d'usagers deux roues;*
- *Des vitesses excessives en traversées des localités;*
- *Des charges de trafic importantes en traversées de villages avec une présence importante de poids lourds;*
- *Usage pendulaire de la N633 et de la N638 avec un trafic vers Liège le matin et vers Marche le soir;*
- *Une hausse de trafic due aux touristes pendant la période estivale;*
- *Malgré un trafic important en heures de pointe, il y a peu de problème de circulation aux carrefours et dans les agglomérations;*
- *Le passage à niveau de Tilff peut provoquer de longues files d'attente aux heures de pointe.*

Ce dernier point est également lié au problème, toujours d'actualité, du *Pont de Tilff*. A l'heure actuelle, des solutions sont étudiées afin d'arriver à résoudre les problèmes de mobilité rencontrés.

¹³⁵ De 11.285 km à 15.024 km. (http://www.statbel.fgov.be/figures/d37_fr.asp#2b)

9.2. Transports en commun

9.2.1. Réseau ferroviaire

Deux lignes SNCB passent sur la commune d'ESNEUX: la ligne IR Liège-Luxembourg qui s'arrête, non loin d'Esneux, à Poulseur sur la commune de Comblain-au-Pont, et la ligne 43 Liège-Jemelle qui s'arrête à Esneux, Méry, Hony et Tilff.

Le tableau ci-dessous, dont les données sont valables depuis décembre 2007,¹³⁶ montre bien que le nombre de trains s'arrêtant dans les quatre gares est important.

	Vers Jemelle	Vers Liège
En semaine	15	13
Samedi, dimanche et jours fériés	10	9

9.2.2. Transports publics routiers

Hormis les lignes principales (377, 42a et 93), l'offre de transport en commun est assez pauvre et principalement adaptée aux horaires scolaires (378):

- Ligne 377: Liège – Angleur – Tilff – Esneux – Poulseur – Comblain-au-Pont
- Ligne 42a: Esneux – Poulseur – Comblain-au-Pont – Martinrive – Aywaille – Remouchamps – Nonceveux – Quarreux – Lorcé – Stoumont – La Gleize – Coö – Trois-Ponts – Grand Halleux – Vielsalm – Salmchâteau – Cierreux – Bovigny – Courtil – Halconreux – Limerlé – Gouvy
- Ligne 93: Esneux – Villers-aux-Tours – Limont – Tavier – Hody – Ouffet – Warzée
- Ligne 378: Neuville en Condroz – Rotheux-Rimière – Plainevaux – Esneux – Sprimont – Esneux – Fontin – Esneux

Cependant, depuis le premier septembre 2008, une nouvelle ligne de bus a été créée, la ligne 28. Celle-ci relie Fléron au domaine universitaire du Sart-Tilman, via Romsée, Bouny, Chaudfontaine, Ninane, Beaufays et Tilff. Les bus de la ligne 28 circulent de 7h à 19h, du lundi au vendredi, en période de scolarité, selon une fréquence de 30 minutes à l'heure de pointe (7h-9h30 et 15h30-18h30) et de 60 minutes en heure creuse. Durant les vacances scolaires, les bus circulent de 7h à 19h également, du lundi au vendredi, mais selon une fréquence unique de 60 minutes. Le temps de parcours sur toute la ligne est de 40 minutes, avec un total de 16 arrêts (dont le CHU et les Amphithéâtres au Sart-Tilman).

9.3. Stationnement

De manière générale, il n'y a pas ou peu de problème de stationnement les jours moyens. Un manque se fait toutefois sentir en période touristique dans les entités de Tilff et d'Esneux.

En mai - juin 2001, des enquêtes "occupation" et "rotation" ont été effectuées par Transitec dans le cadre du PiCM, afin d'appréhender l'usage qui est fait du stationnement à Esneux et

¹³⁶ <http://ari.b-holding.be/root2/Folder20071209/20071209/A/A-043.pdf>

Tilff. Elles concluent que *l'offre stationnement à Esneux permet de satisfaire la demande des usagers à tout moment de la journée les jours ouvrables moyens. Cette offre est toutefois parfois insuffisante pour répondre aux fortes demandes des clients-visiteurs les week-ends de beau temps.* En ce qui concerne Tilff, il est mentionné *qu'une offre en stationnement permet de satisfaire la demande des usagers à tout moment de la journée les jours ouvrables moyens; l'usage du stationnement au centre de Tilff peut être considéré comme bon, pour une zone commerçante sans limitation de durée.*

9.4. Cheminement pour les usagers doux

Outre le RAVeL de l'Ourthe n°5, il existe un réseau de chemins et sentiers utilisé aussi dans le cadre du secteur touristique. Le RAVeL connaît un succès croissant et ce réseau se complète progressivement.

Soulignons que la commune d'ESNEUX avec Neupré a été retenue pour créer de nouvelles liaisons inter-villages dans le cadre d'un appel à projets pour l'élaboration d'un **Plan d'Itinéraires Communaux Verts (PICVerts)**. Dans le cadre du subventionnement, les itinéraires se focaliseront, dans un premier temps, dans la zone de la boucle de l'Ourthe. *Il s'agit de proposer une alternative à l'utilisation de la voiture pour des déplacements courts en offrant aux citoyens des itinéraires sécurisés et adaptés qui leur permettent de se déplacer à pied ou à vélo, sans emprunter des routes fréquentées par les automobiles. A cet égard, les chemins et sentiers vicinaux forment un réseau de cheminement idéal pour rejoindre les lieux de vie de la Commune: école, maison communale, bureau de poste, salle de sports, commerce... La plupart du temps, ils permettent également de découvrir des lieux insolites du territoire communal: établissements classés, points de vue remarquables, sites d'intérêt biologique... Par ailleurs, ce réseau de chemins et sentiers constitue un parfait complément au RAVeL, facilitant la liaison de celui-ci aux centres des villages. Le PICVerts vise donc à sauvegarder ce réseau déjà existant, à le réhabiliter afin qu'il puisse répondre aux besoins nouveaux en matière de mobilité douce et de loisirs, et à le pérenniser.*¹³⁷

Les pistes cyclables sont peu présentes et circuler sur les voiries régionales à vélo est relativement dangereux. Bien entendu, la topographie vallonnée de la Commune n'est pas vraiment favorable à la pratique du vélo. En effet, rejoindre les villages sur les plateaux demande une condition physique de sportif.

9.5. Zone de Police (5283)

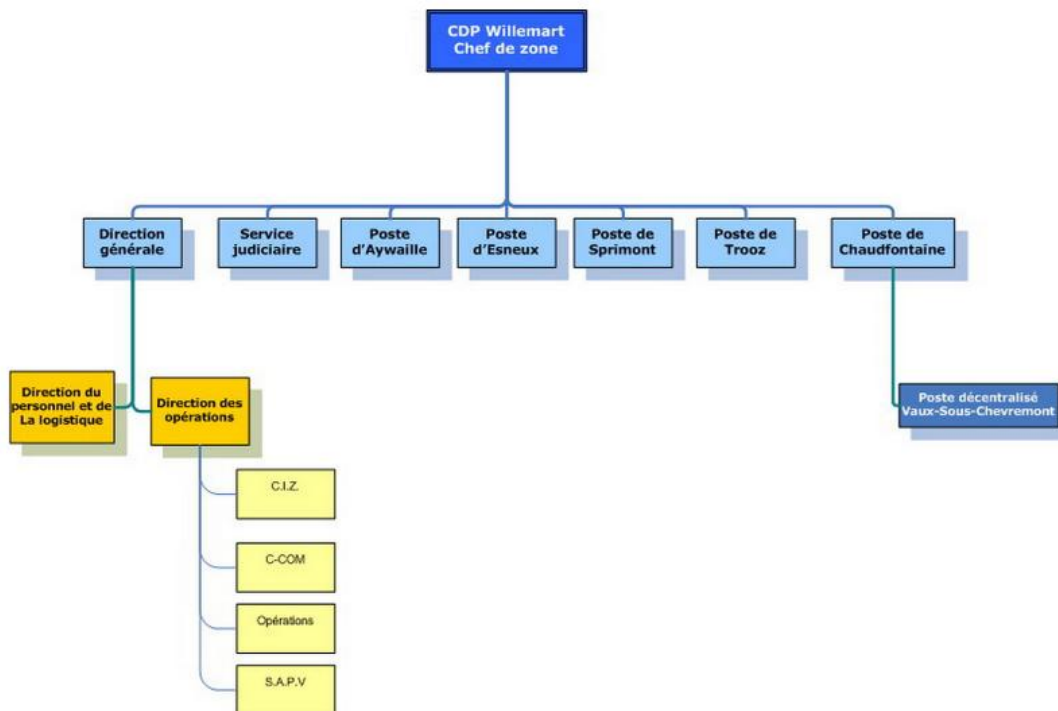
Ce paragraphe synthétise des données présentées sur le site Internet de la zone de police¹³⁸. Force est de constater que des efforts substantiels au niveau de la communication vers les citoyens ont été consentis.

¹³⁷ <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/pid/170>

¹³⁸ <http://www.secova.be/>

9.5.1. Organisation

La Zone de Police **SEC**urité en **Ourthe-Vesdre-Amblève (SECOVA)** est composée des entités d'Aywaille, de Chaudfontaine, d'ESNEUX, de Sprimont et de Trooz. Elle compte 145 personnes. Il existe un poste local à Esneux, rue du Huit Mai.



9.5.2. Plan zonal de sécurité 2009-2012

Ce document important met en exergue certaines priorités établies en fonction de critères objectifs dépendant des spécificités de la zone. En l'espèce, six priorités ont été retenues:

- *la sécurité routière;*
- *les vols qualifiés dans les habitations;*
- *les violences conjugales et/ou intrafamiliales (y compris à l'égard des personnes âgées);*
- *les extorsions, vols avec violence ou intimidations commis dans ou aux abords des établissements scolaires;*
- *les stupéfiants (trafic, importation, consommation, etc.);*
- *le vandalisme (dégradations, TAG's...) et les nuisances sociales (dépôts d'immondices, chiens dangereux et/ou errants, troubles de l'ordre public...).*

Chaque année des statistiques et enseignements sont tirés pour orienter les actions sur le terrain. Dans les prochains paragraphes, le lecteur trouvera certains éléments communiqués par la police permettant aussi de relativiser le sentiment d'insécurité ressenti. Bien entendu, comme tous les chiffres, ceux-ci doivent être interprétés avec prudence car il existe aussi un chiffre noir qui représente tous les actes théoriquement identifiables comme infraction mais non connus des services de police. L'analyse des points se focalisera sur quatre priorités retenues dans le plan zonal de sécurité.

De même, il est à souligner que ce plan n'a pas uniquement une vue répressive; un volet préventif y est également développé via des accords conclus avec l'ARPI, le Planning familial Ourthe-Ambève, Coordination Femme Ourthe-Ambève, les écoles secondaires de l'ensemble du territoire couvert par la zone de police...

9.6. Sécurité routière – Faits infractionnels

Dans ce paragraphe, les données de l'INS seront utilisées et complétées par les chiffres de la zone de police.

9.6.1. Accidents de circulation

Le tableau en page suivante comptabilise le nombre d'accidents avec blessés constatés par la Police. Comme pour de nombreux faits infractionnels, il existe un *chiffre noir* car les accidents purement matériels et réglés à l'amiable ne sont pas comptabilisés.

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007
Anthises	14	10	7	10	13	14	9	11
Chaufontaine	91	71	90	60	54	62	64	49
Comblain-au-Pont	32	22	26	23	18	16	15	20
ESNEUX	68	92	86	62	58	55	79	68
Neupré	51	44	62	50	39	33	48	47
Seraing	386	312	358	286	131	225	228	292
Sprimont	84	50	68	54	41	44	41	60
Total	726	601	697	545	354	449	484	547



Par rapport aux communes voisines, le nombre d'accidentés est important à ESNEUX. En 2004, une cartographie des endroits problématiques a été dressée par la zone SECOVA et, à ESNEUX, il ressort que la route régionale reliant Esneux à Tilff est particulièrement accidentogène. En ce qui concerne les axes secondaires, quelques rues sont mentionnées: la rue Fond du Moulin reliant Tilff au CHU et à Boncelles, l'Avenue de la Station, les rues Grandfosse, de Dolembreux et d'Esneux.

Le PiCM met également en exergue les endroits accidentogènes. La route régionale N633 est particulièrement dangereuse.

Ceci est confirmé par une analyse plus précise cartographiée et présentée au sein du plan zonal de sécurité 2009-2012 illustrée par la carte ci-contre.

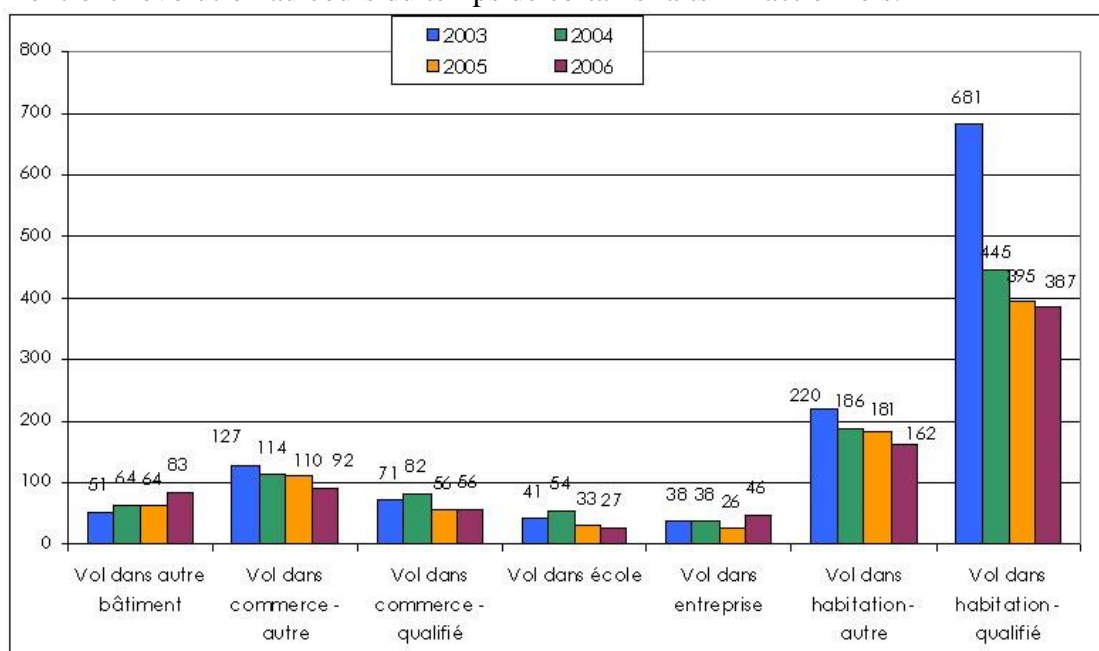
- *Les éclairs matérialisent les emplacements du radar répressif.*
- *Les points bleus foncés marquent les lieux des accidents avec blessés ou tués.*
- *Les points bleus clairs montrent les lieux d'accidents connus ayant entraînés des dégâts matériels.*

9.6.2. Outils utilisés en faveur d'une meilleure sécurité routière

Outre les contrôles policiers, comme évoqué à plusieurs reprises, ESNEUX s'est inscrit dans la dynamique d'un Plan interCommunal de Mobilité ce qui lui permet de pouvoir bénéficier de subsides pour des projets rentrés dans le cadre du plan Escargot. La subvention prend en charge 75 % du coût du projet. La Commune a notamment réalisé il y a peu un trottoir entre l'AD Delhaize de la rue de la Station vers l'ESCALE tout en éclairant la zone qui est de plus en plus fréquentée en soirée en raison du développement des activités de cette dernière infrastructure. La Commune bénéficie aussi d'un Conseiller en Mobilité, relais important en ces matières de mobilité et de sécurité routière. Il existe d'autres outils pouvant être utiles à mettre en œuvre pour agir de manière concrète sur la Mobilité et la Sécurité routière. Citons parmi les initiatives soutenues par la Région wallonne: les **Plans de Déplacement Scolaires (PDS)**, les **Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE)**, les fiches d'accessibilités multimodales, la semaine de la mobilité... Ces outils peuvent être mis en œuvre par le secteur public mais également par le secteur privé.

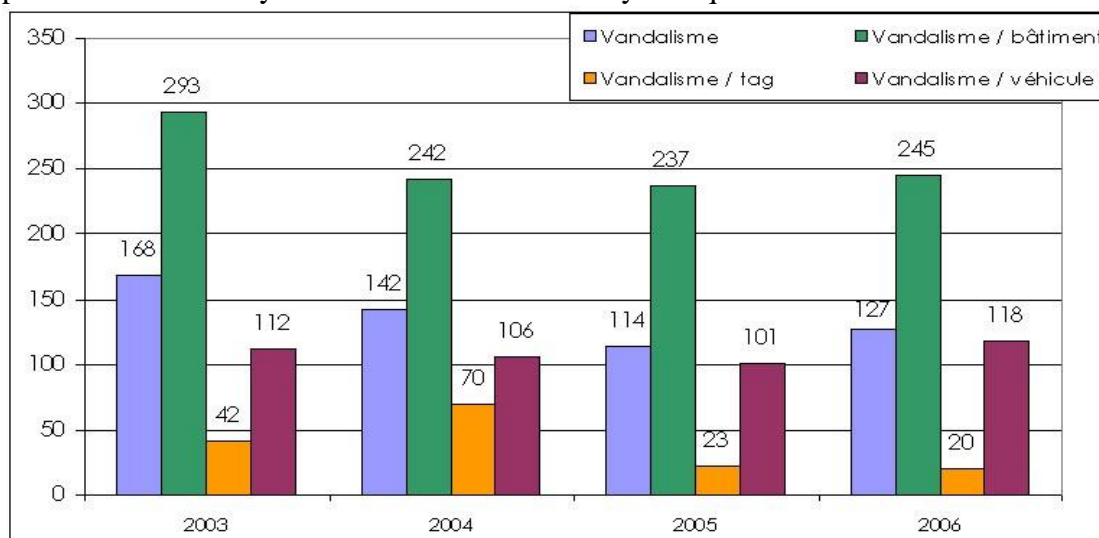
9.6.3. Quelques faits infractionnels

Quelques résultats pour l'ensemble de la zone de police sont présentés sur le site Internet et montrent l'évolution au cours du temps de certains faits infractionnels.

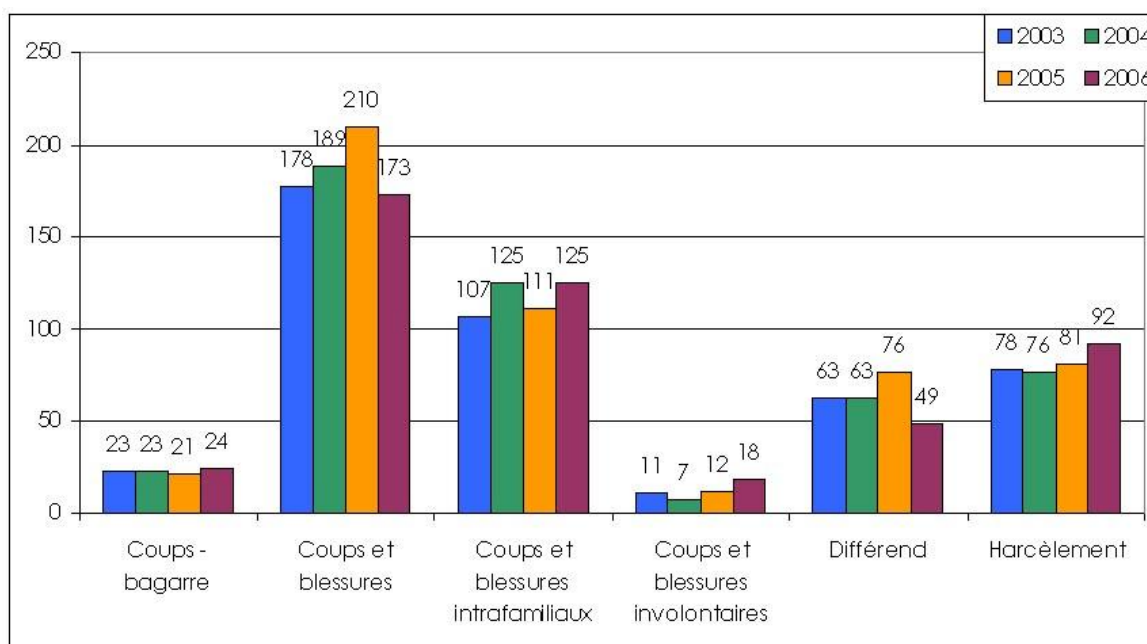


Comme dans de nombreuses zones, le vol dans les habitations représente une part non négligeable des faits infractionnels recensés par les forces de l'ordre. Une diminution semble

de mise par rapport à 2003. A cet égard, il est utile de mentionner que des mesures techno-préventives permettent également d'aider à ne pas devenir victime en appliquant certains gestes simples ou en prenant quelques mesures techniques parfois peu coûteuses. La zone de police incite les citoyens à s'inscrire dans cette dynamique¹³⁹.



Au niveau du vandalisme, les bâtiments semblent les cibles privilégiées. Ce type d'infractions demande aussi un travail de prévention auprès des jeunes car de nombreux auteurs ont moins de 25 ans. Les éducateurs de rue, l'ARPI... sensibilisent les jeunes pour éviter le passage à l'acte.



Ici encore, tous les acteurs de terrain du secteur médico-psycho-social peuvent également agir de concert car, parfois la frontière est mince entre le fait d'être auteur et/ou victime.

A cet égard, pour l'ensemble des victimes de faits infractionnels qui peuvent laisser des séquelles physiques et/ou psychologiques, un service de première ligne appelé Service

¹³⁹ <http://www.secova.be/index.php?u=50>

d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV)¹⁴⁰ a été créé et est situé sur la Commune d'Aywaille mais il se déplace sur toute la zone SECOVA pour assister les victimes, les orienter et sensibiliser les policiers.

9.7. Déclaration de politique générale 2007-2013 de la Commune

Au sein de ce document, l'Autorité communale émet son intention de travailler sur la Mobilité avec tous les acteurs actifs dans le secteur afin de faciliter les déplacements intra et supracommunal. La sécurité routière fait aussi partie des préoccupations: *le département des Travaux sera également très attentif aux adaptations de voiries permettant une meilleure sécurité sur nos routes*. De plus, des mesures à la fois préventives et répressives en matière de criminalité sont préconisées: *la prévention d'une part, la mise en place d'un projet pilote en matière de caméra de sécurité, d'autre part: en matière de prévention, la majorité recommande le développement d'une concertation entre les habitants et les agents de quartier, le développement d'actions en matière de racket et de violence dans les écoles en association avec les enseignants et les parents, d'augmenter les contrôles concernant le respect des règlements en matière de circulation routière, d'entretien et de propreté, de multiplier les patrouilles pédestres, motocyclistes et à cheval, de diffuser la techno-prévention et les conseils utiles dans le cadre de la lutte contre les vols. Une attention toute particulière sera également réservée à la prévention des violences familiales, notamment à l'encontre des femmes*.

¹⁴⁰ <http://www.secova.be/index.php?u=29>

Tableau AFOM et synthèse

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quatre gares et bonne fréquence des trains vers Liège et Jemelle ▪ Nouvelle ligne de bus pour rejoindre le Sart-Tilman et Fléron (ligne 28) ▪ RAVel n°5 de l'Ourthe ▪ Plan interCommunal de Mobilité (PiCM) ▪ Efforts de communication de la zone de police SECOVA ▪ Travail en synergie du monde médico-psycho-social et des forces de l'ordre notamment par l'intermédiaire du Service d'assistance policière aux victimes. ▪ Plan zonal de sécurité qui cible des axes prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Croissance du nombre de véhicules et plus particulièrement diesel (impact négatif sur l'environnement) ▪ Densité du trafic aux heures de pointes notamment à Tilff (passage à niveau, Pont de Tilff) ▪ Fréquence des bus TEC en dehors du transport scolaire ▪ Tronçons manquants du RAVeL ▪ Infractions à l'encontre des personnes et vandalisme en évolution ses dernières années
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan Escargot ▪ PICVerts ▪ Possibilité de développer un système de mobilité multimodale (alliant transports en commun, bus communal, circulation cyclopedestre) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circulation routière continuant de croître et conséquences négatives sur l'environnement et le cadre de vie ▪ Baisse des moyens financiers et humains pour la zone de police et/ou le secteur médico-psycho-social

La commune d'ESNEUX est un nœud de communication en périphérie liégeoise. En effet, outre le passage de l'autoroute, 3 nationales importantes et 2 lignes de chemin de fer traversent le territoire. Outre les possibilités de transport en train depuis les gares d'Esneux, Méry, Hony et Tilff, 4 lignes de bus TEC sont présentes. En dehors des périodes touristiques, l'offre de stationnement suffit largement aux besoins des résidants et des personnes travaillant à Esneux. Cette offre, surtout à Tilff, est malgré tout un peu faible les jours d'afflux touristique.

Les déplacements doux sont à promouvoir. Il existe déjà le RAVeL de l'Ourthe à achever mais une initiative comme PICVerts permet de renforcer le maillage de mobilité douce entre les villages de l'entité.

La Zone de Police SECOVA mène ses actions sur l'entité avec l'appui d'un plan zonal de sécurité qui trace les grandes lignes directrices de la politique préventive et répressive sur le territoire.

Malgré un parc automobile de plus en plus important au fil des années, les accidents de circulation diminuent mais certains tronçons sont plus accidentogènes comme la N633.

En ce qui concerne les faits infractionnels, l'approche préventive est aussi de mise: mesures de techno-prévention, Plan de Prévention de Proximité... Les victimes ne sont pas oubliées et la prise en charge par le Service d'Assistance Policière aux Victimes permet d'orienter les personnes vers une aide adéquate en fonction de la situation.

10. GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS

Découper une matière en thèmes n'est pas toujours aisé et tout au long de cette Partie I du PCDR des éléments de la gestion communale ont été insérés dans les différents chapitres. Le lecteur se réfèrera donc également aux paragraphes ad hoc et ce chapitre complète donc les informations précédentes.

10.1. Administration communale

Le bâtiment administratif principal est situé place Jean d'Ardenne sur l'ancienne commune d'Esneux et est ouvert du lundi au mercredi de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures. le jeudi et vendredi de 9 à 12 heures. Il existe également une antenne administrative à Tilff située place du Souvenir dont les heures d'ouverture sont semblables à celles d'Esneux.

Le site Internet communal rassemble de nombreuses données et offre aux citoyens certains services comme la commande de documents. Malheureusement, de nombreuses rubriques ne sont pas toujours mises à jour¹⁴¹.

10.2. Collège communal, Conseil communal

10.2.1. Composition du Collège communal

Laura IKER, Bourgmestre (MR): Présidence du Conseil communal, sécurité, police, cimetières, pompiers, Etat civil et population, prévention des violences domestiques, tourisme, développement rural, information, commerce et industrie.

Jenny LEVEQUE, Echevin (PS): Santé publique, logement, qualité de vie, fêtes et cérémonies, 3^{ème} âge, famille.

Michel VEILLESSE, Echevin (MR): Finances, budget, affaires économiques, classes moyennes, énergie, cultes, agriculture, jumelage.

Philippe DETROZ, Echevin (PS): Mobilité, Travaux, espaces verts, eaux & Forêts, parcs & plantations, voirie, horticulture, patrimoine, folklore.

Léon MARTIN, Echevin (MR): Urbanisme, aménagement du territoire, environnement, culture, bibliothèques & musées, propreté publique, service informatique et site.

Christie MORREALE, Echevin (PS): Jeunesse et sports, plan HP, égalité des chances, coopération au développement, affaires sociales, petite enfance.

Bernard MARLIER, Président du CPAS (PS): Instruction publique, emploi, accueil extra scolaire

Le Secrétaire communal participe aux réunions du Collège.

¹⁴¹ Exemples, en date de juin 2008: le dernier bulletin d'information communal téléchargeable date de décembre 2006, les comptes de la Commune s'arrêtant en 2005...

10.2.2. Composition du Conseil communal

Outre la Bourgmestre, les Echevins et le Président du CPAS susmentionnés, les conseillers communaux élus sont: BECHOUX Hervé (MR) , BOSQUELLE Carine (MR), CROUGHS Pascal (PS), DISTER Anne (ECOLO), DOCQUIER Alfred (MR), FLAGOTHIER Anne-Catherine (MR), FLAGOTHIER Denise (ECOLO), FRAIPONT Adeline (Cdh), GAUTHIER André (Cdh), GEORIS Pierre (MR), KARIGER Chantal, LAMALLE Philippe (Cdh), MAGIS François (Cdh), SENTERRE Géraldine (Cdh), SIMONET-URBIN-CHOFFRAY Marie-Dominique (Cdh), WARNOTTE Pauline (ECOLO).

10.3. Moyens humains des services de l'Administration communale

La situation en 2008 est synthétisée dans l'organigramme présenté à la page suivante et montre que l'Administration communale emploie de nombreuses personnes dans les différents services.

Stefan KAZMIERCZAK
Secrétaire communal

Eric HARDY
Fabienne CORNIA
Directions d'écoles

Personnel enseignant
+
Personnel de garderie
+
Convoyeur
+
Jean-Luc MARLIER
Aspects administratifs

Marianne DRZEWIECKI
Secrétariat de la Bourgmestre
Fêtes et Cérémonies

SECRETARIAT COMMUNAL

Lucia CHIABAI
Chef de service
Secrétariat Conseil
Enseignement — CPAS et intercommunales

Jessica VEILLESSE
Affaires juridiques,
Agent sanctionneur,
Marchés publics,
Réclamation taxes

Yvonne PITON(4/5)
Secrétariat Collège, Arrêtés de police, Courrier

Sandrine MICELLI
Informatique et téléphonie
Site Internet – Bottin d'Esneux
Patrimoine immobilier

Valérie GILON
Plan catastrophe,
Sécurité incendie,
Occupation domaine public,
Manifestations sportives et publiques

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Anny WIETKIN
Chef de bureau
Secrétaire communal ff
Subsides
Cadre, statuts
Pensions et distinctions
Recrutement et promotions
Formations

Denise COLLIN
Service du personnel,
traitements,
ONSSAPL, Maladies professionnelles, ONEM-FOREM

Micheline DOMINIQUE
Distinctions honorifiques,
information concernant les formations, Suivi concertation syndicale,
Suivi SPMT, jumelage

Patricia BALDEWIJNS
Gestion des congés, gestion de la pointeuse, assurance accident du travail et scolaire, avantages sociaux

HALLS SPORTIFS

Philippe PETERS

Xavier SCHUSTER
Louis FLEURY
Roger GERMAIN
Caroline HAOT
Katty KRATZ
Johan VAN ASBROECK
Entretien

Philippe BAILLY
Radiations-Inscriptions-
Renumerotations, Liste habitants
Elections, Encodages divers

Diana KULIESAUSKAS (2/3)
Guichet Population
Etat-civil en remplacement
Encodages divers
Cartes identité électroniques

Judit TOMPOS
Cartes d'identité électroniques,
Guichet population
Encodages divers

Egide DE RE
Réception, téléphone,
locations salles, courrier

Etat civil

Christine HAMOIR
Diana KULIESAUSKAS (1/3)
Naissances, Mariages, Décès,
Divorces, Nationalité,
Adoptions, Statistiques, Noces d'or...

Gestion cimetières,
Vaccinations, primes naissances et prénuptiales

BIBLIOTHEQUES

Philippe BAILLY (1/3)
Danielle LOUIS (1/9)

ANTENNE DE TILFF

Annick MAHY
Arlette CHABOT
Permis de conduire,
Service des Etrangers, casiers judiciaires, gestion des passeports
+
Toutes les tâches Population décentralisées sur l'Antenne de Tilff

Dominique RYCKEWAERT
Chef de service
Chef de projet Plan HP

Logement, Culture,
Tourisme, PCDR,
commission des seniors

Isabelle DELBOUILLE
Accueil des enfants
durant leur temps libre,

Accueil extrascolaire
Portail accueil des enfants, CCE, place aux enfants

Michel DUBOIS
Educateur de rue

Julien BROSE
BIC, Sport, Jeunesse,
Rôles de garde

Danielle LOUIS (1/2)
Culture, Petit patrimoine

Mariïa DE MATOS
Escale - Location salles, entretien

Gaëlle CALIFICE
Plan HP

Alberte EYCKMANS
Service social
communal
Amicale du personnel

Catherine GAVAGE
Emploi, santé publique

Philippe SPINEUX
Service communal du
Tourisme, petit patrimoine wallon

Gwenaëlle FACCINETTO
Conseiller logement

Julie LANGE
Chef de projet PPP,
CCJ,

Pierre LEONARD
PPP

Angélique HEIM
Conseillère en aménagement
du territoire et en urbanisme –
CCATM
Supervision des dossiers
d'urbanisme et gestion
Certificats d'urbanisme 2 –
PCA – PU campings

Valérie BODSON
Permis d'urbanisme
Permis de lotir
Statistiques
Logiciel 'Urban' - Cadastre

Jacqueline PETIT (4/5)
Avis de principe
Divisions de biens
Certificat d'urbanisme 1
Renseignements notariaux
Gestion des dossiers CCATM

Pierre BRILMAKER
Infractions urbanisme,
Insalubrité, logements inoccupés, Permis de location,
Implantations

Jacques ANCION
Brigadier
Atelier – magasin, bons de commande,
permanence téléphonique, accueil atelier, signalisation,
aides logistiques

J-Ph. KULIESAUSKAS
Magasin

Michel LECLERQ
Jean PIERQUIN
Signalisation – marquages

Emmanuel BARON
Pascal NANIOT
Aides logistiques —
tourisme – plaines de jeux

Marco PAGANUZZI
Thierry PREUD'HOMME
Entretien véhicules et engins

Bénédicte LAURENT
Eco Conseillère
Responsable Gestion déchets,
eaux, permis de camping,
énergies, carrières, bois soumis au régime forestier,
Conservation de la nature,
Permis uniques, mobilité

Anne PAQUOT
Gestion déchets, eaux, permis de camping, énergies,
carrières, bois soumis au régime forestier,
Conservation de la nature,
Permis uniques, mobilité,
Agent constateur

Pascal HAYART (4/5)
Cartographie - Attributions des n° de domicile, Sécurité incendie, Occupation domaine public, Tombolas

Mélissa MAGAIN
Container, projet pic-vert (3h36), Tarpan

Jean-Louis FERNANDES
Brigadier
Voirie, gestion des stocks, égouttage

Jean-Luc MARLIER
Pour les aspects techniques
Car scolaire

Robert BAYONNET
Michel DEMOULIN
Patrice DEROUA
Alain FREDERIC
Claude GERDAY
Cédric LIEBENS
Marc HALLEUX

Marc PREVOT

Frédéric MEURANT
Sébastien HERMAN
Voiries - maçonneries

Claude LEVEQUE
Agent technique en chef

Jean-Yves BRIXHE
Agent technique
Propreté, espaces verts,
levés topographiques, projets

Philippe DEMEYER
Christopher GRIGNARD
Igor PRABONNAUD
Denis HEIDERSCHIED
Gilles-Olivier GODFIRNON
Jean PAQUAY
Dominique PHILIPPE
Nicolas GENON
Rudy BATTA
Musa CHINKHOYEV
Christian GREGOIRE
Paul BECK
Parcs - propreté

Thierry MONISSE
Débroussaillage

Charles CHAUDIERE
Chauffeur

Philippe SIMON
Jacques DODEIGNE
Curage – nettoyage égouts

Christian SIMONIS
Sébastien COLLIN
Electricité - chauffage

Frédéric BERCK
Stefan SOUGNE
Menuiserie

Jean-Louis LABEYE
Alfred MABILLE
Sanitaire - toitures

Cédric HARDY
Serge BENDERS
Peinture

Thierry ELIAS
Yvon MEXHER
Ferrerrie

Joachim VANDE CASTEELE
Agent technique
Dessin autocad, cahiers des charges,
correspondance concessionnaire et entrepreneurs, projets,
état des lieux, cimetières

Christian DUMONT
Joseph DUQUET
Cimetières

Christian JAMERS
Brigadier
Chef de sécurité, équipe de nettoyage des locaux,
affichagees (urbanisme, conseils, divers),
demande de plans, suivi du parc de véhicules

Nicole BLAVIER
Nathalie DENIS
Dominique DUBOIS
Viviane GERMAIN
Marcelle GROVEN
Fatima MOULMEN
Rachida HALBANI
Carine JOSKIN
Micheline VOUE
Nathalie WATHELET
Joelle WILLEM
Sophie DELVAUX
Auxiliaires professionnelles

Valérie CHALSECHE
Receveur communal
Recette – Finances – Taxes – Budget

Claudine BOXHO
Chef de service
Recette communale
Budget - Comptabilité
Gestion de l'extraordinaire
Emprunts, rapport budget
article L1122-23

Corinne LABARRE
Gestion du budget ordinaire, Comptabilité Fournisseurs
Facturation

Paul BOULANGER
Recensement, Statistiques,
Agent constateur,
Fêtes et Marchés

Pierre GERARD
Rôles de Taxes et Redevances

Anne-Lise PERARO
Fabriques d'Eglise –
Maison de la Laïcité –
Budget CPAS
Subsides aux ASBL
Plans de paiement –
Contraintes

Marianne DELMELLE
Marchés publics à l'extraordinaire

Anne-Michèle COUQUELET
Marchés publics,
Assurances, Commandes fournitures et produits entretien – Contrats, Aides logistiques

10.4. Affiliations aux intercommunales et aux autres organismes

Dans différentes matières, la Commune a besoin de bénéficier de l'expertise de différents organismes publics et parapublics mais aussi du privé (asbl...). La liste présentée date de 2008 et provient de la Commune: Académie Musique Ourthe – Vesdre – Amblève, Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège, Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève, TECTEO, Association Liégeoise du Gaz Scrl, Action Régionale de Prévention Intégrée Asbl, Agence Locale pour l'emploi, Centre Hospitalier universitaire d'Ourthe – Amblève, Complexes Sportifs d'Esneux et de Tilff Asbl, Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève, Conseil de l'enseignement des Communes et Provinces, Crédit Social au Logement, Les Amis du Domaine du Sart-Tilman, L'Athénée Royal d'Esneux Asbl, ETHIAS, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, Holding communal, Intercommunale d'Incendie de Liège et de ses environs, Intradel Scrl, Ourthe-Amblève Logement, Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève, Services Promotion Initiatives en province de Liège, Société TEC, UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie Asbl).

Cette liste montre que la collaboration touche de nombreux domaines d'ores et déjà traités dans l'étude socio-économique. Pour plus d'informations, le lecteur est donc invité à se référer aux paragraphes ad hoc.

10.5. Finances

10.5.1. Taxes et redevances communales

Pour l'impôt des personnes physiques le pourcentage est passé à **8,5%** en 2008 (moyenne de la Région wallonne de 7,64%). En ce qui concerne les centimes additionnels communaux au précompte immobilier, le chiffre s'établit à **2.600** (moyenne de la Région wallonne 2.482). Ces chiffres montrent que la pression fiscale est assez forte et a augmenté ces dernières années. Les règlements complets sont présents sur le site Internet communal.

Redevance pour la délivrance de renseignements administratifs, de copies de documents et pour les frais d'envois postaux.

La redevance s'établit comme suit:

- renseignement administratif (1,25 €/renseignement, 12 €/heure de recherche);
- support spéciaux (0,02 €/étiquette autocollante, 1 €/disquette);
- photocopie (0,25 €/pce);
- envois postaux (1,30 €/plis simple, 5,00 €/plis recommandé);

Redevance pour l'intervention des services communaux en raison du non-respect de certaines dispositions réglementaires en matière de propreté publique et d'affichage.

Les interventions donnant lieu à redevance et leur montant sont fixées comme suit:

- enlèvement de déchets abandonnés ou déposés à des endroits non autorisés ou en dehors des modalités horaires autorisées:
 - petits déchets, tracts, emballages divers, contenus de cendriers,... jetés sur la voie publique: 50 €;
 - sacs (agrées ou non) ou autre récipients contenant des déchets provenant de l'activité normale des ménages, commerces, administrations, collectivités: 80 €/par sac ou récipient;
 - déchets de volume important (par exemple: appareil électroménagers, ferrailles, mobilier, décombres...) qui ne peuvent être enlevés que lors des collectes d'objets encombrants ou qui peuvent être déposés au parc à conteneurs, associés ou non avec des déchets d'autre nature: 400 €;
- enlèvement et/ou nettoyage rendu nécessaire du fait d'une personne ou d'une chose: vidange dans les avaloirs, abandon sur la voie publique de graisses, huiles de vidange, béton, mortier, sable, produits divers: 80 €/acte;
- enlèvement de déjections canines de la voie publique: 50 € par déjection;
- enlèvement d'affiches apposées en d'autres endroits du domaine public que ceux autorisés: 25 €;
- enlèvement de panneaux amovibles supportant des affiches apposées en d'autres endroits du domaine public communal que ceux autorisés: 25 €;
- effacement de graffitis, tags, et autres inscriptions généralement quelconques apposés sur le domaine communal: 250 €.

Dans le cas où l'enlèvement du/des dépôts entraîne une dépense supérieure au taux forfaitaire prévu pour la catégorie des déchets concernés, cet enlèvement sera facturé sur base d'un décompte des frais réels.

Redevance pour l'occupation du caveau d'attente et la translation ultérieure des restes mortels (1,50 €/jour avec un minimum de 7,50 € pour l'utilisation du caveau d'attente et 25 € pour la translation ultérieure).

Redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles

La définition de la redevance varie selon la manifestation ainsi que selon la forme et l'espace occupé par l'attraction. Toutefois, un forfait supplémentaire de 12,50 € pour les consommations d'eau et d'électricité est à verser à la commune.

Redevance pour la délivrance de renseignements urbanistiques (25 €/demande)

Redevance pour travaux effectués par le service communal des travaux (25 € par heure de prestation d'un ouvrier, 25 € par heure pour l'utilisation d'un camion, d'un tracteur ou d'un autre matériel, 12,50 €/m³ d'immondices extraordinaires enlevés et mis en décharge)

Redevance relative à l'enlèvement des encombrants ménagers (12,50 €/demande dès la troisième demande)

Redevance sur l'instruction des établissements classés en vertu du permis d'environnement

Permis de classe 1: 500,00 €

Permis de classe 2: 50,00 €

Permis unique de classe 1: 600,00 €

Permis unique de classe 2: 150,00 €

Déclaration classe 3: 20,00 €

Redevance sur l'occupation du domaine public (5 €/m² an ou fraction d'année)

Redevance sur l'ouverture de caveaux dans les cimetières communaux (25 €)

Redevance sur le numérotage des maisons (fixé sur base du coût réel d'achat de la plaque par la commune)

Redevance sur les demandes de permis d'urbanisme, les avis de principe et les certificats d'urbanisme

Taxe de remboursement sur la construction d'égouts

Taxe de remboursement sur la construction de trottoirs et bordures de trottoirs

Taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés

Taxe sur l'entretien des égouts et des voies artificielles d'écoulement d'eaux (18,75 €)

Taxe sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure de police

Enlèvement du véhicule: 110 €

Garde: Camion 10 €/j, voiture 5 €/j, motocyclette 2,5 €/j, cyclomoteur 2,5 €/j

Taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique

La taxe est fixée comme suit:

- utilisation de la voie publique par des véhicules non motorisés: 1,25 €/j;
- utilisation de la voie publique par des véhicules automoteurs: 2,5 €/j.

En cas d'emploi d'un haut-parleur, soit pour diffuser une publicité, un appel ou une musique, la taxe est fixée comme suit:

- appareil placé sur un endroit fixe: 5 €/j
- appareil placé sur un véhicule: 10 €/j.

Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés (0,0744 €/exemplaire)

Taxe sur les agences bancaires (150 €/poste de réception)

Taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux courues à l'étranger (743,64 €/an, remise de 61,97 €/mois d'inactivité)

Taxe sur les caravanes mobiles, remorques d'habitations, tentes situées en dehors ou dans le camping

La taxe s'établit comme suit:

- par installation séjournant à l'année: 49,58 €/an pour les caravanes mobiles ou remorques d'habitation;
- par installation séjournant un mois entier sur le terrain: 2,48 €/m pour les tentes, 4,96 €/m pour les caravanes mobiles, remorques d'habitations ou mobilhomes. Pour les mois de juillet et août, ce taux est porté à 7,44 €;

- par installation ne séjournant qu'un seul jour: 0,12 €/j pour les tentes, 0,24 €/j pour les caravanes mobiles, remorques d'habitations ou mobilhomes.

Taxe sur les dancings, parties de danses et divertissements

- Pour les dancings, parties de danse et divertissements permanents: 750 € par an et par établissement.
- Pour les parties de danses et divertissements occasionnels: 15 €.

Taxe sur les débits de boissons

- 15 % de la valeur locative annuelle, réelle ou présumée, des locaux affectés aux débits, à l'exclusion des parties servant uniquement à l'habitation ou à d'autres usages, sans que le montant de la taxe puisse être inférieur à 4 €, ni supérieur à 140 €
- 6 € par débit ambulants
- 4 € par journée d'exploitation pour les débits occasionnels

Taxe sur les débits de tabac

Compte tenu de la prise en considération du montant du chiffre d'affaires de l'année précédant celle qui donne son nom à l'exercice d'imposition, les taux de la taxe sont fixés comme suit:

- 1ère classe: chiffre d'affaire inférieur ou égal à 5000 €: 40 €
- 2ème classe: chiffre d'affaire supérieur à 5000 € et inférieur à 12.000 €: 80 €
- 3ème classe: chiffre d'affaire supérieur à 12.000 €: 120 €

Taxe sur les demandes de permis de lotir

Taxe sur les enseignes et réclames

- Enseignes ou réclames lumineuses, réclames par projections lumineuses: 0,08 € par dm² ou fraction de dm²
- Enseignes ou réclames non lumineuses: 0,05 € par dm² ou fraction de dm²
- Les cordons lumineux qui ne font pas corps avec une enseigne, affiche ou réclame seront taxés à raison de leur longueur et au taux de 0,01 € par décimètre courant.

Taxe sur les inhumations, les dispersions de cendres et les mises en columbarium (75 € par inhumation, par dispersion des cendres ou par mise en columbarium).

Taxe sur les logements de superficie réduite offerts en location (125 € par logement, indivisible et dû pour toute l'année).

Taxe sur les logements et/ou locaux loués meublés (125 € par logement, indivisible et dû pour toute l'année).

Taxe sur les nouveaux raccordements d'immeubles au réseau d'égouttage de la Commune

Taxe sur les panneaux directionnels placés à des fins commerciales (123,95 € par an et par panneau)

Taxe sur les panneaux publicitaires (0,25 € par panneau publicitaire et par dm² carré ou fraction de dm²)

Taxe sur les piscines privées

La taxe s'établit comme suit:

- 50 € par piscine privée de moins de 50 mètres carrés
- 125 € par piscine privée de 50 mètres carrés et moins de 100 mètres carrés
- 200 € par piscine privée de 100 mètres carrés et plus.

Taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM (2.500 € par pylône ou mat de diffusion)

Taxe sur les secondes résidences

Le taux de la taxe est fixé à 300 € par an et par seconde résidence. Lorsque la ou les secondes résidences sont installées dans un camping agréé, le taux est ramené à 150 €.

Taxe sur les terrains de tennis privés (125 € par terrain de tennis privé)

10.5.2. Primes communales

Prime à l'installation d'un chauffe eau solaire

Une prime de 500 € peut être octroyée par la Commune. Cette aide est cumulable à celles proposées par la Région et la Province.

10.5.3. Moyens financiers et pouvoir d'emprunt

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Compte 2005		
Recettes	14.753.765,59	5.062.821,88
Dépenses	12.246.840,16	4.360.499,88
Solde	2.506.925,43	702.322,00
Compte 2006		
Recettes	14.470.599,89	7.817.865,34
Dépenses	12.335.040,52	7.787.075,34
Solde	2.135.559,37	30.790,00
Compte 2007		
Recettes	13.757.571,08	7.563.110,07
Dépenses	11.255.241,19	7.563.110,07
Solde	2.502.329,89	-
Compte 2008		
Recettes	14.107.884,54	6.249.588,41
Dépenses	11.939.558,22	6.249.588,41
Solde	2.168.326,32	-
Budget 2009 + MB 1		
Recettes	14.064.502,29	5.200.911,81
Dépenses	12.628.027,40	5.200.911,81
Solde	1.436.474,89	-

Pouvoir d'emprunt

Au cours des exercices 2009 à 2016, certains emprunts arriveront à échéance. Il est donc possible, sans apporter de charge supplémentaire au budget, d'emprunter la même somme une fois le remboursement terminé. Le montant des emprunts arrivant à échéance est le suivant:

Charge des emprunts venant à échéance jusqu'au 31/12/2016

Échéance finale	Montant emprunté	Charges annuelles
2009	147.668,89	13.421,45
2010	1.244.450,29	139.383,01
2011	124.127,56	39.020,65
2012	819.207,59	407.494,31
2013	792.368,49	331.477,18
2014	1.407.503,68	711.176,15
2015	0,00	0,00
2016	548.002,75	327.946,77
Total	5.083.329,25	1.969.919,52

Nous observons qu'un total de 5.083.329,25 € pourra être emprunté entre 2009 et 2016 sans affecter les dépenses ordinaires au budget et dans le compte budgétaire.

10.6. Equipements et infrastructures

10.6.1. Patrimoine communal

Le patrimoine communal comprend des bâtiments repris sur une carte n°6 en annexe de l'étude. Comme l'illustrent les transactions reprises dans la liste ci-dessous, le patrimoine communal, comme la gestion de ces biens, évoluent au cours du temps.

2006

- Acquisition d'une parcelle au domaine du Pont de Méry le 18 avril 2006
- Vente d'un bien du domaine public communal avenue des Ardennes: Convention de bail emphytéotique entre la Commune et l'Asbl Royal Esneux Sport: avenant N°1 le 18 avril 2006.
- Acquisition d'une parcelle au domaine du Pont de Méry le 18 mai 2006
- Domaine des Xhendrennes: principe de gestion le 5 juillet 2006
- Contrat de gestion pour la Maison Goffart rue de Bruxelles le 19 octobre 2006

2007

- Acquisition de trois parcelles de terrain au domaine du Pont de Méry: parcelles 28, 29 et 30 du groupe G. (Conseil du 23 janvier 2007).
- Comodat¹⁴² avec l'Agence Locale pour l'emploi. (Conseil du 17 avril 2007).
- Achat de parcelles cadastrales à Esneux. (Conseil du 17 avril 2007).
- Acquisition de deux parcelles de terrain Domaine du Pont de Méry: parcelles numéro 9 et 10 du groupe F. (Conseil du 22 mai 2007).

¹⁴² Le propriétaire d'un immeuble peut mettre son bien à la disposition d'une autre personne, dans le but de lui permettre de s'en servir dans un but bien déterminé, à charge de le restituer après usage. Dans la mesure où ce prêt est gratuit et constitue un service rendu, on parlera d'un contrat **de prêt à usage ou comodat**, spécialement organisé par les articles 1875 à 1891 de notre Code Civil.

- Vente d'une propriété du domaine public communal: acte authentique. (Conseil du 22 mai 2007).
- Contrat de commodat entre la Commune et le CPAS. (Conseil du 22 mai 2007).
- Vente d'un morceau de terrain du domaine public communal. (Conseil du 10 juillet 2007).
- Mise à disposition des salles et locaux communaux – modifications du règlement. (Conseil du 10 juillet 2007 et 5 novembre 2007).
- Convention d'occupation à titre précaire d'un terrain communal rue So Hamé. (Conseil du 11 septembre 2007).
- Acquisition d'une parcelle de terrain au Domaine Aval de l'Ourthe 62/12. (Conseil du 11 septembre 2007).
- Acquisition d'une parcelle de terrain au Domaine Aval de l'Ourthe: parcelle 62/34. (Conseil du 11 septembre 2007).
- Commodat au profit du Mouvement de Jeunesse les Faucons Rouges. (Conseil du 2 octobre 2007).
- Commodat au profit du Mouvement de Jeunesse des scouts de Tilff. (Conseil du 2 octobre 2007).
- Vente d'une propriété communale: le bâtiment « La Lèche »: acte authentique. (Conseil du 11 décembre 2007).
- Acquisition d'une parcelle de terrain du domaine Aval de l'Ourthe: parcelle 67/15. (Conseil du 11 décembre 2007).

10.6.2. Distribution d'eau

La distribution d'eau sur la Commune est gérée par la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE). Notons qu'il n'y a pas de captage public en service sur le territoire communal. Toutefois, on note la présence de nombreux réservoirs:

Réservoirs de la CILE sur ESNEUX	
Dénomination	Capacité (m ³)
Réservoir de Sainval	6
Réservoir de Limoges	12
Réservoir du Boubou	20
Réservoir d'Avister	30
Réservoir des Rochettes	40
Réservoir Pierre à Moulin	50
Réservoir des Déportés	60
Château d'eau de Fontin	60
Réservoir Iris Crahay	90
Réservoir du Rond Chêne	90
Réservoir de la Heid de Mael	100
Réservoir de Grandfosse	105
Réservoir de Bihet	245
Centrale de Grady	3000

10.6.3. Distribution de gaz et d'électricité

En ce qui concerne la distribution du gaz, seuls une petite partie de Tilff et le village de Hamay disposent du gaz de ville. Depuis le réseau de Tilff, une canalisation passe sous l'autoroute et part vers Beaufays en longeant l'Avenue Sur Cortil.

La grande majorité du réseau 15.000V est enterré, utilisant la voie aérienne pour atteindre certains hameaux où, bien souvent, le réseau est à nouveau enterré. Les lignes aériennes principales font les jonctions suivantes:

- au départ de la commune de Neupré vers Amostrenne puis Les Crêtes;
- au départ de la commune de Sprimont (à hauteur d'Avionpuits) vers Avionpuits, Fontin puis La Haze;
- au départ de la commune de Sprimont (à hauteur d'Avionpuits) vers Crèvecoeur;
- au départ de la commune de Sprimont vers Hamay en passant par le quartier du Vehin;
- à hauteur de l'Athénée vers Fêchereux, en suivant la limite communale, puis vers Avister;
- au départ de Sprimont, à hauteur du Bois des Manants, vers Méry;
- au départ de Sprimont, à hauteur du Bois des Manants, vers Sur Cortil.

Un poste de transformation est à l'origine de nombreuses lignes 15.000 V desservant la commune et est situé en bordure Est du territoire à hauteur de Fontin. Il est alimenté par deux lignes 70.000V:

- au Sud, depuis la commune de Sprimont;
- à l'Ouest, depuis la commune de Neupré, en passant par Amostrenne, La Salte et Evieux.

10.6.4. Programme triennal

Le programme triennal permet la réalisation de travaux importants demandant une aide financière¹⁴³. Le programme 2004-2006 contenait: l'égouttage (partie) et amélioration de la rue Grandfosse avec aménagements de sécurité, la réfection d'une partie de la rue de la Roche aux Faucons, l'égouttage de la rue Sart-Lemaire.

Le tableau fourni par la Commune montre les projets pour le programme susmentionné.

¹⁴³ Pour établir le montant de chaque subside, il est tenu compte du coût de l'étude, avec un maximum de 5 % du montant de l'offre approuvée relative aux travaux. Il en va de même des œuvres d'art, avec un maximum de 2 %. Le taux du subside est fixé à 60 % du coût de l'investissement, soit le montant de l'offre retenue ou, pour les acquisitions d'immeubles, le montant de l'estimation hors terrain. Le montant de la subvention est porté à 75 % pour certains investissements, notamment ceux ayant pour objectifs la sécurité et la convivialité de la voirie. Il existe enfin la possibilité d'une majoration de 15 % pour certains postes du marché lorsque le cahier spécial des charges inclut une clause sociale relative à la formation ou l'insertion des demandeurs d'emploi dans certains métiers ou lorsque les travaux sont confiés à des entreprises d'économie sociale (au sens de la réglementation sur les marchés publics). <http://www.uvcw.be/articles/4.23.3.0.2180.htm>

N°	Dénomination des projets	Estimation TVAC
2008		
1	Egouttage des avenues Nandrin, du Midi et d'un tronçon de la rue d'Avister et amélioration des avenues Nandrin et du Midi	1.120.242,20 €
2	Egouttage et réfection du chemin des Crêtes	751.591,50 €
3	Liaison rue Parc du Mary – traversée de l'Ourthe via l'avenue Montéfiore (égouttage)	247.929,00 €
4	Egouttage du thalweg du ruisseau de Baoufontaine (en contrebas de la rue du Ruisseau)	377.520,00 €
Total 2008		2.497.282,70 €
2009		
5	Egouttage du quai Sainte-Anne	91.960,00 €
Total 2009		91.960,00 €
Total général		2.589.242,70 €

10.6.5. Travaux financés en tout ou en partie par des pouvoirs subsidants

Hormis le plan triennal, il existe d'autres pistes de financements de projets.

La *Plan Mercure* a permis la restauration de l'escalier du Vieux-Thier proche du bâtiment de l'Administration. Un autre projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets 2007-2008 et concerne l'éclairage et du mobilier pour l'aménagement du Parc Brunsode.

Le *Plan Escargot 2009* prévoit notamment un cheminement piéton entre la rue Grandfosse et la rue de la Clissure

D'autres subventions ont été octroyées à ESNEUX et ont été traitées dans d'autres paragraphes de la présente étude. Le lecteur est donc invité à se référer aux chapitres ad hoc: PicVerts, Plan d'ancrage communal en matière de logement, subsides d'Infrasports...

10.6.6. Travaux financés par la Commune seule

Certains travaux de voiries sont financés sur fonds propres mais pas uniquement. Un exemple d'investissement sur fonds propres a été la réalisation du bâtiment de l'ESCALE.

10.7. Collecte et gestion des déchets

La gestion des déchets sur la commune d'ESNEUX est gérée par l'intercommunale INTRADEL.

Déchets ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la collecte des déchets ménagers est réalisée par la firme SHANKS via des conteneurs à puce avec identification du producteur et pesage.

Le ramassage s'effectue les mercredis à Tilff et les jeudis à Esneux, voire le samedi s'il s'agit d'un jour férié. Les déchets doivent être sortis avant 7h00. Il est toléré qu'ils soient sortis la veille mais au-delà de 22h00.

Depuis juillet 2009, une collecte de la fraction organique des déchets est effectuée chaque semaine dans un second conteneur de couleur verte.

Plastiques-Métaux-Cartons à boisson (PMC)

Les sacs bleus contenant les déchets susmentionnés sont récoltés une semaine sur deux (le mercredi sur Tilff et le jeudi sur Esneux).

Papiers, cartons

Ces déchets sont collectés en porte-à-porte une semaine sur deux, le même jour que les sacs bleus.

Déchets encombrants

Outre le parc à conteneurs, il est possible de faire appel à la Commune pour l'évacuation de déchets trop volumineux pour entrer dans la filière des déchets ménagers. La collecte a lieu le 1^{er} mardi et le 2^{ème} mardi de chaque trimestre et est soumise à une redevance communale.

Textiles

Ces déchets sont collectés toutes les 8 semaines par l'asbl TERRE. De plus, quatre de leurs conteneurs sont répartis sur le territoire communal:

- Place du Roi Albert (Tilff)
- Avenue d'Esneux (Méry)
- Rue Spineux (Hony)
- Place du Roi Chevalier (Esneux)

Verres

Il n'y a pas de collecte organisée pour les verres; les habitants doivent les déposer dans les bulles à verre adéquates réparties sur le territoire communal.

Parc à conteneurs (recyparc)

A l'instar des autres communes, le recyparc est strictement réservé aux ménages. Seuls des PMC, papiers, cartons et verres peuvent être déposés, en petites quantités (1 m³ max.) par les entreprises locales. Les déchets toxiques et/ou dangereux résultant d'activités professionnelles quelconques, les déchets provenant d'activités industrielles, commerciales, agricoles ou artisanales quelconques sont interdits.

Le recyparc observe deux horaires selon la saison:

Horaire d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre):

Mardi, jeudi et vendredi: de 9h30 à 12h30 et de 13h à 18h

Mercredi: de 10h30 à 12h30 et de 13h à 19h

Samedi: de 9h30 à 12h30 et de 13h à 16h

Horaire d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Mardi, jeudi et vendredi: de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Mercredi: de 9h30 à 12h30 et de 13h à 18h

Samedi: de 9h30 à 12h30 et de 13h à 16h

10.8. La Poste

Il y a un bureau de poste sur la Commune situé à Esneux (avenue de la Station).

Heures d'ouverture du bureau de poste		
Esneux		
	am	pm
Lun-Ven	9h00-12h30	13h30-17h00
Samedi	9h30-12h00	XXX
Juillet-Août		
Lun	9h00-12h30	13h30-18h00
Ma-Ven	9h00-12h30	13h30-17h00

La Poste qui existait à Tilff a disparu.

10.9. Déclaration de politique générale 2007-2013 de la Commune

Au sein de ce document, le pouvoir communal évoque la situation financière délicate dans laquelle se trouve la Commune qui est confrontée à certaines difficultés. De même, dans un souci de modernité, l'amplification des efforts concernant la diffusion bidirectionnelle de l'information via le site Internet communal est également abordée.

Tableau AFOM et synthèse

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">▪ Administration: employeur important d'ESNEUX▪ Antenne administrative à Tilff et possibilité▪ Prime communale pour le placement de panneaux solaires▪ Investissements dans de nombreux domaines (travaux, logements...) notamment via le programme triennal des travaux, le plan Mercure...▪ Gestion moderne des déchets avec les conteneurs à puce, Recyparc...▪ Commande de documents via Internet	<ul style="list-style-type: none">▪ Taxation communale relativement forte▪ Situation financière de la Commune délicate▪ Un seul bureau de poste sur l'entité▪ Rubriques du site www.esneux.be non mises à jour

OPPORTUNITE	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides régionales permettant à la Commune d'effectuer des travaux améliorant les infrastructures publiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation des dépenses comme pour l'approvisionnement énergétique

Après une description des structures de l'autorité communale, il transparait à la lecture de l'organigramme de l'Administration communale, qu'elle emploie de nombreuses personnes. Son siège central est situé à Esneux et il existe également une antenne à Tilff où les services du CPAS sont également localisés.

La taxation communale est relativement forte et la situation financière est délicate. Notons que la prime communale pour le placement de panneaux solaires pouvant se cumuler avec les autres aides en la matière est un incitant pour les Esneutois qui voudraient se lancer dans l'aventure.

Une gestion active du patrimoine communal est possible notamment grâce aux subventionnements de divers travaux (Programme Triennal des travaux, Plan Mercure, PICVerts, plan d'ancrage communal...).

La Commune adhère à des organismes extérieurs (Intercommunales, asbl...) pour assurer aux mieux certaines missions qui demandent des collaborations spécialisées. Parmi les services disponibles sur l'entité, la distribution du gaz de ville ne concerne qu'une faible partie de la Commune. La Poste ne dispose plus que d'un seul bureau à Esneux. La gestion des déchets avec le tri sélectif évoluera dans les années à venir avec aussi une application au client final de l'intégralité du "coût-vérité"; à cet égard ESNEUX utilise un système moderne de ramassage des déchets ménagers avec les conteneurs à puce.

11. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

Ce dernier chapitre est une synthèse des caractéristiques socio-économiques d'ESNEUX. Pour une vue globale, il est également utile de se référer aux tableaux AFOM en fin de chaque chapitre, car ils évoquent certaines grandes tendances. De plus, les cartes reprises dans les annexes de la Partie I permettent de visualiser certaines caractéristiques de la Commune.

Afin de faciliter la lecture des différents paragraphes ci-dessous points, des **mots clés** ressortent en gras dans le texte

11.1. Caractéristiques géographiques et naturelles

Située en **Province de Liège**, ESNEUX jouxte la Cité ardente et couvre une superficie de **3.405 ha** comptant 24 hameaux ou villages. L'entité résulte de la fusion des anciennes communes d'**Esneux** et de **Tilff**. Encore à l'heure actuelle, l'influence de la réalité historique¹⁴⁴ et l'ancien découpage administratif de cette entité bicéphale se ressentent dans biens des domaines mais s'estompe progressivement avec les nouvelles générations.

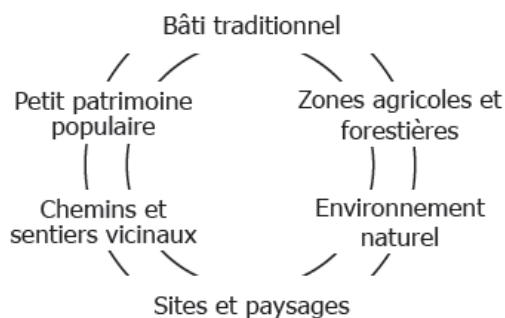


L'**Ourthe**, affluent de La Meuse, constitue un axe structurant aux contreforts souvent boisés. Le réseau hydrographique comprend également de nombreux petits cours d'eau dont certains tronçons sont parfois souterrains. L'infiltration de l'eau est aussi à l'origine de **phénomènes karstiques** visibles (effondrements, résurgences...). L'or bleu, richesse naturelle, représente également un danger car des inondations se sont régulièrement manifestées. La nouvelle cartographie des **aléas d'inondations** inventorie certaines zones plus à risque où certaines précautions sont nécessaires pour les éventuelles possibilités de bâtir.

Cette configuration en vallée implique l'existence de **grands dénivelés** topographiques. Le point le plus bas de la Commune se situe à Sainval (70m) pour culminer à Beauregard (270m). ESNEUX, bien qu'en périphérie de Liège reste un poumon vert au **caractère forestier prononcé** ($\pm 41\%$ de la Commune). Les arbres, dont certains sont protégés de manière légale, revêtent une importance particulière comme le prouve l'existence de la **fête des arbres** depuis 1905. L'aspect rural de l'entité se manifeste également par une surface agricole ($\pm 23\%$ du territoire) composée principalement de **surfaces herbeuses**. Le cadre naturel constitue une richesse importante de l'entité. Pour preuve, **deux sites Natura2000** couvrent plus de 700 ha et ESNEUX compte également **deux réserves naturelles** ainsi qu'une **cavité souterraine d'intérêt scientifique**. L'atout majeur de l'entité est bien entendu la **Boucle de l'Ourthe**, site repris dans la liste du **patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne**.

¹⁴⁴ Historiquement, Esneux appartenait au Duché de Limbourg alors que Tilff faisait partie de la Principauté de Liège.

À ESNEUX, la RURALITÉ est
une composante importante de l'IDENTITÉ



La diversité des points de vue, l'**esthétisme des paysages**, l'existence d'un **bâti traditionnel** (par exemple à Ham), les éléments du **petit patrimoine** permettent le développement d'un tourisme axé sur les **promenades familiales**.

Cependant, des **menaces** liées au développement **des activités humaines** et à l'urbanisation sont bien présentes et dégradent parfois le cadre naturel. Etant en périphérie d'une grande ville, la pression démographique conduit à la **rurbanisation**. Certains outils ont été mis en place afin de **gérer le**

territoire et ses atouts. La préservation des biotopes, de la faune et de la flore s'inscrit dans une politique de développement durable par le biais de mécanismes mis en place: le **PASH**¹⁴⁵ de l'Ourthe, le **Contrat de rivière** Ourthe, le plan d'aménagement forestier, la labellisation **PEFC**¹⁴⁶... La Commune souhaite également appliquer des réflexes d'économie dans les dépenses énergétiques après un audit approfondi de ses bâtiments pour également obtenir une réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

11.2. Patrimoine bâti architectural et historique, aménagement du territoire

De par son évolution historique, l'entité regorge de **richesses patrimoniales** avec de nombreux bâtiments remarquables parfois classés (19 sites et/ou biens). Outre les **châteaux** et maisons de caractère, des éléments du **petit patrimoine** (**croix, bornes, abreuvoirs...**) rappellent aux Esneutois et aux touristes les racines du passé.

Les abords de l'Ourthe, épine dorsale de la Commune, présentent une concentration en habitat relativement importante. L'analyse du bâti montre également que la carte postale de l'entité se décline suivant des **spécificités qui sont propres à chaque village ou hameau**. Par exemple, Ham, village classé depuis 1991, présente une morphologie nettement plus rurale que l'environnement des centres urbains d'Esneux et Tilff. Cette diversité représente à la fois une richesse mais également une difficulté dans la gestion d'un aménagement du territoire harmonieux.

L'intégration des **nouvelles constructions** et des lotissements n'est pas toujours réalisée de manière harmonieuse: habitations en ligne de crêtes, mitage de massifs forestiers... Afin de travailler sur ces matières, ESNEUX s'est dotée d'une CCATM¹⁴⁷, d'un Règlement Communal d'Urbanisme (élaboré suite à un Schéma de Structure). La commune est donc en **décentralisation**.

11.3. Population

ESNEUX, en périphérie de Liège, est une commune verte dont l'attrait certain explique ainsi une **densité de population relativement forte** qui atteint son paroxysme dans les centres urbains d'Esneux et de Tilff. Cependant, en fonction des disponibilités en logements, après un

¹⁴⁵ Plan d'Assainissement du Sous-Bassin Hydrographique

¹⁴⁶ Program for the Endorsement of Forest Certification schemes.

¹⁴⁷ Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

accroissement régulier du nombre d'habitants, une stabilisation s'est manifestée ces dernières années. Le solde migratoire explique ces mouvements de population car la différence entre le nombre de décès et de naissance est relativement faible.

Le **vieillessement de la population** est un fait dont il faudra tenir compte dans le futur. Il s'avère indispensable d'adopter une stratégie pour répondre aux besoins futurs d'autant que le déficit des moins de 20 ans est plus important qu'en Région wallonne.

La proximité de la cité ardente et de l'Université de Liège explique en grande partie le nombre élevé de Français présents plus particulièrement à Tilff (**population estudiantine**).

Ces dernières années, tout comme en Région wallonne, la composition des **ménages** a évolué vers une diminution du nombre de personnes vivant sous le même toit avec, parallèlement, un accroissement du nombre de **familles monoparentales** et d'**isolés**.

11.4. Logement

Ce paragraphe est en étroite relation avec la croissance démographique et la composition des ménages. En effet, une **croissance plus importante du nombre de logements** est constatée par rapport à l'augmentation de la population. Le nombre et la nature des permis octroyés permettent de se forger une image de la situation Esneutoise. Le taux de **rénovations** par rapport aux nouvelles constructions est assez élevé. Il reste également des efforts à consentir pour favoriser les rénovations aboutissant à de meilleures performances énergétiques des bâtiments.

En ce qui concerne la superficie et les commodités des habitations, la Commune présente deux visages. En effet, des **maisons cossues** se concentrent dans certaines zones alors qu'il existe ailleurs la problématique des habitants qui résident dans des **équipements touristiques**. A cet égard, le **plan Habitat Permanent** s'occupe de nombreux dossiers de personnes précarisées. Comme évoqué précédemment, le nombre important d'étudiants implique également la présence de nombreux **kots** et studios meublés. Notons que le secteur du **logement social de type locatif**, géré par **Ourthe-Amblève Logement**, est bien représenté sur l'entité notamment à Tilff et à Fontin. Malgré cela, le **pourcentage élevé de propriétaires** occupant leur logement est à peu près comparable à ce qui se mesure dans d'autres communes rurales.

Au niveau du **secteur immobilier**, force est de constater que les **prix** pour accéder à la propriété ont augmenté de manière régulière mais de façon moins importante par rapport à d'autres communes voisines. Ceci est explicable par le fait qu'au départ ESNEUX était une commune prisée (proximité de Liège) et dans les années 1970 le prix des terrains et maisons était donc relativement élevé. Depuis quelques années, la demande de logement de type appartement se ressent.

11.5. Contexte économique

L'**indice de richesse** calculé par rapport aux revenus déclarés par les habitants est franchement **favorable** à ESNEUX puisque bien au-dessus de la moyenne régionale. Cependant, une fois de plus, l'entité présente un **bilan contrasté** avec une frange de la **population** particulièrement **aisée** mais aussi de nombreux ménages présentant un **revenu particulièrement modeste**. En ce qui concerne le **taux d'activité** et le pourcentage de demandeurs d'emploi, la situation est meilleure qu'en Région wallonne.

Il existe **trois zones principales d'activités économiques** mais celles-ci sont relativement modestes et le zoning de Méry mériterait une revitalisation permettant l'installation de nouvelles activités pouvant, à terme, offrir de nouveaux postes de travail. En 2007, les créneaux du social, des soins de santé (CHUOA), de l'enseignement et de l'administration publique représentaient plus de 53% des **postes de salariés**.

A ESNEUX, le **secteur agricole** est **peu représenté** puisqu'en 2007, seules 14 exploitations essentiellement tournées vers l'élevage étaient toujours en activités.

Si l'INASTI recense de **nombreux indépendants**, ils n'exercent pas nécessairement leurs activités sur la Commune. Cependant, la structure commerciale d'Esneux et de Tilff montre une **grande diversité de commerces** avec une présence importante de brasseries, cafés et restaurants. Ceci est un corollaire à une certaine attractivité touristique de la Commune.

Le **secteur touristique**, basé principalement sur les escapades d'une journée, mérite une attention particulière car celui-ci apparaît comme **sous-exploité**. Les retombées économiques pourraient s'avérer plus importantes si des **efforts** étaient consentis en **termes d'infrastructures de loisirs et d'hébergements**. De plus en plus, l'optique qui se développe s'axe vers un tourisme familial et diffus notamment par un renforcement de la **fonction sociale des forêts** Esneutoises qui peuvent porter le qualificatif de **périurbaines**. Le RAVeL n°5 de l'Ourthe, le réseau TARPAN et les différentes promenades (cyclo-pédestres, équestres) constituent un atout indéniable. D'un point de vue touristique, des **balades thématiques se développent** de plus en plus en mettant en exergue les atouts naturels et patrimoniaux de la Commune. L'évènementiel (*Beach-days, Laetare de Tilff...*) draine également un public nombreux. La **Maison du Tourisme Ourthe-Amblève**, le nouvel **Office du Tourisme communal** et les **Syndicats d'initiative** contribuent à leur échelle au développement de ce secteur. De meilleures synergies et un comportement moins conflictuel entre Esneux et Tilff seraient profitables pour ce secteur.

11.6. Vie socio-sportivo-culturelle, santé, loisirs, services et gestion communale

Comme l'attestent les chapitres 8 et 9 de la présente étude, les Esneutois disposent d'une offre de services importante. En effet, de nombreux départements administratifs ou du secteur associatif permettent à toutes les tranches d'âges de:

- bénéficier d'**aide et d'assistance** (CPAS, Maison de l'Emploi, Croix-Rouge...);
- suivre un **enseignement** du maternel au secondaire en passant par les cours de promotion sociale;
- de s'épanouir dans des **activités culturelles** (bibliothèques, Bibliobus, concerts, expositions, théâtre...);
- pratiquer de **nombreux sports** (football, tennis, basket, plongée...);
- de se **rencontrer dans la cadre associatif** (Comité de quartier, groupes folkloriques...).

En ce qui concerne les infrastructures, le bâtiment de l'**ESCALE** situé avenue de la station à Esneux est devenu un point central de la **politique culturelle et associative** mais il existe également d'autres infrastructures: le Château Brunsode, la salle de l'Amirauté, la Maison de la Laïcité... A l'avenir, le **pôle central socioculturel** (l'ESCALE) pourrait prendre de l'envergure si la construction d'un **auditorium de grande capacité** se concrétise.

Des **infrastructures sportives** sont disséminées au sein de différents village terrains de football, tennis... Pour une commune de la taille d'ESNEUX, il est à remarquer que deux halls Omnisports sont implantés. Ceux-ci ont vieillis et **mériteraient quelques aménagements** pour

également arriver à diminuer les coûts de fonctionnement notamment d'un point de vue énergétique.

Les *Prés de Tilff*, propriété de la Région wallonne, sont orientés vers le **tourisme social** et offrent entre autres un bassin de natation extérieur. Cependant, cet outil constitue un véritable **gouffre financier** car chauffer cette piscine ouverte quelques mois de l'année grâce à l'aide du mazout coûte un montant exorbitant. Il est **urgent** d'adapter et de repenser cette attraction **peu écologique**...

Comme dans l'ensemble de la Région wallonne, l'**accueil de la petite enfance pose problème**. Afin d'y remédier, des mesures ont été prises dont la création d'une crèche au domaine Brunsode. Pour les **jeunes**, des associations et services leur sont spécialement destinés. Le rôle actif des **mouvements de jeunesse**, de la **Commission consultative des jeunes**, de la Teignouse... est à souligner. N'oublions pas que la présence d'une école secondaire sur le territoire de l'entité génère une présence accrue d'adolescents.

Il ressort également qu'une **meilleure gestion des vecteurs de communication** est nécessaire pour favoriser les synergies entre les différents acteurs de l'entité (services administratifs, associatifs, citoyens). Si le **Bulletin communal** et le **site Internet** ont le mérite d'exister, quelques améliorations sont souhaitables pour renforcer la circulation des informations intéressantes.

Un point inquiétant concerne la **situation financière** de la Commune qui, malgré un taux de taxation relativement élevé est relativement **délicate** alors que le revenu moyen par habitant est supérieur à la moyenne régionale. Par conséquent, le développement de l'entité doit tenir compte de cet état de fait. Les **investissements** devront donc s'effectuer de manière **graduelle** avec une recherche optimale de subventionnements tout en gérant intelligemment les différents services de l'Administration communale.

11.7. Mobilité et Sécurité routière

La mobilité est à la **croisée de nombreuses matières** puisque les citoyens sont amenés à se déplacer presque quotidiennement que cela soit pour des raisons professionnelles, de ravitaillement ou de loisirs. Le **Plan interCommunal de Mobilité** Condroz-Ourthe-Amblève est un outil précieux donnant des **lignes directrices** à affiner en fonction des situations locales et des projets à venir.

Comme partout en Région wallonne, la **voiture** tient une **place prépondérante** dans les déplacements. La **densité de trafic** est surtout problématique au centre de **Tilff** aux heures de pointe. En ce qui concerne le stationnement, les soucis n'apparaissent que de manière ponctuelle lors de manifestations de grandes envergures.

En ce qui concerne les **transports en commun**, ESNEUX bénéficie de **quatre arrêts de train** de la ligne 43 Liège-Jemelle (Esneux, Méry, Hony et Tilff). Ceci est relativement exceptionnel et peu de communes peuvent se targuer de disposer d'une telle offre. **Cinq lignes de bus** passent sur l'entité et, il est à signaler que la plus récente (ligne 28) relie, via Tilff, le Sart-Tilman à Fléron. Si les centres urbains d'**Esneux** et de **Tilff** sont relativement bien **desservis**, les villages

plus éloignés comme Fontin ne bénéficient pas d'autant d'attention. Notons qu'en dehors des heures scolaires, la fréquence des bus diminue de manière drastique.

Le **RAVeL n°5**, à finaliser, représente un atout mais aussi à compléter par un véritable réseau de voies lentes car circuler sur les **routes régionales** à vélo ou à pieds peut s'avérer **dangereux**. Certaines initiatives comme la mise en place de **PICVerts**¹⁴⁸ vont à la fois dans le sens d'un **meilleur maillage inter-villages** tout en valorisant un tourisme de promenade.

La **sécurité routière** de tous les usagers est une préoccupation intimement liée à la mobilité. Le territoire est traversé par l'autoroute E25 et est irriguée par différentes routes nationales. En termes d'accidents, la **voirie la plus dangereuse** est la **N633** reliant Esneux à Comblain-au-Pont. Le PiCM souligne également la **vitesse excessive** des véhicules constatée sur de nombreuses voiries des différentes localités.

CONCLUSION

En périphérie de Liège dont elle subit l'influence, ESNEUX est une commune rurale comprenant deux centres fortement urbanisés. Il existe sans aucun doute des potentialités de développement mais pas à n'importe quel prix. *Un cadre préservé au fil de l'Ourthe* résume cet attachement et volonté de conservation d'un cadre de vie dans un écrin de verdure. Un développement est dit durable lorsqu'il se veut responsable pour les générations futures. Le PCDR, par sa démarche ascendante, vise à favoriser l'émergence de projets citoyens. Il constitue une remarquable opportunité pour dessiner les lignes de force d'une stratégie communale basée sur une vision d'avenir.

¹⁴⁸ Plan d'Itinéraires Communaux Verts

SOURCES

Ouvrages, Etudes

AISOA, *Rapport d'activités*, 2007.

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT A ESNEUX ASBL, *Pour la sauvegarde du site de la Boucle de l'Ourthe à Esneux. Livre blanc*, Odonates, 1980.

ARTAU SCRL, *Schéma de Structure d'Esneux*, octobre 1998

COLLARD J., *Inventaire des sites de la Province de Liège*, Survey National, 1961.

CHAMBRE DES NOTAIRES, *Evolution du marché immobilier en 2007 en province de Liège*, février 2008.

IWEPS, *Les estimations de la population active par Commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail*, Août 2007

MARIAGE A., *PCDR de la Commune de HAMOIR*, août 1996

MINGUET J.-P. et BLONDIEAU Ph., *Chemins de l'Ourthe*, Ed. du Perron, juin 2006.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, DIVISION DE LA NATURE ET DES FORETS, *Aménagement de la série 1 mixte de la commune d'Esneux*, 2003.

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE, DGRNE, *Etat de l'Environnement Wallon, Paysage*, 1996.

MONSEUR J.-R., *Sur la route de l'Histoire par l'Histoire locale*, année inconnue.

SPF ECONOMIE, *Chiffres clés pour la commune d'Esneux*, 2007.

STASSEN Benjamin, *La Fête des arbres*, Ed. A. Degive, 2005

THIRY L., *La Bataille de Sprimont*, Ed Falk fils, 1936.

VAN DEN BORCK E., MARTEL E.-A, *Les cavernes et les rivières souterraines de la Belgique*, Tome I, 1910.

VAN BOL J.-M., *Entre politique et administration locales: pour un contrat d'objectifs*, octobre 2006

Remarques

A cette liste il convient d'ajouter les Bulletins d'information communale ainsi que des feuillets informatifs distribués lors des journées du patrimoine. De plus, différents textes législatifs (loi, décrets...) ont également été consultés.

En ce qui concerne les statistiques les principales sources utilisées sont: INS, IWEPS, le FOREM, CGT, Administration communale.

Pour la cartographie principalement: IGN 1/10.000, PPNC, PLI (v.0.5)

Sites Internet consultés de mars à juin 2008

<http://aquaphyc.environnement.wallonie.be>

<http://ari.b-holding.be>

<http://biodiversite.wallonie.be>

<http://carnavaldetilff.be>

<http://carto.spge.be>

<http://cartographie.wallonie.be>

<http://cohesionsociale.wallonie.be>

<http://commissariat.tourisme.wallonie.be>

<http://ecodata.mineco.fgov.be>

<http://environnement.wallonie.be>

<http://fr.wikipedia.org>

<http://mineco.fgov.be>

<http://mrw.wallonie.be>

<http://natura2000.wallonie.be>

<http://pouvoirslocaux.wallonie.be>

<http://sitiilff.be>

<http://statbel.fgov.be>

<http://statistiques.wallonie.be>

<http://users.skynet.be/cr.ourthe/>

<http://www.7sur7.be>

<http://www.aide.be>

<http://www.beachdays.net>

<http://www.continent7.be>

<http://www.cwepss.org>

<http://www.djales.be>

<http://www.esneux.be>

<http://www.euregio-mr.org>

<http://www.lalibre.be>

<http://www.laj.be>

<http://www.lamediatheque.be>

<http://www.lepur.geo.ulg.ac.be>

<http://www.lesoir.be>

<http://www.liege.be>

<http://www.notaire.be>

<http://www.ourthe-ableve.be>

<http://www.parcnaturel.be>

<http://www.pefc.be>

<http://www.presdetilff.be>

<http://www.qualitevillagewallonie.be>

<http://www.rsiesneux.be>

<http://www.secova.be>

<http://www.sitiilff.be>

<http://www.skene.be>

<http://www.srfb.be>

<http://www.staatsbladclip.be>

<http://www.statbel.fgov.be>

<http://www.ulg.ac.be>

<http://www.uvcw.be>

PARTIE II

RESULTATS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

1.	DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL	173
2.	ORGANISME ACCOMPAGNATEUR (GREOA)	173
2.1.	PRESENTATION GENERALE.....	173
2.2.	VISITES DE TERRAIN	174
2.3.	PERSONNES RESSOURCES	174
3.	REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION	177
3.1.	PUBLICITE.....	177
3.2.	CALENDRIERS DES REUNIONS ET PARTICIPATION.....	177
3.3.	METHODOLOGIE	178
4.	REUNIONS DE RETOUR	179
4.1.	PUBLICITE.....	179
4.2.	CALENDRIER DES REUNIONS ET PARTICIPATION.....	179
4.3.	METHODOLOGIE	179
5.	PREMIERS GROUPES DE TRAVAIL (GT)	180
5.1.	PUBLICITE.....	180
5.2.	CALENDRIER DES REUNIONS ET PARTICIPATION.....	181
5.3.	METHODOLOGIE	181
6.	DEUXIEMES GT	182
6.1.	PUBLICITE.....	182
6.2.	CALENDRIER DES REUNIONS ET PARTICIPATION.....	182
6.3.	METHODOLOGIE	183
7.	COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR)	184
7.1.	PREPARATION AVEC LE COLLEGE	184
7.2.	APPEL A CANDIDATURES.....	184
7.3.	COMPOSITION DE LA CLDR	185
7.4.	CALENDRIER DES REUNIONS, DEROULEMENT ET RESULTATS	186
8.	SUIVI DU PROCESSUS	191
9.	CONSULTATION DE LA POPULATION: LES RESULTATS	192
9.1.	CADRE DE VIE.....	192
9.2.	ACTIVITES ECONOMIQUES.....	194
9.3.	VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE – SERVICES ET AIDES	198
9.4.	MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE	204
10.	EVALUATION	206
	CONCLUSION	206

1. DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal d'ESNEUX a décidé en date du 6 mai 2004 de mener une **Opération de Développement Rural (ODR)** sur l'ensemble du territoire de la Commune. Le GREOA a été désigné comme organisme accompagnateur.

Début 2001, 38 communes avaient sollicité le Cabinet du Ministre en charge de la Ruralité pour entamer une nouvelle opération mais seules 12 d'entre elles pouvaient obtenir le soutien de la **Fondation Rurale de Wallonie (FRW)**. Il a dès lors été proposé de confier la coordination des ODR au Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève (GREOA¹⁴⁹), ce qui a été accepté. La première convention entre la Région wallonne et le GREOA a été signée le 24 décembre 2002 (2003-2004); celle-ci a été reconduite le 5 avril 2005 (2005-2006), le 29 décembre 2006 (2007-2008) et le 23 décembre 2008 (2009-2010).

2. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR (GREOA)

2.1. Présentation générale

Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, en abrégé GREOA, a vu le jour en 1972 à l'initiative des forces vives de la région Ourthe-Amblève avec comme objectif d'assurer la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques et sociaux de cette région.

L'association (ASBL) étend principalement ses activités à onze communes de la Province de Liège: Anthisnes, Aywaille, Clavier, Comblain-au-Pont, ESNEUX, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont et Stoumont¹⁵⁰.

Ses rôles et missions se déclinent suivant trois grands axes:

- Le GREOA est un *bureau d'études* essentiellement orienté vers les questions d'environnement et d'aménagement du territoire;
- Il est aussi un *organisme de promotion* au sens large du terme (économie, tourisme, culture et secteur social), actif dans le domaine de l'assistance aux entreprises et attentif au développement économique de la région, notamment au niveau touristique comme organisme gestionnaire de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève. Il manifeste également sa présence dans divers programmes d'actions contre l'exclusion sociale;
- Il constitue enfin un *groupe de pression* défendant les intérêts de la région Ourthe-Amblève.

Le GREOA s'est positionné comme *auteur de projet* de Programmes Communaux de Développement Rural; il a notamment rédigé l'étude socio-économique de la commune

¹⁴⁹ Le rapport d'activités de l'organisme est téléchargeable sur le site <http://www.ourthe-ambleve.be> en cliquant sur l'icône GREOA en *home-page*.

¹⁵⁰ A partir du 1^{er} janvier 2010, deux communes devraient rejoindre le GREOA: Trooz et Chaudfontaine.

d'Aywaille et finalisé celle de la commune de Sprimont (au départ du Schéma de Structure réalisé par le Centre d'Etude en Aménagement du Territoire de l'UCL "le CREAT"). Il s'est vu confier la réalisation de missions similaires pour les communes de Stoumont et d'ESNEUX; ces études ont débuté dans le courant de l'année 2005. En 2008, le GREOA a également réalisé les études socio-économiques des communes d'Hamoir et de Ouffet.

Le GREOA s'est également affirmé comme *organisme accompagnateur* dans la mesure où, depuis l'année 2003, grâce au soutien financier de la Région wallonne, il a pu engager trois agents afin d'aider les communes d'Aywaille et de Sprimont dans la mise en œuvre des consultations citoyennes prévues dans le cadre de ce type de programme. Ce soutien s'est élargi en 2006 à ESNEUX et Stoumont, en 2008, à Hamoir et Ouffet et en 2009 à Ferrières.

Le GREOA est aussi en mesure de proposer aux communes membres souhaitant un site Internet des *modules informatifs* (étude socio-économique, procès-verbaux de réunions, agenda...) et *interactifs* (formulaire d'inscription aux Groupes de Travail...). Ce site, avec le nom de domaine www.pcdr.be, est en ligne depuis janvier 2005 pour les communes d'Aywaille et de Sprimont, depuis janvier 2006 pour les communes d'ESNEUX et de Stoumont et depuis 2008 pour les communes d'Hamoir et Ouffet.

2.2. Visites de terrain

Les visites de terrain ont constitué la première étape importante pour les agents de développement. Elles leur ont permis de se familiariser avec le cadre de vie des Esneutois. Elles ont aussi été l'occasion des premières rencontres "informelles" avec la population: participation à des promenades commentées (17/09/2006) ou gourmandes (03/06/2007), parcours du RAVeL entre Esneux et Tilff, des villages de l'entité...

Tout au long du processus, de la consultation citoyenne à l'élaboration des fiches-projets, les agents de développement ont réalisé leurs visites de terrain munis d'un appareil photographique afin de bien visualiser les différents lieux cités par les habitants.

2.3. Personnes ressources

Pour appréhender la réalité communale et ses spécificités, en plus des visites précitées et des rencontres avec les représentants communaux, les agents de développement ont rencontré les acteurs de terrain et les villageois: Président du Syndicat d'Initiative de Tilff (21/08/2006), agriculteur (2/08/2006), acteurs du secteur économique et écologique (Mérytherm, Technodel...), responsable sportif (18/06/2007), éco-conseillère (18/06/2007), éducateur de rue (05/07/2007), conseillère en mobilité (09/07/2007) ... Ils ont également rencontré certains citoyens concernés par différents lieux susceptibles d'aménagements (notamment l'impasse Chamelot située à proximité de la Place Jean d'Ardenne et Fontin).

Un agent de développement a également participé à des réunions du groupe constitué dans le cadre du projet PICVerts, ainsi qu'à des réunions du Comité d'Accompagnement du Plan de Prévention de Proximité (devenu Plan de Cohésion Sociale) et du Plan HP, afin de mieux appréhender certaines matières mais aussi d'attirer l'attention des participants sur le processus en cours.

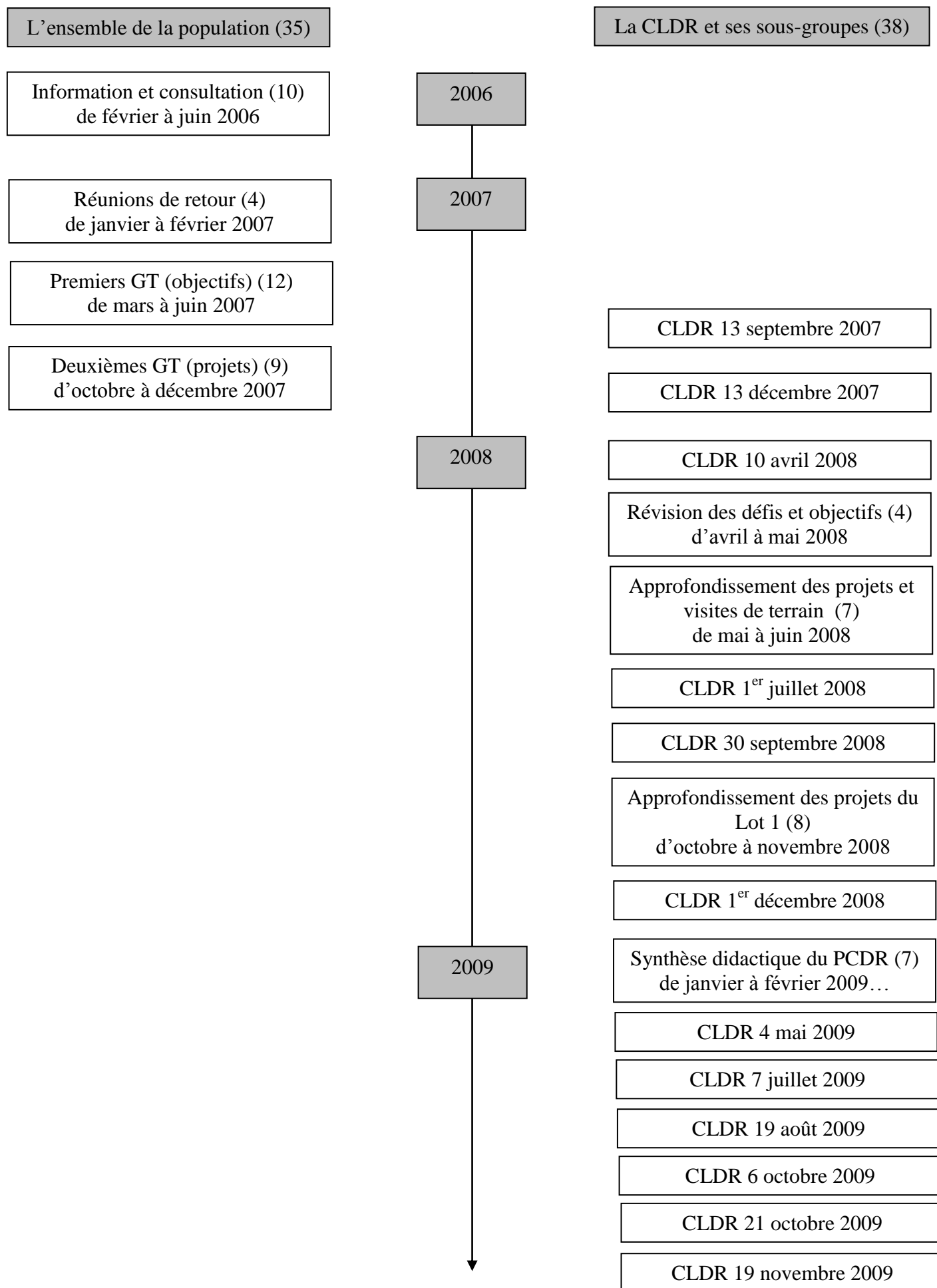
Les rencontres ont rempli divers objectifs selon l'étape en cours et les besoins identifiés: prise de connaissance du territoire, approfondissement d'une thématique, d'un projet...

Dans un second temps, différentes personnes ressources ont également été consultées, lors de la validation des objectifs de développement et de l'approfondissement des fiches-projets: chef des travaux, Directeur SPW DGO Routes et Bâtiment, Comités de village, DGO de la Mobilité et des Voies hydrauliques, Infrabel, Président de club de tennis, Infrasports, SPI+, cabinet du Ministre de l'emploi et de l'économie...

De nombreux contacts avec le Bureau d'études ont également eu lieu, lors de l'élaboration des esquisses.

En outre, de nombreux appels téléphoniques et courriels se sont succédés, traduisant une volonté d'échanges d'informations permanents, indispensables à la conduite de l'Opération de Développement Rural.

Les réunions de participation citoyenne



3. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

3.1. *Publicité*

Afin de sensibiliser la population à l'Opération de Développement Rural, initiée en février 2006, un premier rédactionnel a été publié dans le *Bulletin communal* en décembre 2004. Un nouvel article est paru dans le Bulletin communal de décembre 2005, afin de préparer la consultation citoyenne. Plus tard, en mars et juin 2006, des articles ont également invité la population aux réunions. Afin de faciliter l'identification des articles liés au PCDR, un logo **PCDR** a été inséré dans les articles du Bulletin communal ayant trait au Programme Communal de Développement Rural.

Des rédactionnels ont été publiés dans les *journaux locaux* et dans la *presse régionale*:

- 15 février 2006 (Passe-Partout);
- 22 février 2006 (La Dernière Heure);
- 22 février 2006 (Le Soir);
- 27 février 2006 (La Meuse).

Le 3 février 2006, sur les ondes de la *radio locale* « **Radio Ourthe-Amblève (ROA)** », l'Opération de Développement Rural a été largement abordée pour inciter les Esneutois à participer aux réunions d'information et de consultation.

En outre, afin d'informer les citoyens de l'évolution des travaux et expliquer la suspension temporaire des réunions publiques, un agent de développement a été interviewé le 1^{er} septembre 2006 par l'animatrice de ROA.

Des *dépliants* couvrant la période des réunions du 23 février 2006 au 24 avril 2006 ont été systématiquement distribués dans toutes les boîtes aux lettres de l'entité, par zone géographique, en fonction du découpage territorial adopté. Pour les rencontres des 6 et 13 juin 2006, un dépliant a également couvert l'ensemble du territoire. Ces informations ont aussi été déposées sur les comptoirs des commerces locaux.

Pour les réunions d'information et de consultation, des *affiches* ont été apposées dans des endroits stratégiques (commerces, panneaux d'affichage communal...).

Les *contacts interpersonnels* et les rencontres par la participation à différentes manifestations comme la « Fête des Arbres » ont incité des habitants à participer aux réunions publiques.

Le *site Internet* www.pcdr.be a été un autre vecteur utilisé pour la mobilisation.

Enfin, l'échevin de la jeunesse a envoyé une invitation aux jeunes de la Commune pour les inciter à participer aux réunions d'information et de consultation.

3.2. *Calendriers des réunions et participation*

Dix réunions d'information et de consultation ont donc été organisées **du 23 février au 13 juin 2006**.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif reprend le nombre des participants inscrits sur la liste des présences.

<i>Date</i>	<i>Découpage géographique</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nbre Participants</i>
23 février 2006	Esneux centre (rive gauche), Amostrenne, les Crêtes	Administration communale	54
6 mars 2006	Esneux (rive droite), le Mont et Ham	Administration communale	44
9 mars 2006	Tilff Centre, Saucy, Sainval	Château Brunsode à Tilff	38
13 mars 2006	Tilff: Sur le Mont, Limoges	Château Brunsode à Tilff	31
16 mars 2006	Cortil, Bois des Chevreuils	Château Brunsode à Tilff	25
30 mars 2006	Hony, Fêchereux, Avister, Beaugard	Salle de Méry	43
20 avril 2006	Fontin, Montfort, Souverain Pré, Evieux, Flagothier la Haze	Ecole de Montfort	40
24 avril 2006	Crèvecoeur, Méry	Salle de Méry	32
6 juin 2006	Territoire communal	Administration communale	11
13 juin 2006	Territoire communal	Château Brunsode à Tilff	11
<i>Total</i>			329

Les premières réunions d'information et de consultation ont rassemblé 329 participants sur les 13.075 habitants de la Commune (INS, 1/7/2006) ce qui représente un **pourcentage de 2,5%**. Les réunions ont rassemblé 251 personnes physiques différentes ce qui représente un pourcentage de 1,9%.

Outre les réunions, il ne faut cependant pas négliger la portée des autres moyens de communication utilisés (courrier, mail, téléphone, rencontres...) qui ont également permis d'informer sur l'ODR en cours et de recueillir des informations sur les avis des habitants à propos de leur Commune.

3.3. Méthodologie

A la lumière des expériences menées en matière d'ODR, il a été décidé d'organiser en même temps l'information et la consultation de la population.

Les réunions d'information et de consultation avaient un triple objectif:

- informer les habitants de ce qu'est un PCDR;
- communiquer les éléments clés de l'étude socio-économique;
- consulter les citoyens afin de connaître leurs avis et propositions sur la Commune.

Un bref exposé d'une vingtaine de minutes était illustré par une projection de diapositives PowerPoint. Il débutait par la définition et la présentation du processus d'une Opération de Développement Rural et se poursuivait par l'exposé des données essentielles de l'étude socio-économique.

Ensuite, l'assemblée était répartie en plusieurs sous-groupes au sein desquels un rapporteur était nommé. Chaque sous-groupe approfondissait un thème particulier à l'aide d'une grille d'analyse: Services – Vie sociale; Vie économique; Environnement, Agriculture,

Aménagement du territoire, Logement; Vie associative. La mobilité et la sécurité routière étant liées aux différents thèmes, ces points étaient intégrés à chacune des grilles. Cette méthode a permis une meilleure répartition des habitants dans les sous-groupes.

Le but principal du travail en sous-groupes était de recueillir un maximum d'idées (atouts, faiblesses, propositions) sans en débattre, chacun ayant l'opportunité de s'exprimer sur des points concernant toute l'entité ou bien des zones plus précises.

Approximativement une heure plus tard, chaque rapporteur exposait à l'assemblée les résultats du sous-groupe. Les autres personnes présentes à la réunion avaient la possibilité de soulever certains aspects non encore évoqués. Dans le même temps, les agents de développement prenaient les notes nécessaires à la rédaction des procès-verbaux. Une liste des présences circulait dans l'assemblée afin de disposer de données relatives à la participation.

Dans l'optique de conserver une forte mobilisation après ces premières rencontres publiques, les agents de développement ont constitué progressivement un carnet d'adresses d'Esneutois.

4. REUNIONS DE RETOUR

4.1. Publicité

Un article annonçant les réunions de retour a été publié le 28 décembre 2006 dans le journal *Passe-Partout* et le 13 janvier 2007 dans le journal *La Meuse*.

Dans le *Bulletin communal*, un article de décembre 2006 invitait les citoyens à venir écouter l'exposé de la synthèse issue des données de l'étude socio-économique et des avis de la population.

En outre, un *dépliant* informant des réunions de retour a été réalisé et déposé dans toutes les boîtes de la Commune.

Enfin, l'agenda et l'ensemble du *site* www.pcdr.be ont été mis à jour.

4.2. Calendrier des réunions et participation

<i>Dates</i>	<i>Réunions de retour</i>	<i>Participants</i>
16 janvier 2007	Esneux: Administration communale - Salle du Conseil	44
23 janvier 2007	Tilff: Château Brunsode	47
30 janvier 2007	Méry: Salle communale	40
6 février 2007	Montfort: Ecole communale	34
<i>Total</i>		165

4.3. Méthodologie

La compilation des besoins exprimés par les habitants et des données du prédiagnostic socio-économique a permis de mettre en exergue plusieurs défis à relever par la Commune pour les dix prochaines années afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants. Ces défis

ont été présentés à la population lors des réunions de retour et ont servi de lignes directrices pour la suite de la procédure.

Les agents de développement ont exposé, à l'aide d'une présentation PowerPoint, les quatre grands défis issus de la synthèse.

<i>Défis identifiés</i>	
Cadre de vie	Développer un cadre de vie adapté aux besoins de la population, et valoriser le patrimoine naturel et bâti en protégeant l'environnement
Activités économiques	Favoriser une politique de développement économique adaptée au territoire
Temps Libre	Garantir et développer une vie sociale, associative, culturelle et sportive de qualité dans des infrastructures adéquates accessibles à tous
Services et aides	Améliorer la qualité de services et aides aux personnes tout en créant les structures adéquates pour les besoins non encore rencontrés

La réunion s'est poursuivie par une explication sur la suite de la procédure: Groupes de Travail (GT), formation de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)... Les participants ont également eu l'occasion de donner leur avis sur les défis proposés et de poser des questions sur la suite du processus.

Une liste des présences a permis de relever les coordonnées des participants, qui ont également reçu un feuillet d'explication relatif à la CLDR ainsi qu'une fiche d'inscription aux GT.

Les comptes-rendus des réunions de retour ont été rédigés et mis à disposition sur le site www.pcdr.be.

5. PREMIERS GROUPES DE TRAVAIL (GT)

5.1. *Publicité*

Un *feuillet explicatif* ainsi qu'une *fiche d'inscription* ont été distribués lors des réunions de retour. Ensuite, une information a été envoyée aux inscrits par mail ou par courrier. En mars 2007, le *Bulletin communal* informait des réunions des premiers GT. Le *site Internet* du PCDR a également été mis à jour.

5.2. Calendrier des réunions et participation¹⁵¹

<i>Groupe de Travail</i>	<i>Réunions</i>	<i>Dates</i>	<i>Présences</i>
Cadre de vie	3	05/03/ 2007	35
		16/04/2007	29
		14/05/2007	20
Activités économiques	3	07/03/2007	18
		18/04/2007	10
		16/05/2007	8
Temps Libre	3	13/03/2007	9
		25/04/2007	10
		31/05/2007	12
Services et aides	3	15/03/2007	12
		26/04/2007	6
		05/06/2007	6
<i>Total</i>	<i>12</i>		<i>175</i>

5.3. Méthodologie

Quatre Groupes de Travail ont été constitués sur base de 4 thèmes dégagés, et repris dans le document de synthèse de la consultation:

- Cadre de vie (environnement, patrimoine naturel, bâti...)
- Activités économiques
- Temps Libre (lieux de rencontres, infrastructures, activités...)
- Services et aides

Cette division inévitablement arbitraire a permis de répartir la matière pour réfléchir plus précisément, en Groupes de Travail, aux objectifs de développement pour la Commune.

La première réunion de chaque GT débutait par une présentation de chacun de ses membres. Ensuite, sur base de la synthèse distribuée aux réunions de retour, chaque participant était invité à proposer 5 mots clés qu'il jugeait important d'intégrer dans un objectif de développement. Les notions d'objectifs de développement et d'indicateurs étaient expliquées et illustrées par des exemples. Les agents de développement notaient les mots clés et les regroupaient, en fonction des idées et des thèmes mis en évidence. Le nombre de participants au GT *Cadre de vie* étant important, ce GT a été scindé en deux sous-groupes pour les deux premières réunions.

La seconde réunion de chaque GT était consacrée à la finalisation des objectifs de développement. Un document extrait du Bulletin communal de Comblain-au-Pont a été distribué afin de sensibiliser les participants au concept de *transcommunalité*.

Des informations complémentaires concernant certains concepts abordés en réunion ont été communiqués dans les comptes rendus envoyés aux participants (développement durable, empreinte écologique, fête des voisins...) et disponibles sur le site Internet du PCDR.

¹⁵¹ Composition des Groupes de Travail cf. Annexes, Partie II.

La troisième réunion de chaque GT était consacrée au premier tri des propositions de projets évoquées par la population. Les participants se sont notamment basés sur la liste de tous les objectifs de développement rédigés par les différents GT (en sachant qu'une des premières missions de la CLDR seraient de les approfondir afin de veiller à ce qu'ils soient cohérents pour formuler une stratégie globale de développement pour la Commune). Des fiches-projets vierges ont été distribuées aux participants afin de les inviter à proposer des idées à discuter au sein des GT (deuxième série).

6. DEUXIEMES GT

6.1. *Publicité*

Un *toutes-boîtes* reprenant l'agenda et les thèmes des rencontres organisées fin 2007 a été distribué afin d'impliquer un maximum d'habitants. En outre, un rappel a été envoyé aux personnes inscrites sur les listes de présences aux précédentes réunions. Un article a été rédigé dans le *Bulletin communal* de juin 2007, des communiqués de presse ont été transmis à la *presse locale* et le *site Internet* a également été utilisé.

En outre, en fonction des sujets abordés, plus d'une septantaine de personnes ont été invitées aux rencontres (personnes ressources, comités de quartier, Qualité-Village-Wallonie, zone de police, associations, personnel communal directement concerné, architectes ayant réalisés certains projets...).

6.2. *Calendrier des réunions et participation*

Une rencontre citoyenne a été organisée le 18/09/2007 afin de présenter la suite du processus et notamment les projets à l'ordre du jour des réunions des prochains GT.

La colonne *résultat* du tableau ci-dessous reprend les projets retenus par le GT pour atteindre les objectifs fixés.

<i>Thèmes principaux</i>	<i>Dates</i>	<i>Résultat</i> <i>Projets retenus en réunion (titre provisoire)</i>	<i>Nb. de présents</i>
Esneux centre Economie-Tourisme	04/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur de l'ancien centre d'Esneux (Quartier du Mont) en renforçant son identité historique, en lien avec le centre commercial et touristique actuel avec un agrandissement éventuel de la Maison communale • Revalorisation du centre d'Esneux (avenue de la Station, rue de Bruxelles, le Pont, rue sous les Roches, avenue Montéfiore) 	24
Fontin-Hony Vie associative, sportive et culturelle	09/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement du village de Fontin (places, sens de circulation, voiries, petit patrimoine...) • Aménagements à Hony et ses environs avec la construction d'une maison de village 	36

Tilff Environnement	18/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du domaine Brunsode • Centre d'élevage de l'abeille et zone humide • Forêt sociale (1^{ère} approche) 	31
Méry-Hony Economie-Tourisme	24/10/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du zoning de Méry en améliorant les infrastructures publiques. • Création d'une Agence de Développement Local (ADL) • Aménagement du centre de Méry, aménagement d'une maison de village commune afin de soutenir et d'encourager les activités villageoises en articulation avec le Plan Habitat Permanent (Méry-Hony-Fêchereux) 	23
Esneux Centre Sport-Culture-Loisirs	6/11/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements de l'ESCALE et ses environs • Aménagements du Hall Omnisports d'Esneux et alentours: terrain de football, piste d'athlétisme 	35
Information et Communication Economie-Tourisme	13/11/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche générale d'actions pour la communication • Création d'un Office du Tourisme 	26
Environnement Tilff-Méry	20/11/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements des abords des Prés de Tilff en collaboration avec les acteurs publics et privés dans une optique de développement durable • Renforcement du maillage intervillages en faveur d'une mobilité douce 	18
Logement Patrimoine bâti	28/11/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du petit patrimoine bâti (achat de certains bâtiments à préserver...) • Aménagement de logements "intergénérationnels" et "tremplins" en tenant compte du plan HP 	16
Environnement Economie-Tourisme	6/12/2007	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des déchets du bois dans la perspective du développement du secteur des énergies renouvelables • L'éco-tourisme à Esneux avec une optique nature et gastronomie "bio" • La forêt sociale: aménagements de différents bois communaux 	26
<i>Total</i>			235

6.3. Méthodologie

Dans l'optique de préparer la suite du processus, les agents de développement ont tout d'abord rencontré des personnes ressources contactées en fonction des projets à développer pour répondre aux objectifs de développement identifiés. Le but était également d'impliquer dans le

processus des forces vives de l'entité qui ne se seraient pas encore manifestées aux travers des nombreuses réunions qui s'étaient déjà déroulées.

Pas moins de 6 rencontres se sont tenues avec des personnes impliquées dans la Commune: l'éco-conseillère, la conseillère en mobilité, un éducateur de rue, un administrateur d'entreprises, des personnes du secteur sportif, un scientifique à la retraite, des membres de différents comités de villages.... Les informations communiquées ont été intégrées au travail effectué afin de préparer les rencontres citoyennes du dernier trimestre de l'année 2007. Les agents de développement ont également rencontré le Collège communal pour préparer les phases ultérieures du processus.

A chaque rencontre, les agents de développement ont veillé à la bonne intégration des données des travaux précédemment effectués. Des documents de travail relatifs à chaque projet ont été élaborés, comprenant 3 éléments: *états des lieux* (reprenant les données de l'étude socio-économique et de la consultation), *description des actions proposées suite à la consultation*, *données à collecter et points à approfondir*. Il s'en est suivi une actualisation du diagnostic socio-économique permettant aux GT de travailler avec des données mises à jour.

La réunion du 18 septembre 2007 a permis de présenter à la population la méthode proposée pour la suite du processus.

7. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

7.1. Préparation avec le Collège

La CLDR a été installée en septembre 2007, après les réunions d'information et de consultation, les réunions de retour et les réunions des premiers Groupes de Travail. Plusieurs raisons expliquent ce choix: souhait que la population soit bien familiarisée avec le processus avant de lancer l'appel à candidatures et nécessité d'attendre, suite aux élections communales d'octobre 2006, la mise en place de la nouvelle majorité pour mettre en route la CLDR. Pour ne pas retarder le processus, les réunions destinées à l'ensemble de la population se sont poursuivies.

Un appel à candidatures a donc été lancé fin mai 2007. Après la clôture des inscriptions et dès l'approbation de sa composition par le Conseil communal, une réunion d'installation de la CLDR s'est déroulée le 13 septembre 2007.

7.2. Appel à candidatures

L'appel à candidatures a été publié dans différents journaux locaux en mai 2007: *Passe-Partout (Ourthe-Amblève)*, le journal *Les Annonces*. Il a été clôturé le 30 juin 2007, la CLDR restant toutefois ouverte à toute personne qui souhaitait en faire partie.

En outre, un rappel a été envoyé à toutes les personnes ayant participé à au moins une réunion, depuis le début du processus, en mars 2006. L'information a également été transmise sur le site Internet www.pcdr.be.

Le 29 août 2007, le Conseil communal a décidé, à l'unanimité, de la composition de la CLDR.

7.3. Composition de la CLDR

Membres effectifs

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Localité</i>	<i>Année de naissance</i>	<i>Profession</i>
Mme Iker	Laura	Fontin	1966	Directrice SPGE
M. Detroz	Philippe	Hony	1952	Enseignant
M. Lamalle	Philippe	Esneux	1961	Conseiller financier
Mme Backes	Astrid	Fêchereux	1976	Employé(e) de commerce
Mme Poussart	Isabelle	Tilff	1964	Architecte
M. Carlier	Lucien	Chaply	1937	Enseignant retraité
M. Timmermans	Alfred	Esneux	1962	Employé de banque
Mme Lemmens	Suzanne	Méry	1946	Retraitée
M. Hamoir	Philippe	Esneux	1945	Informaticien
M. Jeghers	Pierre	Hony	1953	Créateur mobilier
M. Aterianus	Philippe	Fontin	1948	Enseignant
M. Defechereux	Daniel	Montfort	1941	Retraité
M. Froment	Alfred	Esneux	1935	Retraité Université
M. Bellière	François	La Haze	1949	Géomètre-expert
M. Verrechia	Félix	Amostrennes	1947	Retraité
Mme Archambeau	Catherine	Esneux	1972	Ingénieur
M. Akkermans	Christian	Cortil-Tilff	1960	Responsable commercial

Membres suppléants

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Localité</i>	<i>Année de naissance</i>	<i>Profession</i>
M. Georis	Pierre	Esneux	1959	Indépendant
M. Croughs	Pascal	Esneux	1963	Directeur école
Mme Flagothier	Denise	Fontin	1955	Professeur informatique
Mme Charlier	Claudine	Fêchereux	1953	Secrétaire de Direction
M. Dupret	Benoît	Tilff	1950	Géomètre indépendant
M. Peeters	Robert	Amostrennes	1946	Assistant Université
M. Libotte	Jean-Paul	Méry	1953	Enseignant
M. Claessens	Paul	Tilff	1958	Bibliothécaire-documentaliste
M. Wathieu	Benoît	Fontin	1961	Enseignant
M. Winand	David	Tilff	1980	Cellule communication
Mme Hubin	Nadine	Méry	1946	Indépendante
Mme Nelisse	Magali	Esneux	1980	Employée secteur public
M. Mullenders	Jacques	Cortil-Tilff	1944	Ingénieur-électronicien

7.4. Calendrier des réunions, déroulement et résultats

13 septembre 2007: installation de la CLDR et rappel du processus

Cette première réunion a consisté à accueillir les membres de la Commission, à leur rappeler le processus (les différentes étapes, les objectifs formulés...), à leur expliquer le fonctionnement de la CLDR (repris dans le Règlement d'Ordre Intérieur) et à leur présenter la suite proposée pour l'ODR et plus particulièrement les deuxièmes Groupes de Travail (rencontres citoyennes) sur les premières idées de projets débutant en octobre 2007.

13 décembre 2007: présentation du diagnostic (Schéma de Structure Communal (SSC) et ses liens avec le PCDR) et des objectifs de développement formulés par les citoyens

Les agents de développement ont présenté, à l'aide d'une Power Point, ce qu'est un Schéma de Structure Communal, en effectuant un parallèle avec le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), et cela en partant du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP). Ils ont ensuite comparé le Schéma de Structure et le PCDR (contenu, finalités, valeur indicative...).

Deux réunions de préparation de la CLDR suivante ont été programmées avec quelques membres de la CLDR les **14 et 31 janvier 2008**.

10 avril 2008: présentation du diagnostic sur base du tableau atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM)

Une synthèse a été présentée aux membres sur base du SSC, du PiCM, de l'étude socio-économique et de la consultation. Suite à cette réunion, des *sous-groupes CLDR* se sont constitués afin d'actualiser les défis et objectifs de développement formulés précédemment en GT.

Sous-groupes CLDR - Réflexion sur les défis et objectifs

<i>Dates</i>	<i>Thèmes</i>
17 avril 2008	Cadre de vie
21 avril 2008	Activités économiques
24 avril 2008	Temps libres - Services et aides
5 mai 2008	Cohérence

Ces fructueuses réunions ont débuté par un rappel des définitions (stratégie, défis, objectifs...) et de quelques éléments essentiels du diagnostic. La notion d'indicateur a été reprécisée et les participants ont été invités à se poser différentes questions afin de réfléchir à la pertinence des objectifs:

- Les défis et les objectifs sont-ils toujours d'actualité?
- Les défis et les objectifs sont-ils formulés de manière suffisamment claire et précise pour pouvoir évaluer plus tard s'ils ont été atteints?
- Les défis et les objectifs sont-ils "typiques" à Esneux ?
- Les objectifs contribuent-ils réellement à atteindre les défis?
- Des actions sont-elles envisageables pour atteindre les différents objectifs?

Les sous-groupes ont souhaité formuler un super défi, véritable stratégie de développement pour la Commune: *Promouvoir l'identité de la Commune comme référence d'un développement durable*.

Les trois premiers sous-groupes ont chacun mandaté une ou deux personnes pour participer au sous-groupe *Cohérence* qui avait pour mission de vérifier, comme son nom l'indique, la cohérence de l'ensemble des défis et objectifs formulés. Une mise en page didactique des défis et objectifs a également été proposée afin de les diffuser à l'ensemble de la population.

22 mai 2008: validation des objectifs de développement

Cette réunion a permis de valider les objectifs de développement et de réfléchir aux fiches projets à approfondir avant de les transmettre à un bureau d'études chargé de réaliser des esquisses.

La CLDR a décidé d'approuver les défis et objectifs en attendant de trouver, le cas échéant, une meilleure formulation. Les participants estiment qu'afin de conserver la cohérence de l'ensemble, il n'est pas opportun de mettre en avant un défi plutôt qu'un autre.

Lors de cette Commission, une réflexion méthodologique a été menée pour aborder une nouvelle fois les projets évoqués fin 2007, avant transmission à un bureau d'études. Les participants ont estimé que le respect des délais (envoi du PCDR à la CRAT avant le 31 décembre 2008) était intenable; ils ont souhaité prendre le temps de réfléchir à des projets de qualité.

Des visites de terrain et des réunions ont dès lors été fixées afin de revoir les projets évoqués et éventuellement de réfléchir à de nouvelles propositions. Un tableau croisé reprenant les objectifs et les projets ainsi que les ébauches de fiches réalisées a servi de base de travail pour le remaniement et l'approfondissement des fiches.

Sous-groupes CLDR - Visites de terrain et réunions

<i>Dates</i>	<i>Fiches-projets abordées (titre provisoire)</i>
24/05/2008 - Esneux <i>Matin:</i> visite du centre d'Esneux <i>Après-midi:</i> remaniement et approfondissement des fiches-projets	Place Jean d'Ardenne et ses abords immédiats (circuit patrimoine...)
	Revalorisation du centre
	Aménagements de l'Escale
	Revalorisation de la zone du Lavaux
	Fours à chaux: <i>Méry et Beaumont</i> - aménagement d'un point d'intérêt didactique dans le cadre de la valorisation patrimoniale du grand site paysager de la Boucle de l'Ourthe à Esneux et Neupré
	Liaison piétonne entre la rue du cimetière et le carrefour de la rue Grandfosse
	Aménagement d'une petite place présentant un point de vue remarquable, route de Liège
	Réaffectation du terrain de football (parc des 4 saisons, logements...)
31/05/2008 - Tilff <i>Matin:</i> visite du centre de Tilff <i>Après-midi:</i> remaniement et approfondissement des fiches-projets	Aménagement du domaine Brunsode et alentours (Musée de l'abeille, centre apicole...)
	Création d'une zone humide à Sainval
	Revalorisation du centre

07/06/2008 Tourisme et Communication Remaniement et approfondissement des fiches projets qui y sont liées	Augmentation de l'offre touristique
	Création d'un Office du Tourisme
	Développement de l'éco-tourisme
	Renforcement du maillage intervillages en faveur d'une mobilité douce (PICVerts, Chemin du grand tour...)
	Valorisation du petit patrimoine populaire
	Forêt sociale – circuits didactiques
	Bois des Chevreuils
	Actions pour la communication
	Accueil des nouveaux habitants
	Création d'un fonds d'histoire locale
14/06/2008 <i>Matin:</i> Fontin et Logements Visite de terrain et travail sur les fiches <i>Après-midi:</i> Méry Visite de terrain et travail sur les fiches	Fontin: aménagement du village
	Valorisation du patrimoine bâti
	Logements
	Hony-Méry-Fêchereux: Maison de village
	Méry: aménagement de sécurisation du centre et des environs
	Méry: valorisation du zoning
	Création d'une ADL

1^{er} juillet 2008: présentation du résultat des visites de terrain

Les membres ont fait le point sur les fiches projets remaniées en fonction des visites de terrain. Les fiches projets étant fort détaillées, il est apparu important de préciser dans celles-ci les différents aspects « moteurs » en repartant des besoins. La CLDR a fixé les orientations principales pour les fiches où cela n'apparaissait pas clairement.

De nouveaux projets ont été évoqués: aménagement de la place route de Liège et projet à Montfort¹⁵² pour le stationnement ainsi que des endroits de rencontres.

Suite à cette CLDR, un travail de synthèse et de formulation des fiches a été réalisé pendant les vacances d'été. Des personnes ressources ont également apporté leur éclairage sur certains projets: SPW DGO Routes et Bâtiments, Voies Hydrauliques, Infrabel, Infrasports...

30 septembre 2008: classement des projets en lots

La CLDR s'est réunie pour se pencher une nouvelle fois sur les fiches retravaillées avec les personnes ressources pendant les vacances, et pour les classer en lots.

Il a été décidé d'organiser une dernière série de réunions avant de transmettre les fiches-projets du Lot 1 au bureau d'études chargé de réaliser les esquisses et les estimations budgétaires. Le but de ces réunions était d'affiner les fiches-projets qui le nécessitaient et de

¹⁵² Cf Partie IV, fiche-projet n° 2.5 p.363.

préciser le rôle du bureau d'études avec des personnes ressources dans les matières liées aux fiches-projets, les membres de la CLDR et au minimum un représentant du Collège.

Sous-groupes CLDR - Réunions d'approfondissement des fiches-projets

<i>Dates</i>	<i>Fiches-projets abordées</i>
mardi 21/10/2008 à 16h	Esneux: Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux
mercredi 22/10/2008 à 14h30	Esneux: Aménagement d'un pôle sportif
à 15h30	Bois des chevreuils: Aménagements de convivialité et de mobilité
à 16h	Fontin: Requalification du village, et aménagements favorisant l'accessibilité de la cité du Hamay et permettant d'y développer du logement
à 17h	Cortil: Aménagement d'un pavillon touristique
jeudi 23/10/2008 à 18h Conférence*: Les <i>Groupements d'employeurs</i> suivie d'un débriefing	Esneux (Entité): Création d'un Eco-parc et d'un centre de connaissances et de sensibilisation à la construction durable
jeudi 6/11/2008 à 16h	Tilff: Aménagement d'un pôle touristique (en lien avec la fiche 12B relative au Parc Brunsode)
à 17h	Esneux (Entité): Création d'un Office du Tourisme afin de dynamiser ce secteur

Une réunion supplémentaire a été organisée le **6 novembre 2008** à 20h afin de réaliser une synthèse de ces différentes réunions avant la validation à la prochaine CLDR

1^{er} décembre 2008: validation des fiches-projets de Lot 1 et 2

Les fiches du Lot 1 et du Lot 2 ont été validées afin de permettre au Collège communal de déterminer les fiches-projets à transmettre au Bureau d'études pour esquisses.

Une nouvelle fiche relative à la mise en valeur de la boucle de l'Ourthe et à l'élaboration d'un plan d'eau, abordée lors des dernières réunions, a été discutée en séance. Des contacts ont été pris avec les voies hydrauliques, Natura 2000 et une réunion de travail a été organisée en avril 2009.

Sous-groupes CLDR - Communication

Suite à la proposition d'élaboration d'une synthèse didactique du PCDR, un Groupe de Travail « Communication » s'est réuni le **8 janvier** et le **12 février 2009 afin de travailler à cette synthèse**. Un groupe restreint s'est vu plus régulièrement afin d'avancer dans la rédaction de la synthèse¹⁵³ (28.11.2008, 21.01.2009, 03.02.2009, 16.02.2009, 04.03.2009)

¹⁵³ Cf. Annexes *Synthèse du PCDR*.

4 mai 2009: première présentation des esquisses par le Bureau d'études

Le Bureau d'études a présenté les esquisses des fiches suivantes: Esneux-centre, Fontin, Parc Brunsode, Bois des Chevreuils, Cortil, Méry, Montfort et Tilff. Les membres ont ensuite entamé une discussion sur les différentes fiches. C'est le projet du centre d'Esneux et la manière de structurer cette fiche-projet qui a principalement occupé les participants.

Le Bureau d'études a été invité à présenter les modifications demandées lors de la CLDR suivante.

7 juillet 2009: approfondissement des fiches projets

Cette réunion a permis de revoir l'avancement de certains projets non remis au Bureau d'études: pôle sportif, éco-parc et Escale. Le Bureau d'études a présenté les modifications demandées lors de la réunion précédente et les deux propositions de réaménagement du centre d'Esneux qui lui avaient été demandées. Cependant, la Commission lui demande d'intégrer des éléments encore manquants: éléments de convivialité...

19 août 2009: choix de la fiche-projet 1.1

Les membres de la Commission ont pu consulter les esquisses proposées par le Bureau d'études. Des suggestions ont été formulées. La Bourgmestre fait état de l'avancement des projets, notamment celui d'Esneux-centre et du souhait de réaliser une étude de mobilité préalable. La CLDR décide de classer la fiche de Fontin en première convention et la fiche d'Esneux-centre ensuite, dans le Lot 1.

6 octobre 2009: présentation des différentes parties du PCDR (cf. page suivante).

Cette réunion a permis de présenter l'avant-projet de PCDR à la CLDR et à la population.

21 octobre 2009: analyse des remarques transmises suite à la consultation du dossier et approbation du projet de PCDR

Après analyse des remarques et suite aux modifications proposées, la CLDR a décidé d'approuver le projet de PCDR.

19 novembre 2009: réunion de clôture du dossier et verre de l'amitié.

La réunion a permis de clôturer le dossier. Il a été décidé d'intégrer la synthèse du PCDR aux annexes. La suite du processus a ensuite été réexpliquée aux membres en précisant l'importance de conserver le dynamisme de la Commission.

8. SUIVI DU PROCESSUS

Les agents de développement et la Commune ont veillé à tenir continuellement la population au courant de l'avancement du processus via des articles dans le Bulletin communal et la mise à jour régulière du site Internet du PCDR.

En plus des articles mentionnés ci-dessus, relatifs à une étape précise du processus, d'autres ont permis de tenir la population informée de l'évolution du travail de la CLDR: Bulletin communal de mars 2008, juin 2008, septembre 2008, décembre 2008, mars 2009, juin 2009 et septembre 2009.

En outre, le *6 octobre 2009*, une réunion de présentation de l'avant-projet de PCDR a été organisée pour la CLDR et la population. Une publicité avait été réalisée via des affiches, des communiqués de presse, un mailing et une invitation au Conseil communal ainsi qu'au personnel. La réunion a rassemblé une cinquantaine de personnes. Ensuite, le document a pu être consulté, du 12 au 18 octobre, sur le site Internet du PCDR ainsi qu'à l'Administration communale d'Esneux, à l'Antenne administrative de Tilff et à l'Escale. Les remarques ont été transmises par écrit au GREOA pour le 19 octobre.

9. CONSULTATION DE LA POPULATION: LES RESULTATS

Ce chapitre présente les résultats de toute la phase de consultation (consultations villageoises, consultations thématiques, personnes ressources, Groupes de Travail (GT)...). Afin d'en faciliter la lecture et la compréhension, les résultats des discussions sont présentés en fonction des *grands axes de développement*.

Certaines idées de projets ont déjà donné lieu à des réalisations: elles sont reprises dans le *Lot0*. Les autres propositions n'étant pas encore réalisées sont reprises soit dans les *fiches-projets* (projet de plus grande ampleur, réflexion plus globale) soit dans le *programme d'actions*. Enfin, certaines propositions formulées par la population, après réflexion en GT, n'ont pas été retenues et sont mentionnées dans les *projets non retenus*. Afin de ne pas alourdir le texte, un renvoi sera uniquement effectué en notes de bas de page vers les fiches-projets.

9.1. Cadre de vie

Patrimoine naturel et gestion environnementale

Les Esneutois considèrent le **patrimoine naturel** comme un **atout majeur** de la Commune, à préserver et à valoriser. Les principaux éléments évoqués sont les nombreuses zones Natura 2000, les arbres, les forêts, l'Ourthe « colonne vertébrale de la Commune » et plus particulièrement la Boucle de l'Ourthe.

Les **forêts** constituent une ressource naturelle importante de la Commune où la Fête des arbres, existant depuis 1905, est un évènement majeur. Les aménagements actuels sont appréciés et diverses études ont été réalisées (Plan d'aménagement forestier, Schémas directeurs...). L'exploitation de cette ressource entraîne parfois une dégradation des chemins et du patrimoine naturel, c'est pourquoi diverses propositions vont dans le sens d'une utilisation rationnelle de la forêt et d'une valorisation de ce milieu dans le cadre d'un tourisme doux (Bois des Manants, Parc du Mary, Bois de Nomont, Bois du Rond-Chêne, site du Boubou...).

Un projet de développement de la **Forêt sociale**¹⁵⁴ a débuté (Rond Chêne, Beaumont et Bois des Manants). La Commune s'inscrit également dans le projet **PICVerts**¹⁵⁵.

D'autres éléments du patrimoine naturel sont également particulièrement appréciés, notamment la **Boucle de L'Ourthe** entre autre pour sa biodiversité; c'est un des derniers tronçons naturels intacts de l'Ourthe (protection des martins pêcheurs, présence des hirondelles de rivage...). L'aménagement des berges et de l'île du Moulin peut être envisagé (promenade en assurant le respect de la faune, jardin didactique...) mais il est peut-être préférable de conserver la situation actuelle pour protéger le site.

L'**activité agricole**, de plus en plus réduite sur la commune d'ESNEUX, est parfois considérée comme un atout pour le paysage et, dans d'autres situations, paraît être une source de nuisances pour l'environnement. Les habitants connaissent peu ce type d'activités, ce qui explique parfois les incompréhensions mutuelles.

¹⁵⁴ Cf. Partie I, p. 44.

¹⁵⁵ Cf. Partie I, p. 135.

La préservation du patrimoine naturel, qui revêt une grande importance aux yeux des Esneutois, implique notamment une bonne **gestion environnementale**. Il importe également pour eux, parallèlement, de donner l'image d'une Commune soucieuse de l'environnement.

Différentes **menaces** pèsent sur ce patrimoine naturel de valeur: dépôts sauvages de déchets, rejets d'égouts dans l'Ourthe, déjections canines, nuisances sonores (bruit de l'autoroute à Mont, Cortil...) et olfactives, prolifération des sangliers... Différentes actions et projets sont nécessaires: recenser, classer et protéger des biotopes, entretenir les sentiers, veiller au maintien de la propreté, et cela en menant des actions d'éducation et de sensibilisation mais également en contrôlant le respect des règles... Concernant les bords de l'Ourthe, les habitants proposent la création d'une structure permettant de sensibiliser, responsabiliser et informer les riverains du bord de l'Ourthe aux nuisances (dégradations, pollutions) occasionnées par les activités humaines (rejet d'eaux non traitées, déversement de tontes de pelouses ou autres déchets ménagers...).

La collecte des **déchets** et le recyparc donnent satisfaction. Différentes suggestions sont cependant formulées: prévoir dans les Plans d'urbanisme pour nouvelles constructions groupées un emplacement pour conteneurs à ordures, installer des conteneurs pour déchets verts dans les villages et organiser le ramassage, mettre en place des incitants pour les bons gestionnaires de déchets... Plus généralement, il est suggéré de mener une réflexion sur les déchets et sur les moyens à mettre en œuvre afin de réduire leur quantité. En outre, plusieurs lieux pollués sont mentionnés: décharge Les Haires à Fontin, décharge située au vallon de la Chawresse, pollutions importantes à Méry...

L'**éco-consommation** est prônée au niveau privé mais aussi au niveau public (éclairage...). Un cadastre énergétique a été réalisé sur trois bâtiments communaux dont l'Administration communale. Un responsable énergétique a été désigné pour améliorer le coût énergétique.

Des investissements en matière d'**énergies renouvelables**¹⁵⁶ sont également prônés: installation d'éoliennes, utilisation de l'hydro-électricité vu les ressources dont dispose la Commune en la matière étant donné la présence de l'Ourthe et d'une entreprise de production d'hydro-électricité sur son territoire... La construction d'un centre destiné à la formation de spécialistes en construction et rénovation « basse-énergie » est également proposé¹⁵⁷.

Outre la préservation du **patrimoine naturel**, il importe également de le **valoriser** au niveau touristique via divers aménagements sans que le tourisme ne le dégrade. Certains sites naturels intéressants ne bénéficient pas de "portes d'entrées" incitant le promeneur à s'y rendre. C'est le cas notamment de la Boucle de l'Ourthe.

Patrimoine bâti

La commune d'ESNEUX dispose d'un riche patrimoine bâti (maisons art-déco, châteaux, village de Ham...), à protéger (en conservant par exemple le caractère architectural style 1900 de Méry) mais aussi à valoriser¹⁵⁸, via des promenades par exemple, notamment pour donner une « image positive de la Commune ». Les habitants regrettent entre autres le manque d'entretien de certains bâtiments à l'abandon, l'urbanisation anarchique, de nombreuses

¹⁵⁶ Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.6, p. 395.

¹⁵⁷ Cette idée est à l'origine de la fiche-projet n°1.3, p.281.

¹⁵⁸ Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.3, p.389.

constructions s'intégrant mal dans les structures du passé... Ils expriment aussi des regrets par rapport aux nuisances engendrées par la présence de pigeons sauvages.

Il est donc important de favoriser un **urbanisme d'avenir**, non énergivore, respectueux de l'environnement et des noyaux villageois, favorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables. Les Esneutois souhaitent limiter les constructions en urbanisant de manière intelligente et en ne destinant pas toutes les Zones d'Aménagement Communales Concertées (ZACC) à du bâti. Ils préconisent de recréer des noyaux villageois et de retrouver une harmonie paysagère, en veillant à l'intégration des nouvelles constructions au niveau des matériaux par exemple, en cessant de bâtir de « véritables petits buildings » dans des endroits inadéquats...

Le nombre de kots d'étudiants augmente à proximité du Sart Tilman et, outre le manque d'intégration des étudiants à la vie de la Commune, le **morcellement des maisons** pour ce type de logement est regretté.

Des demandes d'**aménagement dans différents villages** sont exprimées par les habitants, notamment à *Fontin*¹⁵⁹, où la restructuration de la place est souhaitée depuis de nombreuses années, ainsi que la construction d'un accès direct à la cité du Hamay, depuis la rue Grandfosse afin d'éviter le transit de véhicules. Des aménagements sont également demandés à *Hony*, *Méry*¹⁶⁰, *Esneux (place Jean d'Ardenne*¹⁶¹, *centre*¹⁶²...), au *domaine Brunsode*¹⁶³ (remise en état du bâtiment en ruines près du Musée de l'abeille...)...

Les éléments de **petit patrimoine**, nombreux à Esneux, sont à répertorier, préserver et valoriser (notamment au niveau touristique).

Les habitants souhaitent qu'une solution soit apportée aux problèmes rencontrés en matière d'égouttage. Les obligations découlant des Plans d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) sont méconnues et floues (avenue Montefiore, rue d'Amostrennes et au chemin des Crêtes, Avister).

9.2. Activités économiques

Une véritable politique de développement économique est préconisée en tenant compte du contexte communal et de ses ressources. Une meilleure synergie est à rechercher entre agriculture et tourisme mais aussi entre Tilff et Esneux.

Tourisme

Les Esneutois relèvent les nombreux atouts touristiques de la Commune, via son patrimoine naturel et bâti, mais soulignent que ce secteur semble encore sous-exploité. Ils souhaitent encourager, en le professionnalisant, un **tourisme doux et culturel**, par différents moyens: mise en valeur des atouts locaux, soutien aux activités liées au tourisme, développement des promenades et entretien des chemins, panneaux didactiques...

¹⁵⁹ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.1, p. 259.

¹⁶⁰ Cf. Partie IV, fiches-projets n°2.2, p. 343 et n°3.2, p.385.

¹⁶¹ Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.1, p. 379.

¹⁶² Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.2, p. 269.

¹⁶³ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.4, p. 287.

Accueil et information touristique

En matière d'accueil et d'information touristique, la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève située à Remouchamps participe à la promotion du Pays d'Ourthe-Ambève qui reprend 10 communes¹⁶⁴ dont Esneux. Il existe en outre deux Syndicats d'initiative à Tilff et à Esneux mais ils collaborent peu, ce que regrettent les habitants, et les heures d'ouverture sont réduites. La création d'un **Office du Tourisme** a été suggérée¹⁶⁵ afin de professionnaliser le secteur mais aussi de centraliser et de coordonner les préoccupations touristiques d'Esneux et de Tilff. Le multilinguisme est également un élément important à développer dans ce cadre.

Infrastructures d'hébergement et secteur HoReCa

Le développement du secteur touristique aurait des retombées sur les commerces et l'HoReCa. Le tourisme actuel à Esneux est un tourisme d'un jour. La seule auberge de jeunesse d'Esneux n'accueille que des groupes. Pour promouvoir un tourisme de plus longue durée, la création de **nouvelles infrastructures d'hébergement**¹⁶⁶ destinées aux touristes est souhaitée, en incitant notamment les privés à créer chambres d'hôtes, gîtes... Il est donc important d'informer, de conseiller et d'encadrer les privés dans ce domaine et éventuellement d'octroyer des incitants financiers supplémentaires (certaines communes accordent par exemple une prime supplémentaire à celle du Commissariat Général au Tourisme).

Offre touristique

La Commune bénéficie d'un **grand potentiel touristique**, notamment grâce à son patrimoine naturel verdoyant, favorable au développement de l'écotourisme¹⁶⁷ (nombreuses possibilités de promenades...), grâce également au patrimoine bâti, à valoriser.

L'idéal serait de décliner, autour d'un **thème touristique porteur**, les activités touristiques organisées. Par exemple, le thème de **l'abeille** pourrait être développé davantage vu l'existence du Musée de l'abeille à Tilff. Divers projets pourraient être articulés autour de cette image¹⁶⁸. La modernisation du musée et l'aménagement d'un espace pour les apiculteurs sont souhaités¹⁶⁹. Il serait également intéressant d'envisager les liens possibles avec l'Université de Liège (ULg).

L'**amélioration de l'offre touristique** est préconisée et comporte 4 volets: *actualisation de l'offre* (amélioration des cartes de promenades pédestres et VTT...), *développement de l'offre* par la mise en place de circuits thématiques (notamment aux Bois du Rond Chêne et Bois des Manants, autour des fours à chaux), *actions et projets visant à rendre l'offre performante* (entretien, équipement et sécurisation des chemins, amélioration de l'accueil tant au niveau information qu'équipement...) et *modernisation de l'offre*, via la mise en place d'une signalisation touristique pour les hébergements (gîtes, ferme...)...

¹⁶⁴ Anthignes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont et Stoumont.

¹⁶⁵ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.5, p. 305.

¹⁶⁶ Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.5, p. 393.

¹⁶⁷ L'écotourisme ou le tourisme vert est une des formes du tourisme durable, plus centrée sur la découverte de la nature.

¹⁶⁸ D'autant plus si l'on considère que l'exploration du thème de l'abeille conduit inévitablement à celui de l'arbre (essences mellifères à favoriser) et à la nature en général.

¹⁶⁹ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.4, p. 287.

Les habitants voient d'un œil favorable la **valorisation de la forêt** (arbres...). Différents projets sont d'ailleurs en cours (Parc du Mary, Bois du Rond Chêne, Bois des Manants...). Les programmes Tarpan et PICVerts convergent aussi vers un développement d'un tourisme vert.

Une réflexion sur **les Prés de Tilff** est en cours afin de revoir la partie énergétique du projet, sa gestion et de rendre ce concept viable. Certains habitants estiment qu'un apport culturel permettrait d'intégrer les Prés de Tilff au projet de développement touristique de la Commune.

Etablir un lien plus évident entre le RAVEl, les Prés de Tilff et les autres atouts de la Commune (nature, patrimoine, forêts, Ourthe, Musée de l'abeille, Place de Tilff...) est une idée à développer. Le RAVEl est un des principaux atouts existant sur le territoire communal. Dans cette perspective, certains proposent d'établir une **véritable zone de loisir et de sport aux abords des Prés de Tilff** (circulation limitée, complexe sportif en plein air et sécurisant...) et certains émettent l'idée d'y implanter les bureaux de l'Office du Tourisme. D'autres notent cependant qu'un tel bureau doit être central ce qui n'est pas le cas des Prés de Tilff. En outre, la question du pont de Tilff n'étant pas encore tranchée, la réflexion s'avère difficile.

Les Esneutois se posent la question de savoir si économiquement parlant il est possible de dynamiser une activité rentable dans le **secteur agricole**. Différentes propositions sont formulées et notamment celle de combiner la visite d'une ferme et la dégustation de fromage avec une promenade, par exemple.

Le développement touristique de la Commune devrait cibler les personnes extérieures à la Commune mais aussi ses habitants. En outre, **Liège** étant une ville de congrès dont l'ambition est de devenir un grand pôle d'attraction culturelle, il serait intéressant de tenter d'attirer ce public vers des activités toutes proches, dans la Commune d'Esneux. Des exemples existent en la matière, notamment à Herve où un package est proposé aux entreprises: promenades et visites de siroperie...

Commerces, activités artisanales et entreprises

Les centres d'Esneux et de Tilff semblent disposer d'une **offre commerçante** suffisante mais de nombreux magasins souffrent de la concurrence de complexes comme Belle-Ile, Bonnelles et Liège. Certains éléments environnants les commerces du centre d'Esneux sont peu attractifs: vitesse excessive le long du chemin de fer et au centre en général, perte de charme de l'Ourthe vu la hauteur trop élevée des buissons, place Désiré Delville et rue de Bruxelles peu attractives. La rue commerçante de Tilff pourrait également être plus avenante¹⁷⁰.

En raison d'un manque de rentabilité, les **commerces de proximité** disparaissent progressivement ce qui pose des problèmes pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule. Il semble, selon certains, que "seuls des commerces spécialisés soient susceptibles de générer des revenus permettant de rentabiliser les investissements".

Différentes **propositions** sont formulées afin de favoriser les activités commerciales de l'entité. La redynamisation des marchés de Tilff et d'Esneux contribuerait à renforcer le commerce local c'est pourquoi certains habitants prônent le retour du marché devant les commerces. En outre, l'aménagement plus harmonieux des terrasses du centre d'Esneux

¹⁷⁰ Cf. Partie IV, fiche-projet n°2.4, p. 355.

favoriserait la venue des clients. Le lien entre commerce et tourisme est à considérer. Il serait par ailleurs intéressant, pour les personnes susceptibles d'ouvrir un commerce, d'introduire une demande à la Commune qui, informée des projets en cours, conseillerait sur le type de commerce à ouvrir (certains habitants expliquent que, par manque de connaissance, trois sandwicheries se sont ouvertes à Tilff et qu'elles ont finalement toutes fermé).

La recherche proactive d'investisseurs afin notamment de lutter contre des espaces commerciaux ou industriels vides est essentielle. Un développement harmonieux des zonings permettrait de maintenir et de créer de l'emploi. La création d'une **Agence de Développement Local** (ADL) a été proposée avec pour priorité le développement durable. Les habitants considèrent que ce projet d'ADL est prioritaire car il conditionne le développement de l'économie.

Les Esneutois suggèrent de favoriser les activités commerciales et entrepreneuriales, notamment par la création d'un **pôle de connaissance**¹⁷¹. Le créneau des énergies renouvelables, de la construction et la rénovation de bâtiments à « basse consommation énergétique » est à explorer.

Différentes pistes sont envisagées: création de **cluster** (réseaux d'entreprises)¹⁷² et de **grappes d'entreprises**¹⁷³, lien à établir avec l'Université de Liège¹⁷⁴ (spin off)...

La création d'un **éco-parc**¹⁷⁵ est également suggérée. Développer ce projet de centre de connaissances et d'éco-parc permettra de promouvoir concrètement le développement durable. Quant à la localisation, le zoning de Méry est préconisé car il bénéficie d'un certain potentiel; l'accessibilité semble toutefois problématique.

Secteur agricole et sylvicole

Les habitants regrettent le peu d'**activités agricoles** à Esneux et la méconnaissance des productions locales et régionales. L'écoulement des produits biologiques et des petites productions locales est déficient. Ce secteur doit être soutenu; un système d'achats groupés de produits biologiques de petits producteurs de la région pourrait par exemple être mis en place.

La **méconnaissance du monde agricole** explique certaines incompréhensions qui apparaissent au sein de la population. Différentes initiatives, notamment les visites à la ferme, permettent d'améliorer l'image de marque de l'agriculture. Les agriculteurs souhaiteraient organiser ce type d'évènement avec un encadrement renforcé car une manifestation de ce type est difficilement gérable.

La **forêt** est un élément à valoriser sur le plan culturel et touristique mais, pour certains, il faut aussi réfléchir à valoriser les déchets du bois, notamment pour la production de chaleur. Une

¹⁷¹ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.3, p. 281.

¹⁷² Voir le site clusters.wallonie.be et notamment le cluster éco-construction

¹⁷³ Citons, à titre d'exemple, Grappe Beurinoise (www.lagrappe.be).

¹⁷⁴ Cf. l'Interface Entreprises-Université. Ce service interne de l'Université de Liège est constituée d'une équipe pluridisciplinaire essentiellement constituée de scientifiques disposant d'une expérience et d'une pratique du monde industriel centrée sur le transfert de technologies (<http://www.interface.ulg.ac.be/Interface-ULg/Qui-sommes-nous.php>).

¹⁷⁵ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.3, p. 281. Un éco-parc regroupe PME, TPE et artisans. Il est géré et animé de manière écologique, durable et développe des offres de services aux entreprises.

information a été donnée sur le sujet lors d'une rencontre citoyenne en décembre 2007, lors de laquelle il est apparu que la vocation première des bois à Esneux était plutôt liée au tourisme.

9.3. Vie sociale et associative – Services et aides

Activités et infrastructures

Intergénérationnel

Les Esneutois insistent sur la nécessité de développer les liens interpersonnels, et de ce fait même la **solidarité** entre les générations. Il est essentiel de renforcer la convivialité, la tolérance et l'entraide, en mettant en œuvre des actions et projets visant à favoriser les rencontres. Des **aménagements** dans les hameaux et dans les quartiers (Fontin¹⁷⁶, Place Jean d'Ardenne¹⁷⁷, Méry¹⁷⁸, Cortil¹⁷⁹, Bois des Chevreuils¹⁸⁰...) pourraient créer les conditions favorables au développement des relations sociales. L'idée de la mise en place d'un potager communautaire a également été émise.

Les **activités intergénérationnelles** sont donc à promouvoir (concours de façade fleurie, fête de la localité, fête des voisins...), notamment par le biais des **Comités de quartiers** qui jouent un rôle dynamisant. En fonction des hameaux, l'entente et l'entraide entre voisins ou l'accueil des nouveaux habitants sont variables. Dans certains villages, les habitants ne se connaissent pas (par exemple à Méry, la route régionale contribue à séparer les habitants situés de part et d'autre de la voirie).

La Commune pourrait par exemple donner la première impulsion pour l'organisation d'une réunion de Comités de quartier. Les participants proposent d'établir dans les villages un **"interlocuteur de quartier"** (c'est-à-dire une personne relais, un responsable de quartier) et d'organiser des rencontres en profitant notamment de la "Fête des voisins" proposée dans le cadre de la journée européenne des voisins. L'accueil des nouveaux habitants est également à améliorer en leur distribuant les brochures nécessaires à l'Administration communale mais aussi via les comités de quartiers.

Le problème de mobilité ressurgit ici: pour bon nombre de personnes, il est difficile de se rendre à une activité car l'offre de transports en commun n'est pas toujours en adéquation avec la demande. Parfois une solidarité via le co-voiturage s'organise. **La sécurité routière** est également au cœur des préoccupations car le danger est parfois perceptible autour des infrastructures ce qui représente un frein au développement d'activités.

Enfance

Les **activités** pour les enfants et les jeunes sont nombreuses (mouvements de jeunes, clubs sportifs...) mais encore insuffisantes selon certains.

¹⁷⁶ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.2, p. 269.

¹⁷⁷ Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.1, p. 379.

¹⁷⁸ Manque d'un endroit de rencontre convivial pour toutes les générations.

¹⁷⁹ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.7, p. 319.

¹⁸⁰ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.6, p. 309.

Quant aux **infrastructures**, le manque de place dans les **crèches** a été soulevé à de nombreuses reprises. Les habitants proposent d'augmenter la capacité des crèches et de mettre en place des garderies gratuites.

Jeunesse

De **nombreuses activités** sont organisées pour les jeunes, les mouvements de jeunesse sont notamment actifs dans la Commune. Certaines initiatives sont prises vis-à-vis des jeunes et elles sont très appréciées, notamment l'action de l'**éducateur de rue** qui circule dans la Commune à la rencontre des jeunes et qui permet entre autres de réduire les conflits avec le voisinage. Ces initiatives sont cependant encore trop peu nombreuses.

Les **infrastructures de rencontres et d'encadrement** pour les jeunes sont insuffisantes. Les Esneutois regrettent l'absence d'une maison de jeunes qui permettrait à ceux-ci de se retrouver tout en étant responsabilisés¹⁸¹. Il est essentiel de renforcer l'encadrement des jeunes et la prévention. Les habitants demandent l'aménagement d'un espace de rencontre pour les jeunes où ceux-ci puissent être encadrés et s'impliquer dans un projet, de sa conception à sa mise en oeuvre. Cet "espace jeunes" pourrait éventuellement voir le jour sous la forme d'un cyber-café, d'un bus ou d'une roulotte. La structure existante à Fontin a été mentionnée mais elle semble insuffisante car la jeunesse du reste de l'entité ne dispose pas des moyens nécessaires pour se rendre dans ce hameau assez éloigné par exemple de Tilff.

La création de "**lieux d'expression**" est également préconisée (l'exemple de jeunes "taggant" dans un endroit approprié permettrait de développer leur sens artistique en évitant les dégradations).

Des **comités de jeunes** sont actifs sur la Commune, notamment celui de Hony. Les habitants souhaitent qu'un soutien soit apporté à ces comités.

Des **espaces de jeux** (foot, vélo, skate-board, plaine de jeux...) dans les villages sont aussi demandés, notamment au Parc Saucy ou à Fontin. L'aménagement du terrain de cross non entretenu en face de l'Athénée avec un mini-terrain de football comme à Hony a également été suggéré.

En outre, comme cela a déjà été constaté dans d'autres domaines, l'efficacité de la transmission de l'**information** semble faible car de nombreux habitants ignorent l'existence d'outils comme la Teignouse, le Plan de Prévention de Proximité (devenu Plan de Cohésion Sociale)...

Adultes, seniors

Des **activités diversifiées** sont proposées aux seniors (clubs, conseil consultatif des seniors...). Certains projets sont par ailleurs en cours dans le cadre de l'Escale, qui a notamment pour missions de fédérer les associations de pensionnés et de renforcer les relations intergénérationnelles.

Malgré la présence de nombreuses maisons de repos, il n'est pas toujours aisé d'y trouver une place et le prix est loin d'être démocratique. L'**aide à domicile** présenterait également

¹⁸¹ Depuis lors, une maison des jeunes a été créée. Cf. Partie IV, Lot 0, p. 236.

quelques lacunes. Une réflexion sur les services à domicile existants semble une piste à explorer plus avant.

Loisirs, sport et culture

Des **manifestations et activités variées** (Beach Days, Carnaval de Tilff, promenades guidées, brocantes, les Six Cordes, expositions, conférences, Musée de l'abeille, "Ouvrons les ateliers", le kiosque avec ses activités ...) attirent les Esneutois et des personnes extérieures à la Commune. Mais l'attractivité de la Commune est parfois à l'origine de certaines nuisances: cyclistes peu respectueux du code de la route, tapages nocturnes, stationnement anarchique, motos et quads dans les forêts...

Le **secteur associatif** est dynamique mais les contacts entre associations sont à renforcer, par exemple en organisant une fois par an une réunion commune. Les habitants relèvent le manque de salles pour les associations, des salles peu avenantes ou à prix prohibitifs.

Plus généralement, de nombreux **aménagement**s sont proposés (places à restructurer, salle à rénover, plaine de jeux à construire...) dans différents endroits de la Commune, afin de renforcer la convivialité et les possibilités d'enrichir le temps libre des Esneutois par des activités culturelles, sportives et de loisirs.

A Méry ou Hony, où il n'existe aucun lieu de rencontres, l'aménagement d'une **maison de village** est demandé¹⁸². Les activités organisées par les villageois de Hony, Méry et Fêchereux se déroulent généralement dans des locaux privés peu adaptés. Ce projet vise également l'intégration des habitants permanents des campings de la zone de Méry.

De nombreuses **activités sportives** sont possibles à Esneux (basket, football, tennis, marche, cyclisme...) grâce notamment aux deux halls omnisports, aux promenades Tarpan et au réseau RAVeL.

Les **halls omnisports** mériteraient certains aménagements¹⁸³. Le hall de Tilff est petit, vétuste et la cafétéria est mal équipée. Le hall d'Esneux est mal aéré, connaît des problèmes d'agencement interne, de chauffage, et son intégration paysagère n'est pas idéale. Il est proposé d'y adjoindre les deux terrains de football. Selon certains citoyens, la location serait relativement onéreuse. Des initiatives communales afin de réduire les coûts énergétiques, notamment pour les halls sont souhaitées. La question de l'acoustique doit également être traitée.

En matière de **culture**, la Maison des associations, l'Escale, inaugurée en mai 2007, est considérée comme un bon outil à gérer efficacement. Elle comprend actuellement différentes salles (destinées aux cours de promotion sociale, à des séminaires...) mais manque encore d'une salle de plus grande capacité¹⁸⁴. La création d'une véritable "Maison de la Culture" est un souhait exprimé par les habitants. Ceux-ci ont également formulé différentes propositions relatives aux bibliothèques: développement de synergies, de nouveaux services (médiathèque, cybercafé...).

¹⁸² Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.2, p. 385.

¹⁸³ Cf. Partie IV, fiche-projet n°2.6, p. 369.

¹⁸⁴ Cf. Partie IV, fiche-projet n°2.1, p. 333.

La **vie culturelle, sportive et associative** pourrait donc être **dynamisée** davantage: des activités, ouvertes vers l'extérieur, associant les acteurs locaux¹⁸⁵ et extérieurs sont à mettre sur pied, en y intégrant si possible l'aspect "interculturalité". Par ailleurs, le développement culturel et associatif de la Commune génère des retombées positives sur l'économie locale.

Participation

Concernant l'**Escale**, il est important d'impliquer les associations dans la gestion de cette infrastructure. Cette maison des associations et sa gestion touchent à différents thèmes déjà abordés tels que les synergies entre associations, l'intergénérationnel, la politique culturelle, associative...

Au-delà de la réflexion sur la gestion de ce bâtiment, impliquer les utilisateurs dans les décisions relatives à l'usage et au mode de gestion des **infrastructures existantes et à venir** est un objectif identifié par les habitants. Enfin, une réflexion sur les besoins et les attentes en termes d'activités... est un préalable indispensable à tout aménagement de nouvelle infrastructure. Toutes les installations doivent également être conçues pour les personnes à mobilité réduite en portant une attention particulière à l'aménagement des abords.

De façon plus générale encore, la population souhaite favoriser les **démarches participatives**. Cette demande est en relation avec le paragraphe suivant relatif à la communication.

L'**implication des jeunes** dans la vie communale par un renforcement de l'encadrement et des vecteurs de communication est préconisée. Par ailleurs, il serait bon de sensibiliser les "kotteurs" à leurs devoirs de citoyen.

Communication

- vers les citoyens

Un certain nombre d'**éléments positifs** sont mis en avant. De nombreux documents d'information existent déjà (par exemple pour le secteur de l'enfance: agenda reprenant la liste des stages organisés dans la région pendant les vacances scolaires, activités organisées dans le cadre de l'accueil extra-scolaire...), le site Internet et le Bulletin communal sont appréciés. Toutefois, la périodicité et le délai de remise des articles rendent difficile l'annonce de certaines activités.

Il n'est cependant pas toujours aisé de trouver l'information que l'on recherche. Les documents ne sont pas nécessairement connus par la population, les associations... Un Forum des associations, organisé en 2003, avait mené à différentes conclusions, notamment un **déficit d'informations** et **de lieux** pour les diffuser. L'aménagement d'un lieu d'affichage au centre de chaque quartier avait entre autres été proposé (installation de colonne Moris par exemple).

Les Esneutois souhaitent améliorer la diffusion de l'information et les outils interactifs de communication. Une réflexion est donc à mener sur les **moyens à mettre en œuvre** pour mieux diffuser l'information auprès de la population, et notamment des jeunes: identification de "lieux relais" (écoles...). Un équilibre est à atteindre entre, d'une part, la nécessité

¹⁸⁵ Le substantif "acteur" est à considérer dans le sens le plus large du terme et inclut les citoyens non professionnels.

d'informer (et donc d'aller vers la population), et d'autre part, l'éducation des habitants en matière de recherche d'informations. Un effort est à consentir dans les deux sens.

La réalisation d'un **inventaire** des outils de communication existants est souhaitée. En fonction de celui-ci, il conviendra d'en dynamiser certains, voire de mettre en place de nouveaux moyens de communication, afin de toucher un maximum d'habitants. Les Esneutois souhaitent également davantage d'interactivité et de démarches participatives.

Diverses **propositions d'actions et de projets** ont été formulées et méritent une réflexion approfondie, afin d'identifier, éventuellement dans un Groupe de Travail, les plus pertinentes à mettre en œuvre: développement d'un forum internet citoyen organisé par thèmes, aménagement de l'accès internet dans un endroit public, organisation de formations internet pour tous les âges, révision de la localisation et de la présentation des panneaux d'affichage (système à clé, panneaux électroniques, éclairage...)... La création d'un service spécialement chargé de la communication au sein de l'Administration communale (une cellule communale de communication) a également été demandée.

- entre les associations

Les associations, répertoriées dans un bottin, sont nombreuses, mais la coordination entre celles-ci est insuffisante et, parfois, une concurrence stérile se développe. Il importe de développer des **synergies**, des réseaux infralocaux et supralocaux dans les matières de loisirs afin de maximiser l'efficacité du travail. Des relations sont à nouer, notamment avec des communes voisines ou plus lointaines. Le Foyer culturel de Sprimont et les associations d'Anthisnes sont cités à titre d'exemple. Les associations pourraient se réunir une fois par an pour renforcer les synergies.

Logement

Trouver un logement dans la Commune s'avère parfois **difficile** car les prix de location et d'achat de biens sont élevés. Le logement social serait par ailleurs trop peu développé. L'habitat permanent dans les équipements touristiques est généralement connoté de manière négative car caravanes et chalets sont parfois de véritables taudis où la **détresse sociale** est belle et bien présente. La présence de nombreux kots liée à la proximité de l'Université de Liège engendre différents phénomènes: maisons transformées en logements pour étudiants, problèmes de stationnement... Le nombre croissant d'immeubles à appartements au centre est par contre considéré positivement pour les personnes âgées qui sont dès lors proches des commerces et services.

Les habitants souhaitent prévoir des logements de qualité (notamment du point de vue énergétique), en nombre suffisant et à des prix minima. Le développement de **l'offre**, entre autres des logements sociaux, est à explorer, notamment pour réduire le phénomène de résidence permanente. L'aménagement d'habitations intergénérationnelles (assurant aussi une mixité sociale) et de logements destinés plus particulièrement aux jeunes de la Commune est une autre piste évoquée¹⁸⁶.

Il est par ailleurs important d'assurer la promotion des services existants dans ce domaine (Agence Immobilière Sociale...), de veiller à aménager des logements « durables »... Une

¹⁸⁶ Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.4, p.391.

"**cellule habitation**" pourrait être créée pour étudier la qualité et le prix des logements, proposer des logements en ayant fait un état du marché, proposer des solutions pour entretenir un logement et donner des informations notamment sur le chauffage solaire, réfléchir à la problématique des logements inoccupés¹⁸⁷ ...

Au-delà de la question du logement, il est essentiel, selon les Esneutois, de **lutter contre toutes les formes d'exclusion et de pauvreté**. Celles-ci peuvent être envisagées d'un point de vue financier, culturel, et peuvent également être liées à la situation familiale (familles mono-parentales...).

Services communaux

Les services de la Commune sont généralement appréciés, entre autres pour la qualité de l'accueil. Mais quelques **problèmes** relatifs aux **bâtiments de l'Administration communale** sont pointés: personnel à l'étroit, manque d'ascenseur (l'accès pour les PMR n'est donc pas prévu alors que le CPAS par exemple est situé au premier étage). Il conviendra donc de rénover et d'agrandir les bâtiments¹⁸⁸.

Les Esneutois estiment qu'il est important de répondre de manière adéquate aux **besoins d'information, d'aides et de services** des différentes générations, dans un esprit d'accompagnement spécialisé, de manière éventuellement transcommunale et en veillant à l'accessibilité pour PMR.

Formation, emploi

Les **réseaux d'enseignement** sont très appréciés.

Les Esneutois souhaitent que l'ensemble des **outils** relatifs à la **formation**, à la **recherche d'un emploi** et à la **création d'activités**¹⁸⁹ soient améliorés et que l'information s'y rapportant soit plus largement diffusée. Des cours de promotion sociale sont organisés dans la Commune; la création de conditions favorables comme la mise à disposition de locaux est un point positif, mais l'information est insuffisante. Les services destinés à la recherche d'un emploi offrent une certaine satisfaction. La Maison de l'emploi (située à Comblain-au-Pont) est considérée positivement mais il semble parfois plus facile et plus judicieux de se rendre directement aux services du Forem à Liège.

Diverses **propositions** sont formulées par les participants: écoles de devoirs (à organiser éventuellement en collaboration avec d'autres communes), organisation de cours d'informatique et d'initiation à Internet pour toutes les tranches d'âge...

Il s'agit donc de permettre aux Esneutois d'acquérir des **connaissances** pouvant servir d'atout dans une perspective professionnelle et/ou dans une optique de développement personnel.

¹⁸⁷ Depuis, une cellule logement a été créée.

¹⁸⁸ Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.1, p. 379.

¹⁸⁹ Cf. également le paragraphe relatif aux activités économiques (Commerces, activité artisanales et entreprises), p. 194.

9.4. *Mobilité et sécurité routière*

Mobilité

La réflexion sur ce thème a conduit les Esneutois à identifier leurs souhaits en la matière; il s'agit pour eux de faciliter la mobilité dans la Commune et vers l'extérieur en diminuant le trafic individuel et en créant davantage de transports en commun, dans une optique transcommunale.

Mobilité des usagers doux

Les nombreux chemins et promenades existants (Grandes Randonnées, TARPAN, boucle de l'Ourthe, RAVeL...) sont appréciés mais les habitants demandent un meilleur entretien des chemins, une amélioration du balisage et un développement des sentiers et promenades¹⁹⁰. La participation de la Commune au Plan d'Itinéraires Communaux Verts (PICVerts) est considérée comme un atout. La Commune a en effet rentré sa candidature, avec la commune de Neupré, pour un projet relatif au « Grand site de la Boucle de l'Ourthe ».

Les usagers doux rencontrent des difficultés, dues notamment au manque de trottoirs. L'aménagement des voiries, l'élargissement de l'espace piétonnier, le développement de cheminements pour les vélos, la prise en compte du plan de mobilité et l'analyse approfondie des projets proposés constituent différentes pistes d'actions à explorer afin de prendre davantage en compte les usagers doux. L'identification de certains besoins précis et localisés a bien entendu été intégrée à la réflexion menant à l'élaboration des différentes fiches-projets.

Transports en commun et transports alternatifs

Parmi les regrets exprimés par les habitants, c'est principalement la déficience des transports publics, notamment vers le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Liège et le Sart-Tilman qui a été mise en évidence. L'amélioration du système de transports en commun via la création de nouvelles lignes de bus, la mise en place d'une navette de bus vers la gare d'Angleur où les trains sont plus fréquents... sont quelques-unes des propositions formulées. Il paraît essentiel de veiller à l'accès TEC vers Bonnelles, Beaufays et d'envisager également des liaisons entre Esneux et Sprimont. Il serait également utile d'amplifier l'offre de trains entre 9h et 15h.

D'autres propositions permettant de favoriser la mobilité et de « désenclaver » certains villages ont également été exprimées: utilisation d'un bus communal, mise en place d'une base de données pour le co-voiturage, soutien de la Commune pour le recours aux voitures partagées (Cambio), aménagements dans certains villages (notamment à Méry¹⁹¹, au Bois des Chevreuils¹⁹²...)... Il est par ailleurs important de sensibiliser la population à l'utilisation des moyens de transports collectifs.

¹⁹⁰ Cf. Partie IV, fiche-projet n°2.3, p. 351.

¹⁹¹ Cf. Partie IV, fiche-projet n°2.2, p. 343.

¹⁹² Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.6, p. 309.

Trafic

Un des problèmes principaux concerne l'entrée de Tilff¹⁹³. La densité du trafic aux heures de pointe dans le centre de Tilff est telle qu'il paraît prioritaire de diminuer la formation de files pouvant atteindre 2 km. A partir du feu de signalisation situé Boulevard Lieutenant, un impact négatif se fait sentir sur les commerces locaux, notamment pour l'enlèvement des marchandises.

Les moyens proposés pour y parvenir sont divers: augmenter le transport collectif, aménager une bretelle supplémentaire de sortie au rond-point (aménager une voie parallèle au rond point pour accéder directement à l'autoroute), détourner une partie du trafic de transit. Néanmoins, cette dernière solution semble constituer un risque pour la fréquentation des commerces. Mais l'avenir du pont de Tilff n'étant pas encore connu, il était difficile d'envisager la question de manière plus approfondie.

Stationnement

La question du stationnement à différents endroits de la Commune préoccupe également les Esneutois. Dans l'ancien centre d'Esneux, par exemple, où l'Eglise draine certains jours beaucoup de monde, où de nouveaux logements sont en construction et où beaucoup d'immeubles se transforment en appartements, le stationnement se fait de manière anarchique (place Jean d'Ardenne, entre le presbytère et le carrefour...) et nuit à la qualité de vie et à la convivialité du lieu (qui penserait à s'installer sur un banc, au milieu des voitures?)¹⁹⁴.

Le centre d'Esneux connaît lui aussi des problèmes liés au stationnement: les voitures ventouses y sont nombreuses, le parking situé rue de Bruxelles est toujours complet (même s'il est peu visible)¹⁹⁵.

Quant à Tilff, une amélioration de la signalisation (nombre de places, gratuité...) est demandée.

Sécurité routière

Dans les propositions d'aménagements de centres villageois, de constructions ou de rénovations de bâtiments, les aspects sécurité routière et accessibilité sont des éléments soulignés par les habitants et dont il faut bien sûr tenir compte. La question de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux infrastructures et manifestations mérite également une attention toute particulière.

Des systèmes de réduction de la vitesse sont souhaités à certains endroits de même que le placement de feux, de passages pour piétons et d'éclairages (à Méry par exemple). La signalisation est à revoir en certains lieux. Différentes voiries sont dangereuses ou dégradées et des travaux de rénovations sont nécessaires.

Un travail de prévention est également souhaité.

¹⁹³ Cf. Partie IV, fiche-projet n°2.4, p. 355.

¹⁹⁴ Cf. Partie IV, fiche-projet n°3.1, p. 379.

¹⁹⁵ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.2, p. 269.

Encourager une sécurité routière optimale pour l'ensemble des usagers, en accordant cependant une attention toute particulière aux usagers doux (piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite) est un objectif à poursuivre.

10. EVALUATION

A chaque étape du processus, les méthodes utilisées ont été évaluées de manière à les améliorer continuellement. Ces évaluations en interne, avec les autorités communales ou le représentant de la DGO3 ont mené le cas échéant à des actions correctives.

CONCLUSION

Après les réunions d'information et de consultation de la population en 2006, les habitants se sont rencontrés pour rédiger les objectifs de développement pour la Commune et réfléchir à des projets. Ceux-ci ont ensuite été revus et approfondis par la CLDR qui a suivi de près le processus depuis 2007 et a participé de manière active et constructive à l'élaboration du PCDR. Au total, plus de 70 réunions de participation citoyenne se sont déroulées depuis 2006. Les données issues de cette participation citoyenne, du vécu des habitants et de leurs expériences ont permis d'enrichir pleinement les données objectives de l'étude socio-économique. Dans la partie qui suit, les objectifs de développement, sont le fruit des informations recensées dans les parties I (étude socio-économique) et II (résultats de la participation citoyenne).

PARTIE III

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

1.	LA SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE L'ENTITE ET LES SOUHAITS EMIS PAR LES CITOYENS	212
1.1.	CADRE DE VIE	212
1.2.	ACTIVITES ECONOMIQUES.....	213
1.3.	VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE	213
1.4.	SERVICES ET AIDES	214
1.5.	MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE	214
2.	LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS.....	215
2.1.	CADRE DE VIE	216
2.2.	ACTIVITES ECONOMIQUES.....	217
2.3.	VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE	218
2.4.	SERVICES ET AIDES	219
2.5.	MOBILITE ET SECURITE ROUTIERE	220
	CONCLUSION	221

PREAMBULE

Les données recueillies dans le cadre de *l'étude socio-économique* de la Commune et lors de la *consultation de la population* ont mené à la formulation de défis et d'objectifs de développement déterminant la stratégie de développement de la Commune pour les 10 années à venir.

Le résultat de cette Partie III est le fruit d'un véritable travail collaboratif auquel les Esneutois ont participé activement. La formulation des objectifs de développement a été réalisée en Groupes de Travail (GT), actualisée en sous-groupes de la CLDR et validée par l'assemblée plénière.

Cette partie est divisée en deux grands chapitres:

1. la situation existante des forces et des faiblesses de l'entité et les souhaits émis par les citoyens;
2. les objectifs de développement proprement dits, leurs justifications et les effets multiplicateurs attendus.

1. LA SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE L'ENTITÉ ET LES SOUHAITS ÉMIS PAR LES CITOYENS

Ce chapitre tient compte des éléments objectifs de l'étude socio-économique et des avis des Esneutois. Le croisement des données aboutit à des constats en termes d'atouts, de faiblesses et de besoins. Malgré la segmentation de la matière en paragraphes, il est primordial de ne pas oublier la transversalité du PCDR puisque de nombreux thèmes se recoupent. Le but de ce chapitre est de brosser un portrait de la Commune le plus proche possible de la réalité et du ressenti des habitants.

Au sein des paragraphes, quelques phrases sont mises en évidence et permettent de fixer une image pouvant qualifier l'entité. Bien entendu, comme il s'agit de grands axes, l'identité propre qualifiant les différents villages et hameaux d'ESNEUX s'obtient en affinant les concepts généraux.

1.1. Cadre de vie

ESNEUX, un écrin de verdure vallonné, au fil de l'Ourthe, à préserver et à valoriser

Malgré une densité de population assez forte principalement concentrée dans la vallée, l'entité a su préserver en grande partie, un cadre de vie vert principalement forestier. L'entité présente donc un patrimoine naturel riche et diversifié (beaux panoramas, nombreux cours d'eau, forêts périurbaines, grottes...) à protéger. Pour preuve, comme le mentionne l'étude socio-économique¹⁹⁶, des sites sont classés et de nombreux arbres et haies remarquables renforcent un maillage écologique intéressant. La fête de l'Arbre instituée en 1905 témoigne de l'attachement de la population locale à son patrimoine forestier. En outre, le souci de protection de la faune et de la flore a été mis en avant à de nombreuses reprises par les citoyens. Les discussions des Groupes de Travail ont abouti à la volonté d'un développement de la Commune en tenant compte des caractéristiques environnementales. La nature est donc au centre des préoccupations. A cet égard, la politique énergétique est également au cœur du débat car, selon les habitants, le potentiel hydroélectrique de l'Ourthe est notamment à développer tout en renforçant les efforts pour diminuer la consommation des énergies fossiles.

ESNEUX, un bâti intéressant à valoriser tout en tenant compte d'une demande croissante en logements

En périphérie de Liège, le cadre rural d'ESNEUX a attiré au fil des années de nombreux citoyens à la recherche d'un cadre de vie plus proche de la nature. L'exode des habitants touche également les deux centres d'Esneux et de Tilff au profit des zones plus verdoyantes. Par conséquent, le nombre de bâtiments a également crû et l'intégration des constructions n'a pas toujours été une réussite. Les Esneutois préconisent donc une meilleure gestion de l'aménagement du territoire en tenant compte des spécificités villageoises et de l'aspect vallonné de la Commune. En effet, le paysage perçu depuis de nombreux endroits de l'entité couvre une longue distance induisant une forte sensibilité à toute intervention humaine comme le mitage par des résidences sur les versants boisés. La construction en ligne de crête

¹⁹⁶ Cf. Partie I, p. 31.

et le développement des habitations le long des voiries sont deux phénomènes observés. L'existence de zones inondables diminue la réserve de terrains à bâtir et constitue donc un frein au développement de l'offre de logements. ESNEUX est également confrontée au problème de la résidence permanente dans des équipements initialement destinés aux touristes; certains y vivent par choix, d'autres personnes précarisées sont contraintes d'y vivre dans des conditions parfois inadéquates. Une articulation entre le PCDR et le *Plan Habitat Permanent (HP)* auquel ESNEUX a adhéré est donc à rechercher. Le schéma de structure est également une étude dont il faut tenir compte. Le patrimoine bâti, témoin d'un riche passé historique, tout en le préservant, peut être valorisé d'un point de vue touristique.

1.2. Activités économiques

ESNEUX, des potentialités touristiques, entrepreneuriales et commerciales sous-exploitées

L'étude socio-économique¹⁹⁷ indique que les soins de santé, l'enseignement et les administrations publiques génèrent un grand nombre d'emplois. Générer de nouvelles activités, dans une perspective de respect de l'environnement, notamment au sein des zones d'activités économiques est une volonté marquée qui s'est manifestée au sein des différents GT. La mise en place d'un Eco-parc est également préconisée par les Esneutois soucieux de développer¹⁹⁸ l'économie de manière durable en se tournant notamment vers les énergies renouvelable et les constructions ayant un faible impact environnemental.

Il existe un lien étroit entre commerces et tourisme. La revitalisation du secteur commercial surtout au centre d'Esneux est souhaitée par les habitants qui se rendent effectivement compte de la dégradation progressive de ce secteur. Comme évoqué précédemment, l'atout majeur pour le développement du tourisme est cette forêt périurbaine génératrice d'un tourisme tourné vers les promenades cyclopedestres et équestres. Le refus d'un tourisme de masse a été clairement exprimé. Développer durablement la valeur sociale des zones forestières en concrétisant le haut potentiel didactique et récréatif des forêts est l'optique retenue par les citoyens. Il a également été souligné que l'évènementiel (*Laetare, Beach Days...*) attire de nombreuses personnes. Parmi les touristes, nombreux sont néerlandophones, par conséquent l'accueil professionnel et multilingue est important.

1.3. Vie sociale et associative

ESNEUX, de nombreuses infrastructures sportives et/ou culturelles améliorables

La comptabilisation des infrastructures sportives et/ou culturelles montre l'existence d'un grand nombre de salles où des activités peuvent se tenir. Peu de communes de la taille d'ESNEUX disposent par exemple de deux halls omnisports. Cependant, ces deux structures méritent des aménagements car elles sont vieillissantes ce qui induit des surcoûts de fonctionnement notamment au niveau énergétique. L'Escale, pôle culturel principal de l'entité est inachevé et un auditorium de grande capacité est souhaité. L'acoustique est également à revoir car il est difficile de tenir plusieurs manifestations dans les différentes salles sans qu'elles se gênent mutuellement.

¹⁹⁷ Cf. Partie I, point 7.5.1, p. 105.

¹⁹⁸ Cf. Partie IV, fiche-projet n°1.3, p. 281

ESNEUX, un tissu important d'associations couvrant les secteurs culturel, sportif et de loisirs à coordonner

L'étude socio-économique¹⁹⁹ montre qu'il existe un grand nombre de clubs et associations permettant aux Esneutois de s'épanouir via leurs activités de prédilection. L'offre semble donc suffisamment développée. Cependant, une meilleure transmission de l'information et l'établissement de synergie dépassant les réflexes de repli par crainte de la concurrence seraient bénéfiques. Le clivage est parfois ressenti entre les anciennes communes de Tilff et d'Esneux ce qui nuit à l'efficacité.

1.4. Services et aides

ESNEUX, de nombreux services pour toutes les tranches d'âges avec certaines lacunes à combler et une population vieillissante dans un contexte budgétaire délicat

En fonction du vieillissement de la population, les services devront s'adapter pour répondre aux besoins spécifiques de cette population. Un problème majeur qui a également été soulevé concerne l'accueil à la petite enfance car la demande est forte avec une offre insuffisante.

L'information destinée aux habitants, si elle emprunte déjà de nombreux canaux, s'avère parfois insuffisante car de nombreux services d'aide sont peu voire pas du tout connus par les Esneutois.

Au vu de la situation financière de la Commune, il s'avère nécessaire de compter à la fois sur des investissements privés mais également sur les possibilités de subventionnement des différents niveaux de pouvoir pour faire face aux adaptations des services à rendre. De plus, la marge de manœuvre au niveau de l'augmentation de la taxation est réduite en raison d'une pression fiscale relativement élevée (IPP et précompte immobilier élevé par rapport à la moyenne régionale).

1.5. Mobilité et sécurité routière

ESNEUX, une mobilité et une sécurité routière au cœur du débat

Comme dans d'autres communes d'Ourthe-Amblève, la mobilité et la sécurité routière sont deux thèmes qui ont attisé les passions. Le Plan interCommunal de Mobilité est un outil dont les constats et propositions rejoignent souvent les desideratas de la population. Cependant, une certaine impatience se manifeste par rapport à la mise en œuvre concrète sur le terrain. Malgré la présence d'une offre assez importante pour les centres d'Esneux et Tilff de transports en commun²⁰⁰ surtout en période scolaire, une amélioration du maillage intervillage est exprimée par les habitants. La problématique de la densité du trafic se focalise essentiellement à Tilff où une solution pour le pont est attendue avec impatience. Intimement liés à la mobilité, les aspects relatifs à la sécurité routière ont également été au centre des préoccupations citoyennes. Vu la vitesse excessive au sein des villages et sur les routes régionales, le renforcement des contrôles policiers est un souhait souvent exprimé. Il est

¹⁹⁹ Cf. Partie I, point 8, p.120 et suivantes.

²⁰⁰ Cf. Partie I, point 9.2, p.134.

important également de mener des actions d'éducation et de sensibilisation vis-à-vis des plus jeunes mais aussi de l'ensemble de la population. L'étude socio-économique pointe effectivement le nombre important d'accidents sur certaines routes. Les cyclistes et piétons ne disposent pas suffisamment d'infrastructures adaptées pour circuler en toute sécurité. A cet égard, le RAVeL n°5 est apprécié.

2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

L'analyse des éléments objectifs de l'étude socio-économique et des avis de la population a conduit à la formulation d'un *super-défi*, chapeautant l'ensemble de la stratégie de développement (*défis et objectifs de développement*, résultats à atteindre au moyen d'un ensemble de projets).

Le terme *effet multiplicateur* doit être interprété comme l'expression des effets indirects qui peuvent découler d'actions réalisées.

Les défis et objectifs ont été rédigés en Groupes de Travail auxquels l'ensemble de la population était invitée. Ils ont ensuite été retravaillés par des sous-groupes de la CLDR puis validés en Commission. Cette méthode a eu pour but de favoriser l'appropriation du diagnostic par les citoyens.

Les participants n'ont pas souhaité prioriser les défis ou les objectifs de développement afin de conserver la cohérence de l'ensemble de la stratégie.

Ce chapitre commencera par l'exposé et l'analyse du super-défi puis développera les défis et les objectifs de développement proprement dits.

SUPER-DEFI

Promouvoir l'identité de la Commune comme référence d'un développement durable

L'identité exprime une construction symbolique qui résulte du sens que l'on confère à un territoire donné, ici, la commune d'Esneux. Elle est basée sur l'histoire et l'évolution du territoire, les particularités d'un espace géographique, les caractéristiques des habitants et leur vécu. Ce concept fait partie intégrante de la stratégie globale de développement élaborée pour ESNEUX.

Les citoyens ont choisi l'identité comme référence d'un développement communal qui se veut durable en répondant aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs (rapport Brundtland, 1987). Cette notion d'identité, au centre de la stratégie de développement, devra permettre de rencontrer les trois objectifs principaux du développement durable: maintenir l'intégrité de l'environnement, améliorer l'efficacité économique, améliorer l'équité sociale et lutter contre l'exclusion.

En outre, il est souhaité de promouvoir cette identité car elle est la base du sentiment d'appartenance de la population à une collectivité locale et « *Plus un individu a un fort sentiment d'appartenance à un groupe, plus il a tendance à adopter les valeurs, les normes et*

les règles de conduite de ce groupe »²⁰¹. On peut dès lors espérer que cette identité se renforce et que se crée une véritable image de la Commune à laquelle l'ensemble de la population adhère. Ceci ne pourra que contribuer à développer des valeurs positives de respect de l'environnement, de ses spécificités et des autres citoyens.

L'identité de la Commune est exprimée dans le diagnostic mais comment la résumer en quelques mots ? Après réflexion, le GT « Cohérence » a formulé l'identité de la Commune ainsi: *Un cadre préservé au fil de l'Ourthe*.

2.1. Cadre de vie

Défi A: Améliorer les spécificités du cadre de vie communal

ESNEUX est caractérisée par un patrimoine naturel riche avec principalement l'Ourthe et la Boucle de l'Ourthe (classée patrimoine exceptionnel), la forêt, une composante rurale encore bien présente, et un patrimoine bâti intéressant. Cependant la Commune subit une forte pression urbaine liée à la proximité de Liège et du domaine universitaire du Sart-Tilman. C'est pourquoi il est important pour les habitants de construire le développement communal en adéquation avec les spécificités rurales du territoire (eau, espaces verts, forêt...) mais aussi en lien avec le bâti traditionnel ou typique (maison en moellons, maisons art-déco...). Les moyens d'améliorer ces spécificités sont détaillés dans les objectifs suivants.

Objectif 1: Impliquer la population dans des actions respectueuses de son cadre de vie

Afin d'améliorer les spécificités du cadre de vie communal, il convient tout d'abord de respecter cet environnement. Pour ce faire, il est proposé d'impliquer davantage la population dans des projets afin de renforcer le sentiment d'appartenance recherché et ainsi tendre vers un meilleur respect du cadre de vie communal. Des effets sur le sentiment de sécurité, sur la convivialité, l'entraide... pourraient se manifester.

Objectif 2: Promouvoir le volet social des bois communaux

La fonction sociale de la forêt concerne les activités de détente liées à la marche, la promenade, la pratique sportive (jogging, VTT, équitation, hébertisme...) ainsi que des aspects plus esthétiques et culturels liés notamment à l'observation et à l'apprentissage de la biodiversité. La forêt sociale est une des ressources essentielles de la Commune car elle est, depuis plus d'un siècle, le pilier de l'attrait touristique d'ESNEUX. Elle a de ce fait un impact économique important mais elle contribue également à renforcer la mobilité douce sur le territoire communal.

A ESNEUX, le Plan d'aménagement 2007-2021 des bois communaux comprend un chapitre explicite sur la concrétisation de la fonction sociale communale.

Objectif 3: Favoriser les habitats naturels et les relations écologiques

²⁰¹ BOUCHER L.-P. et MOROSE J., *Responsabilisation et appartenance: la dynamique d'un projet éducatif*. Revue des sciences de l'éducation, 1990, vol.16, no.3, p.417

Comme mentionné plus haut, la Commune est soumise à une forte pression urbanistique. Dès lors, il est important de favoriser les habitats naturels et de préserver des couloirs de communication entre les bois facilitant la mobilité de la faune. Dans certains cas, cette mobilité empêcherait les sangliers de saccager des jardins.

Objectif 4: Valoriser les sites paysagers reconnus

Cet objectif part notamment de la nécessité de valoriser le grand site paysager de la Boucle de l'Ourthe dont le classement est à conserver. En outre, le terme "sites paysagers reconnus" englobe également arbres, sites forestiers, parcs, grottes ... qui font parties des spécificités de la Commune à améliorer.

Objectif 5: Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales

Afin d'améliorer les spécificités du cadre de vie communal, la cohérence urbanistique des zones bâties, et notamment des zones commerciales, est à surveiller lors des aménagements. Etant donné la saturation des Zones d'Activités Economiques (ZAE) au plan de secteur à ESNEUX, celles-ci sont dans l'impossibilité de se développer de manière importante. Il reste seulement quelques zones ponctuelles où il est encore possible d'effectuer des aménagements favorisant l'implantation de nouvelles activités. Toutefois, certaines activités commerciales pourraient quant à elle tout à fait s'intégrer harmonieusement au sein des villages ou centres commerciaux existants (Tilff ou Esneux).

Objectif 6: Protéger et valoriser le patrimoine bâti

La Commune présente un bâti de qualité (châteaux, maisons art-déco, villages classés...). Il est important de protéger ces spécificités historiques et architecturales. Leur valorisation pourra contribuer à la construction d'une identité collective, au renforcement du sentiment d'appartenance et, à terme, à un plus grand respect de ce patrimoine.

2.2. Activités économiques

Défi B: Favoriser une politique de développement économique adaptée aux spécificités du territoire

A nouveau le terme *spécificités* apparaît car il importe de développer l'économie à ESNEUX en veillant à respecter son territoire. Les différents secteurs à développer sont repris dans les différents objectifs.

Objectif 1: Dynamiser un tourisme vert et culturel

Tourisme vert (ou écotourisme) signifie *une visite responsable dans des environnements naturels où les ressources et le bien-être des populations sont préservés* (définition de la Société Internationale de l'Écotourisme, 1991). En effet, l'environnement naturel de la Commune (forêts, paysages et sites remarquables via les chemins et sentiers, thème de l'abeille...) est un thème porteur pour le développement touristique de la Commune, ainsi que le patrimoine bâti (petit patrimoine, maisons art-déco...) et immatériel (fête des arbres, carnaval de Tilff...) qui font le charme de la Commune. En outre, aux portes de Liège, ESNEUX bénéficie d'une situation privilégiée pour le développement du tourisme et notamment du tourisme d'affaires, en collaboration avec des centres de séminaires. Toutefois,

l'offre touristique n'est pas envisagée dans son ensemble. Une stratégie touristique globale est à mettre en place autour des spécificités communales: actualisation, développement, amélioration et modernisation de l'offre existante. Cela passe notamment par le développement d'infrastructures d'hébergements, la professionnalisation du secteur au niveau local et l'amélioration de la promotion. Cette démarche devrait contribuer à redynamiser l'activité commerciale de la Commune.

Objectif 2: Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction

Un développement économique adapté aux spécificités du territoire passe aussi par la valorisation des énergies renouvelables (solaire, géothermie, bois, biomasse, hydroélectricité...) et de l'éco-construction (isolation, économies d'énergies et de ressources...). Cette valorisation doit se faire via le développement de l'information et de la connaissance des pratiques y afférant auprès des particuliers mais aussi des professionnels. La valorisation des filières énergies renouvelables et éco-construction participera au développement économique car il existe un réel créneau à exploiter par les corps de métier.

Objectif 3: Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales

Etant donné les nombreuses fermetures de commerces et la baisse apparente de leur chiffre d'affaire, il est important de soutenir l'activité économique existante sur le territoire via un cadre commercial plus attrayant. En outre, une aide soutenue à l'installation de nouvelles activités est à promouvoir. Celles-ci devraient davantage concerner les activités artisanales et commerciales étant donné qu'il existe peu de zones d'activités économiques (ZAE) disponibles sur la Commune et qu'elles sont quasi à saturation. En outre, il n'est pas facile de faire concurrence aux grands centres commerciaux tout proches.

Objectif 4: Soutenir l'agriculture et sa diversification

Enfin, l'agriculture est une activité en déclin à ESNEUX: diminution du nombre d'exploitations, difficulté de trouver des successeurs... Il importe de soutenir les agriculteurs restants dans le maintien de leurs activités mais aussi dans la diversification de leurs activités (agro-tourisme, vente directe de produits du terroir local, agriculture biologique...).

2.3. Vie sociale et associative

Défi C: Développer la participation citoyenne dans la vie sociale, associative, culturelle et sportive

Ce défi vise à contribuer au super défi et à la construction d'une identité collective via la participation citoyenne. Pour développer cette participation, différents objectifs plus précis sont formulés.

Objectif 1: Aménager des infrastructures de qualité

Il existe de nombreuses infrastructures où les citoyens peuvent se rencontrer que ce soit pour le sport, la culture ou les loisirs en général mais beaucoup mériteraient d'être rénovées et

dynamisées. Ces infrastructures, à louer à des prix abordables, devraient permettre l'amplification du terreau citoyen formé par les nombreux groupements et associations.

Objectif 2: Créer un cadre qui permet à la population de s'impliquer activement dans le mode de gestion des infrastructures

Pour l'ensemble des infrastructures communales, le développement de conditions favorables à une gestion participative des infrastructures est souhaité. Cela contribuera à amplifier la participation citoyenne et devrait engendrer une gestion plus adaptée aux besoins du tissu associatif. Un plus grand respect des infrastructures devrait également découler de cet objectif.

Objectif 3: Améliorer l'information vers le citoyen

Pour développer la participation citoyenne, l'amélioration de la transmission de l'information venant de la Commune ou d'associations est une priorité. Il existe différents outils mais ceux-ci sont peu ou pas connus. Divers canaux sont à utiliser en fonction des publics cibles. Il est notamment suggéré de créer une cellule communication à la Commune. L'amélioration de l'information aura notamment pour effet de créer un meilleur dialogue entre les instances communales et les citoyens qui auront dès lors l'occasion de devenir des acteurs communaux à part entière.

Objectif 4: Développer les réseaux locaux et supralocaux

Les associations et groupements actifs sur la Commune sont nombreux et dynamiques. Cependant, il manque de synergies entre eux et des collaborations sont également à développer au-delà des frontières communales. Les effets multiplicateurs de cette mise en réseau seront notamment de permettre aux groupements d'échanger leurs expériences tout en réalisant des économies d'échelles. On entend également par « développer les réseaux », permettre à chacun de développer son réseau social et de favoriser les rencontres.

2.4. Services et aides

Défi D: Améliorer la qualité des services et aides aux citoyens

Il existe de nombreux services actifs dans des domaines variés sur la commune d'Esneux. Parfois des redondances sont constatées et une rationalisation pourrait s'avérer utile. Cependant, certains secteurs rencontrent encore des défaillances. Il est dès lors important d'améliorer la qualité des services spécifiques destinés à certaines tranches d'âges notamment les enfants, les jeunes, les seniors mais aussi les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Objectif 1: Renforcer l'encadrement des enfants et des jeunes

S'il existe des activités pour les enfants et les jeunes, bien souvent, les moyens déployés pour ce secteur sont insuffisants. Un encadrement de qualité est essentiel à maintenir et à renforcer, particulièrement pour la petite enfance, au niveau des crèches, et pour les jeunes au niveau de la prévention.

Objectif 2: Améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité réduite (PMR) aux services et infrastructures

L'accessibilité des infrastructures prend encore peu en compte les PMR à ESNEUX. Or, celles-ci représentent une part importante de la population (source: CWATUP) qui ne cessera de croître avec son vieillissement. Améliorer la qualité des services et aides aux citoyens, c'est aussi améliorer l'accessibilité des PMR aux services et infrastructures entendues au sens large (trottoirs, bâtiments...).

Objectif 3: Favoriser l'accès à des logements de qualité pour le plus grand nombre

A ESNEUX, le prix des logements est élevé. L'accès à un logement pour les personnes à revenus modestes est difficile. Malgré les nombreuses initiatives en matière de logement (AIS, OAL, CSL...) et le nombre important de logements sociaux présents sur l'entité (même si il est encore inférieur aux 10% préconisés par le Gouvernement wallon), il est important de continuer à renforcer les aides apportées dans ce domaine, de faire connaître les services existants, en tenant compte du plan Habitat Permanent et en développant des logements écologiques et durables. Ceci renforcera l'aide apportée aux plus démunis et participera à la préservation de l'environnement.

Objectif 4: Améliorer l'information sur les services et aides

La qualité des services et aides passe aussi par l'amélioration de la circulation de l'information. Il est apparu important de reprendre cette thématique de développement en lien avec les services (en sus de l'objectif lié aux loisirs) car l'information est tout spécialement notée comme déficiente, par les habitants, dans ces deux domaines.

Objectif 5: Améliorer les services d'aides aux seniors

Malgré les activités diverses et variées organisées pour les seniors, il reste quelques lacunes aux aides qui leurs sont destinées. Les seniors sont mentionnés dans un objectif spécifique suite aux manquements recensés: aides à domicile, nombre insuffisant de places en maison de repos...

2.5. Mobilité et sécurité routière

Défi E: Améliorer la mobilité et veiller à la sécurité dans la Commune

A ESNEUX, la mobilité et la sécurité sont à améliorer pour tous les usagers mais, il convient prioritairement de favoriser la mobilité douce et les solutions alternatives à l'usage de la voiture, une grande place étant déjà donnée à l'automobile en général. Des effets sur l'environnement et la santé sont dès lors envisagés. Il conviendra également de se référer au PiCM qui présente une réflexion générale sur les problèmes de mobilité et élabore certaines propositions.

Objectif 1: Favoriser la mobilité douce intra-communale

Il s'agit de réaliser un réseau cohérent de mobilité douce d'abord au niveau communal puis entre communes. Différents projets vont déjà dans ce sens et sont à poursuivre: PICVerts, Tarpan, RAVeL...

Objectif 2: Développer des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture

Comme mentionné plus haut, la majorité des déplacements s'effectuent en voiture. Il convient dès lors de promouvoir et d'encourager l'utilisation de moyens de transports alternatifs: co-voiturage, transports en commun, vélo, marche...

Objectif 3: Créer et améliorer les infrastructures

S'il s'agit d'une part de réduire l'utilisation des véhicules à moteur, il convient toutefois de veiller à conserver de bonnes infrastructures routières voire, si cela s'avère nécessaire, d'en créer de nouvelles car elles contribuent à améliorer la sécurité des usagers. Par infrastructures, on entend également celles destinées aux usagers doux: trottoirs, espaces cyclables...

CONCLUSION

Les objectifs de développement ont été rédigés avec la population dans un véritable travail de co-production, tout d'abord avec l'ensemble de la population puis avec les membres de la CLDR. Ce travail a permis de dégager une stratégie de développement solide pour la construction de projets répondant à de réels besoins identifiés et repris dans la partie IV du présent document. Cette stratégie donne aussi des lignes directrices pour d'autres initiatives publiques et/ou privées.

La rédaction des objectifs de développement avec la population a déjà permis de contribuer à certains objectifs dont celui d'impliquer la population dans des actions respectueuses de son cadre de vie. Un des effets multiplicateurs escomptés est également que ce travail ait permis de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur Commune. On peut dès lors espérer, comme énoncé plus haut, qu'il en découle un plus grand respect des valeurs énoncées.

PARTIE IV

PROJETS

LOT 0	227
1.1. CADRE DE VIE	229
1.2. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	232
1.3. VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE – SERVICES ET AIDES	234
1.4. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	238
PROGRAMME D’ACTIONS	241
2.1. CADRE DE VIE	243
2.2. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	245
2.3. VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE – SERVICES ET AIDES	247
2.4. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	250
LOT 1	255
LOT 2	329
LOT 3	375
PROJETS NON RETENUS	403

LOT 0

1. LOT 0

Suite aux avis et propositions exprimés par la population, les autorités communales et certaines associations ont réalisé ou entamé certaines actions qui font partie du Lot 0. La consultation a donné de nouvelles idées d'actions mais a aussi permis de conforter des décisions antérieures et d'accélérer la concrétisation de certaines d'entre elles, notamment reprises dans la déclaration de politique générale. La liste des actions a été régulièrement mise à jour avec le personnel communal (employée en charge du PCDR, chef des travaux...) afin d'en informer la population par l'intermédiaire du Bulletin communal.

Afin de disposer d'un aperçu structuré des actions réalisées ou entamées, celles-ci sont classées par thème. Elles ont également été reclassées par objectifs de développement dans le tableau récapitulatif en partie V.

1.1. Cadre de vie

Patrimoine naturel et gestion environnementale

Patrimoine naturel

Programme de réhabilitation et d'aménagement des bois communaux – Projet Forêt sociale

Dans le cadre du nouveau plan d'aménagement des bois, élaboré par le DNF et approuvé par les autorités communales, un ambitieux programme de réhabilitation et d'aménagement a été mis au point. Pour Esneux, il s'agit dans le bois du Rond-Chêne, de l'ensemble formé par le Parc du Mary, la Heid des Corbeaux, l'Arboretum de la Tessenire et des nouvelles collections, soit une centaine de milliers d'hectares que compte le massif boisé d'Esneux-Anthisnes. Pour Tilff, il s'agit du Bois des Manants incluant le vallon méconnu du Costan.

Valorisation patrimoniale du Grand site de la Boucle de l'Ourthe - Projet PICVerts

La première phase du dossier de remise en état des chemins et sentiers du site de la Boucle de l'Ourthe à Esneux et Neupré a été approuvée en juin 2008 par le Comité d'accompagnement de la Région wallonne. Cette phase portait sur l'inventaire de la situation existante (statut juridique, accessibilité, praticabilité...). Le Comité d'accompagnement a opté pour la réhabilitation de l'ensemble du réseau de chemins et sentiers. La conception des itinéraires a été réalisée en novembre 2008. La troisième phase du projet (marché et travaux) est en cours. Le projet devrait être réalisé en 2010.

Réaménagement du point de vue de la charrette

Le parapluie a été redessiné par les ferronniers en 2008.

Elargissement du recensement des arbres remarquables

Celui-ci a été effectué par le DNF et le chef des travaux.

Restauration de pelouses calcaires à Beaumont

Gestion environnementale

Taille douce des arbres

Afin de tailler les arbres de manière adéquate, les jardiniers communaux ont suivi une formation en taille douce. En 2007, les arbres de l'avenue Montefiore, notamment, ont été retaillés de cette manière.

Promotion du développement durable (Agenda 21 local)

La réalisation d'un Agenda 21 Local est une des nouvelles missions à remplir par l'éco-conseillère.

Réhabilitation de la décharge des Haïres

Renforcement de l'entretien des parterres au centre d'Esneux

Une cellule propreté autonome dépend aujourd'hui de l'échevinat de la propreté et est détachée du service des travaux pour ce faire. Une personne supplémentaire a été engagée en 2007 par le biais d'un contrat article 60 et détachée à l'entretien des parterres du centre d'Esneux. Deux temps-plein sont donc désormais affectés à cette tâche.

Nettoyage des berges de l'Ourthe

Une « Opération rivière propre » a été menée en avril 2007 dans le cadre des Contrats de rivières. En 2008, cette Opération a été reconduite et la Commune a également initié un projet avec les résidents permanents, pour les encourager à nettoyer l'Ourthe le long de leur domaine. En 2009, la Commune a participé, dans le cadre du Contrat de rivière Ourthe, à l'Opération « communes et rivières propres » organisée dans l'ensemble du bassin de l'Ourthe, sur les berges, et comme en 2008, a mené un projet avec les résidents permanents. En 2010, l'Opération sera une nouvelle fois reconduite. De plus, il sera proposé aux membres des comités de quartier de participer au nettoyage des chemins et sentiers vicinaux reliant leur quartier ou hameau entre eux et vers les centres d'Esneux et de Tilff.

Création d'un pré fleuri à Sainval

Le projet tire parti du remblai pour créer une zone de prairie riche en fleurs, intéressante notamment pour l'entomofaune, ainsi qu'une zone humide en contrebas en transition avec la rivière.

Fleurissement de la Commune

Une opération a notamment mené au fleurissement du pont d'Esneux (en 2007). La première foire horticole de la vallée de l'Ourthe-Ambleve a été organisée en mai 2008 à Esneux en partenariat avec la société Charve. L'initiative a été reconduite en 2009.

Un concours « façades fleuries » a par ailleurs été organisé en 2009. En mai 2009, le bâtiment principal de l'Administration communale s'est vu équipé de nouvelles jardinières, ce qui a permis aux jardiniers communaux de diversifier et d'augmenter la composition florale. D'autres bâtiments bénéficieront également de cette initiative. Et des plantations ont été faites devant le bâtiment de l'Escale afin d'améliorer l'environnement dans lequel se trouve cet espace culturel.

Aménagement des abords de la bulle à verres avenue Montefiore et initiatives en la matière

En 2007, un empierrement a été effectué après l'élagage des arbres. Par ailleurs, la Commune projette l'acquisition de 2 bulles à verres à enterrer. Pour autant que des subsides puissent être

acquis, elles seront installées dans le courant des prochains mois sur un site à déterminer, il pourrait s'agir de celui du Bois des Chevreuils.

Initiatives en vue d'améliorer la propreté

La Commune a acquis des distributeurs de sachets pour déjections canines (canicrottes), installés en octobre 2009 (2 au centre de Tilff, 2 au centre d'Esneux et 1 à Méry).

Ramassage des dépôts clandestins

Le ramassage de ces dépôts est très fréquent.

Ramassage des déchets organiques

Il est organisé depuis le 1^{er} juillet 2009.

Patrimoine bâti

Aménagements du site de Beaumont

Le Certificat de patrimoine est délivré et le plan d'architecte est réalisé.

Les aménagements qui seront réalisés sont les suivants: stabilisation et restauration de portions de murs, clôtures de protection, table d'orientation qui permettrait d'admirer les deux côtés de l'Ourthe à 600 mètres... Ces aménagements devront se référer au certificat patrimoine délivré.

Application de la taxe sur les logements abandonnés

Le Conseil communal a arrêté, en sa séance du 20 décembre 2006, pour les exercices 2007 à 2012, la taxe sur les immeubles inoccupés sis sur le territoire de la commune d'Esneux. Cette action se voit amplifiée par l'engagement d'une conseillère logement (emploi subsidié par la Région wallonne).

Réhabilitation progressive du Petit Patrimoine Populaire Wallon

En 2009, le dossier de restauration des bancs Montefiore a été finalisé et transmis à la Cellule PPPW (Petit Patrimoine Populaire Wallon). L'attention est aujourd'hui portée sur la finalisation des dossiers « statue Madame Montefiore » et « tombe du chevalier Paul De Sauvage ».

Durant l'été 2009, diverses améliorations ont été apportées au petit patrimoine. La pompe de La Haze a été complètement restaurée ainsi que le banc Souguenet (Van Gijssels) à Beaumont. Les escaliers de la place du Souvenir à Tilff ont été reconstruits avec des matériaux nobles (les pierres ont remplacé le béton). Une pompe a été réinstallée rue du Centre à Hony.

Actions d'information et de sensibilisation relatives au patrimoine populaire auprès de la population

Préservation du patrimoine grâce à la collaboration instaurée avec l'association Qualité-Village-Wallonie

Rétablissement d'éléments disparus (exemples: croix de Fêchereux le long du Ravel, Croix Dejace de 1848 dans le bois d'Esneux...);

Intégration du patrimoine dans les promenades

Création d'un Fonds de mémoire local

Un appel aux citoyens a été lancé en juin 2009, afin de rassembler un maximum d'éléments du patrimoine esneutois et de raviver la mémoire collective. Les documents récoltés serviront de base à des expositions ou à des articles dans le BIC et pourront être mis à disposition des citoyens via les bibliothèques communales et le site Internet de la Commune.

Aménagement de l'escalier du Vieux Thier

En accord avec les Monuments et sites, la restauration de l'escalier a été réalisée « à l'ancienne » dans le cadre du Plan MERCURE (fin des travaux en 2008): main courante centrale en fer forgé, éclairage, plantations...

Réfection des escaliers de la Corniche

Ces escaliers relient le bas de la rue Iris Crahay vers le lotissement de la Corniche. Les marches ont été réfectionnées, des zones de pallier et de sentier ont été réempierrées et des bancs ont été posés.

Mise en valeur des fours à chaux de Beaumont

Au vu de l'intérêt patrimonial du site, il a été décidé en 2008 de confier l'élagage et le nettoyage de la végétation invasive aux étudiants engagés dans le cadre de l'opération « Eté solidaire », ce qui a permis de rendre les fours visibles. Des panneaux didactiques mettant en évidence ces fours ont été réalisés à l'occasion de l'opération Wallonie Week-ends Bienvenue à Esneux, en collaboration avec le Contrat de rivière, Qualité-Village-Wallonie et le GREOA.

La suite du projet consiste à mettre ces fours en valeur ainsi que la carrière, par les actions suivantes:

- stabiliser/restaurer les ruines des fours à chaux,
- compléter le débroussaillage pour la partie supérieure des fours à chaux,
- développer une plate-forme didactique sur les fours à chaux (panneaux, farde découverte, dépliant...),
- réaliser un circuit thématique, depuis l'arrière du hall omnisports, jusque derrière le site de l'AIDE (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton des communes de la Province de Liège) via le chemin n°2, et réaliser différents aménagements afin de rendre la promenade plus agréable.

Une liaison piétonne est possible, entre les fours à chaux et le site archéologique, via le village classé de Ham.

Ce projet est à mettre en lien avec les fiches n°1.2, 2.6, 2.3 et 3.1.

1.2. Activités économiques

Tourisme

Création d'un Office du Tourisme

Une personne a été engagée fin 2008. Cet employé est installé dans les locaux de l'Escale. Des aménagements ont été réalisés afin de pouvoir accueillir la documentation nécessaire à usage des touristes qui fréquentent la Commune. Une planification des activités touristiques et culturelles de l'ensemble des acteurs issus du monde associatif et privé a été organisée en

septembre 2009 afin de fédérer des actions et de préparer un agenda 2010 commun. En fonction de la réalisation des travaux du pont de Tilff et sachant que l'arrivée des touristes se fait principalement par l'autoroute, il sera peut-être pertinent de développer ce service au centre de Tilff (cf. fiche 1.6).

Fédération des acteurs locaux

Différentes manifestations touristiques et festives fédérant les acteurs locaux (des secteurs sociaux, culturels et touristiques) sont régulièrement organisées: Ronde des arts et des saveurs, Week-ends Wallonie Bienvenue (octobre 2008)... La Ronde des arts et des saveurs, balade gourmande alliant gastronomie, patrimoine, culture, musique et nature, a été organisée en 2007, 2008 et 2009. Elle résulte d'une collaboration entre l'Administration communale et, en fonction du lieu retenu, plusieurs de ces acteurs de la vie communale: le Syndicat d'Initiative de Tilff, le Syndicat d'Initiative d'Esneux, l'Action culturelle tilffoise, les associations des commerçants...

Commerces, activités artisanales et entreprises

Dynamisation du marché de Tilff et révision de la composition du marché d'Esneux

La Commune a passé une convention avec la société Charve, spécialisée dans l'organisation des marchés publics, qui s'occupe dorénavant de l'organisation du marché d'Esneux et du marché de Tilff.

L'objectif est d'améliorer la qualité du marché d'Esneux (valorisation des produits plus locaux et de l'artisanat) et d'augmenter l'attractivité de celui de Tilff (augmentation du nombre de marchands).

Afin d'augmenter la visibilité de ces 2 marchés, des actions ponctuelles (« Commerces en fête » à Esneux, marché nocturne à Tilff) ont été initiées et organisées par la Commune en partenariat avec ladite société Charve.

Organisation d'une foire horticole d'Ourthe-Amblève

Ce marché a été organisé en 2008 et 2009, afin de favoriser le fleurissement de la Commune, ainsi que dans une optique économique.

Secteur agricole et sylvicole

Valorisation des fermes locales

Un partenariat avec les fermes locales a été mis en place à différentes occasions: petits déjeuners du commerce équitable, Beau vélo de RAVeL, Wallonie Week-ends Bienvenue... Une visite des fermes a également été proposée dans le cadre de la journée Place aux enfants en 2008 et en 2009. La volonté de poursuivre et d'amplifier les actions communes est bien présente.

Création d'un Groupement d'Achat Commun (GAC)

Une première réunion de préparation entre l'Administration communale et un membre de la CLDR s'est tenue en août 2009. Une première réunion d'information de la population a été organisée le 22 septembre 2009 et a remporté un franc succès.

1.3. Vie sociale et associative – Services et aides

Activités et infrastructures

Intergénérationnel

Essor de la Fête des Voisins

En 2007, les associations ont été invitées à participer à cette fête, une réunion a été organisée à l'Administration communale et un package de matériel promotionnel a également été mis à disposition des habitants. Une information a en outre été donnée dans le cadre du PCDR, aux participants de différents Groupes de Travail dont le groupe Temps Libre. L'initiative a été reconduite en 2008 et en 2009. De plus, en 2009, une nouvelle formule a été « testée ». Dans le cadre du développement d'un meilleur accueil à la population et en lien avec les Comités de quartier, les voisins de l'Administration communale d'Esneux et ceux du CPAS de Tilff ont été invités à prendre une collation devant les bâtiments communaux. Cette manifestation a permis aux employés, aux élus et aux habitants de se rencontrer.

Dynamisation des comités de quartier et renforcement des synergies entre ceux-ci

Dans le cadre du Plan de cohésion sociale, l'accent est mis sur la dynamisation et les synergies entre les Comités de quartier. Différentes actions ont été menées dans les quartiers avec la participation d'animateurs communaux, notamment la visite guidée du Bois des Chevreuils en septembre 2009 avec animation musicale en fin de journée.

Visite des camps de Buchenwald et Dora

Un partenariat avec l'Athénée d'Esneux, la Commission des seniors et les Territoires de la Mémoire s'est développé dans le cadre d'une visite des camps de Buchenwald et Dora en octobre 2008. Une Exposition des Territoires de la Mémoire a ensuite été organisée. Dans ce cadre, une conférence a été donnée par Philippe Marchal, Directeur adjoint aux Territoires de la Mémoire afin d'expliquer la suite du projet qui se concrétisera par la visite d'Auschwitz-Birkenau en mai 2010, avec les mêmes partenaires.

Projet « Arthur Haulot »

Ce projet a été mené par le Conseil communal des enfants avec la participation du Conseil consultatif des seniors. Le projet a consisté à réaliser des fresques sur des portes. La thématique abordée était la transmission de la mémoire par les seniors aux plus jeunes, avec la symbolique des portes « Qu'est-ce que la démocratie ouvre ? Que ferme la dictature ? » Une salle du bâtiment de l'Escale du nom d'Arthur Haulot a également été inaugurée en 2008. Un prix a été gagné par le Conseil communal des enfants.

Projet graph

Un projet (MIX City) a été mené en 2008 dans le cadre du Plan de Prévention de Proximité (PPP). Des stages de graph et de rap ont été organisés pour les jeunes pendant les vacances de carnaval et de Pâques et se sont clôturés en juillet par un échange de jeunes européens. Ce projet a été mené en partenariat avec les compagnons bâtisseurs, la commission des seniors, la maison de repos des Trois couronnes et un indépendant, marchand de matériaux dont un des bâtiments est contigu à l'Escale. Il a abouti à la décoration de la façade de la grande halle de l'Escale et a permis d'améliorer la qualité de vie des résidents de la maison de repos; il a également abouti à la réalisation d'une fresque sur le bâtiment de cet indépendant. Ce mur

était régulièrement taggué et, depuis la réalisation de la fresque, plus aucun tag n'a été observé. Au terme du projet, des panneaux à « grapher » ont été installés à côté de la Maison des jeunes d'Esneux.

Création d'un espace de convivialité à l'Escale avec le « Bar à salades »

L'objectif identifié au début de la réflexion sur le projet était de mettre en place un lieu de convivialité intergénérationnel et interculturel, ouvert à tous, qui permettrait aux habitants de la Commune de se rencontrer, de réaliser divers échanges et de s'investir dans un projet d'insertion sociale. La Teignouse a accompagné la mise en place de ce projet.

Le Bar à salades a ouvert ses portes le 20 novembre 2007. Depuis, la préparation et la vente des salades se font tous les premiers et troisièmes mardis du mois. Le groupe porteur était composé de cinq personnes en début 2007. Celui-ci s'est progressivement élargi et est actuellement composé de douze personnes. Généralement, une septantaine de personnes vient déguster une salade lors des ouvertures.

Installation de bancs le long des promenades

Des bancs ont été placés le long de la Boucle de l'Ourthe, les anciens bancs du Parc Brunsode (autour de l'étang du château) ont été rénovés et la restauration des bancs « Montefiore » est en cours. Dans le cadre du Plan Escargot, des bancs ont également été installés devant l'Escale et à proximité.

Accueil des nouveaux habitants

Des fardes d'information sont distribuées aux nouveaux habitants.

Enfance

Construction d'une nouvelle crèche à Tilff (parc Brunsode)

La particularité de cette construction est l'intégration de données environnementales. Ce bâtiment sera une construction passive. La crèche devrait ouvrir ses portes en décembre 2010.

Organisation de stages pour enfants

La cellule « sport » de la Commune a organisé en 2007 des stages multisports aux halls d'Esneux et de Tilff à l'attention des enfants âgés de 3 à 12 ans. Ces stages ont remporté un vif succès puisque environ 125 jeunes y ont participé. Cette opération a été renouvelée en 2008 et 2009 et se poursuivra en 2010. La cellule « Plan de Cohésion sociale » et l'ATL organisent depuis 2008 des stages et des journées d'animation pendant les vacances scolaires à l'attention des enfants et des jeunes adolescents. Ces stages et journées sont systématiquement complets.

Amélioration de l'information liée aux stages organisés pendant les vacances scolaires

Une personne a été engagée, en 2007, pour enrichir le portail Internet Accueil de la petite enfance.

Aménagement d'une plaine de jeux au château Brunsode

Cet aménagement a été réalisé en 2007.

Travaux réalisés à l'école de Fontin

Le bâtiment original reste au cœur de nouvelles annexes qui permettent une organisation originale des locaux.

Jeunesse

Mise en place d'un lieu d'expression pour les graph

Un atelier graph s'est développé en 2007 dans le cadre d'un projet intergénérationnel. Le Conseil communal a autorisé la mise en place de deux murs libres sur le skate park de Tilff, ainsi que l'organisation d'une activité graffiti en collaboration avec l'asbl « Spray Can Art ». Une campagne de lutte contre le tag sauvage a également été mise en place et s'est concrétisée durant l'été 2009. Des étudiants engagés dans le cadre de l'Opération « Été solidaire » ont nettoyé les tags du passage sous voie à Tilff, du skate park et de différents lieux de la Commune qui avaient fait l'objet de tags.

Ouverture de l'Espace Jeunes au kiosque à Esneux (Avenue Montefiore)

Cette Maison pour la Jeunesse d'Esneux-Tilff a été inaugurée à Esneux début 2009. Un éducateur de rue a été engagé en 2007 pour rencontrer les jeunes de la Commune et les inciter à fréquenter la Maison des Jeunes.

Adultes

Organisation d'un goûter des jeunes parents (fête des bébés)

Cette manifestation qui a pour objet d'accueillir les parents et leurs bébés nés dans l'année a été organisée, en 2008 et 2009, par l'Administration communale en collaboration avec l'Office National de l'Enfance et la Ligue des Familles.

Seniors

Organisation d'une grande fête des seniors

Une grande fête des seniors a été organisée pour la première fois en décembre 2007. Afin de toucher les personnes les plus isolées par le manque de mobilité souvent lié à leur âge, tous les habitants de la Commune de plus de 70 ans sont invités à participer à la fête des seniors organisée chaque année au moment de Noël depuis 2007. Cette fête favorise les rencontres intergénérationnelles puisque les élèves de l'Athénée d'Esneux (section cuisine) préparent le repas et le goûter des aînés. Une conférence sur la thématique de la santé est donnée par un intervenant de la Province de Liège. Cette manifestation a réuni en 2007 et en 2008 chaque fois plus de 400 personnes.

Création d'une commission « taxi social »

Une commission "taxi social" s'est développée au sein du groupe plénier des seniors. Ce groupe travaille en collaboration avec le CPAS sur le développement d'un service d'accompagnement bénévole des aînés. Un minibus de 9 places a été acquis par le CPAS. Un réseau de conducteurs bénévoles existe et est structuré par un employé du CPAS d'Esneux.

D'autres actions relatives aux seniors sont reprises sous l'intitulé « intergénérationnel ».

Loisirs, sport et culture

Aides logistiques aux manifestations culturelles et sportives

La commune d'Esneux a fait le choix de ne pas subsidier les associations socio-culturelles et sportives. Néanmoins, une série d'aides logistiques (prêt de matériel, transport, montage...) sont offertes à ces associations.

Aide aux associations sportives

Une aide est apportée aux clubs de la Commune qui bénéficient de frais de location inférieurs à ceux des clubs extérieurs. De plus les activités sportives d'initiative privée sont, la plupart du temps, organisées en partenariat avec le service des sports de la Commune.

Création du Parcours Hébert

Ce parcours a été inauguré en 2009.

Dynamisation des bibliothèques

Le territoire communal compte 2 bibliothèques (une à Tilff, une à Esneux). Elles sont entre autres dynamisées par l'apport des activités organisées par le Comité Consultatif pour la Promotion de la Lecture (CCPL): opérations « Fureur de lire » et « Je lis dans ma Commune », lecture de contes à Noël...

Organisation d'activités socio-culturelles par l'Escale (expositions, concerts, conférences...)

Une programmation d'activités socio-culturelles est d'actualité à l'Escale depuis son ouverture en mai 2007, afin d'optimiser la qualité du service offert à la population. Des synergies avec les associations sont mises en œuvre.

Participation

Engagement de jeunes pour certaines réalisations

En 2007, dans le cadre de l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire »²⁰², les jeunes ont participé à la réhabilitation du four à chaux situé au Lavau et de ses alentours. Un autre groupe a repeint le kiosque situé avenue Montéfiore, actuellement devenu Maison des Jeunes. Le projet du four à chaux entamé en 2007 dans le cadre d'Eté solidaire s'est poursuivi via l'organisation d'un stage de mesure conservatoire d'urgence organisé, en 2008, par le service patrimoine de la commune et l'asbl Les Compagnons bâtisseurs. En 2010, un stage sera à nouveau organisé.

La Commune a également participé à l'opération « Eté solidaire » en 2008, via deux projets. Le premier, déposé par le CPAS d'Esneux, concernait la réhabilitation du sentier qui relie Fontin au centre d'Esneux. Le second visait à améliorer la qualité de vie des aînés dans les maisons de repos (participation des étudiants à la vie quotidienne, aménagement d'une piste de pétanque...). En 2009 deux projets ont également été développés: remise en état de patrimoine public ou privé ayant fait l'objet de tags, et réhabilitation du pôle touristique du plateau de Beaumont.

Communication

Renforcement de la qualité des informations sur les activités de l'Escale

L'Escale a développé un site Internet propre afin d'accroître la visibilité des actions menées au sein de ce lieu culturel. Une feuille trimestrielle reprenant les activités de l'Escale est distribuée aux habitants en toutes-boîtes depuis septembre 2009.

Développement de l'information sur les cours de promotion sociale et les cours de l'Académie de musique Ourthe-Amblève

²⁰² L'Opération « Eté solidaire, je suis partenaire » permet à des jeunes de la Commune âgés de 15 à 21 ans d'être engagés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant et d'être impliqué dans un processus d'initiation à la citoyenneté.

Une information est disponible sur le site Internet communal et a été diffusée dans le Bulletin communal.

Mise en ligne des alertes inondations

Une liaison avec le SETHY (Service d'études hydrologiques) est possible au départ du site Internet communal.

Logement

Différentes actions en matière de logement

Différentes actions figurent dans les plans d'ancrage communaux: en 2007-2008, construction de 3 logements unifamiliaux destinés à la location (SLSP O.A.L.) à Fontin, en 2009-2010, création de 8 logements locatifs (SLSP O.A.L.) à Tilff.

Concernant le Plan HP, la commune a voté l'adhésion à la nouvelle Convention de partenariat proposée par la DiCS (Division interdépartementale de Cohésion sociale) en septembre 2009. Celle-ci prolonge les actions menées dans le cadre du Plan HP jusqu'au 31 décembre 2012 et permet la poursuite du contrat de l'Antenne sociale qui œuvre dans les domaines résidentiels.

Formation, emploi

Actions en matière d'insertion socio-professionnelle

La cellule d'insertion socio-professionnelle organise depuis 2008 des cycles de formation de 3 semaines dans les bâtiments de l'Escale destinées aux personnes sans emploi. Ces formations sont menées en synergie avec les partenaires socio-culturels de l'Escale (services communaux et associations). Afin de mieux communiquer encore et d'atteindre l'objectif premier de la mise à l'emploi, un projet de formation à l'usage des travailleurs sociaux et des employés communaux est en cours de finalisation et sera proposée aux agents en novembre 2009.

1.4. Mobilité et sécurité routière

Mobilité

Mobilité des usagers doux

Aménagement d'un cheminement piéton depuis le Delhaize d'Esneux jusqu'à Evieux (Plan Escargot)

Vérification du balisage

Une vérification du balisage a été réalisée par la Commune (réunion tarpan octobre 2008).

Maintien du chemin du Long Ry malgré le lotissement

Ce chemin est hors lotissement et a donc été maintenu.

Placement d'indications afin d'inciter les cyclistes à utiliser le RAVeL plutôt que la Grand route

Une signalisation a été installée à la friterie et à l'entrée du Quai des pêcheurs en 2008.

Aménagement des abords de l'Escale

L'éclairage et des trottoirs ont été aménagés en 2008 dans le cadre du Plan Escargot afin d'assurer la liaison du centre d'Esneux vers Evieux en passant devant l'Escale.

Projet de cheminement piéton entre le dessus de la rue Grandfosse et la rue de Clissure (Fontin)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Escargot 2009.

Accueil de stagiaires « Compagnons Bâtisseurs »

En août 2009, la Commune a accueilli des stagiaires, dans le cadre d'un chantier international organisé par l'association « Les Compagnons Bâtisseurs ». Les jeunes ont participé à la rénovation du mur en pierre du sentier des Roches, en bordure du parking du CHUOA. Ce programme de réhabilitation s'inscrit dans un cadre plus large de mise en place d'un réseau de sentiers qui permette de (re)découvrir le riche patrimoine parfois oublié de la Commune.

Transports en commun et transports alternatifs

Nouvelle ligne de bus 28

Cette ligne Fléron - Sart Tilman passe par Tilff depuis le 1^{er} septembre 2008. Le bus met 6 minutes pour rejoindre le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Liège au départ de la place des Porais à Tilff alors que le trajet était de 40 minutes dans le passé. L'avantage de cette ligne est qu'elle évite le centre de Liège.

Organisation de la semaine de la mobilité (septembre 2009)

La Commune a organisé, avec le soutien de la Région wallonne, et en collaboration avec plusieurs associations, un ensemble d'activités sur le thème des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Trafic

Aménagements dans le quartier Hony-Méry:

- aménagement de l'avenue de Nandrin (réalisation programmée en 2010)
- aménagement de l'avenue du midi (réalisation programmée en 2010)
- réfection de la rue de Fêchereux (réalisée en 2008)

Stationnement

Amélioration de la signalisation des aires de stationnement

La signalisation a été améliorée notamment au Parking Saucy et dans le parking du Château Brunsode; depuis 2007, le nombre de places de stationnement est indiqué. Par ailleurs, un panneau a été installé en 2007 près de la pharmacie de Méry (parking + nombre de places).

Sécurité routière

Réalisation d'un travail de prévention

Deux après-midis de sensibilisation à la sécurité routière ont notamment été organisés en mars 2009 (rue Simonis à Esneux et avenue des Ardennes à Tilff) par le Conseil communal des enfants.

Aménagements réalisés afin de réduire la vitesse à différents endroits:

- ralentisseurs route de Liège
- réalisation du pavement Chemin d'Enonck (Hony)

Rénovation de certaines voiries (dangereuses ou dégradées):

- rénovation de la rue de Lincé (en 2009)
- restauration de la route de Fêchereux après les travaux de stabilisation du rocher (les travaux ont pris fin en 2008)
- réparation du chemin (150 m) d'accès au parking de Beauregard-Famelette. Ce parking situé face au home Les Chanterelles dessert les barbecues situés dans les bois de Famelette et est très fréquenté par les promeneurs (en 2009).

PROGRAMME D' ACTIONS

2. PROGRAMME D' ACTIONS

2.1. Cadre de vie

Patrimoine naturel et gestion environnementale

Organiser des promenades « nature » afin de sensibiliser les enfants à l'environnement

Placer des étiquettes identifiant les arbres dans le parc du Mary

Aménager le point de vue de Montfort

Prendre des mesures pour éviter que des animaux d'élevage se retrouvent dans l'Ourthe (à proximité de Houte si Plou) ce qui détruit progressivement les falaises naturelles nécessaires à la vie des hirondelles de rivage

Renforcer la protection de la faune notamment celle des hirondelles de fenêtre et de rivage
Il est important de protéger les nids. Pour la première espèce citée, afin de ne pas avoir les désagréments des déjections, il suffirait de placer une petite planchette en dessous du nid.

Réhabiliter les anciennes décharges (cf. SPAQUE), et notamment la décharge au vallon de la Chawresse

Recréer l'ancien potager du parc pour y cultiver des anciennes variétés de légumes (cf. fiche n° 1.4)

Elargir le recensement des arbres remarquables (à poursuivre)

Celui-ci a été effectué par le DNF et le chef des travaux (cf. Lot 0). Un appel aux bénévoles serait à réaliser via le BIC car il existe aussi des arbres remarquables dans les propriétés privées. La liste pourrait ensuite être publiée sur le site Internet et un lien pourrait être fait vers le site de la Région wallonne.

Entretenir l'espace situé au croisement du chemin des Crêtes et de la rue d'Amostrennes et y placer deux bancs

Proposer aux jeunes de s'investir dans une mission d'entretien de l'Arboretum

Mener des actions de sensibilisation sur le respect des infrastructures et de l'environnement

Sanctionner les actes inciviques

Placer un panneau à l'entrée des bois qui rappelle les règles pour les promeneurs

Réhabiliter un cantonnier

Nettoyer les fossés et avaloirs

Entretenir le lit de l'Ourthe en veillant à ne pas effectuer un curage

Nettoyer le barrage près de Chênée

Réaliser des audits énergétiques des bâtiments communaux

Enlever le dépôt de déchets situé sous l'autoroute et réaliser un mur anti-bruit

Quand le pont a été réalisé, une partie de terrain est devenue inutile. La Commune a reçu l'autorisation du SPW DGO Routes et Bâtiments de fermer la moitié du pont pour y déposer des matériaux communaux (inertes 1000 à 1500 m³).

Elle est actuellement en attente pour la réalisation d'un mur anti-bruit. Le permis de bâtir a été refusé pour la création d'un merlon et la Commune attend du MET une proposition d'un autre lieu.

Effectuer des achats groupés de matériel de jardinage (broyeuse...) ou organiser le prêt de matériel par la Commune

Les achats groupés pourraient être organisés par les comités de quartiers.

Verbaliser les propriétaires de chiens sans laisse

Renforcer l'information sur les déchets admissibles au Recyparc

Améliorer la signalisation de Beauregard comme appartenant à la commune d'Esneux car cela génère des problèmes pour la collecte des déchets

Prévoir dans les permis de bâtir pour les nouvelles constructions, l'emplacement pour les conteneurs à ordures ménagères

Inscrire sur toutes les bulles à verres un numéro de téléphone à appeler quand la bulle est pleine

Prévoir des investissements pour l'économie d'énergie

Valoriser la production de l'hydro-électricité pour le citoyen comme cela se fait déjà via Mérytherm

Réduire l'éclairage public, soit en modifiant la plage horaire, soit en conservant une plage horaire identique avec une coupure au milieu de nuit

Informier et former la population au développement durable ainsi que les élus, les agents communaux, les membres de la CLDR...

Sensibiliser la population à la nécessité d'intégrer dans les jardins la biodiversité menacée (conférences...)

Remettre en valeur les anciens gués

Patrimoine bâti

Répertorier le petit patrimoine existant (public ou privé) via un appel aux citoyens et en travaillant de concert avec les associations locales et personnes ressources (service patrimoine de la commune, asbl Le Vieil Esneux...), et identifier les éléments qui nécessitent une intervention (réparation, mise en valeur, peinture...) ²⁰³;

Une attention particulière devrait être portée sur les croix en fonte de nos cimetières (nombreuses à Esneux et Fontin), en raison des vols de plus en plus nombreux d'éléments de ce type. D'autres éléments du patrimoine sont à sauvegarder, notamment l'Ecluse de Fêchereux: le sas de l'écluse, le pont, les escaliers, le musoir, les bites et barrières et de protection, sont encore totalement présents et méritent d'être (rapidement pour certains éléments) entretenus, restaurés et mis en valeur.

Enterrer certaines lignes électriques comme à Ham

Trouver une affectation au bâtiment ALE abandonné

Placer des enseignes typiques dans les villages (commerçants...)

Développer une charte pour une protection du patrimoine bâti (établir des règles d'urbanisme...)

Restaurer des anciennes plaques de rue émaillées (il en reste une quinzaine)

2.2. Activités économiques

Tourisme

Accueil et information touristique

Installer des panneaux de bienvenue à l'entrée de la Commune

Améliorer la signalisation des points d'information touristiques

Au barrage de Hony, installer un plus grand parking

Améliorer le site Internet communal pour les personnes extérieures à la Commune (donner la possibilité de télécharger certaines brochures, notamment celles qui présentent les promenades...)

Elaborer une charte, pour Esneux et Tilff, relative au mobilier et à l'aménagement (mobilier de même tonalité...) pour le secteur HoReCa

Installer des sanitaires publics à la grotte Sainte Anne

²⁰³ (exemples: plaques émaillées, borne fontaine de La Haze, Chapelle de Fontin, monuments funéraires, croix en fonte dans cimetières, bancs De Gyselaar et Souguenet,...)

Permettre l'identification des toilettes publiques sur une carte

Infrastructures d'hébergement et secteur HoReCa

Mettre en place des incitants financiers supplémentaires à ceux du CGT pour la création de gîtes ou chambres d'hôtes afin notamment de développer un tourisme de plus longue durée

Offre touristique

Créer un circuit thématique et une plateforme didactique mettant en valeur d'anciens fours à chaux et valoriser le site archéologique du plateau de Beaumont, dans une optique de développement touristique et de valorisation du patrimoine local

Nettoyer et entretenir les sentiers ADEPS

Sur le RAVeL à la sortie de Méry, aménager un passage piétons et placer des plaques incitant à prêter attention aux piétons, cyclistes...

Marquer une séparation claire entre les cyclistes et piétons sur le RAVeL

Installer des embarquements et débarquements pour kayaks

Assurer une plus grande accessibilité de la salle des Prés de Tilff

Mieux signaler les Prés de Tilff

Installer des aires de barbecues à Méry

*Développer une zone de baignade protégée à proximité de la route de Fêchereux
Cette mesure est nécessaire vu la fréquence des noyades.*

Soutenir les activités liées au tourisme

Commerce, activité artisanale et entreprise

Créer une Agence de Développement Local (ADL) afin de favoriser le développement économique de la Commune

Ouvrir davantage de magasins le dimanche et le lundi

Rechercher de manière pro-active de nouveaux investisseurs

Adjoindre à l'échevin de l'économie une personne qui fournirait un accompagnement à tous ceux qui souhaitent implanter un commerce

Remédier au fait que les commerçants mettent les poubelles sur le trottoir le samedi, pour le ramassage du lundi: la vue des poubelles ne donne pas une bonne image de la Commune pour les personnes qui y passent le week-end.

Revoir l'agencement des terrasses afin d'améliorer l'accès aux commerces

Augmenter la visibilité des zones économiques (pour les transporteurs...), notamment la visibilité de la zone économique de Méry (un lien est à établir avec la fiche 1.3 relative à l'éco-parc)

Aménager un raccordement par voie ferrée au zoning du Monceau

Secteur agricole et sylvicole

Encourager la diversification agricole: développer le bio, les chambres d'hôtes, la vente directe à la ferme...

Mieux signaler la ferme de Lhonneux

Encourager les agriculteurs à participer aux mesures agri-environnementales

Préserver les zones vertes telles que reprises au schéma de structure

Réinstaurer des événements faisant place à l'agriculture comme par exemple « la fête de la Saint-Jean »

Augmenter la visibilité en donnant des informations sur les différentes productions

Entretenir les zones boisées et planter des arbres mellifères

Promouvoir les essences locales de feuillus

2.3. Vie sociale et associative – Services et aides

Activités et infrastructures

Intergénérationnel

Etablir dans les villages un "interlocuteur de quartier", c'est-à-dire une personne relais, un responsable de quartier

Créer un potager communautaire (Méry)

Pour les fêtes du jumelage, mieux associer Tilff à Esneux

Aménager la place près du Gobry (bancs)

Enfance

Créer une école pré-gardiennne, à partir d'1,5 ans (ex: Plainevaux)

Promouvoir les gardiennes ou crèches privées

Instaurer la gratuité des garderies

(Re)création d'une « Halte garderie »

Jeunesse

Aménager un lieu de rencontre supplémentaire à la JET (Jeunesse Esneux Tilff) destiné aux jeunes: cyber-café (bien surveillé), bus, roulotte, local d'école... pour se retrouver et responsabiliser les jeunes sans nécessairement créer quelque chose (cf fiche-projet n° 2.5 Montfort)

Eduquer les jeunes au civisme à l'école et dans les mouvements de jeunesse

Aménager un endroit dans la Commune où pratiquer le skate-board

Seniors

Créer un hôpital gériatrique

Créer un home à finalité sociale

Créer une Maison des pensionnés (acceptant les petits chiens) pour permettre aux personnes âgées de se rencontrer

Repenser les services pour les seniors: soins à domicile (ex: Herve), visites...

Organiser des rencontres sur le site de la Chapelle du Mont (Tilff)

Loisirs, sport et culture

Organiser une fois par an (à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre) une vitrine des associations

Continuer à développer le projet "Forêt sociale" via l'information, l'animation...

Il s'agit de mettre en œuvre l'objectif opérationnel n°3 de la forêt sociale à savoir "*rendre fonctionnel, informer, animer*". Il s'agit donc du volet signalétique et documentation relatives aux multiples circuits thématiques possibles (réalisation de cartes reprenant les différents circuits thématiques, publications à intégrer dans le Bulletin communal...).

Les lieux concernés ne seraient que le Bois du Rond Chêne et le Bois des Manants car ce sont des propriétés communales. En ce qui concerne Beaumont (propriété du CPAS-Liège) et Nomont-Famelette (propriété de la Région wallonne), des recommandations peuvent cependant être émises pour ces lieux.

En ce qui concerne l'objectif n°4 "*maintenir une qualité optimale dans le temps*", un préposé forestier pourrait être mandaté pour que le volet forêt sociale soit repris dans les travaux à réaliser à un niveau supra-communal. Il est important de réaliser des actions suivies plutôt que des actions ponctuelles.

Créer un parcours vitae

Prévoir des endroits pour les quads et les motos afin d'éviter leur passage dans les bois

Améliorer l'information de la population sur les tarifs des halls et des locaux sportifs et culturels...

Renouveler les thèmes pour le parcours d'artistes

Développer les liens entre les jeunes et les artistes

Développer les activités dans les bibliothèques en introduisant une demande de reconnaissance dans le cadre du décret sur la lecture publique, en créant par exemple une section jeunesse, et en développant d'autres services tels que médiathèque, cybercafé...

Réorganiser la nuit du conte au Château de Tilff

Participation

Mieux impliquer les « kotteurs » par rapport à leurs devoirs de citoyens

Favoriser les démarches participatives

Informier davantage les jeunes sur les services communaux

Créer un Conseil communal des jeunes (CCJ) et avoir un représentant de ce CCJ au Conseil communal

Communication

Créer une cellule communale de communication qui analysera les besoins en communication et permettra de rationaliser ce qui existe comme moyens d'information

Cette cellule pourra:

- créer une charte graphique (présentation et signature commune des informations) afin d'optimiser les différents moyens d'information et d'assurer une cohérence dans la communication (panneaux, Internet...),
- renforcer l'efficacité des différents moyens de communications existants (voir ci-dessous),
- regrouper les informations venant des différentes activités associatives et communales
- planifier l'information,
- étudier et mettre en place les moyens de diffusions adéquats, notamment auprès des jeunes,
- chercher des synergies et créer des liens transversaux entre les différentes activités.

Elaborer un forum Internet citoyen

Réaliser un état des lieux des accès publics à Internet et le diffuser

Mettre en place des formations Internet pour tous les âges

Améliorer le site Internet communal par différents moyens:

- mise à jour plus régulière,
- accroissement de l'offre de documents disponibles via Internet,
- agenda plus complet,
- mise en ligne des articles historiques du BIC, voire le BIC dans son intégralité...

Créer des points d'information aux endroits stratégiques de la Commune (affichage, distributeurs de folders...)

Revoir la localisation et la composition (recentrer le contenu sur les activités communales) des panneaux d'affichage communaux

Améliorer l' « information papier »:

- distribuer un livret d'accueil pour les nouveaux habitants
- éditer des dépliants par secteur d'activité reprenant outre les infos générales, les contacts ressources
- enrichir le Bulletin communal: insertion des informations sur les services d'aides à domicile, sur les activités pour seniors, insertion d'un cahier détachable (promenades...)

Créer un numéro téléphonique Info/Esneux

Installer des bornes interactives et des accès wi-fi (hotspot) avec un encadrement pour les utilisateurs (Administration, bibliothèques, maison des associations, cyber-café)

Obliger les opérateurs de téléphonie à se rassembler en zone non habitable

Logement

Faire une étude sur la capacité globale de la Commune en matière de construction de logements sociaux, en tenant compte de la mobilité, de l'environnement ...

Formation, emploi

Organiser des cours d'informatique, et notamment d'initiation à Internet

Créer une école des devoirs (éventuellement en collaboration avec d'autres communes)

2.4. Mobilité et sécurité routière

Mobilité

Mobilité des usagers doux

Identifier les situations potentiellement dangereuses pour les usagers faibles et les PMR et établir un plan d'actions en fonction de critères précis (fréquentation par ce type d'usagers, densité du trafic motorisé, état des trottoirs et accotements sur le chemin de l'école, chemins et escaliers avec des dénivelés importants...)

Eviter que des privés s'approprient de manière illicite les sentiers communaux

Prévoir plus de pistes cyclables sur les routes (sur la partie haute de Cortil, afin de réduire la circulation automobile)

Placer un pont à Rosière pour rejoindre la liaison cycliste de Neupré

Réparer un escalier pour les piétons se situant entre Amostrennes et le Parc du Mary

Remédier au fait que certains vélos roulent sur les trottoirs: avenue de la Gare, avenue Laboulle ...

Elargir les trottoirs à CrèveCoeur et intensifier l'éclairage; les mêmes propositions s'appliquent pour la côte d'Esneux à partir de Crèvecoeur

Penser à l'abaissement de certains trottoirs pour les personnes à mobilité réduite

Paver les trottoirs (avenue Neef et quartier): les graviers ne sont pas adaptés aux personnes avec poussettes...

Repenser le système de transport pour les écoles communales; développer le service de car scolaire...

Transports en commun et transports alternatifs

Créer une navette de bus vers la gare d'Angleur où les trains sont plus fréquents

Rendre plus attrayant les abris-bus et les bus eux-mêmes: ajouter des poubelles aux arrêts de bus...

Déplacer l'arrêt de bus au pied de la rue A. Donnay

Prévoir un réseau de minibus pour désenclaver les hameaux

Créer un service de transport bon marché

Créer une zone co-voiturage avec une incitation à utiliser ce mode de transports, via le site Internet de la Commune notamment (répertoire des offres et des demandes)

Trafic

Réaliser une étude globale sur les 4 passages à niveaux

Créer un deuxième pont au niveau de la Gombe pour une meilleure circulation

Améliorer la signalisation du hall omnisports de Tilff

Mieux signaler la glacière du Château de Sainval (il y avait une balade passant à cet endroit et allant vers Colonster)

Placement de panneaux: «excepté circulation locale » ou « voie sans issues », par exemple pour la rue Heid de Maël et la rue des Messes

Stationnement

Réétudier une zone à aménager rue de la Goffe

Aménager le stationnement rue de Fêchereux

Sécurité routière

Mener des actions afin de renforcer la prévention

Renforcer la présence de policiers piétons

Prévoir l'accès pour les PMR à l'Administration communale d'Esneux

Réduire la vitesse à différents endroits

- îlots à contourner (bacs à fleurs ... avenue Montefiore)
- zone 30 avenue Neef et Cité Delrée
- ralentisseurs: rue Oscar Troupin, rue Rosière, Quai de l'Ourthe...
- améliorer la visibilité rue des Hêtres (côté barbecue) pour tourner vers Beaufays
- aménager des brises-vitesse chemin d'Enonck (Hony)

Aménager des passages pour piétons

- à Cortil (rue d'Embourg)
- en face du « Aldi »
- au terrain de football et tennis (route de Poulseur)
- à proximité du carrefour entre l'avenue de la Grotte et l'avenue des Ardennes (les personnes voulant se rendre sur le RAVeL se retrouvent à cet endroit, confrontées à une circulation dense et rapide)

Améliorer l'éclairage

- remplacement de l'éclairage au Bois des Chevreuils
- placement d'un éclairage plus élégant à l'entrée de la localité
- éclairage de coin du mur anti-crue et du quai du Halage fort fréquenté par les cyclistes
- éclairage d'un sentier vicinal à Fêchereux
- éclairage de tous les passages pour piétons (Tilff, Méry, Esneux...) en s'inspirant de ce qui est fait à Plainevaux

Améliorer la signalisation des zones 30 (marquage au sol plus adéquat, revêtement de couleur, crayons jaunes...)

Tracer une ligne blanche sur la Route de Poulseur

Aménager les abords des écoles (notamment à Saint-Michel vu l'absence de visibilité)

Améliorer la visibilité à différents endroits:

- dans la voie sans issue à Montfort, au niveau du virage et une chicane réductrice au début du village
- rue de Monceau côté chemin de fer, en effectuant l'élagage

Placer des feux automatiques (par exemple en sortant du pont de Méry)

Mieux signaler l'interdiction de baignade au barrage car les noyades sont encore trop fréquentes

Prendre certaines mesures en hiver

- déposer un bac à sel sur la passerelle
- assurer un déneigement plus étendu et plus rapide, surtout pour les rues en pente (Le Mont...)

LOT 1

INDEX DES FICHES-PROJETS DU LOT 1

N°	LIEU	TITRE	PAGE
1.1	Fontin	Aménagement du village afin de développer la convivialité et de faciliter l'accessibilité à la cité du Hamay pour y développer du logement favorisant la mixité sociale	259
1.2	Esneux	Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux	269
1.3	Esneux (Entité)	Création d'un Eco-parc et d'un centre de connaissance et de sensibilisation à la construction durable	281
1.4	Tilff	Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode	287
1.5	Esneux (Entité)	Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'Office du Tourisme	305
1.6	Bois des Chevreuils	Aménagements de convivialité, gestion d'espaces forestiers et mobilité	309
1.7	Cortil (Le Pireux)	Aménagement d'un pavillon de convivialité et de barbecues	319

REMARQUES

Les esquisses des fiches-projets ont été réalisées par le Bureau d'étude Lacasse-Monfort Sprl. En ce qui concerne la priorisation des fiches-projets, la CLDR s'est prononcée pour désigner le premier projet du Lot 1: Fontin - *Aménagement du village afin de développer la convivialité et de faciliter l'accessibilité à la cité du Hamay pour y développer du logement favorisant la mixité sociale*. Les autres projets du Lot 1 sont considérés sur un pied d'égalité; la CLDR décidera ultérieurement de la succession des autres projets en fonction de leur évolution.

FONTIN

Aménagement du village afin de développer la convivialité et de faciliter l'accessibilité à la cité du Hamay pour y développer du logement favorisant la mixité sociale

Description

Le projet se décline en deux phases:

1. Le projet consiste à aménager le centre du village afin de le rendre plus convivial, depuis la *place du Vieux Tilleul* en passant par la *place « Au bâti »* (sur base de l'esquisse qui avait été réalisée par Qualité-Village-Wallonie en 2000) jusqu'à la *place de l'église* et l'école, y compris le début de la *rue de la Fontaine* et de la *rue Laide voie* en veillant aux éléments suivants:
 - valorisation des éléments du petit patrimoine (fontaines, potales...);
 - verdurisation;
 - conservation d'un emplacement suffisant pour l'organisation des fêtes du village;
 - renforcement de la sécurité dans le village, aux abords de l'école et sur les voies d'accès, pour les piétons et les cyclistes.
2. Cet aménagement est à compléter par la création d'une voirie (assurant la sécurité des piétons), comme préconisé dans le schéma de structure, afin de désenclaver la cité et de pouvoir y développer du logement favorisant la mixité sociale et de réduire la circulation au centre du village. Différents accès sont envisagés.

Origine de la demande

- Consultation citoyenne
- Comité Saule
- Comité de village de Fontin
- Commune

Justification du projet

Fontin est un village de caractère au bâti typique et jalonné de nombreux éléments patrimoniaux (croix, potales, fontaines...). Ceux-ci sont très peu valorisés car la configuration des lieux est centrée sur la circulation automobile. Le trafic y est relativement dense étant donné que le village sert d'accès unique à la cité du Hamay. Au centre de Fontin, les quelques espaces publics qui pourraient servir de lieux de détente ou de rencontre sont dès lors très peu fréquentés car pas aménagés en conséquence. Or, Fontin est un village dynamique où se déroulent de nombreuses activités: à l'école, récemment rénovée, dans les commerces de proximité, au local des mouvements de jeunesse, à l'église, au terrain de football tout proche... Une fête du village est également régulièrement organisée.

Les aménagements du village sont donc nécessaires. Pour ce faire, une liaison a été imaginée afin de désengorger le centre de Fontin mais aussi de revaloriser la cité du Hamay qui est actuellement isolée géographiquement mais aussi socialement. La liaison envisagée permettra de favoriser la circulation des habitants de la cité et donc de favoriser la mixité sociale. En outre, il reste encore des terrains en zone urbanisable à l'ouest de la cité qu'il est important de

valoriser étant donné les possibilités très limitées de développer l’habitat ailleurs dans la Commune, vu l’importance de la déclivité et des zones karstiques sans compter que d’un point de vue paysager, cet endroit n’est visible de nulle part. Ces terrains seront en outre l’occasion de reloger une partie des résidents permanents dans le cadre du Plan HP mais aussi de réaliser du logement contribuant encore à renforcer la mixité sociale et à limiter l’aspect ghetto de la cité.

Localisation

Village de Fontin

Statut au plan de secteur

Aménagements dans le village

Zone d’habitat à caractère rural

Périmètre de protection: intérêt culturel, historique ou esthétique

Création de la voirie

A préciser

Statut de propriété

Centre du Village

Espaces publics: propriété communale

Sentier à l’arrière du cimetière et terrain derrière l’école: propriétés privées

Voie à créer

A préciser

Tâches à réaliser

1. Réaliser les plans en concertation avec la population
2. Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
3. Acquérir le terrain
4. Réaliser les travaux
5. Entretien des aménagements

Objectifs visés

A.5	Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales
A.6	Protéger et valoriser le patrimoine bâti
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
D.2	Améliorer l’accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) aux services et aux infrastructures
D.3	Favoriser l’accès à des logements de qualité pour le plus grand nombre
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d’emploi(s) envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

			U	Qtés	Pu	P total	
A. Requalification du village							
<u>La voirie de la Haze</u>							
	Longueur de la rue de la HAZE	400	m				
	Largeur hydrocarbonée	5	m				
	Trottoir	1,5	m				
	Coffre nouveau épaisseur	0,6	m				
	Bordure	800	m				
1	Démolitions diverses		fftT	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
2	Terrassements généraux		m³	450	15,00 €	6.750,00 €	
3	Enrochements		m²	3400	16,00 €	54.400,00 €	
4	Revêtements trottoirs cyclistes pavés (mixte)		m²	600	55,00 €	33.000,00 €	
5	Revêtements voirie hydrocarboné		m²	2000	15,00 €	30.000,00 €	
6	Canalisation locale		m	400	67,00 €	26.800,00 €	
10	Les abords		fftT	1	18.000,00 €	18.000,00 €	
11	Marquage et signalisation		fftT	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
12	Aménagement des accès et clôtures		fftT	1	14.500,00 €	14.500,00 €	208.450,00 €
<u>La Place du Tilleul (surface globale 1100 m²)</u>							
1	Démolitions diverses clôtures et haies		fftT	1	5.600,00 €	5.600,00 €	
2	Terrassements généraux		m³	250	17,00 €	4.250,00 €	
3	Enrochements		m³	350	16,00 €	5.600,00 €	
4	Fondation béton maigre		m²	150	15,00 €	2.250,00 €	
5	Revêtement pavage		fftT	150	45,00 €	6.750,00 €	
6	Revêtements voirie hydrocarboné		m²	845	15,00 €	12.675,00 €	
7	Bordures		m	300	38,00 €	11.400,00 €	
8	Plantation et Eclairage		fftT	1	14.000,00 €	14.000,00 €	
							62.525,00 €
<u>La Place du Bati (surface globale 1250 m²)</u>							
1	Démolitions diverses clôtures et haies		fftT	1	5.600,00 €	5.600,00 €	
2	Terrassements généraux		m³	125	17,00 €	2.125,00 €	
3	Enrochements		m³	250	32,00 €	8.000,00 €	
4	Fondation béton maigre		m²	250	15,00 €	3.750,00 €	
5	Revêtement pavages		fftT	800	45,00 €	36.000,00 €	
6	Bordures		m	300	38,00 €	11.400,00 €	
7	Plantation et éclairage		fftT	1	14.000,00 €	14.000,00 €	80.875,00 €
<u>Les effets de porte</u>							
1	Démolitions diverses clôtures et haies		fftT	3	8.300,00 €	24.900,00 €	
2	Revêtement		fftT	3	4.000,00 €	12.000,00 €	
3	Coussin berlinois		fftT	3	5.000,00 €	15.000,00 €	
4	Eclairage		pce	6	1.850,00 €	11.100,00 €	
5	Marquage et signalisation et plantations		fftT	3	5.000,00 €	15.000,00 €	78.000,00 €
<u>Les Abords de L'EGLISE</u>							
1	Démolitions diverses clôtures et		fftT	1	12.000,00 €	12.000,00 €	

	haies						
2	Terrassements généraux		m ³	65	17,00 €	1.105,00 €	
3	Enrochements		m ³	185	32,00 €	5.920,00 €	
4	Fondation béton maigre		m ²	185	15,00 €	2.775,00 €	
5	Revêtement pavages		fftT	185	45,00 €	8.325,00 €	
6	Bordures		m	234	38,00 €	8.892,00 €	
7	Plantation et éclairage		fftT	1	18.000,00 €	18.000,00 €	
8	Le soutènement		fftT	1	14.000,00 €	14.000,00 €	71.017,00 €
	<u>Les sentiers internes</u>						
	Longueur	700	m				
	Largeur hydrocarbonée	1,5	m				
	1 seule couche	1,5	m				
	Coffre nouveau épaisseur	0,5	m				
	Bordure	1400	m				
1	Démolitions diverses clôtures et haies		fftT	1	4.500,00 €	4.500,00 €	
2	Terrassements généraux		m ³	840	17,00 €	14.280,00 €	
3	Enrochements		m ²	1330	16,00 €	21.280,00 €	
4	Revêtements	1 couche	m&	1050	12,00 €	12.600,00 €	
5	Eclairage		pce	14	1.850,00 €	25.900,00 €	
6	Marquage et signalisation		fftT	1	4.000,00 €	4.000,00 €	82.560,00 €
	<u>Total Partie A</u>						583.427,00 €
	HONORAIRES architecture/stabilité			0,08	583.427,00 €	46.674,16 €	630.101,16 €
	Coordination sécurité			0,01	583.427,00 €	7.001,12 €	637.102,28 €
	TOTAL HORS TVA						
	TOTAL TVAC			0,21	637.102,28 €		770.894 €
B Aménagement de l'accessibilité de la cité du HAMAY							
	<u>Total Partie B</u>						850.650,00 €
	HONORAIRES architecture/stabilité			0,08	850.650,00 €	68.052,00 €	918.702,00 €
	Coordination sécurité			0,01	850.650,00 €	10.207,80 €	928.909,80 €
	TOTAL HORS TVA						
	TOTAL TVAC			0,21	928.909,80 €		1.123.981 €

Ainsi fait le 26 octobre 2009
Pr la SPRL Lacasse-Monfort
Ir Lacasse JM

Répartition du financement

Développement rural:
Partie A: 60%
Partie B: néant

Commune:
Partie A: 40%
Partie B: 40 % (car 60% à intégrer dans le Plan triennal)

Plan Escargot: 75% pour les projets de mobilité douce

Programme de réalisation

Phase 1: aménagement de l'accessibilité de la cité du Hamay

Phase 2: requalification du village

Etat du dossier

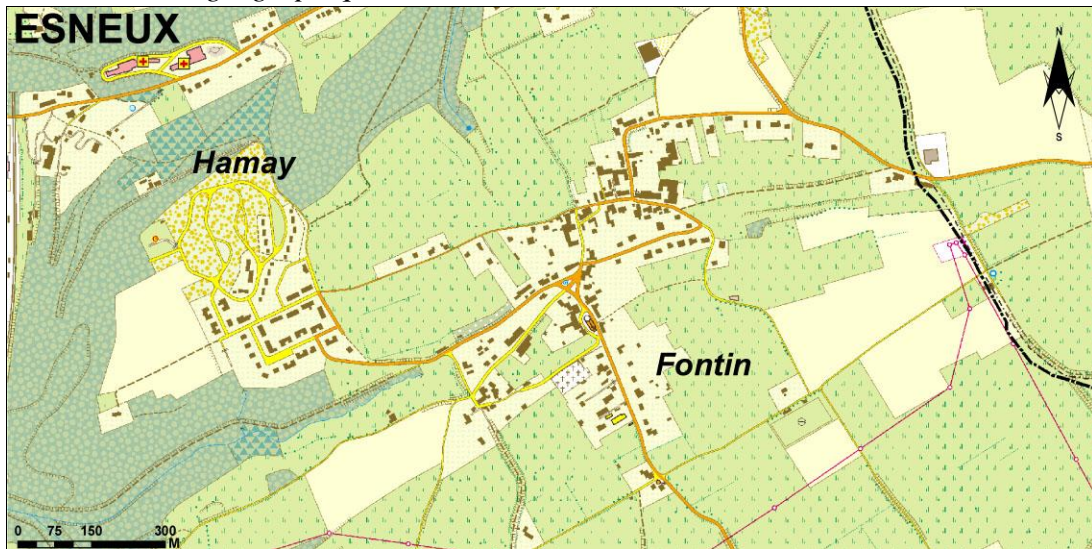
- Esquisse réalisée par Qualité-Village-Wallonie
- Chemin dans les bois entre Fontin et Esneux entretenu par été solidaire (Lot 0) (été 2008) (chemin très boueux vu l'écoulement d'eau en provenance de So Hamay)

Programme dans le temps

Dans les 3 ans.

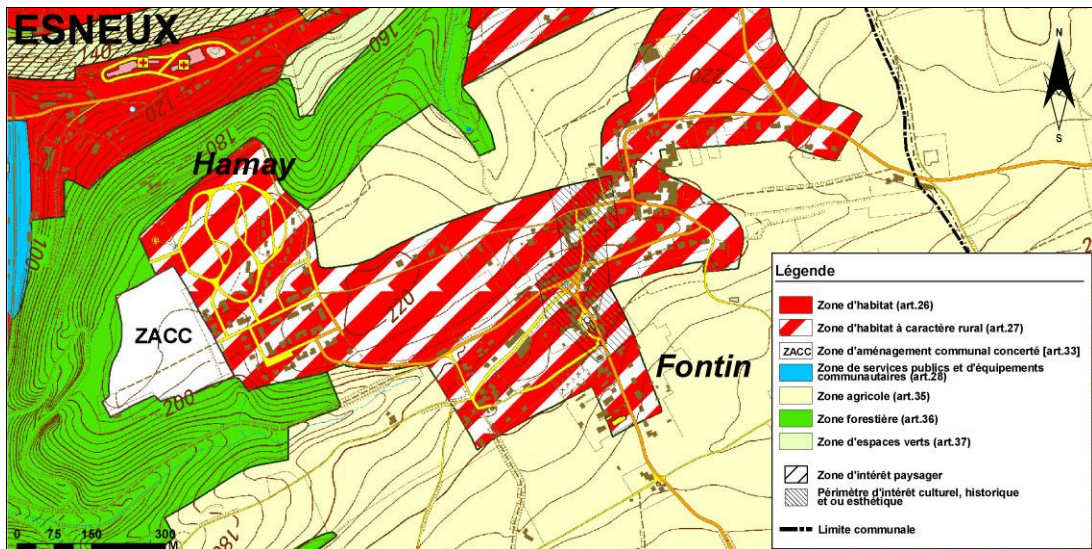
Annexes

1. Localisation géographique



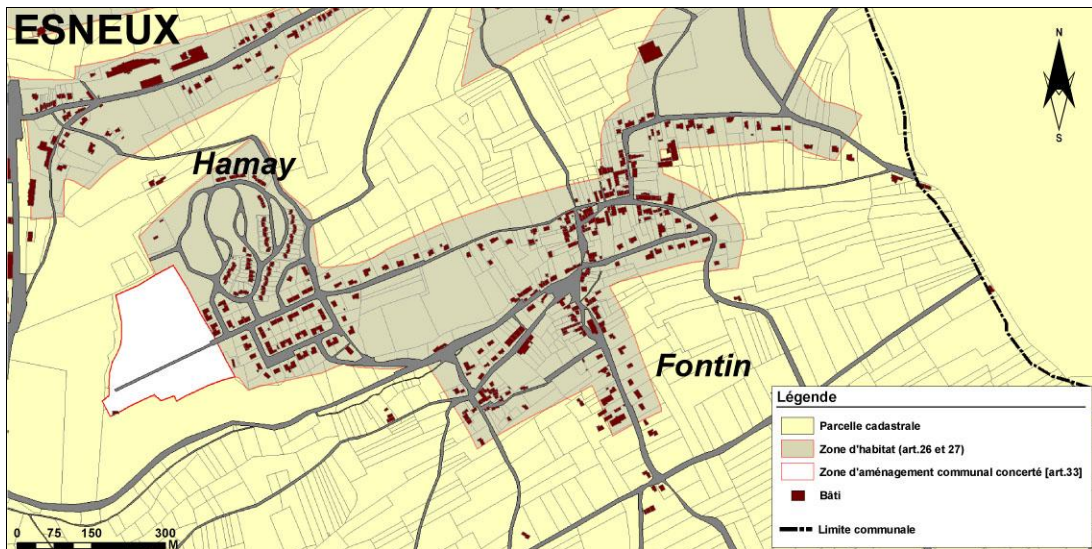
IGN 10 000 49/2n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral

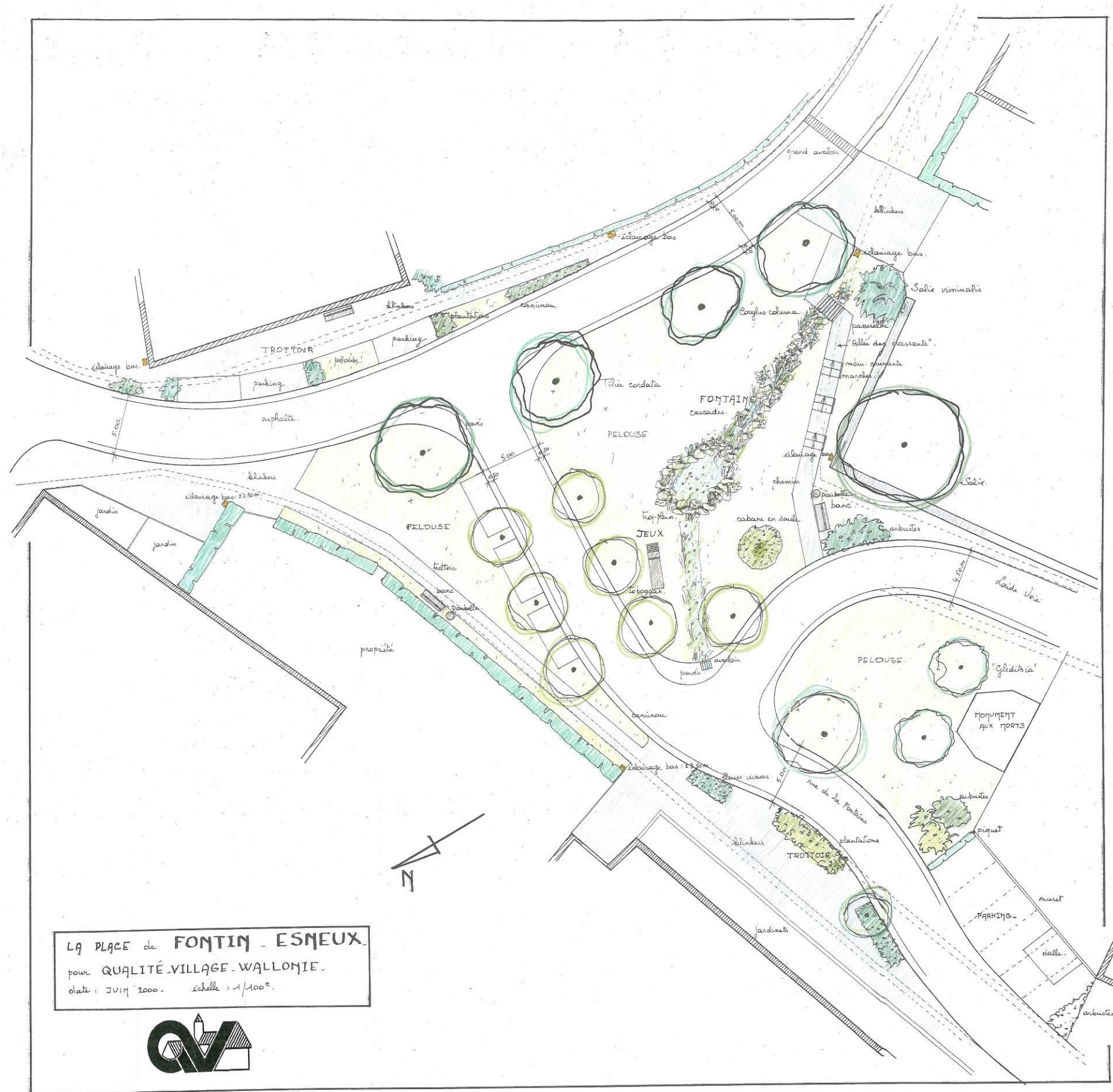


Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle

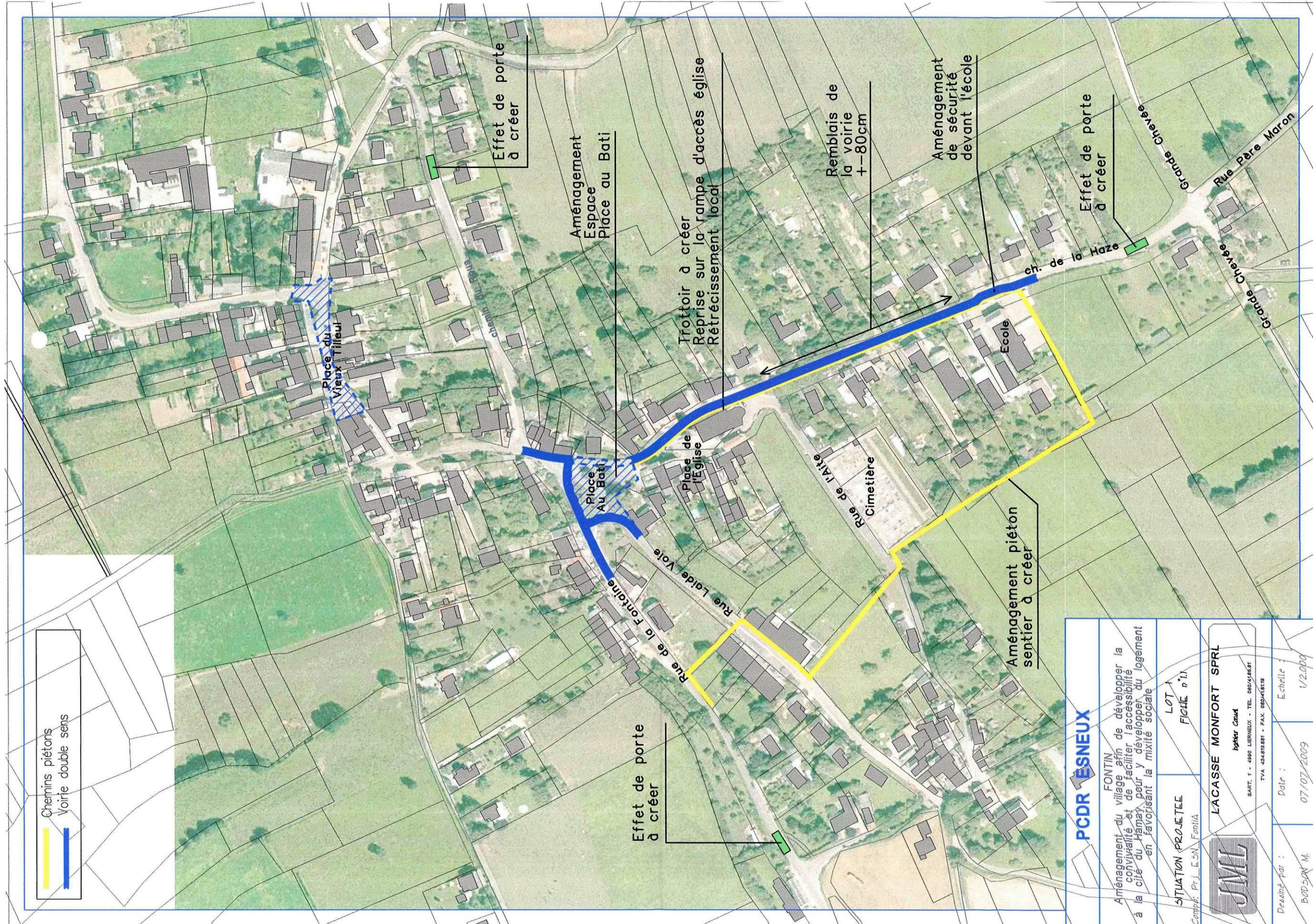
<p><i>Place du Vieux Tilleul</i></p> 	<p><i>Place Au bâti</i></p> 
<p><i>Place de l'église, bâti typique</i></p> 	<p><i>Chemin de la Haze</i></p> 
<p><i>Cité du Hamay</i></p> 	<p><i>Cité du Hamay</i></p> 

5. Esquisses des aménagements



LA PLACE de FONTIN - ESNEUX.
 pour QUALITÉ VILLAGE WALLONIE.
 date : JUIN 2000 - échelle : 1/100^e.





ESNEUX

Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux

Description

L'étape préalable du projet consiste à réaliser une étude de mobilité, de trafic et de stationnement qui précisera les aménagements à réaliser. Les lignes directrices du projet ont été définies ci-dessous.

La revalorisation du centre passe par une requalification des lieux, axée essentiellement sur les usagers doux et la mise en valeur du patrimoine local de l'Ourthe, en renforçant les liaisons entre la rive gauche et la rive droite. Ces aménagements visent à rendre le centre attrayant et fonctionnel pour les visiteurs.

Les aménagements concernent principalement 2 axes: le premier, depuis Evieux en passant par l'Escale (*avenue de la Station*), la *rue sous les Roches*, jusqu'à la zone du Lavaux comprise; le second depuis la *rue du Monument* au niveau de l'école Saint Michel, la *rue Désiré Delville* jusqu'à la *rue de Bruxelles*. Les aménagements prendront également en compte les portions de voiries adjacentes (*quai de la Régence et avenue Montefiore jusqu'à l'entrée du Parc du Mary*).

Le projet veillera notamment à:

- réfléchir à l'aménagement du quartier de *l'avenue de la Station* soit en maintenant l'agencement actuel tout en pensant à une nouvelle organisation (voirie, éclairage, agencement des terrasses...), soit en revoyant l'agencement (voirie le long de l'Ourthe, suivie d'un espace de stationnement puis d'un espace piéton le long des commerces...);
- aménager un espace intergénérationnel et un parcours santé orienté vers le pôle culturel (Escale) et un autre vers le pôle sportif;
- prendre en compte les fortes crues dans les aménagements;
- aménager un nœud intermodal proche de la gare avec emplacements de stationnement pour voitures et vélos;
- intégrer le carrefour régi par des feux de signalisation, nœud routier, en favorisant la promenade du pôle culturel (Escale, *avenue de la Station*) au pôle sportif (Zone du Lavaux);
- aménager le pont afin de redonner une plus grande place aux piétons et aux cyclistes ainsi qu'au travers de fleurissement;
- marquer les entrées du centre par des effets de porte;
- réfléchir à la lisibilité du RAVeL;
- valoriser les circuits pédestres et touristiques alentours.

La suppression hypothétique du passage à niveau par Infrabel est à intégrer, le cas échéant, au projet.

Ce projet comprend également le projet mentionné dans la fiche n°3.7 relative à la revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle d'un quartier du centre d'Esneux, le quartier de la rue de Bruxelles situé rive gauche.

Selon les voies hydrauliques, une passerelle sur l'Ourthe entre *l'avenue des Trois Couronnes* et le *quai de la Régence* serait idéale pour attirer les promeneurs du RAVeL sur la rive gauche et de ce fait revitaliser la *rue de Bruxelles* (cf. fiche n°3.7).

Ce projet est lié avec les autres aménagements envisagés pour le centre d'Esneux: Quartier du Mont (fiche n°3.1), Escale (fiche n°2.1), pôle sportif (fiche n°2.6) et Beaumont (cf. programme d'actions).

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- Commerçants
- Commune
- CLDR

Justification

Le problème majeur à l'origine du projet est le déclin de l'activité commerciale et touristique du centre. Les commerçants constatent une baisse importante de leur chiffre d'affaire depuis quelques années. Les aménagements prévus visent à redynamiser le secteur.

Rive droite, un nœud intermodal facilitera la circulation des personnes et donc la fréquentation des commerces.

Rive gauche, *rue de Bruxelles*, les difficultés des commerces sont importantes et nombre d'entre eux sont contraints de fermer. La *rue de Bruxelles* est une route régionale étroite (N633). La vitesse des véhicules y est excessive, elle est reprise dans la charte des carrières et est donc incontournable pour les camions... La convivialité nécessaire à des abords commerciaux y est donc peu présente. Des aménagements de mobilité sont proposés par le PiCM. Ils devront prendre en compte la revalorisation des commerces et du patrimoine historique. La problématique des commerces de la rive gauche réside également dans le fait qu'ils sont séparés des commerces de la rive droite et des nombreux espaces de stationnement par le pont. C'est pourquoi l'aménagement d'un parc et d'un espace de stationnement rive gauche ainsi que des aménagements favorisant la liaison entre les deux rives sont demandés.

En outre, le carrefour régi par des feux de signalisation constitue un réel nœud routier empêchant une liaison facile pour les modes doux entre la *zone du Lavaux* (pôle sportif - fiche n°2.6-, comprenant l'Athénée mais aussi le Syndicat d'Initiative, le marché du vendredi...) et *l'avenue de la Station*.

L'ensemble des aménagements renforcera les liens entre les différents pôles de la Commune: **axe 1** – le pôle sportif de la *zone du Lavaux* (fiche n°2.6), le pôle culturel avec l'Escal (fiche n°2.1), en passant par *l'avenue de la Station*, zone commerciale – et **axe 2**, *rue du Monument* depuis *l'école Saint Michel*, jusqu'à la *rue de Bruxelles* comprise. Les aménagements permettront également de valoriser la liaison avec le pôle administratif situé *quartier du Mont*, via les escaliers du Vieux Thier (fiche n°3.1). L'accès plus aisé aux différentes infrastructures sera en outre facilité: écoles, centre hospitalier, commerces, infrastructures sportives, administratives et de loisirs (Escal, maison des jeunes, parc...).

Enfin, la revalorisation du centre d'Esneux passe également par l'amélioration de la mobilité douce via le RAVeL, la mise en évidence des circuits pédestres et des sites touristiques alentours.

Un cadre accueillant et convivial contribuera en outre à attirer les habitants qui, comme constaté dans l'étude socio-économique, tendent à désertier les centres de la Commune.

Localisation

Avenue de la Station, rue Sous les Roches, rue Lavaux, rue de l'Athénée, rue du Monument, pont d'Esneux, rue de Bruxelles, quai de la Régence, avenue Montefiore.

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat

Zone de services publics et équipements communautaires

Statut de propriété

Avenue de la Station (Commune)

Rue Sous les roches (Commune)

Rue Lavaux (Commune)

Rue de l'Athénée (Commune)

Rue du Monument (N633 – SPW DGO Routes et Bâtiments)

Pont d'Esneux (N633- SPW DGO Routes et Bâtiments)

Rue de Bruxelles (N633- SPW DGO Routes et Bâtiments)

Quai de la régence (Commune)

Avenue Montefiore (N638- SPW DGO Routes et Bâtiments)

Tâches à réaliser

- Réaliser l'étude de mobilité, de trafic et de stationnement (SPW)
- Envisager la révision de la charte des carrières
- Se renseigner sur la qualité du pont
- Elaborer les plans en collaboration avec les différents impétrants et en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test UREBA...)
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

A.5	Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales
A.6	Protéger et valoriser le patrimoine bâti
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
B.3	Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Retombées indirectes sur les commerces avec création éventuelle d'emplois

Estimation globale du coût

Un estimatif précis ne pourra être présenté que suite à l'étude de mobilité préalable.
Voici toutefois une première estimation des aménagements envisagés en phase 1 du projet.

			U	Qtés	Pu	P total	
A. Hypothèse 1 Requalification de l'avenue de la station							
	<u>La voirie et la place de la station</u>						
	Longueur de la rue de la station	450	m				
	Largeur voirie	5	m				
	Surface de place	8000	m				
	Espace pavé	8000	m ²				
	Espace hydrocarboné	2250	m				
	Bordure	900	m				
1	Démolition diverses		fftT	1	39.000,00 €	39.000,00 €	
2	Reprofilage général		m ²	10250	6,00 €	61.500,00 €	
3	Enrochements stabilisé de reprofilage		m ³	245	16,00 €	3.920,00 €	
4	Revêtements trottoirs placette et piétonnier		m ²	8000	55,00 €	440.000,00 €	
5	Revêtements voirie hydrocarboné		m ²	2250	15,00 €	33.750,00 €	
6	Canalisations et gaines locales		m	450	35,00 €	15.750,00 €	
7	<i>Les abords terrasse restaurant</i>		fftT	1	18.000,00 €	18.000,00 €	
8	<i>Marquage et signalisation</i>		fftT	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
9	<i>Carrefour et liaison INFRABEL</i>		fftT	1	13.500,00 €	13.500,00 €	
10	<i>Plage et terrasse sur l'Ourthe</i>		fftT	1	17.000,00 €	17.000,00 €	
11	<i>Zone de parkings (120 places)</i>		fftT	1	14.500,00 €	14.500,00 €	
12	<i>Eclairage d'ambiance</i>		fftT	1	14.500,00 €	14.500,00 €	
13	<i>jeux d'eau et intergénérationnels</i>		fftT	1	34.000,00 €	34.000,00 €	
14	<i>Plantation et verdurisation</i>		fftT	1	25.000,00 €	25.000,00 €	
B TOTAL							742.920,00 €
C HONORAIRES architecture/stabilité				0,08	742.920,00 €	59.433,60 €	802.353,60 €
	Coordination sécurité			0,01	742.920,00 €	8.915,04 €	811.268,64 €
D TOTAL HORS TVA							
E TOTAL TVAC				0,21	811.268,64 €		981.635,05 €

			U	Qtés	Pu	P total	
A. Hypothèse 2 Rénovation de la rue de la Station							
	<i>La voirie et la place de la Station</i>						
	Longueur de la rue de la Station	450	m				
	Largeur voirie	5	m				
	Surface de place	8000	m				
	Espace pavé	8000	m ²				
	Espace hydrocarboné	2250	m				
	Bordure	900	m				
1	Démolitions diverses		fftT	1	23.000,00 €	23.000,00 €	
2	Reprofilage général		m ²	2700	6,00 €	16.200,00 €	
3	Enrochements stabilisé de reprofilage		m ³	270	16,00 €	4.320,00 €	
4	Revêtements trottoirs placette et piétonnier		m ²	900	55,00 €	49.500,00 €	
5	Revêtements voirie hydrocarboné		m ²	2250	15,00 €	33.750,00 €	
6	Canalisations et gaines locales		m	200	35,00 €	7.000,00 €	
7	<i>Les abords terrasse restaurant</i>		fftT	1	18.000,00 €	18.000,00 €	
8	<i>Marquage et signalisation</i>		fftT	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
9	<i>Carrefour et liaison INFRABEL</i>		fftT	1	13.500,00 €	13.500,00 €	
10	<i>Plage et terrasse sur l'Ourthe</i>		fftT	1	17.000,00 €	17.000,00 €	
11	<i>Zone de parkings (120 places)</i>		fftT	1	14.500,00 €	14.500,00 €	
12	<i>Eclairage d'ambiance</i>		fftT	1	14.500,00 €	14.500,00 €	
13	<i>jeux d'eau et intergénérationnels</i>		fftT	1	34.000,00 €	34.000,00 €	
14	<i>Plantation et verdurisation</i>		fftT	1	25.000,00 €	25.000,00 €	
B TOTAL							282.770,00 €
C HONORAIRES architecture/stabilité				0,08	282.770,00 €	22.621,60 €	305.391,60 €
	Coordination sécurité			0,01	282.770,00 €	3.393,24 €	308.784,84 €
D TOTAL HORS TVA							
E TOTAL TVAC				0,21	308.784,84 €		373.629,66 €

	U	Qttés	Pu	P total	
A. Aménagement du giratoire (diam 30 m)					
<u>Le giratoire</u>			1	320000	320000 à charge du MET
<u>La trémie piéton</u>			1	125000	125000 à charge du MET
<u>Les liaisons piétonnes giratoire</u>			1	26000	26000 471000
B. Avenue Montéfiore et les quais					
<u>Les Aménagements</u>					
	Dolomie	m ²	1500		
	Mur Terrasse	m	50		
	Hydrocarboné	m ²	125		P
	Espaces Verts	m ²	2300		
	Pavage	m ²	1850		
	Parkings 45 Places	m ²	640		
	Parkings existants	m ²	100		218000 218000
B TOTAL			0	0	0 689000
C HONORAIRES architecture/stabilité			0,08	689000	55120 744120
	Coordination sécurité		0,012	689000	8268 752388
D TOTAL HORS TVA			0	0	0
E TOTAL TVAC			0,21	752388	910.389,48 €

Ainsi fait le 1^{er} septembre 2009
Pr la SPRL Lacasse-Monfort
Ir Lacasse JM

Répartition du financement

SPW DGO Routes et Bâtiments

- étude de mobilité à 75%
- travaux sur les voiries régionales

Commune

- étude de mobilité (25%, environ 5000 €)
- espaces publics communaux (40%)

Développement Rural

- espaces publics communaux (60%)

Voies hydrauliques (RAVeL...)

Infrabel (études et aménagements liés à la suppression du passage à niveau)

Infrasports (parcours vitae...)

Programme de réalisation

Plusieurs phases. Il est important pour les commerces de bien phaser les travaux et de limiter leur durée au maximum.

Phase 1 (Lot 1): avenue de la Station et alentours
giratoire, avenue Montefiore et alentours

Phase 2 (Lot 3): rue de Bruxelles
zone de parc (cf. fiche n°3.7)

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Rénovation de la *rue Grandfosse* réalisée
- Plan escargot réalisé - prolongement de *l'avenue de la Station* vers Escale et *l'avenue des Trois couronnes* (liaison piétonne, éclairage, végétalisation ...)
- Suppression des passages à niveau (Infrabel)

Etat du dossier

Le SPW devrait remettre le pont en état en 2009.

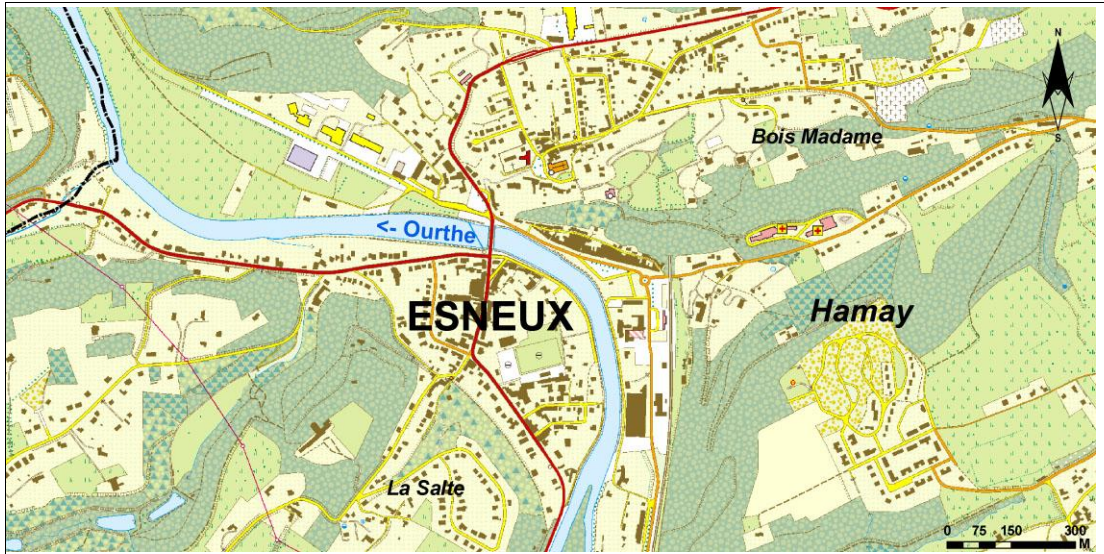
Une demande a été introduite auprès du Ministre de la Mobilité pour la réalisation de l'étude de mobilité, de trafic et de stationnement.

Programme dans le temps

Dans les 3 ans.

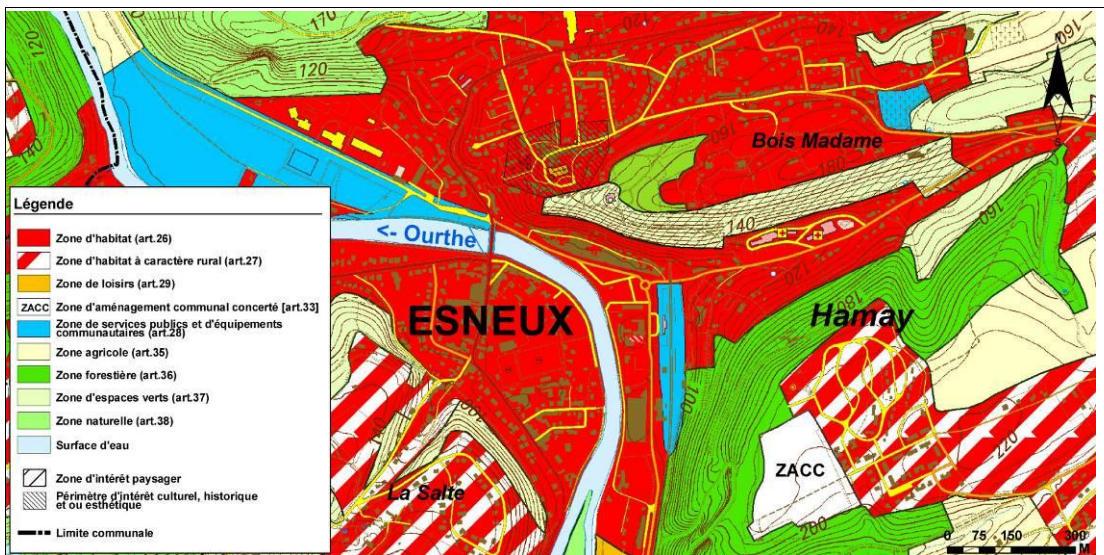
Annexes

1. Localisation géographique



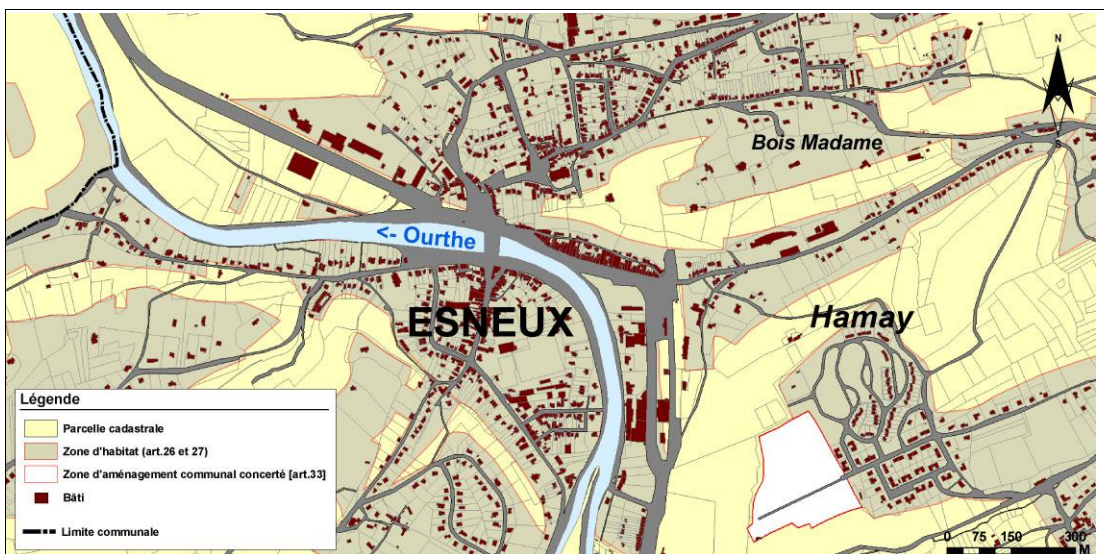
IGN 10 000 49/2n (2003)

2. Plan de secteur



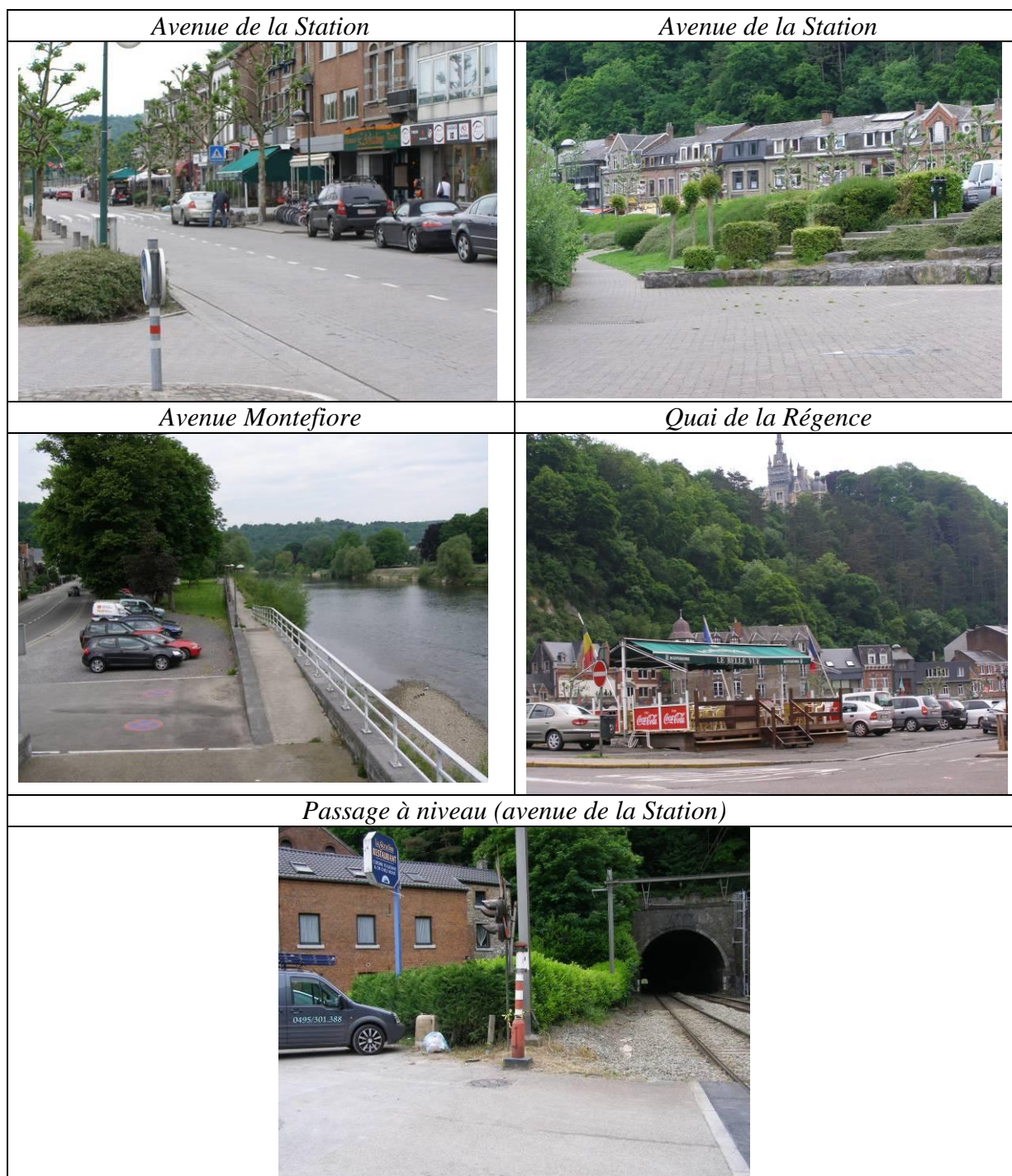
Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral

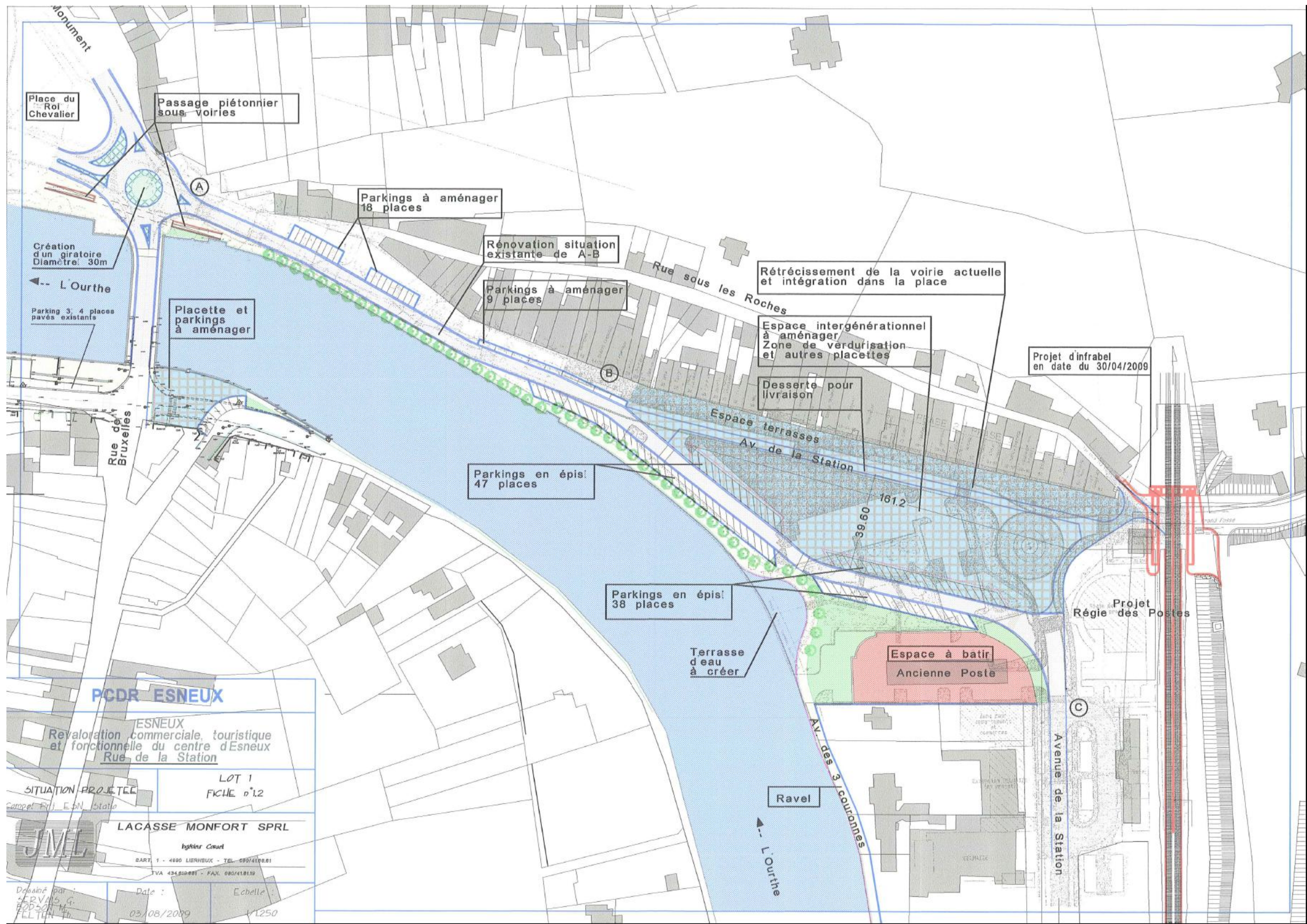


Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle



5. Esquisses des aménagements



PCDR ESNEUX

ESNEUX
Revalorisation commerciale, touristique
et fonctionnelle du centre d'Esneux
Rue de la Station

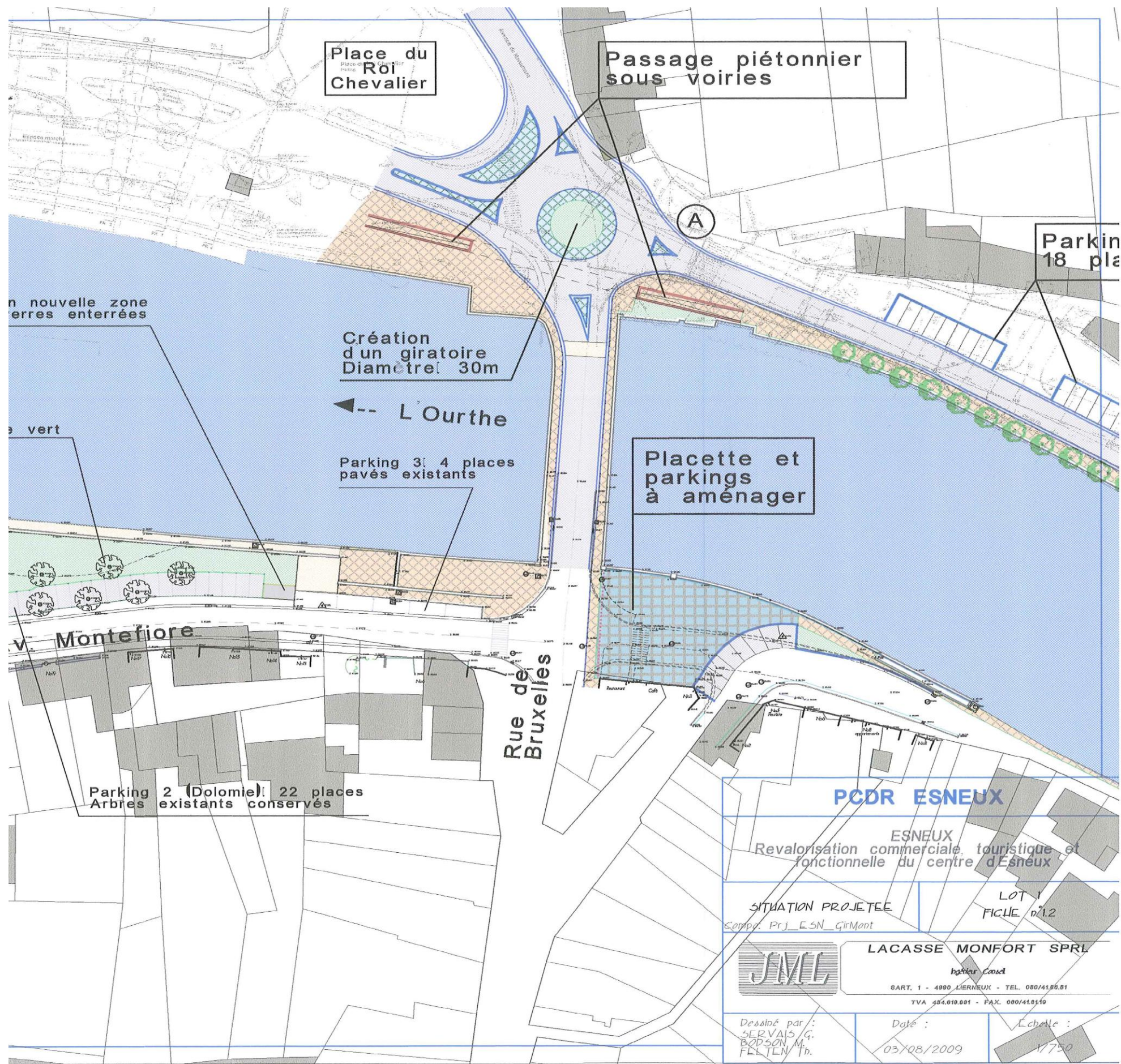
SITUATION PROJETEE

LOT 1
FICHE n°1.2

LACASSE MONFORT SPRL
Ingénieur Civil

DATE: 1 - 4890 LIBREUX - TEL: 090/410001
TVA 434510001 - FAX: 090/418112

Drawn by: **SRVANS G.**
Date: 03/08/2009
Echelle: 1:250



ESNEUX (Entité)

Création d'un Eco-parc et d'un Centre de connaissance et de sensibilisation à la construction durable

Description du projet

Le projet consiste à créer:

- un **Centre de connaissance et de sensibilisation à la construction durable** (éco-construction/rénovation, utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables...) via des stages, ateliers, fiches techniques, espace exposition, salle pour colloques... à destination du grand public.
- un **Eco-parc** accueillant PME, TPE, artisans...
 - o géré et animé de manière écologique et durable (politique environnementale, aménagements de qualité environnementale, certification ISO 14001, approche partenariale...);
 - o développant des offres de services aux entreprises (ramassage des déchets industriels, maintenance des équipements collectifs, gardiennage permanent, mise en commun de services logistiques, secrétariat, gestion financière des entités, approche commerciale groupée, achat groupé de fournitures, création et entretien de sites internet par le même graphiste, co-voiturage...).

Il existe 3 possibilités de développement:

- Parc du Monceau à Méry (lien avec la fiche n°2.2)
- Beaugard
- Remblais des Prés de Tilff (partie surélevée)

Il s'agit de choisir le meilleur endroit, bien qu'il semble que ce soit Méry (central, complément de Mérytherm et de l'asbl ExpositantD, accessible en vélo via le RAVeL, train, bus), ou éventuellement Beaugard, et de réaliser une étude d'accessibilité.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- GT Vie économique
- Mérytherm, Expositant D asbl

Justification du projet

La Commune manque de zones d'activités économiques. Les optimiser voire en créer sont des pistes permettant la création de nouvelles activités économiques avec des emplois à la clé.

Le projet de Centre de connaissance et de sensibilisation et celui de l'Eco-parc sont menés en collaboration étroite avec l'entreprise Mérytherm. Celle-ci a reçu une bourse de la Fondation pour les Générations Futures en 2001 afin de rassembler les entreprises à finalité sociale ou à forte sensibilité environnementale sur un même lieu, de créer des synergies, de mettre en

commun des services, des infrastructures... tout cela chapeauté par la production d'électricité verte.

L'asbl Expositant D est aussi à l'initiative du projet. Elle envisage d'implanter sur le site de Méry un centre pédagogique sur le thème de l'eau et de l'hydro-électricité. Elle propose également des services pour l'évènementiel durable.

Il existe également de réelles possibilités de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) en constitution.

Les communes, espaces proches du citoyen, ont un rôle important à jouer dans l'exemple qu'elles peuvent donner, le soutien à des initiatives originales et responsables, et dans des décisions durables. En outre, ce projet ne pourra que dynamiser la Commune et lui imprimer un tournant demandé par les différents niveaux de pouvoirs, du régional à l'Europe. Le développement durable stimule de nouveaux marchés et crée de l'emploi. Ce projet phare servira aussi d'image pour représenter la Commune à l'extérieur et engendrera une dynamique pour d'autres zones d'activités.

La création de ce parc et du Centre de connaissance centré sur l'éco-construction/rénovation et l'utilisation rationnelle de l'énergie est enfin justifiée par le fait que, selon l'étude socio-économique, +/-45% des logements bâtis à Esneux datent d'avant 1945 et de nombreuses rénovations sont donc possibles.

L'ULg a d'ores et déjà été contactée; celle-ci est notamment intéressée par le projet de Centre de connaissances (ARGENCO ARchitecture/Géologie/ENvironnement/CONstruction, et SEGEFA Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale Appliqué...).

Localisation

Monceau (65 ares) sans compter la superficie du parc actuel où il existe un turn-over important qui permettrait à terme d'étendre l'éco-parc à la totalité de la zone.

Remblais des Prés de Tilff (170 ares)

Beauregard (surface disponible de +/- 100 ares, plus d'autres surfaces potentielles)

Statut au plan de secteur

Monceau: Zone d'activités économiques

Remblais « Prés de Tilff »: Zone de loisirs

Beauregard: Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Terrains sur le site du Monceau: Mérybois

Remblais « Prés de Tilff »: propriété communale

Beauregard: terrains privés

Tâches à réaliser

1. Réaliser une étude d'accessibilité
2. Choisir la localisation
3. Déterminer le mode de gestion de l'Eco-parc et du Centre de connaissance
4. Réfléchir à l'opportunité d'intégrer au Centre de connaissance différents bureaux communaux tels que ceux de l'urbanisme, du service éco-conseil, de l'architecte, le guichet de l'énergie...
5. Déterminer les travaux et investissements à réaliser
6. Réaliser les plans en concertation avec la population
7. Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
8. Réaliser les travaux

Objectifs visés

A.1	Impliquer la population dans des actions respectueuses de son cadre de vie
B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
B.3	Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

- Pour la gestion de l'Eco-parc et du Centre de connaissance
- Ce projet incite également à la création d'emplois par la dynamique qui sera créée autour des secteurs de l'éco-construction, de l'éco-rénovation et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer en fonction de l'évolution du dossier (cf. état du dossier)

Programme de réalisation

Idéalement le Centre de connaissance et de sensibilisation est à constituer en priorité afin de faciliter la réalisation du projet d'Eco-parc.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Le CPAS a rentré un projet d'Entreprise de Formation par le Travail (EFT) afin de développer les formations liées aux métiers du développement durable.

Etat du dossier

La SPI+ a proposé une étude de requalification pour le parc de Méry dans le cadre du projet INTERREG SIS et une évaluation du site fin 2009 (envoi d'un courrier aux entreprises pour connaître leur consommation énergétique, leur fonctionnement, le nombre d'employés, leur gestion de l'eau...) puis recherche de financement en fonction de ce qui sera décidé: atelier rural via le PCDR, bâtiment relais de la SPI+...

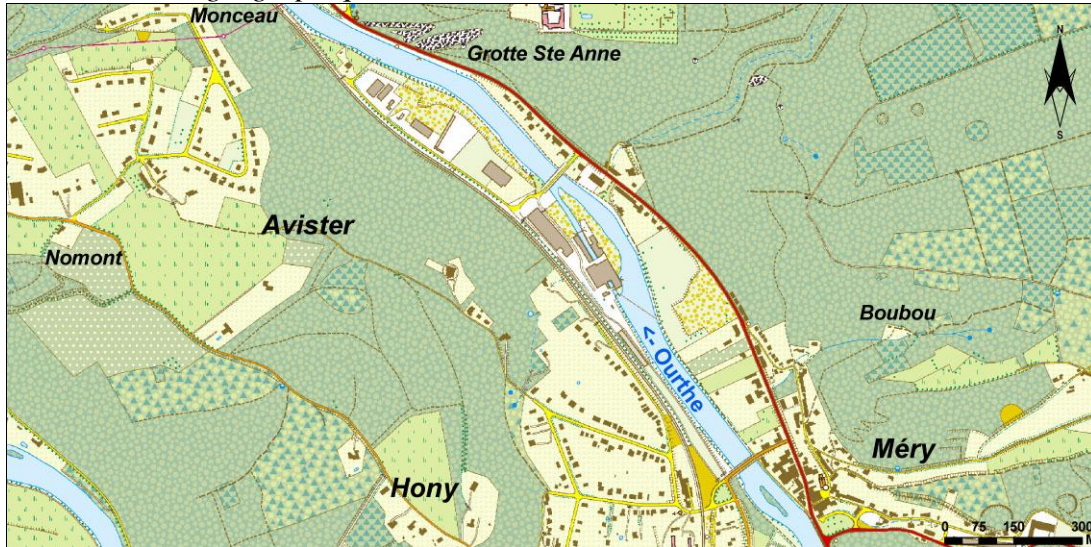
Après rencontre avec le propriétaire d'une parcelle à Méry afin d'envisager son acquisition éventuelle, la SPI+ a estimé que l'accessibilité des terrains libres d'usage est insuffisante. La SPI+ analyse la possibilité de reprendre en partie ou totalement un terrain ou un bâtiment inoccupé Allée des Artisans.

Programme dans le temps

Dans les 3 ans.

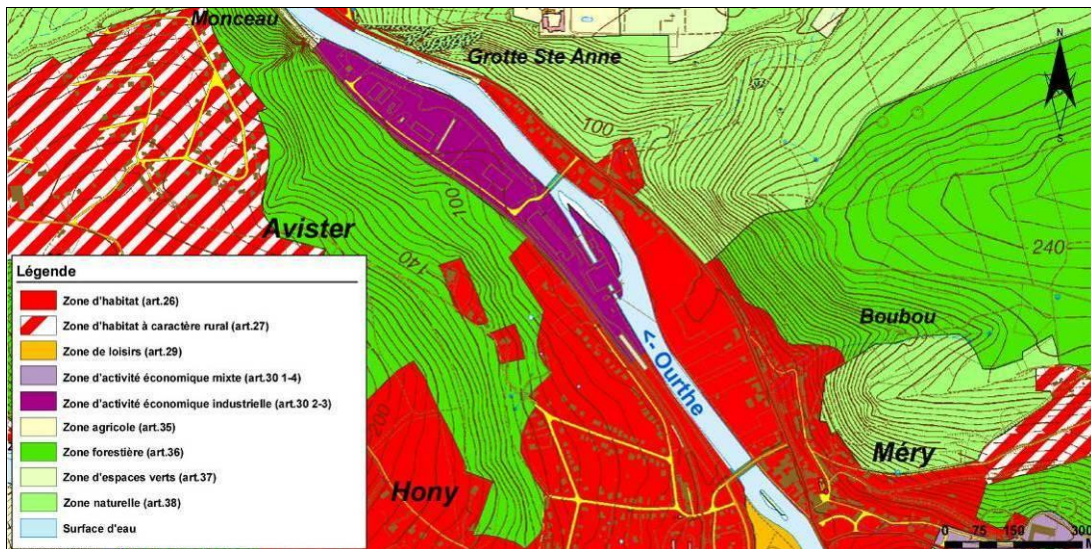
Annexes

1. Localisation géographique



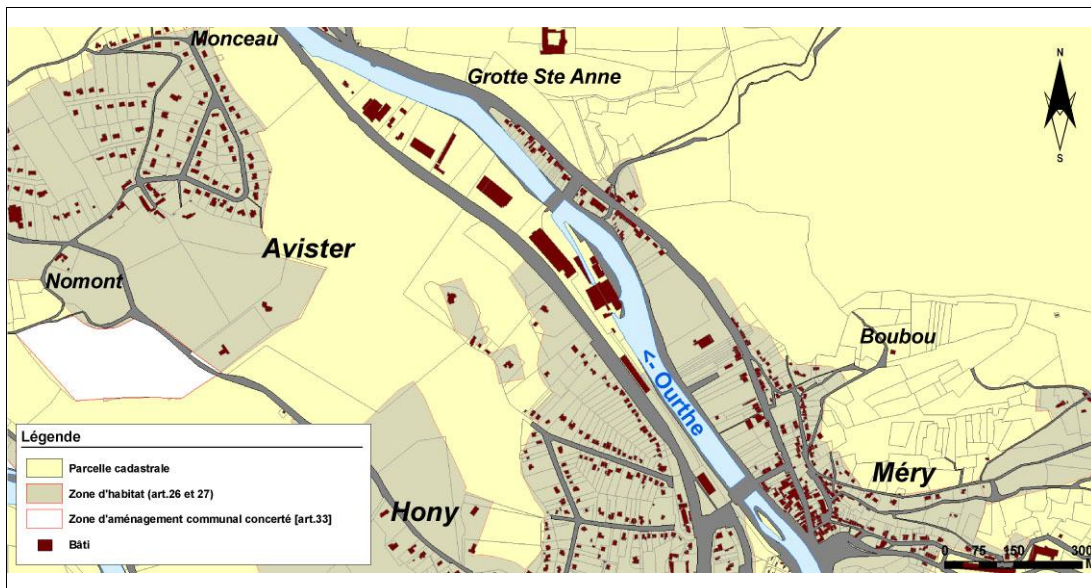
IGN 10 000 49/2n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

TILFF

Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode

Description du projet

Le projet consiste à:

1. Revoir l'aménagement des accès au domaine ainsi que la signalisation afin de renforcer les liaisons entre le Parc Brunsode et le centre de Tilff (plantations *rue Blandot*, portique à l'entrée du parc, carrefour de l'entrée du château et de la *rue du Chera...*).
2. Revoir l'aménagement du parc dans une logique de cohérence globale et de liaison avec le versant boisé: déplacement du camping, réflexion sur l'organisation des cheminements à l'intérieur du parc, aménagement d'un potager pour cultiver d'anciennes variétés de légumes...
3. Rénover le Musée de l'abeille, afin d'accroître sa visibilité et son attractivité (sas lumineux, véranda intérieure pour contenir les abeilles lors des visites d'entretien, guides MP3, visites et montages vidéo adaptés aux différents publics, connexion à Internet, accès PMR ...) et réaliser un bilan énergétique. Des activités annexes sont envisagées: un parcours de nids pour abeilles solitaires, des visites-découvertes des plantes mellifères...
4. Restaurer les dépendances du château Brunsode afin d'accueillir une ou plusieurs de ces infrastructures:
 - un espace muséal sur le folklore local, la forêt sociale, l'histoire locale avec comme point d'accroche la navigation sur l'Ourthe. Des synergies avec l'Abbaye de Brialmont sont également à envisager;
 - un centre apicole.

Origine de la demande

- Consultation de la population
- CLDR
- asbl les amis du Musée de l'Abeille, le Conseil d'Administration
- Fédération Royale Liégeoise d'Apiculture

Justification du projet

Le domaine compte de nombreux atouts pour le transformer en pôle touristique majeur. Bien situé, à deux pas du centre de Tilff et à la sortie de l'autoroute, il est à la fois visible de tous et légèrement retiré; c'est un endroit de verdure et de grande richesse patrimoniale (le château Brunsode avec façades et toitures ainsi qu'une partie du parc, dont 3 tulipiers de Virginie, sont classés).

Au niveau touristique, le domaine accueille le Musée de l'Abeille, l'auberge de jeunesse, un camping et des pavillons servant de bureaux et de sanitaires. Outre le château (qui accueille

expositions ou mariages), le domaine regroupe également une plaine de jeux, le Hall omnisports, la salle des Porais, les locaux du patro, une ancienne salle de basket, un skate parc, une école et prochainement une crèche. La réflexion sur l'accessibilité et la signalisation nécessite de tenir compte de ces différents éléments.

Ceux-ci sont par ailleurs plutôt hétérogènes, c'est pourquoi une cohérence urbanistique est à recréer, via notamment une réorganisation des sentiers et le déplacement du camping. Celui-ci serait déplacé plus haut, à proximité du pavillon de convivialité de Cortil (cf. fiche n°1.8).

Les différentes composantes du projet permettront de renforcer l'attrait touristique du lieu et d'y développer un tourisme doux et culturel centré sur les ressources de la Commune.

La restauration des dépendances du château pour y développer notamment un espace centré sur l'identité locale permettra de développer cet aspect touristique mais également de renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance des Esneutois.

Le musée, créé en 1974 et géré par le Syndicat d'Initiative de Tilff avec l'appui de la Fédération Royale Provinciale Liégeoise d'Apiculture pour l'entretien des ruches exposées, drainait dans ses premières années environ 8.000 visiteurs par an. Il maintient ses visiteurs à 2.000, essentiellement des groupes scolaires. L'excellente collection du musée pourrait être mieux valorisée par certaines modernisations et apports complémentaires. Ces aménagements ainsi que la création d'un centre apicole à Tilff renforceraient son image touristique déjà tournée vers l'apiculture depuis des décennies.

Localisation

Parc Brunsode et alentours

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat, zone de loisirs, zone d'espace vert et zone de services publics et d'équipements communautaire (Parc Brunsode)

Statut de propriété

- Parc Brunsode et alentours: Administration communale d'Esneux
- Dépendances du château à restaurer: Administration communale d'Esneux
- Musée de l'abeille: immeuble appartenant à l'Administration communale d'Esneux et cédé par bail emphytéotique au Syndicat d'Initiative de Tilff.

Tâches à réaliser

1. Déterminer précisément les aménagements à réaliser
2. Mener une réflexion approfondie sur la gestion du projet et des infrastructures
3. Réaliser les plans en concertation avec la population
4. Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
5. Réaliser les travaux
6. Entretien des aménagements

Objectifs visés

A.1	Impliquer la population dans des actions respectueuses de son cadre de vie
A.3	Favoriser les habitats naturels et les relations écologiques
A.5	Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales
A.6	Protéger et valoriser le patrimoine bâti
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
B.4	Soutenir l'agriculture et sa diversification
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
C.2	Créer un cadre qui permet à la population de s'impliquer activement dans le mode de gestion des infrastructures
C.3	Améliorer l'information vers le citoyen
C.4	Développer les réseaux locaux et supra-locaux
D.1	Renforcer l'encadrement des enfants et des jeunes.
D.2	Améliorer l'accessibilité des PMR aux services et aux infrastructures
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d'emploi envisagée

Un emploi communal pourra être créé.

Estimation globale du coût

		U	Qtés	Pu	P total		
A	LES AMENAGEMENTS						
	<u>Les chemins "véhicules" à intégrer et à renforcer</u>						
	Longueur	2000	m				
	Largeur empiérement	4,5	m				
	Piochage et réparations locales	1,5	m				
1	Démolitions diverses		fftT	1	5.300,00 €	5.300,00 €	
2	Piochage reprofilage raclage		m ²	9000	1,50 €	13.500,00 €	
3	Enrochements locaux		T	200	15,00 €	3.000,00 €	
4	Sécurité		fftT	1	24.500,00 €	24.500,00 €	
5	Marquage et signalisation		fftT	1	14.500,00 €	14.500,00 €	
6	Eclairage d'ambiance		fftT	1	29.000,00 €	29.000,00 €	
7	Aménagement des accès et clôtures		fftT	1	13.000,00 €	13.000,00 €	102.800,00 €
	<u>Les chemins "Piétons" à intégrer et à renforcer</u>						
	Longueur	3000	m				
	Largeur empiérement	1,5	m				
1	Démolitions diverses nettoyage et débroussaillage		fftT	1	4.500,00 €	4.500,00 €	
2	Reprofilage raclage		m ²	4500	1,50 €	6.750,00 €	
3	Enrochements locaux		T	180	15,00 €	2.700,00 €	
4	Bordures locales		m	3000	25,00 €	75.000,00 €	
	Revêtement pavage locaux		m ²	2500	35,00 €	87.500,00 €	
	Revêtement pavage dolomie		m ²	2000	8,00 €	16.000,00 €	
5	Marquage et signalisation		fftT	1	29.000,00 €	29.000,00 €	

6	Eclairage d'ambiance		fftT	1	27.000,00 €	27.000,00 €	
7	Aménagement des accès divers		fftT	1	24.000,00 €	24.000,00 €	
							272.450,00 €
	<u>Le camping à verduriser</u>						
	Surface	5000	m ²				
		1,5	m				
1	Démolitions diverses préparation du site		fftT	1	10.000,00 €	10.000,00 €	
2	Terrassements généraux localisés		fftT	1	10.000,00 €	10.000,00 €	
3	Verdurisation et plantation mellifère		fftT	1	24.200,00 €	24.200,00 €	
4	Plantations arbustives		fftT	1	22.000,00 €	22.000,00 €	
5	Marquage et signalisation		fftT	1	17.000,00 €	17.000,00 €	
							83.200,00 €
	<u>Les entrées à personnaliser</u>						
1	<u>Les terrassements</u>		fftT	1	10.000,00 €	10.000,00 €	
2	<u>La structure d'entrée sur le thème abeilles</u>		fftT	1	15.000,00 €	15.000,00 €	25.000,00 €
	<u>La signalisation et les marquages divers</u>						
1	Panneaux divers		fftT	1	21.000,00 €	21.000,00 €	21.000,00 €
							504.450,00 €
E HONORAIRES architecture/stabilité				0,08	504.450,00 €	40.356,00 €	544.806,00 €
	Coordination sécurité			0,01	504.450,00 €	6.053,40 €	550.859,40 €
F TOTAL HORS TVA							
G TOTAL TVAC				0,21	550.859,40 €		666.540 €

B	LA RESTAURATION DES RUINES & RÉNOVATION DU MUSÉE DE L'ABEILLE						
1	Restauration des ruines suivant annexes		fftT	1	518.174,00 €	518.174,00 €	518.174,00 €
2	Le Musée de l'abeille		fftT	1	125.000,00 €	125.000,00 €	125.000,00 €
E HONORAIRES architecture/stabilité				0,08	643.174,00 €	51.453,92 €	694.627,92 €
	Coordination sécurité			0,01	643.174,00 €	7.718,09 €	702.346,01 €
F TOTAL HORS TVA							
G TOTAL TVAC				0,21	702.346,01 €		849.839 €

Annexe		U	Qttés	Pu	P total	
1	<u>Installation de chantier</u>	fft	1	10.000,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €
	<u>Démontage et stabilisation</u>					24.000,00 €
2	Démolition de la partie à côté de la tour, démontage des murs et stabilisation de la partie 'Tour' conservée	fft	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
3	Récupération des pierres et autres linteaux en pierres	fft	1	6.500,00 €	6.500,00 €	
4	démontage et évacuation de la toiture de la tour	fft	1	5.000,00 €	5.000,00 €	
	<u>Terrassement</u>					7.250,00 €
5	Enlèvement de la terre arable et préparation du fond de coffre	m ²	230	25,00 €	5.750,00 €	

6	Terrassements pour semelles de fondation et mise hors gel	m ³	25	60,00 €	1.500,00 €	
	Egouttage					10.075,00 €
7	Tuyauteries enterrées	mct	60	50,00 €	3.000,00 €	
8	Drainage	mct	61	75,00 €	4.575,00 €	
9	Raccordement au réseau d'égout existant	fft	1	2.500,00 €	2.500,00 €	
	Fondations					20.205,00 €
10	Semelles filantes pour maçonnerie	m ³	18	450,00 €	8.100,00 €	
11	Dalle de sol en béton armé	m ²	145	45,00 €	6.525,00 €	
12	Coffre pour dalle de sol	m ²	155	36,00 €	5.580,00 €	
	Murs extérieurs					80.024,50 €
13	Maçonnerie blocs béton 39cm (mur de fondation)	m ³	12	385,00 €	4.620,00 €	
14	Maçonnerie cellulaire blocs béton 19 cm (hors sol)	m ³	33	420,00 €	13.860,00 €	
15	Parement pierres naturelles sur isolant PUR	m ²	195	295,00 €	57.525,00 €	
16	Seuil de portes ou sous menuiseries EXT.: pierre bleue	m ³	0,3	5.000,00 €	1.500,00 €	
17	étanchéité (remontée et horizontale)	m ²	180	6,00 €	1.080,00 €	
18	Seuil de fenêtre: aluminium	mct	3	40,00 €	120,00 €	
19	Couvre murs: pierre	mct	20,3	65,00 €	1.319,50 €	
	Structure					51.530,00 €
20	Poutres et linteaux béton armé	mct	15	135,00 €	2.025,00 €	
21	colonnes métal traitées RF et métallisées	kg	4648	5,50 €	25.561,25 €	
22	poutres de support étage métal	kg	1463	5,50 €	8.043,75 €	
23	Escalier + palier à carreler	pce	6	2.650,00 €	15.900,00 €	
	Etages					26.100,00 €
24	Hourdis + chape de compression	m ²	75	85,00 €	6.375,00 €	
25	Chape de ciment	m ²	115	20,00 €	2.300,00 €	
26	Revêtement de sol: carrelage	m ²	115	75,00 €	8.625,00 €	
27	Plinthe	mct	95	40,00 €	3.800,00 €	
28	Dalle coulée en place	m ²	40	125,00 €	5.000,00 €	
	Toiture inclinée					69.515,00 €
29	Poutre métallique tous les 5,00 m	kg	3250	5,50 €	17.875,00 €	
30	Pannes 6,5/18 tous les 40 cm	mct	560	14,00 €	7.840,00 €	
31	Isolation laine de roche 18 cm	m ²	200	36,00 €	7.200,00 €	
32	Couverture ardoises naturelles sur latte et contrelatte et pare vapeur + sous-toiture	m ²	222	145,00 €	32.190,00 €	
33	Chenal	mct	51	60,00 €	3.060,00 €	
34	Tuyau de descente zinc	mct	30	45,00 €	1.350,00 €	
	Toiture et Menuiserie de la Tour					19.647,50 €
35	Poutre de ceinture en béton	mct	14	135,00 €	1.890,00 €	
36	Poutre métallique en pointe de diamant	kg	1235	5,50 €	6.792,50 €	
37	Pannes 6,5/18 tous les 40 cm	mct	60	14,00 €	840,00 €	
38	Isolation laine de roche 18 cm	m ²	40	36,00 €	1.440,00 €	
39	Couverture ardoises naturelles sur latte et contrelatte et pare vapeur + sous-toiture	m ²	45	145,00 €	6.525,00 €	
40	Chenal	mct	13,5	60,00 €	810,00 €	
41	Tuyau de descente zinc	mct	30	45,00 €	1.350,00 €	
	Menuiseries extérieures ALUMINIUM					68.155,00 €

42	Fenêtres 0,60 X 1,23 m	Pce	13	485,00 €	6.305,00 €	
43	Fenêtres 1,00 X 1,00 m	Pce	3	485,00 €	1.455,00 €	
44	Fenêtres 0,5 X 0,6 m	Pce	4	325,00 €	1.300,00 €	
45	Mur-rideau	m²	83	450,00 €	37.350,00 €	
46	supplément Porte- fenêtres 2,00 X 2,10 m	Pce	2	1.850,00 €	3.700,00 €	
47	Porte- fenêtre 3,00 X 2,30 m	Pce	1	3.500,00 €	3.500,00 €	
48	Porte- fenêtre ceintrée 3,00 X 2,30 m	Pce	1	4.150,00 €	4.150,00 €	
49	Porte- fenêtre exist. 3,00 X 2,30 m	Pce	1	2.150,00 €	2.150,00 €	
50	Bandeau mur rideau - TOUR	m²	17	485,00 €	8.245,00 €	
	<u>Electricité</u>					28.000,00 €
51	Installation électrique + raccordement à l'existant	fft	1	28.000,00 €	28.000,00 €	
	<u>Sanitaire et égouttage</u>					8.500,00 €
52	installation et raccordement à l'installation existante	fft	1	8.500,00 €	8.500,00 €	
	<u>Finitions intérieures</u>					52.672,00 €
53	Isolation polyuréthane sous chape	m²	162	26,00 €	4.212,00 €	
54	Chape de ciment	m²	162	20,00 €	3.240,00 €	
55	Revêtement de sol: carrelage	m²	162	75,00 €	12.150,00 €	
56	Revêtement de sol: carrelage sanitaire	m²	162	40,00 €	6.480,00 €	
57	Plinthe	mct	60	40,00 €	2.400,00 €	
58	Tablettes de fenêtre	mct	6	75,00 €	450,00 €	
59	Plafonnage (mur)	m²	220	35,00 €	7.700,00 €	
60	Plafonnage (plaques plafond)	m²	200	18,00 €	3.600,00 €	
61	Plafonnage (plafonnage plaques)	m²	200	26,00 €	5.200,00 €	
62	Peinture	m²	420	12,00 €	5.040,00 €	
63	Garde corps	mct	22	100,00 €	2.200,00 €	
	<u>Finitions intérieures et extérieures</u> <u>TOUR</u>					8.500,00 €
64	Nettoyage des façades existantes	fft	1	2.500,00 €	2.500,00 €	
65	Grattage et rejointoyage des joints	m²	60	30,00 €	1.800,00 €	
66	Réfection et nouveau plafonnage	m²	120	35,00 €	4.200,00 €	
	<u>Chauffage</u>					26.000,00 €
67	Installation et raccordement	fft	1	26.000,00 €	26.000,00 €	
	<u>Techniques</u>					8.000,00 €
68	Microstation	pce	1	5.500,00 €	5.500,00 €	
69	Prééquipement cuisine et bar	fft	1	1.000,00 €	1.000,00 €	
70	Incendie et extincteur	fft	1	1.500,00 €	1.500,00 €	
TOTAL HORS TVA						518.174,00 €

Ainsi fait le 26 octobre 2009
Pr la SPRL Lacasse-Monfort
Ir Lacasse JM

Répartition du financement

Développement rural, Commune, Commissariat Général au Tourisme, Fonds européens pour l'apiculture, Monuments et sites, Espaces verts...

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

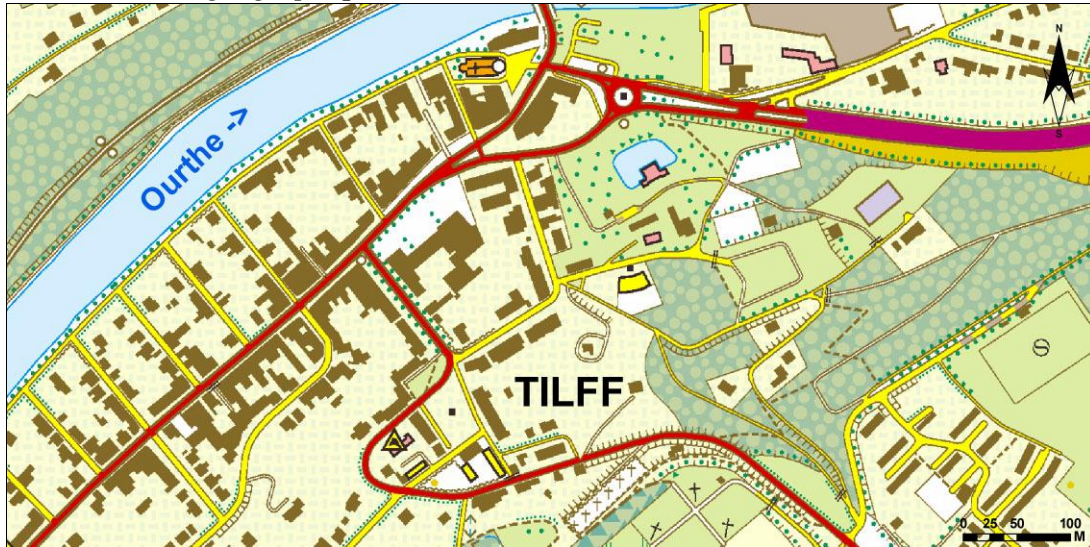
Réaménagement de l'étendue d'eau en face du Château afin de restaurer ce biotope aquatique prévu dans le plan d'actions 2008-2010 du Contrat de rivière Ourthe.

Programme dans le temps

Dans les 3 ans.

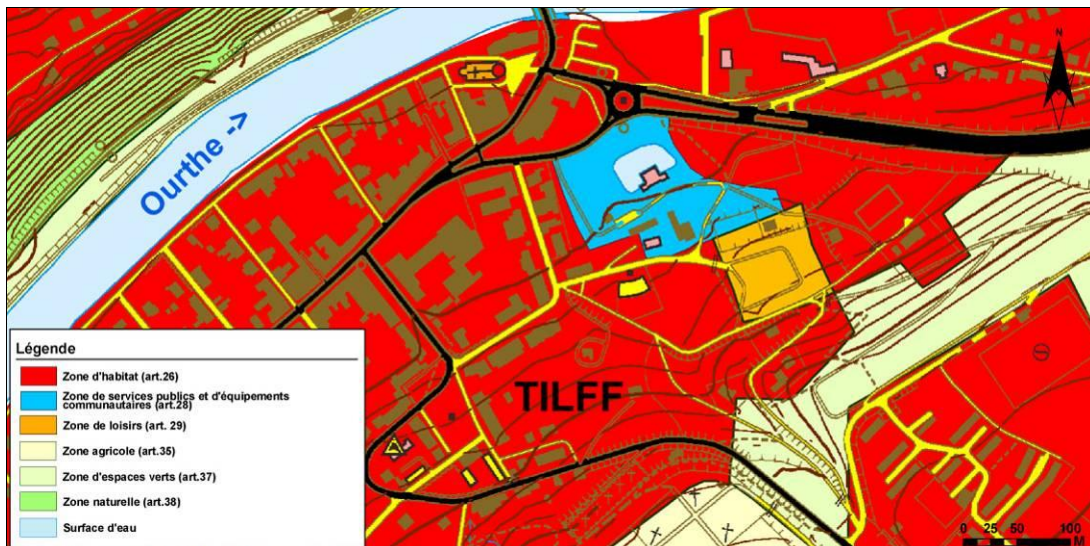
Annexes

1. Localisation géographique



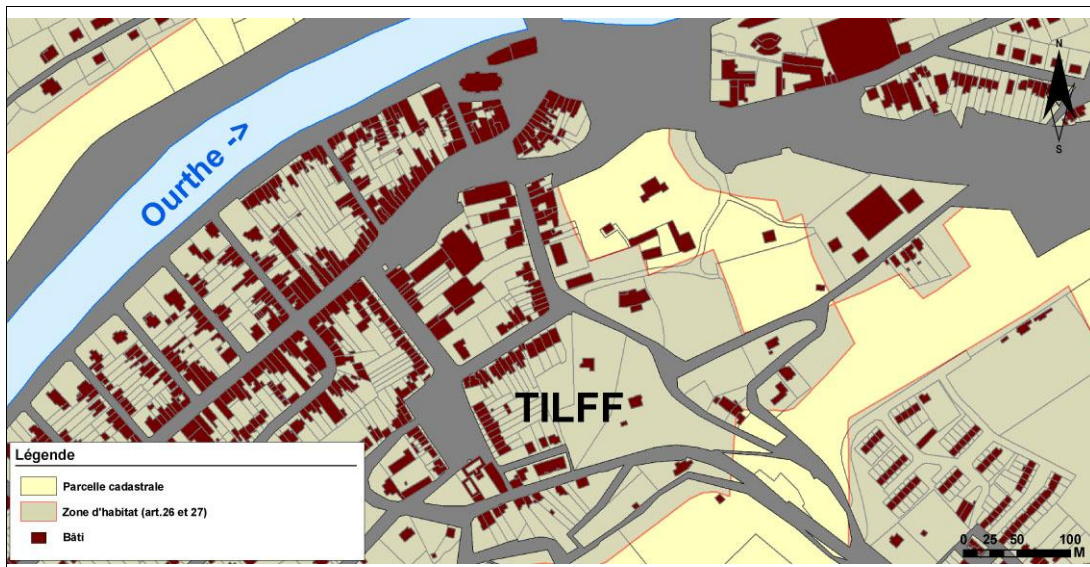
IGN 10 000 42/6s (2003)

2. Plan de secteur







Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral

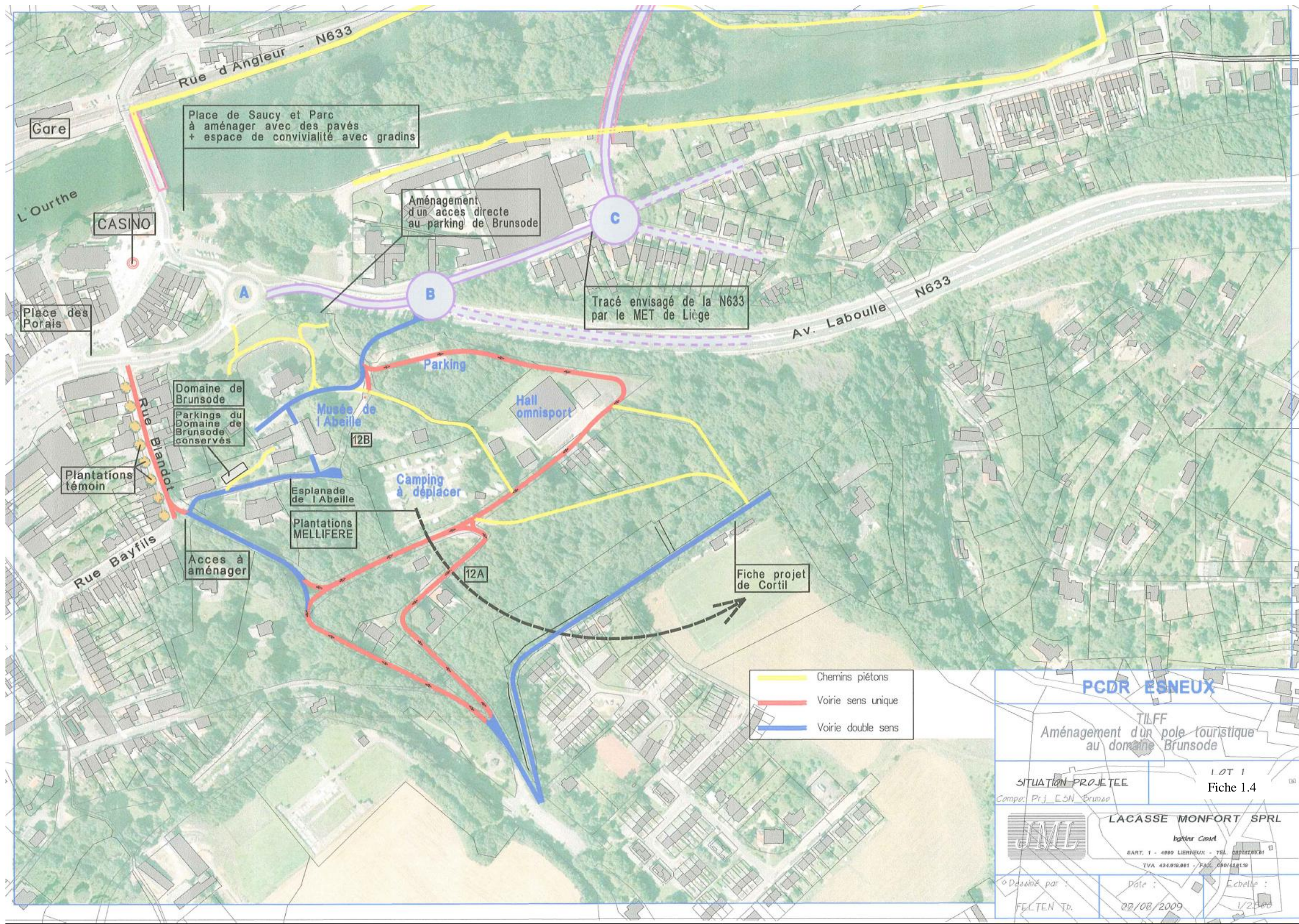


Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle

<p><i>Musée de l'abeille</i></p> 	<p><i>Musée de l'abeille</i></p> 
<p><i>Château Brunsode</i></p> 	<p><i>Dépendances du château à restaurer</i></p> 

5. Esquisses des aménagements



Place de Saucy et Parc
à aménager avec des pavés
+ espace de convivialité avec gradins

Aménagement
d'un accès direct
au parking de Brunsode

Tracé envisagé de la N633
par le MET de Liège

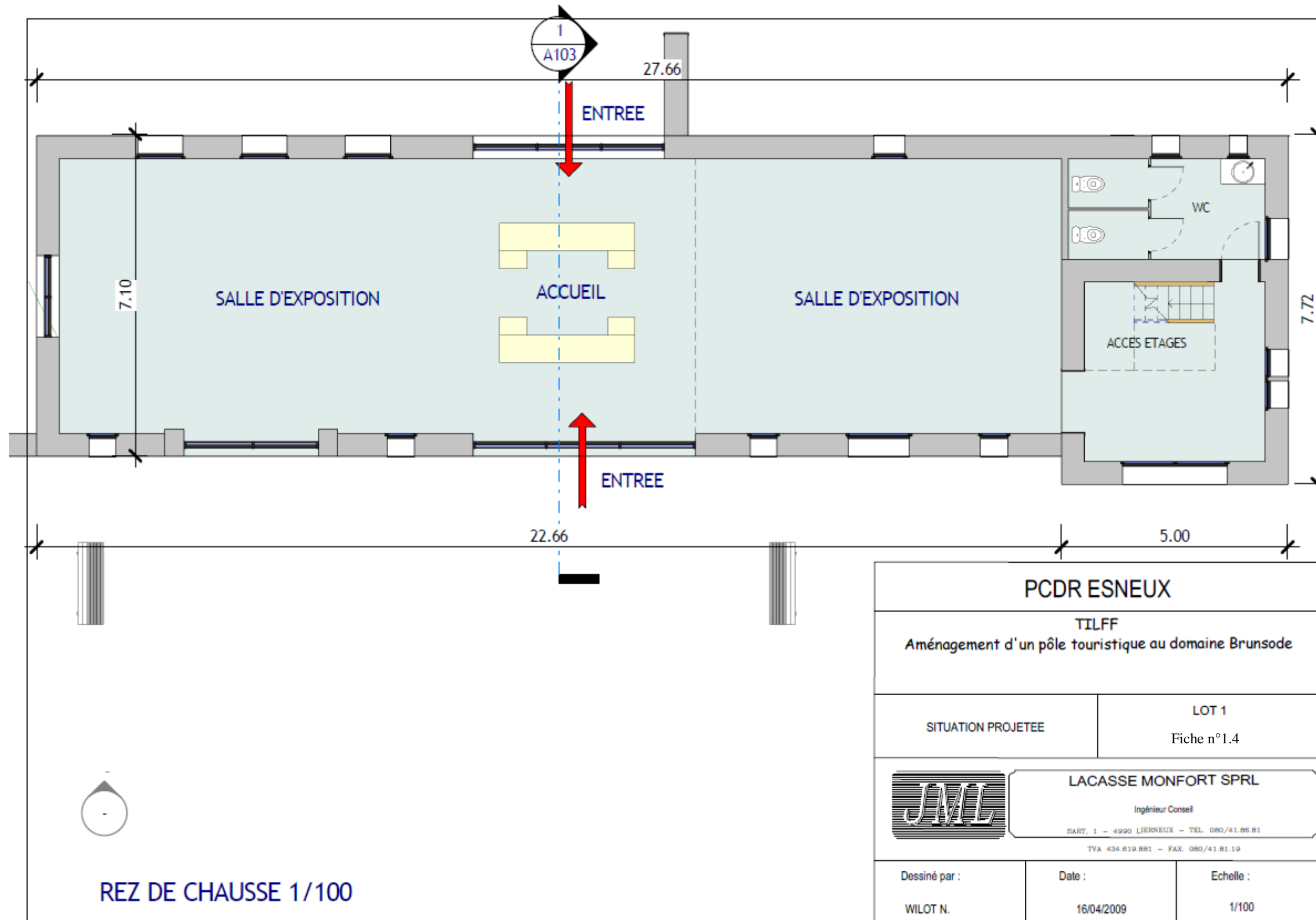
Domaine de
Brunsode
Parkings du
Domaine de
Brunsode
conservés

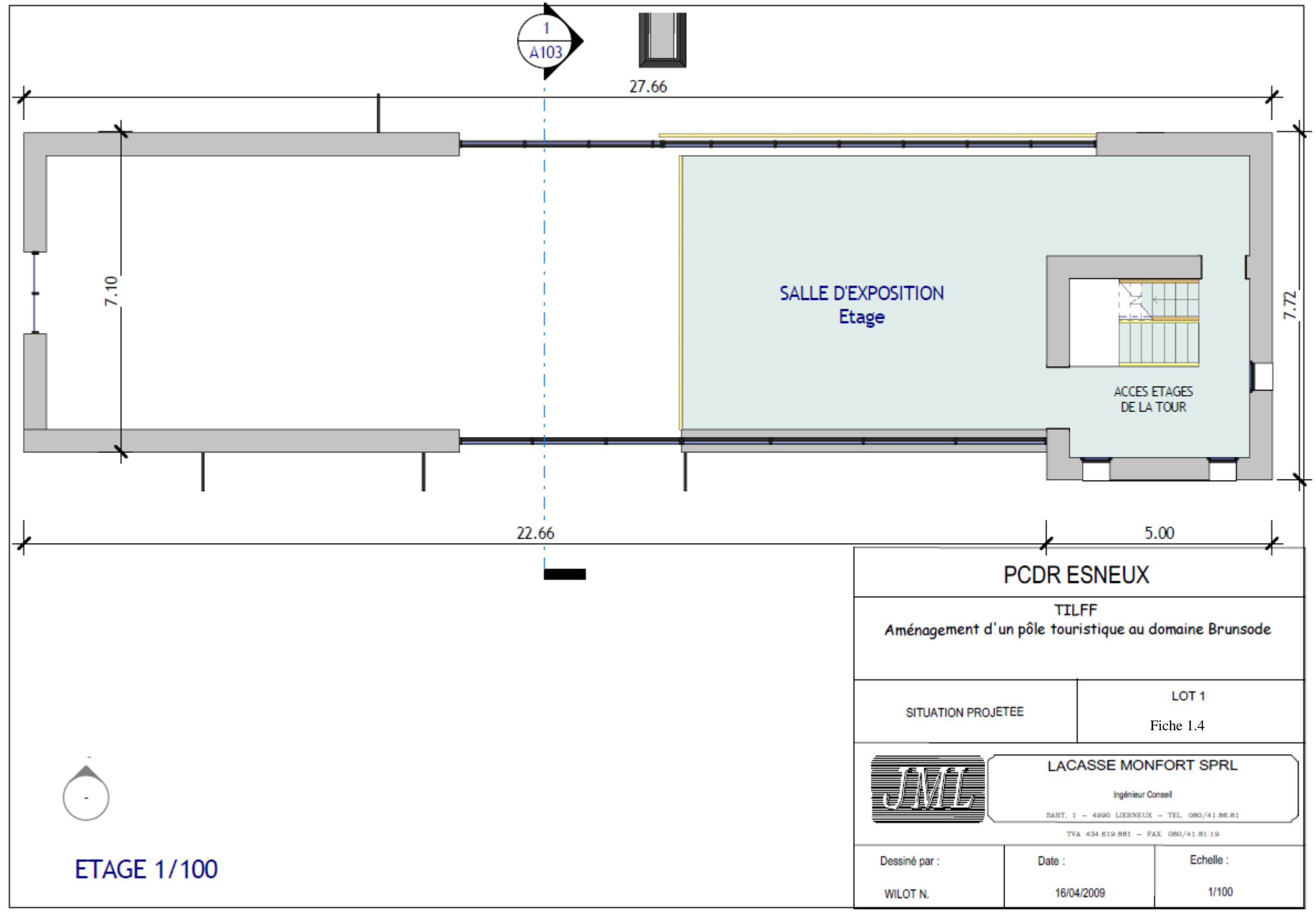
Esplanade
de l'Abeille
Plantations
MELLIFERE

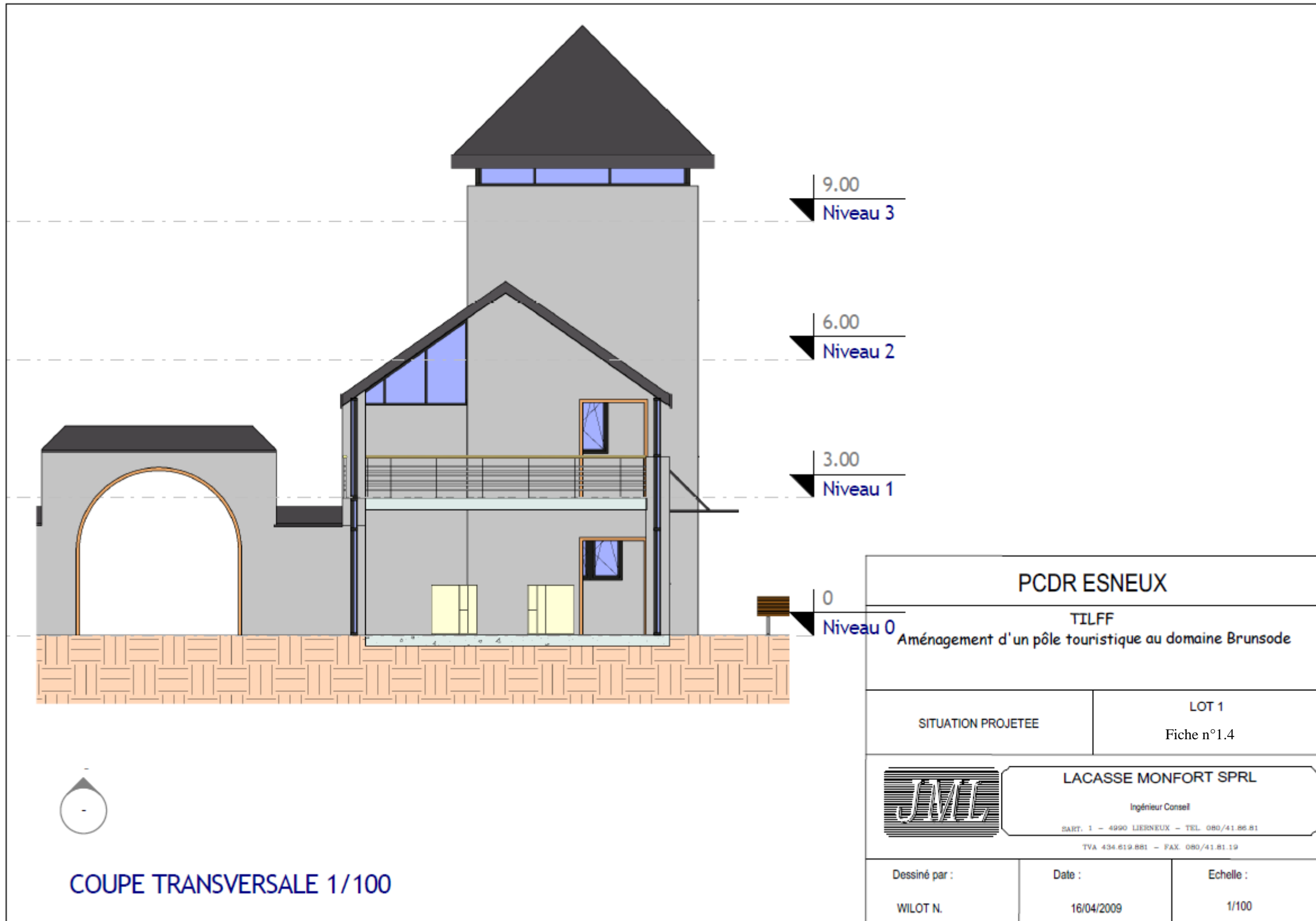
Accès à
aménager

- Chemins piétons
- Voirie sens unique
- Voirie double sens

PCDR ESNEUX	
TILFF Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode	
SITUATION PROJETEE	LOT 1 Fiche 1.4
Compos: Prj. ESN. Brunsode	
LACASSE MONFORT SPRL Ingénieur Conseil	
BART. 1 - 4890 LIERNEUX - TEL. 043426201 TVA 434.019.001 - FAX. 080/44.15.10	
Dessiné par : FELTEN Th.	Date : 22/08/2009
Echelle : 1/2.500	









PCDR ESNEUX

TILFF
Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode

SITUATION PROJETEE

LOT 1
Fiche n°1.4



LACASSE MONFORT SPRL

Ingénieur Conseil

BOITE 1 - 4980 LIENNEUX - TEL. 090/41.86.81

TEL. 434.813.881 - FAX. 090/41.81.19

Dessiné par :

WILOTN.

Date :

16/04/2009

Echelle :

1/100



PCDR ESNEUX		
TILFF Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode		
SITUATION PROJETEE	LOT 1 Fiche n°1.4	
 <div style="display: inline-block; border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> LACASSE MONFORT SPRL <small>Ingenieur Conseil</small> <small>RUE 1 - 4990 LIENNEUX - TEL. 080/41.88.81</small> <small>TEL. 034.812.881 - FAX. 080/41.81.18</small> </div>		
Dessiné par :	Date :	Echelle :
WILOT N.	16/04/2009	1/100



PCDR ESNEUX		
TILFF Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode		
SITUATION PROJETEE	LOT 1 Fiche n°1.4	
	LACASSE MONFORT SPRL Ingénieur Conseil PART. 1 - 4993 LIEZEVILLE - TEL. 060/41.88.81 TVA 438.819.881 - FAX 060/41.81.19	
Dessiné par :	Date :	Echelle :
WILLOT N.	16/04/2009	1/100



PCDR ESNEUX		
TILFF Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode		
SITUATION PROJETEE	LOT 1 Fiche n° 1.4	
	LACASSE MONFORT SPRL Ingénieur Conseil <small>BAV. 1 - 4980 LIENNOUX - TEL. 045/41.88.81 TVA 434.810.881 - FAX. 045/41.81.19</small>	
Dessiné par : WILOT N.	Date : 16/04/2009	Echelle : 1/100

ESNEUX (Entité)

Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'Office du Tourisme

Description du projet

Le projet consiste à installer l'Office du Tourisme, créé fin 2008 via l'engagement d'une personne et dernièrement reconnu par le Commissariat Général au Tourisme (CGT), dans un bâtiment approprié, envisagé à Tilff, porte d'entrée de la Commune via l'autoroute.

Pour être reconnu, un Office du Tourisme doit:

- être doté d'un bureau d'accueil et d'information, indépendant d'une exploitation commerciale ou d'une habitation privée;
- disposer d'un système d'informations touristiques, accessible à tous notamment en dehors des heures d'ouverture, soit par téléphone, soit par tout autre moyen de communication;
- mettre à disposition des touristes une documentation touristique locale;
- être ouvert au public au moins cent jours par an (comprenant nécessairement les week-ends de vacances) et au moins quatre heures par jour. La détermination des heures d'ouverture est réglée par la décision de reconnaissance.

(6 mai 1999. – Décret relatif aux organismes touristiques - M.B. du 30/06/1999, p. 24748)

Le rôle majeur de l'Office du Tourisme de la commune d'Esneux sera de développer une stratégie touristique globale pour la Commune, en collaboration avec les Syndicats d'initiative, qui resteront des acteurs à part entière de la dynamisation du tourisme sur le territoire communal (collaborer afin d'offrir une large plage horaire, créer un comité d'accompagnement pour optimiser les moyens financiers et humains disponibles...).

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- GT Economie
- Les Syndicats d'Initiative et la Maison du Tourisme

Justification du projet

La création d'un Office du Tourisme vise à professionnaliser le secteur, à compléter les activités des nombreux bénévoles des deux Syndicats d'Initiative présents sur la Commune mais aussi à centraliser et à coordonner les préoccupations touristiques d'Esneux et Tilff et de ce fait à optimiser les moyens disponibles. L'Office du Tourisme devra concrétiser des projets liés au tourisme d'affaire (séminaires), car il existe un réel potentiel vu la proximité de Liège et du campus universitaire du Sart Tilman.

L'Office du Tourisme est actuellement installé à l'Escale mais ce lieu n'est pas assez central pour une telle infrastructure.

Localisation

Le choix de la localisation du siège sera déterminé en fonction de différents critères: visibilité maximale pour le touriste de passage, point de passage obligé facilement accessible (lieu proche d'un centre et de l'autoroute)... Tilff semble répondre à ces critères.

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Poursuivre la prospection de lieux potentiels
- Réaliser les plans en concertation avec la population concernée
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux
- Entretenir les aménagements

Objectifs visés

A.2	Promouvoir le volet social des bois communaux
A.4	Valoriser les sites paysagers reconnus
A.6	Protéger et valoriser le patrimoine bâti
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
B.4	Soutenir l'agriculture et sa diversification (dans la mesure où l'Office du Tourisme assurera la promotion des produits locaux)
D.2	Améliorer l'accessibilité des PMR aux services et aux infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Un emploi a été créé. D'autres sont encore envisageables.

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

CGT

Commune

Développement rural

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Si la localisation retenue pour l'Office du Tourisme est Tilff, il conviendra de prendre en compte les travaux qui seront prévus pour le pont et les aménagements détaillés dans les fiches n°1.4 et 2.4.

Etat du dossier

Une personne a été engagée pour l'Office du Tourisme depuis fin 2008 et l'Office du Tourisme a été reconnu en juin 2009 par le CGT.

Programme dans le temps

Dans les 3 ans

BOIS DES CHEVREUILS

Aménagements de convivialité, gestion d'espaces forestiers et mobilité

Description

Le projet concerne des aménagements de convivialité, la gestion d'espaces forestiers (établissement d'un schéma directeur) et des aménagements de mobilité (piétonne et VTT).

Il s'agit, à l'intérieur du lotissement:

- de préserver les zones humides (la petite mare et l'étang du trèfle à quatre feuilles) en les rendant permanentes, par un accroissement de leur étanchéité et par un apport d'eau;
- de les aménager en zone de convivialité;
- de réhabiliter la liaison entre les deux zones humides afin de permettre la promenade et le passage des batraciens;
- de réactualiser un réseau hiérarchisé de chemins et sentiers.

Mais aussi:

- de remettre en état la drève Saint Lambert, chemin principal du Bois des Chevreuils, tout en lui conservant un caractère naturel (praticabilité...) et de réaliser une liaison de qualité avec le Bois des Manants,
- d'intégrer la drève Saint Lambert et sa prolongation dans le bois de Sainval à l'atlas des chemins vicinaux,
- d'embellir son allure générale par la plantation d'une drève d'arbres mellifères,
- d'aménager le passage sous l'autoroute (appartenant au SPW DGO Routes et Bâtiment) en un couloir écologique, par un revêtement terreux ou sableux,
- d'évacuer le remblai communal situé à proximité de ce passage.

Une structure combinant des panneaux photovoltaïques avec des propriétés anti-bruit, le long de l'autoroute, est également envisagée afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de bénéficier de cette énergie, via une convention.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la forêt sociale et plus particulièrement dans le prolongement de la forêt sociale « Bois des Manants ». Un lien est également à établir avec la fiche n°2.3 *Renforcement du maillage intervillages en faveur d'une mobilité douce et d'un tourisme doux*.

Origine de la demande

- Commune
- Comité de quartier du Bois des Chevreuils

Justification du projet

Ces lotissements ont été construits il y a une trentaine d'année et comptent environ 230 habitations.

L'absence de lieu de convivialité est regrettée par les habitants et justifie l'aménagement de la petite mare et de l'étang en zone de ce type. Le comité de quartier organise des activités (chasse aux œufs, Halloween...) et manque en effet d'espaces pour les organiser.

La drève est intéressante à restaurer. Non seulement, c'est un tronçon historique de la liaison depuis l'Evêché de Liège vers l'abbaye de Stavelot (la Vecquée) mais il permet aussi de rejoindre Tilff et le Bois des Manants depuis les lotissements car, actuellement, la liaison vers Tilff via le bois de Saint Val est fermée à hauteur de la route nationale et la liaison vers le Bois de Manant est peu praticable (talus abrupt). Ce projet s'inscrit donc dans le concept de la Forêt sociale et dans celui du maillage intervillages en faveur d'une mobilité douce (fiche n°2.3).

L'aspect naturel du sentier sera conservé afin de maintenir le maillage écologique entre la zone Natura 2000 (à l'ouest du Bois Saint Val) et celle du Bois des Manants (vallée de la Chawresse). L'aménagement du passage sous l'autoroute en couloir écologique servira à la mobilité des personnes mais également des animaux.

Grâce à l'embellissement de cette drève, les habitants prendront davantage conscience de la nécessité de respecter ces lieux.

Le projet permettra également de favoriser les énergies renouvelables, de les promouvoir et pourra agir comme déclencheur d'autres initiatives du même type.

Localisation

Bois des Chevreuils

Statut au plan de secteur

Zone d'espaces verts soumis au régime forestier et zone d'habitat

Statut de propriété

Drève, mare et étang sont propriétés communales dans le lotissement Merlon de l'autoroute: SPW DGO Routes et Bâtiments

Tâches à réaliser

- Etablir un schéma directeur pour la partie sociale du Bois des chevreuils
- Réaliser un état des lieux des chemins existants, propriétés communales parfois accaparées
- Réaliser une étude d'impact visuel relative aux panneaux solaires
- Sensibiliser les riverains – implication citoyenne
- Réaliser les plans en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test UREBA...)
- Réaliser les travaux
- Entretenir les aménagements
- Poursuivre l'organisation d'activités (stages...)

Objectifs visés

A.1	Impliquer la population dans des actions respectueuses de son cadre de vie
A.2	Promouvoir le volet social des bois communaux
A.3	Favoriser les habitats naturels et les relations écologiques
A.4	Valoriser les sites paysagers reconnus
A.5	Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale

Création d'emploi(s) envisagée

Indirectement

Estimation globale du coût

		U	Qtés	Pu	P total	
A	LES AMENAGEMENTS					
	<u>Les chemins structurants repris dans les lotissements à aménager</u>					
	Longueur	800 m				
	Largeur empierrement	3,5 m				
	Rechargement	1,5 m				
	Coffre reprofilage moyen	0,3 m				
1	Démolitions diverses	fftT	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
2	Terrassements généraux	m³	960	15,00 €	14.400,00 €	
3	Enrochements	m²	1120	16,00 €	17.920,00 €	
4	Les abords	fftT	1	12.000,00 €	12.000,00 €	
5	Marquage et signalisation	fftT	1	8.500,00 €	8.500,00 €	
6	Aménagement des accès et clôtures	fftT	1	6.500,00 €	6.500,00 €	71.820,00 €
	<u>Réhabilitation des mares; on distingue:</u>					
	La mare dite en "trèfle "	225 m²				
	La mare a grenouilles	65 m²				
1	Démolitions diverses nettoyage et débroussaillage	fftT	1	3.000,00 €	3.000,00 €	
2	Terrassements généraux périphériques	m³	120	17,00 €	2.040,00 €	
3	Enrochements périphériques	m³	180	16,00 €	2.880,00 €	
4	Dolomie de finition	m²	450	8,00 €	3.600,00 €	
5	Accès à aménager	m	150	75,00 €	11.250,00 €	
6	Marquage et signalisation	fftT	1	8.500,00 €	8.500,00 €	
7	Alimentation d'eau	fftT	1	10.250,00 €	10.250,00 €	
						41.520,00 €
	<u>Les sentiers forestiers à stabiliser</u>					
	Longueur	1200 m²				
	Largeur stabilisée <	1,5 m				
1	Démolitions diverses préparation du site	fftT	1	7.500,00 €	7.500,00 €	
2	Terrassements généraux localisés	m³	500	17,00 €	8.500,00 €	
3	Enrochements en rechargement et reprofilage	m³	612	32,00 €	19.584,00 €	
4	Dolomie de finition	m²	1500	8,00 €	12.000,00 €	
5	Marquage et signalisation	fftT	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
						60.084,00 €
B	LES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES					
	<u>Les aménagements de base</u>					
1	<u>Les terrassements</u>	fftT	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
2	<u>Les fondations</u>	fftT	1	18.000,00 €	18.000,00 €	30.500,00 €
	Préparation du site réservé aux panneaux solaires et le câblage de liaison					
	Puissance installée 100.000 kwh					85.000,00 €
B	TOTAL					288.924,00 €

C HONORAIRES architecture/stabilité			0,08	288.924,00 €	23.113,92 €	312.037,92 €
Coordination sécurité			0,01	288.924,00 €	3.467,09 €	315.505,01 €
D TOTAL HORS TVA						
E TOTAL TVAC			0,21	315.505,01 €		381.761 €

Le terrain est mis à disposition par la Commune et les panneaux sont achetés et financés par les habitants intéressés.

Répartition du financement

Développement rural: 80%
Commune: 20%

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases.

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Projet forêt sociale « Bois des Manants »: première phase prévue en 2009-2010

Etat du dossier

Le SPW DGO Routes et Bâtiments serait disposé à céder le terrain pour les panneaux photovoltaïques à la Commune pour un euro symbolique.

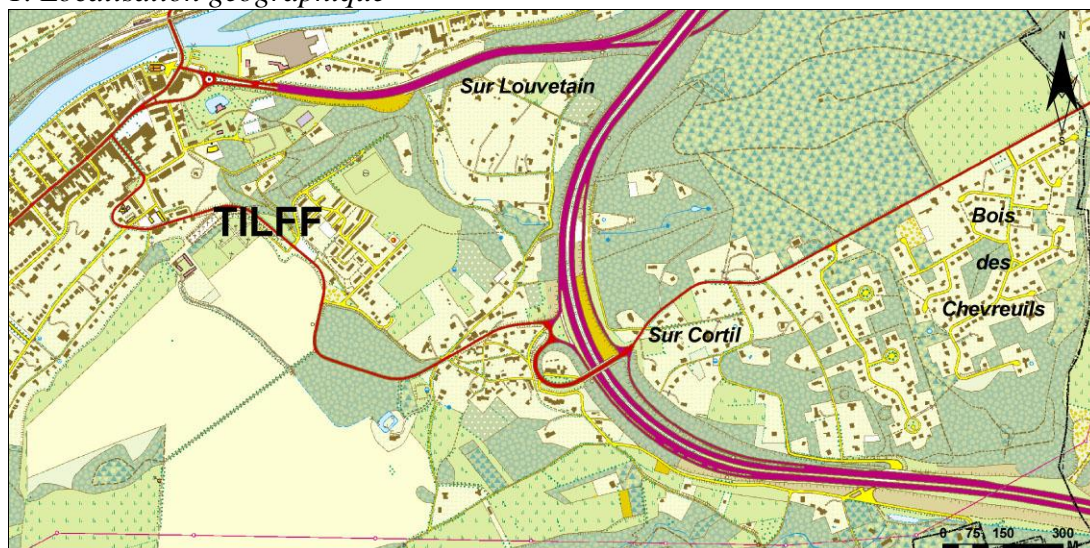
Des contacts ont été pris avec le DNF afin d'éviter de couper certains arbres avant la réalisation du projet.

Programme dans le temps

Dans les 3 ans.

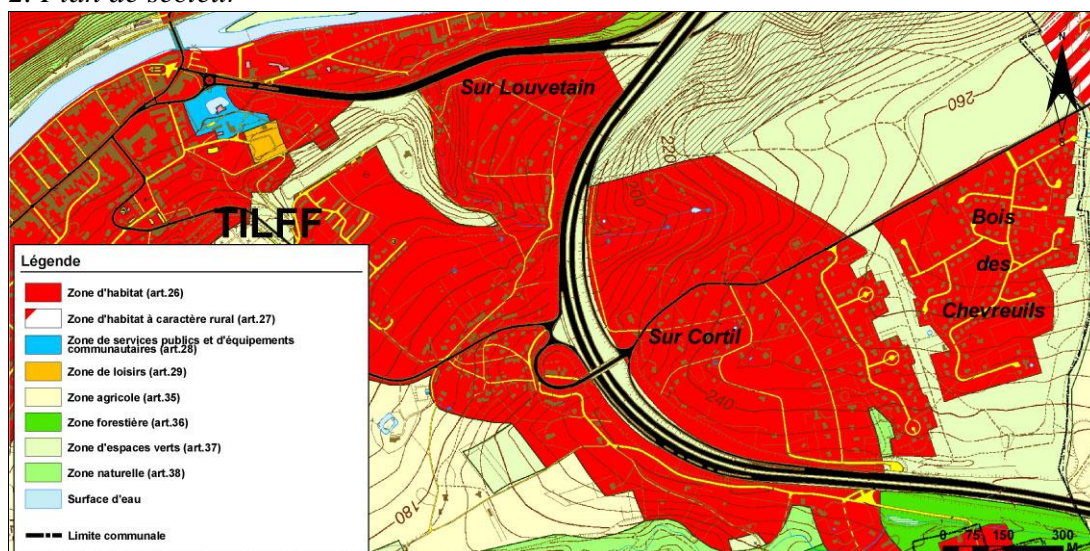
Annexes

1. Localisation géographique



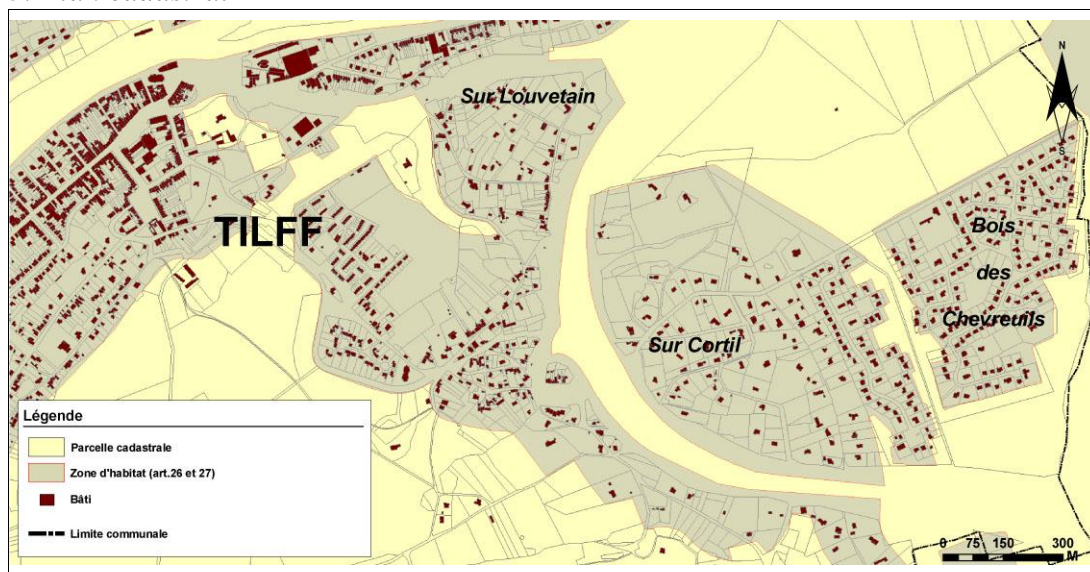
IGN 10 000 42/6s (2003)

2. Plan de secteur







Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral

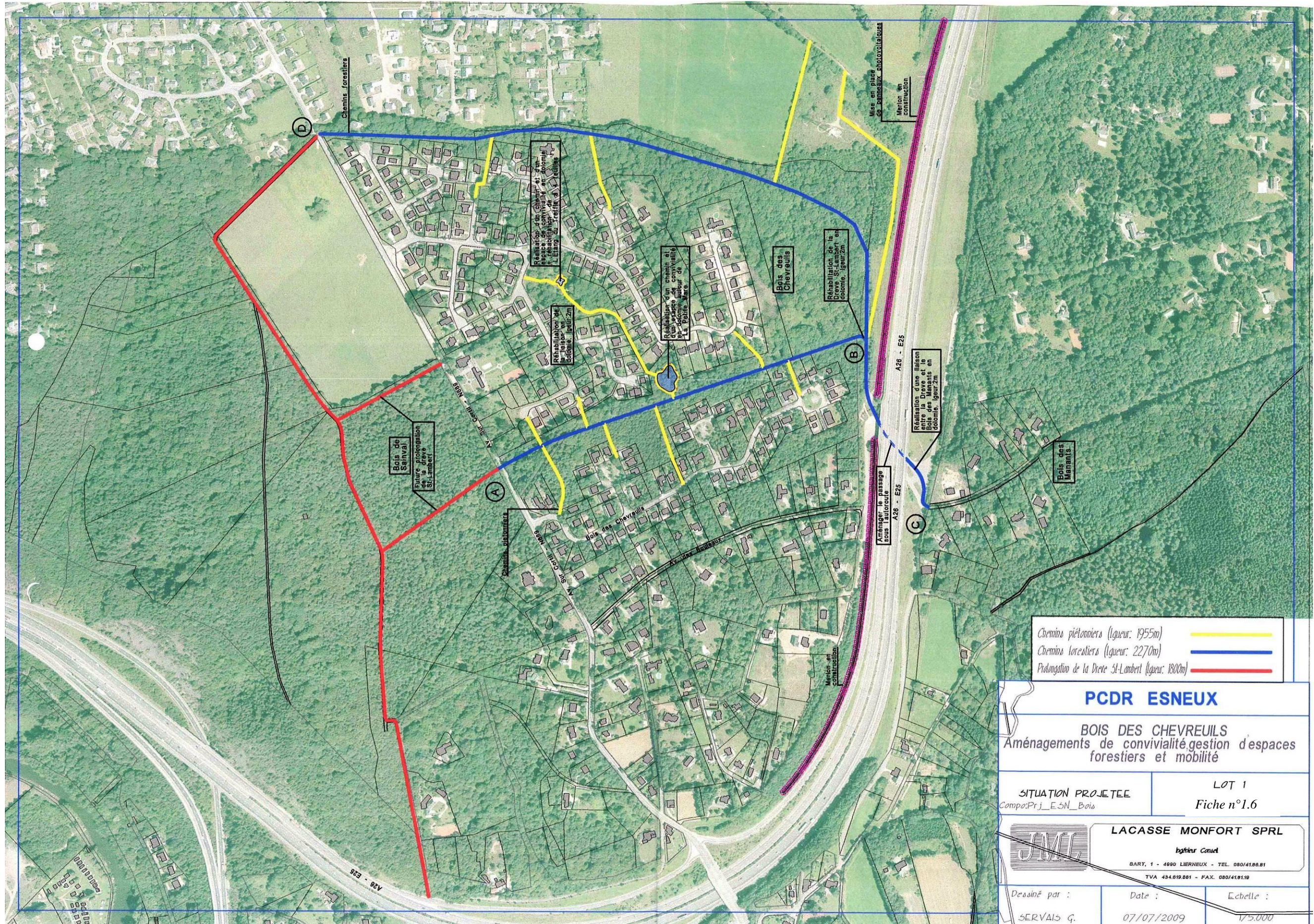


Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle

<p><i>Mare à aménager le long de la Drève St Lambert</i></p>	<p><i>Etang du trèfle à quatre feuilles</i></p>
	
<p><i>Zone à aménager aux abords de l'étang</i></p>	<p><i>Passage sous l'autoroute</i></p>
	

5. Esquisses des aménagements



CORTIL (Le Pireux)

Aménagement d'un pavillon de convivialité et de barbecues

Description

Le projet consiste à construire une salle, à installer des barbecues et à en aménager les abords. Cette zone sera accessible aux habitants du quartier, ainsi qu'aux touristes.

Les matériaux utilisés pour la construction seront en adéquation avec l'environnement naturel du lieu.

La gestion du pavillon sera assurée par le Syndicat d'Initiative de Tilff.

Origine de la demande

- Syndicat d'Initiative de Tilff
- Commune

Justification du projet

La réalisation de ce pavillon permettra de réaffecter le site de football *Cortilff* comprenant diverses infrastructures obsolètes risquant de se transformer en chancre si le lieu était laissé à l'abandon.

Cet aménagement permettra aux habitants et aux associations (comités, groupe folklorique les D'joyeus djales di so Corti...) de disposer d'un lieu de rencontre. Des groupes de touristes et de promeneurs pourront également utiliser l'infrastructure.

Localisation

Actuel terrain de sport situé *rue des Hêtres* à Tilff

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat (différé)

Statut de propriété

Terrain appartenant à Ourthe-Amblève-Logement

Tâches à réaliser

- Remettre une offre à Ourthe-Amblève-Logement, propriétaire du terrain
- Préciser la gestion du projet et des infrastructures
- Réaliser les plans en collaboration avec le Syndicat d'Initiative et la population concernée
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux

Objectifs visés

B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
C.2	Créer un cadre qui permet à la population de s'impliquer activement dans le mode de gestion des infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Indirectement

Estimation globale du coût

		U	Qtés	Pu	P total	
A Aménagement du Pavillon						
	<u>La voirie</u>					
	Nombre de parkings	11	Pces			
	Longueur de la rue	125	m			
	Largeur hydrocarbonée	5	m			
	Trottoir	1,5	m			
	Coffre nouveau épaisseur	0,6	m			
	Bordure	375	m			
1	Démolitions diverses		fftT	1	5.000,00 €	5.000,00 €
2	Terrassements généraux		m ³	1075	15,00 €	16.125,00 €
3	Enrochements		m ²	1500	16,00 €	24.000,00 €
4	Revêtements trottoirs cyclistes pavés (mixte)		m ²	200	55,00 €	11.000,00 €
5	Revêtements voirie hydrocarboné		m ²	875	15,00 €	13.125,00 €
6	Fossé		m	125	55,00 €	6.875,00 €
7	Les abords		fftT	1	12.500,00 €	12.500,00 €
8	Plantation		Pce	14	185,00 €	2.590,00 €
9	Marquage et signalisation		fftT	1	3.400,00 €	3.400,00 €
10	Aménagement des accès et clôtures		fftT	1	10.500,00 €	10.500,00 €
11	Gaine et éclairage		m	200	65,00 €	13.000,00 €
12	Eclairage potelets		pce	12	1.850,00 €	22.200,00 €
						140.315,00 €
	<u>Les abords du pavillon</u>					
2	Terrassements généraux		m ³	50	15,00 €	750,00 €
3	Enrochements		m ²	100	16,00 €	1.600,00 €
4	Revêtements trottoirs cyclistes pavés (mixte)		m ²	100	55,00 €	5.500,00 €
5	Les abords		fftT	1	4.000,00 €	4.000,00 €
6	Marquage et signalisation		fftT	1	3.000,00 €	3.000,00 €
7	Aménagement des accès et clôtures		fftT	1	7.500,00 €	7.500,00 €
						22.350,00 €
	<u>Le barbecue</u>					
1	Barbecue et abords (volumes non couverts)		fft	2	10.500,00 €	21.000,00 €
	Structure simple (pierres et grilles)					
						162.067,00 €
	<u>Le pavillon</u>					
1	Installation de chantier		fft	1	1.000,00 €	1.000,00 €
	Démolition de l'ancienne buvette de foot					
2	Démolition de l'ancienne buvette de foot, comprenant toiture, mur intérieur et extérieur, toiture, etc		Pce	1	12.000,00 €	12.000,00 €
3	Evacuation et mise en centre de tri		fft	1	4.000,00 €	4.000,00 €

	<u>Terrassement</u>					
4	Enlèvement de la terre arable et préparation du fond de coffre	m ²	190	8,00 €	1.520,00 €	
5	Terrassements pour semelles de fondation et mise hors gel	m ³	19	60,00 €	1.140,00 €	
	<u>Egouttage</u>					
6	Tuyauteries enterrées	mct	35	50,00 €	1.750,00 €	
7	Drainage	mct	45	75,00 €	3.375,00 €	
8	Raccordement au réseau d'égout existant	fft	1	150,00 €	150,00 €	
	<u>Fondations</u>					
9	Semelles filantes pour maçonnerie	m ³	11,5	330,00 €	3.795,00 €	
10	Dalle de sol en béton armé	m ²	115	32,00 €	3.680,00 €	
11	Coffre pour dalle de sol	m ²	120	18,00 €	2.160,00 €	
12	Coffre pour zone dolomie (terrasse)	m ²	70	18,00 €	1.260,00 €	
	<u>Murs extérieurs</u>					
13	Maçonnerie blocs béton 29 cm (mur de fondation)	m ³	8	345,00 €	2.760,00 €	
14	Maçonnerie blocs béton 19 cm (hors sol)	m ³	22	320,00 €	7.040,00 €	
15	Parement pierres naturelles reconstituées sur isolant PUR	m ²	90	150,00 €	13.500,00 €	
16	Seuil de portes ou sous menuiseries EXT.: pierre bleue	m ³	0,3	5.000,00 €	1.500,00 €	
17	étanchéité (remontée et horizontale)	m ²	135	6,00 €	810,00 €	
18	Seuil de fenêtre: aluminium	mct	3	40,00 €	120,00 €	
19	Couvre murs: zinc	mct	30	40,00 €	1.200,00 €	
20	Couvre murs: pierre	mct	15	40,00 €	600,00 €	
	<u>Structure</u>					
21	Poutres et linteaux béton armé	mct	5	110,00 €	550,00 €	
22	colonnes métal	kg	1150	3,20 €	3.680,00 €	
	<u>Toiture plate</u>					
23	Pannes 6,5/18 tous les 40 cm posées en pente 1°	mct	75	8,00 €	600,00 €	
24	Panneaux multiplex	m ²	42	22,00 €	924,00 €	
25	Isolation rigide polyuréthane 12 cm	m ²	42	28,00 €	1.176,00 €	
26	Couverture membrane PVC + remontées acrotères	m ²	46	35,00 €	1.610,00 €	
27	Avaloirs	Pce	1	50,00 €	50,00 €	
28	Tuyau de descente zinc	mct	3,25	30,00 €	97,50 €	
	<u>Toiture inclinée</u>					
29	Poutre 10/30 tous les 40 cm posées en pente 1°	m ³	1,35	950,00 €	1.282,50 €	
30	Pannes 6,5/18 tous les 40 cm posées en pente 1°	mct	390	8,00 €	3.120,00 €	
31	Panneaux multiplex	m ²	150	22,00 €	3.300,00 €	
32	Isolation rigide polyuréthane 12 cm	m ²	150	28,00 €	4.200,00 €	
33	Couverture membrane PVC + remontées acrotères	m ²	150	38,00 €	5.700,00 €	
34	Chenal	mct	22	35,00 €	770,00 €	
35	Tuyau de descente zinc	mct	6,4	30,00 €	192,00 €	
	<u>Menuiseries extérieures bois ou aluminium</u>					
36	Fenêtres 0,80 X 0,80 m	Pce	4	385,00 €	1.540,00 €	

37	Mur-rideau		m ²	63	385,00 €	24.255,00 €	
38	Porte-fenêtre 2,00 X 2,10 m		Pce	1	1.850,00 €	1.850,00 €	
	<u>Electricité</u>						
39	Installation électrique + raccordement à l'existant		fft	1	10.000,00 €	10.000,00 €	
	<u>Sanitaire</u>						
40	Raccordement à l'installation existante		fft	1	3.000,00 €	3.000,00 €	
	<u>Finitions intérieures</u>						
41	Isolation polyuréthane sous chape		m ²	110	12,00 €	1.320,00 €	
42	Chape de ciment		m ²	110	15,00 €	1.650,00 €	
43	Revêtement de sol: carrelage		m ²	110	35,00 €	3.850,00 €	
44	Plinthe		mct	60	12,00 €	720,00 €	
45	Tablettes de fenêtre		mct	6	40,00 €	240,00 €	
	<u>Chauffage</u>						
46	installation et raccordement		fft	1	12.500,00 €	12.500,00 €	
	<u>Techniques</u>						
47	microstation		pce	1	5.500,00 €	5.500,00 €	
48	Barbecue		fft	1	1.000,00 €	1.000,00 €	
49	Prééquipement cuisine et bar		fft	1	1.000,00 €	1.000,00 €	
50	extincteur		fft	1	750,00 €	750,00 €	
	<u>Abords</u>						
51	Dolomie		m ²	70	4,00 €	280,00 €	
52	Bancs et tables		fft	2	1.000,00 €	2.000,00 €	
B TOTAL							345.732,00 €
C HONORAIRES				0,08	345.732,00 €	27.658,56 €	373.390,56 €
architecture/stabilité							
	Coordination sécurité			0,01	345.732,00 €	4.148,78 €	377.539,34 €
D TOTAL HORS TVA							
E TOTAL TVAC				0,21	377.539,34 €		456.823 €

Ainsi fait le 1er septembre 2009
par la SPRL Lacasse-Monfort
ir Lacasse JM

Répartition du financement
Développement rural, CGT, Commune

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases.

Etat du dossier

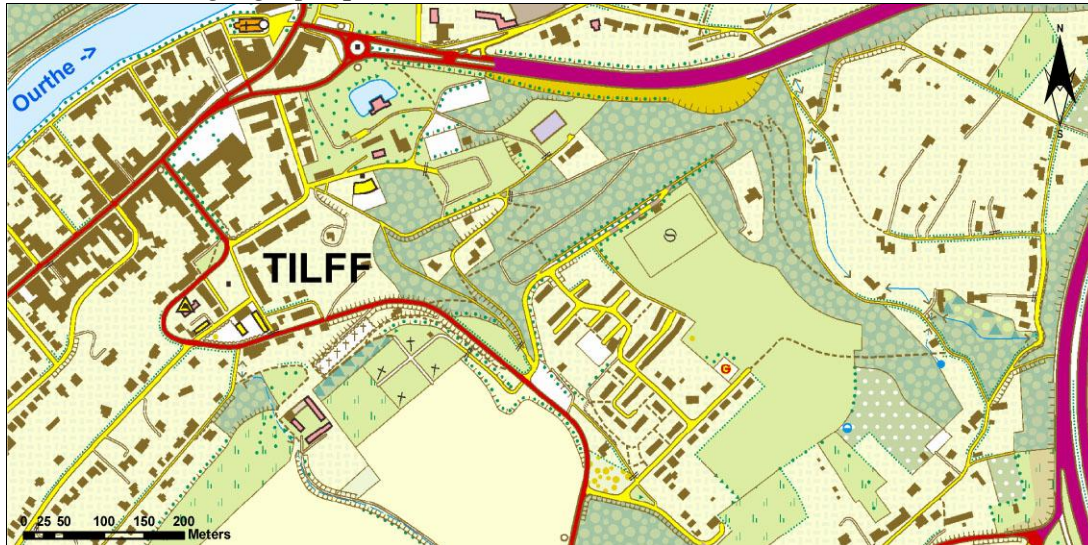
- Un premier projet avait déjà été élaboré (construction d'un pavillon touristique sur l'aire actuelle des barbecues à Tilff, *avenue de Beaufays*), mais il a été abandonné vu la proximité de cette zone par rapport à la route régionale.
- Des contacts ont été pris avec le club de football de Tilff afin de s'assurer qu'il ne souhaite pas conserver le terrain de football (s'il souhaite le conserver, des investissements importants seront nécessaires pour le rendre opérationnel).

Programme dans le temps

Dans les 3 ans.

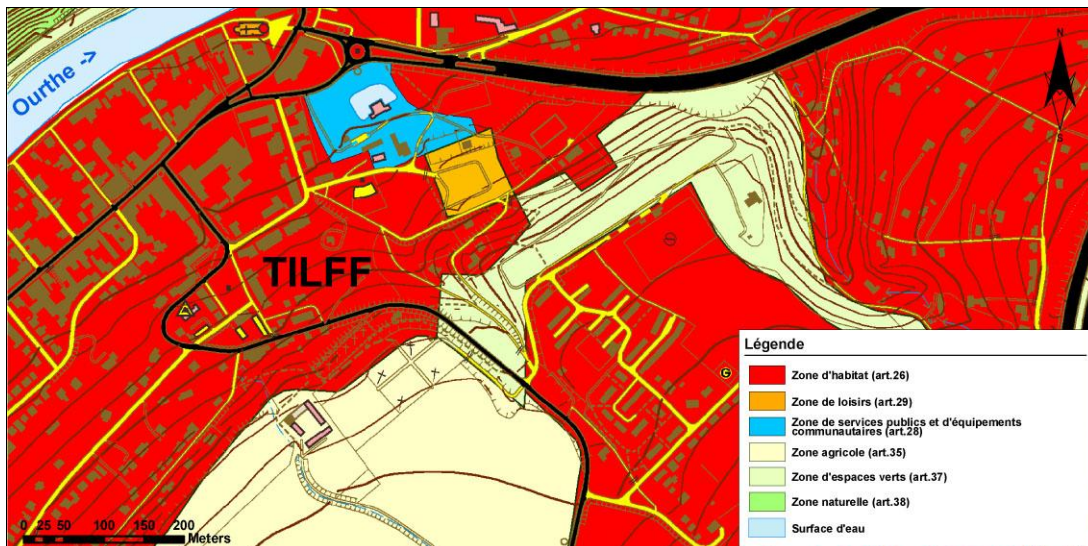
Annexes

1. Localisation géographique



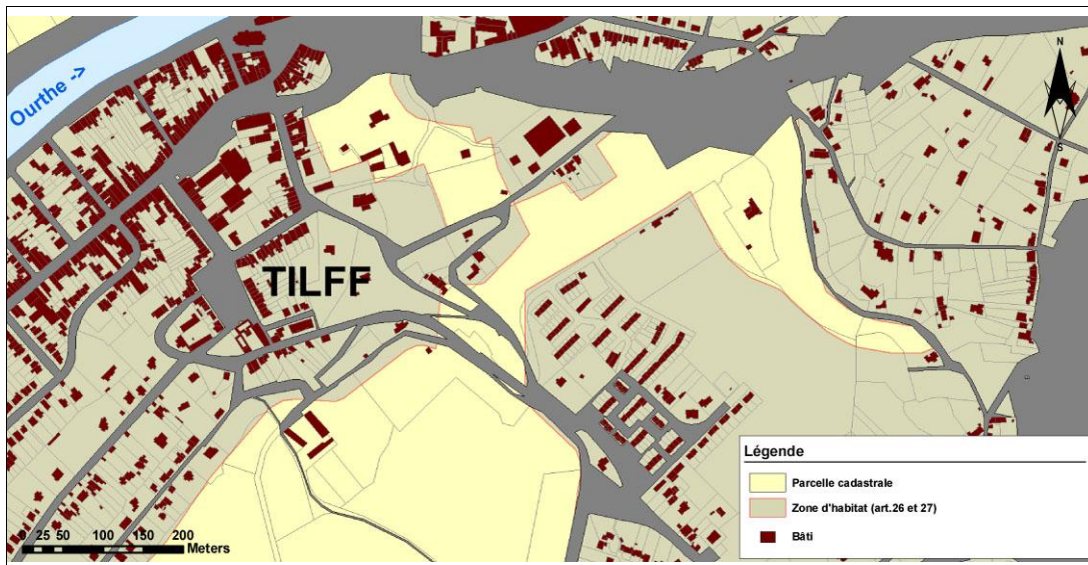
IGN 10 000 42/6s (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

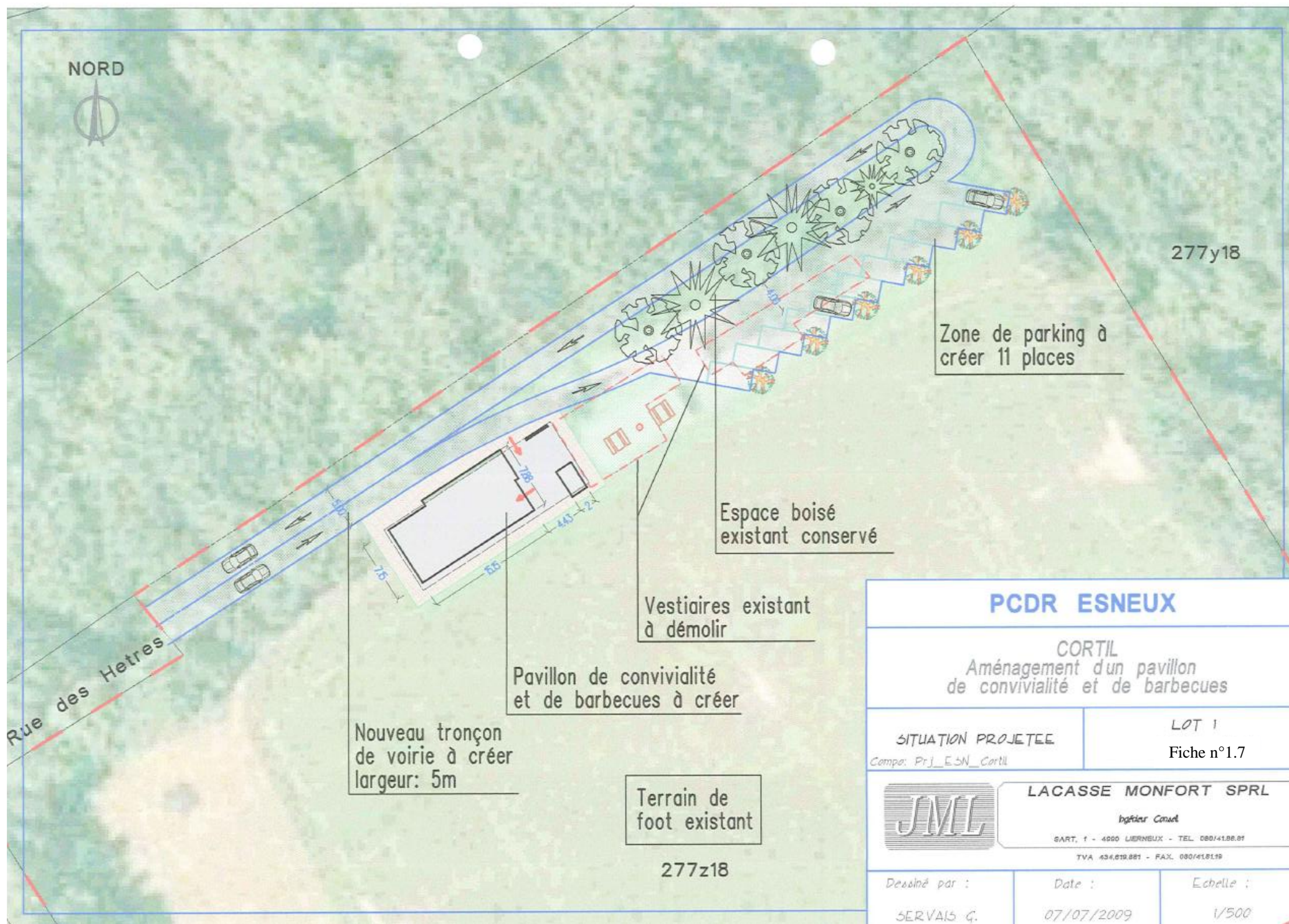
3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)


4. Cliches photographiques de la situation actuelle



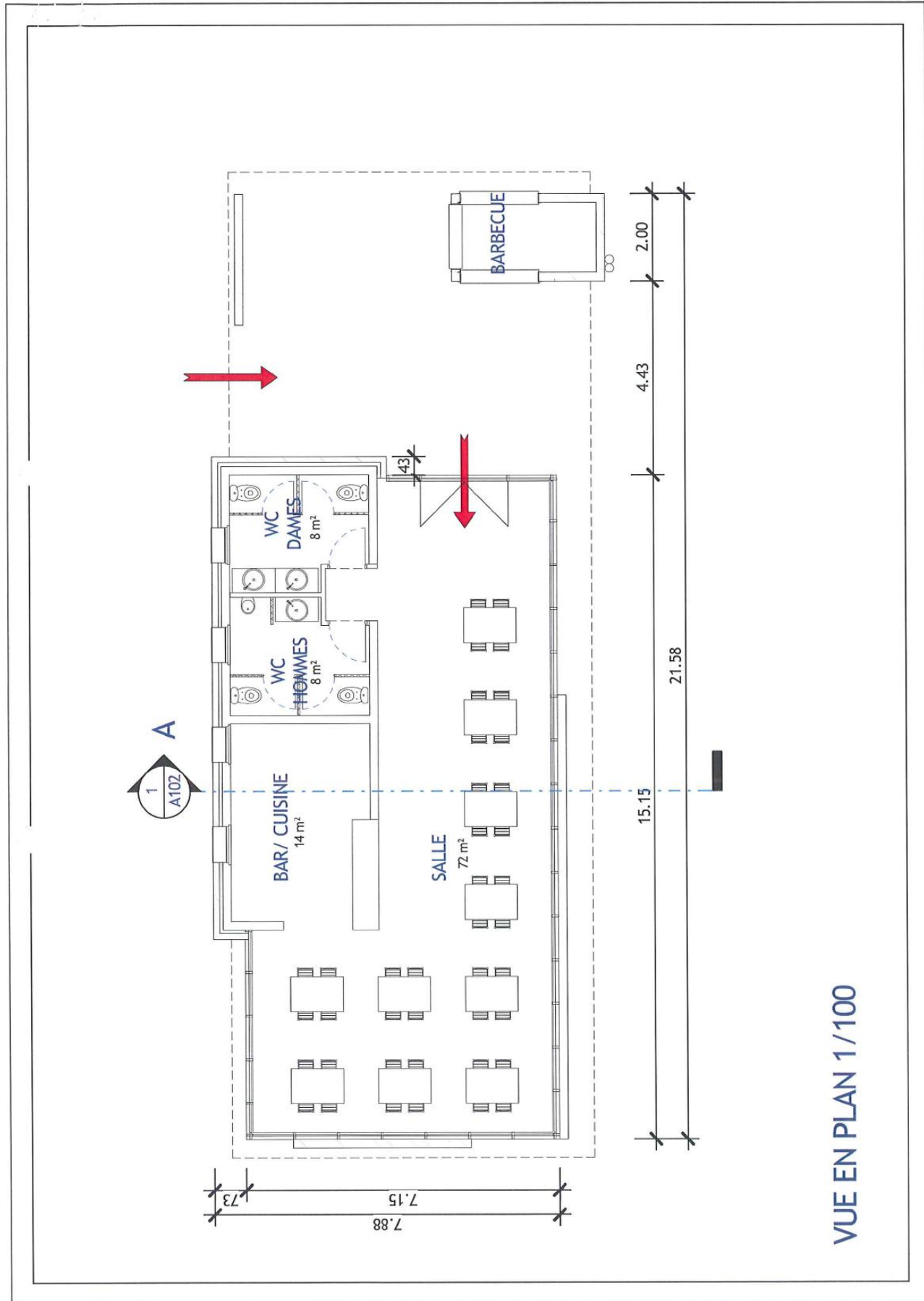


PCDR ESNEUX

CORTIL
Aménagement d'un pavillon
de convivialité et de barbecues

SITUATION PROJETEE		LOT 1
Comp: Prj_ESN_Cortil		Fiche n°1.7
 LACASSE MONFORT SPRL Ingénieur Consult <small>GART, 1 - 4000 LIERNEUX - TEL. 080/41.88.81 TVA 434.619.881 - FAX. 080/41.81.19</small>		

Dessiné par :	Date :	Echelle :
SERVAIS G.	07/07/2009	1/500



VUE EN PLAN 1/100



COUPE TRANSVERSALE 1/50



LOT 2

INDEX DES FICHES-PROJETS DU LOT 2

N°	LIEU	TITRE	PAGE
2.1	Esneux	Réalisation de la phase 2 de l'ESCALE (ESpace Communal Associatif pour les Loisirs d'Esneux): aménagement de la grande salle polyvalente et amélioration de la structure existante	333
2.2	Méry	Aménagements favorisant les déplacements multimodaux place de la gare et alentours	343
2.3	Esneux (Entité)	Renforcement du maillage intervillages en faveur d'une mobilité douce et d'un tourisme doux	351
2.4	Tilff	Revalorisation commerciale et fonctionnelle du centre de Tilff	355
2.5	Montfort	Création d'un espace pour les jeunes	363
2.6	Esneux	Aménagement d'un pôle sportif	369

ESNEUX

Réalisation de la phase 2 de l'ESCALE (ESpace Communal Associatif pour les Loisirs d'Esneux): aménagement de la grande salle polyvalente et amélioration de la structure existante

Description du projet

Le projet consiste à réaliser la deuxième phase des travaux de l'ESCALE. Il concerne:

- l'aménagement d'une salle polyvalente équipée pour recevoir tout type de spectacle;
- l'aménagement d'un local à l'étage pour les associations;
- l'amélioration de la structure existante (acoustique, chauffage...).

Ce projet est en relation avec la fiche n°1.1 *Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux* dont les aménagements permettront de renforcer le lien entre le centre et l'ESCALE.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- GT "Temps Libre"
- Associations
- CLDR

Justification du projet

Situé non loin du centre commercial d'Esneux et de la gare, l'ESCALE a été inauguré en mai 2007. C'est un espace polyvalent créé pour rassembler les activités du secteur associatif, culturel ou de loisirs. Une première phase a été réalisée par la Commune, sur fonds propres. Elle comprend un auditorium, des salles de classes utilisées notamment par les cours de promotion sociale, une bibliothèque, un hall d'accueil servant notamment pour des expositions.

La première phase du projet a répondu à un réel besoin pour les associations de disposer de locaux. La disposition des lieux et le rassemblement d'activités en un point central ont permis d'établir différentes synergies entre associations: bibliothèque, cours de promotion sociale, bar à salades (projet de réinsertion sociale initié par La Teignouse), réunions d'associations, expositions, concerts, projets intergénérationnels avec la maison de repos toute proche, projet "graf"... Etant donné l'occupation actuelle des lieux, il est nécessaire d'aménager de nouveaux locaux.

Une salle spacieuse destinée prioritairement aux acteurs locaux servirait également à l'accueil de spectacles, les plus proches centres culturels se situant à Sprimont ou Seraing.

L'usage a également démontré la nécessité d'adapter certains aspects de la structure existante (isolation du bâtiment, nouvelle chaudière...).

Le projet est porté par une équipe dynamique qui a pour objectifs de développer la culture à Esneux ainsi que les synergies entre associations, entre générations.

Localisation

Avenue de la Station, 80 à Esneux

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat

Statut de propriété

Propriété communale (sauf une partie des abords, parking actuel de la maison de repos)

Tâches à réaliser

- Réaliser un audit énergétique
- Réaliser les plans en concertation avec la population concernée par le projet (associations...)
- Poursuivre la réflexion sur la gestion du projet et des infrastructures
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux
- Poursuivre l'animation du lieu
- Entretenir les aménagements

Objectifs visés

B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
C.2	Créer un cadre qui permet à la population de s'impliquer activement dans le mode de gestion des infrastructures
C.3	Améliorer l'information vers le citoyen
C.4	Développer les réseaux locaux et supra locaux
D.1	Renforcer l'encadrement des enfants et des jeunes
D.2	Améliorer l'accessibilité des PMR aux services et infrastructures
D.5	Améliorer les services d'aides aux seniors

Création d'emploi(s) envisagée

Pour la gestion et l'animation des lieux, dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté française.

Estimation globale du coût

BETON ARME	201.721,39
TOITURES	93.150,34
MENUISERIES EXTERIEURES	176.764,44
MENUISERIES INTERIEURES	180.237,84
FERRONNERIES	28.800,00
ENDUITS INTERIEURS	31.604,00
REVETEMENTS DE SOLS	64.842,06
PARACHEVEMENTS	9.400,00
CHAUFFAGE	113.800,00
INSTALLATION SANITAIRE	33.440,00
ELECTRICITE GENERALE	92.670,00
RESEAUX	6.300,00
DETECTION	11.020,00
TOTAL GENERAL DE L'ESTIMATION SUR BASE DE L'AVANT-PROJET	1.387.153,59
TVA 21 %	291.302,25
TOTAL TVAC	1.678.455,84
PART DE L'ESTIMATION LIEE A LA PHASE 1,EXECUTEE (ETABLIE EN MAI 2004)	
OPERATIONS GENERALES	21.000,00
TRAVAUX PREPARATOIRES	10.233,60
EGOUTTAGE	5.385,00
INTERVENTIONS AU GROS-ŒUVRE EXISTANT	26.170,56
MACONNERIE	44.997,20
BETON ARME	48.538,20
TOITURES	22.185,55
MENUISERIES EXTERIEURES	55.400,00
MENUISERIES INTERIEURES	58.323,76
ENDUITS INTERIEURS	9.474,00
REVETEMENTS DE SOLS	31.096,43
PARACHEVEMENTS	5.900,00
CHAUFFAGE	58.600,00
INSTALLATION SANITAIRE	14.080,00
ELECTRICITE GENERALE	59.686,00
DETECTION	3.960,00
TRAVAUX A MENER SUR LA TELEBOUTIQUE, LE NOUVEAU FOYER D'ACCUEIL ET LES SALLES 1, 2, 3	475.030,30
TVA 21 %	99.756,36
TOTAL TVAC	574.786,66
PART DE L'ESTIMATION POUR TRAVAUX RESTANT A ACCOMPLIR ESTIMATION (MAI 2004)	912.123,29
REVISION DE CE MONTANT EN FEVRIER 2009	1.075.243,86
TVA 21%	225.801,21
TOTAL TVAC	1.301.045,07

Estimatif réalisé par l'Atelier d'architecture Alain Richard

Répartition du financement

Développement rural
Commune
Communauté française

Programme de réalisation

Une phase

Etat du dossier

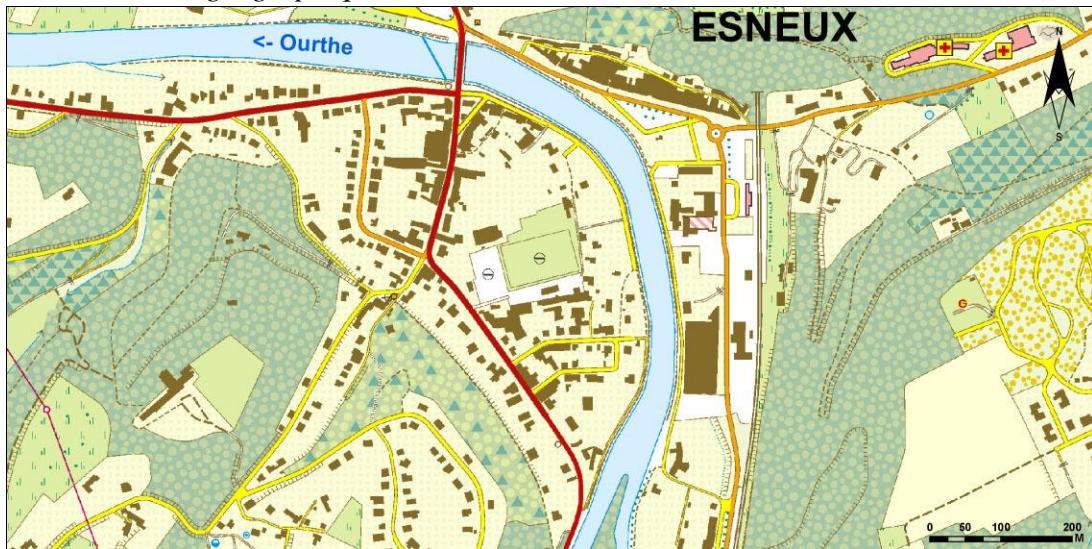
- Projet phase 2 présenté à la population par l'architecte Alain Richard lors d'une réunion organisée dans le cadre du PCDR en novembre 2007
- Permis d'urbanisme obtenu pour la phase 2
- Plan Escargot réalisé: aménagement de trottoirs, éclairage, verdurisation et placement de bancs

Programme dans le temps

Dans les 6 ans.

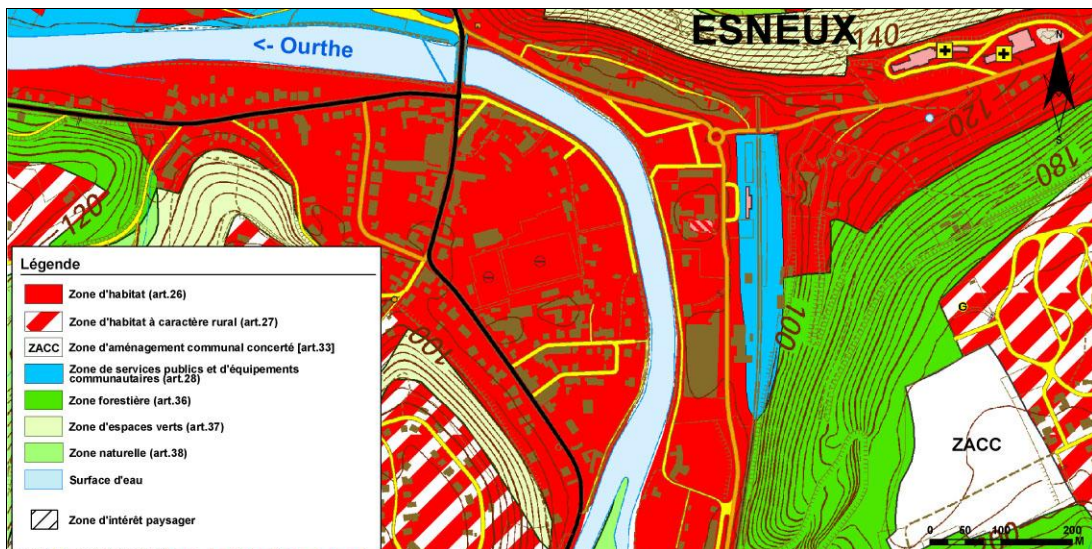
Annexes

1. Localisation géographique



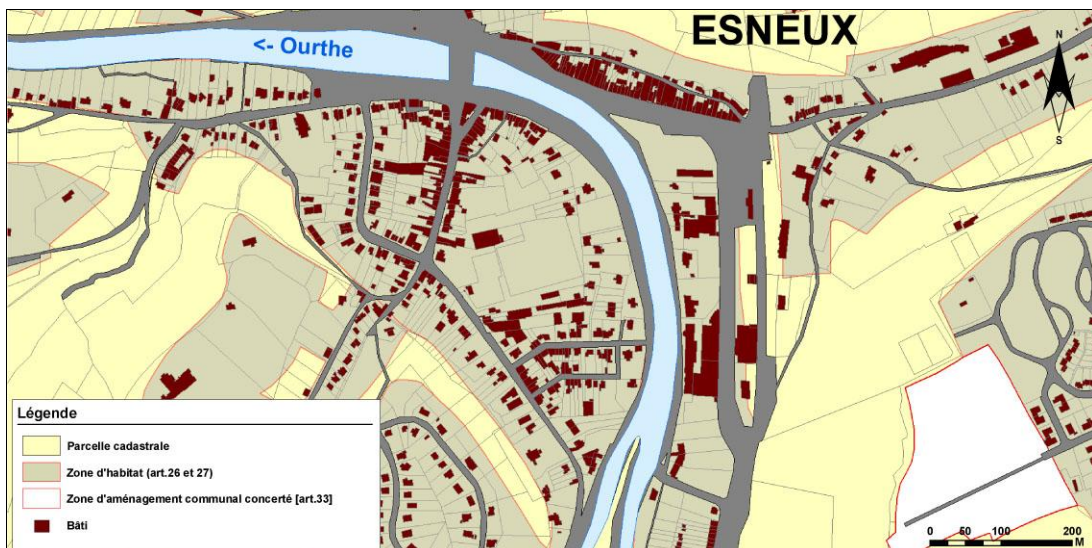
IGN 10 000 42/6s (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral

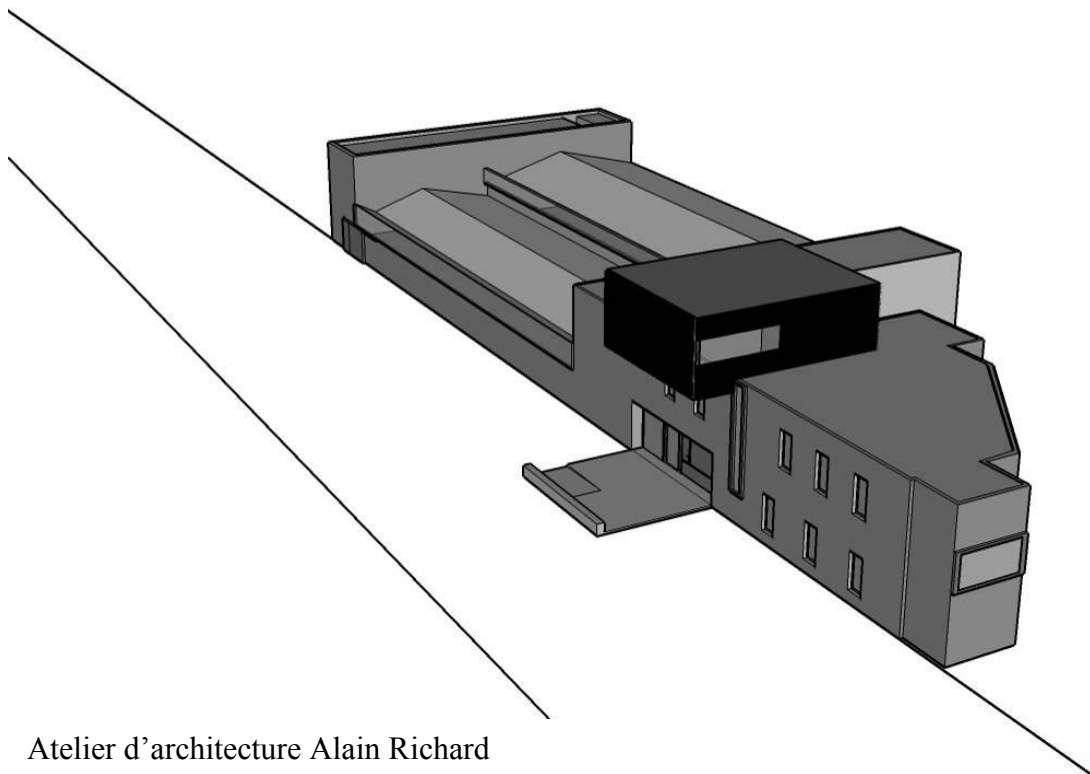


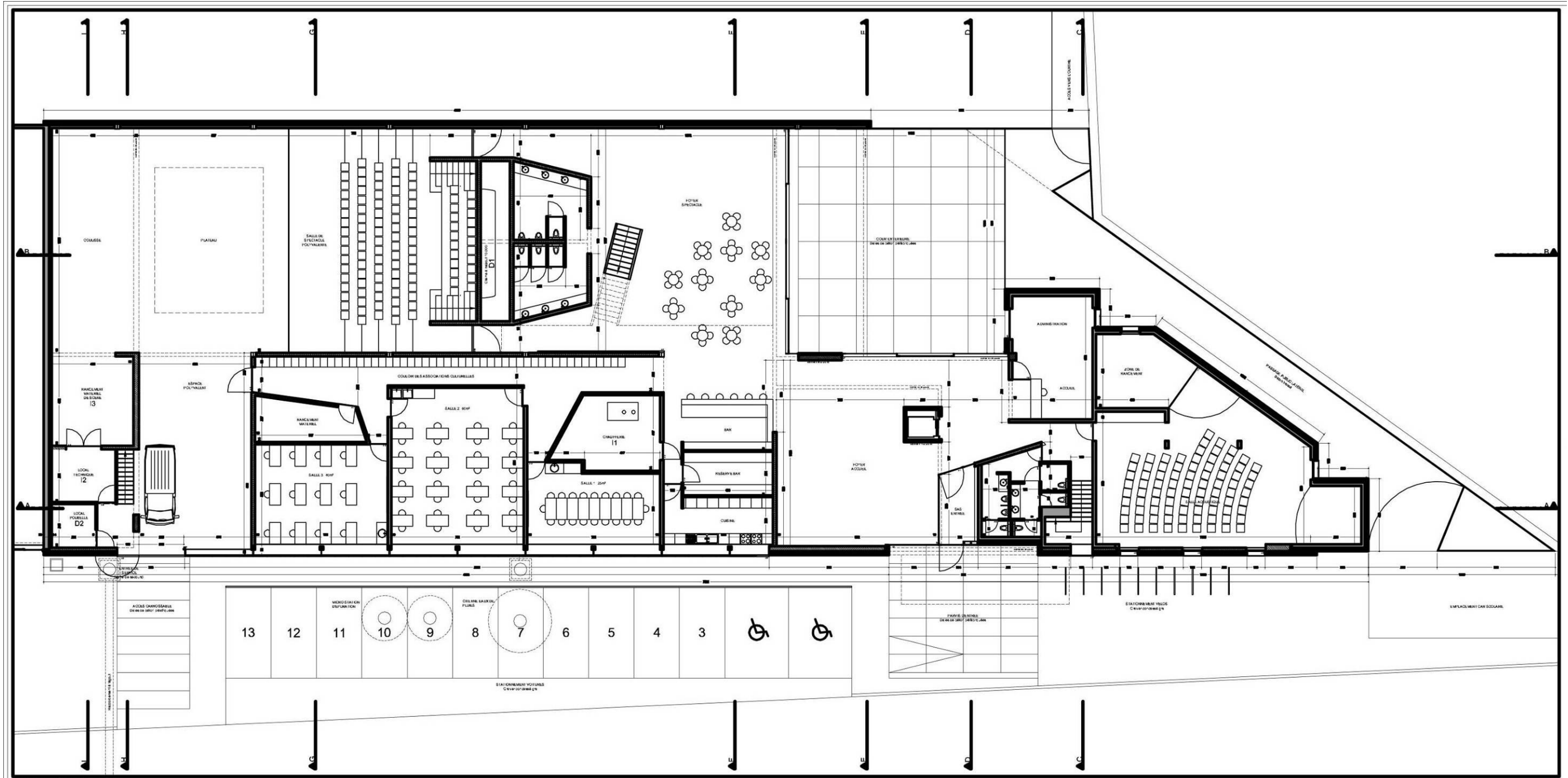
Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation existante



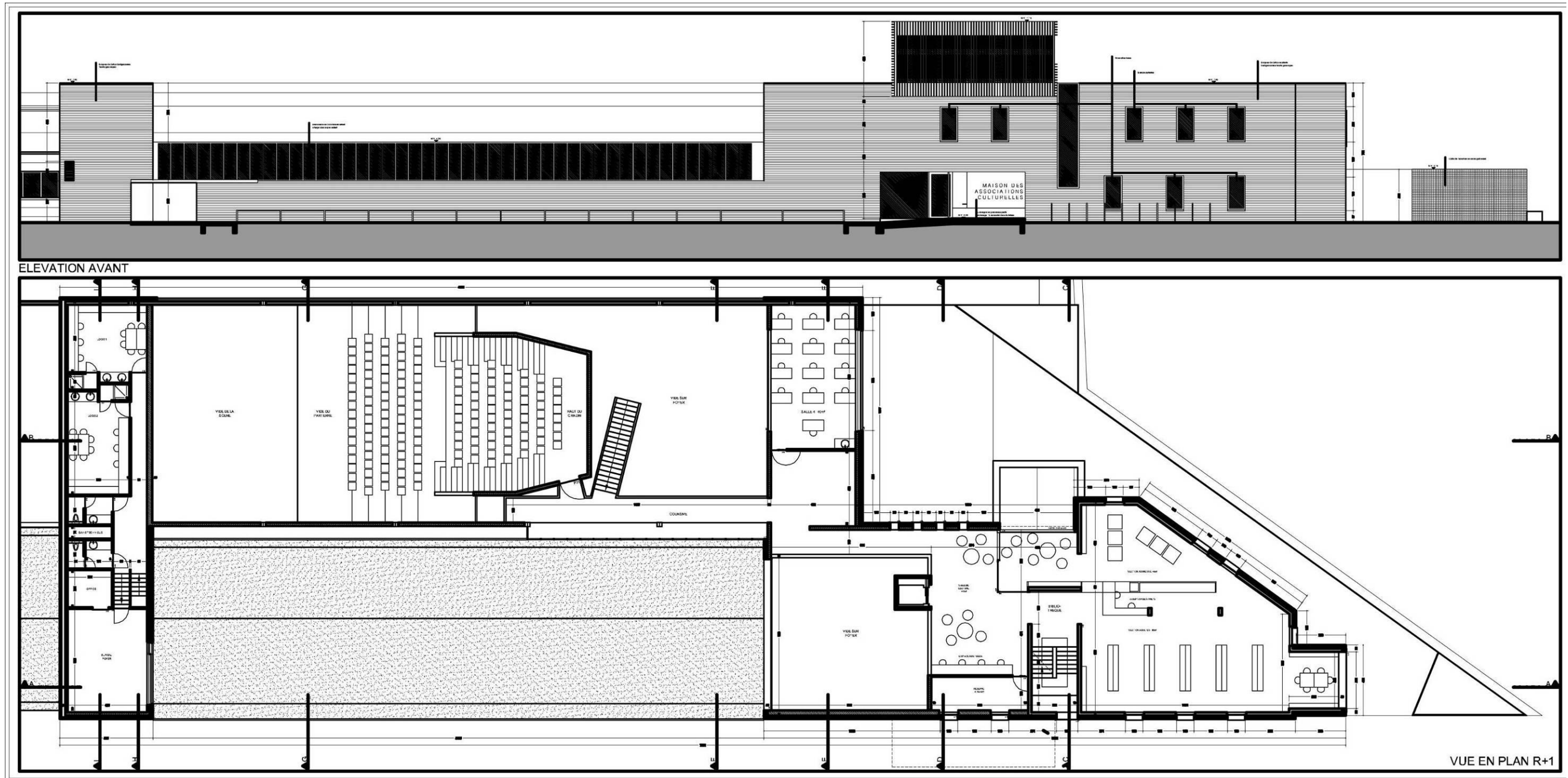
5. Esquisses des aménagements





VUE EN PLAN R0

Atelier d'architecture Alain Richard



Atelier d'architecture Alain Richard

MERY

Aménagements favorisant les déplacements multimodaux place de la gare et alentours

Description du projet

Le projet consiste à réorganiser la *place de la gare* et ses accès. *Place de la gare*, il s'agit d'aménager les accès aux quais, en collaboration avec Infrabel qui prévoit de supprimer le passage à niveau, afin d'accueillir les voyageurs dans les meilleures conditions et de favoriser les déplacements multimodaux via des espaces de stationnement pour voitures et vélos.

Ces aménagements visent également à valoriser les berges de l'Ourthe, en renforçant l'aspect convivial du lieu (aire de repos...).

Etant donné le développement de ce nœud multimodal mais aussi en fonction du projet d'Eco-parc (fiche n°1.3) dont une entrée est envisagée *place de la gare*, des dispositifs devront permettre une circulation plus aisée entre la *rue du Pont* et *l'avenue d'Esneux*.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- CLDR

Justification du projet

Cette gare est desservie par la ligne 43 Liège-Jemelle avec des arrêts environ 10 fois par jour, même le week-end. Cependant, les aménagements alentours ne sont pas conçus pour le stationnement des voitures et il n'existe pas de lieu pour stationner les vélos. L'aménagement de la place de la gare favorisera les déplacements multimodaux (voiture-train, vélo-train...) et de ce fait aussi bien la circulation des Esneutois que celle des touristes et contribuera ainsi à attirer les visiteurs dans la Commune.

Les aménagements, également conseillés dans le Schéma de Structure Communal (SSC), permettront de donner à la place, accueillant un établissement HoReCa, un aspect convivial.

Dans la perspective d'un Eco-parc (fiche n°1.3), les aménagements seront d'autant plus nécessaires.

La restructuration des accès à la place notamment via la *rue du pont* sont justifiés dans le Plan Intercommunal de Mobilité qui souligne la dangerosité de la route régionale reliant Esneux à Tilff.

Localisation

Méry, place de la gare et alentours

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat

Statut de propriété

Propriété communale

Tâches à réaliser

- Réaliser les plans en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

A.5	Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales
B.3	Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales
D.2	Améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) aux services et aux infrastructures
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

			U			P Total	
A. Aménagement de la place							
	<u>La Voirie</u>						
	Nombre de parkings		17	Pces			
	Surface hydrocarbonnée		1400	m ²			
	Surface trottoirs		400	m ²			
	Espaces verts		80	m ²			
	Bordures		250	m			
B TOTAL						220.000,00 €	
C HONORAIRES architecture/stabilité					0,08	17.600,00 €	237.600,00 €
Coordination sécurité					0,012	2.640,00 €	240.240,00 €
D TOTAL HORS TVA							
E TOTAL TVAC					0,21	240.240,00 €	290.690,40 €

Ainsi fait le 1er septembre 2009
pr la SPRL Lacasse-Monfort
ir Lacasse JM

Répartition du financement

Développement rural

Commune
SPW DGO Routes et Bâtiments
Infrabel
Voies hydrauliques

Programme de réalisation

A déterminer (une ou plusieurs phases)

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Les aménagements devront tenir compte de l'évolution du projet d'Eco-parc.

Etat du dossier

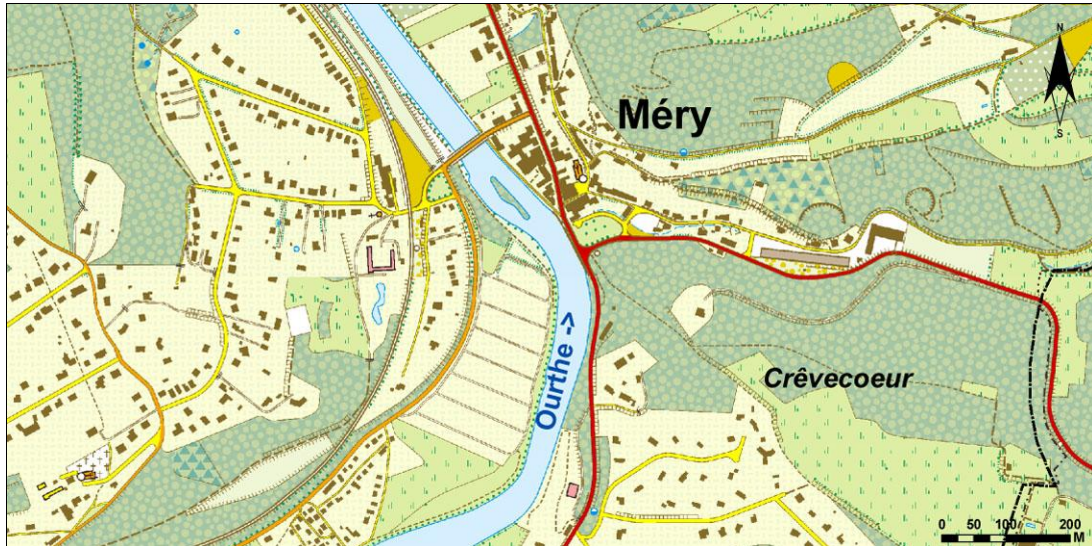
- Les différents impétrants (SPW DGO Routes et Bâtiments, Voies hydrauliques, Infrabel...) ont donné leur accord de principe pour la réalisation globale d'une étude par l'auteur de projet. Infrabel est également prêt à réaliser les études des abords du passage à niveau.
- Un projet de parking est en cours au carrefour du Gobry.
- Le tracé du RAVeL a été modifié pour passer sous le pont et ainsi rester en site propre. Il passe à présent derrière Mérychassis.

Programme dans le temps

Dans les 6 ans.

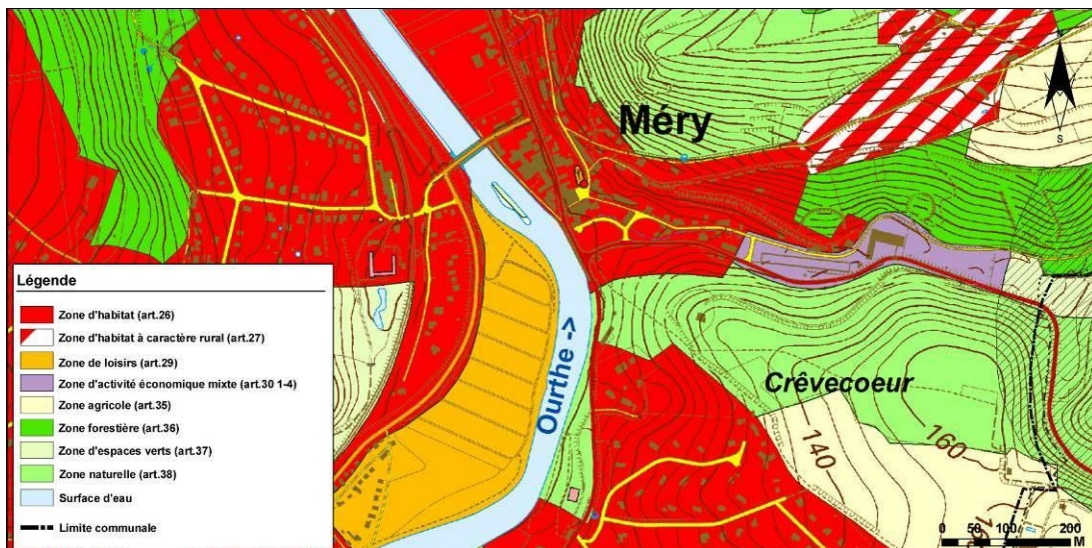
Annexes

1. Localisation géographique



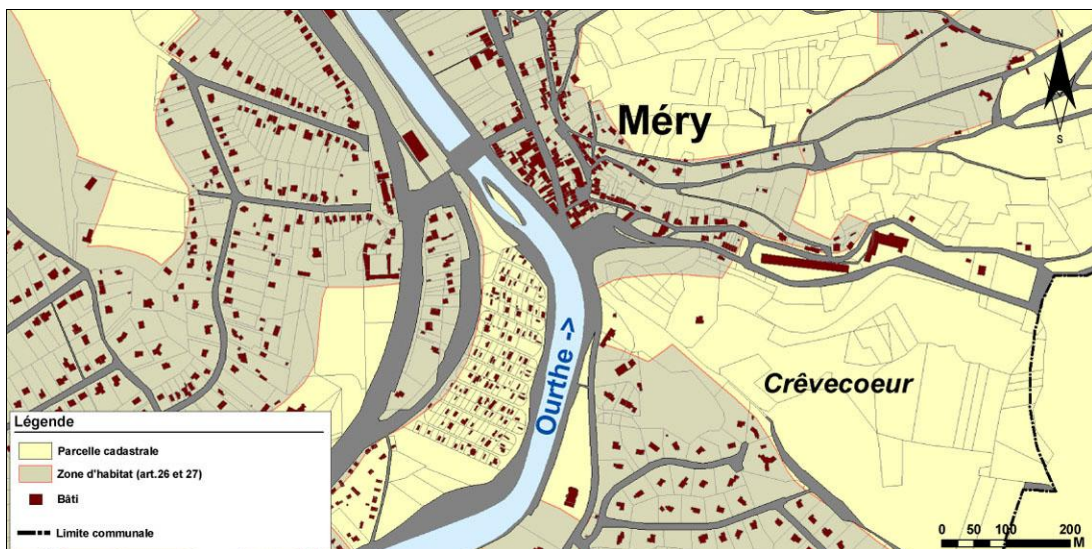
IGN 10 000 42/6s (2003)

2. Plan de secteur





Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

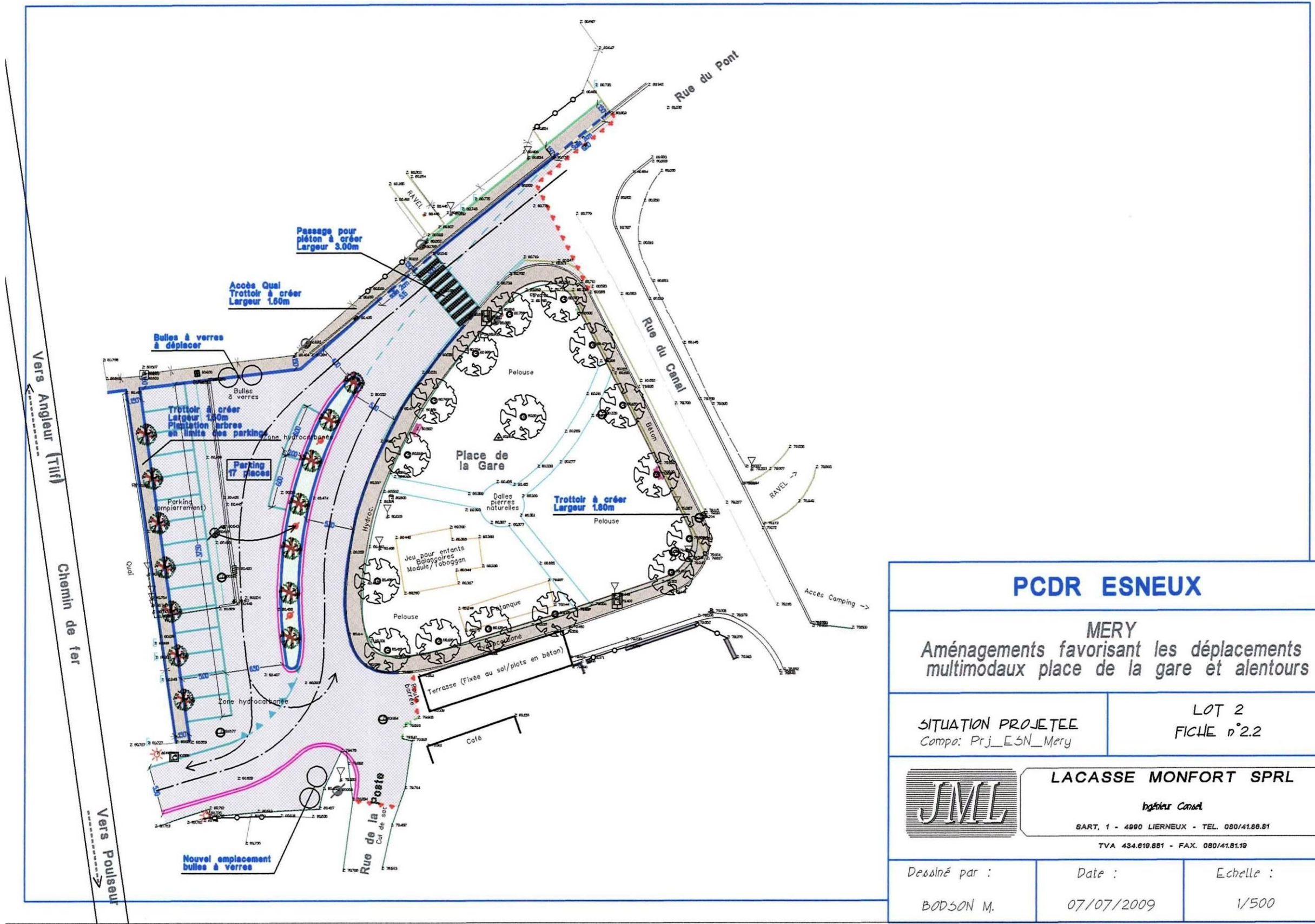
3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle

<p><i>Place de la gare</i></p>	<p><i>Le long du chemin de fer</i></p>
	
<p><i>Zoning vu de la place de la gare</i></p>	<p><i>Rue de Pont</i></p>
	



PCDR ESNEUX		
MERY Aménagements favorisant les déplacements multimodaux place de la gare et alentours		
SITUATION PROJETEE <i>Compa: Prj_ESN_Mery</i>	LOT 2 FICHE n°2.2	
 LACASSE MONFORT SPRL <i>Ingenieur Conseil</i> <small>SART, 1 - 4900 LIERNEUX - TEL. 050/41.86.81 TVA 434.819.881 - FAX. 080/41.81.19</small>		
Dessiné par : BODSON M.	Date : 07/07/2009	Echelle : 1/500

ESNEUX (Entité)

Renforcement du maillage intervillages en faveur d'une mobilité douce et d'un tourisme doux

Description du projet

L'objectif de PICVerts (Plan d'Itinéraires Communaux Verts) est de réhabiliter et de mettre en réseau les sentiers, chemins et voies lentes vertes des communes:

1. liaison des différents villages et hameaux entre eux;
2. liaison de ces lieux de vie avec les différents lieux d'intérêt public.

Dans le cadre de ce Plan, un projet a été rentré pour la Boucle de l'Ourthe. Une commission a été créée afin de suivre ce projet qui se décline en différentes phases: analyse de l'existant (juin 2008), conception des itinéraires (novembre 2008), marché et travaux, information et médiatisation (2009) et évaluation (2010).

Le projet de la Boucle de l'Ourthe est une première phase qui sera complétée par:

- un "**Chemin du grand tour de l'entité communale**" incluant des points, nœuds entre Anthisnes, Comblain-au-Pont, Sprimont, Chaudfontaine, Neupré, Liège et Seraing. Ce chemin permettrait de lier 16 lieux de vie dont 4 villages, 10 hameaux et 2 lotissements par des chemins confortables, sécurisés et équipés;
- **Projet "réseau communal de liaisons entre les lieux de vie"**.

Il est aussi envisagé de transformer le pré-RAVeL en RAVeL dans la traversée d'Esneux (fiche n°1.2) et du site de la Boucle de l'Ourthe.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- Commission (PICVerts)
- CLDR

Justification du projet

Ce renforcement du maillage intervillages permettra de réhabiliter et de valoriser la petite vicinalité rurale. La création d'un réseau intégrant les hameaux les plus éloignés s'intègre bien dans la philosophie du PCDR car il contribuera à promouvoir les spécificités de l'espace rural de l'entité communale.

Le projet donnera une impulsion significative à la démarche PICVerts initiée en 2005 par la Région wallonne en faveur de la mobilité douce.

Il renforcera le sentiment d'appartenance des habitants à l'entité communale au travers de l'aspect symbolique du circuit réunissant les deux communes fusionnées.

Il offrira des possibilités supplémentaires pour les randonneurs de découvrir les multiples facettes du paysage et du patrimoine naturel et bâti de la Commune.

La plupart des chemins à parcourir sont dotés de balisages déjà existants (Grandes Randonnées, TARPAN, Boucle de l'Ourthe...) de sorte que les investissements resteront limités par rapport aux bénéfices escomptés. Le RAVeL 5 est également à prendre en compte.

Localisation

Entité

Statut au plan de secteur

A préciser

Statut de propriété

A préciser

Tâches à réaliser

- Relever les liaisons intervillages, le balisage présent, la praticabilité, les équipements, les éléments de valorisation/dévalorisation à prendre en compte
- Consulter la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Choisir l'itinéraire du circuit
- Réaliser les documents nécessaires (cartes...)
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

A.4	Valoriser les sites paysagers reconnus
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
D.2	Améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) aux services et aux infrastructures
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Indirectement

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Sources de financement possibles à explorer: SPW (RAVeL), DGPL – Plan Mercure (cheminements sécurisés en zone urbanisée), DGARNE/DNF (chemins touristiques en forêt soumise, PCDR, voiries agricoles), CGT (balisages...)

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases.

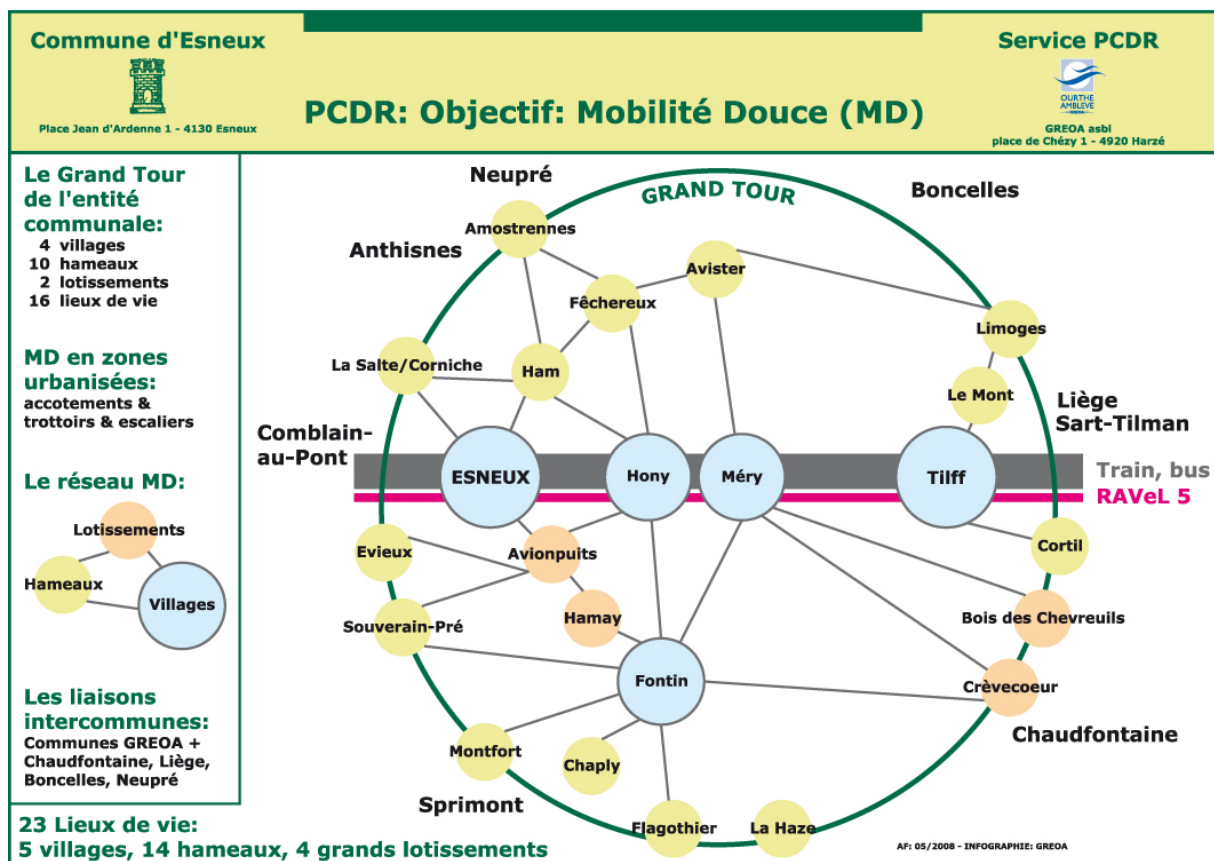
Etat du dossier

- La mise à jour de l'atlas des chemins vicinaux est en cours.
- Dossier PICVerts rentré: projet en cours pour la Boucle de l'Ourthe
- Liaison piétonne Fontin centre-Esneux réhabilitée dans le cadre d'Eté solidaire 2008

Programme dans le temps

Dans les 6 ans.

Annexes



TILFF

Revalorisation commerciale et fonctionnelle du centre de Tilff

Description du projet

Le projet consiste à aménager la *place du Quadrilatère* et la *place des Porais* traversées par la route régionale ainsi qu'à reconquieser l'espace situé de part et d'autre du pont actuel; les aménagements seront fonction de la décision qui sera prise pour le pont:

- Transformation du pont actuel en passerelle piétonne;
- *Route régionale* (éclairage, intégration des enseignes, fleurissement, engorgement à réduire, révision de la pose des câbles électriques, esthétique des abribus, organisation du stationnement, panneaux de bienvenue ...);
- *Parc Saucy* (espaces sports, rajeunissement des plantations, cheminement piéton, végétation en bordure du parc, adaptation de l'éclairage...);
- *Quai de l'Ourthe*, supprimer la circulation automobile et réviser le stationnement autour de l'Eglise;
- Promouvoir et rendre permanent le circuit patrimoine réalisé par Pierre Franck;
- Réaliser des boucles pédestres: une via la passerelle *avenue Neef* et l'autre contournant les prés de Tilff et la zone humide
- un accès direct au parking du domaine Brunsode est à aménager, en évitant de passer par le parc (fiche n°1.4)

Le placement d'une centrale hydroélectrique est envisagé afin d'alimenter en électricité les espaces publics aux abords de l'Ourthe.

Ce projet est à mettre en relation avec les autres aménagements envisagés à Tilff et notamment la fiche n° 1.5.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- CLDR

Justification du projet

Le centre de Tilff est le pôle commercial le plus important de la Commune. Le nombre de commerces est en diminution ces dernières années et on constate une désurbanisation des centres de la Commune. Il est donc important de renforcer l'attractivité de ces centres.

La *place des Porais* et la *place du Quadrilatère* constituent une zone cicatrisée d'un point de vue urbanistique: hétérogénéité des nouveaux bâtiments, galerie tape-à-l'œil, éclairage trop technique et mal adapté, plantations insuffisantes, bulles à verres non intégrées... L'urbanisation en continu de l'*avenue Laboulle* comporte un certain nombre de points inesthétiques: éclairage, enseignes, abribus, absence de fleurissement...

En fonction de la décision qui sera prise pour le pont, il faut envisager l'aménagement des espaces libéré qui trouveront une autre fonction.

La place Saucy concentre différents points susceptibles d'être améliorés: arbres en mauvais état et malades, absence de cheminement piéton (alors qu'un nouveau cheminement apparaît plus loin le long de la maison de repos), végétation peu présente en bordure du parc, éclairage inadapté...

Tilff comprend de nombreux éléments intéressants du patrimoine bâti à valoriser, notamment par de l'éclairage, un circuit du patrimoine et des cheminements piétons qui contribueront au développement d'un tourisme vert et culturel et mettront en évidence des sites paysagers reconnus, comme préconisé dans les objectifs de développement.

Localisation

Centre de Tilff

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat et zone d'espaces verts

Statut de propriété

A préciser

Tâches à réaliser

- Elaborer les plans en collaboration avec les différents impétrants et en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

A.4	Valoriser les sites paysagers reconnus
A.5	Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales
A.6	Protéger et valoriser le patrimoine bâti
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
B.2.	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
B.3	Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
D.2	Améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) aux services et aux infrastructures
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Retombées indirectes sur les commerces avec création éventuelle d'emplois

Estimation globale du coût

	U	Qttés	Pu	P Total	
A. Aménagements divers expansion place ALBERT					
<u>Aménagements</u>					
Création de parkings et des espaces d'accès (6000 m ²)	fft	1	225.000,00 €	225.000,00 €	
Extension de la place Albert (4000 m ²)	fft	1	420.000,00 €	420.000,00 €	
Espace gradin (1100 m ²)	fft	1	225.000,00 €	225.000,00 €	
Aménagement divers					
Plantations grands sujets	fft	1	28.000,00 €	28.000,00 €	
Eclairage ambiance	fft	1	29.000,00 €	29.000,00 €	
Mobilier	fft	1	35.000,00 €	35.000,00 €	
Pelouse	fft	1	7.500,00 €	7.500,00 €	
Piéton et signalisation	fft	1	48.000,00 €	48.000,00 €	
Fontaine	fft	1	29.000,00 €	29.000,00 €	1.046.500 €
B. Place du Quadrilatère et abords					
Signalisation des bâtiments (itinéraires découvertes)	fft	1	31.000,00 €	31.000,00 €	
Requalification de la voirie du MET 180 m	fft	1	82.000,00 €	82.000,00 €	
Plantation palissadée	fft	1	7.000,00 €	7.000,00 €	
Eclairage d'ambiance	fft	1	10.000,00 €	10.000,00 €	130.000 €
B TOTAL					1.176.500 €
C HONORAIRES architecture/stabilité		0,08	94.120,00 €	1.270.620,00 €	
Coordination sécurité		0,01 2	15.247,44 €	1.285.867,44 €	
D TOTAL HORS TVA					
E TOTAL TVAC		0,21	1.285.867,44 €		1.555.899,60 €

Ainsi fait le 1er septembre 2009
pr la SPRL Lacasse-Monfort
ir Lacasse JM

Répartition du financement

Développement rural, Commune, SPW DGO Routes et Bâtiments, Voies hydrauliques, Infrabel...

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

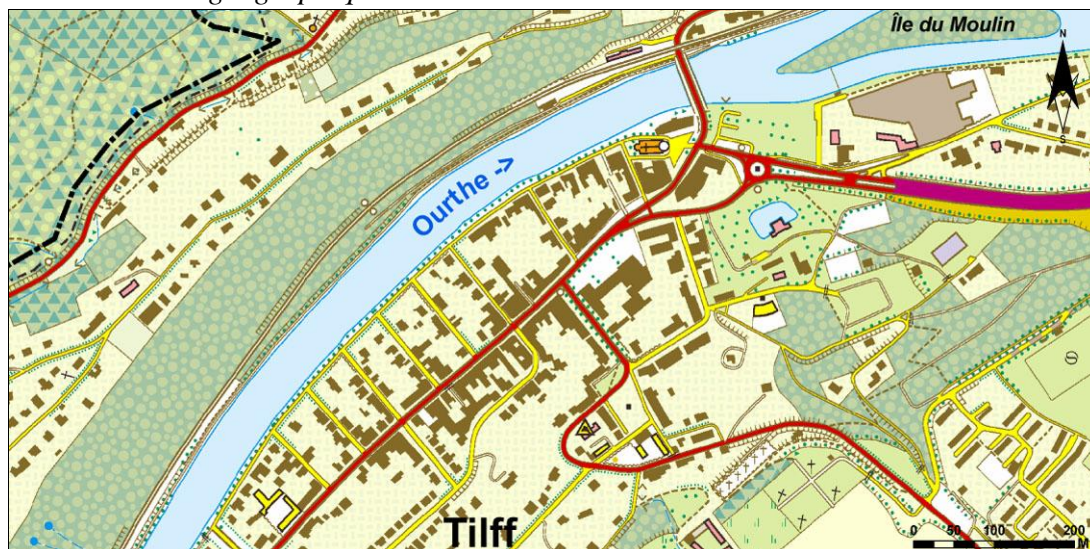
Avenir du pont de Tilff

Programme dans le temps

Dans les 6 ans.

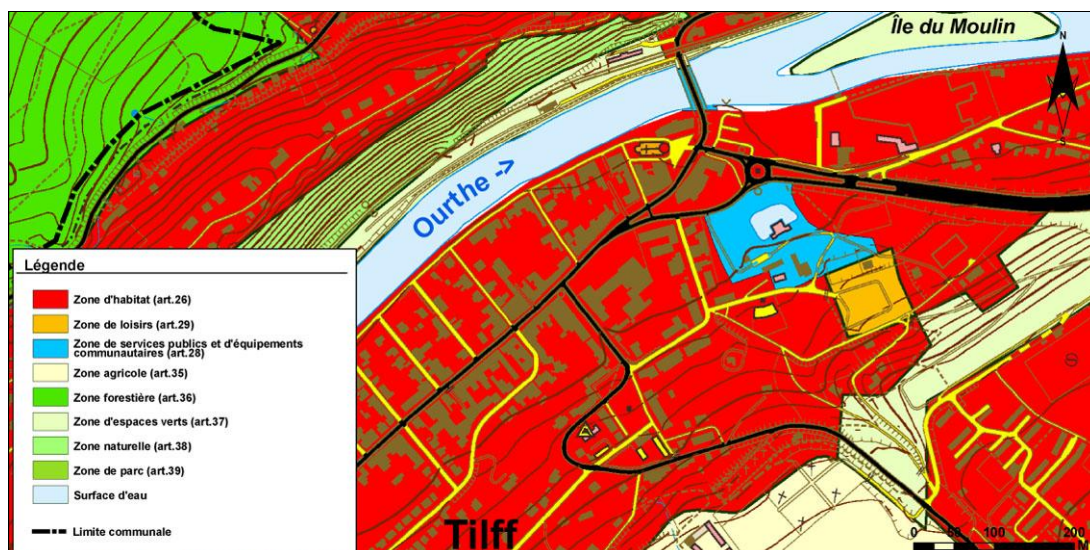
Annexes

1. Localisation géographique



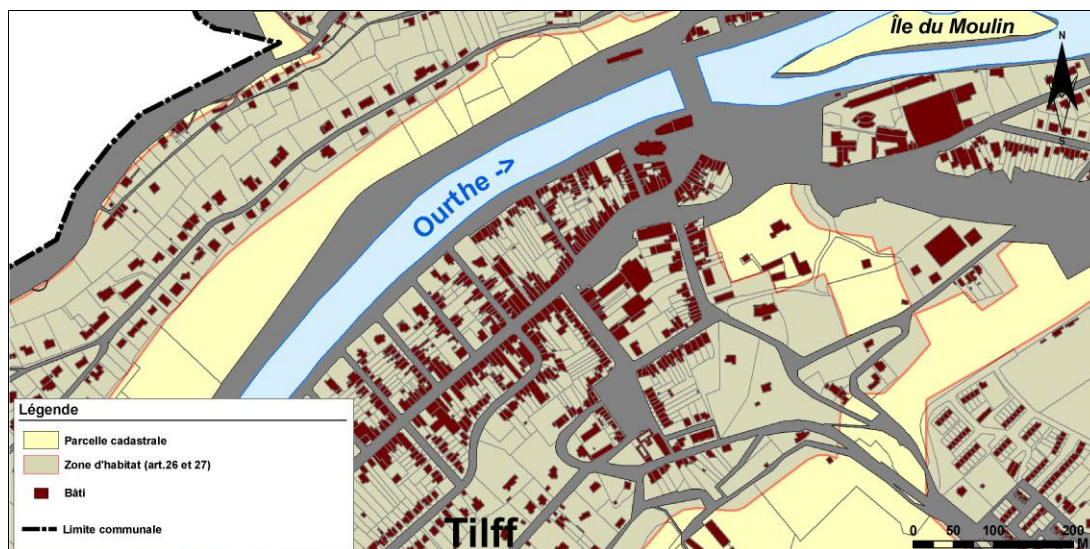
IGN 10 000 42/6s (2003)

2. Plan de secteur



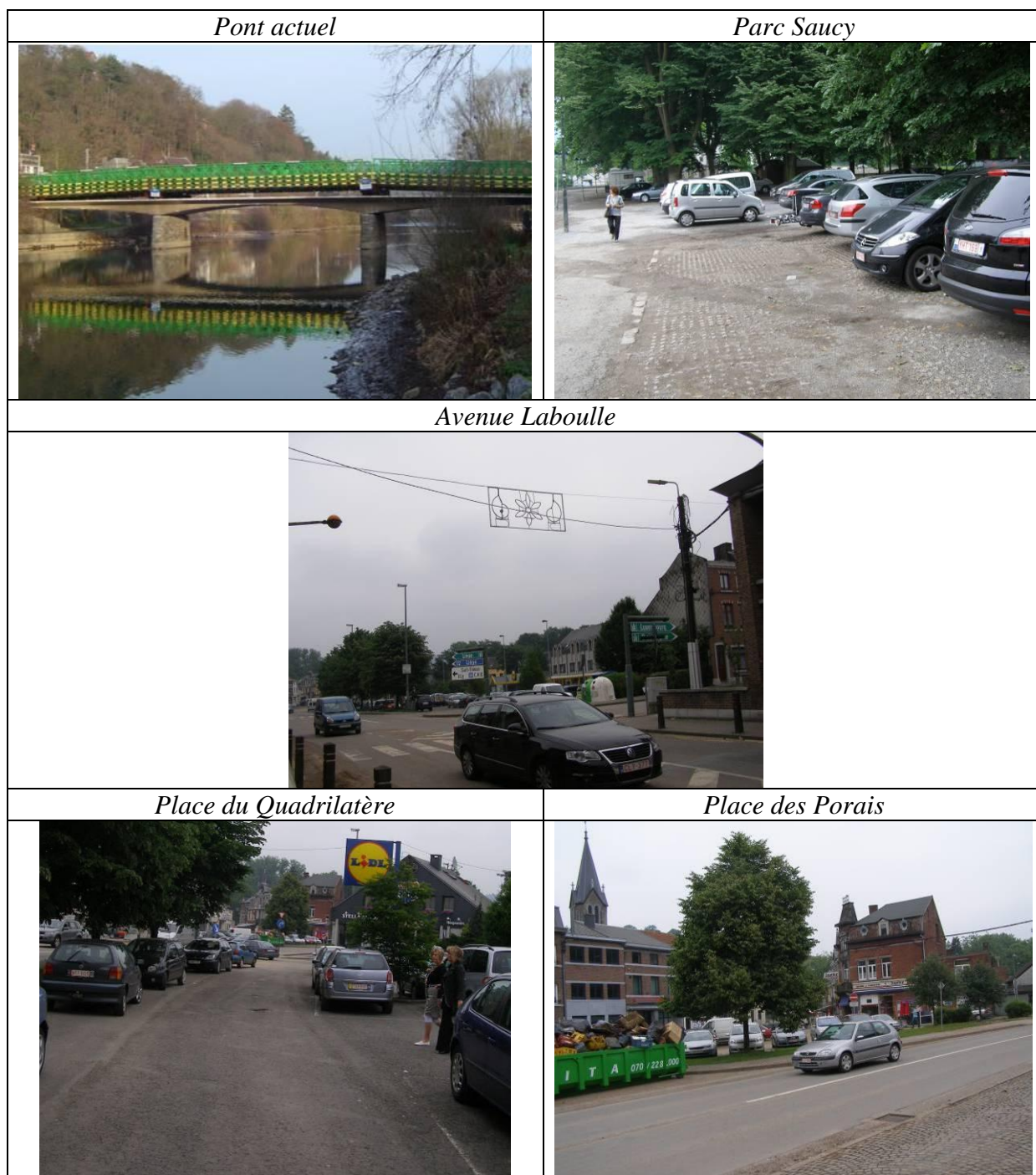
Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral

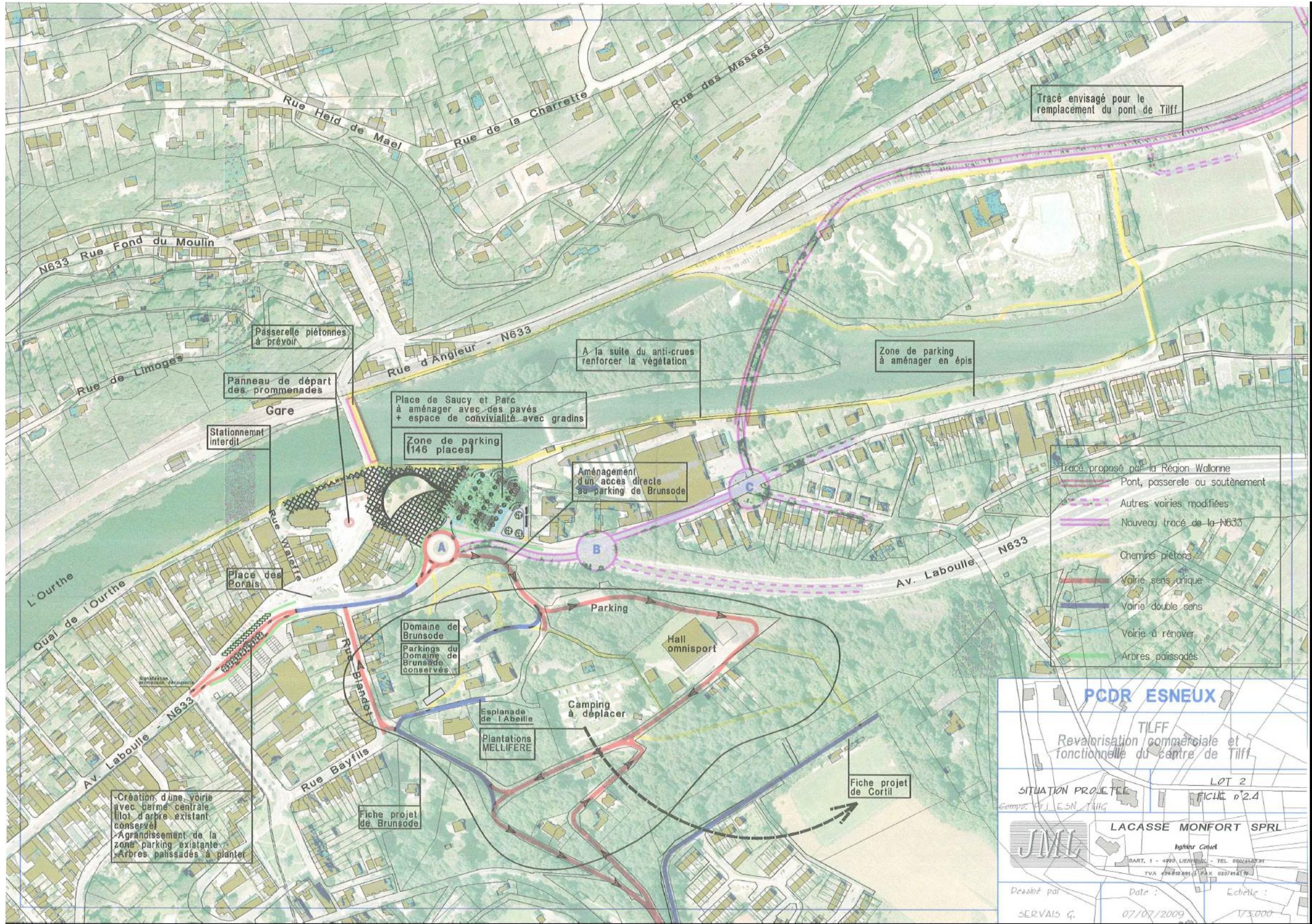


Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle



5. Esquisses des aménagements



MONTFORT

Création d'un espace pour les jeunes

Description du projet

Le projet consiste à créer un espace de rencontres pour les jeunes, derrière l'école. Différentes pistes sont examinées: jeux, intergénérationnel, terrain de foot, basket, escalade, pétanque, roulotte...

Les utilisateurs de l'infrastructure devront bénéficier d'un encadrement adéquat.

Par ailleurs, vu l'agrandissement prévu de l'école et l'étroitesse de la rue, il conviendra d'autant plus de sécuriser le passage des véhicules, des usagers doux et de veiller à résoudre la problématique liée au stationnement.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- CLDR

Justification du projet

Le manque d'espaces de rencontres pour les jeunes a été exprimé et ce besoin est donc à rencontrer. Les voitures occupent la plus grande partie des cours et de la rue; les enfants et les jeunes ont donc peu d'espace pour jouer, se rencontrer.

Localisation

Terrains derrière l'école

Statut au plan de secteur

Zone agricole

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Décrire plus précisément les aménagements à réaliser
- Réaliser les plans en concertation avec la population (école, villageois, jeunes...)
- Réfléchir à la gestion du projet
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

C.1	Aménager des infrastructures de qualité
C.2	Créer un cadre qui permet à la population de s'impliquer activement dans le mode de gestion des infrastructures
D.1	Renforcer l'encadrement des enfants et des jeunes

Création d'emploi(s) envisagée

Indirectement

Estimation globale du coût

A. Acquisition des terrains			30.000,00 €	
B. Aménagements divers				
Aménagements				
Parkings				
Mobilité				
Jeux				
Espace rencontres			250.000,00 €	
B TOTAL			280.000,00 €	
C HONORAIRES architecture/stabilité	0,08	22.400,00 €	302.400,00 €	
Coordination sécurité	0,012	3.360,00 €	305.760,00 €	
D TOTAL HORS TVA				
E TOTAL TVAC	0,21	305.760,00 €		369.969,60 €

Ainsi fait le 1er septembre 2009
par la SPRL Lacasse-Monfort
ir Lacasse JM

Répartition du financement

Développement rural
Commune

Programme de réalisation

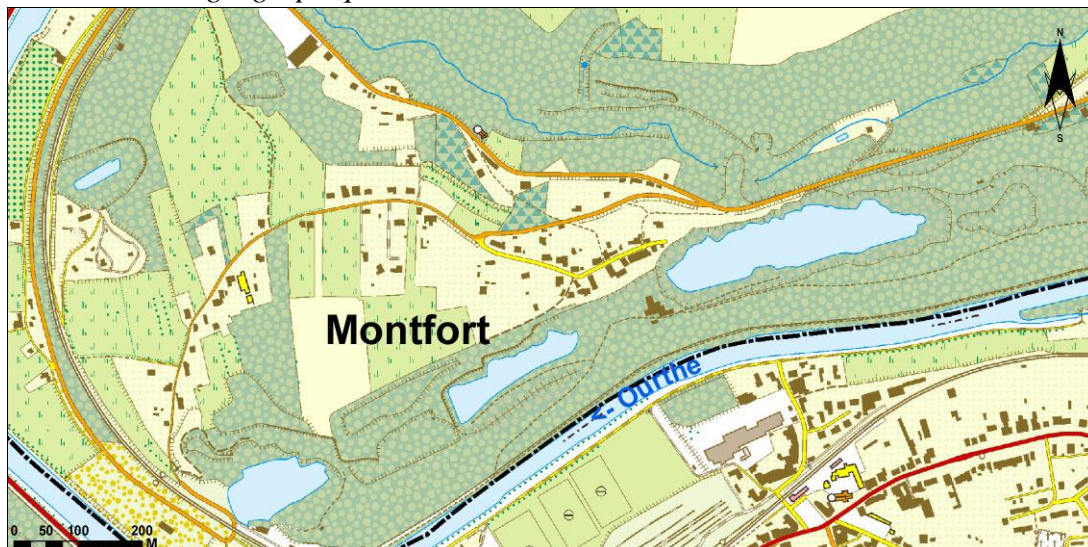
Une ou plusieurs phases.

Programme dans le temps

Dans les 6 ans.

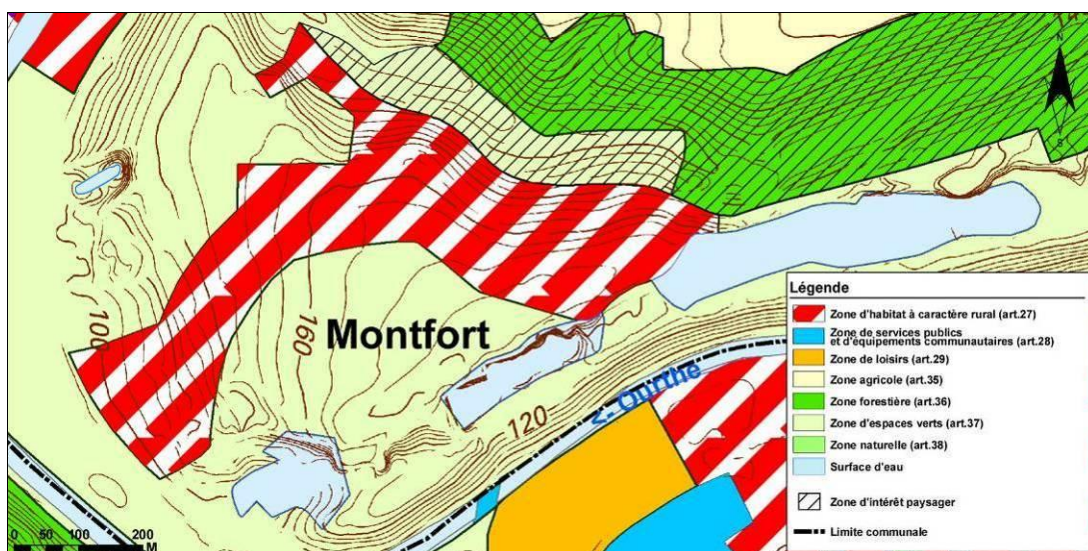
Annexes

1. Localisation géographique



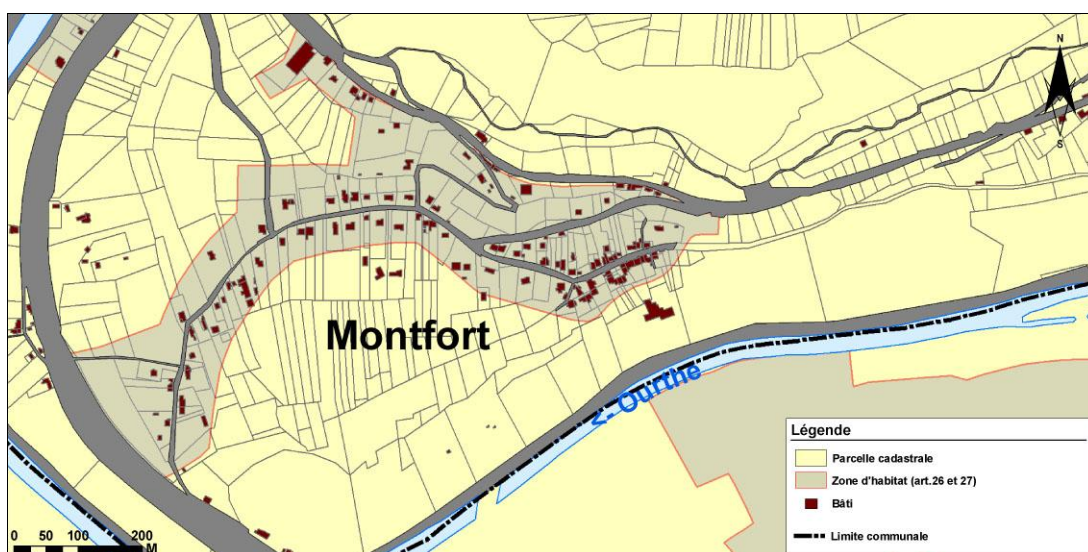
IGN 10 000 49/2n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral

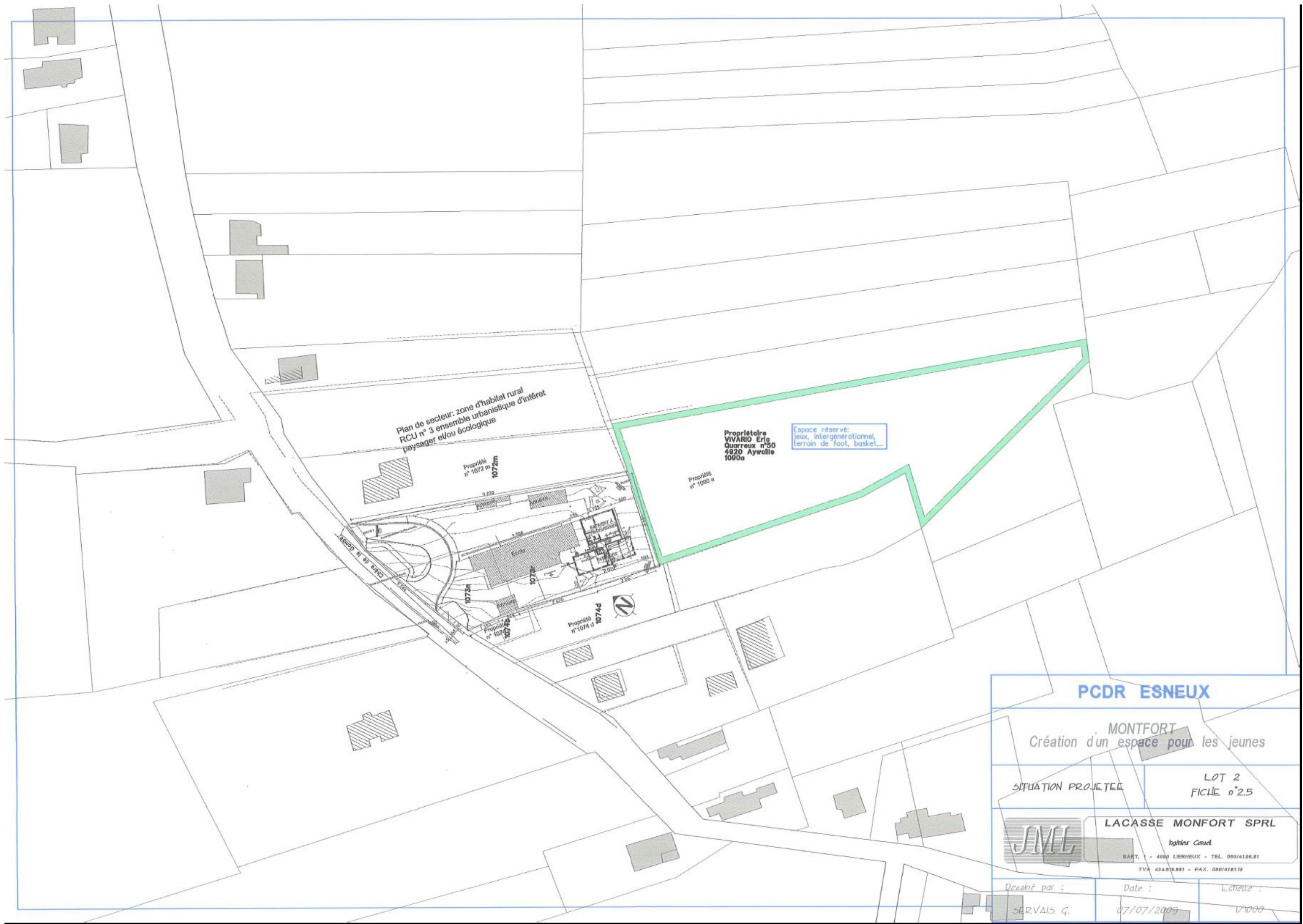


Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Photos de la situation existante



5. Esquisse des aménagements



PCDR ESNEUX		
MONTFORT Création d'un espace pour les jeunes		
SITUATION PROJETEE	LOT 2 FICHE n°2.5	
JML	LACASSE MONFORT SPRL Ingénieur Conseil	
<small>SART. 1 - 4990 LIERNEUX - TEL. 090/4188.81 TVA 434.018.881 - FAX. 080/458119</small>		
Révisé par :	Date :	Lecteur :
SERVAIS G.	07/07/2009	V1000

ESNEUX

Aménagement d'un pôle sportif

Description du projet

Le projet consiste à aménager le Hall omnisports et ses abords pour constituer un pôle sportif majeur sur la Commune:

- rénovation du bâtiment existant en vue d'améliorer son efficacité énergétique (isolation, système de chauffage, électricité...);
- aménagement de deux terrains de football aux abords du Hall en lieu et place de celui de la *rue de Poulseur* (en s'assurant du maintien du terrain de Beach Volley);
- aménagement de vestiaires exclusivement réservés au club de football;
- aménagement de terrains de tennis (souhait: 6 terrains dont minimum 2 couverts) à envisager, en les adaptant à la zone (aléas d'inondation élevé) et en conservant certains revêtements en cendrée;
- aménagement d'une cafétéria pour les clubs en réfléchissant à un système de gestion et d'organisation de l'espace qui convienne à chacun;
- révision de l'agencement interne: accès et accueil du public, ...
- aménagement d'une salle de boxe et d'un cyber-espace dans la cafétéria actuelle;
- aménagement des abords: plantations, espaces verts, cheminement piéton vers le centre d'Esneux et liaison avec le parcours santé envisagé pour le centre d'Esneux...

Divers éléments influenceront les aménagements: l'organisation des Beach Days chaque été, le stationnement, l'organisation du marché hebdomadaire... En outre, cette zone étant le point ultime de l'urbanisation de la boucle de l'Ourthe, une intégration paysagère des aménagements est nécessaire.

Ce projet s'intègre de manière globale avec la fiche n°1.2. *Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux*²⁰⁴.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- Clubs de football et autres clubs sportifs
- CLDR

Justification du projet

Le taux d'occupation du Hall omnisports est élevé puisque de nombreux clubs utilisent l'infrastructure (aïkido, badminton, gymnastique, kick boxing...). Il est donc bien rentabilisé mais vétuste et il ne correspond plus aux besoins des clubs. Le manque d'espaces multisports à ESNEUX pourrait se résorber via l'aménagement du Hall et des autres infrastructures proposées.

²⁰⁴ Le chemin n°2 passant derrière le Hall pourrait permettre d'atteindre les fours à chaux de Beaumont dans le cadre d'une promenade, à partir du centre (Programme d'actions).

Le club de football est à l'étroit dans ses installations situées *route de Poulseur*. L'aménagement de deux terrains autour du Hall éliminera les problèmes de voisinage, de stationnement et devrait augmenter le standing du club. Les terrains libérés rive gauche permettront la création d'un parc et d'un parking participant à la revalorisation de la *rue de Bruxelles* et de ses commerces (cf. fiche n°1.2). Ces terrains pourraient également servir à la création de logements pouvant rencontrer le besoin de nouvelles habitations puisque l'entité subit une certaine pression démographique.

Le club de tennis, occupant actuellement 4 terrains, souhaite également s'agrandir mais l'espace actuel est trop restreint.

En outre, un pôle sportif favorisera non seulement une émulation sportive mais aussi des économies d'échelles (infrastructures...).

Les Beach Days, organisés chaque été dans cette zone attirent environ 10.000 personnes et l'impact économique de cet évènement n'est pas négligeable.

Ce projet permettra de promouvoir le sport et la santé dans la Commune, d'augmenter les synergies entre clubs et de favoriser les liens intergénérationnels.

Localisation

Rue de l'Athénée et terrains aux abords du Hall

Statut au plan de secteur

Services publics et équipements communautaires

Statut de propriété

Propriété communale pour les terrains de la fin du Hall omnisports jusqu'au centre de dressage canin

De l'autre côté du Hall, terrains appartenant au CPAS de Liège et soumis à des baux à ferme.

Tâches à réaliser

- Réaliser les plans en collaboration avec les différents impétrants et en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réfléchir à la gestion des infrastructures et à un encadrement de qualité pour les activités
- Réaliser les travaux
- Entretien des infrastructures

Objectifs visés

B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
C.2	Créer un cadre qui permet à la population de s'impliquer activement dans le mode de gestion des infrastructures
C.4	Développer les réseaux locaux et supra-locaux
D.1	Renforcer l'encadrement des enfants et des jeunes

Création d'emploi(s) envisagée

La création de ce pôle sportif permettra de créer des emplois (gérance...).

Estimation globale du coût

Rénovation énergétique du bâtiment: 2.500.000 € HTVA

Reste à déterminer

Répartition du financement

Infrasports

Développement rural pour les abords (plantations, aménagements extérieurs...)

Commune

Programme de réalisation

- Phase 1: Techniques spéciales (économie d'énergie, électricité, cogénération...)
- Phase 2: Bâtiment (suite)
- Phase 3: Abords, terrains de football, tennis, plantations...

Etat du dossier

Des contacts ont été pris avec Infrasports (Monsieur Sampaoli), les Voies hydrauliques (Didier Urbain) et le CPAS de Liège.

Selon les Voies hydrauliques, les bâtiments à construire, au niveau zone inondable, devraient si possible être situés dans le prolongement du hall ou au niveau du remblai (terrain communal). Dès lors, l'emplacement des terrains de football est à privilégier sur les terrains communaux.

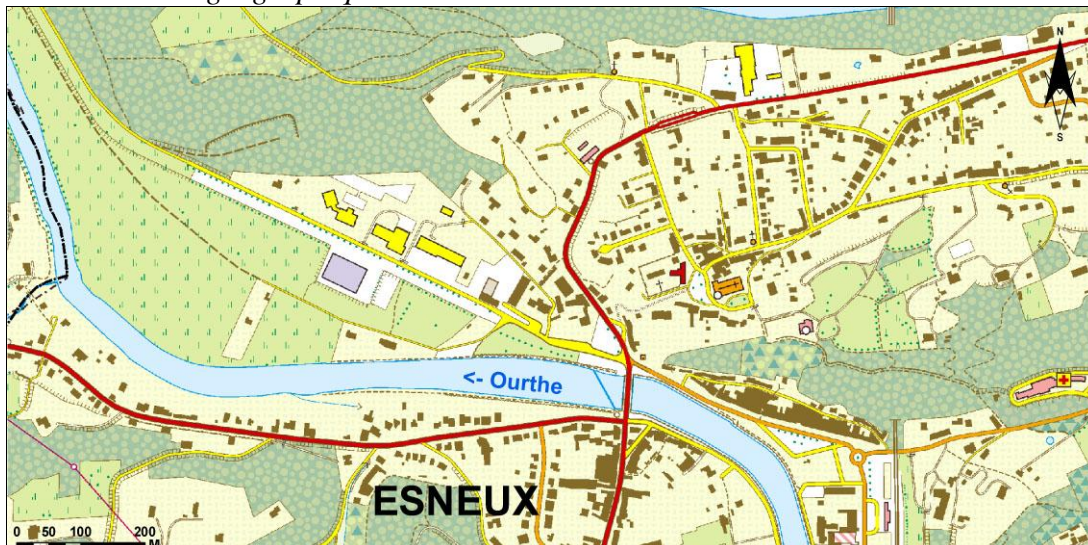
Infrasports a une certaine préférence pour installer les terrains de football sur les terrains du CPAS de Liège, permettant ainsi de réaliser une cafétéria surplombant les terrains.

Programme dans le temps

Dans les 6 ans.

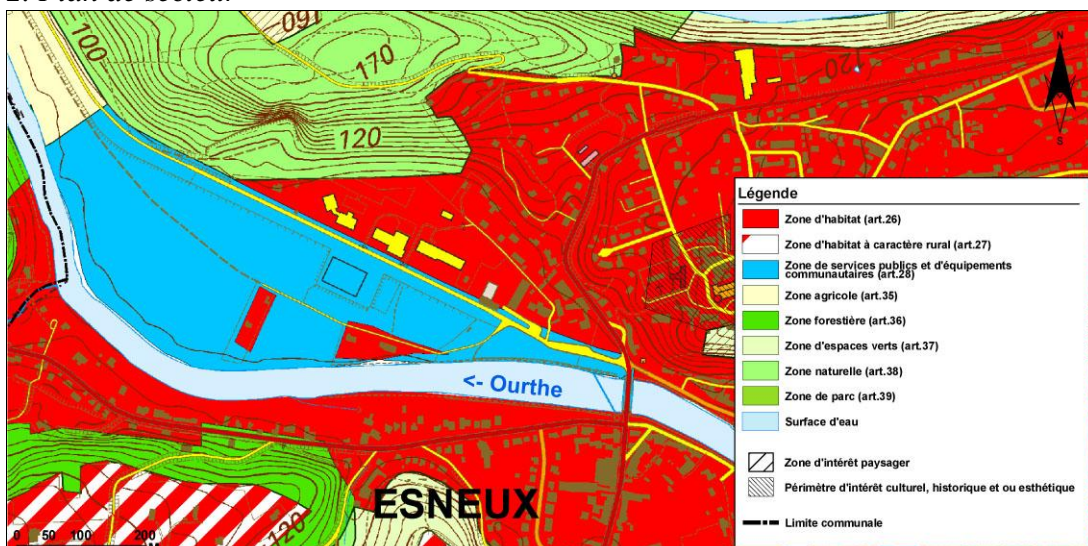
Annexes

1. Localisation géographique



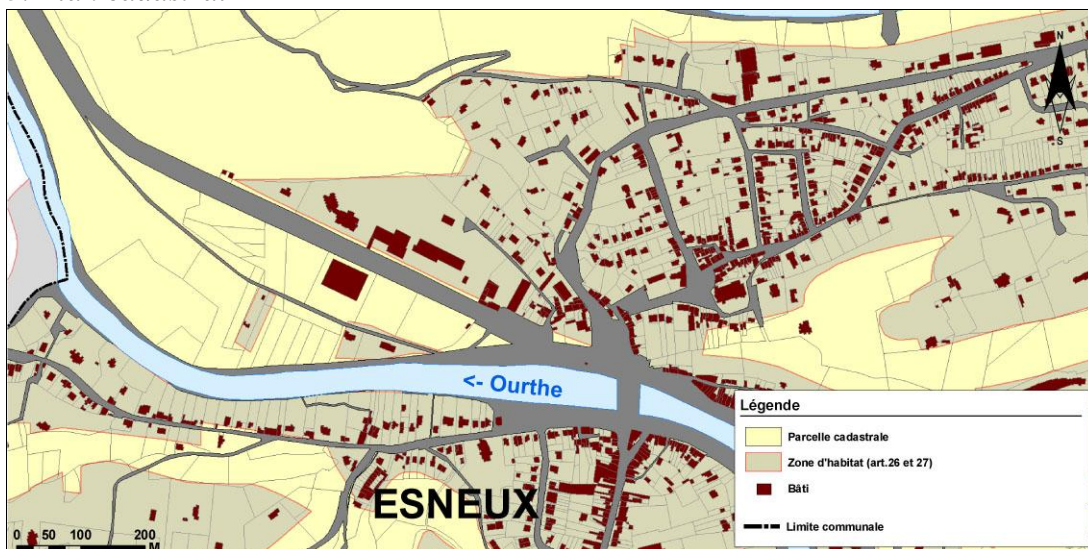
IGN 10 000 49/2n (2003)

2. Plan de secteur



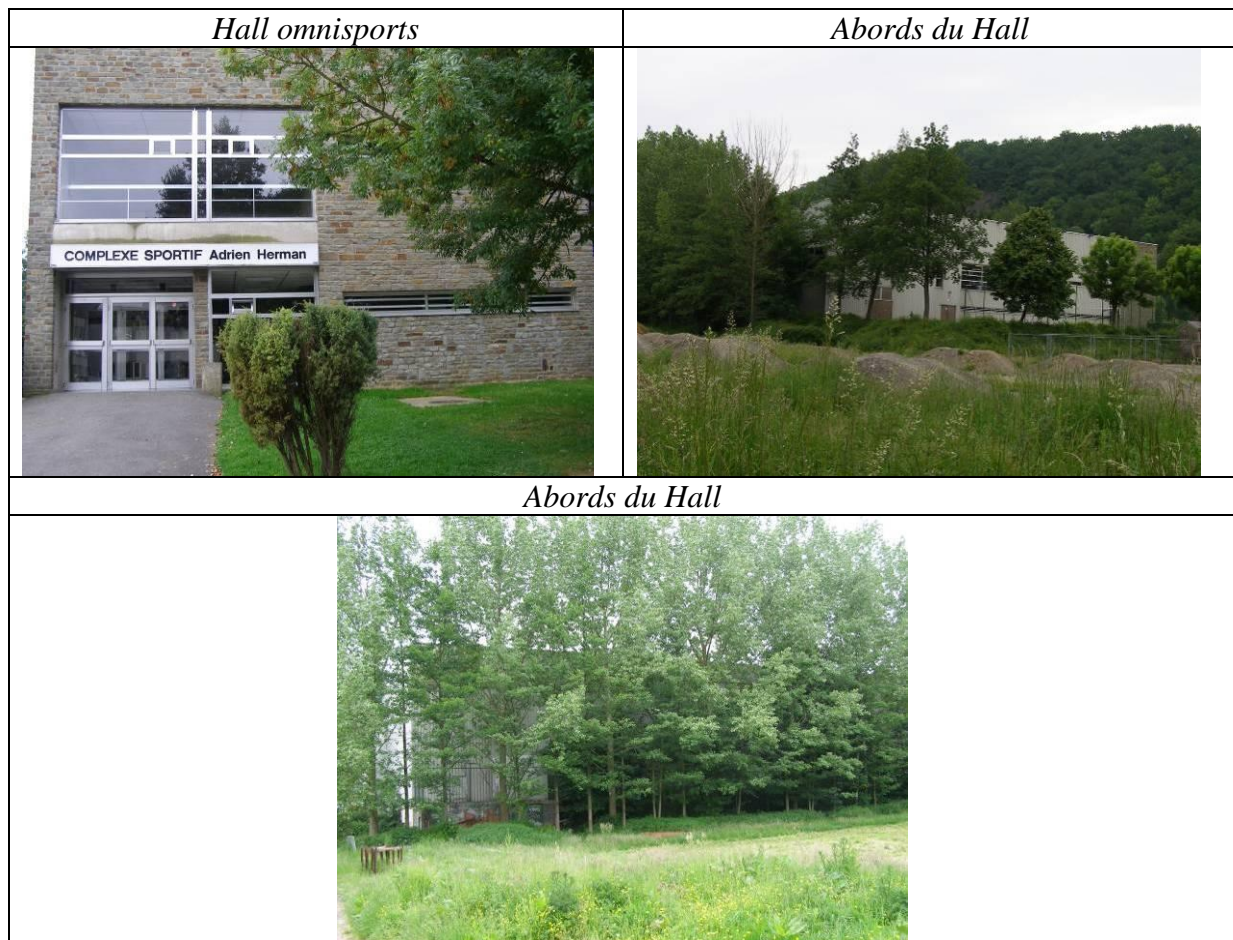
Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation existante



LOT 3

INDEX DES FICHES-PROJETS DU LOT 3

N°	LIEU	TITRE	PAGE
3.1	Esneux (Quartier du Mont)	Aménagements visant à développer la convivialité et à améliorer la mobilité dans l'ancien centre d'Esneux, en lien avec le centre commercial et touristique actuel	379
3.2	Hony-Méry	Aménagement d'une maison de village afin de renforcer la cohésion sociale, en articulation avec le Plan Habitat Permanent	385
3.3	Esneux (Entité)	Acquisition de bâtiments intéressants à préserver afin notamment de valoriser le patrimoine bâti	389
3.4	Esneux (Entité)	Création de logements	391
3.5	Esneux (Entité)	Développement d'un projet contribuant à un tourisme doux et culturel autour du thème de la Nature et de la protection de l'environnement	393
3.6	Esneux (Entité)	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	395
3.7	Esneux	Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux (phase 2 de la fiche n°1.2): le quartier de la rue de Bruxelles avec la création éventuelle d'un parc	397

ESNEUX (Quartier du Mont)

Aménagements visant à développer la convivialité et à améliorer la mobilité dans l'ancien centre d'Esneux, en lien avec le centre commercial et touristique actuel

Description du projet

Le projet consiste à aménager la partie haute du centre d'Esneux: la *place Jean d'Ardenne*, les voiries proches (*rue des Combattants*, *rue du Mont*, *rue Chamelot* et *route de Liège*), le *sentier sous les roches* et ses alentours.

Il s'agit principalement d'y renforcer la convivialité et la mobilité.

Il conviendra de tenir compte, dans les aménagements, de l'agrandissement futur de l'Administration communale, rendu nécessaire vu l'élargissement du staff du personnel communal et la création éventuelle de nouveaux services communaux comme l'Agence de Développement Local (ADL). Une nouvelle aile administrative pourrait s'implanter dans le bâtiment actuellement occupé par la Police d'Esneux (*rue du 8 mai*, 1), sachant qu'elle s'installera sans doute dans l'ancienne gendarmerie, *rue du Monument*.

L'augmentation du nombre de logements devrait influencer la réorganisation de l'espace (immeubles se transformant en appartements).

Le projet comprend notamment:

- des espaces de convivialité (endroit de verdure près de l'église, petite place *route de Liège...*);
- le placement d'une statue faisant référence au poète Jean d'Ardenne;
- la réhabilitation du « croupet » situé au milieu de l'escalier du *Vieux-Thier* récemment rénové offrant une magnifique vue sur l'Ourthe;
- un circuit patrimoine liant le haut et le bas d'Esneux, via le *sentier sous les roches* (plateforme, mise en place de la pierre gravée de lecture du paysage, réaménagement des anciens escaliers et d'un sentier...);
- des aménagements de mobilité douce, et notamment une liaison douce entre les deux bâtiments de l'Administration communale;
- la rénovation de la voirie en anciens pavés de rue;
- des places de stationnement en suffisance.

Ce projet est en lien avec les autres aménagements envisagés pour le centre d'Esneux: notamment la fiche n°1.2 (centre d'Esneux), les fiches n°2.1 (Escale), n°2.6 (pôle sportif) et le projet relatif à Beaumont (Lot 0), dans la mesure où ils favorisent les liens entre les différents pôles d'intérêts d'Esneux.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- Commune
- CLDR

Justification du projet

Ce projet vise à revaloriser le quartier en axant les aménagements autour des aspects convivialité, mobilité, accueil de la population et développement d'un tourisme doux et culturel.

Le quartier est le centre névralgique de la vie administrative et politique esneutoise puisque l'Administration communale y est installée. Or, les aménagements actuels n'indiquent pas qu'il s'agit d'un centre et n'incitent pas à s'y rendre ou s'y arrêter. L'aménagement d'une liaison douce entre le bâtiment actuel de l'Administration et la future aile administrative assurera un accueil de qualité à la population.

Il s'agit également de redonner au quartier un cachet via la mise en valeur des nombreux éléments patrimoniaux. La place est d'ailleurs située en Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique. Et depuis les hauteurs, elle offre une vue panoramique sur l'Ourthe, élément forgeant l'identité de la Commune que les habitants souhaitent valoriser.

L'ancien centre d'Esneux sera aussi revalorisé via une liaison renforcée avec le centre touristique et commercial actuel. L'aménagement de la petite place *route de Liège* sera un point de départ pour une promenade qui relierait les différentes zones attractives du centre: fours à chaux, zone du Lavaux, rues commerçantes, ...

Localisation

Quartier du Mont (*place Jean d'Ardenne, rue Chamelot, rue des Combattants, rue du Mont, route de Liège, sentier Sous les roches...*)

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat

La Place J. d'Ardenne est en Périmètre d'Intérêt Culturel, Historique et Esthétique (PICHE)

Statut de propriété

Communale

Tâches à réaliser

- Elaborer les plans en collaboration avec les différents impétrants et en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

A.5	Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales
A.6	Protéger et valoriser le patrimoine bâti
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
B.3	Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales
C.1	Aménager des infrastructures de qualité

D.2	Améliorer l'accessibilité des PMR aux services et aux infrastructures
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale
E.2	Développer des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

La revalorisation du quartier pourrait à long terme favoriser la venue de commerces de proximité.

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Développement rural

Commune

Travaux subsidiés pour l'Administration communale

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases.

Etat du dossier

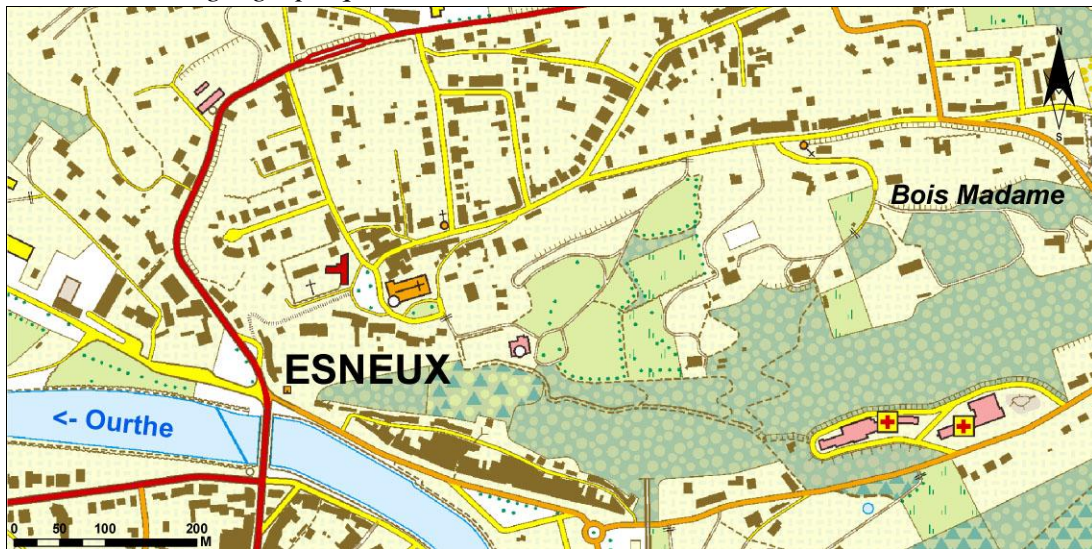
- Restauration à l'ancienne de l'escalier du Vieux-Thier dans le cadre du plan Mercure (travaux entamés début de l'année 2006 et terminés fin de l'année 2008)
- Placement de panneaux didactiques place Jean d'Ardenne en collaboration avec Qualité-Village-Wallonie (en 2007 et en 2008)
- Concernant le circuit patrimoine, Infrabel est favorable à la remise en service du chemin longeant le tunnel de chemin de fer.

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

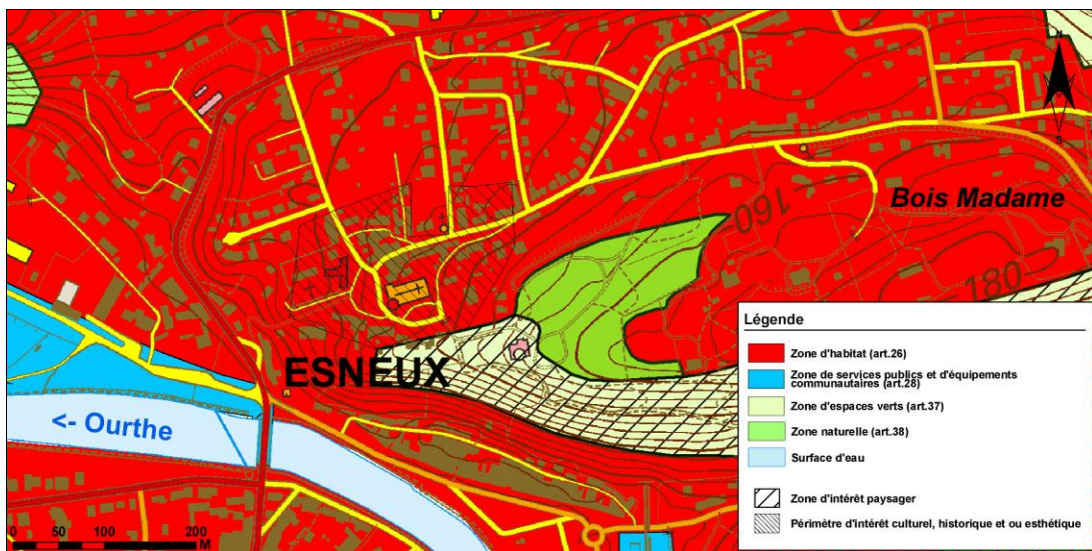
Annexes

1. Localisation géographique



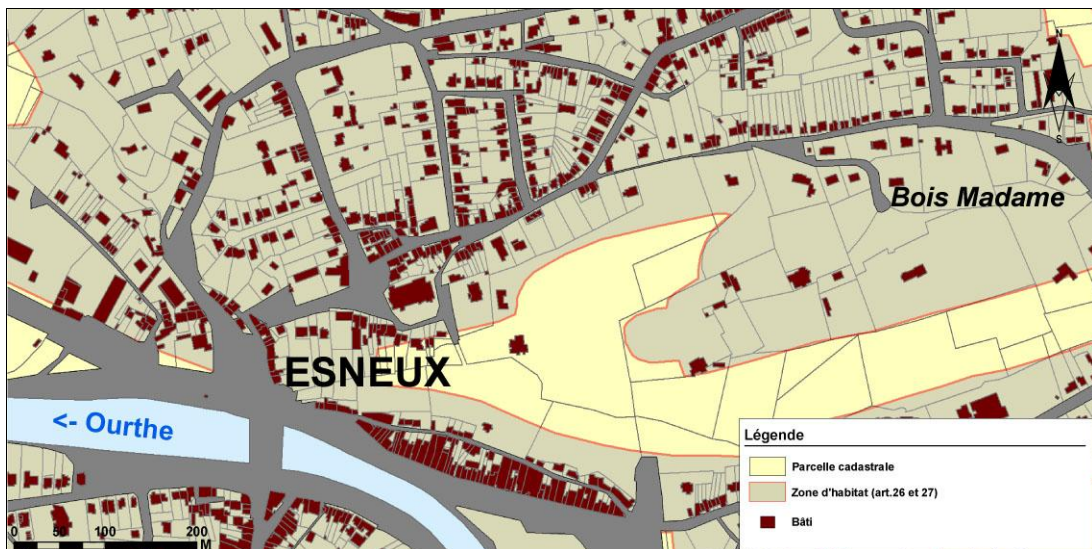
IGN 10 000 49/2n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle



HONY-MERY

Aménagement d'une maison de village afin de renforcer la cohésion sociale, en articulation avec le Plan Habitat Permanent

Description du projet

Le projet consiste à aménager une maison de village à destination des habitants de Hony, Méry et Fêchereux. Il conviendra d'établir un mode de gestion participatif de cette maison de village. Une conciergerie avec un ou plusieurs logements pour des personnes à reloger dans le cadre du Plan Habitat Permanent (HP) est également à envisager.

Il est important d'envisager ce projet dans l'optique du développement durable. Ce bâtiment éco-rénové ou éco-construit pourrait également devenir une maison témoin, en lien avec la fiche n°1.3 (Eco-parc et centre de connaissance et de sensibilisation à la construction durable).

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- CLDR

Justification du projet

Les activités organisées par les villageois de Hony, Méry et Fêchereux nécessitent des infrastructures. Or actuellement il n'existe aucun lieu de rencontres, notamment à Hony où le comité de quartier et le comité de jeunes sont très actifs. Les activités villageoises sont donc à soutenir et à encourager via l'aménagement d'infrastructures adéquates.

En outre, le Plan HP est également un élément moteur de la réflexion liée au projet puisque divers besoins sociaux sont à rencontrer en termes d'infrastructures et de logements. De nombreux résidents permanents sont présents à Méry. Or, comme mentionné dans l'étude socio-économique, Méry constitue un territoire de contrastes: sur les hauteurs sont implantées de riches propriétés boisées alors qu'en fond de vallée se trouvent des caravanes ou des chalets occupés par des personnes à (très) faibles revenus. Il est important d'envisager ce type d'infrastructure dans l'optique de favoriser les passerelles entre les différentes populations.

Localisation

Localisation à déterminer selon l'opportunité d'un terrain ou d'un immeuble à acquérir, sachant qu'une position centrale favoriserait l'accès à la maison de village.

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Acquérir un terrain ou un immeuble suivant opportunité
- Réaliser les plans en concertation avec la population concernée (résidents permanents, villageois, associations...)
- Réfléchir à la gestion du projet et des infrastructures
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements
- Animer le lieu

Objectifs visés

B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
C.2	Créer un cadre qui permet à la population de s'impliquer activement dans le mode de gestion des infrastructures
D.1	Renforcer l'encadrement des enfants et des jeunes
D.2	Améliorer l'accessibilité des PMR aux services et aux infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Développement rural: 80%

Commune: 20%

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

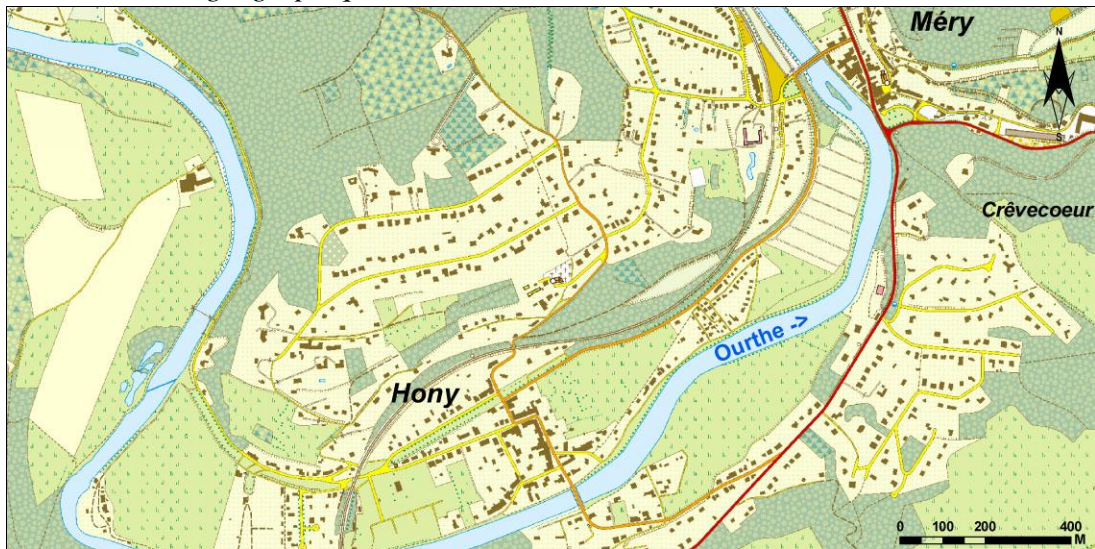
Intention

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

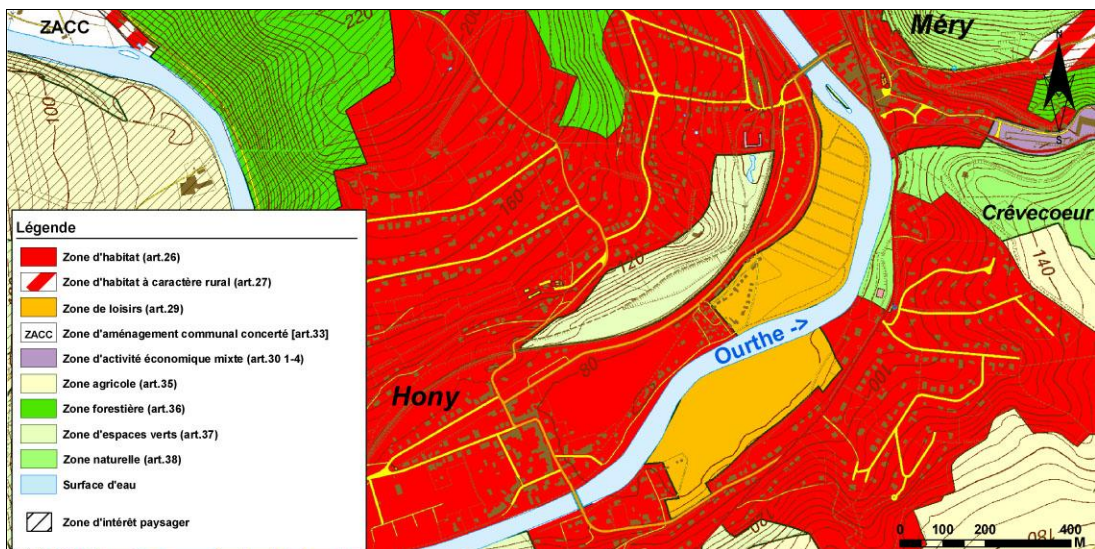
Annexes

1. Localisation géographique



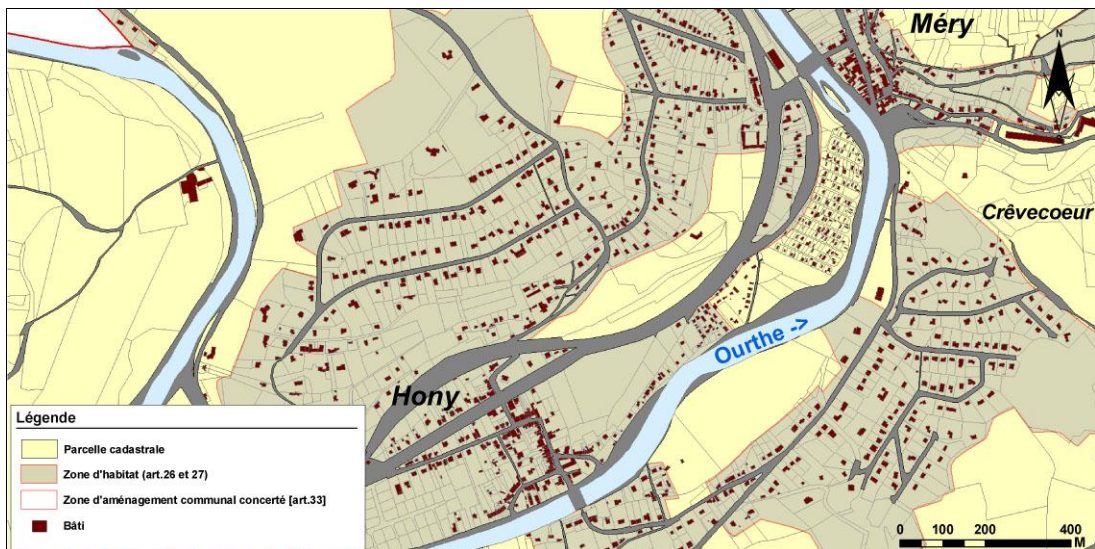
IGN 10 000 42/6s - 49/2n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

ESNEUX (Entité)

*Acquisition de bâtiments intéressants à préserver
afin notamment de valoriser le patrimoine bâti*

Description du projet

Le projet consiste à acquérir des bâtiments, dont certains sont intéressants d'un point de vue architectural. Ces bâtiments, acquis par la Commune, pourraient être affectés à diverses utilisations en fonction des besoins identifiés: logement, atelier rural, maison de village, maison de services... Une attention particulière est à apporter, lors de l'aménagement des bâtiments, à leur éco-rénovation.

Si l'affectation concerne des logements, un lien doit être fait avec la fiche 3.4 *Création de logements*.

Origine de la demande

- La population
- La CLDR

Justification du projet

Le territoire communal bénéficie d'un patrimoine bâti d'une certaine richesse. Si celui-ci est à l'abandon ou insuffisamment valorisé, l'achat par la Commune permettra de le remettre en valeur.

Il peut par ailleurs être intéressant d'acquérir d'autres bâtiments, n'ayant pas nécessairement une richesse architecturale particulière, et cela afin de répondre à des besoins bien identifiés.

Localisation

A déterminer

Statut au plan de secteur

A déterminer en fonction de la localisation

Statut de propriété

A déterminer en fonction de la localisation

Tâches à réaliser

- Identifier les bâtiments intéressants à acquérir
- Déterminer les besoins et les opportunités en matière de logements ou autres (atelier rural, maison de village...)
- Réfléchir à la gestion du projet et de l'infrastructure
- Réaliser les plans en concertation avec la population concernée

- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

A.6	Protéger et valoriser le patrimoine bâti
B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
D.2	Améliorer l'accessibilité des PMR aux services et infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Néant

Estimation globale du coût

A l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le coût de la fiche.

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases.

Etat du dossier

Intention

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

ESNEUX (Entité)

Création de logements

Description du projet

Le projet consiste à développer du logement moyen plus particulièrement pour les jeunes et les familles monoparentales mais aussi du logement en lien avec le Plan Habitat Permanent (Plan HP) et les besoins rencontrés par les personnes âgées. Ces logements seraient éco-construits ou éco-rénovés.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- CLDR

Justification du projet

Bien qu'il existe des habitations sociales sur la Commune, des projets relatifs au logement seraient à mener pour plusieurs raisons:

1. Les prix du secteur acquisitif sont élevés et les personnes n'ayant pas les moyens financiers de résider à ESNEUX quittent la Commune, notamment les jeunes.
2. Le phénomène de l'habitat permanent dans les équipements touristiques est important; les résidents permanents représentent environ 1,5% de la population esneutoise et nombre d'entre eux devront trouver à se reloger.
3. De nombreux logements sont anciens et mériteraient d'être éco-rénovés.
4. Etant donné le vieillissement de la population, des solutions pourraient être envisagées au niveau de leur logement.

Localisation

Propositions évoquées:

- Hony, adjoint à la Maison de village (cf. fiche n°3.2)
- Terrain à Fontin (cf. fiche n°1.1)
- Terrain à Cortil (cf. fiche n°1.7)

Statut au plan de secteur

A préciser en fonction de la localisation

Statut de propriété

A préciser en fonction de la localisation

Tâches à réaliser

- Identifier les bâtiments ou terrains présentant un intérêt pour la création de logements
- Acquisition éventuelle

- Déterminer les aménagements en fonction des besoins, en concertation avec la population concernée
- Réaliser les plans en concertation avec la population
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
D.3	Favoriser l'accès à des logements de qualité pour le plus grand nombre

Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

Développement rural: 80%
Commune: 20%

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Plan d'ancrage communal

Etat du dossier

Intention

Programme dans le temps

Dans les 10 ans.

ESNEUX (Entité)

Développement d'un projet contribuant à un tourisme doux et culturel autour du thème de la Nature et de la protection de l'environnement

Description du projet

Le projet consiste à créer un produit écotouristique²⁰⁵ (autour de la protection environnementale) valorisant les spécificités naturelles de la Commune et de son contexte régional: centre ludique et didactique, bâtiment éco-construit ou rénové, gîte à thème, vente de produits locaux et/ou biologiques...

L'Ourthe, axe structurant de l'entité communale pourrait être un thème porteur. La création d'un centre didactique et ludique (L'Observalourthe²⁰⁶) par exemple constituerait un point de départ pour la découverte de divers points d'intérêts naturels et environnementaux à découvrir au fil de l'eau en suivant le RAVeL.

Ce projet est notamment lié à la fiche-projet n°1.5 *Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'Office du Tourisme*, ainsi qu'au projet de forêt social (cf. Lot 0) et à *l'aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode* (fiche-projet n°1.4).

Origine de la demande

- Mérytherm
- Réunions d'information et de consultation
- GT Vie économique
- CLDR

Justification du projet

La Commune bénéficie d'un grand potentiel touristique, notamment grâce à son patrimoine naturel très verdoyant, favorable au développement de l'éco-tourisme (nombreuses possibilités de promenades...).

A ESNEUX, il s'agit essentiellement d'un tourisme d'un jour. Des actions sont à mener afin de promouvoir un tourisme de plus longue durée. Au niveau du logement, il existe peu de possibilités (peu de structures d'accueil, la seule auberge de jeunesse ne loge que des groupes...). En outre, la création d'un produit structuré autour de la protection environnementale contribuerait à augmenter les activités possibles dans la région.

Liège étant une ville de congrès dont l'ambition est de devenir un grand pôle culturel, attirer ce public vers ESNEUX et des activités toutes proches plus orientées vers la nature représente une opportunité à saisir.

Ce projet permettrait de développer la vente de produits locaux et/ou biologiques en soutenant également des agriculteurs souhaitant diversifier leurs activités.

²⁰⁵ L'écotourisme ou le tourisme vert est une des formes du tourisme durable, plus centrée sur la découverte de la nature.

²⁰⁶ En s'inspirant de la réalisation à Diguin sur la Loire, avec l'ObservaLoire

Localisation

A déterminer

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer (coopérative ou autre)

Tâches à réaliser

- Approfondir le concept et choisir un lieu
- Réaliser les esquisses en collaboration avec la population concernée
- Réfléchir à la gestion du lieu
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test URBADUR...)
- Organiser les partenariats
- Réaliser les plans définitifs
- Réaliser les travaux
- Entretien et animer le lieu

Objectifs visés

A.2	Promouvoir le volet social des bois communaux
A.4	Valoriser les sites paysagers reconnus
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
B.2	Favoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
B.3	Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales
B.4	Soutenir l'agriculture et sa diversification
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale

Création d'emploi(s) envisagée

Oui

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

Une ou plusieurs phases.

Programme dans le temps

Dans les 10 ans.

ESNEUX (Entité)

Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables

Description du projet

Le projet consiste à encourager l'utilisation des énergies renouvelables²⁰⁷ au niveau communal par la mise en place de technologies comme le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le bois-énergie, la géothermie, l'hydraulique, la biométhanisation... Il est souhaitable que ces initiatives intègrent une dimension citoyenne.

Cette fiche est à lier avec la fiche-projet n°1.3 *Création d'un Eco-parc et d'un centre de connaissances et de sensibilisation à la construction durable.*

Origine de la demande

- Les habitants
- La CLDR
- GT « Environnement »

Justification du projet

Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en diversifiant les sources énergétiques réduisant ainsi la dépendance aux ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), comme préconisé au niveau régional, national et international.

Ce projet permet en outre de valoriser des ressources locales (eau, co-produits agricoles, sites venteux, soleil...) et d'éviter ainsi d'importer des combustibles.

Ce projet sera également l'occasion de sensibiliser la population à l'utilisation des énergies renouvelables.

Au préalable, il faudra toutefois veiller à pratiquer l'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) dans les bâtiments afin de déterminer et d'appliquer les moyens pour consommer moins d'énergie et ne pas la gaspiller, en conservant le même confort.

Localisation

A déterminer

Statut au plan de secteur

A déterminer

²⁰⁷ Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise (source: portail de l'énergie en Région wallonne).

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Contacter les communes voisines (Sprimont...) pour éventuellement envisager un projet en collaboration
- Rechercher des sites intéressants pour l'implantation de ces technologies
- Rechercher des pistes pour une mise en réseau
- Pratiquer une politique active d'utilisation des sources d'énergies renouvelables pour chaque bâtiment construit ou rénové
- Réaliser des audits énergétiques si nécessaires
- En parallèle, veiller à utiliser rationnellement l'énergie

Objectifs visés

A.1	Impliquer la population dans des actions respectueuses de son cadre de vie
B.2	Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction
B.3	Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales

Création d'emploi(s) envisagée

Développement du secteur envisagé

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

UREBA: 30% (15% si ce projet bénéficie d'autres subsides)

Le montant de l'investissement, TVAC, doit être au minimum de 2.500 €.

Développement rural: 65 %

Commune: 20%²⁰⁸

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

Programme dans le temps

Dans les 10 ans

²⁰⁸ Aides possibles dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural 2007-2013 (Axe 3 – mesure 312) via la création d'un atelier rural.

ESNEUX

Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux (phase 2 de la fiche n°1.2): le quartier de la rue de Bruxelles avec la création éventuelle d'un parc

Description

Le projet consiste à revaloriser la rue de Bruxelles ainsi qu'un terrain qui se trouvera libéré par le déménagement du terrain de football autour du hall omnisports (et éventuellement des terrains de tennis).

Ce projet s'intègre au projet de revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux (fiche n°1.2).

Le présent projet veillera notamment à:

- transformer l'espace libéré en espace de stationnement intégré dans un parc;
- valoriser l'identité historique de la *rue de Bruxelles* (panneaux informatifs sur certains bâtiments...) et y faciliter l'accès aux commerces (indication des parkings, mobilité des piétons, révision de la charte des carrières...).

Il conviendra de tenir compte du caractère inondable de la zone dans les aménagements.

Origine de la demande

- Réunions d'information et de consultation
- Commerçants
- Commune
- CLDR

Justification

Le présent projet est justifié de la même manière que la fiche n°1.2. Cette fiche s'axe plus particulièrement sur la rive gauche.

Comme mentionné, rive gauche, *rue de Bruxelles*, les difficultés des commerces sont importantes et nombre d'entre eux sont contraints de fermer. La *rue de Bruxelles* est une route régionale étroite (N633). La vitesse des véhicules y est excessive, elle est reprise dans la charte des carrières et est donc incontournable pour les camions... La convivialité nécessaire à des abords commerciaux y est donc peu présente. Des aménagements de mobilité sont proposés par le PiCM. Ils devront prendre en compte la revalorisation des commerces et du patrimoine historique. La problématique des commerces de la rive gauche réside également dans le fait qu'ils sont séparés des commerces de la rive droite et des nombreux espaces de stationnement par le pont. C'est pourquoi l'aménagement d'un parc et d'un espace de stationnement rive gauche ainsi que des aménagements favorisant la liaison entre les deux rives sont demandés.

Localisation

rue de Bruxelles

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat

Zone de services publics et équipements communautaires

Statut de propriété

Rue de Bruxelles (N633- SPW DGO Routes et Bâtiments)

Terrain (propriété communale)

Tâches à réaliser

- Préciser le projet
- Vérifier si le projet respecte un urbanisme durable (test UREBA...)
- Réaliser les travaux
- Entretien des aménagements

Objectifs visés

Les objectifs visés sont les mêmes que ceux envisagés dans le fiche n°1.2

A.5	Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales
A.6	Protéger et valoriser le patrimoine bâti
B.1	Dynamiser un tourisme vert et culturel
B.3	Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales
C.1	Aménager des infrastructures de qualité
E.1	Favoriser la mobilité douce intra-communale
E.3	Créer et améliorer les infrastructures

Création d'emploi(s) envisagée

Retombées indirectes sur les commerces avec création éventuelle d'emplois

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A préciser: SPW DGO Routes et Bâtiments, Commune, Développement Rural, Voies hydrauliques, Espaces verts...

Programme de réalisation

Ce projet constitue la phase 2 de la fiche-projet n°1.2

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- Réalisation de la première phase

- Evolution de la fiche relative au Hall omnisports et au déplacement du terrain de football (et éventuellement des terrains de tennis)

Etat du dossier

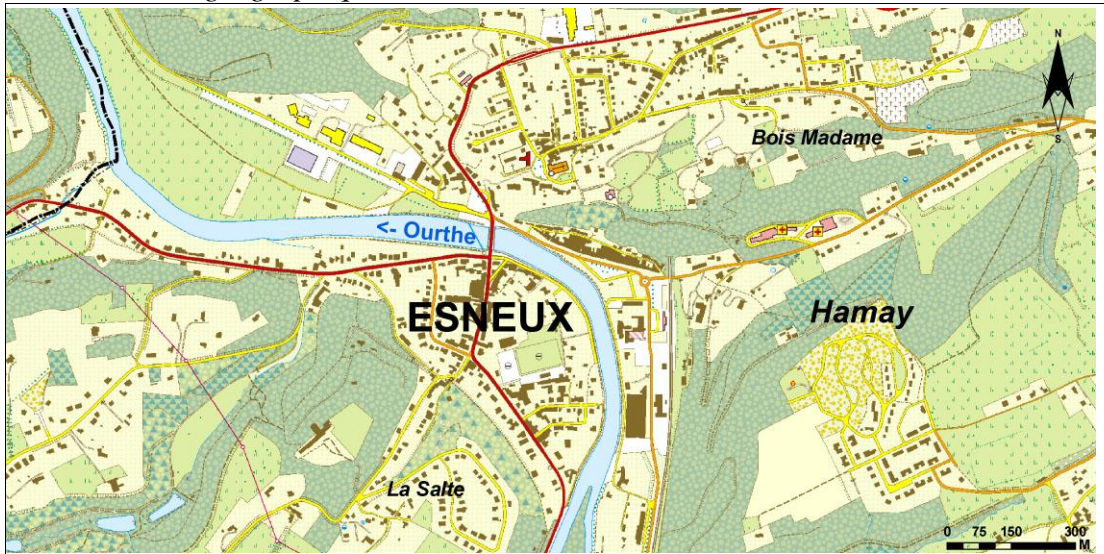
Idem fiche n°1.2

Programme dans le temps

Dans les 10 ans.

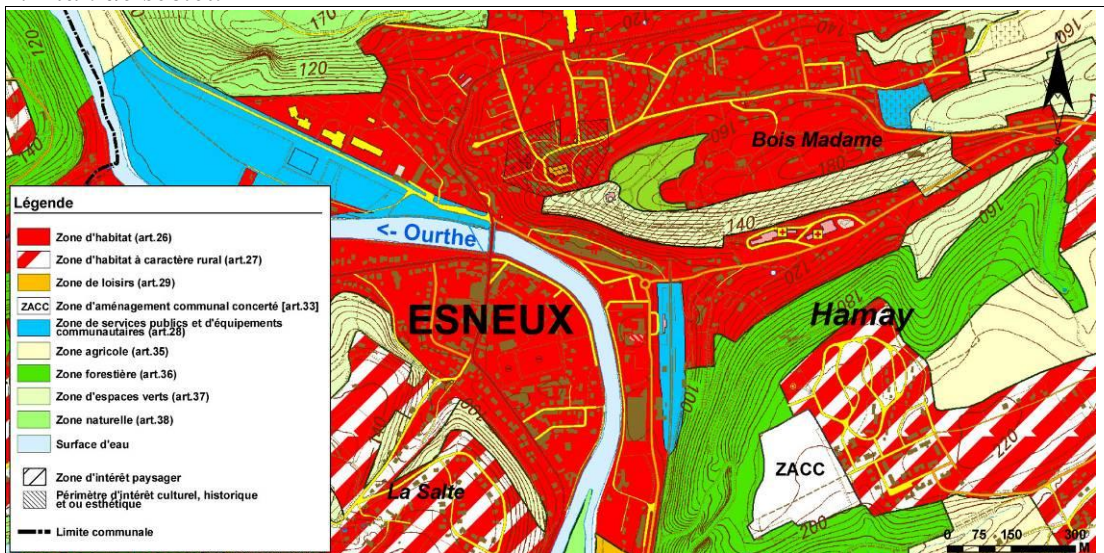
Annexes

1. Localisation géographique



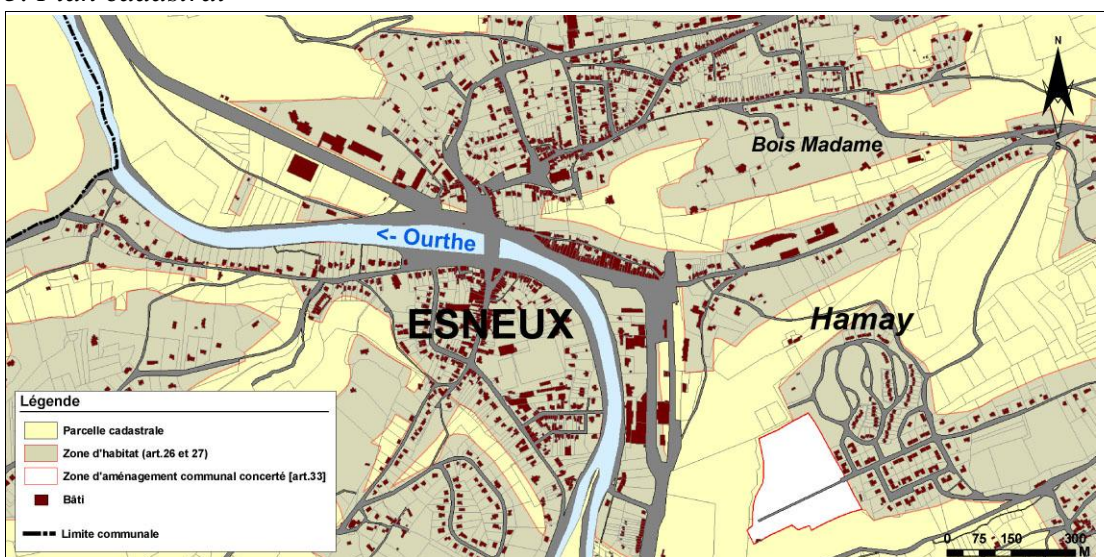
IGN 10 000 49/2n (2003)

2. Plan de secteur



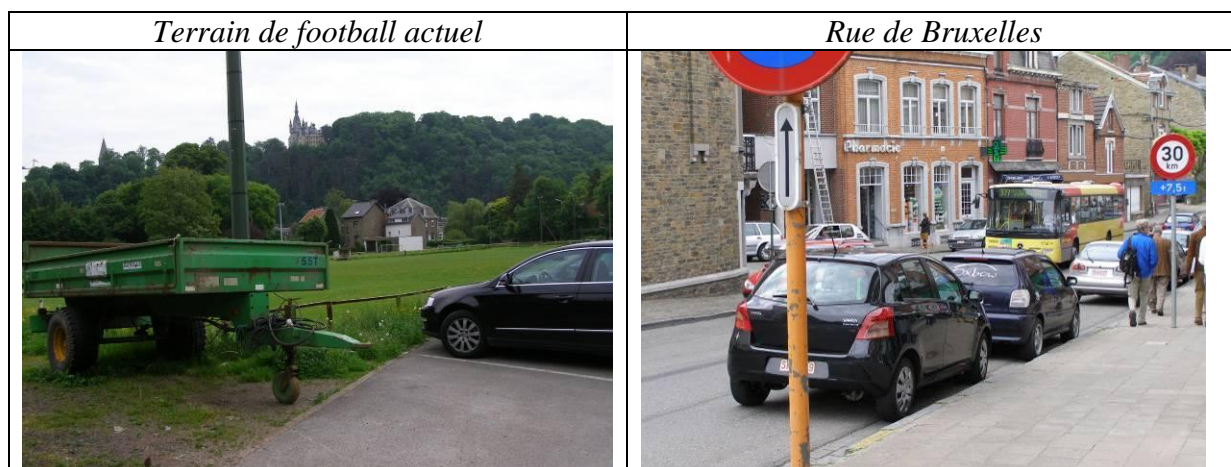
Plan de secteur - version coordonnée: MRW – DGATLP (2008)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW – DGATLP (V06 – 2006)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle



PROJETS NON RETENUS

PROJETS NON RETENUS

Peu de projets n'ont pas été retenus. Certains projets, au début réfléchis dans le cadre d'une fiche, sont passés en Lot 0 ou en Programme d'Actions. D'autres sont venus compléter certaines fiches-projets parce que leur cadre géographique et leur philosophie se rejoignaient. Toutefois, certains n'ont pas été retenus étant donné leur non-faisabilité. C'est le cas notamment pour les projets suivants.

Encourager les « voitures partagées » (ex: Cambio)

Projet abandonné car, renseignements pris, ce genre d'initiative n'existe que pour les villes plus importantes, à l'heure actuelle.

Développer la filière bois-énergie

La possibilité d'utiliser le bois issu des forêts communales comme bois-énergie n'est pas privilégiée à ESNEUX étant donné que c'est une forêt péri-urbaine. Ce qui n'empêche qu'il est envisageable d'utiliser le bois (extérieur à la Commune) pour le chauffage de certains bâtiments (cf. fiche-projet n°3.6).

Mise en valeur du four à chaux et de la Carrière (cf. Partie IV, Lot 0, p.232).

Création d'une Cellule communication (cf. Partie IV Programme d'Actions, p.249).

Aménagement des abords des prés de Tilff en collaboration avec les acteurs publics et privés dans une optique de développement durable.

En l'absence d'un projet pertinent pour les abords cette idée n'a pas été retenue.

PARTIE V

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
FICHE 1.1: FONTIN Aménagement du village afin de développer la convivialité et de faciliter l'accessibilité à la cité du Hamay pour y développer du logement favorisant la mixité sociale	A.5, A.6, C.1, D.2, D.3, E.1, E.3	1.894.875 €	Commune Développement rural Plan Escargot Plan triennal	Dans les 3 ans
FICHE 1.2: ESNEUX Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux	A.5, A.6, B.1, B.3, C.1, E.1, E.3	<i>Avenue de la Station:</i> Hypothèse 1: 981.635,05 € Hypothèse 2: 373.629,66 € <i>Giratoire, av. Montefiore et al.:</i> 910.389,48 €	Commune, Développement rural, SPW DGO Routes et bâtiments, Infrabel, Voies hydrauliques, Infrasports...	Dans les 3 ans
FICHE 1.3: ESNEUX (Entité) Création d'un Eco-parc et d'un Centre de connaissance et de sensibilisation à la construction durable	A.1, B.2, B.3, E.3	A déterminer	A déterminer en fonction de l'évolution du dossier	Dans les 3 ans
FICHE 1.4: TILFF Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode	A.1, A.3, A.5, A.6, B.1, B.2, B.4, C.1, C.2, C.3, C.4, D.1, D.2, E.3	1.516.379 €	Développement rural, Commune, Commissariat Général au Tourisme, Fonds européens pour l'apiculture, Monuments et sites, Espaces verts...	Dans les 3 ans
FICHE 1.5: ESNEUX (Entité) Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'Office du Tourisme	A.2, A.4, A.6, B.1, B.4, D.2	A déterminer	Commissariat Général au Tourisme Commune Développement rural	Dans les 3 ans
FICHE 1.6: BOIS DES CHEVREUILS Aménagements de convivialité, gestion d'espaces forestiers et mobilité	A.1, A.2, A.3, A.4, A.5, B.1, B.2, E.1	381.761 €	Développement rural: 80 % Commune: 20 %	Dans les 3 ans
FICHE 1.7: CORTIL (Le Pireux) Aménagement d'un pavillon de convivialité et de barbecues	B.1, C.1, C.2	456.823 €	Développement rural Commissariat Général au Tourisme Commune	Dans les 3 ans
Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
FICHE 2.1: ESNEUX Réalisation de la phase 2 de l'ESCALE (ESpace Communal Associatif pour les Loisirs d'Esneux): aménagement de la grande salle polyvalente et amélioration de la structure existante	B.2, C.1, C.2, C.3, C.4, D.1, D.2, D.5	1.301.045,07 €	Développement rural Commune Communauté française	Dans les 6 ans
FICHE 2.2: MERY Aménagements favorisant les déplacements multimodaux place de la gare et alentours	A.5, B.3, D.2, E.1, E.3	290.690,40 €	Développement rural Commune SPW DGO Routes et Bâtiments Infrabel Voies hydrauliques	Dans les 6 ans
FICHE 2.3: ESNEUX (Entité) Renforcement du maillage intervillages en faveur d'une mobilité douce et d'un tourisme doux	A.4, B.1, D.2, E.1, E.3	A déterminer	Sources de financement possibles à explorer: SPW (RAVeL), DGPL – Plan Mercure (cheminements sécurisés en zone urbanisée), DGARNE/DNF (chemins touristiques en forêt soumise, PCDR, voiries agricoles), CGT (balisages...)...	Dans les 6 ans
FICHE 2.4: TILFF Revalorisation commerciale et fonctionnelle du centre de Tilff	A.4, A.5, A.6, B.1, B.2, B.3, C.1, D.2, E.1, E.3	1.555.899,6 €	Développement rural, Commune, SPW DGO Routes et Bâtiments, Voies hydrauliques, Infrabel...	Dans les 6 ans

FICHE 2.5: MONTFORT Création d'un espace pour les jeunes	C.1, C.2, D.1	369.969,60 €	Développement rural Commune	Dans les 6 ans
FICHE 2.6: ESNEUX Aménagement d'un pôle sportif	B.2, C.1, C.2, C.4, D.1	A déterminer	Infrasports, Commune...	Dans les 6 ans
Intitulé du projet	Objectifs	Coût estimé (TVAC)	Répartition du financement	Programmation dans le temps
FICHE 3.1: ESNEUX (Quartier du Mont) Aménagements visant à développer la convivialité et à améliorer la mobilité dans l'ancien centre d'Esneux, en lien avec le centre commercial et touristique actuel	A.5, A.6, B.1, B.3, C.1, D.2, E.1, E.2, E.3	A déterminer	Développement rural Commune Travaux subsidiés pour l'Administration communale	Dans les 10 ans
FICHE 3.2: HONY-MERY Aménagement d'une maison de village afin de renforcer la cohésion sociale, en articulation avec le Plan Habitat Permanent	B.2, C.1, C.2, D.1, D.2	A déterminer	Développement rural: 80 % Commune: 20 %	Dans les 10 ans
FICHE 3.3: ESNEUX (Entité) Acquisition de bâtiments intéressants à préserver afin notamment de valoriser le patrimoine bâti	A.6, B.2, D.2	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
FICHE 3.4: ESNEUX (Entité) Création de logements	B.2, D.3	A déterminer	Développement rural: 80 % Commune: 20 %	Dans les 10 ans
FICHE 3.5: ESNEUX (Entité) Développement d'un projet contribuant à un tourisme doux et culturel autour du thème de la Nature et de la protection de l'environnement	A.2, A.4, B.1, B.2, B.3, B.4, E.1	A déterminer	A déterminer	Dans les 10 ans
FICHE 3.6: ESNEUX (Entité) Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A.1, B.2, B.3	A déterminer	UREBA: 30% (15% si ce projet bénéficie d'autres subsides) Développement rural: 65 % Commune: 20 %	Dans les 10 ans
FICHE 3.7: ESNEUX Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux (phase 2 de la fiche n°1.2): le quartier de la rue de Bruxelles avec la création éventuelle d'un parc	A.5, A.6, B.1, B.3, C.1, E.1, E.3	A déterminer	A préciser: SPW DGO Routes et Bâtiments, Commune, Développement Rural, Voies hydrauliques, Espaces verts...	Dans les 10 ans

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
CADRE DE VIE				
A	Améliorer les spécificités du cadre de vie communal			
1.	<i>Impliquer la population dans des actions respectueuses de son cadre de vie</i>	Promotion du développement durable (Agenda 21 local)/Initiatives en vue d'améliorer la propreté/Ramassage des déchets organiques/Organisation d'une foire horticole d'Ourthe-Amblève/Engagement de jeunes pour certaines réalisations	Organiser des promenades « nature » afin de sensibiliser les enfants à l'environnement/Elargir le recensement des arbres remarquables/Proposer aux jeunes de s'investir dans une mission d'entretien de l'Arboretum/Mener des actions de sensibilisation sur le respect des infrastructures et de l'environnement/Sanctionner les actes inciviques/Placer un panneau à l'entrée des bois qui rappelle les règles pour les promeneurs/ Réhabiliter un cantonnier/Effectuer des achats groupés de matériel de jardinage (broyeuse...) ou organiser le prêt de matériel par la Commune/Verbaliser les propriétaires de chiens sans laisse/Renforcer l'information sur les déchets admissibles au Recyparc/Inscrire sur toutes les bulles à verres un numéro de téléphone à appeler quand la bulle est pleine/Réhabiliter les anciennes décharges (cf. SPAQUE), et notamment la décharge au vallon de la Chawresse/Valoriser la production de l'hydro-électricité pour le citoyen comme cela se fait déjà via Mérytherm/ Informer et former la population au développement durable ainsi que les élus, les agents communaux, les membres de la CLDR.../Remédier au fait que les commerçants mettent les poubelles sur le trottoir le samedi, pour le ramassage du lundi/Etablir dans les villages un "interlocuteur de quartier", c'est-à-dire une personne relais, un responsable de quartier/éduquer les jeunes au civisme à l'école et dans les mouvements de jeunesse/Mieux impliquer les « kotteurs » par rapport à leurs devoirs de citoyens/Favoriser les démarches participatives/Créer un Conseil communal des jeunes (CCJ) et avoir un représentant de ce CCJ au Conseil communal/ <i>Sensibiliser la population à la nécessité d'intégrer dans les jardins la biodiversité menacée (conférences...)</i>	1.3, 1.4, 1.6, 3.6
2.	<i>Promouvoir le volet social des bois communaux</i>	Programme de réhabilitation et d'aménagement des bois communaux - Projet Forêt sociale/Valorisation patrimoniale du Grand site de la Boucle de l'Ourthe - Projet PICVerts/	Continuer à développer le projet "Forêt sociale" via l'information, l'animation...	1.5, 1.6, 3.5
3.	<i>Favoriser les habitats naturels et les relations écologiques</i>	Valorisation patrimoniale du Grand site de la Boucle de l'Ourthe - Projet PICVerts/Restauration de pelouses calcaires à Beaumont/Taille douce des arbres/Réhabilitation de la décharge des Haïres/Nettoyage des berges de l'Ourthe/Création d'un pré fleuri à Sainval	Prendre des mesures pour éviter que des animaux d'élevage se retrouvent dans l'Ourthe/Renforcer la protection de la faune notamment celle des hirondelles de fenêtre et de rivage/Elargir le recensement des arbres remarquables/ Réhabiliter un cantonnier/Entretien le lit de l'Ourthe en veillant à ne pas effectuer un curage/Nettoyer le barrage près de Chênée/Enlever le dépôt de déchets situé sous l'autoroute/Remettre en valeur les anciens gués/Entretien les zones boisées et planter des arbres mellifères/Promouvoir les essences locales de feuillus/ Prévoir des endroits pour les quads et les motos afin d'éviter leur passage dans les bois/	1.4, 1.6,
4.	<i>Valoriser les sites paysagers reconnus</i>	Valorisation patrimoniale du Grand site de la Boucle de l'Ourthe - Projet PICVerts/Réaménagement du point de vue de la charrette/ Elargissement du recensement des arbres remarquables/	Aménager le point de vue de Montfort/Réhabiliter les anciennes décharges/ Créer un circuit thématique et une plateforme didactique mettant en valeur d'anciens fours à chaux et valoriser le site archéologique du plateau de Beaumont	1.5, 1.6, 2.3, 2.4, 3.5
5.	<i>Améliorer la cohérence urbanistique des zones bâties et commerciales</i>	Aménagement des abords de la bulle à verres avenue Montéfiore et initiatives en la matière/Application de la taxe sur les logements abandonnés/Réhabilitation progressive du Petit Patrimoine Populaire Wallon	Prévoir dans les permis de bâtir pour les nouvelles constructions, l'emplacement pour les conteneurs à ordures ménagères/Enterrer certaines lignes électriques comme à Ham/Trouver une affectation au bâtiment ALE abandonné/Placer des enseignes typiques dans les villages (commerçants...)/Elaborer une charte, pour Esneux et Tilff, relative au mobilier et à l'aménagement pour le secteur HoReCa/Obliger les opérateurs de téléphonie à se rassembler en zone non habitable/	1.1, 1.2, 1.4, 1.6, 2.2, 2.4, 3.1, 3.7

6.	<i>Protéger et valoriser le patrimoine bâti</i>	Aménagement du site archéologique de Beaumont/Renforcement de l'entretien des parterres au centre d'Esneux/Fleurissement de la Commune/Aménagement des abords de la bulle à verres avenue Montéfiore et initiatives en la matière/ Application de la taxe sur les logements abandonnés/Réhabilitation progressive du Petit Patrimoine Populaire Wallon/Création d'un fonds de mémoire locale/Aménagement de l'escalier du Vieux Thier/Projet graph/Mise en place d'un lieu d'expression pour les graph	Mise en valeur des anciens fours à chaux/Enterrer certaines lignes électriques comme à Ham/Développer une charte pour une protection du patrimoine bâti (établir des règles d'urbanisme...)/Restaurer des anciennes plaques de rue émaillées/Répertorier le petit patrimoine existant/Développer une charte pour une protection du patrimoine bâti	1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 2.4, 3.1, 3.3, 3.7
Objectifs		Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
ACTIVITES ECONOMIQUE				
B Favoriser une politique de développement économique adaptée aux spécificités du territoire				
1.	<i>Dynamiser un tourisme vert et culturel</i>	Programme de réhabilitation et d'aménagement des bois communaux - Projet Forêt sociale/Réaménagement du point de vue de la Charrette/Nettoyage des berges de l'Ourthe/Aménagement du site de Beaumont/Réhabilitation progressive du Petit Patrimoine Populaire Wallon/Création d'un fonds de mémoire locale/Aménagement de l'escalier du Vieux-Thier/Création d'un Office du Tourisme/Fédération des acteurs locaux/Installation de bancs le long des promenades/Création d'un parcours Hébert	Aménager le point de vue de Montfort/Entretien l'espace situé au croisement du chemin des Crêtes et de la rue d'Amostrennes et placer également deux bancs/Proposer aux jeunes de s'investir dans une mission d'entretien de l'Arboretum/Installer des panneaux de bienvenue à l'entrée de la Commune/Améliorer la signalisation des points d'information touristiques/Au barrage de Hony, installer un plus grand parking/Améliorer le site Internet communal pour les personnes extérieures à la Commune/Installer des sanitaires publics à la grotte Sainte Anne/Permettre l'identification des toilettes publiques sur une carte/Mettre en place des incitants financiers supplémentaires pour la création de gîtes ou chambres d'hôtes/Créer un circuit thématique et une plateforme didactique mettant en valeur d'anciens fours à chaux et valoriser le site archéologique du plateau de Beaumont/Nettoyer et entretenir les sentiers ADEPS/Sur le RAVeL à la sortie de Méry, aménager un passage piétons et placer des plaques incitant à prêter attention aux piétons, cyclistes... /Marquer une séparation claire entre les cyclistes et piétons sur le RAVeL/Installer des embarquements et débarquements pour kayaks/Assurer une plus grande accessibilité de la salle des Prés de Tilff/Mieux signaler les Prés de Tilff/Installer des aires de barbecues à Méry/Développer une zone de baignade protégée à proximité de la route de Fêchereux/ Soutenir les activités liées au tourisme/Créer une Agence de Développement Local (ADL)/Remédier au fait que les commerçants mettent les poubelles sur le trottoir le samedi, pour le ramassage du lundi/Créer des points d'information aux endroits stratégiques de la Commune	1.2, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 2.3, 2.4, 3.1, 3.5, 3.7
2.	<i>Valoriser les filières énergies renouvelables et éco-construction</i>	Création d'une nouvelle crèche à Tilff (parc Brunsode)	Réaliser des audits énergétiques des bâtiments communaux/Prévoir des investissements pour l'économie d'énergie/Valoriser la production de l'hydro-électricité pour le citoyen comme cela se fait déjà via Mérytherm/Créer une Agence de Développement Local (ADL)/Augmenter la visibilité de la zone économique de Méry	1.3, 1.4, 1.6, 2.1, 2.4, 2.6, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7
3.	<i>Aider à l'installation et au maintien d'activités artisanales et commerciales</i>	Dynamisation du marché de Tilff et révision de la composition du marché d'Esneux/Organisation d'une foire horticole d'Ourthe-Amblève	Créer une Agence de Développement Local (ADL)/Augmenter la visibilité de la zone économique de Méry/Ouvrir davantage de magasins le dimanche et le lundi/Rechercher de manière pro-active de nouveaux investisseurs/Adjoindre à l'échevin de l'économie une personne qui fournirait un accompagnement à tous ceux qui souhaitent implanter un commerce/Revoir l'agencement des terrasses afin d'améliorer l'accès aux commerces/ Augmenter la visibilité des zones économiques et notamment celle de Méry/Aménager un raccordement par voie ferrée au zoning du Monceau	1.2, 1.3, 2.2, 2.4, 3.1, 3.5, 3.6, 3.7
4.	<i>Soutenir l'agriculture et sa diversification</i>	Dynamisation du marché de Tilff et révision de la composition du marché d'Esneux/Valorisation des fermes locales/Création d'un Groupement d'Achat Commun (GAC)	Recréer l'ancien potager du parc pour y cultiver des anciennes variétés de légumes/Créer une Agence de Développement Local (ADL)/Encourager la diversification agricole: développer le bio, les chambres d'hôtes, la vente directe à la ferme.../Mieux signaler la ferme de Lhonneux/Encourager les agriculteurs à participer aux mesures agri-environnementales/Préserver les zones vertes telles que reprises au schéma de structure/Réinstaurer des évènements faisant place à l'agriculture comme par exemple « la fête de la Saint-Jean »/Augmenter la visibilité en donnant des informations sur les différentes productions	1.4, 1.5, 3.5

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
Vie sociale et associative				
C	Développer la participation citoyenne dans la vie sociale, associative, culturelle et sportive			
1.	<i>Aménager des infrastructures de qualité</i>	Création d'un parcours Hébert	Aménager la place près du Gobry (bancs)/Aménager un endroit dans la Commune où pratiquer le skate-board/Créer un parcours vitae	1.1, 1.2, 1.4, 1.7, 2.1, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.7
2.	<i>Créer un cadre qui permet à la population de s'impliquer activement dans le mode de gestion des infrastructures</i>		Favoriser les démarches participatives	1.4, 1.7, 2.1, 2.5, 2.6, 3.2
3.	<i>Améliorer l'information vers le citoyen</i>	Création d'un Fonds de mémoire locale/Accueil des nouveaux habitants/Amélioration de l'information liée aux stages organisés pendant les vacances scolaires/Renforcement de la qualité des informations sur les activités de l'Escale/Développement de l'information sur les cours de promotion sociale et les cours de l'Académie de musique Ourthe-Amblève/Mise en ligne des alertes inondations	Placer des étiquettes identifiant les arbres dans le parc du Mary/Elargir le recensement des arbres remarquables (à poursuivre)/ Renforcer l'information sur les déchets admissibles au Recyparc /Améliorer l'information de la population sur les tarifs des halls et des locaux sportifs et culturels.../Informer davantage les jeunes sur les services communaux/Créer une cellule communale de communication/Elaborer un forum Internet citoyen/Réaliser un état des lieux des accès publics à Internet et le diffuser/Améliorer le site Internet communal /Créer des points d'information aux endroits stratégiques de la Commune/Revoir la localisation et la composition des panneaux d'affichage communaux/Améliorer l'« information papier »/Créer un numéro téléphonique Info-Esneux/ Installer des bornes interactives et accès wi-fi	1.4, 2.1
b.	<i>Développer les réseaux locaux et supralocaux</i>	Création d'un Office du Tourisme/Fédération des acteurs locaux/Création d'un Groupement d'Achat Commun (GAC)/Essor de la Fête des Voisins/Dynamisation des comités de quartier et renforcement des synergies entre eux-ci/Visite des camps de Buchenwald et Dora/Projet "Arthur Haulot"/Projet graph/Création d'un espace de convivialité à l'Escale avec le "Bar à salades"/Organisation d'un goûter des jeunes parents (fête des bébés)/Dynamisation des bibliothèques/Organisation d'activités socio-culturelles par l'Escale (expositions, concerts, conférences...)/Actions en matière d'insertion socio-professionnelle	Etablir dans les villages un "interlocuteur de quartier", c'est-à-dire une personne relais, un responsable de quartier/Créer un potager communautaire (Méry)/Pour les fêtes du jumelage, mieux associer Tilff à Esneux/Renouveler les thèmes pour le parcours d'artistes/Développer les liens entre les jeunes et les artistes/Développer les activités dans les bibliothèques/ Elaborer un forum Internet citoyen/Mettre en place des formations Internet pour tous les âges/Installer des bornes interactives et des accès wi-fi/	1.4, 2.1, 2.6

	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
SERVICES ET AIDES				
D	Améliorer la qualité des services et aides aux citoyens			
1.	Renforcer l'encadrement des enfants et des jeunes	Visite des camps de Buchenwald et Dora/Projet "Arthur Haulot"/Projet graph/Construction d'une nouvelle crèche à Tilff (parc Brunsode)/Organisation de stages pour enfants/Travaux réalisés à l'école de Fontin/Mise en place d'un lieu d'expression pour les graph/Ouverture de l'Espace Jeunes au kiosque à Esneux (Avenue Montefiore)/aides logistiques aux manifestations culturelles et sportives/Aide aux associations sportives/Engagement de jeunes	Organiser des promenades « nature » afin de sensibiliser les enfants à l'environnement/Créer une école pré-gardienne, à partir d'1,5 ans (ex: Plainevaux)/Promouvoir les gardiennes ou crèches privées/Instaurer la gratuité des garderies/(Re)création d'une « Halte garderie »/Aménager un lieu de rencontre supplémentaire à la JET/Eduquer les jeunes au civisme à l'école et dans les mouvements de jeunesse/Développer les liens entre les jeunes et les artistes/Réorganiser la nuit du conte au Château de Tilff/ Mettre en place des formations informatiques et Internet pour tous les âges/Créer une école des devoirs/Repenser le système de transport pour les écoles communales; développer le service de car scolaire.../	1.4, 2.1, 2.5, 2.6, 3.2
2.	Améliorer l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) aux services et aux infrastructures		Penser à l'abaissement de certains trottoirs pour les personnes à mobilité réduite/Identifier les situations potentiellement dangereuses pour les usagers faibles et les PMR et établir un plan d'actions en fonction de critères précis/Prévoir l'accès pour les PMR à l'Administration communale d'Esneux/	1.1,1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3
3.	Favoriser l'accès à des logements de qualité pour le plus grand nombre	Application de la taxe sur les logements abandonnés/Différentes actions en matière de logement	Faire une étude sur la capacité globale de la Commune en matière de construction de logements sociaux, en tenant compte de la mobilité, de l'environnement .../	1.1, 3.2, 3.4
4.	Améliorer l'information sur les services et aides	Accueil des nouveaux habitants	Organiser une fois par an une vitrine des associations/Améliorer le site Internet communal par différents moyens/	
5.	Améliorer les services d'aides aux seniors	Création d'une commission "taxi social"	Créer un hôpital gériatrique/Créer un home à finalité sociale/Créer une Maison des pensionnés/Repenser les services pour les seniors/Organiser des rencontres (seniors) sur le site de la Chapelle du Mont/Mettre en place des formations Internet pour tous les âges/	2.1
	Objectifs	Lot 0	Programme d'actions	Fiches projets
MOBILITE				
E	Améliorer la mobilité et veiller à la sécurité dans la Commune			
1.	Favoriser la mobilité douce intra-communale	Réfection des escaliers de la Corniche/Installation de bancs le long des promenades/Aménagement d'un cheminement piéton depuis le Delhaize d'Esneux jusqu'à Evieux/Vérification du balisage/Maintien du chemin du Long Ry malgré le lotissement/Placement d'indications afin d'inciter les cyclistes à utiliser le RAVeL plutôt que la Grand'route/Accueil de stagiaires « Compagnons Bâtisseurs »	Entretien l'espace situé au croisement du chemin des Crêtes et de la rue d'Amostrennes et y placer deux bancs/Sur le RAVeL à la sortie de Méry, aménager un passage piétons et placer des plaques incitant à prêter attention aux piétons, cyclistes... /Marquer une séparation claire entre les cyclistes et piétons sur le RAVeL/Eviter que des privés s'approprient de manière illicite les sentiers communaux/Prévoir plus de pistes cyclables sur les routes/Placer un pont à Rosière pour rejoindre la liaison cycliste de Neupré/Réparer un escalier pour les piétons se situant entre Amostrennes et le Parc du Mary/Remédier au fait que certains vélos roulent sur les trottoirs/Elargir les trottoirs à CrèveCoeur et intensifier l'éclairage, idem pour la côte d'Esneux à partir de Crèvecoeur/Paver les trottoirs/Mener des actions afin de renforcer la prévention (sécurité routière)/Renforcer la présence de policiers piétons/Aménager des passages pour piétons	1.1, 1.2, 1.6, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.5, 3.7
2.	Développer des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture	Création d'une commission "taxi social"/Nouvelle ligne de bus 28/ Organisation de la semaine de la mobilité (septembre 2009)	Prévoir plus de pistes cyclables sur les routes/Repenser le système de transport pour les écoles communales; développer le service de car scolaire... /Créer une navette de bus vers la gare d'Angleur où les trains sont plus fréquents/Prévoir un réseau de minibus pour désenclaver les hameaux/Créer un service de transport bon marché/Créer une zone co-voiturage avec une incitation à utiliser ce mode de transports	2.3

3.	<i>Créer et améliorer les infrastructures</i>	Aménagement des abords de l'Escale/Projet de cheminement piéton entre le dessus de la rue Grandfosse et la rue de Clissure (Fontin)/Aménagements dans le quartier Hony-Méry/Amélioration de la signalisation des aires de stationnement/ Aménagements réalisés afin de réduire la vitesse à différents endroits/ Rénovation de certaines voiries (dangereuses ou dégradées)	Nettoyer les fossés et avaloirs/Identifier les situations potentiellement dangereuses pour les usagers faibles et les PMR et établir un plan d'actions en fonction de critères précis/Prévoir plus de pistes cyclables sur les routes/Placer un pont à Rosière pour rejoindre la liaison cycliste de Neupré/Elargir les trottoirs à CrèveCoeur et intensifier l'éclairage (idem pour la côte d'Esneux à partir de Crèvecoeur)/Rendre plus attrayant les abris bus et les bus eux-mêmes: ajouter des poubelles aux arrêts de bus... /Déplacer l'arrêt de bus au pied de la rue A. Donnay/Réaliser une étude globale sur les 4 passages à niveaux/Créer un deuxième pont au niveau de la Gombe pour une meilleure circulation/Améliorer la signalisation du hall omnisports de Tilff/Mieux signaler la glacière du Château de Sainval/Mettre en sens unique la rue de l'Athénée, devant l'école/Placement de panneaux: «excepté circulation locale » ou « voie sans issues », par exemple pour la rue Heid de Maël et la rue des Messes/Réétudier une zone à aménager rue de la Goffe/Aménager le stationnement rue de Fêchereux/Réduire la vitesse à différents endroits/Aménager des passages pour piétons/Améliorer l'éclairage/Améliorer la signalisation des zones 30/Tracer une ligne blanche sur la Route de Poulseur/Aménager les abords des écoles/Améliorer la visibilité à différents endroits/Placer des feux automatiques/	1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.7
----	---	---	---	---